

Document de référence | 2009

incluant le rapport financier annuel



TOTAL

Sommaire

Les chapitres 3 (Rapport de gestion), 9 (Annexe 1 – Comptes consolidés) et 11 (Annexe 3 – TOTAL S.A.) ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 10 février 2010 et ne sont pas mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

1	CHIFFRES CLÉS Données opérationnelles et de marché Informations financières sélectionnées	p. 1 p. 1 p. 2
2	PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS Histoire et évolution de TOTAL Secteur Amont Secteur Aval Secteur Chimie Investissements Organigramme Propriétés immobilières, usines et équipements Schéma d'organisation	p. 7 p. 8 p. 9 p. 38 p. 46 p. 52 p. 53 p. 54 p. 56
3	RAPPORT DE GESTION Examen de la situation financière et des résultats Trésorerie et capitaux Recherche et développement Tendances et perspectives	p. 59 p. 60 p. 66 p. 68 p. 71
4	FACTEURS DE RISQUES Risques de marché Risques industriels ou liés à l'environnement Autres risques Assurances et couverture des risques	p. 73 p. 74 p. 83 p. 85 p. 91
5	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce) Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce) Direction Générale Contrôleurs légaux des comptes Rémunération des organes d'administration et de direction Effectifs, participation au capital	p. 93 p. 94 p. 112 p. 114 p. 115 p. 116 p. 133
6	TOTAL ET SES ACTIONNAIRES Cotation boursière Dividende Rachats d'actions Actionnariat Communication avec les actionnaires	p. 137 p. 138 p. 143 p. 145 p. 150 p. 155
7	INFORMATIONS FINANCIÈRES Informations financières historiques Vérification des informations financières historiques Informations complémentaires Politique de distribution des dividendes Procédures judiciaires et d'arbitrage Changements significatifs	p. 159 p. 160 p. 160 p. 161 p. 161 p. 161 p. 166
8	RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX Capital social Acte constitutif et statuts ; autres informations Autres renseignements Documents accessibles au public Informations sur les participations	p. 167 p. 168 p. 173 p. 177 p. 178 p. 179
9	ANNEXE 1 – COMPTES CONSOLIDÉS Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés Compte de résultat consolidé Bilan consolidé Tableau de flux de trésorerie consolidé Variations des capitaux propres consolidés Résultat global consolidé Annexe aux comptes consolidés	p. 181 p. 182 p. 184 p. 185 p. 186 p. 187 p. 188 p. 189
10	ANNEXE 2 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ D'HYDROCARBURES (NON AUDITÉES) Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation de l'Accounting Standards Codification 932 Autres informations complémentaires	p. 269 p. 270 p. 286
11	ANNEXE 3 – TOTAL S.A. Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels Comptes sociaux Société mère Annexe aux comptes sociaux Autres informations financières Société mère Informations d'ordre social et environnemental Information financière consolidée des cinq derniers exercices	p. 287 p. 288 p. 290 p. 291 p. 295 p. 309 p. 314 p. 320
	LEXIQUE TABLE DE CONCORDANCE	p. 321 p. 325

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE 2009

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sociaux et consolidés de TOTAL S.A. sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le Rapport de gestion du Conseil d'administration figurant en pages 59 à 71 du présent Document de référence présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent Document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble de ce document.

Les informations financières historiques présentées dans le présent Document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, figurant en pages 182 et 290 dudit document. »

Christophe de Margerie
Directeur Général



Le présent Document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 1^{er} avril 2010 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération et un résumé, visés par l'Autorité des marchés financiers.

Le présent Document de référence inclut, conformément aux VI et VIII de l'article 212-13 précité, le Rapport financier annuel prévu au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Abréviations

b :	baril
pc :	pied cube
/j :	par jour
/an :	par an
€ :	euro
\$ et/ou dollar :	dollar américain
t :	tonne métrique
bep :	baril équivalent pétrole
kbep/j :	kilo (millier) bep/j
kb/j :	kilo (millier) baril/j
Btu :	British thermal unit
M :	million
G :	milliard
MW :	mégawatt
MWc :	mégawatt crête
TWh :	térawatt heure
ERMI :	<i>European Refining Margin Indicator</i> . Indicateur de marge de raffinage sur frais variables d'une raffinerie complexe théorique d'Europe du Nord située à Rotterdam. Cette raffinerie traite un cocktail de bruts représentatif de l'approvisionnement moyen de la zone pour fournir les grands produits cotés dans la même zone.
IFRS :	International Financial Reporting Standards
API :	American Petroleum Institute

GNL :	gaz naturel liquéfié
GPL :	gaz de pétrole liquéfié
ROE :	<i>Return on Equity</i> (rentabilité des capitaux propres)
ROACE :	<i>Return on Average Capital Employed</i> (rentabilité des capitaux mis en œuvre)

Table de conversion

1 bep = 1 baril équivalent pétrole = environ 5 490 pc de gaz*
1 b/j = environ 50 t/an
1 t = environ 7,5 b (pour une densité de 37°API)
1 Gm ³ /an = environ 0,1 Gpc/j
1 m ³ = environ 35,3 pc
1 t de GNL = environ 48 kpc de gaz
1 Mt/an de GNL = environ 131 Mpc/j

* Ce taux, calculé sur le contenu énergétique équivalent moyen des réserves de gaz naturel de TOTAL, est sujet à changement.

Définitions

Les termes « TOTAL » et « Groupe » utilisés dans le présent Document de référence réfèrent, de façon collective, à TOTAL S.A. et à l'ensemble de ses filiales consolidées directes et indirectes situées en France ou hors de France.

Les termes « Société » et « émetteur » utilisés dans le présent document se réfèrent exclusivement à TOTAL S.A., société mère du Groupe.

© TOTAL S.A. avril 2010

► Données opérationnelles et de marché

	2009	2008	2007
Prix du Brent (\$/b)	61,7	97,3	72,4
Parité (€-\$)	1,39	1,47	1,37
Marges de raffinage européennes ERM1 ^(a) (\$/t)	17,8	51,1	49,6
Production d'hydrocarbures (kbep/j)	2 281	2 341	2 391
Liquides (kb/j)	1 381	1 456	1 509
Gaz (Mpc/j)	4 923	4 837	4 839
Traitements en raffinerie (kb/j) ^(b)	2 151	2 362	2 413
Ventes de produits raffinés (kb/j) ^(c)	3 616	3 658	3 774 ^(d)

(a) Le 15 janvier 2010, lors de la publication de ses principaux indicateurs pour le quatrième trimestre 2009, TOTAL a présenté son nouvel indicateur de marges de raffinage en Europe, ERM1 (European Refining Margin Indicator), en remplacement de la TRCV. Compte tenu des évolutions du marché au cours de ces dernières années (en particulier en termes de complexité des raffineries, de types de pétroles bruts utilisés et de rendements en produits pétroliers), l'ERM1 vise à être plus représentatif de la marge sur coûts variables moyenne d'une raffinerie européenne théorique.

(b) Y compris quote-part dans CEPSA.

(c) Y compris Trading et quote-part dans CEPSA.

(d) Écart par rapport au Document de référence 2007 compte tenu d'un changement de méthode de calcul des ventes de la raffinerie de Port Arthur.

► Informations financières sélectionnées

Données consolidées en millions d'euros, à l'exception du résultat par action, du dividende, du nombre d'actions et des pourcentages.

	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	131 327	179 976	158 752
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ^(a)	14 154	28 114	23 956
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité ^(a)	7 607	13 961	12 231
Résultat net (part du Groupe)	8 447	10 590	13 181
Résultat net ajusté (part du Groupe) ^(a)	7 784	13 920	12 203
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	2 237,3	2 246,7	2 274,4
Résultat net ajusté dilué par action (en euro) ^{(a) (b)}	3,48	6,20	5,37
Dividende par action (en euro) ^(c)	2,28	2,28	2,07
Dette nette/fonds propres (au 31 décembre)	27%	23%	27%
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE) ^(d)	13%	26%	24%
Rentabilité des fonds propres	16%	32%	31%
Flux de trésorerie d'exploitation	12 360	18 669	17 686
Investissements bruts	13 349	13 640	11 722
Désinvestissements (au prix de cession)	3 081	2 585	1 556

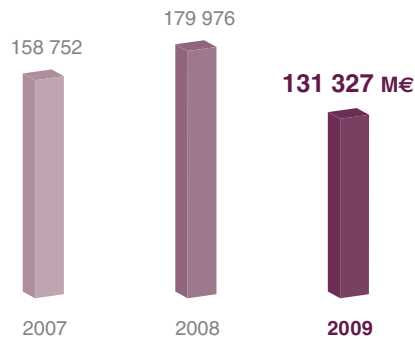
(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des éléments d'ajustement et, à partir de 2009, des éléments particuliers de Sanofi-Aventis.

(b) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

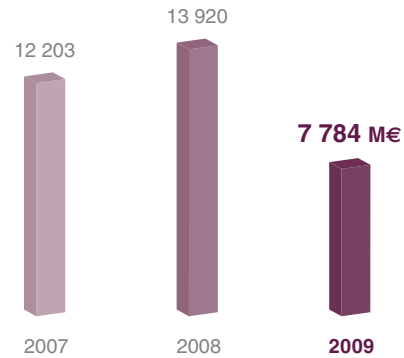
(c) Dividende 2009 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010.

(d) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

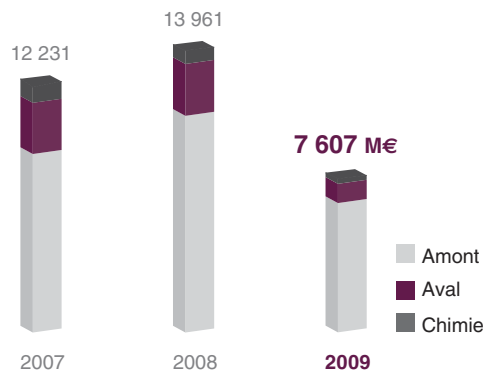
Chiffre d'affaires



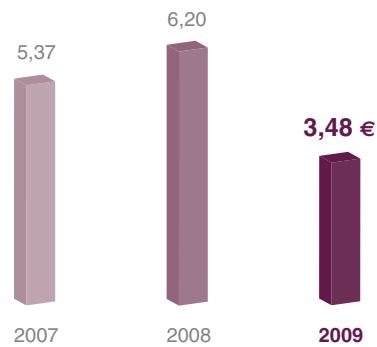
Résultat net ajusté (part du Groupe)



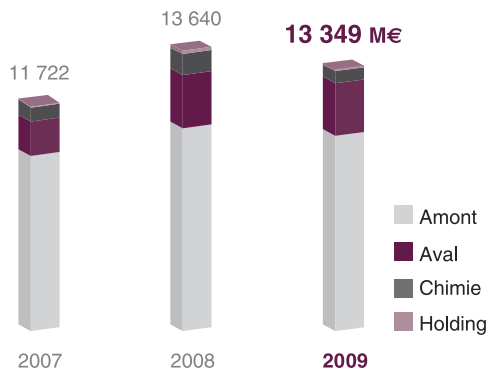
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs



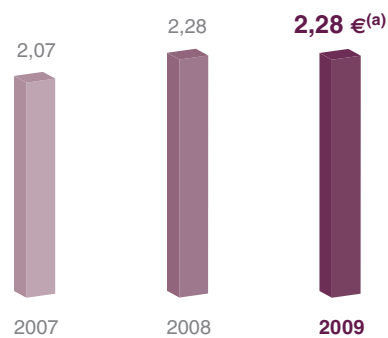
Résultat net ajusté dilué par action



Investissements bruts



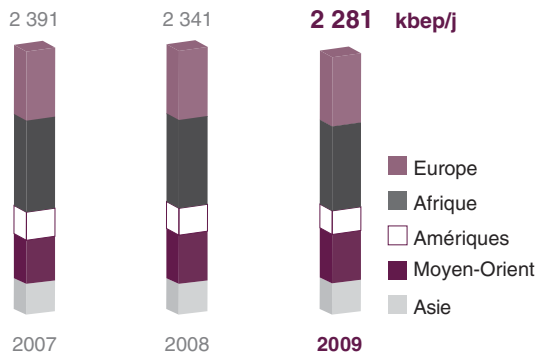
Dividende par action



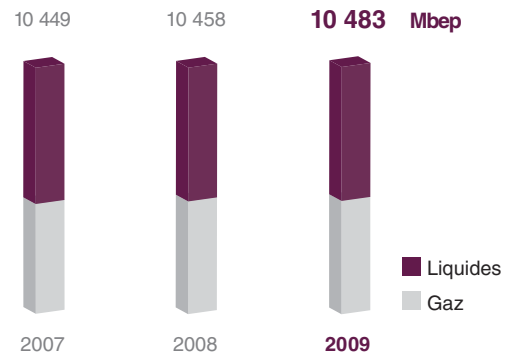
(a) Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010.

► Secteur Amont

Production d'hydrocarbures

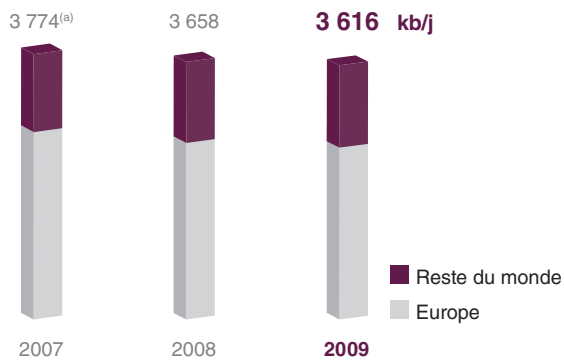


Réserves de liquides et de gaz



► Secteur Aval

Ventes de produits raffinés y compris Trading



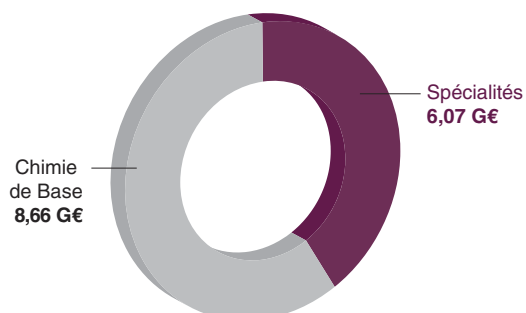
Capacité de raffinage en fin d'année



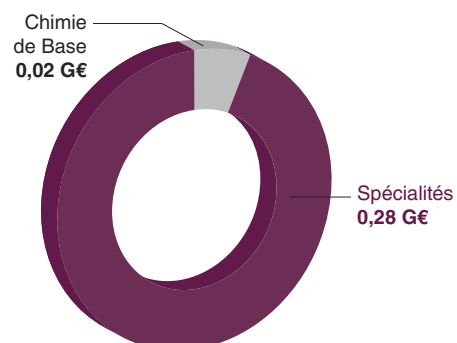
(a) Écart par rapport au Document de référence 2007 compte tenu d'un changement de méthode de calcul des ventes de la raffinerie de Port Arthur.

► Secteur Chimie

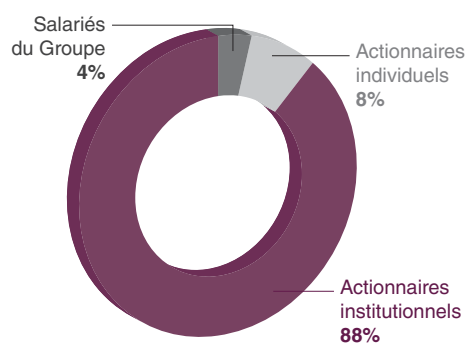
Chiffre d'affaires 2009 hors Groupe



Résultat opérationnel net ajusté 2009

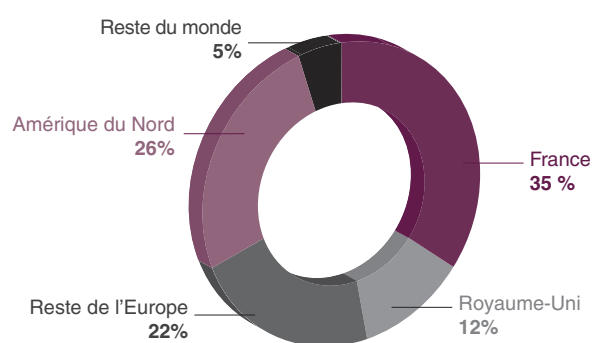


Répartition de l'actionnariat par principale catégorie (a)



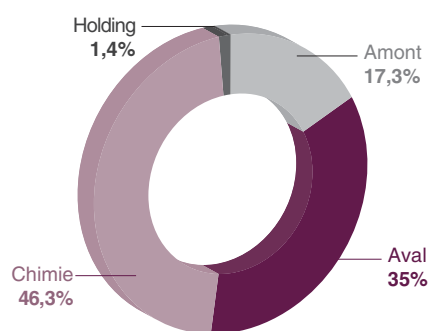
(a) Estimations au 31 décembre 2009, hors détention intra-Groupe.

Répartition de l'actionnariat par zone géographique (a)



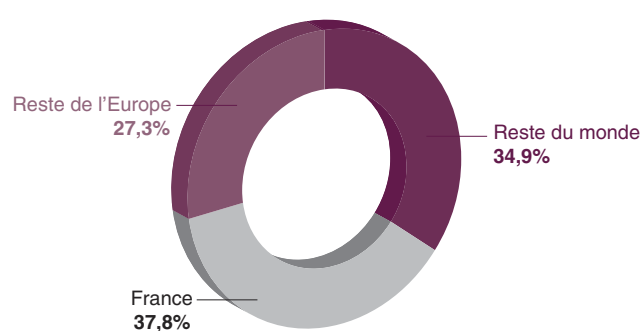
(a) Estimations au 31 décembre 2009, hors détention intra-Groupe.

Répartition des effectifs par secteur (a)



(a) Sociétés consolidées. Effectifs au 31 décembre 2009 : 96 387 employés.

Répartition des effectifs par zone géographique (a)



(a) Sociétés consolidées. Effectifs au 31 décembre 2009 : 96 387 employés.

HISTOIRE ET ÉVOLUTION DE TOTAL	p. 8
Histoire et développement	p. 8
Stratégie	p. 8
SECTEUR AMONT	p. 9
Exploration & Production	p. 11
Exploration et développement	p. 11
Réserves	p. 11
Réserves prouvées	p. 11
Sensibilité des réserves au prix des hydrocarbures	p. 12
Production	p. 12
Production par zone géographique	p. 13
Présentation des activités par zone géographique	p. 14
Afrique	p. 18
Amérique du Nord	p. 20
Amérique du Sud	p. 21
Asie-Pacifique	p. 23
Communauté des États indépendants (CEI)	p. 24
Europe	p. 25
Moyen-Orient	p. 27
Superficie du domaine minier	p. 29
Puits producteurs	p. 29
Nombre de puits producteurs et secs forés	p. 30
Puits d'exploration et de développement en cours de forage	p. 30
Participation dans les oléoducs et gazoducs	p. 31
Gaz & Énergies Nouvelles	p. 32
Gaz naturel	p. 32
Gaz naturel liquéfié	p. 33
Gaz de pétrole liquéfié	p. 35
Électricité et cogénération	p. 35
Énergies renouvelables	p. 36
Charbon	p. 37
DME (DiMéthyl Ether)	p. 37
SECTEUR AVAL	p. 38
Raffinage & Marketing	p. 39
Raffinage	p. 39
Marketing	p. 41
Trading & Shipping	p. 44
Trading	p. 44
Shipping	p. 45
SECTEUR CHIMIE	p. 46
Chimie de Base	p. 47
Pétrochimie	p. 47
Fertilisants	p. 49
Chimie de Spécialités	p. 50
Transformation du caoutchouc	p. 50
Grand Public	p. 50
Résines	p. 50
Adhésifs	p. 51
Métallisation – galvanoplastie	p. 51
INVESTISSEMENTS	p. 52
Principaux investissements réalisés au cours de la période 2007-2009	p. 52
Principaux investissements prévus	p. 52
ORGANIGRAMME	p. 53
Place de la Société au sein du Groupe	p. 53
Filiales de la Société	p. 53
PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	p. 54
SCHÉMA D'ORGANISATION AU 1^{er} JANVIER 2010	p. 56

► Histoire et évolution de TOTAL

■ Histoire et développement

TOTAL S.A., société anonyme de droit français créée en France le 28 mars 1924, forme aujourd'hui avec l'ensemble des sociétés du Groupe le cinquième groupe pétrolier intégré international coté dans le monde ¹.

Présent dans plus de 130 pays, TOTAL exerce ses activités dans tous les secteurs de l'industrie pétrolière : Amont (exploration, développement et production de pétrole et de gaz naturel, GNL) et Aval (raffinage, distribution, trading et transport maritime de pétrole brut et de produits pétroliers).

TOTAL exerce également ses activités dans la Chimie de Base (pétrochimie et fertilisants) et dans la Chimie de Spécialités dont les produits sont principalement destinés à l'industrie. En outre, TOTAL détient des participations dans des mines de charbon et le secteur de la production d'électricité. Par ailleurs, TOTAL détient une participation financière dans Sanofi-Aventis.

La Société a débuté ses activités Amont au Moyen-Orient en 1924. Elle s'est depuis développée et a étendu sa présence dans le monde entier. Début 1999, la Société a pris le contrôle de PetroFina S.A. (ci-après désignée « PetroFina » ou « Fina ») et, début 2000, celui d'Elf Aquitaine (ci-après désignée « Elf Aquitaine » ou « Elf »).

La dénomination sociale de la Société est TOTAL S.A.

Le siège social de la Société est situé 2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie, France.

Son numéro de téléphone est le + 33 (0) 1 47 44 45 46 et l'adresse de son site Internet est www.total.com.

TOTAL S.A. est enregistrée en France, auprès du Greffe du Tribunal de commerce de Nanterre, au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) sous le numéro 542 051 180.

■ Stratégie

La stratégie du Groupe, dont la mise en œuvre s'appuie sur le déploiement d'un modèle de croissance durable conjuguant l'acceptabilité de ses opérations et un programme soutenu d'investissements rentables, a pour objectifs :

- la croissance de ses activités d'exploration et de production d'hydrocarbures, et le renforcement de sa position mondiale parmi les leaders sur les marchés du gaz naturel et du GNL ;
- l'élargissement progressif de l'offre énergétique en accompagnant la croissance des énergies nouvelles complémentaires (solaire, biomasse, nucléaire) ;
- l'adaptation de son outil de raffinage à l'évolution des marchés et, dans le Marketing, la consolidation de ses positions en Europe, tout en poursuivant des développements ciblés sur les marchés d'Afrique et d'Asie-Pacifique ;
- le développement de la chimie, en particulier en Asie et au Moyen-Orient, tout en améliorant la compétitivité de ses opérations sur les marchés matures ;
- la poursuite d'efforts intensifs de recherche et développement pour développer des sources d'énergies « propres », contribuer à la modération de la demande en énergie et participer à la lutte contre le réchauffement climatique.

¹. Selon le critère de la capitalisation boursière (en dollar) au 31 décembre 2009.

► Secteur Amont

Le secteur Amont de TOTAL englobe les activités Exploration & Production et Gaz & Énergies Nouvelles.

Le Groupe mène des activités d'exploration et de production dans plus de quarante pays et produit du pétrole et du gaz dans trente pays.

2,28 Mbep/j d'hydrocarbures produits en 2009

10,5 Gbep de réserves prouvées d'hydrocarbures au 31 décembre 2009 ¹

Investissements 2009 : **9,9** milliards d'euros

16 628 collaborateurs

Données financières du secteur Amont

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires hors Groupe	16 072	24 256	19 706
Résultat opérationnel ajusté	12 879	23 639	19 514
Résultat opérationnel net ajusté	6 382	10 724	8 849

Sur l'ensemble de l'année 2009, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont s'établit à 6 382 millions d'euros contre 10 724 millions d'euros en 2008, soit une diminution de 40%. Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont est de 8,9 milliards de dollars, soit une réduction de 44% par rapport à l'année 2008, qui s'explique essentiellement par l'impact de la baisse du prix de vente des hydrocarbures.

Les coûts techniques des filiales consolidées, établis conformément à l'ASC 932 ² (ex-FAS 69), s'établissent à 15,4 \$/bep en 2009 stables par rapport à 2008, la baisse de 8% des coûts opératoires par baril ayant compensé la hausse des amortissements liée notamment au démarrage des nouveaux projets.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE ³) de l'Amont est de 18% en 2009 contre 36% en 2008.

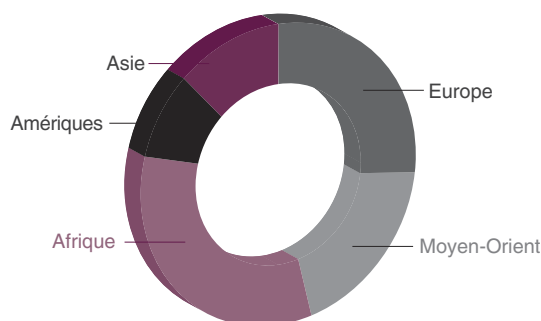
Prix de vente liquides et gaz ^(a)	2009	2008	2007
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	58,1	91,1	68,9
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	5,17	7,38	5,40

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes et buy-backs.

Le prix moyen de vente des liquides de TOTAL a diminué de 36% sur l'année 2009 par rapport à 2008. Les prix moyens de vente du gaz ont diminué de 30%.

Productions

Productions d'hydrocarbures	2009	2008	2007
Productions combinées (kbep/j)	2 281	2 341	2 391
Liquides (kb/j)	1 381	1 456	1 509
Gaz (Mpc/j)	4 923	4 837	4 839



1. Sur la base d'un prix du Brent de 59,91 \$/b.

2. FASB Accounting Standards Codification Topic 932, Extractive industries – Oil and Gas

3. Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Sur l'ensemble de l'année 2009, la production d'hydrocarbures a été de 2 281 kbep/j, en baisse de 2,6% par rapport à 2008, essentiellement en raison des éléments suivants :

- o +2% grâce à l'impact du démarrage et de la montée en puissance des nouveaux projets net du déclin naturel des productions ;
- o +1,5% lié à l'effet prix ¹ ;
- o -3% liés aux réductions OPEP et à la baisse de demande de gaz ;
- o -1% lié aux arrêts de production au Nigeria en raison des problèmes d'insécurité ;
- o -2% liés aux variations de périmètre, essentiellement au Venezuela et en Libye.

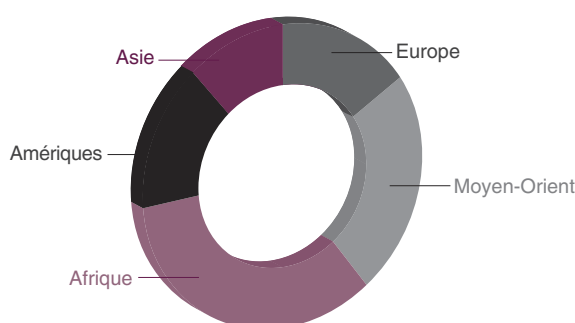
Hors réductions OPEP, la production d'hydrocarbures en 2009 est stable par rapport à 2008.

Le taux de renouvellement des réserves prouvées ², établies selon les règles de la SEC, ressort à 103%. Si l'on exclut les acquisitions et les cessions, il est de 93%.

Fin 2009, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables ³ représentant plus de vingt ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2009 et des ressources ⁴ représentant plus de quarante ans de durée de vie.

Réserves

Au 31 décembre	2009	2008	2007
Réserves d'hydrocarbures (Mbep)	10 483	10 458	10 449
Liquides (Mb)	5 689	5 695	5 778
Gaz (Gpc)	26 318	26 218	25 730



Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) (Brent à 59,91 \$/b) s'élèvent à 10 483 Mbep au 31 décembre 2009. Au niveau de production moyen de 2009, la durée de vie des réserves ressort ainsi à plus de douze années.

1. Impact des prix des hydrocarbures sur les droits à production.

2. Variation des réserves hors productions : i.e. (révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions) / productions de la période. Le taux de renouvellement ressort à 97% dans un environnement constant de prix du baril à 36,55 \$/b si l'on exclut les acquisitions et les cessions.

3. En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 60 \$/b, y compris les projets développés par des techniques minières.

4. Réserves prouvées et probables et ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues, Society of Petroleum Engineers - 03/07).

Exploration & Production

● Exploration et développement

Dans l'Amont, TOTAL a pour ambition de maintenir une croissance des productions et une rentabilité au niveau des meilleurs de l'industrie sur le long terme.

TOTAL évalue ses opportunités d'exploration en fonction de différents facteurs géologiques, techniques, politiques et économiques (y compris les questions d'ordre fiscal et contractuel), ainsi que des prévisions d'évolution des prix du pétrole et du gaz. Les découvertes et les extensions de champs existants représentent 42% des 2 419 Mbep de réserves prouvées supplémentaires du secteur Amont pour les trois années 2007, 2008 et 2009 (hors prise en compte, sur la même période, de la production et des prises ou cessions d'intérêts dans des réserves en terre). Le solde (58%) représente les révisions des estimations précédentes.

En 2009, les investissements d'exploration des filiales consolidées du Groupe se sont élevés à 1 486 millions d'euros (y compris les coûts d'acquisition des permis non prouvés), réalisés notamment aux États-Unis, en Angola, au Royaume-Uni, en Norvège, en Libye, au Nigeria et en République du Congo. En 2008, les investissements d'exploration des filiales consolidées du Groupe s'étaient élevés à 1 243 millions d'euros (y compris les coûts d'acquisition des permis non prouvés). Ces investissements d'exploration avaient été réalisés principalement en Angola, au Nigeria, en Norvège, au Royaume-Uni, en Australie, aux États-Unis, en Libye, au Brunei, au Gabon, au Cameroun, en Indonésie, en Chine, en République du Congo et au Canada. En 2007, les investissements d'exploration des filiales consolidées du Groupe s'étaient élevés à 1 233 millions d'euros (y compris les coûts d'acquisition des permis non prouvés), réalisés notamment au Nigeria, en Angola, au Royaume-Uni, en Norvège, en Libye, en République du Congo, en Australie, au Venezuela, en Chine, en Indonésie, au Canada, au Brunei, en Algérie, aux États-Unis, en Mauritanie, au Yémen, au Kazakhstan, au Brésil, en Azerbaïdjan et en Thaïlande.

Les investissements de développement des filiales consolidées de l'Exploration & Production se sont élevés à près de 8 milliards d'euros en 2009. Les principaux investissements ont été réalisés en Angola, au Nigeria, en Norvège, au Kazakhstan, en Indonésie, en République du Congo, au Royaume-Uni, aux États-Unis, au Gabon, au Canada, en Thaïlande, en Russie et au Qatar. En 2008, les investissements de développement s'étaient élevés à 7 milliards d'euros, réalisés principalement en Angola, au Nigeria, en Norvège, au Kazakhstan, en Indonésie, en République du Congo, au Royaume-Uni, au Gabon, au Canada, aux États-Unis et au Qatar. En 2007, les investissements de développement s'étaient élevés à 7 milliards d'euros, réalisés principalement en Angola, en Norvège, au Nigeria, au Kazakhstan, en République du Congo, au Royaume-Uni, en Indonésie, au Gabon, au Canada, au Qatar, au Venezuela et aux États-Unis.

● Réserves

Les définitions des réserves prouvées, prouvées développées et prouvées non développées de pétrole brut et de gaz naturel sont conformes à la révision du 31 décembre 2008 de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC). Les réserves prouvées sont estimées au moyen de données géologiques et d'ingénierie qui permettent de déterminer avec une certitude raisonnable la quantité de pétrole brut ou de gaz naturel située dans des réservoirs connus qui pourra être produite dans les conditions contractuelles, économiques et opérationnelles existantes.

Les réserves de pétrole et de gaz naturel de TOTAL sont consolidées au niveau du Groupe une fois par an en tenant compte, entre autres paramètres, des niveaux de production, du comportement des champs, des réserves supplémentaires issues des découvertes et acquisitions, des cessions et autres facteurs économiques. Sauf indications contraires, toute référence aux réserves prouvées, aux réserves prouvées développées, aux réserves prouvées non développées et à la production de TOTAL correspond à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées. De plus amples informations concernant les réserves prouvées de TOTAL au 31 décembre 2009, 2008 et 2007, figurent dans le Chapitre 10 (Annexe 2 : Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)).

Le calcul des réserves repose sur des observations indirectes et implique des jugements subjectifs. Par nature c'est un exercice sujet à révisions qui sont réalisées en respectant des procédures de contrôle bien établies.

Le processus d'enregistrement des réserves impose en particulier :

- une revue interne des évaluations techniques, permettant par ailleurs de s'assurer que les définitions et préconisations de la SEC sont respectées ;
- l'obtention, en préalable à la reconnaissance de réserves prouvées, d'un engagement du management sur le financement nécessaire au développement des réserves.

De plus amples informations concernant le processus d'évaluation des réserves figurent dans le chapitre 10 (Annexe 2 : Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées)).

● Réserves prouvées

La révision de la norme 4-10 de la réglementation S-X de la SEC requiert de calculer les réserves prouvées au 31 décembre 2009 sur la base d'un prix moyen annuel de référence, calculé à partir de la moyenne arithmétique du prix des premiers jours de chaque mois

de l'année, à l'exception des cas où les prix sont définis contractuellement, sans actualisation. Le prix moyen du Brent retenu comme référence pour l'année 2009 est de 59,91\$/b. Les réserves prouvées des années 2008 et 2007 ont été calculées sur la base de prix de fin d'année.

Au 31 décembre 2009, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignaient 10 483 Mbep (dont 56% de réserves prouvées développées). Les liquides (pétrole brut, liquides de gaz naturel et bitume) représentaient environ 54% de ces réserves et le gaz naturel 46%. Ces réserves étaient situées en Europe (principalement en Norvège et au Royaume-Uni), en Afrique (principalement en Angola, au Gabon, en Libye, au Nigeria et dans la République du Congo), en Amérique (principalement au Canada, aux États-Unis, en Argentine et au Venezuela), au Moyen-Orient (principalement en Oman, au Qatar, aux Émirats arabes unis et au Yémen) et en Asie (principalement en Indonésie et au Kazakhstan).

Au 31 décembre 2008, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignaient 10 458 Mbep (dont 50% de réserves prouvées développées). Les liquides représentaient environ 54% de ces réserves et le gaz naturel 46%. Ces réserves étaient situées en Europe (principalement en Norvège et au Royaume-Uni), en Afrique (principalement en Algérie, en Angola, au Gabon, en Libye, au Nigeria et dans la République du Congo), en Amérique (principalement au Canada, en Bolivie, en Argentine et au Venezuela), au Moyen-Orient (principalement en Oman, au Qatar, aux Émirats arabes unis et au Yémen) et en Asie (principalement en Indonésie et au Kazakhstan).

Au 31 décembre 2007, les réserves prouvées de pétrole et de gaz de TOTAL atteignaient 10 449 Mbep (dont 52% de réserves prouvées développées). Les liquides représentaient environ 55% de ces réserves et le gaz naturel 45%. Ces réserves étaient situées en Europe (principalement en Norvège et au Royaume-Uni), en Afrique (principalement en Angola, au Gabon, en Libye, au Nigeria et dans la République du Congo), en Amérique (principalement au Canada, en Argentine et au Venezuela), au Moyen-Orient (principalement en Oman, au Qatar, aux Émirats arabes unis et au Yémen) et en Asie (principalement en Indonésie et au Kazakhstan).

● Sensibilité des réserves au prix des hydrocarbures

Une variation du prix de référence entraîne une variation inverse non proportionnelle des réserves associées aux contrats de partage de production et de *buy-back* (représentant près de 32% des réserves de TOTAL à fin 2009). En effet, TOTAL dispose, en vertu de ces contrats, d'une partie de la production dont la vente doit permettre le remboursement de ses dépenses. Plus les prix sont élevés, plus le nombre de barils nécessaire au remboursement d'un même coût est faible. Par ailleurs, la quantité de barils récupérable au titre de ces contrats peut aussi varier en fonction de critères tels que la production cumulée, le taux de retour sur investissements ou le ratio revenus sur dépenses cumulées. Cette baisse est en partie compensée par un allongement de la durée d'exploitation économique des champs. Toutefois, l'effet de cet allongement est

généralement inférieur à celui de la baisse des réserves associées aux contrats de partage de production ou de *buy-back*. Pour cette raison, une hausse des prix se traduit globalement par une baisse des réserves de TOTAL.

● Production

La production moyenne par jour de liquides et de gaz naturel a été de 2 281 kbep/j en 2009, contre 2 341 kbep/j en 2008.

Les liquides ont représenté environ 61% et le gaz naturel 39% de la production globale de TOTAL en 2009.

Le tableau de la page suivante présente la production journalière moyenne de liquides et de gaz naturel revenant à TOTAL par zone géographique et pour chacun des trois derniers exercices.

À l'instar de ses homologues du secteur, TOTAL ne détient souvent qu'une participation dans les champs, le solde étant détenu par d'autres partenaires (parmi lesquels peuvent figurer d'autres compagnies pétrolières internationales, des compagnies pétrolières d'État ou des organismes publics). TOTAL intervient fréquemment en qualité d'opérateur, c'est-à-dire en tant que responsable technique de la production sur les champs dans lesquels il détient une participation. Une description des actifs producteurs du secteur Amont, figure dans les tableaux « Présentation des activités par zone géographique » aux pages suivantes.

L'activité Trading & Shipping du secteur Aval a commercialisé en 2009, comme en 2008 et 2007, la quasi-totalité de la production de liquides du secteur Amont (voir tableau « Ressources et débouchés de pétrole brut » page 44).

La production de gaz naturel de TOTAL est majoritairement vendue dans le cadre de contrats à long terme. Toutefois, sa production nord-américaine est pour l'essentiel vendue sur des marchés *spot* ainsi qu'une partie de sa production britannique, norvégienne et argentine. Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Bien que le prix du gaz naturel ait tendance à fluctuer dans le sillage de celui du pétrole brut, il s'écoule un certain laps de temps avant que les variations des prix du pétrole brut n'aient un impact sur les prix du gaz naturel. Du fait de la corrélation entre le prix contractuel du gaz naturel et les prix du pétrole brut, les prix contractuels ne sont généralement pas affectés par les fluctuations à court terme du prix du gaz naturel *spot*. Certains de ces contrats long-terme, notamment en Indonésie, au Qatar, au Nigeria et en Norvège prévoient la livraison de quantités fixes et déterminables de gaz naturel. TOTAL prévoit de satisfaire l'essentiel de ces engagements grâce à la production de ses réserves prouvées développées. Le Groupe, si nécessaire, pourrait recourir au marché *spot* ou à ses réserves non développées pour satisfaire ces engagements (voir Chapitre 10 « Informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures (non auditées) »).

Production par zone géographique

	2009			2008			2007		
	Liquides kb/j	Gaz naturel Mpc/j	Total kbep/j	Liquides kb/j	Gaz naturel Mpc/j	Total kbep/j	Liquides kb/j	Gaz naturel Mpc/j	Total kbep/j
Filiales consolidées									
Afrique	612	596	728	635	655	763	658	636	783
Algérie	27	140	53	32	141	59	32	136	58
Angola	186	33	191	200	33	205	198	29	203
Cameroun	12	2	12	13	2	14	13	2	14
Gabon	67	20	71	73	20	76	78	29	83
Libye	60	–	60	74	–	74	87	–	87
Nigeria	159	374	235	158	436	246	176	423	261
République du Congo	101	27	106	85	23	89	74	17	77
Amérique du Nord	20	22	24	11	15	14	14	34	20
Canada ^(a)	8	–	8	8	–	8	2	–	2
Etats-Unis	12	22	16	3	15	6	12	34	18
Amérique du Sud	30	558	131	32	573	136	118	618	230
Argentine	15	364	80	14	365	81	14	365	80
Bolivie	3	91	20	3	105	22	3	131	28
Colombie	7	45	17	9	45	18	10	46	19
Trinité-et-Tobago	5	2	5	6	2	6	9	2	9
Venezuela	–	56	9	–	56	9	82	74	94
Asie-Pacifique	33	1 228	251	29	1 236	246	28	1 287	252
Brunei	2	49	12	2	60	14	2	60	14
Indonésie	25	898	190	21	857	177	20	882	180
Myanmar	–	103	13	–	117	14	–	136	17
Thaïlande	6	178	36	6	202	41	6	209	41
Communauté des États indépendants	14	52	24	12	75	26	10	46	19
Azerbaïdjan	3	50	12	4	73	18	3	44	11
Russie	11	2	12	8	2	8	7	2	8
Europe	295	1 734	613	302	1 704	616	335	1 846	674
France	5	100	24	6	103	25	6	115	27
Pays-Bas	1	254	45	1	244	44	1	252	45
Norvège	199	691	327	204	706	334	211	685	338
Royaume-Uni	90	689	217	91	651	213	117	794	264
Moyen-Orient	91	338	151	88	281	137	83	91	99
Emirats arabes unis	10	10	12	10	10	12	11	10	13
Iran	8	–	8	9	–	9	15	–	15
Qatar	47	294	99	44	269	91	33	79	47
Syrie	14	34	20	15	2	15	15	2	15
Yémen	12	–	12	10	–	10	9	–	9
Production totale cumulée	1 095	4 528	1 922	1 109	4 539	1 938	1 246	4 558	2 077
Filiales mise en équivalence et non consolidées									
Afrique ^(b)	20	3	21	19	4	20	23	4	23
Moyen-Orient	216	386	287	241	288	295	240	277	291
Reste du monde ^(c)	50	6	51	87	6	88	–	–	–
Total filiales mise en équivalence et non consolidées	286	395	359	347	298	403	263	281	314
Production mondiale	1 381	4 923	2 281	1 456	4 837	2 341	1 509	4 839	2 391

(a) Il s'agit uniquement de bitumes. Toute la production de bitume du Groupe se situe au Canada.

(b) Il s'agit essentiellement de la quote-part de TOTAL des productions de CEPSA en Algérie.

(c) Il s'agit essentiellement de la quote-part de TOTAL dans la production de PetroCedeño au Venezuela.

Présentation des activités par zone géographique

Le tableau ci-dessous présente les actifs en production de TOTAL par zone géographique en précisant l'année de début d'activité dans le pays, la participation du Groupe, et le statut d'opérateur.

Actifs en production au 31 décembre 2009 ^(a)

	Début de l'activité dans le pays	Actifs en production opérés par le Groupe (Part Groupe en %)	Actifs en production non opérés par le Groupe (Part Groupe en %)
Afrique			
Algérie	1952		Ourhoud (19,41%) ^(b) RKF (48,83%) ^(b) Tin Fouye Tabankort (35,00%)
Angola	1953	Blocs 3-85, 3-91 (50,00%) Girassol, Jasmim, Rosa, Dalia (bloc 17) (40,00%)	Cabinda (bloc 0) (10,00%) Kuito, BBLT, Tombua-Landana (bloc 14) (20,00%)
Cameroun	1951	Bakingili (25,50%) Bavo-Asoma (25,50%) Boa Bakassi (25,50%) Ekundu Marine (25,50%) Kita Edem (25,50%) Kole Marine (25,50%)	Mokoko - Abana (10,00%) Mondoni (25,00%)
Gabon	1928	Anguille (100,00%) Anguille Nord Est (100,00%) Anguille Sud-Est (100,00%) Atora (40,00%) Avocette (57,50%) Ayol Marine (100,00%) Baliste (50,00%) Barbier (100,00%) Baudroie Marine (50,00%) Baudroie Nord Marine (50,00%) Coucal (57,50%) Girelle (100,00%) Gonelle (100,00%) Grand Anguille Marine (100,00%) Grondin (100,00%) Hylia Marine (75,00%) Mandaros (100,00%) M'Boumba (100,00%) Mérrou Sardine Sud (50,00%) Pageau (100,00%) Port Gentil Océan (100,00%) Port Gentil Sud Marine (100,00%) Tchengue (100,00%) Torpille (100,00%) Torpille Nord Est (100,00%)	Rabi Kounga (47,50%)
Libye	1959	C 17 (Mabruk) (15,00%) ⁽ⁱ⁾ C 137 (Al Jurf) (20,25%) ⁽ⁱ⁾	NC 115 (El Sharara) (3,90%) NC 186 (2,88%)

	Début de l'activité dans le pays	Actifs en production opérés par le Groupe (Part Groupe en %)	Actifs en production non opérés par le Groupe (Part Groupe en %)
Nigeria	1962	OML 58 (40,00%) OML 99 Amenam-Kpono (30,40%) OML 100 (40,00%) OML 102 (40,00%) OML 130 (24,00%)	OML 102 - Ekanga (40,00%) Shell Petroleum Development Company (SPDC 10,00%) Bonga (12,50%)
République du Congo	1928	Kombi-Likalala (65,00%) Nkossa (53,50%) Nsoko (53,50%) Moho Bilondo (53,50%) Sendji (55,25%) Tchendo (65,00%) Tchibeli-Litanzi-Loussima (65,00%) Tchibouela (65,00%) Yanga (55,25%)	Loango (50,00%) Zatchi (35,00%)
Amérique du nord			
Canada	1999		Surmont (50,00%)
États-Unis	1957	Matterhorn (100,00%) Virgo (64,00%)	Plusieurs actifs dans la zone de Barnett Shale (25,00%) Tahiti (17,00%)
Amérique du sud			
Argentine	1978	Aguada Pichana (27,27%) Aries (37,50%) Cañadon Alfa Complex (37,50%) Carina (37,50%) Hidra (37,50%) San Roque (24,71%)	Sierra Chata (2,51%)
Bolivie	1995		San Alberto (15,00%) San Antonio (15,00%)
Colombie	1973		Caracara (34,18%) ^(k) Cupiagua (19,00%) Cusiana (19,00%) Espinal (7,32%) ^(k) San Jacinto/Rio Paez (8,14%) ^(k)
Trinité-et-Tobago	1996		Angostura (30,00%)
Venezuela	1980		PetroCedeño (30,323%) Yucal Placer (69,50%)
Asie-pacifique			
Brunei	1986	Maharaja Lela Jamalulalam (37,50%)	
Indonésie	1968	Bekapai (50,00%) Handil (50,00%) Peciko (50,00%) Sisi-Nubi (47,90%) Tambora-Tunu (50,00%)	Badak (1,05%) Nilam - gaz et condensats (9,29%) Nilam - huile (10,58%)
Myanmar	1992	Yadana (31,24%)	
Thaïlande	1990		Bongkot (33,33%)

	Début de l'activité dans le pays	Actifs en production opérés par le Groupe (Part Groupe en %)	Actifs en production non opérés par le Groupe (Part Groupe en %)
Communauté des États indépendants			
Azerbaïdjan	1996		Shah Deniz (10,00%)
Russie	1989	Khariaga (50,00%)	
Europe			
France	1939	Lacq (100,00%) Meillon (100,00%) Pecorade (100,00%) Vic-Bilh (73,00%) Lagrange (100,00%) Lanot (100,00%) Itteville (78,73%) La Croix-Blanche (100,00%) Rousse (100,00%) Vert-le-Grand (90,05%) Vert-le-Petit (100,00%)	Dommartin-Lettrée (56,99%)
Norvège	1965	Skirne (40,00%)	Åsgard (7,68%) Ekofisk (39,90%) Eldfisk (39,90%) Embla (39,90%) Gimle (4,90%) Glitne (21,80%) Gungne (10,00%) Heimdal (16,76%) Hod (25,00%) Huldra (24,33%) Kristin (6,00%) Kvitebjørn (5,00%) Mikkel (7,65%) Oseberg (10,00%) Oseberg East (10,00%) Oseberg South (10,00%) Sleipner East (10,00%) Sleipner West (9,41%) Snøhvit (18,40%) Snorre (6,18%) Statfjord East (2,80%) Sygna (2,52%) Tor (48,20%) Tordis (5,60%) Troll I (3,69%) Troll II (3,69%) Tune (10,00%) Tyrihans (23,18%) Vale (24,24%) Valhall (15,72%) Vigdis (5,60%) Vilje (24,24%) Visund (7,70%) Yttergryta (24,50%)
Pays-Bas	1964	F6a gaz (55,66%) F6a huile (65,68%) F15a Jurassic (38,20%) F15a Triassic (32,47%) J3a (30,00%) K1a (40,10%) K3b (56,16%) K4a (50,00%) K4b/K5a (36,31%)	

	Début de l'activité dans le pays	Actifs en production opérés par le Groupe (Part Groupe en %)	Actifs en production non opérés par le Groupe (Part Groupe en %)
		K5b (45,27%) K5F (40,39%) K6/L7 (56,16%) L1a/L1d (60,00%) L1e/L1f (55,66%) L4a (55,66%)	E16a (16,92%) E17a/E17b (14,10%) J3b/J6 (25,00%) Q16a (6,49%)
Royaume-Uni	1962	Alwyn North, Dunbar, Ellon, Grant Nuggets (100,00%) Elgin-Franklin (EFOG 46,17%) ^(c) Forvie Nord (100,00%) Glenelg (49,47%) Jura (100,00%) Otter (81,00%) West Franklin (EFOG 46,17%) ^(c)	Alba (12,65%) Armada (12,53%) Bruce (43,25%) Champs unitisés Markham (7,35%) ETAP (Mungo, Monan) (12,43%) Everest (0,87%) Keith (25,00%) Maria (28,96%) Nelson (11,53%) Seymour (25,00%)
Moyen-orient			
Émirats arabes unis	1939	Abu Dhabi - Abu Al Bu Khoosh (75,00%)	Abu Dhabi offshore (13,33%) ^(d) Abu Dhabi onshore (9,50%) ^(e) GASCO (15,00%) ADGAS (5,00%)
Iran	1954		Dorood (55,00%) ^(f) South Pars 2 & 3 (40,00%) ^(g)
Oman	1937		Divers champs onshore (bloc 6) (4,00%) ^(h) Champ de Mukhaizna (bloc 53) (2,00%) ⁽ⁱ⁾
Qatar	1936	Al Khalij (100,00%)	Dolphin (24,50%) North Field - NFB (20,00%) North Field -Qatargas 2 Train 5 (16,70%)
Syrie	1988	Deir Ez Zor (Al Mazraa, Atalla North, Jafra, Marad, Qahar, Tabiyeh) (100,00%) ^(j)	
Yémen	1987	Kharir/Atuf (bloc 10) (28,57%)	Al Nasr (bloc 5) (15,00%)

(a) La participation financière du Groupe dans l'entité locale est d'environ 100% dans tous les cas, sauf concernant Total Gabon (57,96%), Total E&P Cameroun (75,80%) et certaines entités en Algérie, à Abou Dabi, en Oman et au Royaume-Uni (voir notes b à l ci-dessous).

(b) TOTAL détient une participation indirecte de 19,41% dans le champ de Ourhoud et de 48,83% dans le champ de RKF via CEPSA (société mise en équivalence).

(c) TOTAL détient une participation indirecte de 35,8% dans le champ d'Elgin-Franklin via EFOG.

(d) Participation de 13,33% via ADMA (société mise en équivalence). TOTAL est également associé aux opérations de Abu Dhabi Marine Operating Company.

(e) Participation de 9,50% via ADPC (société mise en équivalence). TOTAL est également associé aux opérations de Abu Dhabi Company For Onshore Oil Operation.

(f) TOTAL a transféré à la NIOC (National Iranian Oil Company) les opérations du champ de Dorood. Le Groupe détient une participation de 55,00% dans le consortium étranger.

(g) TOTAL a transféré les opérations à la NIOC pour les phases 2 et 3 du champ de South Pars. Le Groupe détient une participation de 40,00% dans le consortium étranger.

(h) TOTAL détient une participation directe de 4,00% dans Petroleum Development Oman LLC, opérateur du bloc 6 dans lequel TOTAL détient une participation indirecte de 4,00% via Pohol (société mise en équivalence). Le Groupe détient également une participation de 5,54% dans l'usine de liquéfaction d'Oman LNG (trains 1 et 2), et une participation indirecte de 2,04% via OLNGL dans Qalhat LNG (train 3).

(i) TOTAL détient une participation directe de 2,00% dans le bloc 53.

(j) Opéré par la société DEZPC détenue à 50,00% par TOTAL et 50,00% par SPC.

(k) TOTAL détient une participation indirecte de 34,18% dans le bloc de Caracara, 8,14% dans le bloc de San Jacinto/Rio Paez et 7,32% dans le bloc Espinal au travers de CEPSA (société mise en équivalence).

(l) Application des nouveaux termes contractuels à la suite de la ratification des contrats début 2010.

● Afrique

En 2009, la production de TOTAL en Afrique s'est établie à 749 kbep/j (y compris celle des filiales mises en équivalence et des filiales non consolidées), représentant 33% de la production totale du Groupe, contre 783 kbep/j en 2008 et 806 kbep/j en 2007.

En **Algérie**, la production de TOTAL s'est établie à 74 kbep/j pour l'année 2009, en recul par rapport aux niveaux de 2008 et 2007 (79 kbep/j), en raison notamment de la fin du contrat Hamra en octobre 2009. Outre Hamra, la production du Groupe a été assurée par ses participations directes dans le champ de TFT (Tin Fouyé Tabenkort, 35%) et à travers sa participation dans CEPESA (48,83%), elle-même partenaire de Sonatrach (Société nationale des hydrocarbures algérienne) sur les champs d'Ourhoud et Rhourde El Krouf. TOTAL détient également un intérêt direct de 37,75% dans le projet gazier de Timimoun aux côtés de Sonatrach (51%) et de CEPESA (11,25%). En décembre 2009, TOTAL a remporté l'appel d'offres pour l'acquisition d'une participation de 47% dans le permis Ahnet. Le contrat prévoit que le plan de développement soit soumis aux autorités avant la mi-2011 pour une mise en production prévue en 2015 avec un plateau de production d'au moins 4 Gm³/an (400 Mpc/j).

- Sur le champ de TFT, la finalisation du projet de compression devrait permettre de maintenir un plateau de production à près de 180 kbep/j.
- L'approbation, par l'Agence nationale ALNAFT, du projet de Timimoun a permis à TOTAL et ses partenaires de lancer la phase de *basic engineering* début 2010. Le projet prévoit une mise en production fin 2013. La production commerciale de gaz naturel de Timimoun devrait atteindre environ 1,6 Gm³/an (160 Mpc/j) en plateau.

En **Angola**, la production du Groupe s'est établie à 191 kbep/j en 2009, contre 205 kbep/j en 2008 et 2007. La production provient essentiellement des blocs 17, 0 et 14. Les années 2007 à 2009 ont été marquées par de nombreuses découvertes, en particulier sur les blocs 14, 31, 32, 15/06 et 17/06.

- Le bloc 17 (40%, opérateur), principal actif du Groupe en Angola situé en *offshore* profond, est composé de quatre pôles majeurs : Girassol, Dalia, Pazflor et CLOV (articulé autour des découvertes de Cravo, Lirio, Orquidea et Violeta).

Sur le pôle de Girassol, la production moyenne en 100% des champs de Girassol, Jasmim et Rosa s'est élevée à plus de 220 kb/j en 2009. Le champ de Rosa, entré en production en juin 2007, participe significativement à l'alimentation du FPSO (unité flottante de traitement, de stockage et d'expédition) de Girassol.

Sur le second pôle, le champ de Dalia, démarré en décembre 2006, a atteint son plateau de production de 240 kb/j au deuxième trimestre 2007. Ce développement, initié en 2003, est constitué de puits sous-marins reliés à un FPSO.

Sur le troisième pôle, Pazflor, composé des champs de Perpetua, Zinia, Hortensia et Acacia, le démarrage de la production est

prévu en 2011. Ce développement, en cours de réalisation depuis son approbation fin 2007, prévoit la mise en place d'un FPSO d'une capacité de production allant jusqu'à 220 kb/j.

Sur le quatrième pôle, CLOV, les études de *basic engineering* pour le développement des champs de Cravo, Lirio, Orquidea et Violeta ont été lancées en 2008. Ce développement devrait conduire à l'implantation d'un quatrième FPSO d'une capacité de 160 kb/j. La décision finale d'investissement devrait être prise en 2010.

- Sur le bloc 14 (20%), la production de Tombua-Landana a démarré en août 2009 et vient s'ajouter à celles de Benguela-Belize-Lobito-Tomboco (BBLT) et de Kuito.
- Sur le bloc 32 (30%, opérateur), situé en *offshore* très profond, les douze découvertes réalisées entre 2003 et 2007 ont établi le potentiel pétrolier du bloc. L'appréciation se poursuit et des études de pré-développement sont en cours pour une première zone de production située dans la partie centre / sud-est du bloc.

En 2008, les droits sur la zone de Calulu, dans le bloc 33, ont été prolongés de cinq ans. TOTAL, devenu opérateur en 2008, y détient une participation de 55%. En 2007, TOTAL était entré sur les blocs 17/06 (30%, opérateur) et 15/06 (15%).

Par ailleurs, le projet Angola LNG (13,6%), dont l'objet est de valoriser les réserves de gaz en Angola, en particulier le gaz associé aux productions des champs situés sur les blocs 0, 14, 15, 17 et 18, prévoit la construction d'une usine de liquéfaction à proximité de Soyo. Ce projet a été approuvé par l'État angolais et les partenaires en décembre 2007. Les travaux de construction sont en cours et la production devrait démarrer en 2012.

Au **Cameroun**, TOTAL, producteur depuis 1977, a opéré en 2009 environ 50 kbep/j soit près de 65% de la production du pays¹. En 2009, la production du Groupe s'est élevée à 12 kbep/j, contre 14 kbep/j en 2008 et 2007.

L'autorisation exclusive d'exploitation du champ de Dissoni (37,5%, opérateur) a été octroyée par les autorités camerounaises en novembre 2008 pour une mise en production prévue en 2012. En plateau, la production de ce champ devrait s'élever à près de 15 kb/j (en 100%). Sur ce permis, la découverte dans les horizons deltaïques réalisée en 2008 lors du forage du puits d'exploration Njonji devrait être évaluée par un puits d'appréciation prévu en 2010.

Par ailleurs, le Groupe s'est vu octroyer, en juillet 2009, un nouveau bloc d'exploration, Lungahe (100%), situé à proximité de ses concessions et permis opérés.

En **Égypte**, TOTAL s'est vu attribuer en mai 2009 un intérêt de 90% dans le bloc 4 (El Burullus offshore Est) dont il devrait être opérateur après approbation par les autorités égyptiennes. Ce permis, situé dans le bassin du Nil où de nombreuses découvertes de gaz ont déjà été réalisées, couvre une période d'exploration initiale de quatre ans et comporte des obligations de travaux sismiques 3D et de forage de puits d'exploration.

1. Source : TEP Cameroun et Société Nationale des Hydrocarbures du Cameroun.

Au **Gabon**, la part de production revenant au Groupe s'est élevée à 71 kbep/j en 2009, contre 76 kbep/j en 2008 et 83 kbep/j en 2007. Cette baisse est due au déclin naturel des champs matures. Total Gabon¹ est l'une des plus anciennes filiales du Groupe en Afrique subsaharienne. La Convention d'établissement entre Total Gabon et l'État gabonais a été renouvelée pour vingt-cinq ans en 2007, encourageant l'exploration et les projets de développement.

- Sur le champ d'Anguille, les études réservoir lancées en 2009 à l'issue des résultats des treize premiers puits de la phase 1 montrent aujourd'hui que les estimations de production initiales doivent être revues à la baisse. Le projet qui avait fait l'objet d'une première révision début 2009 pour bénéficier au mieux de la baisse du coût des services pétroliers, prévoit une approche plus séquentielle ainsi qu'un calendrier plus étalé dans le temps. Le schéma de développement et le dimensionnement des nouvelles installations ont été révisés en conséquence.
- Sur le permis *offshore* profond de Diaba (Total Gabon 63,75%, opérateur), à la suite de la campagne d'acquisition sismique 2D qui s'est déroulée en 2008 et 2009, des travaux d'acquisition sismique 3D ont démarré en décembre 2009.

En **Libye**, la production du Groupe s'est élevée à 60 kb/j en 2009, contre 74 kb/j en 2008 et 87 kb/j en 2007. Cette baisse est essentiellement due à l'application des quotas OPEP et aux nouveaux termes contractuels sur les blocs NC 115 (30%)² et NC 186 (24%)², sur lesquels TOTAL est partenaire.

- Sur le champ de Mabruk (bloc C 17, 75%², opérateur), le plateau de production de 19 kb/j a été maintenu en 2009. Par ailleurs, le plan de développement des structures de Dahra et Garian a été approuvé par la National Oil Corporation (NOC) mi-2009.
- Sur le bloc C 137 (75%², opérateur), la reprise des activités sur le champ d'Al Jurf est intervenue fin décembre 2008 après l'arrêt temporaire de la production à la suite des difficultés rencontrées en avril 2008 lors d'une opération de forage. En 2009, la production s'est établie à 31 kbep/j. Par ailleurs, un projet de réinjection du gaz associé a été lancé en mai 2009.
- Un protocole d'accord a été signé en février 2009 entre la NOC et TOTAL concernant les blocs C 137 et C 17 afin de convertir les contrats existants en contrats EPSA IV (contrats d'exploration et de partage de production) et les étendre jusqu'en 2032. Dans ce cadre, des engagements de forage d'exploration supplémentaires ont été pris. Les contrats EPSA IV, signés en mai 2009, ont été ratifiés par le gouvernement libyen début 2010.
- Sur les blocs NC 115 et NC 186, une campagne sismique de près de 5 000 km² a démarré en décembre 2009.
- Sur le bassin de Murzuk, à la suite du succès du forage d'appréciation de la découverte réalisée en 2006 sur une partie du bloc NC 191 (100%², opérateur), un plan de développement a été soumis aux autorités en 2009.
- Sur le bassin de Cyrénaïque, le forage d'un puits d'exploration a débuté en février 2010 sur le bloc 42 2/4 (60%², opérateur).

À **Madagascar**, TOTAL a pris une participation de 60% et le rôle d'opérateur sur le permis de Bemolonga en septembre 2008. Ce permis contient des accumulations de sables bitumineux. Une première phase d'appréciation a été lancée afin de confirmer le potentiel nécessaire à un développement de type minier. Les opérations de forage ont démarré en juillet 2009 et devraient se dérouler en 2010 pendant la saison sèche entre avril et novembre.

En **Mauritanie**, le Groupe est présent dans l'exploration sur les permis Ta7 et Ta8 (60%, opérateur), situés dans le bassin de Taoudenni, aux côtés de Sonatrach (20%) et Qatar Petroleum International (20%), la société nationale du Qatar. Le forage d'un puits d'exploration sur le permis Ta8 a démarré en octobre 2009.

Au **Nigeria**, la production du Groupe s'est établie à 235 kbep/j en 2009, contre 246 kbep/j en 2008 et 261 kbep/j en 2007. TOTAL, établi au Nigeria depuis 1962, opère sept permis de production (OML) sur les quarante-sept auxquels il participe et deux permis d'exploration (OPL) sur les huit auxquels il participe. Le Groupe est également présent dans le GNL au travers de Nigeria LNG et du projet Brass LNG.

- TOTAL détient 15% de l'usine de liquéfaction Nigeria LNG Ltd, située sur l'île de Bonny. Depuis la mise en service du sixième train de liquéfaction fin 2007, la capacité totale de l'usine s'élève à 22 Mt/an de GNL. En 2009, les problèmes de sécurité dans le delta du Niger ont affecté la production de gaz de certains fournisseurs, limitant l'approvisionnement de l'usine et conduisant à la baisse de production de GNL.

Par ailleurs, les travaux préliminaires au lancement du projet Brass LNG (17%) qui comprend la construction de deux trains d'une capacité de 5 Mt/an chacun se sont poursuivis en 2009. La première phase des travaux de préparation du site a été achevée en 2009.

- Enfin, TOTAL a renforcé sa capacité à assurer l'approvisionnement des projets GNL auxquels il participe et à répondre à la croissance de la demande intérieure en gaz :
 - Sur le permis OML 136 (40%), le Groupe a réalisé en 2009 l'appréciation positive du champ de Temi Agge, confortant la possibilité d'un futur pôle de développement sur ce permis où des travaux d'appréciation ont été réalisés en 2008 sur le champ d'Amatu.
 - Dans le cadre de son association avec Nigerian National Petroleum Corporation (NNPC), TOTAL a poursuivi le projet d'augmentation de capacité du permis OML 58 (40%, opérateur), qui vise à terme à porter la capacité de production de gaz à 550 Mpc/j. Une seconde phase du projet, en cours d'évaluation, devrait permettre de développer d'autres réserves grâce à ces infrastructures.
 - Sur les permis OML 112/117 (40%), TOTAL a poursuivi en 2009 les études de développement du champ de gaz d'Ima.

1. Total Gabon est une société de droit gabonais dont les actions, cotées sur Euronext Paris, sont détenues par TOTAL (58%), la République Gabonaise (25%) et le public (17%).

2. Participation dans le consortium étranger.

- Sur le permis OML 102 (40%, opérateur), TOTAL a poursuivi en 2009 le développement du projet Ofon II pour une décision finale d'investissement au cours de l'année 2010. Le Groupe prévoit également l'appréciation du pôle d'Etisong en 2010, situé à 15 km du champ d'Ofon actuellement en production.
- Sur le permis OML 130 (24%, opérateur), TOTAL a mis en production en mars 2009 le champ d'Akpo, dont le plateau de production est de 225 kbep/j (en 100%). Le Groupe poursuit activement les travaux de valorisation du champ d'Egina pour lequel un plan de développement a été approuvé par les autorités nigériennes. En 2009, TOTAL a réalisé au Nigeria les études de *basic engineering* sur ce champ.
- Sur le permis OML 138 (20%, opérateur), TOTAL a poursuivi en 2009 le développement du projet Usan (180 kb/j en 100%), avec notamment le démarrage du forage des puits de production ainsi que la mise à l'eau de la coque du futur FPSO en novembre 2009. La production devrait démarrer en 2012.

TOTAL a également consolidé sa position dans l'*offshore* profond avec le lancement en 2009 du développement du projet Bonga Nord-Ouest sur l'OML 118 (12,5%). En 2009, le Groupe a activement poursuivi sa campagne d'exploration avec la découverte réalisée sur le prospect de Owowo Sud sur l'OPL 223 (18%, opérateur).

Le contexte d'insécurité dans la région du delta du Niger a continué d'affecter la production de l'association Shell Petroleum Development Company (SPDC), dans laquelle TOTAL détient une participation de 10%. Les travaux de réparation des installations dans la zone Ouest du delta du Niger se sont poursuivis en 2009, permettant une reprise partielle de la production, notamment sur le champ *offshore* de EA (10%) où la production a repris au deuxième semestre 2009. Par ailleurs, la production de gaz et de condensats de SPDC a notamment été affectée en 2009 par l'arrêt de l'usine de traitement de Soku pour travaux et réparations à la suite d'actes de vandalisme sur les pipelines d'export à la fin de l'année 2008.

En **République du Congo**, la part de production revenant au Groupe s'est élevée à 106 kbep/j en 2009, contre 89 kbep/j en 2008 et 77 kbep/j en 2007.

- Le champ de Moho Bilondo (53,5%, opérateur) est entré en production en avril 2008. Le forage des puits de développement se poursuit. La production en 100%, actuellement proche de 80 kbep/j, devrait atteindre 90 kbep/j en plateau dans le courant de l'année 2010. Le potentiel de ce permis a été confirmé par les puits d'appréciation Moho Nord Marine 3, foré fin 2008 à la suite des deux découvertes réalisées en 2007 (Moho Nord Marine 1 et 2). En 2009, les puits d'exploration Moho Nord Marine 4 a permis de mettre en évidence dans la même zone des ressources aux niveaux albiens.
- Le développement de Libondo (65%, opérateur), approuvé en octobre 2008, se poursuit. La mise en service est prévue en 2011. Ce champ est situé sur le permis d'exploitation Kombi-Likalala-Libondo, à 50 km des côtes, par une profondeur d'eau de 114 m. Le plateau de production devrait s'établir à 8 kb/j (en 100%). Une partie significative des équipements est réalisée localement à Pointe Noire, en redémarrant un chantier de construction sans activité depuis plusieurs années.

Au **Soudan**, le Groupe détient des droits sur un permis d'exploration dans la partie Sud sans que toutefois des activités aient été entreprises dans le pays. Pour une information complémentaire sur la présence de TOTAL au Soudan, consulter le Chapitre 4 (Facteurs de risques).

● Amérique du Nord

En 2009, la production de TOTAL en Amérique du Nord s'est établie à 24 kbep/j, représentant 1% de la production totale du Groupe, contre 14 kbep/j en 2008 et 20 kbep/j en 2007.

Au **Canada**, le Groupe est présent dans le domaine des sables bitumineux en Athabasca (Alberta) à travers ses participations dans les permis de Surmont (50%), Joslyn (75%, opérateur) et Northern Lights (50%, opérateur). Depuis fin 2004, le Groupe détient également plusieurs permis (Oil Sands Leases) à 100% acquis lors de ventes aux enchères successives, notamment celui de Griffon pour lequel la campagne d'appréciation de l'hiver 2008-2009 est en cours d'interprétation. En 2009, la production du Groupe s'est élevée à 8 kb/j, stable par rapport à 2008.

- Sur le permis de Surmont, la construction de la première phase de développement industriel (Surmont Phase 1A) s'est achevée en juin 2007 avec le démarrage progressif de l'injection de vapeur sur les dix-huit premières paires de puits. Le passage en mode production SAGD (*Steam Assisted Gravity Drainage*) de la première paire de puits est intervenu en octobre 2007. La production commerciale a débuté en novembre 2007.

Les travaux relatifs aux phases 1B et 1C ont été réalisés en vue d'ajouter les seize paires de puits supplémentaires nécessaires pour atteindre un niveau de production estimé à 22 kb/j. Les paires de puits de la phase 1B ont été progressivement mises en production en 2009.

Début 2010, les partenaires ont décidé de lancer la construction de la deuxième phase de développement industriel. Le démarrage de la production de Surmont Phase 2 est prévu en 2015 et permettra de porter la capacité de production totale de Surmont (phases 1 et 2) à 110 kb/j (en 100%).

- Le permis de Joslyn, situé à environ 140 km au nord de Surmont, devrait être exploité par techniques minières, en deux phases de développement de 100 kb/j de bitume chacune.

En 2009, le pré-projet de la première phase (Joslyn North Mine) a fait l'objet d'une révision complète pour notamment répondre aux critères de la nouvelle réglementation de février 2009 relative au traitement des boues de production. Cette révision s'est achevée en février 2010 avec en parallèle la remise aux autorités d'une mise à jour du dossier administratif. La poursuite de la préparation de cette première phase a été approuvée début mars 2010 avec le lancement des études de *basic engineering*. Le développement du projet devrait être approuvé dans les prochaines années pour un démarrage en 2017. Le calendrier final reste cependant soumis au processus administratif d'approbation de l'ERCB (*Energy Resources Conservation Board*).

Par ailleurs, une petite unité de production SAGD, démarrée en 2006 mais qui n'a pas atteint le niveau de production attendu de 10 kb/j en raison de contraintes sur la pression d'injection de vapeur, est arrêtée depuis mars 2009. Le devenir de cette installation (mise sous cocon ou démantèlement définitif) a fait

l'objet du dépôt d'un dossier d'autorisation auprès de l'ERCB début 2010. Les réserves correspondantes ont été décomptabilisées au 31 décembre 2008.

- o Parallèlement à ces développements, TOTAL a réalisé en 2006 des études qui ont conduit au choix d'un *upgrader* de technologie *delayed coker*, situé à Edmonton (Alberta), d'une capacité de près de 230 kb/j. Sa construction est prévue en deux phases afin de suivre la montée en production de bitume du permis de Joslyn. Après une annonce publique en mai 2007 et le dépôt du dossier d'autorisation ERCB en décembre 2007, le projet devrait être présenté en audition publique fin mai 2010. Les études de *basic engineering*, lancées en mai 2008, se sont achevées fin 2009, dernière étape avant le lancement de la construction. Cependant, la décision définitive de mise en œuvre de ce projet ne pourra intervenir qu'après l'approbation de l'autorité administrative et son démarrage devra coïncider avec celui de Joslyn North Mine.
- o En août 2008, le Groupe a finalisé l'acquisition de la société Synenco dont les deux principaux actifs étaient une participation de 60% dans le projet Northern Lights et le permis mitoyen de McClelland, détenu en 100%. Début 2009, le Groupe a cédé à Sinopec, l'autre partenaire du projet, un intérêt de 10% dans le projet Northern Lights et de 50% dans le permis McClelland, ramenant ainsi sa participation à 50% sur l'ensemble du domaine. Le projet Northern Lights, situé à une cinquantaine de kilomètres au nord de Joslyn, devrait être exploité par techniques minières.

Aux **États-Unis**, la production du Groupe s'est établie à 16 kbep/j en 2009, contre 6 kbep/j en 2008 et 18 kbep/j en 2007.

- o Dans le golfe du Mexique :
 - En mai 2009, le champ d'huile de Tahiti (17%), situé en *offshore* profond, a démarré sa production et rapidement atteint son plateau de 135 kb/j.
 - En septembre 2007, le Groupe s'est engagé sur la première phase de développement du projet *offshore* profond Chinook (33,33%) avec un test de production prévu en 2010.
 - TOTAL a acquis six blocs d'exploration en mars 2009.
 - En avril 2009, TOTAL et Cobalt ont signé un accord portant sur la mise en commun du domaine minier *offshore* profond des deux compagnies, Cobalt détenant un intérêt de 60% et TOTAL, les 40% restants. Cobalt opère la phase d'exploration pour laquelle TOTAL fournit l'appareil de forage utilisé pour les cinq premiers puits d'exploration choisis. En outre, des ingénieurs de TOTAL sont détachés dans l'équipe Exploration de Cobalt à Houston.
 - TOTAL opère la production des champs de Matterhorn et Virgo.
- o En Alaska, TOTAL a acquis en 2008 une participation de 30% dans plusieurs blocs d'exploration *onshore* dénommés « White Hills ». La plupart des blocs ont été rendus mi-2009 à la suite de résultats décevants. En 2007, le Groupe avait également acquis trente-deux blocs d'exploration *offshore* en mer de Beaufort.
- o Fin 2009, TOTAL a signé un accord en vue de créer une *joint-venture* avec Chesapeake, avec effet rétroactif au 1^{er} octobre 2009. Au travers de cette *joint-venture*, TOTAL détient 25% du portefeuille de Chesapeake dans la zone de Barnett Shale au Texas (gaz non conventionnel) dont les actifs produisent environ 700 Mpc/jour.

- o En janvier 2009, le groupe a finalisé l'acquisition de 50% de la société American Shale Oil LLC, en vue de développer la technologie d'exploitation des schistes bitumineux au Colorado.

Au **Mexique**, TOTAL réalise diverses études en collaboration avec la société nationale PEMEX dans le cadre d'un accord de coopération technique général signé en 2003 et renouvelé début 2010.

● Amérique du Sud

En 2009, la production de TOTAL en Amérique du Sud s'est élevée à 182 kbep/j (y compris celle des filiales mises en équivalence et des filiales non consolidées), représentant 8% de la production totale du Groupe, contre 224 kbep/j en 2008 et 230 kbep/j en 2007.

En **Argentine**, TOTAL, présent depuis 1978, opère 27% de la production de gaz du pays¹. La production du Groupe s'est élevée à 80 kbep/j en 2009, contre 81 kbep/j en 2008 et 80 kbep/j en 2007.

- o Dans le bassin du Neuquen, le raccordement des découvertes satellites et l'augmentation des capacités de compression ont permis de prolonger le plateau de production des champs de San Roque (24,7%, opérateur) et d'Aguada Pichana (27,3%, opérateur).

Sur le champ d'Aguada Pichana, le projet de compression basse pression a été mis en service en août 2007. Le développement de la découverte d'Aguada Pichana Nord se poursuit. La deuxième phase a été mise en service entre septembre et novembre 2009 avec cinq puits producteurs. Elle vient compléter la première phase mise en production en décembre 2007. Sur la partie principale du champ, vingt-deux puits ont été forés en 2009.

En février 2009, TOTAL a signé avec les autorités argentines un accord pour l'extension de dix ans (de 2017 à 2027) des concessions d'Aguada Pichana et de San Roque. Dans ce contexte, une sismique 3D a été acquise fin 2009 dans la zone de canyons Las Carceles, qui permettra de poursuivre l'exploration sur Aguada Pichana à l'ouest de la zone déjà développée.

- o En Terre de Feu, le Groupe opère notamment les champs *offshore* de Carina et Aries (37,5%) démarrés respectivement en 2005 et 2006. Un quatrième compresseur moyenne pression a été installé en juillet 2007 pour dégoulotter les installations et porter la capacité de production de gaz de cette zone de 12 à 15 Mm³/j (soit près de 424 à 530 Mpc/j). Par ailleurs, la saturation du gazoduc d'exportation du gaz de la Terre de Feu limitant actuellement le bénéfice de cette augmentation, des travaux sont en cours depuis 2008 pour augmenter sa capacité.

Fin 2009, la décision a été prise de lancer le développement du gisement *offshore* de Vega Pleyade et l'extension de la compression basse pression, avec l'objectif d'une entrée en production fin 2014.

En **Bolivie**, la production du Groupe, essentiellement gazière, s'est établie à 20 kbep/j en 2009, contre 22 kbep/j en 2008 et 28 kbep/j

1. Source : Ministère de Planification fédérale, Investissement public et Services, Secrétariat à l'énergie.

en 2007. TOTAL est présent sur six permis : deux permis en production, San Alberto et San Antonio (15%) ; et quatre permis en phase d'exploration ou d'appréciation, blocs XX West (75%, opérateur), Aquio et Ipati (80%, opérateur) et Rio Hondo (50%). La baisse de production enregistrée en 2009 est principalement due à la réduction de la demande de gaz brésilienne, principal marché d'exportation de San Alberto et San Antonio.

- Concernant la découverte d'Itau, située sur le bloc XX West, TOTAL a déposé en août 2009 une déclaration de commercialité auprès des autorités boliviennes et prépare le développement du champ, dont la mise en production est prévue au second semestre 2010. La production d'Itau sera acheminée vers les infrastructures existantes du champ voisin de San Alberto.
- En 2004, le Groupe a découvert le gisement de gaz d'Incahuasi, situé sur le bloc d'Ipati. À la suite de l'interprétation de la sismique 3D réalisée en 2008, un puits d'appréciation est en cours sur le bloc adjacent d'Aquio pour confirmer l'extension de la découverte vers le nord.

Enfin, en septembre 2008, TOTAL a signé un accord de coopération avec Gazprom et Yacimientos Petrolíferos Fiscales Bolivianos afin d'explorer le bloc Azero dans le cadre d'une entreprise mixte au sein de laquelle TOTAL et Gazprom seront partenaires avec des participations équivalentes.

Au **Brésil**, le Groupe détient des participations dans deux permis, les blocs BC-2 (41,2%) et BM-C-14 (50%), situés dans le bassin de Campos.

- Sur le bloc BC-2, les partenaires ont foré un puits d'appréciation au début de l'année 2007, puis soumis une déclaration de commercialité à l'ANP (Agência Nacional do Petróleo) fin août 2007. À la suite d'un retraitement sismique, un prospect anté-salifère a été mis en évidence sous la découverte de Xerelete (anciennement Curió) réalisée en 2001 par 2 400 m d'eau. Un puits d'appréciation pourrait ainsi y être foré en 2011.
- L'extrémité Sud de Xerelete se situe sur le bloc adjacent BM-C-14. En 2009, les partenaires des deux blocs ont finalisé un accord d'unitisation du gisement qui a été soumis à l'ANP pour ratification.

En **Colombie**, où TOTAL est présent depuis 1973, la production du Groupe s'est établie à 23 kbep/j en 2009, stable par rapport à 2008, contre 19 kbep/j en 2007. TOTAL détient une participation de 19% dans les champs *onshore* de Cupiagua et Cusiana, situés aux pieds des Andes, et un intérêt de 50% dans le permis d'exploration de Niscota situé à 300 kilomètres au nord-est de Bogota. TOTAL y est également présent à travers sa participation dans CEPESA, opérateur du bloc de Caracara depuis 2008.

- Sur Cusiana, dans le cadre des deux projets d'expansion, la construction des installations en vue d'augmenter la capacité de production de gaz de 180 Mpc/j actuels à 250 Mpc/j et commencer l'extraction de GPL à 6 kb/j a démarré en juillet 2009. La première production de gaz additionnel est attendue pour le deuxième semestre 2010 et celle de GPL en 2011.

- Sur Niscota, le forage du puits Huron-1 a conduit à la découverte d'un gisement de gaz à condensats en 2009. L'appréciation de la structure de Huron-1 est en cours avec le lancement d'une campagne sismique 3D dont l'objectif est de définir la taille de la découverte et d'implanter de futurs puits d'appréciation.

En **Guyane française**, TOTAL a pris une participation de 25% dans le permis de Guyane Maritime en décembre 2009. Cette acquisition reste soumise à l'approbation des autorités françaises. Situé à environ 150 km au large des côtes, ce permis couvre une superficie d'environ 32 000 km², par des profondeurs d'eau allant de 2 000 à 3 000 m. Des travaux d'acquisition sismique 3D ont déjà commencé sur ce permis.

À **Trinité-et-Tobago**, où TOTAL est présent depuis 1996, la production du Groupe s'est établie à 5 kb/j en 2009, contre 6 kb/j en 2008 et 9 kb/j en 2007. TOTAL détient une participation de 30% dans le champ *offshore* d'Angostura situé sur le bloc 2C. Une phase 2, correspondant au développement des réserves de gaz, est actuellement en cours avec un début de production prévu en 2011.

Au **Venezuela**, où TOTAL est présent depuis 1980, le Groupe est l'un des principaux partenaires de la société nationale PDVSA (Petróleos de Venezuela S.A.). En 2009, la production du Groupe s'est établie à 54 kbep/j, contre 92 kbep/j en 2008 et 94 kbep/j en 2007. TOTAL possède des participations dans PetroCedeño (30,323%), Yucal Placer (69,5%) ainsi que dans le bloc 4 d'exploration *offshore* de la Plataforma Deltana (49%).

- À la suite de la décision des autorités vénézuéliennes de mettre fin aux « contrats d'opérations » signés dans les années quatre-vingt-dix, TOTAL a signé en juin 2007 un protocole d'accord avec PDVSA, approuvé par le ministère chargé de l'Énergie et du Pétrole, prévoyant la conversion de l'association Sincor en l'entreprise mixte PetroCedeño et le transfert du contrôle des opérations à cette entreprise mixte. Dans le cadre de ce protocole, la participation de TOTAL dans le projet a été réduite de 47% à 30,323% et celle de PDVSA portée à 60%. Les conditions de cette conversion ont été approuvées par l'Assemblée nationale vénézuélienne en octobre 2007 et le processus de conversion s'est achevé en février 2008.

PDVSA a indemnisé TOTAL pour sa réduction d'intérêt dans Sincor sous forme d'une reprise de dettes à hauteur de 326 millions de dollars et d'un paiement de 834 millions de dollars, effectué pour l'essentiel en pétrole brut. Ce processus d'indemnisation était terminé en 2009.

- Sur le bloc 4, la campagne d'exploration de trois puits s'est achevée en octobre 2007. En octobre 2008, le ministère chargé de l'Énergie et du Pétrole a donné son accord pour que l'association conserve la zone de la découverte de Cocuina (lots B et F) et rende le reste du bloc.
- Début 2008, le Groupe a signé deux accords d'études menées conjointement avec PDVSA sur le bloc de Junin 10, dans la ceinture de l'Orénoque.

● Asie-Pacifique

En 2009, la production de TOTAL en Asie-Pacifique s'est élevée à 251 kbep/j, représentant 11% de la production totale du Groupe, contre 246 kbep/j en 2008 et 252 kbep/j en 2007.

En **Australie**, où TOTAL possède des droits miniers depuis 2005, le Groupe détient douze permis *offshore*, dont quatre opérés, au nord-ouest du pays dans les bassins de Browse, Vulcan, Bonaparte et Carnavon.

- Dans le bassin de Browse, la préparation du développement du champ de gaz et de condensats d'Ichthys, situé sur le permis WA-285P (24%), progresse avec le lancement en 2009 des études de FEED (*Front End Engineering and Design*). Ces études portent sur une plate-forme flottante pour la production, le traitement et l'exportation du gaz, un FPSO permettant de stabiliser et exporter les condensats, un gazoduc de près de 900 km et une usine de liquéfaction implantée à Darwin. Le projet prévoit une capacité de production de 8,4 Mt/an de GNL, 1,6 Mt/an de GPL et 100 kb/j de condensats. La mise en production du champ est prévue après le milieu de la décennie.
- Sur les quatre permis opérés par TOTAL, une importante activité d'acquisition sismique a eu lieu en 2008, suivie de l'interprétation des données en 2009. Plusieurs forages devraient être réalisés en 2010 et 2011.
- En 2009, TOTAL a procédé à la cession d'un intérêt de 20% dans le permis WA-269P (bassin de Carnavon) et l'abandon du permis WA-370P adjacent.

Au **Bangladesh**, TOTAL était opérateur de deux blocs d'exploration 17 et 18, acquis en 2007. Ces blocs, situés dans l'*offshore* au sud-est du pays, ont fait l'objet d'une campagne sismique 3D en 2008, mais à la suite des résultats de l'interprétation, la décision de rendre les blocs a été prise en février 2009. La succursale a été fermée en octobre 2009.

Au **Brunei**, où TOTAL est présent depuis 1986, le Groupe opère le champ *offshore* de Maharaja Lela Jamalulalam sur le bloc B (37,5%). La production du Groupe s'est élevée à 12 kbep/j en 2009, contre 14 kbep/j en 2008 et 2007. Le gaz est livré à l'usine de liquéfaction de Brunei LNG.

Sur le bloc B, une nouvelle campagne de forage a débuté en juillet 2009. Sur le bloc d'exploration J (60%, opérateur), situé en *offshore* profond, les activités d'exploration sont suspendues depuis mai 2003 en raison d'une contestation frontalière entre le Brunei et la Malaisie.

En **Chine**, TOTAL est présent sur le bloc de Sulige Sud, situé dans le bassin de l'Ordos, en Mongolie intérieure. Entre 2006 et 2008, des travaux d'appréciation ont été conduits sur ce bloc, avec notamment de l'acquisition sismique, le forage de quatre nouveaux puits et des essais sur des puits existants. Les études de développement, réalisées en 2008, se sont poursuivies en 2009 en vue de la définition d'un plan de développement avec China National Petroleum Corporation (CNPC) qui lui a été soumis en janvier 2010.

En **Indonésie**, où TOTAL est présent depuis 1968, la production du Groupe s'est élevée à 190 kbep/j en 2009, contre 177 kbep/j en 2008 et 180 kbep/j en 2007.

Les activités de TOTAL sont essentiellement concentrées sur le permis de la Mahakam (50%, opérateur) qui regroupe notamment les champs gaziers de Tunu et Peciko, les plus importants de la zone Kalimantan Est. TOTAL détient également une participation dans le champ de Sisi-Nubi (47,9%, opérateur). Le Groupe livre l'essentiel de sa production de gaz naturel à l'usine de liquéfaction de Bontang, opérée par la société indonésienne PT Badak. La capacité totale des huit trains de liquéfaction de cette usine s'élève à 22 Mt/an.

En 2009, la production de gaz opérée par TOTAL s'est établie à 2 561 Mpc/j. Les quantités de gaz opérées par TOTAL et livrées à l'usine de Bontang ont représenté 80% de son approvisionnement. À cette production de gaz se sont ajoutées les productions opérées de condensats (53 kb/j) et d'huile (26 kb/j), provenant des champs de Handil et Bekapai.

- Sur le permis de la Mahakam :
 - Le forage de puits additionnels sur le champ de Tunu s'est poursuivi en 2009 dans le cadre des douzième et treizième phases de développement. Une nouvelle sismique est en cours d'acquisition fin 2009 afin d'améliorer l'imagerie sur les réservoirs peu enfouis et permettre une meilleure implantation de puits complémentaires. Tunu a produit 1 269 Mpc/j de gaz en 2009. La onzième phase de développement, lancée en 2005, s'est achevée fin 2009 avec la mise en service d'unités de compression basse pression à terre.
 - Sur le champ de Peciko, après le démarrage d'une nouvelle plate-forme (phase 5) fin 2008, une nouvelle phase de forage de puits (phase 7) a débuté en 2009 et devrait se poursuivre en 2010. De nouvelles capacités de compression basse pression (phase 6) devraient être mises en service en 2010. Peciko a produit 737 Mpc/j de gaz en 2009.
 - Sur le puits d'exploration East Bekapai, la découverte d'huile réalisée en 2008 a permis de lancer une étude de développement, actuellement en cours.
 - Le développement de South Mahakam avec les découvertes de Stupa, West Stupa et East Mandu a été lancé début 2008 en vue d'un démarrage de la production en 2012.
- Le bloc d'exploration Southeast Mahakam (50%, opérateur), situé dans le delta de la Mahakam, a fait l'objet d'une campagne d'acquisition sismique en 2008. Un premier puits d'exploration devrait être foré en 2010. TOTAL avait obtenu ce bloc au début de l'année 2007.
- Sur le champ de Sisi-Nubi, mis en production en novembre 2007, les forages se poursuivent et la production de gaz a atteint 396 Mpc/j en 2009. Le gaz de Sisi-Nubi est produit au travers des installations de traitement de Tunu.

Enfin, le Groupe a signé en février 2009, aux côtés de son partenaire Inpex et de la société nationale Pertamina, un protocole d'accord avec un consortium d'acheteurs japonais de GNL, prévoyant les principales modalités de l'extension des contrats de ventes de GNL de 1973 et 1981. Aux termes de cet accord, l'usine de liquéfaction de Bontang devrait livrer 25 Mt de GNL au Japon entre 2011 et 2020. Le gaz proviendra du permis de la Mahakam.

En **Malaisie**, TOTAL a signé en mai 2008 un contrat de partage de production avec la compagnie nationale malaise Petronas portant sur les blocs d'exploration *offshore* PM303 et PM324 (70%, opérateur). Une structure opérationnelle a été mise en place à Kuala Lumpur courant 2008.

En 2009, une acquisition sismique 3D de 1 650 km² a été réalisée sur le bloc PM303. Des contrats de traitement de cette sismique et de retraitement d'une sismique déjà disponible sur le bloc PM324 ont été signés en juillet, couvrant une superficie totale de 2 600 km² pour les deux blocs. Des forages dans des conditions de haute pression / haute température devraient être réalisés en 2011.

Le bloc *offshore* SKF (42,5%) a été rendu en 2009.

Au **Myanmar**, TOTAL est opérateur du champ de Yadana (31,2%). Ce champ, situé sur les blocs *offshore* M5 et M6, produit du gaz livré essentiellement à PTT (compagnie nationale thaïlandaise) et destiné aux centrales électriques thaïlandaises. En 2009, la production du Groupe s'est élevée à 13 kbep/j, contre 14 kbep/j en 2008 et 17 kbep/j en 2007.

En **Thaïlande**, la production du Groupe s'est élevée à 36 kbep/j en 2009, contre 41 kbep/j en 2008 et 2007. Le principal actif du Groupe est le champ de gaz à condensats de Bongkot (33,3%). Fin 2007, les autorités thaïlandaises ont prolongé de dix ans la période de concession du champ, la portant de 2013 à 2023. PTT achète la totalité de la production de condensats et de gaz naturel. La demande en gaz, réduite au début de l'année 2009, est depuis revenue aux niveaux connus en 2008.

- o La partie Nord du champ de Bongkot fait l'objet d'un développement par phases :
 - La phase de développement 3F (trois plates-formes de production) a été mise en production en juillet 2008.
 - La phase de développement 3G (deux plates-formes), lancée à la suite des découvertes de gaz réalisées en 2007, a été mise en production en août 2009.
 - La phase de développement 3H (trois plates-formes) a été lancée en juillet 2008 à la suite des découvertes de gaz réalisées au premier semestre 2008. Sa mise en production est prévue en 2010.

De plus, des moyens de compression supplémentaires ont été installés sur quatre plates-formes pour augmenter la production de gaz.

- o La partie Sud du champ (Great Bongkot South) fait également l'objet d'un développement par phases. Il comprendra à terme une plate-forme de traitement, une plate-forme d'habitation et treize plates-formes de production. Les partenaires ont formalisé en septembre 2009 un accord de vente de gaz à PTT. La construction des installations a démarré en 2009 et la mise en production est prévue pour 2012.

Afin de préparer les phases suivantes du développement de ce vaste champ, trois puits d'exploration ont été forés en 2009 sur la partie Nord et un puits sur la partie Sud. Leurs résultats sont en cours d'interprétation.

Au **Vietnam**, à la suite d'un accord signé en octobre 2007 avec PetroVietnam, TOTAL détient une participation de 35% dans le contrat de partage de production du bloc d'exploration *offshore* 15-1/05. Une acquisition sismique 3D de 1 600 km² a été réalisée à l'été 2008 sur ce bloc. Une première découverte d'huile a été réalisée en novembre 2009 sur la partie Sud du bloc.

En mars 2009, TOTAL a signé un contrat de partage de production avec PetroVietnam pour les blocs DBSCL-02 et DBSCL-03. Situés dans la région du delta du Mékong, ces blocs *onshore* sont détenus par TOTAL (opérateur) à hauteur de 75%, aux côtés de PetroVietnam (25%). Une première campagne sismique 2D a été acquise en novembre 2009.

● Communauté des États indépendants (CEI)

En 2009, la production de TOTAL dans cette région s'est établie à 24 kbep/j, représentant 1% de la production totale du Groupe, contre 26 kbep/j en 2008 et 19 kbep/j en 2007.

En **Azerbaïdjan**, TOTAL est présent depuis 1996, avec une production s'établissant à 12 kbep/j en 2009 contre 18 kbep/j en 2008 et 11 kbep/j en 2007. La production du Groupe est centrée sur le champ de Shah Deniz (10%). TOTAL détient 10% de South Caucasus Pipeline Company, la société propriétaire du gazoduc SCP (South Caucasus Pipeline) qui achemine le gaz produit sur Shah Deniz vers les marchés turc et géorgien. TOTAL détient également 5% de l'oléoduc BTC (Bakou-Tbilissi-Ceyhan), propriété de BTC Co., qui relie Bakou à la mer Méditerranée.

- o Les livraisons de gaz à la Turquie et à la Géorgie, en provenance du champ de Shah Deniz, se sont poursuivies tout au long de l'année 2009, à un rythme moins soutenu pour la Turquie en raison d'une faible demande. De même la compagnie nationale d'Azerbaïdjan, SOCAR, n'a pas enlevé les quantités de gaz prévues contractuellement au printemps et à l'été 2009. SOCAR a néanmoins honoré les paiements de ce contrat *take or pay*.

Les études de développement et les négociations commerciales pour la vente de gaz additionnel nécessaires au lancement d'une seconde phase de développement du champ de Shah Deniz se sont poursuivies en 2009.

- o Sur l'oléoduc BTC, notamment utilisé pour évacuer les condensats produits sur Shah Deniz, des équipements permettant d'injecter des produits chimiques limitant les pertes de charge ont été installés en 2009. Ils permettront d'augmenter la capacité de l'oléoduc, la portant de 1 Mb/j à 1,2 Mb/j.

Enfin, TOTAL a signé en février 2009 un contrat d'exploration, de développement et de partage de production avec SOCAR pour un permis situé sur le bloc *offshore* d'Absheron. TOTAL (40%) sera l'opérateur pendant la phase d'exploration et une société conjointe conduira les opérations pendant la phase de développement. Le forage d'un puits d'exploration devrait débuter en 2010.

Au **Kazakhstan**, TOTAL est présent depuis 1992 au travers de sa participation dans le permis Nord Caspienne qui couvre notamment le champ de Kashagan. L'importance des réserves de ce champ permet d'envisager à terme une production proche de 1 500 kb/j (en 100%). Ce projet prévoit une mise en œuvre par phases successives.

Sur Kashagan, le plan de développement de la première phase (300 kb/j) a été approuvé en février 2004 par les autorités kazakhes, permettant le démarrage effectif des travaux. Le forage des puits de développement, commencé en 2004, s'est poursuivi en 2009. Le début de la production devrait intervenir vers la fin de l'année 2012.

Les accords signés en octobre 2008 entre les membres du consortium North Caspian Sea Production Sharing Agreement (NCSPSA) et les autorités kazakhes ont mis un terme au litige qui les opposait depuis août 2007. La mise en œuvre de ces accords a conduit à une réduction de la part de TOTAL dans NCSPSA de 18,52% à 16,81%. Le modèle opératoire a été revu et le rôle d'opérateur confié à une société conjointe d'opérations, North Caspian Operating Company (NCOC). NCOC a pris sa fonction d'opérateur en janvier 2009. Elle supervise l'ensemble des activités du NCSPSA et en assure la coordination. Elle est directement en charge du calendrier, du modèle réservoir, des études conceptuelles de développement et des relations avec les autorités kazakhes. NCOC utilise le système de management de TOTAL qui pourvoit également au poste de directeur général de cette société.

En **Russie**, où TOTAL est présent depuis 1989, la production du Groupe s'est élevée à 12 kbep/j en 2009, en hausse par rapport à 2008 et 2007 (8 kbep/j). Elle provient du champ de Khariaga (40%, opérateur). TOTAL a renforcé sa présence dans le pays au travers de ses partenariats avec Gazprom et Novatek.

- o En juillet 2007, TOTAL et Gazprom ont signé un accord portant sur la première phase de développement du gisement géant de gaz et de condensats de Shtokman, situé en mer de Barents. La société Shtokman Development AG (TOTAL, 25%) a été créée en février 2008 pour concevoir, construire, financer et opérer cette première phase de développement dont la capacité globale de production devrait s'élever à 23,7 Gm³/an. Les études d'ingénierie sont en cours pour une décision d'investissement prévue en mars 2011 pour la partie du projet permettant d'exporter 23,7 Gm³/an de gaz par gazoduc vers le réseau Gazprom (développement *offshore*, gazoduc et installation de traitement de gaz et condensats à terre – site de Teriberka) et avant fin 2011 pour la partie GNL du projet qui permettra d'exporter 7,5 Mt/an de GNL à partir d'un nouveau port situé à Teriberka, soit environ la moitié du gaz produit par la première phase de développement.
- o En décembre 2009, TOTAL a finalisé l'acquisition auprès de Novatek d'une participation de 49% dans Terneftegas, qui détient une licence de développement et de production sur le gisement *onshore* de Termokarstovoye. Ce gisement de gaz et condensats, situé dans la région des Yamalo-Nenets, doit faire l'objet de travaux d'appréciation en 2010 et 2011.
- o Sur le champ de Khariaga, les travaux relatifs au plan de développement de la phase 3, approuvé en décembre 2007, se poursuivent. Ce plan vise le maintien du plateau de production à 30 kbep/j en 100%, atteint fin 2009. En décembre 2009, TOTAL a signé un accord de cession de 10% de Khariaga à la société d'État Zarubezhneft. Aux termes de cette cession effective au 1^{er} janvier 2010, la participation de TOTAL est de 40%.
- o En octobre 2009, TOTAL a signé un accord établissant les principes de coopération avec la société KazMunaiGas (KMG) pour le développement du champ de gaz à condensats de Khvalynskoye, situé à la frontière russo-kazakhe dans l'*offshore* conventionnel de la mer Caspienne (sous juridiction russe). La production de gaz devrait être évacuée vers la Russie. Aux termes de cet accord, TOTAL prévoit d'acquérir une participation de 17% sur la part de KMG.

● Europe

En 2009, la production de TOTAL en Europe s'est élevée à 613 kbep/j, représentant 27% de la production totale du Groupe, contre 616 kbep/j en 2008 et 674 kbep/j en 2007.

En **France**, la production du Groupe s'est établie à 24 kbep/j en 2009, contre 25 kbep/j en 2008 et 27 kbep/j en 2007. TOTAL y exploite des gisements depuis 1939. Les principaux actifs sont les champs de gaz de Lacq (100%) et Meillon (100%), situés dans le sud-ouest du pays.

Sur le gisement de Lacq, dont l'exploitation remonte à 1957, un pilote de captage, d'injection et de stockage du CO₂ est entré en service en janvier 2010. Dans le cadre de ce projet, une chaudière a été modifiée pour fonctionner en oxycombustion et le CO₂ produit est injecté dans le gisement déplété de Rousse. Ce projet, qui s'inscrit dans la politique de développement durable du Groupe, permet de tester dans son ensemble l'une des voies envisageables pour réduire les émissions de CO₂.

En **Italie**, le champ de Tempa Rossa (50%, opérateur), découvert en 1989 et situé sur la concession unitisée de Gorgoglione (région Basilicate), est l'un des principaux actifs de TOTAL dans le pays.

Les travaux de préparation des sites ont débuté en août 2008, mais une procédure judiciaire diligentée par le Procureur du tribunal de Potenza à l'encontre de Total Italia a conduit à l'arrêt des travaux engagés sur site. Certains contrats annulés font l'objet de nouveaux appels d'offres. Les travaux de préparation pour un forage d'appréciation ont commencé en décembre 2009. Les partenaires de Tempa Rossa devraient prendre la décision d'investissement du projet en 2011.

Enfin, le plan d'extension du système export de la raffinerie de Tarente, nécessaire au développement du champ de Tempa Rossa, devrait être soumis aux autorités en 2010 pour une approbation attendue en 2011. La mise en production est actuellement envisagée en 2014, avec un plateau de production à 50 kb/j.

En **Norvège**, où TOTAL est présent depuis la fin des années soixante, le Groupe détient des intérêts dans soixante dix-sept licences de production sur le plateau continental maritime norvégien, dont quatorze opérées. La Norvège est le premier pays contributeur aux productions du Groupe avec des volumes de 327 kbep/j en 2009, contre 334 kbep/j en 2008 et 338 kbep/j en 2007.

- o En mer du Nord norvégienne, la production s'est établie à 256 kbep/j en 2009. La contribution la plus importante à cette production, essentiellement non opérée, provient de l'ensemble Ekofisk Area, au sud de la zone. Cette zone comprend également l'ensemble Greater Hild (Hild East, Central et West), au nord.
 - Sur Ekofisk Area, d'importants travaux se sont poursuivis en 2009 sur les champs Ekofisk (39,9%) et Eldfisk (39,9%) afin d'augmenter les productions, les récupérations finales et la durée de vie des installations existantes. Un système de capteurs sismiques permanents sera également mis en place afin d'optimiser les futurs puits.

- Sur Hild East, située sur les licences PL 040 / 043 (49%, opérateur), le forage d'un puits d'appréciation / pré-développement a démarré en septembre 2009. Les résultats devraient permettre de préciser les bases du plan de développement. Six puits d'exploration et d'appréciation avaient déjà démontré l'intérêt de l'ensemble Greater Hild.
- Sur Frigg, le démantèlement de l'ensemble des infrastructures *offshore* a été achevé en 2009, conformément au calendrier.
- o En mer de Norvège, la région de l'Haltenbanken regroupe les champs de Tyrihans (23,2%), Mikkell (7,7%) et Kristin (6%) ainsi que le champ Åsgard (7,7%) et ses satellites Yttergryta (24,5%) et Morvin (6%). En 2009, la production du Groupe dans cette région s'est établie à 56 kbep/j.
 - Tyrihans a été mis en production en juillet 2009, conformément aux prévisions, et Yttergryta a démarré en janvier 2009. Morvin devrait être mis en production dans le courant de l'année 2010.
 - Sur la découverte non développée de Victoria (PL211), opérée par TOTAL (40%), le puits d'appréciation 6506/9-1 a confirmé la présence de gaz mais révélé une structure plus complexe qu'attendue.
- o En mer de Barents, la production de GNL sur Snøhvit (18,4%) a démarré en 2007. Ce projet comprend le développement du champ de gaz et la construction de l'usine de liquéfaction associée. À la suite d'un problème de conception, l'usine a connu quelques problèmes de performance et de fiabilité pendant sa phase de démarrage. Plusieurs arrêts ont été programmés pour résoudre ces problèmes. En dehors des périodes d'arrêt, en 2009, des niveaux de production proches de la capacité de production (4,2 Mt/an pour la production de GNL) ont été atteints.

Entre 2007 et 2009, de nombreux travaux d'exploration et d'appréciation ont eu lieu sur diverses licences, dont le forage positif d'un puits d'appréciation sur la découverte d'Onyx SW (PL 255, 20%), dans la région de l'Haltenbanken. En mer du Nord norvégienne, le potentiel de la zone de Sleipner a été sensiblement augmenté en 2008 avec la découverte d'huile sur Dagny (PL 048, 21,8%), de même que celui de la zone de Visund avec la découverte de Pan/Pandora (PL 120, 11%). Plusieurs autres découvertes ont également eu lieu en 2009, notamment sur Beta Vest (PL 046, 10%) à côté de Sleipner, sur Katla (PL 104, 10%), au sud d'Oseberg, et sur Vigdis North East (PL 089, 5,6%), au sud de Snorre. En mer de Barents, TOTAL s'est vu attribuer lors du vingtième cycle d'attribution de permis une nouvelle licence d'exploration : la PL 535 (40%). Sur cette licence, une sismique 3D a été réalisée en 2009 et un forage pourrait intervenir en 2011.

Aux **Pays-Bas**, TOTAL est présent dans l'exploration et la production de gaz naturel depuis 1964 et détient des intérêts dans vingt-quatre permis de production *offshore* – dont vingt opérés – et un permis d'exploration *offshore*, le permis E17c (16,92%) obtenu en février 2008. En 2009, la production du Groupe s'est établie à 45 kbep/j, contre 44 kbep/j en 2008 et 45 kbep/j en 2007. L'acquisition, en août 2008, de Goal Petroleum (Netherlands) B.V. devrait contribuer à la production du Groupe à hauteur de 8 kbep/j d'ici 2011.

- o Le champ K5F (40,39%, opérateur), a été mis en production en septembre 2008. Ce projet comprend deux puits sous-marins reliés aux installations existantes de production et de transport.

K5F est le premier projet au monde à utiliser des têtes de puits et des systèmes sous-marins à commande entièrement électrique. Cette avancée dans le domaine de la technologie sous-marine devrait se traduire à la fois par une fiabilité accrue des systèmes et une meilleure performance environnementale.

- o Le développement du projet K5CU (49%, opérateur) a été lancé en 2009 et la production devrait démarrer en 2011. Ce développement comprend quatre puits supportés par une nouvelle plate-forme reliée à la plate-forme K5A par un gazoduc de 15 km.

Au **Royaume-Uni**, où TOTAL est présent depuis 1962, la production du Groupe s'est établie à 217 kbep/j en 2009, contre 213 kbep/j en 2008 et 264 kbep/j en 2007. Le Royaume-Uni représente près de 10% de la production d'hydrocarbures du Groupe. Cette production provient pour 85% environ de champs opérés, répartis sur deux zones principales : la zone d'Alwyn, au nord de la mer du Nord et la zone d'Elgin/Franklin, dans le Central Graben.

- o Sur la zone d'Alwyn, les puits forés sur le champ d'Alwyn Nord (100%) ont mis en évidence de nouvelles réserves mises en production en 2007 et 2009. En outre, la mise en production de satellites ou de nouveaux compartiments des réservoirs a permis de maintenir le potentiel de production à un niveau proche de la capacité des installations de traitement et de compression de la plate-forme d'Alwyn (530 Mpc/j portés à 575 Mpc/j depuis l'arrêt de maintenance de l'été 2008).

Le gisement de Jura (100%), découvert fin 2006, est entré en production en mai 2008 à partir de deux puits sous-marins connectés à l'oléoduc reliant Forvie Nord et Alwyn. La capacité de production du champ est de 50 kbep/j (gaz et condensats).

Les études de développement sur Islay (100%), deuxième découverte de gaz et condensats réalisée en 2008 et située dans un panneau faillé immédiatement à l'est de Jura, sont en cours de finalisation.

Fin 2008, TOTAL a augmenté sa participation dans le champ d'Otter, la portant de 54,3% à 81%.

- o Le développement des champs d'Elgin (35,8%) et de Franklin (35,8%), en production depuis 2001, a fortement contribué à la présence du Groupe au Royaume-Uni. Ce projet constitue une performance technique tant en raison de l'enfouissement des réservoirs (5 500 m, parmi les plus profonds de la mer du Nord) que des conditions de température et de pression (190°C et 1 100 bars), parmi les plus élevées au monde.

Sur le champ d'Elgin, le puits intercalaire foré entre novembre 2008 et septembre 2009 est entré en production en octobre 2009 au rythme de 18 kbep/j et le forage d'un deuxième puits intercalaire est en cours. Sur Franklin, le forage d'un premier puits analogue s'était achevé en 2007. Le forage de ce type de puits dans un réservoir haute pression / haute température fortement déplété constitue une importante avancée technologique.

Les satellites opérés d'Elgin (Glenelg, 49,5%) et de Franklin (West Franklin, 35,8%) sont respectivement entrés en production en mars 2006 et septembre 2007. Un développement complémentaire de West Franklin à partir d'une nouvelle plate-forme est à l'étude. Le potentiel de production cumulée de ce champ est estimé à 200 Mbep en 100%.

Dans le cadre d'un accord signé en 2005, TOTAL a acquis un intérêt de 25% dans deux blocs situés à proximité d'Elgin et de Franklin, en forant un puits d'appréciation positif sur la structure de Kessog. Cet intérêt a été porté à 50% en 2009 à la suite de la réalisation d'un test de longue durée sur ce puits dont les résultats sont à l'étude.

- Sur la zone West Shetland, la participation de TOTAL a été portée à 80% sur les champs de Tormore et de Laggan début 2010. Fin 2009, TOTAL a acquis un intérêt de 43,75% (opérateur) dans le permis P967, situé au nord de Laggan/Tormore, qui comprend la découverte de gaz de Tobermory.

Un puits d'exploration a été foré avec succès en 2007 sur le prospect de Tormore, situé à 15 km au sud-ouest du champ de Laggan. Les études de développement ont permis à TOTAL et ses partenaires de sélectionner un schéma de développement conjoint des deux champs avec des installations de production sous-marines et un traitement des effluents (gaz à condensats) dans une usine construite près du terminal de Sullom Voe, dans les îles Shetland. Le gaz devrait ensuite être exporté sur le terminal de Saint-Fergus au travers d'une nouvelle ligne connectée au *pipeline* de Frigg (FUKA). La décision d'investissement du projet est intervenue en mars 2010 et la production devrait débuter en 2014 avec une capacité prévue de 90 kbep/j.

TOTAL possède également des participations dans dix actifs opérés par des tiers, dont les plus importants en termes de réserves sont les champs de Bruce (43,25%) et d'Alba (12,65%).

● Moyen-Orient

En 2009, la production de TOTAL au Moyen-Orient s'est élevée à 438 kbep/j (y compris celle des filiales mises en équivalence et des filiales non consolidées), représentant 19% de la production totale du Groupe, contre 432 kbep/j en 2008 et 390 kbep/j en 2007.

Aux **Émirats arabes unis**, où TOTAL est présent depuis 1939, la production du Groupe s'est élevée à 214 kbep/j en 2009, contre 243 kbep/j en 2008 et 242 kbep/j en 2007. La baisse enregistrée en 2009 s'explique essentiellement par l'application des quotas OPEP.

En Abu Dhabi, TOTAL détient une participation de 75% (opérateur) dans le champ d'Abu Al Bu Khoosh, une participation de 9,5% dans Abu Dhabi Company for Onshore Oil Operations (ADCO), qui exploite les cinq principaux champs *onshore* de l'Émirat, ainsi qu'une participation de 13,3% dans Abu Dhabi Marine (ADMA), qui exploite deux champs *offshore*. Par ailleurs, TOTAL détient 15% d'Abu Dhabi Gas Industries (GASCO), société qui produit des GPL et des condensats issus du gaz associé produit par ADCO et 5% d'Abu Dhabi Gas Liquefaction Company (ADGAS), société qui produit du GNL, du GPL et des condensats.

TOTAL a signé début 2009 les accords visant à renouveler sa participation dans la *joint-venture* de GASCO pour une durée de vingt ans à compter du 1^{er} octobre 2008.

Le Groupe détient en outre 33,3% de la société Ruwais Fertilizer Industries (FERTIL) qui produit de l'urée. En 2005, FERTIL a été prorogée pour une durée de vingt-cinq ans. Un nouveau projet, FERTIL 2, a été lancé en 2009, afin de construire une nouvelle unité d'urée granulée d'une capacité de 3 500 t/j (1,2 Mt/an). Ce projet permettra à FERTIL de plus que doubler sa production pour atteindre environ 2 Mt/an.

En **Irak**, TOTAL a participé en 2009 aux deux appels d'offres lancés par le ministère du Pétrole irakien. Le consortium mené par CNPC avec la participation de TOTAL (25%) a remporté, lors du deuxième appel d'offres qui s'est tenu en décembre 2009, le contrat de développement et de production sur le champ de Halfaya qui se trouve dans la province de Missan, au nord de Bassora. Par ailleurs, le Groupe a poursuivi son programme de formation d'ingénieurs irakiens. Ainsi, un accord-cadre de formation entre le ministère du Pétrole irakien et TOTAL a été signé en décembre 2009.

En **Iran**, la production du Groupe s'est élevée à 8 kb/j en 2009, contre 9 kb/j en 2008 et 15 kb/j en 2007. Elle provient de contrats de *buy-back*. Pour une information complémentaire sur la présence de TOTAL en Iran, consulter le Chapitre 4 (Facteurs de risques).

En **Oman**, la production du Groupe est restée stable à 34 kbep/j en 2009, identique à celle de 2008 et de 2007. Le Groupe est présent dans la production d'huile essentiellement sur le bloc 6, mais également sur le bloc 53 ainsi que dans la production de gaz naturel liquéfié à travers ses participations dans le complexe de liquéfaction de Oman LNG (5,54%)/Qalhat LNG (2,04%)¹, d'une capacité de 10,5 Mt/an.

Au **Qatar**, où TOTAL est présent depuis 1936, le Groupe détient des participations dans le champ d'Al Khalij (100%), dans le bloc NFB (20%) du North Field ainsi que 10% dans l'usine de liquéfaction de Qatargas 1. Le Groupe détient également des intérêts de 24,5% dans le projet Dolphin et de 16,7% dans le train 5 de Qatargas 2. La production du Groupe s'est élevée à 141 kbep/j en 2009, contre 121 kbep/j en 2008 et 74 kbep/j en 2007. Cette production a augmenté de façon significative avec les démarrages de Qatargas 2 et de Dolphin.

- La production de Dolphin, démarrée à l'été 2007, a atteint sa pleine capacité au premier trimestre 2008. Le contrat, signé en décembre 2001 avec la société nationale Qatar Petroleum, prévoit la vente de 2 000 Mpc/j de gaz en provenance du North Field pour une période de vingt-cinq ans. Ce gaz est traité dans l'usine Dolphin de Ras Laffan puis acheminé vers les Émirats arabes unis par un gazoduc long de 360 km.
- La production du train 5 de Qatargas 2, démarrée en septembre 2009, a atteint sa pleine capacité (7,8 Mt/an) fin 2009. TOTAL est

1. Participation indirecte via l'intérêt de 36,8% de Oman LNG dans Qalhat LNG.

actionnaire de ce train depuis décembre 2006. TOTAL a par ailleurs commencé à enlever une partie du GNL produit, conformément aux termes des contrats signés en juillet 2006 qui prévoient l'achat par le Groupe de 5,2 Mt/an de GNL à Qatargas 2.

Le Groupe détient également une participation de 10% dans Laffan Refinery, un séparateur de condensats d'une capacité de 146 kb/j. La production de cette raffinerie a démarré en septembre 2009.

En **Syrie**, TOTAL est présent sur le permis de Deir Ez Zor (100%, opéré par la société DEZPC détenue à 50% par TOTAL) et au travers du contrat Tabiyeh entré en vigueur en octobre 2009. Sur ces deux actifs, la production du Groupe s'est élevée à près de 20 kbep/j en 2009, contre 15 kbep/j en 2008 et 2007.

Trois nouveaux accords ont été ratifiés :

- L'extension de dix ans du permis de Deir Ez Zor jusqu'en 2021, en novembre 2008.
- Le contrat Tabiyeh portant principalement sur l'augmentation de la production du champ de gaz à condensats de Tabiyeh, en octobre 2009.
- Le Cooperation Framework Agreement, accord-cadre envisageant le développement de projets pétroliers en partenariat avec la compagnie syrienne General Petroleum Corporation, en juillet 2009.

Pour une information complémentaire sur la présence de TOTAL en Syrie, consulter le Chapitre 4 (Facteurs de risques).

Au **Yémen**, où TOTAL est présent depuis 1987, la production du Groupe s'est élevée à 21 kbep/j en 2009, contre 10 kbep/j en 2008 et 9 kbep/j en 2007. TOTAL est actif sur les deux bassins pétroliers en tant qu'opérateur du bloc 10 (bassin de Masila, permis d'East Shabwa, 28,57%) et en tant que partenaire sur le bloc 5 (bassin de Marib, permis de Jannah, 15%). TOTAL participe également au projet Yemen LNG (39,62%).

L'usine de liquéfaction de Yemen LNG a démarré en octobre 2009. Le projet consiste à approvisionner l'usine de liquéfaction construite à Balhaf, sur la côte Sud du pays, avec le gaz du bloc 18 situé dans la région de Marib au centre du Yémen, au travers d'un gazoduc de 320 km. La production de l'usine a démarré avec la mise en service du premier train de liquéfaction. La construction du deuxième train est en cours de finalisation pour un démarrage d'ici l'été 2010. La capacité totale de production des deux trains devrait atteindre 6,7 Mt/an de GNL.

En 2008, TOTAL a renforcé sa présence dans l'exploration *onshore* grâce à la prise de participation de 30,9% dans le bloc 70, après être entré à hauteur de 40% dans les blocs 69 et 71 en 2007. Une découverte de gaz sur le bloc 71 est en cours d'appréciation. Le premier puits foré sur le bloc 70 a révélé des indices d'huile positifs, le potentiel de cette découverte restant à évaluer.

Superficie du domaine minier

		2009		2008		2007	
(en milliers d'acres au 31 décembre)		Superficie non développée ^(a)	Superficie développée	Superficie non développée ^(a)	Superficie développée	Superficie non développée ^(a)	Superficie développée
Europe	Brute	5 964	667	5 880	647	5 762	656
	Nette	2 203	182	2 191	181	2 065	173
Afrique	Brute	85 317	1 137	85 883	1 112	93 469	1 165
	Nette	45 819	308	41 608	292	50 564	281
Amériques	Brute	9 834	776	8 749	484	8 018	495
	Nette	4 149	259	4 133	186	3 844	185
Moyen-Orient	Brute	33 223	204	33 223	199	84 569	185
	Nette	2 415	97	2 415	69	17 816	62
Asie	Brute	29 609	397	25 778	387	30 391	388
	Nette	16 846	169	12 529	131	13 417	109
Total	Brute	163 947	3 181	159 513	2 829	222 209	2 889
	Nette ^(b)	71 432	1 015	62 876	859	87 706	810

(a) La superficie non développée inclut les permis et les concessions.

(b) La superficie nette correspond à la quote-part des intérêts du Groupe dans la superficie brute.

Puits producteurs

		2009		2008		2007	
(Nombre de puits au 31 décembre)		Puits producteurs bruts	Puits producteurs nets ^(a)	Puits producteurs bruts	Puits producteurs nets ^(a)	Puits producteurs bruts	Puits producteurs nets ^(a)
Europe	Liquides	705	166	700	166	718	181
	Gaz	328	125	328	127	305	115
Afrique	Liquides	2 371	669	2 465	692	2 448	684
	Gaz	190	50	112	34	108	31
Amériques	Liquides	821	241	621	176	619	224
	Gaz	1 905	424	254	79	276	102
Moyen-Orient	Liquides	3 766	307	3 762	264	473	75
	Gaz	136	32	83	15	70	13
Asie	Liquides	157	75	184	68	315	96
	Gaz	1 156	379	1 049	271	975	195
Total	Liquides	7 820	1 458	7 732	1 366	4 573	1 260
	Gaz	3 715	1 010	1 826	526	1 734	456

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

Nombre de puits producteurs et secs forés

Exploration	2009			2008			2007		
	Puits producteurs forés nets (a)	Puits secs forés nets (a)	Total des puits nets forés (a)	Puits producteurs forés nets (a)	Puits secs forés nets (a)	Total des puits nets forés (a)	Puits producteurs forés nets (a)	Puits secs forés nets (a)	Total des puits nets forés (a)
<i>Europe</i>	–	1,3	1,3	1,3	2,0	3,3	2,1	1,0	3,1
<i>Afrique</i>	4,8	3,9	8,7	4,7	3,2	7,9	8,1	8,7	16,8
<i>Amériques</i>	–	2,0	2,0	–	2,6	2,6	0,7	1,3	2,0
<i>Moyen-Orient</i>	–	–	–	0,4	–	0,4	–	0,6	0,6
<i>Asie</i>	0,5	1,3	1,8	4,1	2,2	6,3	5,5	0,1	5,6
Sous total	5,3	8,5	13,8	10,5	10,0	20,5	16,4	11,7	28,1
Développement									
<i>Europe</i>	5,0	–	5,0	6,2	–	6,2	13,5	0,1	13,6
<i>Afrique</i>	27,5	0,2	27,7	38,3	6,4	44,7	51,6	–	51,6
<i>Amériques</i>	31,2	104,3	135,5	41,5	270,9	312,4	94,8	105,6	200,4
<i>Moyen-Orient</i>	45,6	3,4	49,0	61,2	7,6	68,8	82,6	5,1	87,7
<i>Asie</i>	63,5	0,3	63,8	58,7	–	58,7	58,0	–	58,0
Sous total	172,8	108,2	281,0	205,9	284,9	490,8	300,5	110,8	411,3
Total	178,1	116,7	294,8	216,4	294,9	511,3	316,9	122,5	439,4

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

Puits d'exploration et de développement en cours de forage

(Nombre de puits au 31 décembre)	2009		2008		2007	
	Bruts	Nets (a)	Bruts	Nets (a)	Bruts	Nets (a)
Exploration						
<i>Europe</i>	1	0,5	2	1,1	1	0,4
<i>Afrique</i>	4	1,3	7	2,5	3	0,6
<i>Amériques</i>	2	0,6	1	0,5	–	–
<i>Moyen-Orient</i>	1	0,4	1	0,3	–	–
<i>Asie</i>	–	–	1	0,1	4	1,8
Sous total	8	2,8	12	4,5	8	2,8
Développement						
<i>Europe</i>	5	2,2	7	3,7	22	4,7
<i>Afrique</i>	31	8,5	19	4,3	41	10,5
<i>Amériques</i>	60	17,8	9	3,2	6	2,4
<i>Moyen-Orient</i>	40	4,8	5	2,2	14	6,1
<i>Asie</i>	12	5,5	23	7,8	29	10,8
Sous total	148	38,8	63	21,2	112	34,5
Total	156	41,6	75	25,7	120	37,3

(a) Les puits nets correspondent à la quote-part des intérêts du Groupe dans les puits bruts.

Participation dans les oléoducs et gazoducs

Le tableau suivant présente les participations de TOTAL dans les oléoducs et les gazoducs.

Au 31 décembre 2009

Pipeline(s)	Origine	Destination	% intérêt	Opérateur	Liquides	Gaz
EUROPE						
France						
TIGF	Réseau Sud-Ouest		100,00	x		x
Norvège						
Frostpipe (inhibited)	Lille-Frigg, Froy	Oseberg	36,25		x	
Gassled ^(a)			7,78			x
Heimdal to Brae Condensate Line	Heimdal	Brae	16,76		x	
Kvitebjorn pipeline	Kvitebjorn	Mongstad	5,00		x	
Norpipe Oil	Ekofisk Treatment center	Teeside (UK)	34,93		x	
Oseberg Transport System	Oseberg, Brage et Veslefrikk	Sture	8,65		x	
Sleipner East Condensate Pipe	Sleipner East	Karsto	10,00		x	
Troll Oil Pipeline I et II	Troll B et C	Vestprosess (raffinerie de Mongstad)	3,71		x	
Pays-Bas						
Nogat pipeline	F3-FB	Den Helder	23,19			x
WGT K13-Den Helder	K13A-K4/K5	Den Helder	4,66			x
WGT K13-Extension	Markham	K13-K4/K5	23,00			x
Royaume-Uni						
Alwyn Liquid Export Line	Alwyn North	Cormorant	100,00	x	x	
Bruce Liquid Export Line	Bruce	Forties (Unity)	43,25		x	
Central Area Transmission System (CATS)	Cats Riser Platform	Teeside	0,57			x
Central Graben Liquid Export Line (LEP)	Elgin-Franklin	ETAP	15,89		x	
Frigg System : UK line	Alwyn North, Bruce et autres	St.Fergus (Écosse)	100,00	x		x
Ninian Pipeline System	Ninian	Sullom Voe	16,00		x	
Shearwater Elgin Area Line (SEAL)	Elgin-Franklin, Shearwater	Bacton	25,73			x
SEAL to Interconnector Link (SILK)	Bacton	Interconnector	54,66	x		x
AFRIQUE						
Algérie						
Medgas	Algérie	Espagne	9,77 ^(b)			x
Gabon						
Mandji Pipe	Champs bruts Mandji	Cap Lopez Terminal	100,00 ^(c)	x	x	
Rabi Pipe	Champs bruts Rabi	Cap Lopez Terminal	100,00 ^(c)	x	x	
AMÉRIQUES						
Argentine						
Gas Andes	Bassin Neuquen (Argentine)	Santiago (Chili)	56,50	x		x
TGN	Réseau (Nord de l'Argentine)		15,40	x		x
TGM	TGN	Uruguayana (Brésil)	32,68	x		x
Bolivie						
Transierra	Yacuiba (Bolivie)	Rio Grande (Bolivie)	11,00			x
Brésil						
TBG	Frontière Bolivie-Brésil	Porto Alegre via São Paulo	9,67			x
TSB (projet)	TGM (Argentine)	TBG (Porto Alegre)	25,00			x
Colombie						
Ocensa	Cusiana, Cupiagua	Covenas Terminal	15,20		x	
Oleoducto de Alta Magdalena	Tenay	Vasconia	0,93		x	
Oleoducto de Colombia	Vasconia	Covenas	9,55		x	
ASIE						
Yadana	Yadana (Myanmar)	Ban-I Tong (frontière thaïlandaise)	31,24	x		x
RESTE DU MONDE						
BTC	Bakou (Azerbaïdjan)	Ceyhan (Turquie, Méditerranée)	5,00		x	
SCP	Bakou (Azerbaïdjan)	Frontière Géorgie/Turquie	10,00			x
Dolphin (transport international et réseau)	Ras Laffan (Qatar)	Émirats arabes unis	24,50			x

(a) Gassled : unitisation du réseau de gazoducs norvégiens à travers une association dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 7,783%. En plus de sa participation directe dans Gassled, TOTAL détient également un intérêt de 14,4% dans une association avec Norseas Gas S.A. qui détient pour sa part un intérêt de 2,726% dans Gassled.

(b) Au travers de la participation du Groupe dans CEPSA (48,83%).

(c) Intérêt de 100% détenu par Total Gabon, la participation financière du Groupe dans Total Gabon étant de 57,96%.

Gaz & Énergies Nouvelles

Les activités Gaz & Énergies Nouvelles (GEN) ont pour principal objectif la valorisation des ressources gazières du Groupe : le marketing, le trading, le transport de gaz naturel et de gaz naturel liquéfié (GNL), la regazéification de GNL et le stockage de gaz naturel.

Elles comprennent également le développement des activités du Groupe dans les domaines du transport maritime et du trading de gaz de pétrole liquéfié (GPL) ; de la génération électrique à partir de centrales à gaz ou d'énergies renouvelables ; des technologies et équipements solaires (notamment via les filiales Tenesol et Photovoltech) ; de la production, du trading et du marketing de charbon.

La direction générale Gaz & Énergies Nouvelles est également active en matière de recherche et de développement sur les énergies qui seront de plus en plus nécessaires dans le futur en complément des hydrocarbures, notamment le solaire et la biomasse.

Enfin, cette direction prépare et met en œuvre la stratégie du Groupe dans le domaine du nucléaire.

● Gaz naturel

En 2009, TOTAL a poursuivi sa stratégie de développement en aval de la production de gaz naturel. Cette stratégie vise à optimiser l'accès des productions et des réserves actuelles et futures du Groupe, non seulement aux marchés traditionnels (structurés autour de contrats à long terme avec des compagnies gazières intégrées) mais aussi aux marchés ouverts à la concurrence mondiale, avec des contrats court terme, voire des ventes *spot*.

Les contrats à long terme dans le cadre desquels TOTAL vend sa production de gaz naturel prévoient généralement un prix lié, entre autres facteurs, aux prix moyens du pétrole brut et d'autres produits pétroliers ainsi que, dans certains cas, à l'indice du coût de la vie. Dans la plupart des cas, les formules de prix introduisent un décalage ou un lissage dans le temps des variations des indices pétroliers.

Dans le contexte des marchés du gaz libéralisés permettant une plus grande liberté d'accès des clients aux fournisseurs, avec de nouveaux modes de commercialisation plus souples que les traditionnels contrats à long terme, TOTAL développe des activités

de trading, de marketing et de logistique afin de commercialiser ses productions de gaz directement auprès de clients, industriels et commerciaux pour l'essentiel.

► Europe

Afin de valoriser ses réserves gazières, TOTAL se développe dans l'aval de la chaîne du gaz en Europe depuis plus de soixante ans.

En **France**, l'ensemble des **activités de transport et de stockage** situées dans le sud-ouest du pays est regroupé au sein de TIGF, filiale à 100% du Groupe. Cette filiale opère, d'une part, sous un régime régulé, un réseau de transport de 5 000 km de gazoducs et, d'autre part, sous un régime négocié, deux unités de stockage, pour une capacité utile de 2,5 Gm³ (87 Gpc), soit environ 20% des capacités de stockage en France ¹.

L'année 2009 a été marquée par :

- L'inauguration, en octobre, de la canalisation d'Artère de Guyenne entre Captieux et Moullets-et-Villemartin (70 km avec un diamètre de 900 mm) permettant le transit du gaz provenant, entre autres, du terminal méthanier de Fos Cavaou vers le nord de la France.
- Le lancement de l'appel à souscription (*open season*), impliquant quatre opérateurs de transport français et espagnols, dont TIGF, pour le développement des interconnexions franco-espagnoles. Cet appel à souscription a permis d'allouer à long terme 80% des capacités de transport de gaz entre la France et l'Espagne dans les deux sens. Ces allocations devraient se concrétiser, à l'horizon 2013, par la réalisation de deux nouveaux projets, l'Artère du Béarn et la phase B de l'Artère de Guyenne.
- L'augmentation de la capacité de stockage de Lussagnet, à hauteur de 100 Mm³ (3,5 Gpc) en avril, conformément à l'autorisation reçue par le décret publié le 9 avril 2008.
- L'entrée du Groupe (au travers de sa participation dans Géosud) à hauteur de 26,2% dans le GIE Géométhane, qui détient un stockage de gaz naturel en cavité saline d'une capacité de 0,3 Gm³ (10,5 Gpc) situé à Manosque. Un projet d'augmentation de la capacité de stockage de 0,2 Gm³ (7 Gpc) est en cours d'étude pour une mise en service prévue en 2016.

Par ailleurs, l'Union européenne a adopté, le 13 juillet 2009, le troisième paquet Énergie qui regroupe deux directives et trois règlements relatifs aux marchés du gaz naturel et de l'électricité. TOTAL attend les textes de transposition en droit français pour en mesurer les éventuels impacts sur ses activités de transport, de stockage et de fourniture de gaz et d'électricité.

1. Données GIE (Gaz Infrastructures Europe), juin 2009.

En ce qui concerne ses **activités de négoce**, le Groupe se développe principalement sur trois grands marchés européens.

En **France**, TOTAL intervient sur le marché via sa filiale de marketing Total Énergie Gaz (TEGAZ) dont les ventes globales se sont établies à 5,9 Gm³ de gaz naturel (208 Gpc) en 2009, contre 6,5 Gm³ (229 Gpc) en 2008 et 7 Gm³ (245 Gpc) en 2007. En dépit d'une forte baisse de la demande consécutive à la crise économique, TEGAZ a enregistré en 2009 une forte progression de ses ventes à destination des clients industriels et commerciaux qui constituent son segment prioritaire.

En **Espagne**, Cepsa Gas Comercializadora commercialise du gaz sur les segments industriel et commercial. Cette société est détenue à hauteur de 35% par TOTAL, de 35% par CEPESA et de 30% par la société nationale algérienne des hydrocarbures, Sonatrach. En 2009, Cepsa Gas Comercializadora a vendu aux clients industriels et commerciaux environ 2 Gm³ (70 Gpc) de gaz naturel, stable par rapport à 2008, contre près de 1,7 Gm³ (59 Gpc) en 2007.

Au **Royaume-Uni**, la filiale britannique Total Gas & Power Ltd commercialise du gaz et de l'électricité sur les marchés industriel et commercial. Elle intervient également dans le trading de gaz, d'électricité et de GNL à l'échelle mondiale. En 2009, les volumes de gaz vendus aux clients industriels et commerciaux se sont élevés à 3,7 Gm³ (130 Gpc), contre 3,8 Gm³ (134 Gpc) en 2008 et 3,5 Gm³ (124 Gpc) en 2007. Les ventes d'électricité se sont élevées à 4,1 TWh, contre 4,6 TWh en 2008 et 3,6 TWh en 2007. Par ailleurs, TOTAL a cédé en 2007 sa participation de 10% dans Interconnector UK Ltd, gazoduc reliant Bacton au Royaume-Uni à Zeebrugge en Belgique, sans impact sur ses droits de passage dans la canalisation.

► Continent américain

Aux **États-Unis**, la filiale américaine Total Gas & Power North America Inc. a commercialisé 45 Gm³ (1 586 Gpc) de gaz naturel en 2009, contre près de 46,9 Gm³ (1 652 Gpc) en 2008 et 45,5 Gm³ (1 606 Gpc) en 2007, qu'il s'agisse de ses propres productions ou de ressources extérieures.

Au **Mexique**, Gas del Litoral, société dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 25%, a commercialisé environ 4,9 Gm³ (173 Gpc) de gaz naturel en 2009 pour sa troisième année complète d'activité, stable par rapport à 2008, contre 2,7 Gm³ (95 Gpc) en 2007.

En **Amérique du Sud**, le Groupe détient des participations dans plusieurs sociétés de transport de gaz naturel situées en Argentine, au Chili et au Brésil, notamment :

- 15,4% de la société Transportadora de Gas del Norte (TGN), qui exploite un réseau de transport de gaz couvrant la moitié Nord de l'Argentine ;
- 56,5% des sociétés propriétaires du gazoduc GasAndes, qui relie le réseau TGN à la région de Santiago du Chili ;
- 9,7% de la société Transportadora Brasileira Gasoducto Bolivia – Brasil (TBG) dont le gazoduc alimente la région Sud Brésil depuis la frontière bolivienne.

Ces différentes installations représentent, au total, un réseau intégré d'environ 9 500 km de canalisations qui dessert les marchés argentin, chilien et brésilien à partir des bassins producteurs de gaz situés en Bolivie et en Argentine, où le Groupe dispose de réserves de gaz naturel.

Les mesures prises par l'Argentine à la suite de la crise économique de 2001 et de la crise énergétique qui s'en est suivie, marquée en 2007 par une forte pénurie de gaz lors de l'hiver austral, ont mis les filiales locales de TOTAL dans une situation opérationnelle et financière difficile, malgré la restructuration de la dette de TGN réalisée en 2006. La vente des actifs de génération électrique argentins du Groupe a été finalisée en 2007, tandis que les procédures de protection des investissements initiées par le Groupe en 2002 devant le Centre international de règlement des différends relatifs à l'investissement (CIRDI) suivent leur cours.

En 2008 et 2009, la baisse des productions gazières en Argentine a considérablement réduit les flux d'exportation vers le Chili et a conduit à engager des discussions commerciales entre GasAndes et ses expéditeurs à propos des contrats de transport et de leurs engagements.

En outre, la dégradation de sa situation financière, résultant du gel des tarifs domestiques et des restrictions aux exportations, a contraint TGN à se déclarer en état de cessation de paiement en décembre 2008 et, par ailleurs, à initier un nouveau processus de restructuration de sa dette. Ces décisions ont conduit les autorités argentines à mettre en place au sein de TGN un contrôle formel portant sur la gestion de la société.

► Asie

TOTAL est présent dans la commercialisation de gaz naturel transporté par gazoduc en Indonésie, en Thaïlande et au Myanmar, et de gaz naturel acheminé sous forme de GNL au Japon, en Corée du Sud, en Chine, à Taiwan et en Inde. Le Groupe développe également ses activités de commercialisation de GNL regazéifié sur de nouveaux marchés émergents.

En **Inde**, Hazira LNG Private Limited, société dont TOTAL détient 26%, a commercialisé sur le réseau 2,1 Gm³ (74 Gpc) de gaz naturel en 2009 pour sa quatrième année complète d'activité, contre 2,5 Gm³ (87 Gpc) en 2008 et 2,2 Gm³ (76 Gpc) en 2007.

● Gaz naturel liquéfié

Dans la chaîne du gaz naturel liquéfié, la direction générale Gaz & Énergies Nouvelles est en charge des activités en aval des usines de liquéfaction ¹ : achat, transport maritime, unités de regazéification, activités de stockage et de commercialisation.

1. L'activité de liquéfaction de gaz naturel du Groupe relève de la direction Exploration & Production.

Par l'intermédiaire de ses filiales Total Gas & Power Ltd et Total Gas & Power North America Inc., TOTAL a conclu des accords qui lui procurent à long terme un accès à des capacités de regazéification de GNL sur les trois continents grands consommateurs de gaz : l'Amérique du Nord (États-Unis, Mexique), l'Europe (France, Royaume-Uni) et l'Asie (Inde). Cette présence diversifiée sur les marchés permet au Groupe d'accéder à de nouveaux projets de liquéfaction en se portant acheteur à long terme d'une partie du GNL produit dans les usines, consolidant ainsi son portefeuille d'approvisionnement en GNL.

► Europe

En **France**, TOTAL est entré en juin 2006 dans le capital de la Société du Terminal Méthanier de Fos Cavaou (STMFC). Il est prévu que le terminal dispose d'une capacité de regazéification de 8,25 Gm³/an (291 Gpc/an) de gaz naturel, dont 2,25 Gm³/an (79 Gpc/an) réservés par TOTAL. La participation du Groupe dans le capital social de la STMFC est passée de 30,3% à 28,8% à fin 2009 en application de dispositions prévues par le pacte d'actionnaires, sans impact sur les volumes de regazéification réservés par TOTAL. En octobre 2009, le terminal de Fos Cavaou a été autorisé par l'autorité préfectorale à effectuer les essais de mise en service et à fonctionner à capacité réduite. La mise en service commerciale est prévue pour le deuxième trimestre 2010.

Par ailleurs, TOTAL et EDF ont signé en mars 2010 une lettre d'intention qui prévoit la réservation par TOTAL d'une capacité de regazéification dans le projet de terminal méthanier de Dunkerque développé par Dunkerque LNG, filiale à 100% d'EDF, et une prise de participation de TOTAL au capital de cette société.

Au **Royaume-Uni**, en décembre 2006, dans le cadre de son entrée dans le projet Qatargas 2, TOTAL a pris une participation, à hauteur de 8,35%, dans le projet de terminal de regazéification de South Hook. La mise en service du terminal est intervenue en octobre 2009 pour la phase 1 (10,5 Gm³/an soit 371 Gpc/an), celle de la phase 2, attendue au premier semestre 2010, devrait porter la capacité totale du terminal à 21 Gm³/an (742 Gpc/an).

En **Norvège**, dans le cadre du projet Snøvit dont TOTAL est partenaire à hauteur de 18,4% et dont les premières livraisons ont débuté en octobre 2007, le Groupe a signé en novembre 2004 un contrat d'achat de 1 Gm³/an (35 Gpc/an) de gaz naturel essentiellement destiné à l'Amérique du Nord et à l'Europe. Afin d'acheminer ces volumes de GNL, TOTAL est également affrèteur du méthanier Arctic Lady d'une capacité de 145 000 m³, livré en avril 2006.

En **Croatie**, TOTAL participe à la société Adria LNG, chargée de l'étude d'un terminal de regazéification de GNL sur l'île de Krk, sur la côte Nord de l'Adriatique. En décembre 2009, le Groupe a porté sa participation de 25,58% à 27,36% à la suite de la sortie de l'un des partenaires du projet. Le terminal devrait avoir une capacité de regazéification initiale de 10 Gm³/an (353 Gpc/an) de gaz naturel, qui pourrait être portée ultérieurement à 14 Gm³/an (494 Gpc/an).

Par ailleurs, TOTAL détient une participation de 30% dans la société Gaztransport & Technigaz (GTT) dont l'activité principale porte sur la conception et l'ingénierie des cuves cryogéniques à membranes pour les méthaniers. À fin 2009, 225 méthaniers en

circulation étaient équipés de cuves à membranes construites sous licence GTT pour une flotte mondiale estimée à 344 méthaniers ¹.

► Amérique du Nord

Au **Mexique**, le terminal de regazéification d'Altamira, dans lequel TOTAL détient un intérêt de 25%, est en service depuis l'été 2006. Cette infrastructure, située sur la côte Est du Mexique, est dotée d'une capacité de regazéification de 6,7 Gm³/an (236 Gpc/an) de gaz naturel : la capacité est entièrement souscrite par Gas del Litoral, dont TOTAL détient 25%. Le terminal a reçu quarante cargaisons en 2009, contre quarante-deux en 2008 et trente-trois en 2007. Altamira a accueilli son premier navire de classe Q-Flex, en provenance du Qatar, en novembre 2009.

Aux **États-Unis**, le terminal de Sabine Pass, en Louisiane, a été inauguré en avril 2008. TOTAL a réservé une capacité de regazéification d'environ 10 Gm³/an de gaz naturel (1 Gpc/j) dans ce terminal pour une période de vingt ans renouvelable à compter d'avril 2009, date à laquelle le premier chargement de GNL du Groupe a été livré. Dans le cadre de cet accord, TOTAL prévoit d'approvisionner le terminal de Sabine Pass via les contrats d'achat de GNL que le Groupe a signés dans le cadre de ses différents projets de production, notamment au Moyen-Orient, en Norvège et en Afrique de l'Ouest.

► Asie

En **Inde**, le terminal de regazéification d'Hazira (TOTAL 26%), situé sur la côte Ouest, dans l'État du Gujarat, a été inauguré en avril 2005 avec une capacité de regazéification initiale d'environ 3,4 Gm³/an (120 Gpc/an) de gaz naturel. La capacité a atteint 5 Gm³/an (177 Gpc/an) après des travaux de dégoullottage réalisés en 2008. Hazira est un terminal marchand, dont les activités couvrent à la fois la regazéification du GNL et le marketing du gaz. Il est prévu que TOTAL puisse approvisionner le terminal en GNL à hauteur de 26%. Compte tenu des conditions de marché prévalant en 2009, Hazira a fonctionné sur une base de contrats court terme, tant à la vente sur le marché indien qu'à l'achat sur le marché international du GNL. Vingt-sept cargaisons ont été livrées en 2009, contre trente en 2008 et vingt-huit en 2007.

En **Chine**, TOTAL a signé en décembre 2008 un contrat de vente de GNL avec CNOOC (China National Offshore Oil Company). Cet accord prévoit que TOTAL fournira à CNOOC jusqu'à 1 Mt/an de GNL à partir de 2010. Le gaz proviendra du portefeuille mondial de ressources GNL du Groupe.

► Moyen-Orient

Au **Qatar**, TOTAL a signé, en juillet 2006, des contrats d'achat de GNL auprès du deuxième train de Qatargas 2 portant sur un volume global de GNL de 5,2 Mt/an pendant vingt-cinq ans, destiné à être commercialisé principalement en France, au Royaume-Uni et en Amérique du Nord. La prise de participation du Groupe à hauteur de 16,7% dans le deuxième train de Qatargas 2 a été conclue en décembre 2006. La production de GNL de ce train a démarré en septembre 2009.

1. Données Gaztransport & Technigaz.

Au **Yémen**, TOTAL a signé en juillet 2005 avec la compagnie Yemen LNG Ltd, dont le Groupe détient 39,62%, un accord d'achat de 2 Mt/an de GNL pendant vingt ans à partir de 2009, pour des livraisons aux États-Unis. La production de GNL du premier train de Yemen LNG a démarré en octobre 2009. La construction du deuxième train est en cours de finalisation pour un démarrage d'ici l'été 2010.

► Afrique

En **Angola**, TOTAL participe à la construction de l'usine de liquéfaction Angola LNG (13,6%), constituée d'un train de 5,2 Mt/an, dont le démarrage est prévu en 2012. Dans le cadre de ce projet, TOTAL a signé en décembre 2007 un contrat d'achat de gaz regazéifié portant sur 13,6% des quantités qui seront livrées au terminal de Gulf LNG Clean Energy dans l'État du Mississippi aux États-Unis.

Au **Nigeria**, à la suite des expansions de l'usine Nigeria LNG (NLNG) dans laquelle le Groupe détient une participation de 15%, TOTAL a signé un contrat d'achat de GNL d'une durée de vingt ans pour une quantité initiale de 0,23 Mt/an à laquelle s'est ajoutée 0,9 Mt/an au démarrage du train 6.

Dans le cadre du projet de construction d'un train supplémentaire (train 7), d'une capacité d'environ 8,5 Mt/an, TOTAL a également signé en février 2007 un contrat d'achat de 1,375 Mt/an de GNL sur vingt ans. Ce contrat reste soumis à la décision finale d'investissement relative à ce nouveau train par NLNG.

Enfin, TOTAL a acquis en juillet 2006 une participation de 17% dans le projet Brass LNG. Ce projet de liquéfaction porte sur la construction de deux trains de liquéfaction de 5 Mt/an chacun. Parallèlement à cette prise de participation, TOTAL a signé avec Brass LNG Ltd un accord préliminaire définissant les principaux termes d'un contrat d'achat de GNL portant sur environ un sixième de la capacité de l'usine pendant vingt ans, essentiellement à destination de l'Amérique du Nord et de l'Europe de l'Ouest. Ce contrat d'achat reste soumis à la décision finale d'investissement du projet par Brass LNG.

► Trading

TOTAL, au travers de sa filiale Total Gas & Power Ltd, a exercé des activités de trading de GNL essentiellement sur base *spot* entre 2001 et 2006 avant de commencer en 2007 à prendre livraison de cargaisons au titre de ses contrats d'approvisionnement à long terme avec le Nigeria et la Norvège. Depuis 2009, les nouveaux contrats d'achat signés auprès de Qatargas 2 et Yemen LNG permettent de développer sensiblement les activités du Groupe dans la commercialisation du GNL. Ce portefeuille d'activités GNL *spot* et à terme permet à TOTAL d'assurer l'approvisionnement en gaz de ses principaux clients à travers le monde, tout en conservant un degré de flexibilité satisfaisant pour réagir aux opportunités de marché ou aux imprévus de l'offre et de la demande.

En 2009, Total Gas & Power Ltd a acheté vingt-trois cargaisons contractuelles et douze cargaisons *spot* en provenance de Norvège, du Nigeria, de Guinée équatoriale, d'Indonésie, de Trinité-et-Tobago, du Qatar et du Yémen.

● Gaz de pétrole liquéfié

En 2009, TOTAL a négocié et commercialisé près de 4,4 Mt de GPL (butane et propane) dans le monde (contre 5,2 Mt en 2008 et 2007), dont 0,9 Mt au Moyen-Orient et en Asie, près de 0,6 Mt en Europe sur des bateaux de petite taille et près de 2,8 Mt sur des bateaux de gros volumes dans les zones atlantique et méditerranéenne. Près de 40% de ces quantités proviennent de champs ou de raffineries exploités par le Groupe. Cette activité de négoce a été exercée au moyen de quatre bateaux en affrètement à temps et d'environ soixante bateaux utilisés sur une base *spot*.

Depuis janvier 2008, SALPG (South Asian LPG Limited, société dans laquelle TOTAL est associé, à hauteur de 50%, avec Hindustan Petroleum Company) opère le terminal d'importation et de stockage souterrain de GPL situé à Visakhapatnam, sur la côte Est de l'Inde, dans l'État de l'Andhra Pradesh. Ce terminal, le premier de ce type en Inde, a une capacité de stockage de 60 kt. En 2009, la caverne a reçu 606 kt de GPL, contre 535 kt en 2008.

● Électricité et cogénération

Dans le cadre de ses activités de raffinage et de pétrochimie, TOTAL détient des participations dans plusieurs installations de cogénération, procédé par lequel la vapeur d'eau produite à partir de la chaleur récupérée des turbines à gaz générant l'électricité est utilisée à des fins industrielles. Le Groupe participe également à des cogénérations d'un autre type, où la génération électrique est associée au dessalement d'eau de mer et à des installations de simple génération électrique à base de gaz, participant ainsi à tous les éléments de valorisation de la chaîne gazière. Enfin, dans le cadre de sa stratégie de diversification vers les nouvelles énergies, le Groupe participe à des projets de génération d'électricité d'origine nucléaire ou solaire.

En **Abou Dabi**, la centrale électrique au gaz de Taweelah A1, en service depuis mai 2003, associe génération d'électricité et dessalement d'eau de mer. Elle est détenue et exploitée par la société Gulf Total Tractebel Power Cy dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 20%. La centrale Taweelah A1 a une capacité nette de 1 600 MW (à la suite de l'entrée en service de l'extension de 250 MW en juillet 2009) et une capacité de dessalement d'eau de mer de 385 000 m³ par jour.

TOTAL, en association avec la société espagnole Abengoa Solar, a par ailleurs répondu à un appel d'offres lancé début 2008 par l'Abu Dhabi Future Energy Company (ADFEC) dans le cadre de l'initiative MASDAR en faveur des énergies nouvelles. Cet appel d'offres vise à construire une centrale solaire thermodynamique d'une capacité de 110 MW.

Toujours en Abou Dabi, TOTAL, associé à GDF Suez, EDF et Areva, a pris acte de la décision d'ENEC (Emirates Nuclear Energy Corporation), annoncée en décembre 2009, de ne pas retenir leur proposition dans le cadre de l'appel d'offres organisé pour la fourniture de centrales nucléaires. Le Groupe poursuit son objectif de devenir à long terme un exploitant nucléaire reconnu.

En **France**, TOTAL est associé, à hauteur de 8,33%, à GDF Suez et EDF dans le projet d'étude relatif à la construction et à l'exploitation du deuxième EPR français sur le site de Penly (Seine-Maritime).

En **Thaïlande**, TOTAL détient 28% de la société Eastern Power and Electric Company Ltd (EPEC) qui exploite depuis mars 2003 la centrale à cycle combiné de Bang Bo d'une capacité de 350 MW.

Au **Nigeria**, TOTAL et son partenaire, la compagnie nationale NNPC (Nigerian National Petroleum Corporation), participent à deux projets de construction de centrales électriques à gaz qui s'inscrivent dans les objectifs gouvernementaux de développement de la production électrique et de l'utilisation accrue de la production de gaz naturel pour des usages domestiques :

- o Le projet Afam VI, au travers de la *joint-venture* SPDC (Shell Petroleum Development Company) dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 10%, qui concerne le développement d'une centrale électrique en cycle combiné d'une capacité de 630 MW dont la mise en production commerciale est prévue au deuxième semestre 2010 ;
- o Le développement d'une nouvelle centrale électrique en cycle combiné d'une capacité d'environ 400 MW, située près de la ville d'Obite (delta du Niger) dans le cadre du projet gazier OML 58, associant NNPC et TOTAL (40%, opérateur). La mise en service est prévue pour le début de l'année 2013. La centrale sera reliée au réseau électrique existant par une ligne haute tension de 108 km.

● Énergies renouvelables

Dans le cadre de sa mission de développement d'énergies complémentaires aux hydrocarbures, la direction générale Gaz & Énergies Nouvelles a poursuivi en 2009 le renforcement de ses positions dans les énergies renouvelables, en particulier dans le domaine de l'énergie solaire photovoltaïque où le Groupe est présent depuis 1983.

► Énergie solaire photovoltaïque

Dans la filière photovoltaïque du silicium cristallin, TOTAL développe, d'une part, une activité industrielle de production de cellules photovoltaïques et, d'autre part, en aval, une activité de production et de commercialisation de modules et de systèmes. Le Groupe, via la signature de plusieurs partenariats, poursuit ses activités de recherche et développement dans cette filière. Il s'est en outre engagé dans le développement de nouvelles technologies solaires innovantes. Enfin, TOTAL conduit des projets d'installation de solutions solaires à vocation pédagogique sur certaines de ses installations en France ou dans le cadre de projets d'électrification décentralisée dans d'autres pays.

TOTAL est actionnaire de **Photovoltech**, société spécialisée dans la production de cellules photovoltaïques à haut rendement. Le Groupe détient désormais 50% du capital de la société aux côtés de GDF Suez, à la suite du rachat commun, en septembre 2009, de la participation de 4,4% détenue par l'IMEC (Interuniversity MicroElectronics Centre). En 2009, Photovoltech a poursuivi le projet d'augmentation de la capacité totale de production de son usine de Tirlemont (Tienen) en Belgique en décidant de passer de 80 MWc/an en 2009 à 155 MWc/an d'ici fin 2010. Dans un contexte de marché difficile et de forte baisse des prix des cellules, le chiffre

d'affaires réalisé par Photovoltech en 2009 s'élève à 80 millions d'euros, contre 106 millions d'euros en 2008 et 73 millions d'euros en 2007.

TOTAL poursuit, par ailleurs, le projet d'implanter dans la région de Carling en Moselle (France) une unité industrielle photovoltaïque, en partenariat avec GDF Suez.

TOTAL détient 50% du capital de **Tenesol** aux côtés d'EDF. Tenesol, dont le siège est basé à Lyon (France), est une société spécialisée dans la conception, la fabrication, la commercialisation et l'exploitation de systèmes solaires photovoltaïques. La société est positionnée sur les principaux marchés de la connexion aux réseaux en France, dans les départements d'outre-mer et en Europe, mais aussi sur ceux des applications professionnelles isolées (télécommunications, sites Oil & Gas, etc.). Tenesol dispose de deux usines de production de panneaux solaires, Tenesol Manufacturing en Afrique du Sud, d'une capacité de production de 60 MWc/an, et Tenesol Technologies, dans la région de Toulouse en France, d'une capacité de production de 50 MWc/an. En 2009, malgré un contexte de forte tension sur les prix des modules, Tenesol a enregistré une croissance de près de 30% de son chiffre d'affaires consolidé à 249 millions d'euros (contre près de 193 millions d'euros en 2008 et 133 millions d'euros en 2007), correspondant à une production commercialisée de 85 MWc.

En matière de Recherche & Développement, TOTAL, GDF Suez et Photovoltech ont confirmé leur collaboration avec l'IMEC à travers la signature en septembre 2009 d'un accord dans le cadre de l'IAP (IMEC Industrial Affiliation Program), programme multipartenaires sur les cellules solaires au silicium cristallin. L'objectif de l'IAP est de limiter significativement l'utilisation du silicium tout en augmentant l'efficacité des cellules solaires afin de permettre une baisse substantielle des coûts dans la filière.

En septembre 2009, le Groupe s'est également associé au LPICM (Laboratoire de Physique des Interfaces et des Couches Minces), unité mixte de recherche du CNRS et de l'École Polytechnique, pour mettre en place une équipe de recherche commune — Nano PV — dans le domaine des couches minces et des nanomatériaux à base de silicium (Saclay, Île-de-France). L'engagement de TOTAL représente environ 8 millions d'euros pour la première phase de quatre ans.

TOTAL est entré en décembre 2008 au capital de la société **Konarka**, start-up américaine active dans le développement de technologies solaires organiques. En 2009, Konarka a mis en place de nouveaux projets de recherche en coopération avec la direction Gaz & Énergies Nouvelles ainsi que différentes filiales Chimie du Groupe, l'objectif étant de développer des films solaires à grande échelle. Confiant dans le potentiel de cette technologie prometteuse, le Groupe a augmenté sa participation dans la société à près de 25% du capital début 2010.

La filiale **Total Énergie Solaire**, créée en juillet 2008 dans le cadre de la contribution du Groupe au programme « Grenelle de l'environnement », a débuté ses opérations en 2009 avec l'installation de panneaux solaires sur les sites de Pau et de Lacq (France). Au total, cinq projets pédagogiques devraient être finalisés d'ici fin 2010 dans le but d'exposer différentes solutions photovoltaïques sur des sites du Groupe, pour une puissance totale installée comprise entre 2 et 3 MWc et un investissement de 15 millions d'euros.

En outre, TOTAL réalise des projets d'électrification rurale décentralisée dans le cadre d'appels d'offres lancés par les pouvoirs publics dans différents pays, notamment en Afrique du Sud où KES (Kwazulu Energy Services Company), dont TOTAL détient 35% du capital, poursuit son objectif d'environ 30 000 foyers installés. De nouveaux projets sont à l'étude en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient.

Par ailleurs, Temasol, filiale à 100% de Tenesol depuis le transfert en 2008 des parts respectives de Total Maroc et d'EDF EDEV, est engagée dans des projets d'électrification rurale décentralisée au Maroc. Depuis sa création en 2001, environ 25 500 foyers ont été équipés par Temasol qui assure également l'exploitation des systèmes.

► Stockage d'énergie solaire

TOTAL a annoncé en novembre 2009 la signature d'un contrat de recherche avec le Massachusetts Institute of Technology (MIT) pour développer une nouvelle technologie de batteries stationnaires destinées au stockage d'énergie solaire. Cet accord, d'un montant de 4 millions de dollars sur cinq ans, s'inscrit dans le cadre de la MIT Energy Initiative dont le Groupe est partenaire depuis novembre 2008.

► Énergie éolienne

TOTAL opère une centrale éolienne à Mardyck (à proximité de l'établissement des Flandres, située à Dunkerque) d'une capacité de 12 MW.

► Énergie marine

Dans le domaine de l'énergie de la houle et des vagues, TOTAL a pris, en juin 2005, une participation de 10% dans un projet pilote situé au large de Santona, sur la côte Nord de l'Espagne. La construction de la première bouée, d'une puissance de 40 kW, s'est achevée par sa mise à l'eau en septembre 2008. Ce démonstrateur vise à évaluer le potentiel technique et économique de cette technologie.

Dans le domaine de l'énergie des courants marins, TOTAL détenait fin 2007 une participation de 24,9% dans la société Scotrenewables Marine Power, basée aux îles Orcades en Écosse. Des accords permettant l'entrée au capital de nouveaux partenaires ont été signés en janvier 2008. La participation du Groupe a ainsi été ramenée à 16%. Scotrenewables Marine Power développe un dispositif de production d'électricité à partir de l'énergie des courants marins. Un modèle à l'échelle 1/5 a été testé en mer avec succès au cours de l'année 2009. La construction d'un prototype de taille réelle est prévue pour 2010.

● Charbon

Depuis près de trente ans, TOTAL exporte du charbon-vapeur depuis l'Afrique du Sud principalement vers l'Europe et l'Asie. Le Groupe est ainsi présent dans le domaine du trading de charbon-vapeur à travers ses filiales de négoce Total Gas & Power Ltd et Total Energy Ressources (bassin pacifique). Il assure également la commercialisation de charbon auprès de ses clients français via sa filiale CDF Energie.

Avec la mise en production de la mine de Tumelo en janvier 2009, la filiale Total Coal South Africa (TCSA) possède et opère quatre mines en Afrique du Sud. Une cinquième est en cours de développement à Dorstfontein avec un démarrage prévu fin 2011. Le Groupe poursuit également l'examen de plusieurs autres projets de développement minier.

Le charbon sud-africain, produit par TCSA ou acheté auprès de mines tierces, est exporté à partir du port de Richard's Bay, dont TOTAL détient 5,36%. En 2008, TOTAL et son partenaire Mmakau Mining ont par ailleurs acquis 1 Mt/an supplémentaire de droits portuaires au titre de leur participation dans la phase 5 de développement du port.

Au total, le Groupe a commercialisé près de 7,3 Mt de charbon sur le marché international en 2009 (contre 8,4 Mt en 2008 et 10 Mt en 2007), dont 3,6 Mt de charbon sud-africain, principalement destinées à la génération électrique, pour moitié en Europe et pour moitié en Asie. Enfin, sur le marché intérieur sud-africain, les ventes du Groupe se sont établies à 0,3 Mt en 2009 et sont destinées aux secteurs industriel et métallurgique.

● DME (DiMéthyl Ether)

Au Japon, TOTAL participe avec huit sociétés japonaises à un programme de sensibilisation des consommateurs à ce nouveau combustible. L'usine de production de DME, d'une capacité de 80 kt/an et située à Niigata (île de Honshu, Japon), a démarré en janvier 2009 (TOTAL 10%).

En parallèle, au sein du consortium conduit par le groupe Volvo, TOTAL participe aux travaux du projet européen « BioDME » dont l'objectif est de tester l'ensemble de la chaîne : depuis la fabrication de DME à partir de la liqueur noire, sous-produit de la production de la pâte à papier, jusqu'à l'utilisation dans une flotte de camions dans quatre villes suédoises. Le projet, qui comprend la construction d'un pilote à Pitea (Suède), a démarré en septembre 2009 et devrait s'achever en 2012. Ce projet est financé en partie par l'Agence suédoise de l'énergie et le septième programme cadre européen.

Par ailleurs, le groupe de travail international constitué dans le cadre du processus de normalisation ISO du DME a poursuivi ses travaux au cours de l'année 2009. Enfin, TOTAL a pris le 1^{er} janvier 2009, et pour deux ans, la présidence de l'IDA (International DME Association).

► Secteur Aval

Le secteur Aval couvre l'ensemble des activités du Raffinage & Marketing et du Trading & Shipping.

1^{er} raffineur/distributeur en Europe de l'Ouest ¹

1^{er} distributeur en Afrique ²

Environ **2,6** Mb/j de capacité de raffinage au 31 décembre 2009

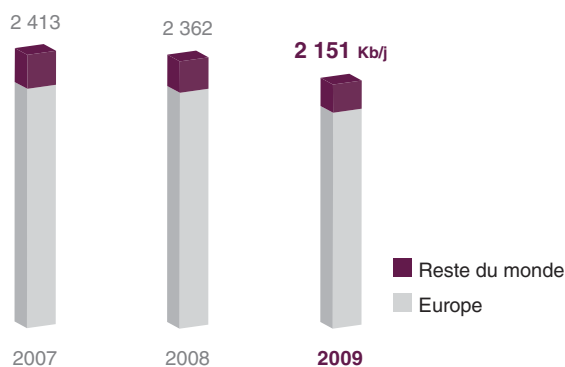
16 299 stations-service au 31 décembre 2009

Environ **3,6** Mb/j de produits vendus en 2009

Parmi les premiers opérateurs mondiaux dans le trading de pétrole et de produits pétroliers

Investissements bruts 2009 : **2,8** milliards d'euros
33 760 collaborateurs

Volumes raffinés (kb/j) ^(a)



(a) Y compris quote-part dans CEPSA.

Sur l'année 2009, le taux d'utilisation sur bruts traités ressort à 78% (83% sur bruts et autres charges) contre 88% en 2008 (91% sur bruts et autres charges) en raison des réductions volontaires de traitement dans les raffineries du Groupe.

Données financières du secteur Aval

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires hors Groupe	100 518	135 524	119 212
Résultat opérationnel ajusté	1 026	3 602	3 287
Résultat opérationnel net ajusté	953	2 569	2 535

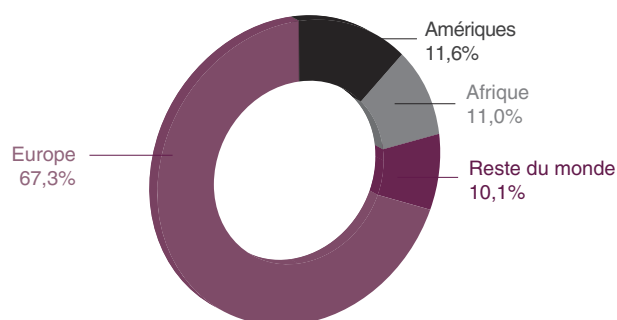
Sur l'année 2009, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Aval est de 953 millions d'euros, en baisse de 63% par rapport à 2008.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Aval s'établit à 1 329 millions de dollars contre 3 778 millions de dollars en 2008, en baisse de 65%, reflétant un environnement du raffinage très dégradé.

La baisse du flux de trésorerie d'exploitation et du flux de trésorerie d'exploitation ajusté sur l'année 2009 provient de l'augmentation importante du besoin en fonds de roulement et de la baisse du résultat net ajusté.

Le ROACE ³ de l'Aval est de 7% en 2009. Il était de 20% pour l'année 2008.

Ventes de produits en 2009 par zone géographique : 3 616 kb/j



(a) Y Compris Trading et quote-part dans CEPSA.

1. Données sociétés sur la base des capacités de raffinage et/ou des ventes.

2. Données PFC Energy de décembre 2009, sur la base des quantités vendues.

3. Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Raffinage & Marketing

Au 31 décembre 2009, TOTAL dispose d'une capacité de raffinage de 2 594 kb/j. En 2009, les ventes du Groupe se sont élevées à 3 616 kb/j de produits raffinés dans le monde (activités de négoce comprises), contre 3 658 kb/j en 2008 et 3 774 kb/j en 2007. TOTAL est le premier raffineur/distributeur en Europe de l'Ouest¹ et occupe le premier rang des distributeurs en Afrique².

Au 31 décembre 2009, TOTAL exploite un réseau de 16 299 stations-service dans le monde, contre 16 425 en 2008 et 16 497 en 2007, dont plus de 50% sont détenues en propre. En outre, les activités de raffinage permettent de développer un large éventail de produits de spécialité tels que les lubrifiants, les gaz de pétrole liquéfiés (GPL), les carburants pour l'aviation, les fluides spéciaux, les bitumes, les combustibles pour les soutes marines et les bases pétrochimiques.

Le Groupe poursuit l'adaptation de son activité Raffinage dans un contexte économique dégradé par la faiblesse de la demande en produits pétroliers. TOTAL continue d'améliorer son positionnement selon trois axes prioritaires : l'adaptation de l'outil de raffinage européen à l'évolution des marchés, la modernisation de la raffinerie de Port Arthur aux États-Unis et la construction d'une raffinerie à Jubail en Arabie saoudite.

Dans le Marketing, le Groupe vise l'optimisation de ses positions en Europe de l'Ouest et la poursuite de développements ciblés en Afrique et sur les marchés en croissance d'Asie-Pacifique, tout en assurant une croissance mondiale des produits de spécialité.

Dans le cadre de l'optimisation de son portefeuille Aval en Europe, TOTAL a signé en janvier 2010 un accord avec ERG portant sur la création d'une coentreprise dans le secteur du Raffinage et du Marketing en Italie³. Issue de la fusion entre Total Italia et ERG Petroli, la nouvelle entité aura pour raison sociale « TotalErg ». Le pacte d'actionnaires prévoit une gouvernance conjointe, ainsi que l'autonomie opérationnelle de la coentreprise. Les participations de TOTAL et d'ERG s'élèveront respectivement à 49% et 51%. L'opération reste soumise à l'approbation des autorités compétentes.

● Raffinage

Au 31 décembre 2009, TOTAL détient des participations dans vingt-quatre raffineries (dont douze opérées directement) situées en Europe, aux États-Unis, aux Antilles françaises, en Afrique et en Chine. L'année 2009 a été marquée par une forte détérioration de l'environnement du raffinage qui s'est traduite par une dégradation des marges et une baisse des taux d'utilisation des raffineries dans le monde.

En 2009, TOTAL a poursuivi son programme d'investissements sélectifs dans le raffinage concentré sur trois grands axes : les grands projets en cours (coker de Port Arthur, raffinerie de Jubail),

l'adaptation du raffinage européen aux évolutions structurelles du marché et le renforcement de la sécurité et de l'efficacité énergétique.

o L'**Europe de l'Ouest** représente plus de 85% de la capacité de raffinage du Groupe, soit 2 282 kb/j. Le Groupe y opère onze raffineries et détient des intérêts dans la raffinerie de Schwedt en Allemagne et dans quatre raffineries en Espagne au travers de sa participation dans CEPESA⁴.

- En **France**, le Groupe poursuit l'adaptation de ses capacités de raffinage et le rééquilibrage de ses productions au profit du diesel, dans un contexte de baisse structurelle de la consommation de produits pétroliers en Europe et d'augmentation des excédents d'essence.

En mars 2009, TOTAL a annoncé un projet industriel d'adaptation de son outil de raffinage. Ce projet consiste essentiellement à faire évoluer le schéma industriel de la raffinerie de Normandie et à adapter certains services centraux du siège parisien du Raffinage. À la raffinerie de Normandie, le projet vise à rééquilibrer les productions au profit du diesel. Pour cela, un programme d'investissements estimé à 770 millions d'euros permettra de moderniser la raffinerie : sa capacité de distillation annuelle sera réduite de 16 à 12 Mt, tout en augmentant la taille de l'hydrocraqueur de distillats mis en service en 2006. Ces investissements permettront d'améliorer l'efficacité énergétique, en réduisant simultanément les émissions de CO₂, d'accroître la production annuelle moyenne de diesel de 10% et de réduire les excédents d'essence de 60%. La consultation des instances représentatives du personnel s'est achevée en juillet 2009. La réalisation de ce projet a démarré et devrait s'échelonner jusqu'en 2013.

Le Groupe a signé en décembre 2009 un accord pour la cession de sa participation minoritaire (40%) dans la Société de la Raffinerie de Dunkerque (SRD), entreprise spécialisée dans la fabrication de bitumes et d'huiles de base. Cette opération est soumise à l'approbation des autorités compétentes.

Le Groupe a annoncé en mars 2010 un projet de mutation industrielle de son établissement des Flandres. Le projet prévoit notamment l'arrêt de l'activité de raffinage du site (capacité de 137 kb/j), le développement de nouvelles activités d'assistance industrielle et de logistique pétrolière, et la contribution à la réalisation d'un projet de terminal méthanier avec EDF dont l'engagement de la construction sera décidé avant l'été 2010 pour une mise en service en 2014⁵. L'arrêt de l'activité raffinage devrait conduire à un démontage progressif des unités qui pourrait durer jusqu'à 2013. Par ailleurs, TOTAL s'est engagé à ne procéder à aucune fermeture ou cession de raffinerie en France au cours des cinq prochaines années, au-delà du projet d'évolution de l'établissement de Flandres. La réalisation de ce projet est soumise à la consultation des instances représentatives du personnel.

- Au **Royaume-Uni**, la raffinerie de Lindsey a démarré en juin 2007 la construction d'une unité d'hydrodésulfuration (HDS) et d'une unité de production d'hydrogène (SMR⁶) afin de traiter

1. Données sociétés sur la base des capacités de raffinage et des quantités vendues.

2. Données PFC Energy de décembre 2009, sur la base des quantités vendues.

3. Hors Sicile et hors activités aviation et cartes AS24 de TOTAL.

4. Part du Groupe dans CEPESA : 48,83% au 31 décembre 2009.

5. Pour une information plus détaillée sur le projet méthanier de Dunkerque, consulter la page 34 du Chapitre Gaz & Énergies Nouvelles.

6. SMR : Steam Methane Reformer.

des bruts soufrés et d'accroître sa production de gazole à très basse teneur en soufre. La mise en service de l'unité HDS est prévue au premier semestre 2010 et permettra de traiter jusqu'à 70% de bruts soufrés, contre 10% actuellement.

- En **Allemagne**, une nouvelle unité HDS dans la raffinerie de Leuna a démarré en septembre 2009. Cette unité est destinée à l'approvisionnement du marché allemand en fioul domestique à très basse teneur en soufre.
- Aux **Pays-Bas**, le Groupe, actionnaire majoritaire (55%) de la raffinerie de Flessingue, a exercé ses droits de préemption sur les parts (45%) de cet actif mises en vente par Dow Chemical en juin 2009. Simultanément, TOTAL a reçu une offre ferme de rachat émanant de Lukoil et lui a cédé ces parts (45%). Cette opération constitue le développement d'un nouveau partenariat entre TOTAL et Lukoil.
- En **Italie**, à la suite de l'accord signé en janvier 2010, la coentreprise TotalErg détiendra une participation de 100% dans la raffinerie de Rome et de 25,9% dans la raffinerie de Treocate.
- En **Espagne**, CEPSA poursuit son programme d'investissements visant à améliorer la capacité de conversion de ses raffineries pour répondre à la croissance de la demande du marché espagnol en distillats moyens. Une unité d'hydrocraquage, deux nouvelles unités de distillation atmosphérique et sous vide ainsi qu'une unité de désulfuration sont notamment en cours de construction à la raffinerie de Huelva. L'entrée en service est actuellement prévue pour l'été 2010.
- o Aux **États-Unis**, TOTAL exploite la raffinerie de Port Arthur (Texas) dont la capacité s'élève à 174 kb/j. TOTAL y a lancé en 2008 un programme de modernisation qui comprend la

construction d'une unité de conversion profonde (*coker*), d'une unité de distillation sous vide, d'une unité de désulfuration et d'autres unités associées. Ce projet permettra de traiter davantage de bruts lourds et soufrés et d'augmenter la production de produits légers, en particulier de distillats à basse teneur en soufre. La construction se poursuit et l'entrée en service est prévue pour le premier trimestre 2011.

- o En **Arabie saoudite**, TOTAL et Saudi Arabian Oil Company (Saudi Aramco) ont créé en septembre 2008 une *joint-venture*, Saudi Aramco Total Refining and Petrochemical Company (SATORP) en vue de la construction d'une raffinerie de 400 kb/j à Jubail, détenue à hauteur de 62,5% par Saudi Aramco et de 37,5% par TOTAL. À terme, les parties prévoient de conserver chacune une participation de 37,5% et d'introduire en bourse sur le marché saoudien les 25% restants fin 2011, sous réserve de l'approbation des autorités compétentes. Les principaux contrats de construction de la raffinerie ont été signés en juillet 2009, marquant le démarrage des travaux. La mise en service est prévue en 2013.
- Le schéma très convertissant de cette raffinerie lui permettra de traiter des bruts lourds (Arabian Heavy) et de produire des carburants et autres produits légers répondant aux spécifications les plus strictes et essentiellement destinés à l'exportation.
- o En **Afrique**, le Groupe dispose de participations dans cinq raffineries au 31 décembre 2009. En octobre 2009, TOTAL a cédé sa participation de 50% dans la raffinerie Indeni en Zambie. Par ailleurs, TOTAL a réduit de 34% à 20% sa participation dans la Société africaine de raffinage (SAR) au Sénégal en décembre 2009.
 - o En **Chine**, TOTAL détient une participation de 22,4% dans la raffinerie de WEPEC, située à Dalian, aux côtés de Sinochem et PetroChina.

► Capacité de raffinage de pétrole brut

Le tableau suivant présente la capacité journalière de raffinage de pétrole brut de TOTAL ^(a) :

Au 31 décembre (en milliers de barils par jour)	2009	2008	2007
Raffineries exploitées par le Groupe			
Normandie (France)	338	339	331
Provence (France)	158	158	158
Flandres (France)	137	137	141
Donges (France)	230	230	230
Feyzin (France)	117	117	117
Grandpuits (France)	101	101	101
Anvers (Belgique)	350	350	350
Leuna (Allemagne)	230	230	227
Rome (Italie) ^(b)	64	64	63
Lindsey – Immingham (Royaume-Uni)	221	221	221
Flessingue (Pays-Bas) ^(c)	81	81	81
Port Arthur (Texas, États-Unis)	174	174	174
Sous total	2 201	2 202	2 194
Autres raffineries dans lesquelles le Groupe détient des participations ^(d)	393	402	404
Total	2 594	2 604	2 598

(a) Dans les cas où TOTAL ne détient pas 100% des intérêts d'une raffinerie, la capacité indiquée représente la quote-part détenue par TOTAL dans la capacité de raffinage globale du site.

(b) Participation de TOTAL de 71,9%.

(c) Participation de TOTAL de 55%.

(d) Douze raffineries dans lesquelles TOTAL détient des intérêts compris entre 16,7% et 50% (cinq en Afrique, quatre en Espagne, une en Allemagne, une en Martinique et une en Chine). Cession de la participation de 50% dans la raffinerie Indeni en Zambie en 2009 et cession de la participation de 55,6% dans la raffinerie de Luanda en Angola en 2007.

► Production des raffineries

Le tableau suivant présente, par catégorie de produits, la part nette des quantités produites dans les raffineries du Groupe ^(a) :

(en milliers de barils par jour)	2009	2008	2007
Essences	407	443	501
Carburants pour l'aviation ^(b)	186	208	208
Gasoil et combustibles	851	987	964
Fiouls lourds	245	257	254
Autres produits	399	417	412
Total	2 088	2 312	2 339

(a) Y compris quote-part du Groupe dans CEPSA.

(b) Avgas, jet fuel et kérosène.

► Taux d'utilisation des raffineries

Le tableau suivant présente les taux d'utilisation des raffineries du Groupe ^(a) :

	2009	2008	2007
Sur bruts traités	78%	88%	87%
Sur bruts et autres charges	83%	91%	89%

(a) Y compris quote-part du Groupe dans CEPSA.

En 2009, TOTAL a été amené à réduire le traitement de ses raffineries afin de s'adapter à la faiblesse de la demande. En particulier, les raffineries de Port Arthur, Lindsey, Flandres et une unité de distillation à la raffinerie de Normandie ont été temporairement arrêtées pour des raisons économiques.

En 2009, des grands arrêts de maintenance sont intervenus dans cinq raffineries.

● Marketing

TOTAL est l'un des principaux distributeurs en Europe de l'Ouest ¹. Le Groupe est également leader sur le continent africain avec une part de marché de près de 10% ².

TOTAL élabore une large gamme de produits de spécialité issus du pétrole raffiné au sein de ses raffineries et à partir d'autres unités. Le Groupe est un acteur majeur sur le marché des produits de spécialité ³, en particulier les lubrifiants, le GPL, les carburants pour l'aviation, les fluides spéciaux, les bitumes et les combustibles pour les soutes marines, avec des produits commercialisés dans près de 150 pays ⁴.

► Europe

Au 31 décembre 2009, TOTAL dispose d'un réseau de 10 825 stations-service en Europe, réparties en France, en Belgique, aux Pays-Bas, au Luxembourg, en Allemagne, au Royaume-Uni, en Italie, ainsi qu'en Espagne et au Portugal au travers de sa participation dans CEPSA. TOTAL exploite également sous la marque AS24 un réseau de 540 stations-service destinées aux transporteurs routiers. Le Groupe est un acteur majeur dans le domaine des cartes pétrolières, avec près de 3,5 millions de cartes émises dans vingt-huit pays européens.

En France, le réseau sous la marque TOTAL bénéficie d'un maillage dense et d'une diversification étendue (boutiques *Bonjour*, lavage). Les stations Elf distribuent des carburants de qualité à des prix particulièrement compétitifs. Au 31 décembre 2009, près de 2 300 stations sont opérées sous la marque TOTAL et 281 stations sous la marque Elf. TOTAL distribue également des carburants dans près de 1 800 stations sous la marque Elan, essentiellement en zone rurale.

En **Europe de l'Ouest**, TOTAL a poursuivi en 2009 l'optimisation de ses activités Marketing.

- o En **Italie**, l'accord signé entre TOTAL et ERG en janvier 2010 portant sur la création de la coentreprise TotalErg permettra au Groupe de devenir le troisième opérateur marketing en Italie, avec près de 13% ⁵ de part de marché réseau et plus de 3 400 stations-service.
- o En **France**, TOTAL a annoncé en janvier 2010 un projet d'adaptation de sa logistique pétrolière. Ce projet prévoit de confier les opérations de cinq dépôts à des sociétés logistiques spécialisées, de cesser les activités du dépôt du Pontet et de doubler l'activité du dépôt pétrolier de Port-la-Nouvelle. La réalisation de ce projet reste soumise à la consultation des instances représentatives du personnel. TOTAL a signé en juillet 2009 un accord pour l'acquisition de trente-sept stations-service. Le Groupe a par ailleurs signé en octobre 2009 un accord pour la cession de trente-quatre stations-service situées en Corse. Ces opérations ont reçu l'approbation des autorités compétentes. TOTAL a également finalisé la cession en janvier 2010 de la moitié de sa participation (50%) dans la Société des Dépôts Pétroliers de Corse.

En juillet 2009, le Groupe a inauguré une plate-forme logistique à Rouen destinée à approvisionner l'Europe et les autres continents en lubrifiants et en graisses. Cet investissement vise à améliorer la compétitivité de la filière lubrifiants.

- o Au **Portugal**, depuis le regroupement de ses activités de distribution pétrolière avec celles de CEPSA en 2008, le Groupe est un acteur majeur du secteur pétrolier avec une part de

1. Données sociétés, sur la base des quantités vendues. Périmètre : France, Benelux, Royaume-Uni, Allemagne, Italie ; Espagne et Portugal au travers de CEPSA.

2. Données PFC Energy de décembre 2009, sur la base des quantités vendues.

3. Données sociétés, sur la base des quantités vendues.

4. Y compris via des distributeurs nationaux.

5. Données : PFC Energy, Unione Petrolifera, sur la base des quantités vendues.

marché d'environ 11%², un réseau de 300 stations-service et une position renforcée dans les produits de spécialité.

En **Europe du nord, centrale et orientale**, le Groupe développe ses positions essentiellement sur les marchés de produits de spécialité. En 2009, TOTAL a ainsi poursuivi l'expansion de sa présence directe sur les marchés porteurs d'Europe de l'Est, en particulier dans le domaine des lubrifiants. Le Groupe vise à accélérer la croissance des activités de produits de spécialité en Russie et en Ukraine en poursuivant le développement d'une présence directe sur ces marchés depuis 2008.

En 2009, AS24, présent dans vingt-deux pays européens et en Russie, a poursuivi le développement de son réseau au travers de nouvelles implantations en Europe, notamment dans trois nouveaux pays (Croatie, Bulgarie, Macédoine). Dans les prochaines années, la croissance d'AS24 devrait se poursuivre et s'étendre à d'autres pays d'Europe, du Caucase et du bassin méditerranéen.

► Afrique – Moyen-Orient

TOTAL est leader dans la distribution de produits pétroliers sur le continent africain, avec près de 10%¹ de part de marché. Au 31 décembre 2009, le Groupe exploite plus de 3 600 stations-service réparties dans plus de quarante pays et opère notamment deux réseaux importants en Afrique du Sud et au Nigeria. TOTAL dispose également de positions significatives dans le bassin méditerranéen, principalement en Turquie, au Maroc et en Tunisie. Au Moyen-Orient, le Groupe est essentiellement présent sur les marchés des produits de spécialité, et poursuit sa stratégie de croissance dans la région, notamment dans la production et la commercialisation de lubrifiants.

En 2009, le Groupe a continué à renforcer et optimiser ses positions sur le continent africain. Au deuxième trimestre, TOTAL a finalisé l'acquisition d'actifs marketing et logistiques au Kenya et en Ouganda. L'opération concerne 165 stations-service, des activités de distribution de produits pour l'aviation ainsi que plusieurs sites logistiques et une usine de fabrication de lubrifiants.

► Asie-Pacifique

À fin 2009, TOTAL est présent dans une vingtaine de pays de la zone Asie-Pacifique, principalement sur les marchés de produits de spécialité. Dans la région, le Groupe développe ses positions dans la distribution de carburants, notamment en Chine. TOTAL opère également des réseaux de stations-service au Pakistan, aux Philippines, au Cambodge et est un acteur significatif dans les îles du Pacifique. En outre, cinq stations-service ont été ouvertes en 2009 en Indonésie.

En **Chine**, à la suite de deux accords de *joint-venture* conclus en 2005 entre TOTAL et Sinochem pour le développement d'un réseau de 500 stations-service dans les régions de Pékin et de Shanghai, le Groupe opère près de 110 stations à fin décembre 2009.

1. Données PFC Energy de décembre 2009 sur la base des quantités vendues.

2. Données Sociétés sur la base des quantités vendues.

Au **Vietnam**, TOTAL continue de renforcer sa présence dans les Spécialités. Après avoir acquis en décembre 2008 une société de distribution de GPL, le Groupe a finalisé en décembre 2009 l'acquisition d'actifs lubrifiants, lui permettant de devenir un des leaders du marché vietnamien des lubrifiants.

► Amériques

En **Amérique latine** et aux **Caraïbes**, TOTAL est présent dans une vingtaine de pays, essentiellement sur les marchés de produits de spécialité. Dans les Caraïbes, le Groupe dispose d'une position significative dans la distribution de carburant, renforcée par l'acquisition, au second semestre 2008, d'actifs marketing et logistiques à Porto Rico, en Jamaïque et aux îles Vierges.

En **Amérique du Nord**, TOTAL commercialise des lubrifiants et poursuit son développement avec la signature en décembre 2009 d'un accord pour l'acquisition d'actifs lubrifiants au Canada, dans la province du Québec.

► Ventes de produits raffinés

Le tableau suivant présente les volumes de produits raffinés vendus par zone géographique (a) :

(en milliers de barils par jour)	2009	2008	2007
France	808	822	846
Europe hors France (a)	1 245	1 301	1 432
États-Unis	118	147	162 (b)
Afrique	281	279	286
Reste du monde	189	171	167
Total hors négoce international	2 641	2 720	2 893 (b)
Négoce international	975	938	881
Total y compris négoce international	3 616	3 658	3 774 (b)

(a) Y compris quote-part du Groupe dans CEPESA.

(b) Écart par rapport au Document de référence 2007 compte tenu d'un changement de méthode de calcul des ventes de la raffinerie de Port Arthur.

► Répartition du réseau de stations-service

Le tableau suivant présente le nombre de stations du réseau TOTAL par zone géographique (a) :

Au 31 décembre	2009	2008	2007
France	4 606 (b)	4 782	4 992
Europe hors France et hors CEPESA	4 485	4 541	4 762
CEPSA (c)	1 734	1 811	1 680
Afrique	3 647	3 500	3 549
Reste du monde	1 827	1 791	1 514
Total	16 299	16 425	16 497

(a) Hors stations sous la marque AS24.

(b) Dont près de 2 300 stations sous la marque TOTAL, 281 stations sous la marque Elf et près de 1 800 stations sous la marque Elan.

(c) Nombre total des stations appartenant au réseau CEPESA.

► Biocarburants

TOTAL est présent dans les deux filières biocarburants : les biodiesels et les bioessences. En 2009, le Groupe a incorporé dans les essences 560 kt d'éthanol¹ dans douze raffineries européennes², contre 425 kt en 2008 et 350 kt en 2007. TOTAL a également incorporé dans les gazoles 1 870 kt d'EMHV³ dans quinze raffineries européennes⁴ et plusieurs dépôts, contre 1 470 kt en 2008 et 880 kt en 2007.

Parallèlement, TOTAL est partie prenante dans le développement des biocarburants de deuxième génération issus de la biomasse, en partenariat avec les principaux acteurs des différentes filières. Le Groupe participe aux programmes français, européen et internationaux de développement des bioénergies.

Dans ce cadre, le Groupe a annoncé en octobre 2009 sa participation au projet de recherche BioTfuel qui vise à mettre au point une technologie de transformation de biomasse en biodiesel.

En avril 2009, le Groupe a annoncé son entrée au capital de Gevo. Cette société, établie aux États-Unis, développe un portefeuille de bio-produits pour les marchés des carburants et de la chimie, et a mis au point une technologie innovante pour convertir en alcools lourds et en hydrocarbures des sucres issus de la biomasse.

TOTAL participe également à Futurol, un projet de recherche et développement de bioéthanol cellulosique visant à mettre au point et valider industriellement un procédé de production de bioéthanol par fermentation de biomasse lignocellulosique non alimentaire.

► Hydrogène et mobilité électrique

Depuis plusieurs années, TOTAL est engagé dans des actions de recherche et d'essais menés sur les technologies de la pile à combustible et de l'hydrogène. Le Groupe est membre fondateur du groupement industriel européen de la Joint Technology Initiative créé en 2007 dans le but de promouvoir le développement de la recherche sur la technologie hydrogène en Europe.

En 2009, dans le cadre du projet Clean Energy Partnership, Total a construit une nouvelle station expérimentale distribuant de l'hydrogène en Allemagne. Trois autres stations du Groupe distribuent également de l'hydrogène en Allemagne et en Belgique.

En Allemagne, le Groupe participe par ailleurs à un projet de démonstration de distribution d'électricité dans quatre stations-service TOTAL de Berlin, en partenariat avec l'électricien Vattenfall.

1. Y compris éthanol contenu dans l'ETBE (Ethyl-tertio-butyl-éther)

2. Y compris les raffineries Algeciras et Huelva de CEPESA.

3. EMHV : Ester méthylique d'huile végétale.

4. Y compris les raffineries Algeciras, Huelva et Tarragone de CEPESA.

Trading & Shipping

Les activités Trading & Shipping comprennent essentiellement :

- la vente de la production de pétrole brut ;
- l'approvisionnement des raffineries du Groupe en pétrole brut ;
- les importations et exportations de produits pétroliers nécessaires à l'ajustement des productions des raffineries du Groupe à leurs demandes locales ;
- l'affrètement des navires requis pour ces activités ;
- les interventions sur les différents marchés dérivés.

Ces activités ont pour mission première de répondre aux besoins du Groupe. En outre, le savoir-faire et l'expertise acquis dans la conduite de ces activités permettent d'étendre leurs domaines d'intervention au-delà des stricts besoins du Groupe.

Ces activités Trading & Shipping sont exercées mondialement à travers plusieurs filiales détenues à 100% par le Groupe, dont TOTSA Total Oil Trading S.A., Total International Ltd, Socap International Ltd, Atlantic Trading & Marketing Inc., Total Trading Asia Pte, Total Trading and Marketing Canada L.P., Chartering & Shipping Services S.A.

● Trading

En termes de volumes commercialisés, TOTAL se situe parmi les principaux opérateurs mondiaux, notamment dans le trading de pétrole brut et de produits raffinés. Le tableau ci-dessous présente les ressources et les débouchés mondiaux de pétrole brut pour le Groupe au titre des trois derniers exercices.

Ressources et débouchés de pétrole brut

Exercice (en kb/j, sauf %)	2009	2008	2007
Débouchés de pétrole brut	3 679	3 839	4 194
Ventes au Raffinage & Marketing du Groupe ^(a)	1 771	1 995	2 042
Part des ventes à des tiers	1 908	1 844	2 152
Ventes à des tiers/total des débouchés	52%	48%	51%
Ressources de pétrole brut	3 679	3 839	4 194
Part de la production vendue ^{(b) (c)}	1 310	1 365	1 502
Achats à des tiers	2 370	2 474	2 692
Production vendue/total des ressources	36%	36%	36%

(a) Hors quote-part de CEPESA.

(b) Y compris condensats et liquides de gaz naturel.

(c) Y compris la part proportionnelle de production des sociétés communes.

La division Trading intervient largement sur les marchés physiques et les marchés des dérivés, tant organisés que de gré à gré. Dans le cadre de son activité de trading, TOTAL utilise, comme la plupart des autres compagnies pétrolières, des produits dérivés d'énergie (*futures, forwards, swaps, options*) afin d'adapter son exposition aux fluctuations de prix du pétrole brut et des produits raffinés. Ces opérations sont conduites avec des contreparties variées.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés de Trading & Shipping sont présentées dans les notes 30 (Instruments dérivés d'énergie et assimilés, *swaps* de taux de fret) et 31 (Risques

de marché) de l'annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence.

Toutes les activités de trading du Groupe s'inscrivent dans le cadre d'une politique rigoureuse de respect des procédures de contrôle interne et de fixation de limites d'intervention.

Au cours de l'année 2009, avec, en moyenne, des volumes physiques négociés de pétrole brut et de produits raffinés d'environ 5 Mb/j, la division Trading a maintenu un niveau d'activité comparable à ceux de 2008 et de 2007.

En 2009, les principaux indicateurs du marché se sont caractérisés par un fort contango ¹ :

		2009	2008	2007	min 2009		max 2009	
Brent ICE – 1 st Line ^(a)	(\$/b)	62,73	98,52	72,67	39,6	(11 fév.)	79,7	(14 oct.)
Brent ICE – 12 th Line ^(b)	(\$/b)	70,43	102,19	73,24	48,3	(11 fév.)	86,4	(24 nov.)
Contango time structure (12 th -1 st)	(\$/b)	7,70	3,59	0,57	3,8	(07 août)	15,2	(02 jan.)
Gasoil ICE – 1 st Line ^(c)	(\$ /t)	522,20	920,65	637,84	361,3	(24 fév.)	653,8	(15 oct.)
VLCC Ras Tanura Chiba – BITR ^(c)	(\$ /t)	10,43	24,09	13,93	6,3	(05 mai)	17,9	(08 jan.)

(a) 1st Line : cotation sur ICE Futures pour livraison sur le mois M+1.

(b) 12th Line : cotation sur ICE Futures pour livraison sur le mois M+12.

(c) VLCC : Very Large Crude Carrier. BITR: Baltic International Tanker Routes.

L'année 2009 a été marquée par une offre de bruts et de produits largement excédentaire par rapport à la demande. La demande a légèrement repris au second semestre.

L'offre excédentaire a entraîné la constitution de stocks, une démarche qui a été confortée par le creusement de la structure de prix en contango. Le contango a commencé l'année à son maximum (15,2 \$/b) puis s'est réduit tout en restant à un niveau suffisant pour financer le stockage pétrolier dans les bacs à terre puis, une fois saturés, dans les navires (stockage flottant).

● Shipping

La division Shipping de TOTAL assure le transport des pétroles bruts et des produits raffinés nécessaires aux activités du Groupe. Elle fournit en permanence toute la variété des services de shipping nécessaires au développement de l'activité du Groupe. Elle maintient une politique rigoureuse de sécurité. Dans le cadre de son activité de shipping, le Groupe utilise, comme un certain nombre de compagnies pétrolières et d'armateurs, des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci.

Le Groupe a réalisé environ 3 000 affrètements au cours de l'exercice 2009, pour un volume transporté de 123 millions de tonnes. Au 31 décembre 2009, la flotte affrétée à temps, en moyen ou long terme, est composée de cinquante-cinq navires (en incluant

quatre navires GPL), dont aucun n'est à simple coque. La moyenne d'âge de cette flotte est d'environ quatre ans.

Au cours de l'année 2009, le marché du fret pétrolier a durement souffert de la combinaison de deux facteurs :

- Une forte augmentation de 10% en tonnage de l'offre mondiale de tankers de taille supérieure à 10 000 tonnes de port en lourd, principalement en raison des nombreuses livraisons de bateaux neufs dans tous les segments de taille et du faible nombre de sorties de flotte.
- Une réduction de la demande de transport liée à la baisse de 1,6% de la demande pétrolière moyenne en 2009. En effet, cette décroissance globale, principalement liée à la crise économique mondiale, a conduit l'OPEP à diminuer fortement sa production en fin d'année 2008. Il en a résulté une chute du transport de brut, en particulier sur les flux long-courrier de VLCC en provenance du golfe Persique.

Les taux de fret ont ainsi baissé tout au long de l'année 2009 pour atteindre dès le deuxième trimestre des niveaux couvrant à peine les coûts opératoires des navires. Le marché est ainsi passé en quelques mois d'une année 2008 record à une situation historiquement basse. La faiblesse des taux de fret ainsi que la structure de prix des marchés du pétrole brut, puis celle des produits pétroliers, ont favorisé l'utilisation de nombreux navires comme stockages flottants.

1. Le contango se définit comme la situation de marché où le prix futur pour la livraison d'une denrée est supérieur au prix au comptant (spot).

► Secteur Chimie

Le secteur Chimie regroupe la Chimie de Base, qui inclut la pétrochimie et les fertilisants, ainsi que la Chimie de Spécialités qui comprend les applications du caoutchouc, les résines, les adhésifs et la métallisation. La dimension de ses activités fait du secteur Chimie de TOTAL l'un des plus grands producteurs intégrés au monde ¹.

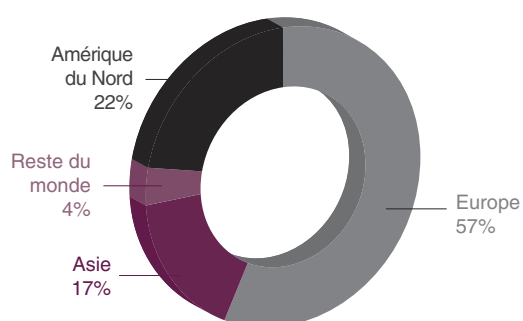
Principales données financières du secteur Chimie

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires hors Groupe	14 726	20 150	19 805
Chimie de base	8 655	13 176	12 558
Spécialités	6 071	6 974	7 247
Résultat opérationnel ajusté	249	873	1 155
dont Chimie de base	(160)	341	526
dont Spécialités	445	524	642
Résultat opérationnel net ajusté	272	668	847
dont Chimie de base	16	323	431
dont Spécialités	279	339	413

Sur l'ensemble de l'année 2009, le résultat opérationnel net ajusté de la Chimie est de 272 millions d'euros contre 668 millions d'euros en 2008, en diminution de 59%, reflétant la forte dégradation de l'environnement de la Chimie de base et, dans une moindre mesure, une baisse des ventes et des résultats de la Chimie de Spécialités.

Le ROACE ² de la Chimie calculé sur l'année 2009 est de 4% contre 9% pour l'année 2008.

Ventes 2009 par zone géographique



Les ventes du secteur Chimie se sont établies à 14,73 milliards d'euros en 2009, contre 20,15 milliards d'euros en 2008 et 19,81 milliards d'euros en 2007. L'Europe a représenté 57% des ventes totales du secteur et l'Amérique du Nord, 22%. Le solde a principalement été réalisé en Asie (17%) et en Amérique latine (2%).

1. Données société, sur la base du chiffre d'affaires consolidé.

2. Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Chimie de Base

Les activités de la Chimie de Base regroupent la pétrochimie et les fertilisants.

En 2009, les ventes se sont élevées à 8,66 milliards d'euros, contre 13,18 milliards d'euros en 2008 et 12,56 milliards d'euros en 2007. En 2009, l'environnement de la Chimie de Base a été marqué par

une baisse de la demande en produits pétrochimiques en Europe et aux États-Unis et un recul des marges des produits des vapocraqueurs. L'implantation du Groupe au Qatar et en Corée a permis d'atténuer les difficultés rencontrées sur les zones matures. L'activité Fertilisants a été pénalisée par des volumes en baisse et de très faibles marges tout au long de l'année.

● Pétrochimie

Répartition des capacités de production de TOTAL (en milliers de tonnes)	2009			Total monde	2008	2007
	Europe	Amérique du Nord	Asie et Moyen-Orient ^(c)		Total monde	Total monde
Oléfines ^(a)	4 695	1 195	1 005	6 895	7 285	7 175
Aromatiques	2 500	940	755	4 195	4 360	4 335
Polyéthylène	1 320	440	280	2 040	2 035	2 035
Polypropylène	1 335	1 150	295	2 780	2 750	2 575
Styréniques ^(b)	1 110	1 350	630	3 090	3 220	3 160

(a) Éthylène + Propylène + Butadiène.

(b) Styrène + Polystyrène.

(c) Dont participations minoritaires au Qatar et 50% des capacités de Samsung-Total Petrochemicals à Daesan (Corée du Sud).

La pétrochimie, rassemblée au sein de Total Petrochemicals, regroupe la pétrochimie de base (oléfines et aromatiques) et ses dérivés polymères : le polyéthylène, le polypropylène et les styréniques.

Les principaux sites pétrochimiques sont situés en Belgique (Anvers, Feluy), en France (Carling, Feyzin, Gonfreville, Lavéra), aux États-Unis (Carville en Louisiane et Bayport, La Porte, Port Arthur au Texas) ainsi qu'à Singapour et en Chine (Foshan). Reliées par des pipelines aux raffineries du Groupe ou situées sur des sites voisins, les activités pétrochimiques bénéficient pour la plupart d'une forte intégration avec les activités Raffinage du Groupe.

TOTAL possède une participation de 50% dans le site pétrochimique de Daesan en Corée du Sud, en association avec Samsung. Ce site intégré est situé à 400 km des côtes chinoises.

Au Qatar, le Groupe détient des participations dans deux vapocraqueurs et plusieurs lignes de polyéthylène.

TOTAL continue de renforcer son positionnement au niveau des leaders de l'industrie selon trois grands axes stratégiques :

- Sur les marchés matures, le Groupe renforce la compétitivité de ses sites traditionnels, notamment grâce à la maîtrise des coûts,

une plus grande efficacité énergétique de ses installations et davantage de flexibilité dans le choix des matières premières.

Dans un contexte de compétitivité accrue, le Groupe a engagé deux plans de restructuration, l'un en 2006 et l'autre en 2009, sur les sites de Carling et de Gonfreville en France :

- Le premier plan s'est traduit par la fermeture de l'un des vapocraqueurs et de l'unité styrène à Carling, ainsi que par la construction d'une nouvelle unité de styrène de taille mondiale ¹ à Gonfreville qui remplace l'unité fermée fin 2008. Cette restructuration s'est achevée au premier trimestre 2009.
- Le deuxième plan concerne un projet de consolidation de l'entreprise afin de sauvegarder sa compétitivité. Le projet comprend un volet de modernisation des meilleures unités avec des investissements de l'ordre de 230 millions d'euros permettant de porter au meilleur niveau d'efficacité énergétique et de compétitivité le vapocraqueur et l'unité de polyéthylène haute densité à Gonfreville, ainsi que de conforter la production de polystyrène à Carling. Il prévoit également d'arrêter des unités structurellement déficitaires : deux lignes de polyéthylène basse densité, l'une à Carling et l'autre à Gonfreville, et une ligne de polystyrène à Gonfreville. Cette réorganisation concerne également les fonctions support des

1. Installations classées parmi le premier quartile en termes de capacités de production sur la base des informations publiées.

deux sites et les services centraux de Total Petrochemicals France en vue d'une efficacité améliorée.

Par ailleurs, à la suite de la dénonciation définitive, par le client unique, du contrat de fourniture de butanol secondaire produit à Notre-Dame-de-Gravenchon (Normandie), le Groupe se voit contraint de fermer ce site dévolu à cette seule fabrication. La fermeture est prévue en 2010.

- o TOTAL poursuit ses développements dans les zones de croissance.

En Asie, la *joint-venture* Samsung-Total Petrochemicals Co. Ltd a inauguré en septembre 2009 une usine de *compounds* de polypropylène située à Dongguang en Chine et poursuit l'optimisation de ses opérations avec la construction d'une unité de production de carburant pour l'aviation en vue de valoriser les co-produits et d'un bac de stockage de butane. Ce bac de stockage permettra d'accroître la flexibilité des charges du vapocraqueur. En 2008, la *joint-venture* a achevé la première phase de modernisation du site de Daesan en Corée du Sud. Ce développement majeur a permis d'augmenter d'un tiers la capacité de production initiale grâce, d'une part, à l'expansion des unités de vapocraquage et de styrène et, d'autre part, à la construction d'une nouvelle ligne de polypropylène en 2007 et au démarrage d'une nouvelle unité de métathèse¹ en 2008.

Au Moyen-Orient, le projet de construction d'une unité de paraxylène d'une capacité de 700 kt/an dans la raffinerie de Jubail en Arabie saoudite a été confirmé en mai 2008 par les deux partenaires, TOTAL et Saudi Aramco. Cette unité de taille mondiale² est destinée à approvisionner le marché asiatique. Son démarrage est prévu en 2013.

- o TOTAL développe des positions bénéficiant d'un accès plus favorable aux matières premières.

Au Qatar, au travers de sa participation dans Qatofin et Qapco, TOTAL détient une participation de 49% dans une unité de polyéthylène basse densité linéaire de taille mondiale² d'une capacité de 450 kt/an à Mesaieed, opérée par Qatofin, qui a démarré en août 2009, ainsi qu'une participation de 22% dans le vapocraqueur sur base éthane à Ras Laffan conçu pour traiter 1,3 Mt/an d'éthylène. Le vapocraqueur a démarré en mars 2010.

Par ailleurs, Qapco, dans laquelle TOTAL détient un intérêt de 20%, prévoit la construction d'une nouvelle ligne de polyéthylène basse densité d'une capacité de 300 kt/an dont la mise en service est prévue en 2012.

À la suite de l'accord signé en juillet 2007, TOTAL poursuit ses discussions avec Sonatrach (Société nationale algérienne des hydrocarbures) en vue de construire un complexe pétrochimique à Arzew (Algérie). Le projet envisagé comprend un vapocraqueur d'éthane d'une capacité de production de 1,1 Mt/an, deux lignes de polyéthylène ainsi qu'une unité de production de monoéthylène glycol. Ce projet de taille mondiale² bénéficierait d'un accès à une matière première particulièrement compétitive et serait positionné pour approvisionner l'Europe, mais aussi les Amériques et l'Asie.

Par ailleurs, TOTAL a inauguré en octobre 2008 une unité pilote MTO (*Methanol to Olefins*) sur son site de Feluy (Belgique). Ce

projet, l'un des plus importants du Groupe en matière de recherche, a pour objectif d'évaluer à une échelle semi-industrielle la faisabilité technique et économique de production d'oléfines à partir de méthanol provenant du gaz naturel, mais également de charbon et de la biomasse, et permettre d'envisager ainsi une nouvelle voie de production pour les polyoléfines.

Le Secteur Chimie a poursuivi en 2009 l'amélioration de ses performances en matière de sécurité grâce aux plans d'action portant sur la sécurité au poste de travail, les systèmes de management de la sécurité et la prévention des risques majeurs. Cependant, au deuxième semestre 2009, la Chimie a été confrontée à quatre accidents graves. TOTAL a lancé une mission d'inspection générale de sécurité sur treize principaux sites français à risques technologiques, dont deux sites pétrochimiques (Gonfreville et Carling) et trois sites de l'activité Fertilisants (Mazingarbe, Grandpuits et Grand Quevilly). Ces événements interpellent d'autant plus le Groupe que les résultats Sécurité du secteur Chimie sont globalement en constante amélioration, avec une division par deux des indicateurs d'accidents de travail entre 2005 et 2009.

► Pétrochimie de base

La pétrochimie de base regroupe les oléfines et les aromatiques issus du vapocraquage de coupes pétrolières, essentiellement le naphta, ainsi que les productions de propylène et d'aromatiques issues du raffinage. L'environnement économique de cette activité est fortement influencé par l'équilibre entre l'offre et la demande, ainsi que par l'évolution du prix du naphta, principale matière première utilisée.

L'année 2009 a été marquée par une dégradation des marges en raison d'une hausse continue du prix des matières premières et d'une baisse de la demande en oléfines et aromatiques en Europe et aux États-Unis. Au niveau mondial, le taux d'utilisation estimé des vapocraqueurs³ est passé de 91% dans les années 2005/2007 à 86% en 2008 et 85% en 2009 sous l'effet combiné de l'arrivée de nouvelles capacités au Moyen-Orient et en Asie et de la baisse de la demande mondiale.

► Polyéthylène

Le polyéthylène est un plastique issu de la polymérisation de l'éthylène produit par les vapocraqueurs du Groupe. Il est principalement destiné aux marchés de l'emballage, de l'automobile, de l'alimentaire, des câbles et des canalisations. Les marges sont fortement influencées par le niveau de la demande et par la concurrence des productions en croissance du Moyen-Orient qui bénéficie d'un accès privilégié à la matière première, l'éthane, pour la production d'éthylène.

L'année 2009 a été marquée par une faible croissance de la demande mondiale, estimée à +0,8%, avec de fortes disparités régionales : décroissance sur les zones matures (Europe et États-

1. Transformation d'éthylène et de butène en propylène.

2. Installations classées parmi le premier quartile en termes de capacités de production sur la base des informations publiées.

3. Données sociétés.

Unis), forte croissance en Chine (supérieure à 25%), tirée par une demande intérieure satisfaite par l'augmentation significative des importations.

Les volumes de ventes du Groupe se sont repliés de 4% en 2009 par rapport à 2008. Les marges du polyéthylène sont restées faibles en Europe. Aux États-Unis, elles se sont maintenues à un niveau plus élevé grâce en particulier à la compétitivité du prix de l'éthylène sur base éthane. En Europe, la pression sur les marges devrait perdurer avec le démarrage de nouvelles unités sur base éthane au Moyen-Orient, initié à la fin de l'année 2009, et en Asie.

Dans ce contexte, la stratégie de TOTAL repose sur un abaissement du point mort de ses unités en Europe et un effort renforcé de différenciation de sa gamme de produits.

► Polypropylène

Le polypropylène est un plastique issu de la polymérisation du propylène produit par les vapocraqueurs et les raffineries du Groupe. Il est essentiellement destiné aux marchés de l'automobile, de l'emballage, des équipements ménagers, des appareils électriques, des fibres, et de l'hygiène. Les marges sont principalement influencées par le niveau de la demande, ainsi que par la disponibilité et le prix du propylène.

L'année 2009 a été marquée par une légère reprise du marché mondial, estimée à +1,8% et tirée, comme pour le polyéthylène, par la hausse de la demande intérieure chinoise.

Les volumes de ventes mondiales de TOTAL ont progressé de 6% par rapport à 2008 grâce à une contribution positive de toutes les régions. Face à la concurrence accrue des nouvelles unités au Moyen-Orient, TOTAL dispose d'unités dont les performances industrielles, tant en Europe qu'aux États-Unis, placent le Groupe parmi les leaders de l'industrie.

► Styréniques

Cette activité regroupe le styrène et le polystyrène. L'essentiel des productions de styrène du Groupe est polymérisé en polystyrène, plastique dont les débouchés principaux sont les marchés de l'emballage alimentaire, de l'isolation, de la réfrigération et des appareils électriques et électroniques. Les marges sont fortement influencées par le niveau de la demande en polystyrène ainsi que par le prix du benzène, la principale matière première.

En 2009, le marché mondial du styrène a connu une baisse de 3%. Pour sa part, le marché mondial du polystyrène a baissé d'environ 4% en raison de la faiblesse des marchés de la construction, de la réfrigération et de la télévision dans les zones matures. L'année

2009 a cependant été marquée par une reprise de la croissance en Chine, supérieure à 10%, grâce aux programmes de soutien de la demande intérieure.

En 2009, les volumes de vente de polystyrène de TOTAL ont progressé de 1%, tirés par la hausse des ventes en Asie (+13%).

● Fertilisants

Au travers de sa filiale GPN, TOTAL produit et commercialise principalement des engrais azotés à partir de gaz naturel. Le principal facteur influençant les marges est le prix du gaz naturel.

Après une année record en 2008, le marché européen des fertilisants a reculé de plus de 10% en 2009 et revient au niveau des années 2005/2006. À la suite de l'effondrement des prix de l'urée fin 2008, les prix des produits azotés ont fortement chuté début 2009, entraînant une baisse des marges.

La division Fertilisants a poursuivi sa profonde restructuration industrielle engagée en 2006 :

- L'activité d'engrais composés, obtenus par mélange de produits azotés, phosphorés et de potasse, dont le marché est en décroissance, a été abandonnée en France, conduisant à la fermeture de trois sites (Bordeaux, Basse Indre et Granville). En outre, la filiale néerlandaise Zuid-Chemie a été cédée à la société Engrais Rosier, détenue à 57% par le Groupe, afin de créer un ensemble compétitif au Benelux.
- Sur son cœur de métier, la chaîne azotée, l'outil industriel a été renforcé au moyen d'un investissement majeur portant sur la construction de deux unités compétitives, l'une d'acide nitrique à Rouen, démarrée au deuxième semestre 2009, et l'autre d'urée à Grandpuits, dont le démarrage est prévu au deuxième trimestre 2010. La production d'urée supplémentaire permettra de positionner GPN sur le marché prometteur des produits qui contribuent à la réduction des émissions de NOX¹ : DENOX® pour l'usage industriel et Adblue® en application transport.
- La fermeture en France du site de Oissel, ainsi que de trois unités obsolètes de fabrication d'acide nitrique à Rouen et à Mazingarbe, a été réalisée en 2009.
- Le Groupe envisage de céder son activité Mines et Carrières implantée sur le site de Mazingarbe. Ce projet a été soumis à la consultation des instances représentatives du personnel et à l'approbation des autorités compétentes.

Ce plan devrait améliorer la compétitivité de GPN en concentrant son activité sur deux sites d'une capacité de production supérieure à la moyenne européenne.

1. Oxyde d'hydrogène dont les émissions nocives pour l'environnement sont soumises à des réglementations.

Chimie de Spécialités

La Chimie de Spécialités comprend les activités de transformation du caoutchouc (Hutchinson), l'activité Grand public (Mapa® et Spontex®), les résines (Cray Valley, Sartomer et Cook Composites & Polymers), les adhésifs (Bostik) et la métallisation – galvanoplastie (Atotech). Elle couvre les marchés grand public et industriels où la stratégie marketing, l'innovation et la qualité du service à la clientèle sont des atouts majeurs. Le Groupe, qui commercialise des produits de spécialité dans plus de cinquante-cinq pays, poursuit pour ces activités un objectif de développement à l'international, combinant croissance interne et acquisitions ciblées, axé sur les marchés en expansion et sur la commercialisation de nouveaux produits à forte valeur ajoutée.

En 2009, les Spécialités ont connu un environnement difficile dû au ralentissement économique mondial, en particulier au premier semestre. Dans ce contexte défavorable, le chiffre d'affaires a diminué de 13% par rapport à 2008. Les résultats ont sensiblement augmenté au deuxième semestre 2009 par rapport à la même période en 2008, grâce à l'amélioration des marges et la réduction des coûts.

● Transformation du caoutchouc

Hutchinson fabrique et commercialise des produits issus de la transformation du caoutchouc principalement destinés aux marchés de l'automobile, de l'aéronautique et de la défense.

Hutchinson, qui se positionne parmi les leaders mondiaux¹, a pour objectif d'offrir à ses clients des solutions innovantes dans les domaines du transfert de fluides, de l'étanchéité, de l'isolation vibratoire, acoustique et thermique, de la transmission et de la mobilité.

Le chiffre d'affaires d'Hutchinson a diminué de 11% en 2009 dans un environnement très contrasté selon les activités. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'activité automobile a enregistré un retrait important par rapport à 2008 dans un environnement de marché difficile, en particulier au premier semestre 2009 tant en Amérique du Nord qu'en Europe. Sur les autres marchés industriels, le chiffre d'affaires est en légère augmentation en 2009 par rapport à 2008 grâce à la demande soutenue en provenance des marchés aéronautique, ferroviaire et de la défense.

Pour renforcer sa position dans le secteur aéronautique, Hutchinson a acquis fin 2008 Strativer, une société spécialisée dans le segment très porteur des matériaux composites.

Au cours de l'année 2009, Hutchinson a poursuivi sa croissance dans les zones à potentiel de développement, principalement l'Europe orientale, l'Amérique du Sud, et la Chine, en s'appuyant notamment sur ses sites ouverts en 2006 à Brasov (Roumanie), Lodz (Pologne) et Suzhou (Chine) et en 2009 à Sousse (Tunisie).

● Grand public

L'activité Grand public est organisée autour de deux marchés bien distincts : les produits de puériculture (marques Nuk® et Tigex®) et les produits ménagers (marques Mapa® et Spontex®). L'activité de puériculture s'est renforcée en 2009 avec l'acquisition de Gerber fin 2008. Ainsi, le chiffre d'affaires de l'activité a augmenté de 11% en 2009 par rapport à 2008. Ces marchés sont très dépendants du niveau de consommation des ménages et les effets du ralentissement économique se sont traduits, à périmètre constant, par de moindres achats sur les deux marchés. Grâce à la reconnaissance de ses marques, l'activité Grand public devrait poursuivre sa croissance en Europe, aux États-Unis et dans les pays émergents.

Début 2010, TOTAL a engagé un processus de cession de l'ensemble de cette activité Grand public. Cette cession reste soumise à la consultation des instances représentatives du personnel et à l'approbation des autorités compétentes.

● Résines

Par l'intermédiaire de ses trois filiales, Cray Valley, Sartomer et Cook Composites & Polymers, TOTAL produit et commercialise des résines pour adhésifs, encres, peintures, revêtements et matériaux composites.

En 2009, le chiffre d'affaires a diminué de 22% reflétant la poursuite du ralentissement de l'économie nord-américaine, où l'activité réalise la majorité de ses ventes, et la contraction des volumes en Europe.

Dans ce contexte, toutes les filiales ont accéléré leurs programmes de réduction des frais fixes en Europe et aux États-Unis. Elles ont, par ailleurs, continué leur recentrage sur les lignes d'activité les plus performantes en conduisant une politique sélective d'investissement, notamment à destination des zones géographiques les plus dynamiques. Ainsi, Sartomer a poursuivi son développement en Chine à partir de son usine de Nansha démarrée en avril 2008.

1. Données sociétés sur la base du chiffre d'affaires consolidé.

● Adhésifs

Bostik est l'un des principaux acteurs dans le secteur des adhésifs en termes de chiffre d'affaires¹, avec des positions de premier plan sur les segments de l'industrie, de l'hygiène, du bâtiment et de la distribution grand public et professionnelle.

En 2009, le chiffre d'affaires a reculé de 8% par rapport à 2008. Cette bonne résistance relative dans un contexte économique mondial défavorable confirme la stratégie de Bostik de renforcer son positionnement dans le secteur industriel, moins affecté que la construction, et surtout de poursuivre son développement dans les zones en croissance, notamment l'Asie-Pacifique.

Ainsi, de nouvelles unités de production ont été mises en service à Zhuhai (Chine) et à Sydney (Australie). En septembre 2009, Bostik a démarré la construction de son usine à Changshu (Chine) qui sera, à terme, la plus grande usine de la société.

Enfin, Bostik poursuit activement son programme d'innovation axé notamment sur de nouveaux produits et applications qui contribuent au développement durable.

● Métallisation – galvanoplastie

Atotech, qui regroupe les activités de chimie de métallisation — galvanoplastie de TOTAL, est le deuxième acteur mondial de ce secteur¹. Son activité est répartie entre le marché de l'électronique (circuits imprimés, semi-conducteurs) et les applications générales (automobile, sanitaire, ameublement).

L'activité de métallisation — galvanoplastie a été affectée par le ralentissement mondial qui a touché l'industrie automobile et l'électronique. Le chiffre d'affaires a diminué de 20% en 2009 par rapport à 2008.

Dans ce contexte de ralentissement économique, Atotech a poursuivi avec succès sa stratégie de différenciation s'appuyant, d'une part, sur un service complet offert à ses clients en termes d'équipement, de procédés, de conception d'installations et de produits chimiques et, d'autre part, sur la mise au point de technologies innovantes et « vertes » qui réduisent l'impact sur l'environnement. Cette stratégie s'appuie sur une couverture géographique mondiale assurée par des centres techniques situés à proximité des clients. Enfin, Atotech entend poursuivre son développement en Asie où il réalise déjà plus de 50% de son chiffre d'affaires mondial.

1. Données sociétés.

Investissements

Principaux investissements réalisés au cours de la période 2007-2009

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Amont	9 855	10 017	8 882
Aval	2 771	2 418	1 875
Chimie	631	1 074	911
Holding	92	131	54
Total	13 349	13 640	11 722

L'essentiel des investissements réalisés par TOTAL est constitué de nouvelles immobilisations corporelles et incorporelles.

Les investissements, y compris les investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées et les acquisitions, se sont établis en 2009 à 18,1 milliards de dollars, contre 18,3 milliards de dollars en 2008.

Dans l'Amont, les investissements sont principalement consacrés aux développements de nouvelles installations de production d'hydrocarbures, ainsi qu'aux activités d'exploration et à l'acquisition de nouveaux permis. En 2009, les investissements de développements ont en particulier été consacrés aux projets suivants : Kashagan au Kazakhstan ; Pazflor, Angola LNG et Tombua Landana en Angola ; Akpo, Usan et Ofon II au Nigeria ; Ekofisk en Norvège ; la zone de la Mahakam en Indonésie ; la zone d'Alwyn au Royaume-Uni ; Moho Bilondo en République du Congo et Anguille au Gabon.

Dans l'Aval, les investissements se répartissent entre le raffinage et les activités de marketing (notamment le réseau). Dans le raffinage (environ 2,6 milliards de dollars en 2009), ils sont consacrés d'une part à la maintenance des installations (y compris les grands arrêts à hauteur de 0,5 milliard de dollars en 2009, stables par rapport à 2008) et, d'autre part, à des projets visant à l'augmentation des productions de produits légers, à l'addition de capacités de désulfuration, à l'adaptation de l'outil aux nouvelles spécifications et à l'amélioration de l'efficacité énergétique des usines. L'année 2009 a été en particulier marquée par la poursuite de la construction d'une unité de conversion profonde à la raffinerie de Port Arthur aux États-Unis.

Dans la Chimie, les investissements concernent pour environ 65% la Chimie de Base et pour environ 35% les Spécialités.

Principaux investissements prévus

Pour l'année 2010, TOTAL a annoncé un budget d'investissement¹ de 18 milliards de dollars (hors acquisitions), dont 80% dans l'Amont.

Les investissements dans l'Amont devraient être essentiellement consacrés aux grands projets de développements parmi lesquels Kashagan au Kazakhstan ; Pazflor et Angola LNG en Angola ; Usan, Ofon II et OML 58 au Nigeria ; les zones d'Ekofisk en Norvège et de la Mahakam en Indonésie. Dans l'Aval, les investissements permettront, entre autres, de développer des projets destinés à augmenter les capacités de conversion et de désulfuration avec notamment le programme de modernisation de la raffinerie de Port Arthur aux États-Unis.

Au-delà de 2010, TOTAL envisage de poursuivre un effort d'investissement soutenu pour alimenter la croissance de ses activités avec une priorité toujours marquée pour l'Amont.

TOTAL autofinance la plupart de ses investissements à partir de ses excédents de trésorerie d'exploitation (voir le tableau de flux de trésorerie consolidé de l'annexe aux comptes consolidés), qui sont essentiellement complétés par un recours régulier au marché obligataire en fonction des conditions offertes par les marchés financiers (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés). Toutefois, les investissements pour lesquels des entreprises communes sont mises en place entre TOTAL et des partenaires extérieurs au Groupe font généralement l'objet de financements de projet spécifiques.

Dans le cadre de certains accords de financement de projet, TOTAL S.A. a octroyé des garanties. Ces garanties (« Garanties données sur emprunts ») et les autres informations sur les engagements hors bilan et obligations contractuelles du Groupe figurent à la note 23 des comptes consolidés. Le Groupe considère actuellement que ni ces garanties, ni les autres engagements hors bilan de TOTAL S.A. ou de toute autre société du Groupe, ont, ou pourraient raisonnablement avoir dans le futur, un impact significatif sur la situation financière du Groupe ou l'évolution de sa situation financière, sur les produits et charges, la liquidité, les investissements ou les ressources financières du Groupe.

1. Y compris les investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées, hors acquisitions et cessions, avec l'hypothèse de 1€ = 1,40 \$ pour 2010.

► Organigramme

■ Place de la Société au sein du Groupe

TOTAL S.A. est la société mère du Groupe. Au 31 décembre 2009, il existe 712 sociétés intégrées dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A., dont 617 sociétés par intégration globale, 12 sociétés par intégration proportionnelle et 83 sociétés par mise en équivalence.

La décision de versement de dividendes par les principales filiales de TOTAL S.A. relève de leurs assemblées générales d'actionnaires respectives et est soumise aux dispositions légales ou réglementaires qui leur sont localement applicables. Ces dispositions n'entraînent pas, au 31 décembre 2009, de restriction limitant de manière significative le versement, à TOTAL S.A., des dividendes mis en distribution par lesdites filiales.

Les activités du Groupe sont organisées selon le schéma d'organisation figurant aux pages 56 et 57 du présent Document de référence. Les secteurs d'activités du Groupe bénéficient de l'assistance des directions fonctionnelles (Finance, Juridique, Éthique, Assurances, Stratégie et évaluation des risques, Ressources humaines et Communication), également présentées dans ce schéma d'organisation et regroupées au sein de la société mère TOTAL S.A.

■ Filiales de la Société

La liste des principales filiales directes ou indirectes de la Société figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés.

► Propriétés immobilières, usines et équipements

Les sociétés du Groupe exploitent de nombreux sites, en pleine propriété, concession, location ou autrement, dans plus de 130 pays à travers le monde. Les activités exploitées dans ces propriétés immobilières, champs d'hydrocarbures et autres installations ou implantations industrielles, commerciales ou administratives sont décrites dans le présent chapitre pour chacun des secteurs d'activité (Amont, Aval, Chimie).

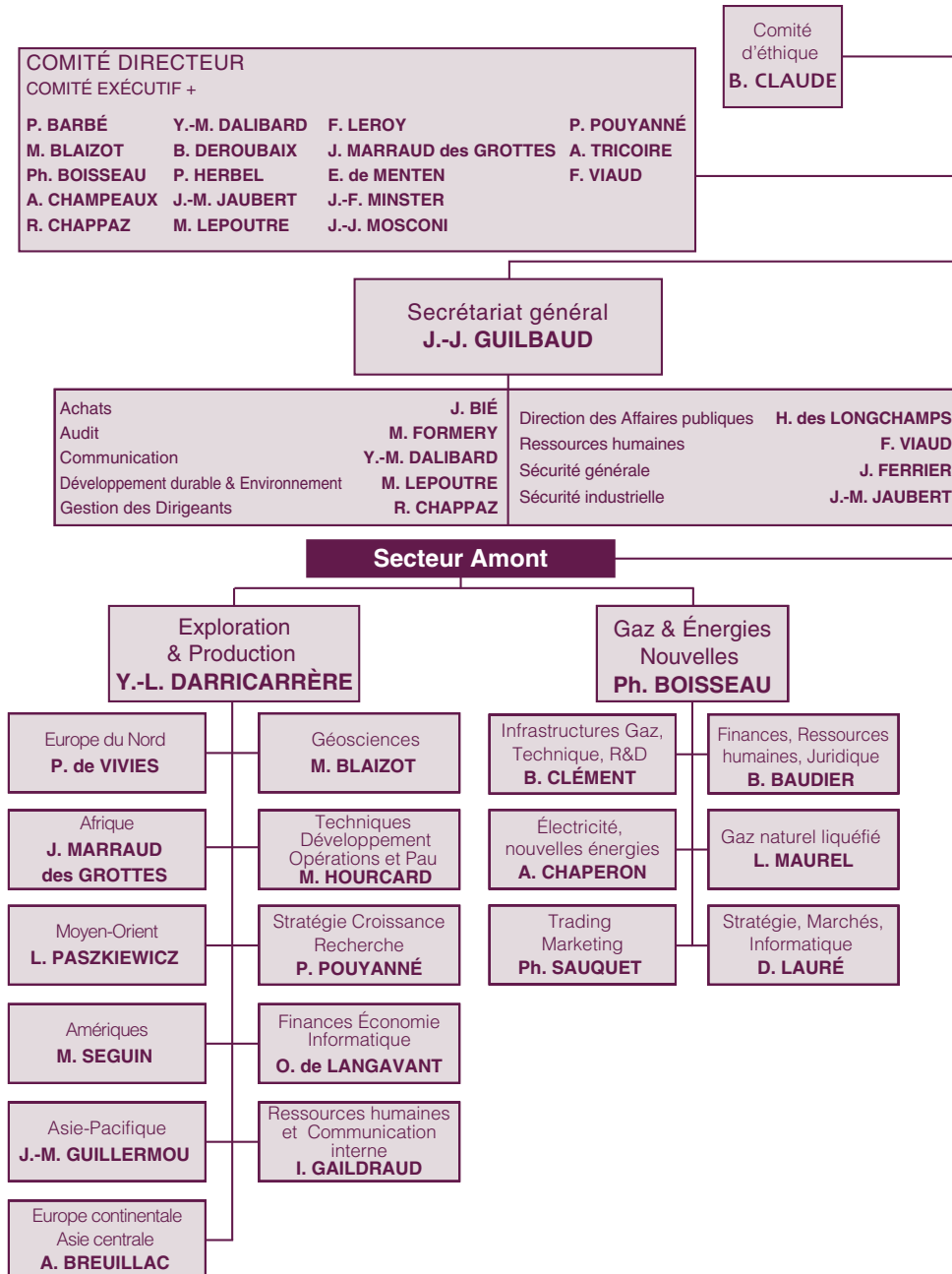
Un récapitulatif des immobilisations corporelles du Groupe et des principales charges y afférant (amortissements et dépréciations) figure à la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés.

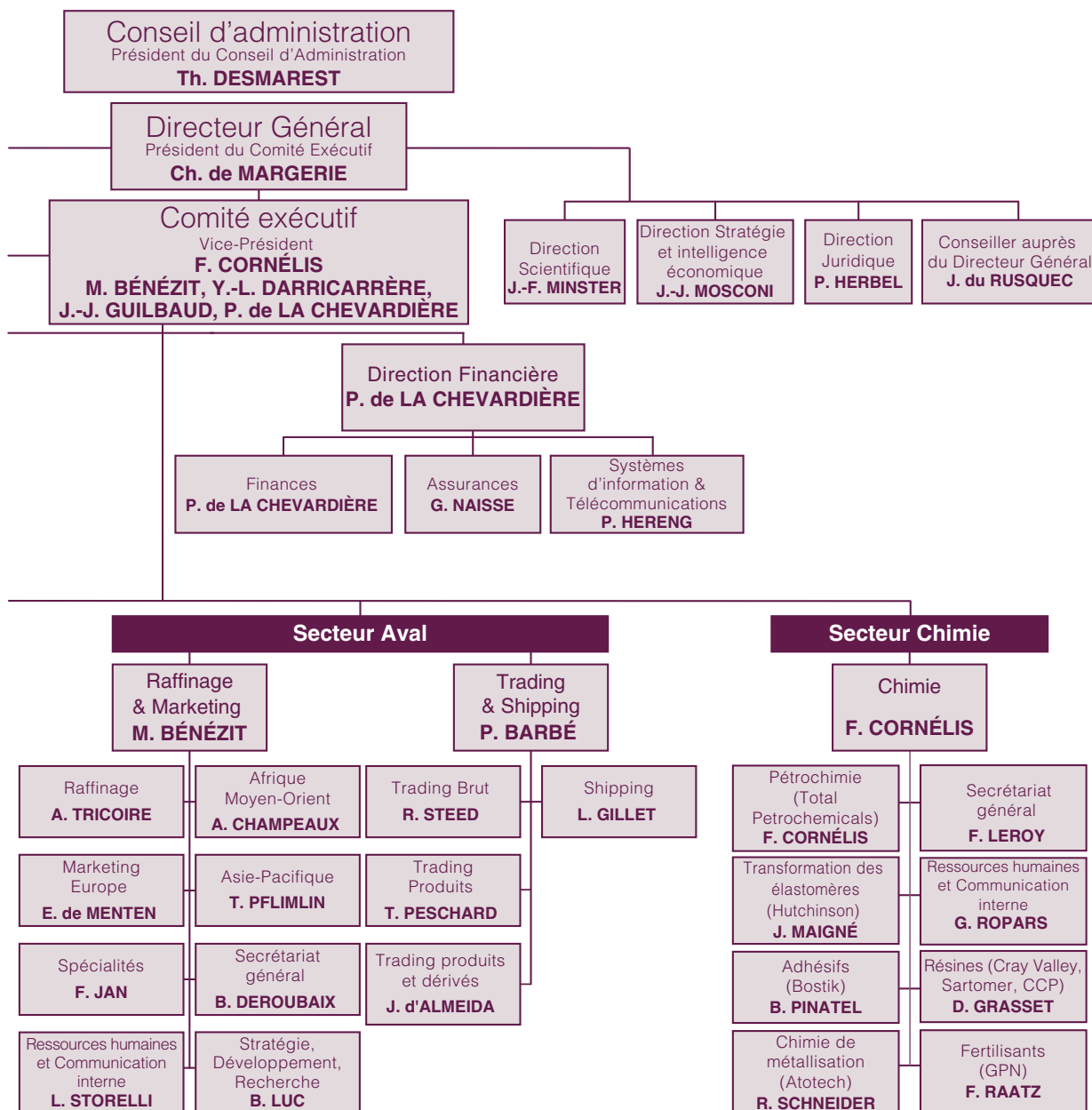
Des indications sur les objectifs de politique environnementale de la Société, ayant trait notamment aux installations ou implantations industrielles du Groupe, figurent aux pages 317 à 319 du présent Document de référence.

Propriétés immobilières, usines et équipements

PRÉSENTATION DES ACTIVITÉS

► Schéma d'organisation au 1^{er} janvier 2010





Le chapitre 3 (Rapport de gestion) a été arrêté par le Conseil d'administration le 10 février 2010 et n'est pas mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DES RÉSULTATS	p. 60
Panorama de l'exercice 2009 pour TOTAL S.A.	p. 60
Résultats du Groupe pour l'année 2009	p. 61
Résultats du secteur Amont	p. 63
Résultats du secteur Aval	p. 64
Résultats du secteur Chimie	p. 64
Résultats de TOTAL S.A. en 2009 et proposition de dividende	p. 65
TRÉSORERIE ET CAPITAUX	p. 66
Capitaux à long terme et à court terme	p. 66
Source et montant des flux de trésorerie	p. 66
Conditions d'emprunt et structure de financement	p. 67
Condition d'utilisation des financements externes	p. 67
Sources de financement attendues	p. 67
RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	p. 68
Exploration & Production	p. 68
Gaz & Énergies Nouvelles	p. 68
Raffinage & Marketing	p. 69
Pétrochimie	p. 69
Chimie de Spécialités	p. 69
Environnement	p. 69
Dispositif de Recherche et Développement	p. 69
TENDANCES ET PERSPECTIVES	p. 71
Perspectives	p. 71
Risques et incertitudes	p. 71
Sensibilités des résultats 2010 aux paramètres d'environnement	p. 71

► Examen de la situation financière et des résultats

■ Panorama de l'exercice 2009 pour TOTAL S.A.

L'environnement de l'industrie pétrolière en 2009 a été marqué par une baisse importante de la demande de pétrole, de gaz et de produits pétroliers. Les prix du brut ont malgré tout progressé de façon continue tout au long de l'année pour s'établir en moyenne à 61,7 \$/b, soutenus notamment par les réductions OPEP et l'anticipation par les marchés de la reprise économique. En revanche, les prix spot du gaz sont restés déprimés et les marges de raffinage ont atteint des niveaux historiquement bas, reflétant d'importants excédents de capacité. Dans la Chimie, en dépit de la forte croissance de la demande de polymères en Chine, l'environnement a été pénalisé par une baisse des marges et une importante réduction de la demande sur les marchés OCDE.

Dans ce contexte, le résultat net ajusté de TOTAL s'établit à 10,9 milliards de dollars, en baisse de 47% par rapport à l'année 2008. Le Groupe a cependant affiché sur l'année une des meilleures résistances parmi ses pairs. Au quatrième trimestre, grâce à la croissance des productions de 6%, la hausse du prix du brut et un résultat Aval qui est resté légèrement positif malgré des marges de raffinage très faibles, le résultat net ajusté a atteint 3,1 milliards de dollars, en hausse de 15% par rapport au troisième trimestre.

Fort d'un bilan solide et d'une importante flexibilité financière, TOTAL a poursuivi en 2009 son programme d'investissements et sa politique de dividende, tout en gardant un taux d'endettement en ligne avec les objectifs, à 27% à fin décembre 2009.

Dans l'Amont, l'année 2009 a été marquée par la mise en production de cinq projets majeurs, au Nigeria, dans le golfe du Mexique, en Angola, au Qatar et au Yémen. Le Groupe a aussi décidé le lancement de la phase II du projet Surmont au Canada et a renforcé son portefeuille en signant de nombreux partenariats, notamment avec Chesapeake et Cobalt aux États-Unis, Novatek en Russie et Sonatrach en Algérie. Ces succès ont été obtenus dans le respect des stricts critères de rentabilité du Groupe. Par ailleurs, les plans de réduction des coûts lancés fin 2008 ont permis d'abaisser les coûts opératoires de 8% et de maintenir les coûts techniques à 15,4 \$/bep, au niveau de ceux de 2008.

L'Aval et la Chimie, confrontés à des environnements particulièrement difficiles en 2009, ont poursuivi la mise en œuvre de plans d'adaptation conduisant à des réductions de capacités et visant à restaurer la rentabilité de ces activités dans un environnement en profonde mutation. Les mesures prises pour accompagner la modernisation du raffinage et de la pétrochimie sur le site de Normandie démontrent la volonté du Groupe d'adapter son outil industriel aux tendances structurelles du marché tout en agissant en acteur socialement responsable.

Par ailleurs, les dépenses de Recherche et Développement se sont élevées à 650 millions d'euros en 2009, en hausse de 6% par rapport à 2008. Elles ont notamment permis d'aboutir cette année au démarrage du pilote de captage et stockage de CO₂ à Lacq, illustrant l'engagement du Groupe dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Réaffirmant sa priorité à la sécurité et à l'environnement et s'appuyant sur sa discipline d'investissement, son portefeuille de qualité et son expertise reconnue, TOTAL a confiance dans sa capacité à poursuivre sa stratégie de croissance rentable et responsable, afin de continuer à créer de la valeur pour toutes ses parties prenantes.

Résultats du Groupe pour l'année 2009

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	131 327	179 976	158 752
Résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ^(a)	14 154	28 114	23 956
Résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité ^(a)	7 607	13 961	12 231
Résultat net (part du Groupe)	8 447	10 590	13 181
Résultat net ajusté (part du Groupe) ^(a)	7 784	13 920	12 203
Nombre moyen pondéré dilué d'actions (en millions)	2 237,3	2 246,7	2 274,4
Résultat net ajusté dilué par action (en euro) ^{(a) (b)}	3,48	6,20	5,37
Dividende par action (en euro) ^(c)	2,28	2,28	2,07
Dette nette/fonds propres (au 31 décembre)	27%	23%	27%
Rentabilité des capitaux moyens employés (ROACE) ^(d)	13%	26%	24%
Rentabilité des fonds propres	16%	32%	31%
Flux de trésorerie d'exploitation	12 360	18 669	17 686
Investissements bruts	13 349	13 640	11 722
Désinvestissements (au prix de cession)	3 081	2 585	1 556

(a) Les résultats ajustés se définissent comme les résultats au coût de remplacement, hors éléments non récurrents et hors quote-part, pour TOTAL, des éléments d'ajustement et, à partir de 2009, des éléments particuliers de Sanofi-Aventis.

(b) Calculé sur le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

(c) Dividende 2009 : sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010.

(d) Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Paramètres d'environnement	2009	2008	2007
Parité €-\$	1,39	1,47	1,37
Brent (\$/b)	61,7	97,3	72,4
Marges de raffinage européennes ERMI ^(a) (\$/t)	17,8	51,1	49,6

(a) Le 15 janvier 2010, lors de la publication de ses principaux indicateurs pour le quatrième trimestre 2009, TOTAL a présenté son nouvel indicateur de marges de raffinage en Europe, ERMI (European Refining Margin Indicator), en remplacement de la TRCV. Compte tenu des évolutions du marché au cours de ces dernières années (en particulier en termes de complexité des raffineries, de types de pétroles bruts utilisés et de rendements en produits pétroliers), l'ERMI vise à être plus représentatif de la marge sur coûts variables moyenne d'une raffinerie européenne théorique.

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel des secteurs (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs	(711)	(375)	(35)
Charges de restructuration	-	-	-
Amortissements exceptionnels	(391)	(177)	(47)
Autres éléments	(320)	(198)	12
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement ^(a))	2 205	(3 503)	1 830
Total des éléments d'ajustement du résultat opérationnel des secteurs	1 494	(3 878)	1 795

(a) Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Éléments non récurrents du résultat net (part du Groupe)	(570)	(485)	(64)
Plus-values de cession	179	214	306
Charges de restructuration	(129)	(69)	(35)
Amortissements exceptionnels	(333)	(205)	(162)
Autres éléments	(287)	(425)	(173)
Quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis ^(a)	(300)	(393)	(243)
Effet de stock (écart FIFO/coût de remplacement ^(b))	1 533	(2 452)	1 285
Total des éléments d'ajustement du résultat net (part du Groupe)	663	(3 330)	978

(a) Sur la base d'une participation de TOTAL dans Sanofi-Aventis de 7,4% au 31 décembre 2009, de 11,4% au 31 décembre 2008, et de 13,1% au 31 décembre 2007 – éléments particuliers à partir de 2009.

(b) Voir note 1N de l'annexe aux comptes consolidés.

● Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires consolidé de l'année 2009 s'établit à 131 327 millions d'euros, contre 179 976 millions d'euros en 2008, soit une baisse de 27%.

● Résultats opérationnels

Comparé à l'année 2008, l'environnement pétrolier de 2009 a été marqué par une baisse de 36% du prix moyen des liquides et de 30% du prix moyen du gaz. L'indicateur ERMI des marges de raffinage en Europe est en baisse de 65% à 17,8 \$/t. L'environnement de la Chimie a quant à lui été marqué par la baisse de la demande de polymères et de produits de spécialité.

La parité euro-dollar s'est établie à 1,39 \$/€ contre 1,47 \$/€ en moyenne sur 2008.

Dans ce contexte, le résultat opérationnel ajusté des secteurs d'activité ressort à 14 154 millions d'euros, soit une baisse de 50% par rapport à 2008¹. Exprimé en dollar, le résultat opérationnel ajusté des secteurs est de 19,7 milliards de dollars, en baisse de 52% par rapport à 2008.

Le taux moyen d'imposition² des secteurs est de 55% contre 56% en 2008.

Le résultat opérationnel net ajusté des secteurs d'activité s'établit à 7 607 millions d'euros contre 13 961 millions d'euros en 2008, en baisse de 46%. Le fait que cette baisse soit moins importante que celle du résultat opérationnel ajusté des secteurs s'explique essentiellement par la baisse comparativement plus limitée du résultat des sociétés mises en équivalence.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté des secteurs est en baisse de 48%.

● Résultats nets part du Groupe

Le résultat net ajusté est en baisse de 44% et s'établit à 7 784 millions d'euros contre 13 920 millions d'euros en 2008.

Il exclut l'effet de stock après impôt, les éléments non récurrents et la quote-part pour le Groupe des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis.

L'effet de stock après impôt ressort à +1 533 millions d'euros contre -2 452 millions d'euros en 2008.

La quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis a eu un impact sur le résultat net de

-300 millions d'euros en 2009. Ces éléments d'ajustement s'élevaient à -393 millions d'euros en 2008.

Les autres éléments non récurrents du résultat net ont eu un impact de -570 millions d'euros contre -485 millions d'euros en 2008.

Le résultat net part du Groupe ressort à 8 447 millions d'euros contre 10 590 millions d'euros en 2008.

Le taux moyen d'imposition du Groupe s'établit à 55% en 2009 contre 56% en 2008.

Le Groupe n'a pas effectué de rachat d'actions en 2009. Au 31 décembre 2009, le nombre dilué d'actions est de 2 243,7 millions contre 2 235,3 millions au 31 décembre 2008.

Le résultat net ajusté dilué par action, calculé sur la base d'un nombre moyen pondéré dilué d'actions de 2 237,3 millions, est de 3,48 euros contre 6,20 euros en 2008, soit une diminution de 44%.

Exprimé en dollars, le résultat net ajusté dilué par action est de 4,85 contre 9,11 en 2008, soit une baisse de 47%.

● Investissements – désinvestissements

Les investissements hors acquisitions, y compris investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées, se sont établis à 12,3 milliards d'euros (17,1 milliards de dollars) en 2009 contre 11,4 milliards d'euros (16,8 milliards de dollars) en 2008.

Les acquisitions ont représenté 743 millions d'euros en 2009.

Les cessions en 2009 se sont élevées à 2 663 millions d'euros, essentiellement constituées de ventes d'actions Sanofi-Aventis.

Les investissements nets³ ressortent à 10,3 milliards d'euros, contre 11,1 milliards d'euros en 2008. Exprimés en dollars, les investissements nets en 2009 sont en baisse de 12% à 14,3 milliards de dollars contre 16,3 milliards de dollars en 2008.

● Rentabilités

Le ROACE en 2009 est de 13% pour le Groupe et de 13% aux bornes des secteurs d'activité. Il était respectivement de 26% et 28% en 2008.

La rentabilité des fonds propres s'établit à 16% en 2009 contre 32% en 2008.

1. Les éléments non récurrents du résultat opérationnel des secteurs d'activités ont eu un impact de -711 millions d'euros en 2009. Ils avaient eu un impact de -375 millions d'euros en 2008.

2. Il se définit de la manière suivante : (impôt sur le résultat opérationnel net ajusté) / (résultat opérationnel net ajusté – quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence, dividendes reçus des participations et amortissement exceptionnel des écarts d'acquisitions + impôt sur le résultat opérationnel net ajusté).

3. Investissements nets = investissements y compris acquisitions et investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées – cessions + flux net des prêts aux salariés.

Résultats du secteur Amont

Environnement – Prix de vente liquides et gaz ^(a)	2009	2008	2007
Brent (\$/b)	61,7	97,3	72,4
Prix moyen de vente liquides (\$/b)	58,1	91,1	68,9
Prix moyen de vente gaz (\$/Mbtu)	5,17	7,38	5,40
Prix moyen des hydrocarbures (\$/bep)	47,1	72,1	55,2

(a) Filiales consolidées, hors marges fixes et contrats de buy-back.

Le prix moyen de vente des liquides de TOTAL a diminué de 36% sur l'année 2009 par rapport à 2008. Les prix moyens de vente du gaz ont diminué de 30%.

Productions d'hydrocarbures	2009	2008	2007
Liquides (kb/j)	1 381	1 456	1 509
Gaz (Mpc/j)	4 923	4 837	4 839
Productions combinées (kbep/j)	2 281	2 341	2 391

Sur l'ensemble de l'année 2009, la production d'hydrocarbures a été de 2 281 kbep/j, en baisse de 2,6% par rapport à 2008, essentiellement en raison des éléments suivants :

- +2% grâce à l'impact du démarrage et de la montée en puissance des nouveaux projets net du déclin naturel des productions ;
- +1,5% lié à l'effet prix ¹ ;
- -3% liés aux réductions OPEP et à la baisse de demande de gaz ;
- -1% lié aux arrêts de production au Nigeria en raison des problèmes d'insécurité ;
- -2% liés aux variations de périmètre, essentiellement au Venezuela et en Libye.

Hors réductions OPEP, la production d'hydrocarbures en 2009 est stable par rapport à 2008.

Réserves d'hydrocarbures Au 31 décembre	2009	2008	2007
Liquides (Mb)	5 689	5 695	5 778
Gaz (Gpc)	26 318	26 218	25 730
Hydrocarbures (Mbep)	10 483	10 458	10 449

Les réserves prouvées d'hydrocarbures établies selon les règles de la SEC (Brent à 59,91 \$/b) s'élèvent à 10 483 Mbep au 31 décembre 2009. Au niveau de production moyen de 2009, la durée de vie des réserves ressort ainsi à plus de douze années.

Le taux de renouvellement des réserves prouvées ², établies selon les règles de la SEC, ressort à 103%. Si l'on exclut les acquisitions et les cessions, il est de 93%.

Fin 2009, TOTAL possède un portefeuille solide et diversifié de réserves prouvées et probables ³ représentant 20 Gbep, soit plus de vingt ans de durée de vie au niveau de production moyen de 2009 et des ressources ⁴ représentant plus de quarante ans de durée de vie.

Résultats (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Résultat opérationnel ajusté	12 879	23 639	19 514
Résultat opérationnel net ajusté	6 382	10 724	8 849
Flux de trésorerie d'exploitation	10 200	13 765	12 692
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	11 336	14 313	12 562
Investissements	9 855	10 017	8 882
Désinvestissements au prix de cession	398	1 130	751
Rentabilité des capitaux employés moyens	18%	36%	34%

Sur l'ensemble de l'année 2009, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont s'établit à 6 382 millions d'euros contre 10 724 millions d'euros en 2008, soit une diminution de 40%. Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté de l'Amont est de 8,9 milliards de dollars, soit une réduction de 44% par rapport à l'année 2008, qui s'explique essentiellement par l'impact de la baisse du prix de vente des hydrocarbures.

Les coûts techniques des filiales consolidées, établis conformément à l'ASC 932 ⁵ (ex-FAS 69), s'établissent à 15,4 \$/bep en 2009 stables par rapport à 2008, la baisse de 8% des coûts opératoires par baril ayant compensé la hausse des amortissements liée notamment au démarrage des nouveaux projets.

La rentabilité des capitaux employés moyens (ROACE ⁶) de l'Amont est de 18% en 2009 contre 36% en 2008.

1. Impact des prix des hydrocarbures sur les droits à production.

2. Variation des réserves hors productions : i.e. (révisions + découvertes, extensions + acquisitions – cessions) / productions de la période. Le taux de renouvellement ressort à 97% dans un environnement constant de prix du baril à 36,55 \$/b si l'on exclut les acquisitions et les cessions.

3. En se limitant aux réserves prouvées et probables couvertes par des contrats d'exploration-production, sur des champs ayant déjà été forcés et pour lesquels les études techniques mettent en évidence un développement économique dans un environnement de Brent à 60 \$/b, y compris les projets développés par des techniques minières.

4. Réserves prouvées et probables et ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues, Society of Petroleum Engineers – 03/07).

5. FASB Accounting Standards Codification Topic 932, Extractive industries – Oil and Gas

6. Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Résultats du secteur Aval

Données opérationnelles	2009	2008	2007
Volumes raffinés ^(a) (kb/j)	2 151	2 362	2 413
Ventes de produits raffinés ^(b) (kb/j)	3 616	3 658	3 774 ^(c)

(a) Y compris quote-part de CEPSA.

(b) Y compris Trading et quote-part de CEPSA.

(c) Écart par rapport au Document de référence 2007 compte tenu d'un changement de méthode de calcul des ventes de la raffinerie de Port Arthur.

Sur l'année 2009, le taux d'utilisation sur bruts traités ressort à 78% (83% sur bruts et autres charges) contre 88% en 2008 (91% sur bruts et autres charges) en raison des réductions volontaires de traitement dans les raffineries du Groupe. Cinq raffineries ont connu des arrêts pour maintenance en 2009 contre six en 2008. L'année 2010 devrait connaître une activité de maintenance plus faible que 2009.

Résultats (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Résultat opérationnel ajusté	1 026	3 602	3 287
Résultat opérationnel net ajusté	953	2 569	2 535
Flux de trésorerie d'exploitation	1 164	3 111	4 148
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	1 601	4 018	3 276
Investissements	2 771	2 418	1 875
Désinvestissements au prix de cession	133	216	394
Rentabilité des capitaux employés moyens	7%	20%	21%

L'indicateur de marges de raffinage ERMI s'est établi à 17,8 \$/t, en baisse de 65% par rapport à 2008.

Sur l'année 2009, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Aval est de 953 millions d'euros, en baisse de 63% par rapport à 2008.

Exprimé en dollars, le résultat opérationnel net ajusté du secteur Aval s'établit à 1 329 millions de dollars contre 3 778 millions de

dollars en 2008, en baisse de 65%, reflétant un environnement du raffinage très dégradé.

La baisse du flux de trésorerie d'exploitation et du flux de trésorerie d'exploitation ajusté sur l'année 2009 provient de l'augmentation importante du besoin en fonds de roulement et de la baisse du résultat net ajusté.

Le ROACE ¹ de l'Aval est de 7% en 2009. Il était de 20% pour l'année 2008.

Résultats du secteur Chimie

(en millions d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	14 726	20 150	19 805
Résultat opérationnel ajusté	249	873	1 155
Résultat opérationnel net ajusté	272	668	847
Flux de trésorerie d'exploitation ^(a)	1 082	920	1 096
Flux de trésorerie d'exploitation ajusté	442	1 093	1 093
Investissements	631	1 074	911
Désinvestissements au prix de cession	47	53	83
Rentabilité des capitaux employés moyens	4%	9%	12%

(a) Dont dépenses encourues au titre du sinistre AZF et couvertes par une reprise de provision pour 42 millions d'euros en 2007, 18 millions d'euros en 2008 et 216 millions d'euros en 2009.

1. Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

Sur l'ensemble de l'année 2009, le résultat opérationnel net ajusté de la Chimie est de 272 millions d'euros contre 668 millions d'euros en 2008, en diminution de 59%, reflétant la forte dégradation de l'environnement de la Chimie de base et, dans une moindre mesure, une baisse des ventes et des résultats de la Chimie de spécialités.

Le ROACE¹ de la Chimie calculé sur l'année 2009 est de 4% contre 9% pour l'année 2008.

Résultats de TOTAL S.A. en 2009 et proposition de dividende

Le bénéfice de TOTAL S.A., société mère, s'établit à 5 634 millions d'euros en 2009 contre 6 008 millions d'euros en 2008. Le Conseil d'administration, après avoir arrêté les comptes, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 la distribution d'un dividende de 2,28 euros par action au titre de 2009, stable en euros par rapport à l'année précédente.

Le taux de distribution de TOTAL en 2009, calculé sur la base du résultat net ajusté, ressortirait ainsi à 66%.

Compte tenu du paiement de l'acompte de 1,14 euro par action intervenu le 18 novembre 2009, le solde du dividende s'élèverait à 1,14 euro par action et serait payé en numéraire le 1^{er} juin 2010².

1. Calculé sur la base du résultat opérationnel net ajusté et des capitaux employés moyens au coût de remplacement.

2. Le détachement du solde du dividende aurait lieu le 27 mai 2010.

▶ Trésorerie et capitaux

■ Capitaux à long terme et à court terme

Capitaux à long terme

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	2009	2008	2007
Fonds propres ^(a)	50 993	47 410	43 303
Dettes financières non courantes	19 437	16 191	14 876
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(1 025)	(892)	(460)
Total net des capitaux non courants	69 405	62 709	57 719

(a) Hypothèse de distribution d'un dividende au titre de 2009 égal au dividende versé au titre de 2008 (2,28€/action) sous déduction de l'acompte de 1,14€/action (2 545 M€) versé en novembre 2009.

Capitaux à court terme

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	2009	2008	2007
Dettes financières courantes	6 994	7 722	4 613
Actifs financiers courants nets	(188)	(29)	(1 204)
Dettes financières courantes nettes	6 806	7 693	3 409
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(11 662)	(12 321)	(5 988)

■ Source et montant des flux de trésorerie

(en millions d'euros)

	2009	2008	2007
Flux de trésorerie d'exploitation	12 360	18 669	17 686
Variation du BFR corrigé de l'effet de stock avant impôt	(1 111)	(932)	354
Flux de trésorerie d'exploitation avant variation du BFR, corrigé de l'effet de stock avant impôt	13 471	19 601	17 332
Investissements	(13 349)	(13 640)	(11 722)
Désinvestissements au prix de cession	3 081	2 585	1 556
Cash-flow net au coût de remplacement, avant variation du BFR	3 203	8 546	7 166
Dividendes versés	(5 275)	(5 158)	(4 738)
Rachats d'actions	-	(1 189)	(1 526)
Ratio dette nette sur fonds propres au 31 décembre	27%	23%	27%

Le flux de trésorerie d'exploitation est de 12 360 millions d'euros, en baisse de 34% par rapport à 2008.

Le flux de trésorerie d'exploitation ajusté ¹ s'établit à 13 471 millions d'euros, en baisse de 31%. Cette baisse s'explique essentiellement par la baisse du résultat net ajusté. Exprimé en dollars, le flux de trésorerie d'exploitation ajusté est de 18,8 milliards de dollars, en diminution de 35%.

Le cash flow net ² du Groupe ressort à 2 092 millions d'euros contre 7 614 millions d'euros en 2008, en baisse essentiellement en raison de l'augmentation du besoin en fonds de roulement. Exprimé en dollars, le cash flow net du Groupe est de 2,9 milliards de dollars en 2009.

Le ratio de dette nette sur fonds propres s'établit à 26,6% au 31 décembre 2009 contre 22,5% au 31 décembre 2008.

1. Flux de trésorerie d'exploitation au coût de remplacement, avant variation du besoin en fonds de roulement.

2. Cash flow net = flux de trésorerie d'exploitation + désinvestissements - investissements bruts.

Conditions d'emprunt et structure de financement

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros, selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Les dettes financières non courantes sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission.

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude du cours de bourse, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière générale).

Une limite globale d'encours autorisée est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, le Groupe a également développé un système d'appels de marge, progressivement mis en place avec ses contreparties significatives.

Condition d'utilisation des financements externes

Le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.), s'élève à 10 084 millions de dollars au 31 décembre 2009 (contre 9 621 millions de dollars au 31 décembre 2008), dont 10 051 millions de dollars ne sont pas utilisés (9 380 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2008).

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative. Le montant de ces lignes de crédit s'élève à 9 322 millions de dollars au 31 décembre 2009 (contre 8 966 millions de dollars au 31 décembre 2008), dont 9 289 millions de dollars ne sont pas utilisés (8 725 millions de dollars non utilisés au 31 décembre 2008).

Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière.

Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe ; elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Il n'existe pas, au 31 décembre 2009, de restriction à l'utilisation des capitaux dont bénéficient les sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les activités du Groupe.

Sources de financement attendues

En 2009, le financement des investissements, du besoin en fonds de roulement, et du paiement du dividende a été assuré essentiellement par la génération de cash-flow des opérations et par des désinvestissements d'actifs et l'émission nette d'emprunts.

Pour les années ultérieures et sur la base des conditions actuelles de financement offertes par les marchés financiers, la Société entend maintenir cette politique de financement des investissements et des activités du Groupe.

► Recherche et développement

En 2009, TOTAL a engagé 650 millions d'euros dans la Recherche et Développement (R&D), contre 612 millions d'euros en 2008 et 594 millions d'euros en 2007¹. La dynamique de croissance des budgets de R&D engagée depuis 2004 a été maintenue. En outre, le Groupe a mis en place en 2009 un dispositif financier lui permettant de participer au développement de *start-up* spécialisées dans le développement de technologies innovantes dans le domaine de l'énergie.

Les effectifs consacrés aux activités de R&D se sont élevés à 4 016 personnes en 2009, contre 4 285 personnes en 2008 et 4 216 personnes en 2007.

Les enjeux de la R&D de TOTAL se déclinent en six axes :

- le développement des connaissances, des outils et de la maîtrise technologique en vue de découvrir et exploiter des ressources pétrolières et gazières technologiquement complexes pour répondre à la demande énergétique mondiale ;
- le développement et l'industrialisation de technologies du solaire, de la biomasse et du captage et stockage du CO₂ en vue de contribuer à l'évolution du bouquet énergétique mondial ;
- la compréhension et la mesure des impacts de l'activité et des produits du Groupe sur les milieux et les écosystèmes (eau, sol, air, biodiversité) afin de renforcer la sécurité environnementale dans le cadre de la réglementation et de réduire ces impacts pour tendre vers la durabilité des activités du Groupe ;
- le développement de matériaux fonctionnels, innovants et compétitifs qui répondent aux besoins spécifiques du marché, facilitent l'émergence de fonctionnalités et de systèmes nouveaux, permettent le remplacement des matériaux actuels par des matériaux plus performants et intègrent les enjeux liés à l'amélioration de l'efficacité énergétique, à la réduction de leur impact environnemental et de leur toxicité, et à une meilleure gestion de leur cycle de vie ;
- le développement, l'industrialisation et l'amélioration des procédés de transformation des ressources pétrolières, du charbon et de la biomasse afin d'adapter le dispositif du Groupe à l'évolution des ressources et des marchés, d'améliorer la fiabilité et la sécurité, de parvenir à une plus grande efficacité énergétique, de réduire l'impact environnemental et de maintenir durablement les marges économiques ;
- la maîtrise et l'utilisation de technologies innovantes, comme les biotechnologies, les nanotechnologies, le calcul haute performance, les technologies de l'information et de communication ou les techniques analytiques nouvelles.

Ces enjeux sont abordés en synergie au sein du portefeuille de projets. Ils se déclinent de façon différenciée selon les branches.

1. Y compris, à partir de 2009, les dépenses engagées dans les installations pilotes de la branche Exploration & Production.

■ Exploration & Production

Outre l'optimisation continue des développements offshore et de la valorisation des ressources gazières, TOTAL poursuit l'amélioration de ses outils de calcul, d'exploration, d'acquisition et de traitement sismiques, de caractérisation des réservoirs et de simulation de leur évolution au cours de l'exploitation, notamment pour les réservoirs à faible perméabilité, les réservoirs très enfouis et les réservoirs carbonatés.

L'amélioration de la récupération des huiles dans les réservoirs exploités ainsi que la récupération des huiles lourdes et des bitumes et la réduction de leurs impacts environnementaux sont deux sujets de recherche majeurs. En particulier, un projet très important de développement des technologies d'exploitation des schistes bitumineux a été engagé en 2008.

Par ailleurs, le projet de captage et stockage de CO₂ dans le réservoir dépleté de Rouse à Lacq (France) progresse, conformément au calendrier, et les premières injections ont eu lieu début 2010.

Enfin, la gestion de l'eau fait l'objet d'un effort accru de R&D.

■ Gaz & Énergies Nouvelles

L'effort de R&D est principalement porté sur la conversion d'énergie :

- dans le GNL (gaz naturel liquéfié), sur de nouvelles options techniques des terminaux ;
- dans l'émergence du DME (DiMethyl Ether), par l'implication du Groupe dans un programme de démonstration de ce carburant ;
- dans le CTL (*Coal to Liquid*), pour transformer le charbon en hydrocarbures liquides, avec captage de CO₂ dans ces procédés.

En ce qui concerne les énergies nouvelles, l'effort de R&D a été soutenu dans le domaine des nouvelles générations de cellules photovoltaïques dans le cadre de plusieurs partenariats stratégiques avec des instituts de recherche reconnus.

La production d'énergie à partir de la biomasse est également un volet important de R&D dans les énergies nouvelles. Ainsi, le Groupe participe à un programme de développement d'un procédé de production à partir de la biomasse et à des travaux de biotechnologies pour le traitement de la biomasse.

Des partenariats de recherche sur l'énergie de la houle, de l'énergie thermique des mers et des courants marins permettent par ailleurs au Groupe de comprendre les enjeux technologiques de ces filières.

Raffinage & Marketing

Dans le Raffinage & Marketing, TOTAL se prépare à l'émergence des ressources de demain, qu'il s'agisse du pétrole non conventionnel ou de la biomasse, et développe des produits adaptés aux besoins du marché, notamment des carburants, additifs et lubrifiants plus performants et permettant des économies d'énergie.

Le Raffinage & Marketing développe des procédés et catalyseurs et étudie les conditions de fonctionnement de ses unités en vue d'accroître les rendements de production et de s'adapter au marché du carburant. La branche développe de nombreux produits (carburants, combustibles, lubrifiants, etc.) adaptés aux nouvelles motorisations et respectueux de l'environnement ainsi que des technologies de mesure et de réduction des émissions industrielles sur l'environnement.

Enfin, plusieurs projets de R&D dans le domaine de la production de biocarburants de seconde génération ont été lancés dans le cadre de partenariats avec des universitaires, des industriels et des acteurs économiques en vue de développer des procédés de transformation de la biomasse par voies enzymatique et thermo-chimique (projets Futurol et BioTfuel).

Pétrochimie

Dans la Pétrochimie, la R&D est centrée sur l'utilisation de ressources alternatives au naphta et à l'éthane, comme le méthanol provenant du charbon, du gaz et de matières premières renouvelables.

Le développement de nouveaux grades de polymères continue de faire l'objet d'un effort de recherche important. Ainsi, le Groupe participe au développement des polymères biodégradables tels que l'acide polylactique (PLA) dans le cadre d'une *joint-venture* avec la société Galactic.

Cet effort se traduit également par des axes de recherche en catalyse et procédés et la mise en place de nouveaux pilotes de développement. Ainsi, le pilote de transformation de méthanol en oléfines couplé à un pilote de polymérisation permet progressivement d'optimiser le procédé sur le site de Feluy en Belgique.

Chimie de Spécialités

La R&D en chimie est stratégique pour les produits de spécialités. Elle se développe en étroite relation avec les besoins des filiales.

Atotech est un des leaders mondiaux des systèmes de production intégrés (chimie, équipement, savoir-faire et service) en finition des surfaces métalliques et en fabrication des circuits intégrés. Compte tenu des enjeux environnementaux liés aux produits de métallisation, près du tiers des projets de R&D d'Atotech visent à développer des technologies toujours plus propres et à créer les conditions d'un développement durable de ces industries.

Hutchinson porte son effort d'innovation sur des matériaux élastomère innovants et thermoplastiques, sur les procédés de production propres et sur des systèmes attractifs pour ses grands clients de l'industrie, notamment en matière d'efficacité énergétique.

Bostik et Cray Valley-Sartomer œuvrent à l'élaboration de produits (colles, résines) adaptés à de nouveaux marchés et présentant de nouvelles fonctionnalités issus de technologies propres, utilisant notamment les ressources de la biomasse.

Environnement

Les enjeux environnementaux sont communs à l'ensemble du Groupe et pris en compte dans chacun des projets. Ils concernent essentiellement :

- la détection et la réduction des émissions à l'air ;
- la prévention de la pollution des sols et de l'eau en orientant les actions prioritaires de R&D sur les risques environnementaux les plus significatifs pour les sites ou les projets du Groupe, notamment en réduisant l'utilisation d'eau provenant des milieux naturels et en limitant les émissions ;
- l'évolution des différents produits du Groupe et la maîtrise de leur cycle de vie, conformément à la directive REACH ;
- la réduction des émissions de gaz à effet de serre en améliorant l'efficacité énergétique et les efforts de captage et de stockage de CO₂.

Dispositif de Recherche et Développement

Le Groupe vise à accroître l'effort de R&D dans toutes les branches et sur des thèmes et technologies abordés de façon transverse. Une attention constante est portée aux synergies de R&D entre les branches.

Le Groupe dispose de vingt-deux centres de R&D dans le monde et participe à environ 600 partenariats avec d'autres groupes industriels, des universitaires ou des organismes spécifiques de recherche. Le Groupe bénéficie en outre d'un réseau constamment renouvelé de conseillers scientifiques répartis dans le monde qui assurent une activité de veille et de conseil pour ses activités de recherche et développement. Le partenariat de longue durée avec des universités et des laboratoires universitaires jugés stratégiques en Europe, aux États-Unis, au Japon ou en Chine, et le partenariat avec des PME innovantes font partie des approches du Groupe.

Chaque branche d'activité du Groupe mène une politique active de propriété industrielle afin de protéger ses développements, de s'assurer la possibilité de développer ses activités et de permettre la mise en valeur de ses atouts technologiques auprès de ses partenaires. En 2009, près de 250 brevets ont été déposés par le Groupe.

► Tendances et perspectives

■ Perspectives

Dans l'Amont, la croissance des productions en 2010 devrait être portée par la montée en puissance des projets démarrés en 2009. TOTAL continuera à s'appuyer sur son portefeuille large et diversifié, son expertise reconnue dans la gestion de grands projets et la maîtrise de ses coûts. Après Surmont Phase II annoncé en janvier 2010, le Groupe devrait lancer plusieurs projets majeurs en 2010, notamment CLOV en Angola, Laggan/Tormore au Royaume-Uni, Ofon II et Egina au Nigeria.

Dans l'Aval et la Chimie, le Groupe poursuivra l'adaptation de ses activités dans les zones matures et continuera à renforcer son portefeuille sur les zones de croissance avec la construction de la raffinerie de Jubail et le bénéfice du démarrage d'un nouveau craqueur d'éthane au Qatar.

Le Groupe poursuit sa politique de croissance en 2010 avec un budget d'investissement de 18 milliards de dollars¹, stable par rapport à celui de 2009. Il sera consacré à 80% à l'Amont. Par ailleurs, TOTAL entend poursuivre le désinvestissement de ses actifs non stratégiques, en particulier au travers de la cession progressive de ses titres Sanofi-Aventis et du projet de cession de sa filiale de Chimie de spécialités Mapa Spontex. Sur ces bases, le Groupe maintient son objectif de ratio d'endettement aux alentours de 25 à 30%. TOTAL est confiant dans sa capacité à maintenir sa politique de dividende.

Depuis le début du premier trimestre 2010, le prix du Brent s'est établi entre 70 et 80\$/b et les prix du gaz se sont légèrement redressés. L'environnement du raffinage et de la pétrochimie reste difficile.

■ Risques et incertitudes

Les activités du Groupe demeurent soumises aux risques habituels des marchés (sensibilité aux paramètres d'environnement des marchés des hydrocarbures et des marchés financiers), aux risques industriels et environnementaux liés à la nature même de ses activités, ainsi qu'aux risques de nature politique ou géopolitique liés à sa présence mondiale dans la plupart de ses activités.

Par ailleurs, la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers.

Une description détaillée de ces risques est donnée dans la partie Facteurs de Risques (Chapitre 4) du présent Document de référence qui reprend également les informations visées à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce pour le rapport social et environnemental de TOTAL S.A. (Chapitre 11, Annexe 3 – TOTAL S.A., Informations d'ordre social et environnemental).

■ Sensibilités des résultats 2010 aux paramètres d'environnement (a)

Paramètres d'environnement	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
€-\$	1,40 \$/€	+0,10 \$ par €	-1,1 G€	-0,6 G€
Brent	60 \$/b	+1 \$/b	+0,25 G€ / 0,35 G\$	+0,11 G€ / 0,15 G\$
Marges de raffinage européennes ERMI	15 \$/t	+1 \$/t	+0,07 G€ / 0,10 G\$	+0,05 G€ / 0,07 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4^e trimestre de l'année précédente. Les impacts de la sensibilité €-\$ sur le résultat opérationnel ajusté et sur le résultat opérationnel net ajusté sont attribuables à l'Amont pour respectivement environ 80% et 75%. Les impacts restants proviennent essentiellement de l'Aval.

1. Y compris investissements nets dans les sociétés mises en équivalence et non consolidées, hors acquisition, avec l'hypothèse de 1 € = 1,40 \$ pour 2010.

RISQUES DE MARCHÉ	p. 74
Sensibilité aux paramètres d'environnement	p. 74
Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures	p. 74
Risques relatifs aux marchés financiers	p. 75
Gestion du risque de contrepartie	p. 76
Gestion du risque de change	p. 76
Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités	p. 76
Gestion du risque de taux sur la dette à long terme	p. 76
Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change	p. 77
Risques relatifs aux marchés boursiers	p. 79
Risques de liquidité	p. 79
Risques de crédit	p. 80
RISQUES INDUSTRIELS OU LIÉS À L'ENVIRONNEMENT	p. 83
Nature des risques	p. 83
Évaluation des risques	p. 83
Gestion des risques	p. 84
Amiante	p. 84
AUTRES RISQUES	p. 85
Risques liés à l'exploration et la production pétrolières et gazières	p. 85
Risques associés à des facteurs économiques ou politiques	p. 85
Aspects juridiques des activités d'exploration et de production	p. 86
Aspects juridiques des autres activités du Groupe	p. 86
Activités à Cuba, en Iran, au Soudan et en Syrie	p. 87
Nigeria	p. 90
Risques liés à la concurrence	p. 90
Procédures judiciaires et d'arbitrage	p. 90
ASSURANCE ET COUVERTURE DES RISQUES	p. 91
Organisation	p. 91
Politique de gestion des risques et assurances	p. 91
Politique d'assurance	p. 91

► Risques de marché

Sensibilité aux paramètres d'environnement

Les résultats de TOTAL sont sensibles à différents facteurs dont les plus significatifs sont les prix des hydrocarbures, les marges de raffinage et les taux de change, notamment celui du dollar par rapport à l'euro.

D'une manière générale, une hausse des prix du pétrole a un effet positif sur les résultats du Groupe du fait de la meilleure valorisation de la production pétrolière. Inversement, une baisse des prix du pétrole se traduit par une dégradation des résultats. Pour l'exercice 2010, dans les scénarios retenus, le Groupe estime qu'une appréciation du cours du Brent de 1 dollar par baril entraînerait une

hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,11 milliard d'euros (0,15 milliard de dollars¹) et inversement. L'impact d'une variation des prix du pétrole sur les activités de l'Aval et de la Chimie de Base dépend de la rapidité avec laquelle s'ajustent les prix des produits finis de ces deux secteurs. Le Groupe estime qu'une appréciation des marges de raffinage européennes ERMI de 1 dollar par tonne entraînerait une hausse du résultat opérationnel net ajusté de l'année de 0,05 milliard d'euros (0,07 milliard de dollars¹) et inversement.

Toutes les activités du Groupe sont sensibles à divers titres et dans des proportions variables aux évolutions du cours du dollar. Une appréciation de 0,10 dollar par euro (hausse de l'euro contre le dollar) engendrerait une baisse du résultat opérationnel net ajusté de l'année d'environ 0,6 milliard d'euros, et inversement.

Les résultats du Groupe, notamment dans la Chimie, sont également sensibles à la conjoncture économique.

Résumé des sensibilités 2010 ^(a)	Scénario retenu	Variation	Impact estimé sur le résultat opérationnel ajusté	Impact estimé sur le résultat opérationnel net ajusté
€-\$	1,40 \$/€	+0,10 \$ par €	-1,1 G€	-0,6 G€
Brent	60 \$/b	+1 \$/b	+0,25 G€ / 0,35 G\$	+0,11 G€ / 0,15 G\$
Marges de raffinage européennes ERMI ^(b)	15 \$/t	+1 \$/t	+0,07 G€ / 0,10 G\$	+0,05 G€ / 0,07 G\$

(a) Sensibilités mises à jour une fois par an, à l'occasion de la publication des résultats du 4^e trimestre de l'année précédente. Les impacts de la sensibilité €-\$ sur le résultat opérationnel ajusté et sur le résultat opérationnel net ajusté sont attribuables à l'Amont pour respectivement environ 80% et 75%. Les impacts restants proviennent essentiellement de l'Aval.

(b) Le 15 janvier 2010, lors de la publication de ses principaux indicateurs pour le quatrième trimestre 2009, TOTAL a présenté son nouvel indicateur de marges de raffinage en Europe, ERMI (European Refining Margin Indicator), en remplacement de la TRCV. Compte tenu des évolutions du marché au cours de ces dernières années (en particulier en termes de complexité des raffineries, de types de pétroles bruts utilisés et de rendements en produits pétroliers), l'ERMI vise à être plus représentatif de la marge sur coûts variables moyenne d'une raffinerie européenne théorique.

Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a pas pour politique de vendre à terme ses productions futures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel et de l'électricité. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que

1. Avec une hypothèse de parité de 1,40 \$ pour 1 €.

futures, forwards, swaps et options. La liste des différents dérivés détenus par TOTAL sur ces marchés est détaillée dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité Trading & Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque de marché découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations

potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et échéances dans les activités internationales de négoce. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La probabilité de variation de juste valeur correspond à un intervalle de confiance de la valeur en risque de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la valeur en risque qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée.

Trading & Shipping : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2009	18,8	5,8	10,2	7,6
2008	13,5	2,8	6,9	11,8
2007	11,6	3,3	6,7	5,4

L'activité de trading de gaz et d'électricité met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures, forwards, swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur en risque ». Cette technique est fondée

sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les deux années écoulées pour tous les instruments et échéances.

Trading de gaz et d'électricité : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2009	9,8	1,9	5,0	4,8
2008	16,3	1,3	5,0	1,4
2007 ^(a)	18,2	3,2	7,9	4,3

(a) Les calculs effectués prennent en compte l'état des mouvements de prix historiques sur une année.

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres compagnies pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures, caps, floors*, et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1M, 20, 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités du Groupe qui en résultent sont essentiellement placés sous forme de dépôts, de prises en pension ou d'achats de papier auprès de banques de dépôt et d'institutions étatiques. La gestion s'organise autour d'un département Salle des marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle-Gestion des flux, au sein de la direction Financement-Trésorerie, assure la surveillance quotidienne des limites des engagements par banque, des positions, et calcule le résultat. Il procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritère intégrant notamment une étude du cours de bourse, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière en général).

Une limite globale d'encours autorisé est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, la direction Financement-Trésorerie a également développé un système d'appel de marge, progressivement mis en place avec ses contreparties significatives.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle (principalement l'euro, le dollar, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment, dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme comptabilisés dans une autre devise que l'euro, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans cette autre devise.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe.

Les dettes financières non courantes décrites dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure dans la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir un bon niveau de liquidité, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros, selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2009, 2008 et 2007.

Actif / (Passif) (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :	
			+ 10 points de base	- 10 points de base
Au 31 décembre 2009				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(18 368)	(18 368)	75	(75)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(241)	(241)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	1 025	1 025		
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	784	784	(57)	57
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	(2 111)	(2 111)	3	(3)
Autres <i>swaps</i> de taux	(1)	(1)	1	(1)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	34	34	–	–
Au 31 décembre 2008				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(14 119)	(14 119)	47	(43)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(440)	(440)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	892	892		
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	452	452	(44)	44
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	(2 025)	(2 025)	3	(3)
Autres <i>swaps</i> de taux	(4)	(4)	1	(1)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	(56)	(56)	–	–
Au 31 décembre 2007				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(11 741)	(11 741)	37	(37)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(369)	(369)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	460	460		
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	91	91	(39)	38
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	(1 669)	(1 669)	(1)	1
Autres <i>swaps</i> de taux	1	1	–	–
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	(34)	(34)	–	–

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est le suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Coût de la dette nette	(398)	(527)	(539)
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	(11)	(11)	(12)
- 10 points de base	11	11	12
+ 100 points de base	(108)	(113)	(116)
- 100 points de base	108	113	116

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe au risque de change est principalement influencée par la situation nette des filiales dont les monnaies fonctionnelles sont le dollar et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar et de la livre sterling, ont été les suivants :

	Parité euro-dollar	Parité euro-livre sterling
31 décembre 2009	1,44	0,89
31 décembre 2008	1,39	0,95
31 décembre 2007	1,47	0,73

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	57 621	27 717	18 671	5 201	6 032
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(5 074)		(3 027)	(1 465)	(582)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	5		6	(1)	
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2009	52 552	27 717	15 650	3 735	5 450

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	53 868	25 084	15 429	5 587	7 768
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(4 876)		(2 191)	(1 769)	(916)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	–				–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2008	48 992	25 084	13 238	3 818	6 852

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	49 254	22 214	12 954	5 477	8 609
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(4 410)		(3 501)	(289)	(620)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	14		14	–	–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2007	44 858	22 214	9 467	5 188	7 989

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés a été peu significatif au cours des trois derniers exercices, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar (perte de 32 millions d'euros en 2009, gain de 112 millions d'euros en 2008, gain de 35 millions d'euros en 2007).

Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir les notes 12 et 13 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue notamment en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés.

Les tableaux ci-après présentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre des exercices 2009, 2008 et 2007 (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)		(12 589)	(5 823)	(18 412)
Dettes financières courantes	(6 994)			(6 994)
Autres passifs financiers courants	(123)			(123)
Actifs financiers courants	311			311
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 662			11 662
Montant net avant charges financières	4 856	(12 589)	(5 823)	(13 556)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(768)	(2 007)	(1 112)	(3 887)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	447	342	(55)	734
Montant net	4 535	(14 254)	(6 990)	(16 709)

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)		(13 206)	(2 093)	(15 299)
Dettes financières courantes	(7 722)			(7 722)
Autres passifs financiers courants	(158)			(158)
Actifs financiers courants	187			187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 321			12 321
Montant net avant charges financières	4 628	(13 206)	(2 093)	(10 671)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(554)	(1 431)	(174)	(2 159)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	118	410	(7)	521
Montant net	4 192	(14 227)	(2 274)	(12 309)

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)		(11 424)	(2 992)	(14 416)
Dettes financières courantes	(4 613)			(4 613)
Autres passifs financiers courants	(60)			(60)
Actifs financiers courants	1 264			1 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 988			5 988
Montant net avant charges financières	2 579	(11 424)	(2 992)	(11 837)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(532)	(1 309)	(226)	(2 067)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	(29)	(80)	(44)	(153)
Montant net	2 018	(12 813)	(3 262)	(14 057)

Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2009 s'élève à 9 322 millions de dollars, dont 9 289 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Pour information, le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 10 084 millions de dollars au 31 décembre 2009, dont 10 051 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Par ailleurs, le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties données sur emprunts ».

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées et serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces filiales. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties de passif courant ».

Le tableau ci-après reprend les actifs et passifs financiers liés aux activités opérationnelles au 31 décembre des exercices 2009, 2008 et 2007 (voir la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	2009	2008	2007
Fournisseurs et comptes rattachés	(15 383)	(14 815)	(18 183)
Autres dettes d'exploitation	(4 706)	(4 297)	(3 900)
<i>dont instruments dérivés d'énergie (passif)</i>	(923)	(1 033)	(733)
Clients et comptes rattachés	15 719	15 287	19 129
Autres créances d'exploitation	5 145	6 208	4 430
<i>dont instruments dérivés d'énergie (actif)</i>	1 029	1 664	983
Total	775	2 383	1 476

Ces actifs et passifs financiers ont principalement une échéance inférieure à un an.

Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	2009	2008	2007
Prêts aux sociétés mises en équivalence (note 12)	2 367	2 005	2 575
Prêts et avances (note 14)	1 284	1 403	851
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (note 20)	1 025	892	460
Clients et comptes rattachés (note 16)	15 719	15 287	19 129
Autres créances d'exploitation (note 16)	5 145	6 208	4 430
Actifs financiers courants (note 20)	311	187	1 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 27)	11 662	12 321	5 988
Total	37 513	38 303	34 697

Les montants des dépréciations sur les prêts et avances et sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation sont fournis respectivement dans les notes 14 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux activités opérationnelles et de financement, le Groupe a mis en place des contrats d'appels de marge avec certaines contreparties. Au 31 décembre 2009, le montant net des sommes versées et reçues au titre de ces appels de marge s'élève à 693 millions d'euros.

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

● Dans l'Amont

► dans l'Exploration & Production

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas sur la base de l'antériorité des créances et de l'appréciation de la direction sur les circonstances de fait.

► dans le Gaz & Énergies Nouvelles

La branche Gaz & Énergies Nouvelles traite avec des contreparties du secteur de l'énergie et de la finance partout dans le monde et principalement en Europe et en Amérique du Nord. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues et, une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standard qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

● Dans l'Aval

► dans le Raffinage & Marketing

Les procédures internes du Raffinage & Marketing comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédit dans les filiales, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.).

De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par l'obtention de cautions ou garanties.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation des circonstances.

► dans le Trading & Shipping

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, sélectionnées selon des critères stricts.

Le Trading & Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties ainsi que l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et d'autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque; des clauses protectrices additionnelles autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance sont également mises en place.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

● Dans la Chimie

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Chaque division met en place des procédures de gestion et des méthodes de provisionnement relativement

différenciées en fonction de la taille des filiales et des marchés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiement locales.

► Risques industriels ou liés à l'environnement

■ Nature des risques

Les activités de TOTAL présentent des risques industriels et environnementaux liés à la nature des produits manipulés, qui peuvent être inflammables, explosifs ou toxiques. Les activités sont de ce fait, dans la plupart des pays, soumises à des réglementations dans le domaine de la protection de l'environnement et de la sécurité industrielle. Plus spécifiquement, TOTAL opère des sites industriels répondant aux critères de la directive Seveso II en Europe. De même, certains sites de TOTAL aux États-Unis sont soumis à la réglementation américaine de sécurité et d'exploitation des activités industrielles à risque, OSHA (*Occupational Safety and Health Administration*).

Les risques opérationnels sont multiples, compte tenu de la variété des activités concernées : forage, traitement sur champ, transport, raffinage/pétrochimie, stockage et distribution de produits pétroliers, chimie de base ou de spécialités. Parmi ces risques figurent notamment l'explosion, l'incendie ou la fuite de produits toxiques. Dans le domaine du transport, la nature des risques dépend non seulement de la dangerosité des produits transportés, mais aussi des modes de transport utilisés (principalement maritimes, fluviaux-maritimes, ou par pipelines, rail, route, rail-route), des quantités concernées et, enfin, de la sensibilité des zones traversées (populations, environnement).

La plupart de ces activités comportent aussi des risques environnementaux liés aux émissions à l'air ou dans l'eau et à la production de déchets, et impliquent la prise en compte de la réhabilitation des sites après leur mise à l'arrêt.

Certaines branches ou activités font face à des risques spécifiques. Dans l'exploration et la production de pétrole ou de gaz, il existe des risques liés aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Parmi ces risques figurent les éruptions de pétrole brut ou de gaz naturel, la découverte de réservoirs d'hydrocarbures présentant une pression anormale, les effondrements des abords des puits, les fuites d'hydrocarbures engendrant des risques toxiques, d'incendie ou d'explosion. Tous ces événements sont susceptibles de porter atteinte à des vies humaines ou à des biens, d'endommager, voire de détruire, les puits de pétrole brut et de gaz naturel, ainsi que les installations attenantes, d'entraîner une interruption d'activité, de provoquer des dommages environnementaux. Par ailleurs, les activités d'exploration et de production peuvent intervenir dans des sites plus ou moins sensibles sur le plan écologique (forêt tropicale, milieu marin, etc.), chaque site nécessitant une approche spécifique pour éviter ou minimiser les impacts sur la santé humaine, la faune, la flore, les écosystèmes et la biodiversité.

Dans les activités de la chimie et celles du raffinage et du marketing, il existe également des risques liés à l'ensemble du cycle de vie des produits fabriqués sur les sites et aux matériaux utilisés dans les processus de fabrication, tels que les catalyseurs, les additifs et les monomères. Ces risques peuvent venir des

caractéristiques intrinsèques des produits (inflammabilité, toxicité, contribution à des impacts environnementaux de long terme du type effet de serre, etc.), de la façon dont ils sont utilisés, des émissions et rejets liés aux processus de fabrication dans lesquels ils entrent, ainsi que de leur fin de vie (recyclage, élimination).

■ Évaluation des risques

Les entités opérationnelles évaluent les risques industriels et environnementaux de leurs activités préalablement au développement de celles-ci et régulièrement pendant les opérations. Elles appliquent les obligations réglementaires des pays où s'exercent ces activités ainsi que les pratiques professionnelles généralement reconnues.

Sur les sites présentant des risques technologiques significatifs, des analyses de risques spécifiques sont réalisées lors des nouveaux développements d'activités. Ces analyses sont réévaluées en général tous les cinq ans, et sont mises à jour en cas de modification significative des installations existantes. Avec pour objectifs d'harmoniser ces analyses et de renforcer la gestion des risques, TOTAL s'est doté d'une méthodologie commune devant progressivement s'appliquer à toutes ses activités opérées. Sur la base de ces analyses, les sites concernés ont élaboré des plans de gestion de la sécurité et des plans d'urgence en cas d'accident. Aux États-Unis, TOTAL met en place des plans d'amélioration de la gestion de la sécurité appelés *Process Safety Management Improvement Plan* (PSMIP).

En France, tous les sites répondant aux critères de la directive Seveso II élaborent un plan de prévention des risques technologiques en application de la loi sur les risques technologiques majeurs du 30 juillet 2003. Chacun de ces plans prévoira différentes mesures d'urbanisme afin de réduire la vulnérabilité des constructions riveraines des installations industrielles considérées à risques majeurs selon les critères de la directive Seveso II. Ces plans sont en cours d'élaboration par les autorités administratives françaises, avec la participation des exploitants et des riverains.

Parallèlement, des études d'impact sur l'environnement sont réalisées en amont de tout développement industriel avec notamment une analyse de l'état initial des sites, une prise en compte de leurs sensibilités particulières et le choix des mesures de prévention, de réduction ou de suppression des incidences. Ces études prennent également en compte les impacts sanitaires des activités sur les populations avoisinantes. Elles sont conduites selon des méthodologies communes. Dans les pays qui prévoient des procédures d'autorisation et de contrôle du déroulement des projets, aucun de ces projets ne démarre avant que les administrations compétentes n'accordent les autorisations en fonction des études qui leur sont présentées.

Pour les produits nouveaux, des caractérisations et des évaluations des risques sont conduites. En outre, des analyses de cycle de vie sont effectuées sur certains produits pour étudier toutes les étapes de leur existence depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie.

Toutes les entités de TOTAL assurent le suivi des évolutions réglementaires afin de rester en conformité avec les règles et normes locales ou internationales sur l'évaluation et la gestion des risques industriels et environnementaux. En ce qui concerne l'arrêt définitif d'activité, une information comptable en matière environnementale figure dans le bilan consolidé du Groupe aux rubriques « Provision pour restitution des sites » et « Provision pour protection de l'environnement » (voir note 19 de l'annexe aux comptes consolidés). Les dépenses futures pour restitution des sites sont comptabilisées par le Groupe selon les principes comptables indiqués dans la note 1Q de l'annexe aux comptes consolidés.

Gestion des risques

Les mesures de contrôle de gestion des risques concernent la conception même des installations et des structures, le renforcement des dispositifs de protection, ou encore la compensation des atteintes à l'environnement.

TOTAL s'efforce de minimiser les risques industriels et environnementaux inhérents à ses activités par la mise en place d'organisations performantes, de systèmes de management de la qualité, de la sécurité et de l'environnement, par la recherche de certification ou d'évaluation de ses systèmes de management (tels que *International Safety Rating System*, ISO 14001, *European Management and Audit Scheme*), par la réalisation d'inspections et d'audits rigoureux, par la formation du personnel et la sensibilisation de toutes les parties impliquées et par une politique active d'investissements.

En particulier, et en continuité du plan 2002-2005, un plan d'action a été défini pour la période 2006-2009, en s'appuyant sur deux axes principaux d'amélioration : réduction de la fréquence et de la gravité des accidents au poste de travail, renforcement de la gestion des risques technologiques. Les résultats en termes d'accidents au poste de travail sont en ligne avec les objectifs fixés, avec une réduction très significative du taux des accidents avec ou sans arrêt de travail par million d'heures travaillées de plus de 75% entre fin 2001 et fin 2009. En termes de risques technologiques, ce plan se traduit par des mesures concrètes en matière d'organisation ou de comportements, ainsi que par des réalisations visant à réduire les risques à la source ou à augmenter la protection des personnes et des équipements.

Parallèlement, plusieurs plans d'action environnementaux ont été mis en place dans les différents secteurs d'activité du Groupe sur des périodes allant jusqu'à 2012. Ces plans prévoient des actions d'amélioration des performances environnementales, notamment en matière de consommation de ressources naturelles, d'émissions à l'air, de rejets dans les eaux, de production et traitement de

déchets et d'assainissement des sols. Ils comprennent également des objectifs chiffrés portant notamment sur des réductions de rejets d'hydrocarbures dans les eaux et de dioxyde de soufre dans l'atmosphère et sur des améliorations de l'efficacité énergétique.

En outre, dans le cadre de la lutte contre le changement climatique et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le Groupe s'est engagé à réduire le volume de gaz brûlé dans ses installations de la branche Exploration & Production. En prenant comme base de référence l'année 2005, cette réduction devrait être de 50% à l'horizon 2014. Le Groupe prévoit pour fin 2012 la certification ISO 14001 de tous les sites qu'il considère comme particulièrement importants pour l'environnement, suivant une définition actualisée en 2009. À ce jour, 89% de ces sites sont certifiés ISO 14001, soit plus de 280 sites du Groupe à travers le monde. Le suivi de toutes ces actions est effectué selon un reporting régulier et harmonisé dans toutes les entités du Groupe.

L'ensemble des actions mises en œuvre dans les domaines de la sécurité et de la préservation de l'environnement est présenté de façon détaillée dans le rapport spécifique publié par le Groupe depuis 2003 et intitulé *Environnement et Société*.

Le Groupe estime que tout coût ou engagement raisonnablement prévisible relatif aux points mentionnés ci-dessus n'aura pas de conséquences significatives sur sa situation financière consolidée, ses flux de trésorerie ou ses résultats. Toutefois, il est impossible de garantir que de tels coûts ou engagements ne risquent pas d'entraîner des conséquences négatives importantes sur les activités du Groupe à l'avenir.

Amiante

Comme la plupart des groupes industriels, TOTAL est concerné par des déclarations de maladies professionnelles liées à une exposition passée à l'amiante. Les situations de travail visées dans ces déclarations portent presque exclusivement sur des périodes d'activité antérieures au début des années 1980, soit bien avant l'interdiction totale de l'utilisation de l'amiante dans la plupart des pays où opère le Groupe (1er janvier 1997 pour la France). Les différentes branches d'activités du Groupe ne sont pas particulièrement exposées au risque d'amiante, ce matériau n'ayant pas été utilisé dans les processus de fabrication, sauf cas très particuliers. Les principales sources d'exposition éventuelles résultent du recours à différents composants calorifuges ou d'isolation dans les installations industrielles. Ces composants sont progressivement éliminés des installations dans le cadre des plans de désamiantage engagés depuis plusieurs années. Cependant, compte tenu des délais de latence des pathologies liées à l'amiante (jusqu'à quarante ans), d'autres déclarations pourraient être enregistrées dans les années à venir. Les problématiques liées à l'amiante font l'objet d'un suivi attentif dans toutes les branches du Groupe et les coûts estimés au 31 décembre 2009 pour l'ensemble des déclarations en cours ou à venir ne sont pas susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière du Groupe.

► Autres risques

Risques liés à l'exploration et la production pétrolières et gazières

L'exploration et la production de pétrole et de gaz impliquent des niveaux d'investissement élevés et sont associées à des risques et à des opportunités économiques spécifiques. Ces activités sont soumises à des risques liés notamment aux difficultés de l'investigation du sous-sol, aux caractéristiques des hydrocarbures, ainsi qu'aux caractéristiques physiques d'un champ pétrolier ou gazier. Au premier rang des risques de l'exploration pétrolière figurent les risques géologiques. Ainsi, lors du forage d'un puits d'exploration, les hydrocarbures qui avaient été recherchés peuvent être absents ou en quantités insuffisantes pour être économiquement exploitables. Ultérieurement, si les estimations des réserves d'hydrocarbures et l'analyse économique justifient le développement d'une découverte, les réserves peuvent, en cours de production, s'avérer inférieures aux prévisions, compromettant ainsi l'économie de cette exploitation.

La quasi-totalité des activités d'exploration et de production de TOTAL est assortie d'un haut niveau de risque de perte du capital investi en raison des risques associés aux facteurs économiques ou politiques mentionnés ci-après. Il est impossible de garantir que de nouvelles ressources de pétrole brut ou de gaz naturel seront découvertes en quantités suffisantes pour remplacer les réserves actuellement développées, produites et commercialisées, et pour permettre à TOTAL de récupérer l'ensemble du capital investi.

Les activités de développement de champs pétroliers et gaziers, de construction des installations et de forage des puits de production ou d'injection mettent en œuvre des technologies avancées pour extraire, puis exploiter pendant plusieurs décennies, des hydrocarbures aux propriétés complexes. La mise en œuvre de ces technologies dans cet environnement difficile peut se traduire par des incertitudes sur les coûts. Les activités de TOTAL peuvent être limitées, retardées ou annulées du fait de nombreux facteurs, parmi lesquels figurent les retards administratifs, en particulier dans le cadre des mécanismes d'approbation des projets de développement par les États-hôtes, les pénuries, les retards de livraison de matériel ou les conditions météorologiques, dont les risques d'ouragan dans le golfe du Mexique. Certains de ces risques peuvent également affecter les projets et installations de TOTAL en aval de la chaîne pétrolière et gazière.

Risques associés à des facteurs économiques ou politiques

Le secteur pétrolier est soumis aux réglementations nationales et à l'intervention des gouvernements directement ou par l'intermédiaire de leurs compagnies nationales dans des domaines tels que :

- l'attribution des titres miniers en matière d'exploration et de production ;
- les autorisations administratives ou émanant du partenaire public, notamment pour les projets de développement, les programmes annuels, ou la sélection des entrepreneurs ou fournisseurs ;
- l'imposition d'obligations spécifiques en matière de forage ;
- les contrôles relatifs à la protection de l'environnement ;
- le contrôle du développement et de l'abandon d'un champ impliquant des restrictions à la production ;
- le contrôle des coûts récupérables auprès des autorités compétentes ou des coûts fiscalement déductibles ;
- les cas exceptionnels de nationalisation, d'expropriation ou de remise en cause de droits contractuels ;
- Le secteur pétrolier est également soumis au paiement de redevances, de taxes et d'impôts qui peuvent être plus élevés que ceux appliqués à d'autres activités commerciales et qui sont susceptibles de modifications importantes par les gouvernements de certains pays.

TOTAL détient notamment une part importante de ses réserves pétrolières dans des pays dont certains peuvent être considérés comme instables sur le plan politique et/ou économique. Ces réserves et les activités qui y sont associées sont ainsi soumises à certains risques additionnels, parmi lesquels :

- la mise en place de quotas de production et/ou d'exportation ;
- la renégociation imposée des contrats ;
- l'expropriation ou la nationalisation d'actifs ;
- les risques liés aux changements de gouvernement ou aux bouleversements susceptibles d'en découler en matière de pratiques commerciales ;
- des retards de paiement ;
- des restrictions de change ;
- des dépréciations d'actifs du fait de dévaluations de la devise locale ou d'autres mesures prises par des autorités publiques et affectant significativement la valeur des activités ;
- des pertes et dépréciations d'activités du fait de conflits armés, de troubles à l'ordre public ou d'actions de groupes terroristes.

TOTAL, à l'instar de plusieurs autres grandes compagnies pétrolières internationales, dispose d'un portefeuille de réserves et de sites opérationnels géographiquement diversifié, ce qui lui permet de mener ses activités en s'efforçant de réduire son exposition à de tels risques économiques ou politiques. Toutefois, il est impossible de garantir que de tels événements n'auront pas de conséquences négatives pour le Groupe.

Aspects juridiques des activités d'exploration et de production

TOTAL mène dans un très grand nombre de pays des activités d'exploration et de production qui sont, de ce fait, soumises à un large éventail de réglementations. Celles-ci touchent tous les aspects de l'exploration et de la production, notamment les droits miniers, les niveaux de production, les redevances, la protection de l'environnement, les exportations, la fiscalité et les taux de change. Les termes des concessions, licences, permis et contrats en vertu desquels le Groupe détient ses intérêts gazières et pétroliers varient d'un pays à l'autre. Ces concessions, licences, permis et contrats sont en règle générale attribués par ou conclus avec un État ou une compagnie nationale ou, parfois, conclus avec des propriétaires privés. Ces conventions et permis ont des caractéristiques qui les apparentent généralement soit au modèle de la concession, soit à celui du contrat de partage de production.

Le contrat de concession demeure le modèle le plus classique des accords passés avec les États : la société pétrolière est propriétaire des actifs et des installations et reçoit la totalité de la production. En contrepartie, les risques d'exploitation, les frais et les investissements sont à sa charge et elle s'engage à verser à l'État, généralement propriétaire des richesses du sous-sol, une redevance calculée sur la production, un impôt sur les bénéfices, voire d'autres impôts prévus par la législation fiscale locale.

Le contrat de partage de production (ou *Production Sharing Contract* – PSC) pose un cadre juridique plus complexe que le contrat de concession : il définit les modalités du partage de la production et établit les règles de coopération entre la compagnie ou le consortium bénéficiaire du permis et l'État-hôte, généralement représenté par une compagnie nationale. Cette dernière peut ainsi participer à la prise de décisions opérationnelles, à la comptabilisation des coûts et au calcul du partage de la production.

Le consortium s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations d'exploration, de développement et de production. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil* dont la vente doit permettre le remboursement de toutes ces dépenses (investissements et coûts opératoires). Le solde de la production, ou *profit oil*, est ensuite partagé, dans des proportions variables, entre la Société ou le consortium, d'une part, et l'État ou la compagnie nationale, d'autre part.

Aujourd'hui, contrats de concession et PSC coexistent, parfois dans un même pays. Bien qu'il existe d'autres formes contractuelles, les contrats de concession restent majoritaires sur

l'ensemble des permis détenus en portefeuille par TOTAL. Dans tous les pays, les comptes des compagnies pétrolières et le respect des engagements contractuels font l'objet d'audits permanents par les autorités des États-hôtes, souvent assistés par des cabinets d'audit internationaux.

TOTAL a également conclu dans certains pays des contrats dits « contrats de service à risques », qui s'apparentent aux contrats de partage de production, mais avec la différence essentielle que le remboursement de ses dépenses et la rémunération de ses services sont établis sur une base monétaire. Les contrats de service à risques en cours sont adossés à un accord de compensation (ou *buy-back*), qui permet à TOTAL de recevoir une part de production équivalant à la valeur monétaire de ses dépenses et de sa rémunération.

Les activités d'exploration et de production d'hydrocarbures font l'objet d'autorisations de la puissance publique (permis) distinguant des périodes de temps spécifiques et limitées pour chacune de ces activités ; ces permis comportent une obligation de rendre, à l'issue de la période d'exploration, une grande partie, voire la totalité en cas d'insuccès, de la superficie du permis.

TOTAL paie l'impôt sur les revenus générés par ses activités de production et de vente d'hydrocarbures dans le cadre de la concession et du contrat de partage de production. En outre, suivant les pays, la production et les ventes d'hydrocarbures de TOTAL peuvent être assujetties à un ensemble d'autres impôts, taxes et prélèvements, notamment des impôts et taxes pétroliers spécifiques. La fiscalité applicable aux activités pétrolières et gazières est généralement beaucoup plus lourde que celle qui s'applique aux autres activités industrielles et commerciales.

Le cadre juridique des activités d'exploration et de production de TOTAL, établi à travers les concessions, licences, permis et contrats attribués par ou conclus avec un État, une compagnie nationale ou, parfois, des propriétaires privés, reste soumis à des risques qui, dans certains cas, peuvent diminuer ou remettre en cause les protections offertes par ce cadre juridique.

Aspects juridiques des autres activités du Groupe

Les autres activités du Groupe (Gaz & Énergies Nouvelles, Aval et Chimie) sont soumises à de nombreuses réglementations.

Dans les pays européens et aux États-Unis, les sites et les produits sont soumis à des règles de protection de l'environnement (eau, air, sol, bruit, protection de la nature, gestion des déchets, études d'impact, etc.), de la santé (poste de travail, risques chimiques des produits, etc.) et de la sécurité des personnels et des riverains (installations à risques majeurs, etc.). La qualité des produits et la protection des consommateurs font également l'objet de réglementations. Au sein de l'Union européenne, les réglementations communautaires doivent être transposées dans les droits des États membres, ou sont d'application directe. Parfois, ces réglementations européennes peuvent se cumuler avec les législations ou réglementations des États membres ou de leurs

collectivités territoriales respectives. Par ailleurs, dans l'ensemble des États membres de l'Union européenne, les établissements industriels fonctionnent tous sur le fondement de permis, eux-mêmes délivrés par les administrations compétentes locales sur la base de textes nationaux et communautaires. Il en est de même aux États-Unis où les règles fédérales s'ajoutent à celles des États.

Dans les autres pays où le Groupe exerce ses activités, la législation est souvent inspirée des règles américaines ou européennes. Ces pays ont tendance à développer plus fortement certains aspects réglementaires dans certains domaines, notamment la protection de l'eau, la nature et la santé.

Quels que soient les pays dans lesquels il est présent, le Groupe a développé des normes s'inspirant des règles en vigueur dans des pays à exigence plus forte et met progressivement en œuvre des politiques de mise à niveau relativement à ces normes.

À titre d'exemple, peuvent être mentionnées les obligations en termes de constitution de stocks stratégiques, les obligations relatives au transport maritime (que l'on soit propriétaire des capacités ou affréteur), et celles relatives aux installations classées. Les obligations de constitution de stocks stratégiques existent également dans d'autres pays d'Europe ainsi qu'aux États-Unis.

Activités à Cuba, en Iran, au Soudan et en Syrie

Le Département d'État américain a qualifié Cuba, l'Iran, le Soudan et la Syrie, d'États soutenant le terrorisme. Des informations concernant l'activité de TOTAL dans ces pays sont fournies ci-après.

● Restrictions américaines et autres restrictions juridiques

En 1996, les États-Unis ont adopté une loi prévoyant des sanctions à l'encontre de toute société non américaine exerçant des activités en Iran et en Libye (*Iran and Libya Sanctions Act* ou ILSA). Cette loi, modifiée en 2006, ne vise désormais que l'Iran et porte dorénavant le nom de *Iran Sanctions Act* ou ISA. L'ISA doit expirer en décembre 2011. Aux termes de cette loi, le Président des États-Unis est autorisé à lancer une enquête sur les activités des sociétés non américaines en Iran en vue de l'application d'éventuelles sanctions (telles que l'impossibilité de recevoir des financements d'une banque d'import-export américaine ou un plafonnement des crédits et des prêts octroyés par les institutions financières américaines et l'interdiction faite aux administrations fédérales américaines de se fournir auprès des personnes physiques ou morales sanctionnées) à l'encontre de toute personne physique ou morale ayant, notamment, réalisé intentionnellement des investissements d'une valeur au moins égale à 20 millions de dollars par période de douze mois dans le secteur pétrolier en Iran. Le gouvernement américain a renoncé en mai 1998 à l'application de sanctions à l'encontre de TOTAL pour son investissement dans

le champ gazier de South Pars. Cette renonciation officielle à sanctions, qui n'a pas été modifiée depuis lors, ne s'applique pas aux autres activités de TOTAL en Iran, même si aucune sanction y afférant n'a été notifiée.

En novembre 1996, le Conseil de l'Union européenne a adopté un règlement portant protection contre l'application extraterritoriale d'une législation adoptée par un pays tiers. Ce règlement interdit à TOTAL de se conformer aux obligations ou interdictions résultant directement ou indirectement d'un certain nombre de lois, dont l'ILSA (désormais ISA). Cette réglementation européenne ne permet pas à TOTAL d'étendre la renonciation à sanctions, dont le Groupe bénéficie pour South Pars, à d'autres activités.

Depuis l'adoption de l'ILSA et jusqu'en 2007, TOTAL a réalisé des investissements d'un montant supérieur à 20 millions de dollars par an en Iran (à l'exception des investissements réalisés dans le cadre du développement de South Pars). Depuis 2008, TOTAL est essentiellement dans une phase passive de recouvrement des investissements réalisés dans le cadre de contrats de type *buy-back* signés entre 1995 et 1999, pour le développement de champs pour lesquels le Groupe n'a plus de responsabilités opérationnelles. En 2009, la production de TOTAL en Iran s'est élevée à près de 0,4% de la production mondiale du Groupe. Les activités du Groupe en Iran ne représentent pas une contribution significative aux résultats du Groupe.

À l'avenir, TOTAL pourrait prendre la décision d'investir plus de 20 millions de dollars par an en Iran. À la connaissance de la Société, aucune compagnie pétrolière non américaine ayant investi en Iran ne s'est vue imposer de sanctions au titre de l'ISA. Cependant, TOTAL ne peut prévoir les actions qui pourraient être entreprises par le gouvernement américain en vertu de l'ISA au titre des activités exercées par le Groupe dans le passé ou de celles qu'il pourrait être amené à exercer dans le futur en Iran ; les États-Unis pourraient qualifier ces activités d'interdites au titre de l'ISA et imposer des sanctions à TOTAL. TOTAL considère que si le Groupe devait être sanctionné au titre de l'ISA, il ne devrait pas en résulter un impact significatif sur ses résultats ou sur sa situation financière, même si les sanctions maximales actuellement prévues devaient être appliquées. L'image du Groupe pourrait toutefois en être affectée.

La Chambre des représentants et le Sénat des États-Unis ont récemment voté des lois qui, si elles devaient être adoptées, étendraient la portée de l'ISA et pourraient limiter la possibilité pour le Président des États-Unis de renoncer à l'imposition de sanctions. La législation proposée exigerait notamment l'imposition de sanctions à toute entreprise qui fournirait des produits raffinés à l'Iran ou contribuerait au maintien ou au développement de la capacité de raffinage de l'Iran. Ces sanctions comprendraient l'interdiction pour les institutions financières américaines de réaliser toute opération de change, tout transfert de crédit et tout paiement avec l'entreprise contrevenante. Ces sanctions exigeraient également le blocage de tout bien appartenant à l'entreprise sanctionnée qui serait soumis aux lois des États-Unis et interdiraient aux administrations fédérales américaines de faire participer l'entreprise contrevenante aux appels d'offres fédéraux.

TOTAL suit avec attention les évolutions législatives aux États-Unis afin de déterminer si, au titre de ses activités en Iran, le Groupe

serait susceptible de se voir appliquer des sanctions, actuelles ou futures, en vertu de l'ISA. Dans l'hypothèse où la législation proposée serait acceptée dans sa forme actuelle, une telle législation pourrait potentiellement avoir un impact défavorable significatif sur les résultats de TOTAL.

Enfin, sur la base des résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies, des mesures restrictives ont été prises par l'Union européenne et par la France, pour les déplacements des personnes et les flux de capitaux et de marchandises en provenance ou à destination de l'Iran et ayant un lien avec des activités nucléaires ou d'armement militaire, ou susceptibles de contribuer à leur développement. Le Groupe considère qu'à leur stade actuel, ces mesures ne visent pas ses activités ou ses projets dans ce pays.

Les États-Unis imposent également des sanctions basées sur les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies décrites ci-dessus, ainsi que des sanctions économiques prononcées par le bureau de contrôle des actifs étrangers du Trésor américain (*U.S. Treasury Department's Office of Foreign Assets Control* ou OFAC). Les sanctions prononcées par l'OFAC visent généralement des personnes de nationalité américaine et des activités exercées aux États-Unis ou qui sont soumises aux lois des États-Unis. L'OFAC a prononcé des sanctions à l'encontre de Cuba, de l'Iran, du Myanmar (Birmanie), du Soudan et de la Syrie. Le Groupe considère que ces sanctions ne s'appliquent pas à ses activités dans ces pays.

En outre, certains États fédérés américains ont adopté des législations imposant aux fonds de pension publics américains l'obligation de céder les actions qu'ils détiennent dans des sociétés exerçant certaines activités en Iran ou au Soudan. Les autorités de réglementation des assurances ont récemment pris des dispositions similaires pour les investissements effectués par des compagnies d'assurance dans des sociétés exerçant une activité dans les secteurs pétrolier, gazier, nucléaire et de la défense en Iran. TOTAL n'exerce aucune activité industrielle au Soudan et, à ce jour, le Groupe n'a fait aucun investissement significatif ni aucun investissement industriel dans ce pays. Le rapport du *Genocide Intervention Network* (anciennement *Sudan Divestment Task Force*) conclut que TOTAL ne devrait pas être considéré comme ayant des activités en cours au Soudan par les États fédérés américains qui ont adopté ces législations de désinvestissement. Le 31 décembre 2007, le Congrès américain a adopté le *Sudan Accountability and Divestment Act* qui vient en appui des dispositions législatives des États fédérés. Des législations similaires concernant l'Iran, promouvant les dispositions législatives des États fédérés, sont en cours de vote au Congrès américain. Si les activités de Total en Iran ou au Soudan devaient avoir pour conséquence son assujettissement à ces lois et qu'il ne puisse bénéficier d'un régime d'exemptions, certains fonds de pension publics américains pourraient décider de céder leurs actions TOTAL. Pour autant qu'elles soient significatives, des cessions au titre de ces lois et/ou dispositions réglementaires pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de l'action TOTAL.

● Activités du Groupe à Cuba, en Iran, au Soudan et en Syrie

Ci-après figurent des informations sur les activités de TOTAL à Cuba, en Iran, au Soudan et en Syrie.

► Cuba

En 2009, TOTAL a conduit un nombre restreint d'activités de commercialisation de produits de spécialité auprès d'entités privées à Cuba et s'est acquitté des impôts auxquels sont soumises ces activités. Par ailleurs, la direction Trading & Shipping de TOTAL a acheté des hydrocarbures pour un montant d'environ 18 millions d'euros au titre de contrats *spot* conclu avec une entité publique.

► Iran

La direction Exploration & Production de TOTAL était active dans le secteur Amont en Iran au travers de contrats de type *buy-back*. En vertu de ces contrats, le contractant est responsable des opérations de développement et de leur financement. Une fois le développement réalisé, la responsabilité de l'exploitation est confiée à la compagnie pétrolière nationale. Le contractant perçoit en numéraire ou en nature le remboursement de ses dépenses ainsi qu'une rémunération liée à la performance du champ. Par ailleurs, à la demande de la compagnie pétrolière nationale, un contrat d'assistance technique peut être mis en place dans le cadre du contrat de *buy-back* afin de fournir de l'assistance jusqu'au remboursement total des sommes dues au contractant.

À ce jour, TOTAL a participé à des contrats de *buy-back* pour le développement de quatre champs : Sirri, South Pars 2 & 3, Balal et Dorood. Toutes les opérations de développement au titre de ces quatre contrats sont achevées et TOTAL n'exerce plus aucune responsabilité opérationnelle. Un contrat d'assistance technique est en vigueur pour le champ de Dorood. Comme TOTAL ne participe plus à l'exploitation de ces champs, le Groupe ne détient aucune information sur leur production. Certains paiements sont encore dus à TOTAL pour les champs de South Pars 2 & 3, Balal et Dorood. En 2009, la production de TOTAL en Iran, correspondant à ces paiements en nature, s'est établie à environ de 8 kbep/j.

Le Groupe ne verse aucune rémunération ni redevance au titre de ces contrats de *buy-back* et d'assistance technique. En 2009, TOTAL a versé aux administrations iraniennes des montants non significatifs d'impôts et charges sociales.

Concernant les activités de la direction Raffinage & Marketing de TOTAL en Iran, la société Beh Total, détenue à part égale par Behran Oil et Total Outre-Mer, une filiale du Groupe, produit et commercialise de petites quantités de lubrifiants en vue de leur vente sur le marché intérieur iranien. En 2009, le chiffre d'affaires généré par les activités de Beh Total s'est élevé à 27,4 millions d'euros et le flux de trésorerie à 5,6 millions d'euros. Beh Total s'est acquitté d'impôts à hauteur de 605 000 euros. TOTAL ne détient ni n'opère de raffinerie ou d'usine chimique en Iran.

En 2009, la direction Trading & Shipping de TOTAL a acheté près de cinquante-huit millions de barils d'hydrocarbures à des entités publiques pour un montant de près de 2,6 milliards d'euros au titre de contrats *spot* et à terme, et a réglé environ 24 millions d'euros à une entité publique dans le cadre de contrats de transport.

► Soudan

TOTAL détient une participation dans le bloc B situé dans le Sud Soudan en vertu d'un contrat d'exploration et de partage de production conclu en 1980. En 1985, en raison de l'insécurité prévalant dans la région, le Groupe y a volontairement suspendu ses activités d'exploration, tout en conservant le cadre contractuel. Sa participation initiale était de 32,5%. TOTAL ne souhaite pas augmenter sa participation au-delà de son pourcentage initial dans ce bloc malgré le retrait d'un partenaire. Le Groupe mène en conséquence des négociations pour la reprise par de nouveaux partenaires de ces intérêts dont il porte financièrement une partie.

Une modification du contrat, avec effet au 21 décembre 2004, prévoit que les parties (les autorités gouvernementales et le consortium des partenaires) devront mutuellement s'entendre sur une date de reprise des activités, une fois que la conduite des opérations pétrolières sera de nouveau possible dans la zone couverte par le contrat. Cette date de reprise marquera le point de départ des obligations d'activités prévues au contrat. Une décision mutuelle, fixant la date de reprise, n'est pas encore intervenue.

En 2009, en vertu du contrat d'exploration et de partage de production, TOTAL a versé au Gouvernement du Soudan près de 200 000 dollars au titre de la redevance superficielle annuelle. Le Groupe a également contribué à hauteur d'environ 3 millions de dollars au développement local, au paiement de bourses scolaires, à la construction d'infrastructures d'écoles et de puits d'eau potable, aux côtés d'organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes implantées dans le pays.

Une éventuelle reprise par TOTAL de ses activités au Sud Soudan ne serait décidée qu'en conformité avec les réglementations nationales, européennes et internationales, ainsi qu'avec son Code de conduite et sa Charte éthique. Ainsi, au sein de sa sphère d'activités et de compétences, le Groupe entend promouvoir le respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, y compris les droits sociaux, économiques et culturels, ainsi que les droits et intérêts des populations locales, et des minorités. En particulier, le Groupe analyse la situation avec les organisations non gouvernementales et l'ensemble des parties prenantes dans le sud du pays et conduit des programmes socio-économiques adaptés aux besoins de la population locale.

► Syrie

En 2009, les activités d'exploration et de production de pétrole et de gaz naturel de TOTAL en Syrie sont régies par deux contrats : un contrat de partage de production conclu en 1988 (« PSA 1988 ») pour une période initiale de vingt ans et renouvelé pour dix ans fin

2008, et le *Tabiyeh Gas Project risked Service Contract* (le « contrat Tabiyeh ») en vigueur depuis fin octobre 2009. En vertu du contrat PSA 1988, TOTAL détient la totalité des droits et obligations et exploite plusieurs champs de pétrole dans la région de Deir Ez Zor au travers d'une société opératrice dédiée à but non lucratif, détenue à parts égales par le Groupe et la compagnie nationale Syrian Petroleum Company (« SPC »).

Les principaux termes du contrat PSA 1988 sont identiques à ceux habituellement en vigueur dans le secteur pétrolier et gazier. Le chiffre d'affaires du Groupe provenant du contrat PSA 1988 est constitué par le « *cost oil* » et le « *profit oil* ». Le « *cost oil* » est comptabilisé conformément aux pratiques industrielles habituelles. Il s'agit du remboursement des investissements et des coûts opératoires. La part du « *profit oil* » revenant au Groupe dépend du niveau de production total annuel. TOTAL est rétribué en numéraire par SPC. TOTAL paie à la compagnie nationale syrienne SCOT une redevance pour le transport égale à 2 \$/b pour l'huile produite dans le cadre du PSA. Le Groupe a versé au gouvernement syrien au titre du contrat PSA 1988 des montants d'impôts ou taxes (tels que des retenues à la source ou des charges sociales) non significatifs.

Le contrat Tabiyeh constitue un ajout au contrat PSA 1988 puisque la production, les coûts et les revenus du pétrole et d'une partie des condensats extraits du champ Tabiyeh sont régis par les termes du PSA 1988. L'objectif de ce projet est d'améliorer la production de liquides et de gaz du champ de Tabiyeh grâce au forage de puits dits *commingled* car produisant à partir de formations différentes et grâce à des changements de procédés au sein de l'usine de traitement de gaz de Deir Ez Zor opérée par la Syrian Gas Company. TOTAL finance et met en œuvre le projet gazier Tabiyeh, en opérant également le champ de Tabiyeh.

En 2009, la production technique, en vertu des contrats PSA 1988 (sur l'ensemble de l'année 2009) et du contrat Tabiyeh (depuis octobre 2009, date effective du contrat), s'est élevée à 36 kbep/j, dont 20 kbep/j ont été comptabilisés comme la part revenant au Groupe. La différence entre la production technique et la production comptabilisée comme la part revenant au Groupe, ne constitue pas la totalité du bénéfice économique retiré par la Syrie de ces contrats dans la mesure où la Syrie retient une marge sur une partie de la production de TOTAL et perçoit des taxes à la production.

En 2009, la direction Trading & Shipping de TOTAL a acheté à des entités publiques près de douze millions de barils d'hydrocarbure pour un montant d'environ 472 millions d'euros au titre de contrats *spot* et à terme.

Nigeria

Le contexte d'insécurité dans la région du delta du Niger a continué d'affecter la production de l'association Shell Petroleum Development Company (SPDC), dans laquelle TOTAL détient une participation de 10%. Les travaux de réparation des installations dans la zone Ouest du delta du Niger se sont poursuivis en 2009, permettant une reprise partielle de la production, notamment sur le champ *offshore* de EA (10%) où la production a repris au deuxième semestre 2009. Par ailleurs, la production de gaz et de condensats de SPDC a notamment été affectée en 2009 par l'arrêt de l'usine de traitement de Soku pour travaux et réparations à la suite d'actes de vandalisme sur les pipelines d'export à la fin de l'année 2008.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les principaux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué sont décrits dans le Chapitre 7 (Informations financières) du présent Document de référence.

Risques liés à la concurrence

TOTAL est confronté à la concurrence d'autres compagnies pétrolières dans l'acquisition de biens et de permis en vue de l'exploration et de la production de pétrole et de gaz naturel, ainsi que dans la commercialisation des produits fabriqués à partir de pétrole brut et de pétrole raffiné.

À ces égards, les principales compagnies pétrolières internationales autres que TOTAL sont ExxonMobil, Royal Dutch Shell, Chevron et BP. Au 31 décembre 2009, TOTAL se situe au cinquième rang de ces compagnies pétrolières en termes de capitalisation boursière ¹.

1. Source : Reuters.

► Assurance et couverture des risques

■ Organisation

TOTAL dispose de sa propre société d'assurance et de réassurance, Omnium Insurance and Reinsurance Company (OIRC), qui est intégrée à la politique d'assurance du Groupe et qui constitue l'outil opérationnel d'harmonisation et de centralisation de couverture des risques des sociétés du Groupe. Elle permet la mise en œuvre de son programme mondial d'assurance dans le respect des différentes réglementations applicables dans les nombreux pays où le Groupe est présent.

Ainsi, certains pays peuvent imposer l'achat d'assurance auprès d'une compagnie d'assurance locale. Si l'assureur local accepte de couvrir la société du Groupe conformément à son programme mondial d'assurance, OIRC demande à l'assureur local de lui rétrocéder les risques. Ainsi, OIRC négocie des contrats de réassurance avec les assureurs locaux des filiales qui lui rétrocèdent la quasi-totalité des risques. Si l'assureur local couvre les risques selon un programme distinct du programme défini par le Groupe, OIRC prend en charge, dans un souci d'uniformisation à l'échelle mondiale, le complément de couverture.

Parallèlement, OIRC négocie à l'échelle du Groupe des programmes de réassurance auprès de mutuelles de l'industrie pétrolière et du marché commercial. OIRC permet au Groupe de mieux maîtriser les variations tarifaires sur le marché de l'assurance en conservant à sa charge un niveau plus ou moins élevé de risque en fonction des variations de prix observées.

En 2009, la rétention nette d'OIRC, c'est-à-dire la part de sinistre conservée par le Groupe après réassurance, était ainsi de 55 millions d'euros maximum par sinistre « dommage matériel / pertes d'exploitation » et de 50 millions d'euros par sinistre « responsabilité civile ».

■ Politique de gestion des risques et assurances

Dans le contexte défini précédemment, la politique de gestion des risques et assurances consiste, en étroite collaboration avec les structures internes de chaque filiale, à :

- définir des scénarios de risques catastrophiques majeurs (sinistre maximum possible) ;

- évaluer les conséquences financières pour le Groupe en cas de réalisation de sinistres ;
- participer à la mise en œuvre des mesures destinées à limiter la probabilité d'apparition de sinistres et l'ampleur des dommages en cas de réalisation ;
- arbitrer entre la conservation au sein du Groupe des conséquences financières qui résulteraient de ces sinistres, ou leur transfert au marché de l'assurance.

■ Politique d'assurance

Le Groupe souscrit des couvertures d'assurance mondiales couvrant l'ensemble des filiales en responsabilité civile et en dommages matériels. Ces programmes sont contractés auprès d'assureurs (ou réassureurs et mutuelles de l'industrie pétrolière par l'intermédiaire de OIRC) de premier plan.

Les montants assurés sont fonction des risques financiers définis par les scénarios de sinistres et des conditions de couverture offertes par le marché (capacités disponibles et conditions tarifaires).

Plus spécifiquement pour :

- la responsabilité civile : le risque financier maximal ne pouvant être évalué par une approche systématique, les montants assurés sont fonction de l'offre du marché en ligne avec les pratiques de l'industrie pétrolière. Le plafond assuré en 2009 était ainsi de 800 millions de dollars pour la responsabilité civile générale et produits ;
- les dommages matériels et les pertes d'exploitation : les montants assurés par secteur, par site, résultent des estimations des coûts et des scénarios de reconstruction des unités qui résulteraient de la survenance du sinistre maximum possible et de l'offre du marché de l'assurance. Des assurances couvrant la perte d'exploitation ont été souscrites en 2009 pour les principaux sites du raffinage et de la pétrochimie.

À titre d'illustration, pour les risques de pointe du Groupe (unités flottantes de traitement, de stockage et d'expédition (FPSO) en Angola et principales raffineries européennes), le plafond assuré était en 2009 proche de 1,5 milliard de dollars.

Les franchises en dommages matériels sont comprises, selon la taille du risque considéré, entre 0,1 et 10 millions d'euros (à la charge des filiales concernées). Pour ce qui concerne les pertes d'exploitation, elles sont de soixante jours.

D'autres contrats d'assurance sont conclus par le Groupe en dehors des contrats couvrant les risques industriels en dommages matériels et responsabilité civile, notamment flotte automobile, assurances crédit et assurances de personnes. Ces risques sont intégralement pris en charge par des compagnies d'assurance extérieures au Groupe.

La politique décrite ci-dessus est donnée à titre d'illustration d'une situation historique à une période donnée et ne peut être considérée comme représentative d'une situation permanente. La politique d'assurance du Groupe est susceptible d'être modifiée à tout moment en fonction des conditions du marché, des opportunités ponctuelles et de l'appréciation par la Direction Générale des risques encourus et de l'adéquation de leur couverture. Le Groupe ne peut garantir qu'il ne subira aucune perte non assurée.

RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (article L. 225-37 du Code de commerce)	p. 94
Composition du Conseil d'administration	p. 94
Autres informations	p. 101
Code de gouvernement d'entreprise	p. 101
Règlement intérieur du Conseil d'administration	p. 101
Les Comités du Conseil d'administration	p. 103
Les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités en 2009	p. 105
Fonctionnement du Conseil d'administration	p. 107
Indépendance des administrateurs	p. 107
Contrôle interne et gestion des risques	p. 108
Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales	p. 110
Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	p. 110
Principes et règles applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants sociaux	p. 110
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES (article L. 225-235 du Code de commerce)	p. 112
DIRECTION GÉNÉRALE	p. 114
Modalité d'exercice de la Direction Générale	p. 114
Le Comité exécutif	p. 114
Le Comité directeur	p. 114
CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	p. 115
Commissaires aux comptes titulaires	p. 115
Commissaires aux comptes suppléants	p. 115
Mandats des commissaires aux comptes	p. 115
Honoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux)	p. 115
RÉMUNÉRATION DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	p. 116
Rémunération des administrateurs	p. 116
Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2009	p. 116
Rémunération du Président du Conseil d'administration	p. 117
Rémunération du Directeur Général	p. 117
Rémunération des principaux dirigeants	p. 117
Pensions et autres engagements (article L. 225-102-1, alinéa 3, du Code de commerce)	p. 118
Politique d'attribution des options sur actions et attributions gratuites d'actions	p. 119
Tableaux récapitulatifs concernant les mandataires sociaux	p. 121
Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions	p. 124
Suivi des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL au 31 décembre 2009	p. 125
Historique des attributions gratuites d'actions TOTAL	p. 129
Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions TOTAL au 31 décembre 2009	p. 130
Options de souscription d'actions Elf Aquitaine	p. 132
EFFECTIFS, PARTICIPATION AU CAPITAL	p. 133
Effectifs	p. 133
Accords de participation des salariés au capital	p. 133
Participation au capital des organes d'administration et de direction	p. 134

► Rapport du Président du Conseil d'administration (article L. 225-37 du Code de commerce)

Dans le cadre de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le présent rapport comprend pour l'année 2009 les informations relatives à la composition du Conseil d'administration, aux conditions de préparation et d'organisation de ses travaux, aux procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société et aux éventuelles limitations de pouvoirs apportées par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général. Ce rapport rappelle les dispositions statutaires applicables à la participation des actionnaires aux assemblées générales et présente les principes et règles applicables à la détermination des rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux.

Composition du Conseil d'administration

Les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans (article 11 des statuts de la Société).

Entre deux assemblées, et en cas de vacance par décès ou démission, des nominations peuvent être effectuées à titre provisoire par le Conseil d'administration ; elles sont soumises à ratification de la prochaine assemblée. Le décalage dans le temps des dates d'échéance des mandats de chacun des administrateurs permet d'assurer un échelonnement des renouvellements.

Le Conseil d'administration désigne parmi ses membres le Président du Conseil d'administration. Il désigne également le Directeur Général qui peut être choisi parmi les membres du Conseil ou en dehors d'eux.

Au 31 décembre 2009, la Société est administrée par un Conseil d'administration composé de quinze membres dont un administrateur représentant les salariés actionnaires du Groupe, élu par l'Assemblée générale des actionnaires.

Durant l'exercice 2009, la composition du Conseil d'administration de TOTAL S.A. a été la suivante (informations au 31 décembre 2009¹) :

Thierry Desmarest

64 ans

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Desmarest a exercé les fonctions de Directeur des Mines et de

la Géologie en Nouvelle-Calédonie, puis de conseiller technique aux cabinets des ministres de l'Industrie puis de l'Économie. Il rejoint TOTAL en 1981, où il exerce différentes fonctions de direction puis de direction générale au sein de l'Exploration & Production jusqu'en 1995. Il est Président-directeur général de TOTAL de mai 1995 à février 2007, puis Président du Conseil d'administration de TOTAL.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1995 – Dernier renouvellement : 11 mai 2007 jusqu'en 2010.

Détient 380 576 actions.

Mandats en cours

- Président de TOTAL S.A. *
- Administrateur de Sanofi-Aventis *
- Administrateur d'Air Liquide *
- Administrateur de Renault SA *
- Administrateur de Renault SAS
- Administrateur de Bombardier Inc. * (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- Membre du Conseil de surveillance d'Areva * jusqu'au 4 mars 2010
- Directeur Général de TOTAL S.A. * jusqu'en 2007
- Président-directeur général d'Elf Aquitaine * jusqu'en 2007

Christophe de Margerie

58 ans

Entré dans le Groupe dès sa sortie de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1974, M. de Margerie a exercé plusieurs fonctions à la direction financière du Groupe, ainsi qu'à la direction Exploration & Production. En 1995, il est nommé directeur général de Total Moyen-Orient. En mai 1999, il entre au Comité exécutif comme directeur général de l'Exploration & Production. En 2000, il devient directeur général adjoint de l'Exploration & Production du nouveau groupe TotalFinaElf. Il est nommé, en janvier 2002, directeur général de l'Exploration & Production de TOTAL. Nommé administrateur de TOTAL lors de l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, il devient Directeur Général de TOTAL à compter du 14 février 2007.

1. Comprenant les informations visées au quatrième alinéa de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, ou au point 14.1 de l'Annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2006 – Dernier renouvellement 15 mai 2009 jusqu'en 2012.

Détient 85 230 actions TOTAL et 43 714 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Mandats en cours

- o Directeur Général et administrateur de TOTAL S.A. *
- o Président-directeur général d'Elf Aquitaine *
- o Président de Total E&P Indonésie
- o Administrateur de Shtokman Development AG (Suisse)
- o Membre du Conseil de surveillance de Vivendi *
- o Gérant de CDM Patrimonial SARL

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Administrateur de Total E&P Russie jusqu'en 2008
- o Administrateur de Total Exploration and Production Azerbaïdjan jusqu'en 2008
- o Administrateur de Total E&P Kazakhstan jusqu'en 2008
- o Administrateur de Total Profils Pétroliers jusqu'en 2008
- o Administrateur de Abu Dhabi Petroleum Company Ltd (ADPC) jusqu'en 2008
- o Administrateur de Abu Dhabi Marine Areas Ltd (ADMA) jusqu'en 2008
- o Administrateur de Iraq Petroleum Company Ltd (IPC) jusqu'en 2008
- o Représentant permanent de TOTAL S.A. au conseil d'administration de Total Abu al Bukhoosh jusqu'en 2008
- o Administrateur de Total E&P Norvège A.S. jusqu'en 2007
- o Administrateur de Total Upstream UK Ltd jusqu'en 2007
- o Administrateur de Innovarex jusqu'en 2006
- o Administrateur de Total E&P Myanmar jusqu'en 2005
- o Membre du Conseil de Surveillance de Taittinger jusqu'en 2005

Patrick Artus

58 ans

Diplômé de l'École Polytechnique, de l'École Nationale de la Statistique et de l'Administration Économique (ENSAE) et de l'Institut d'études politiques de Paris, M. Artus débute sa carrière à l'INSEE où il participe en particulier aux travaux de prévision et de modélisation. Il travaille ensuite au Département d'Économie de l'OCDE (1980) puis devient Directeur des études à l'ENSAE de 1982 à 1985. Il est ensuite Conseiller scientifique à la Direction générale des études de la Banque de France, avant de rejoindre le groupe Natixis en tant que Directeur de la recherche et des études. Il est par ailleurs Professeur à l'École Polytechnique et professeur associé à l'Université de Paris I Sorbonne. Il est également membre

du Conseil d'analyse économique auprès du Premier Ministre, du Cercle des Économistes et de la Commission économique de la nation. Il a écrit de nombreux articles et ouvrages.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 15 mai 2009 et jusqu'en 2012.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. *
- o Administrateur d'IPSOS

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Patricia Barbizet

54 ans

Diplômée de l'École Supérieure de Commerce de Paris en 1976, Mme Barbizet a débuté sa carrière au sein du groupe Renault en tant que trésorier de Renault Véhicules Industriels puis directeur financier de Renault Crédit International. Elle rejoint le groupe Pinault en 1989 en tant que directeur financier puis devient en 1992 Directeur Général de Financière Pinault jusqu'en 2009. Depuis 1992, elle est Administrateur-Directeur Général d'Artémis. Elle est vice-Présidente du Conseil d'administration de PPR depuis 2005 et Chairman de Christie's.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 16 mai 2008 et jusqu'en 2011.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. *
- o Vice-Présidente du Conseil d'administration de PPR *
- o Directeur Général et Administrateur d'Artémis
- o Administrateur délégué de Palazzo Grazi
- o Chairman of Christie's International Plc
- o Administrateur de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny
- o Représentant permanent d'Artémis au Conseil d'administration d'Agefi
- o Représentant permanent d'Artémis au Conseil d'administration de Sebdo le Point
- o Membre du Conseil de surveillance de Financière Pinault
- o Director of Tawa Plc *
- o Administrateur de Fnac

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

- o Membre du Conseil de surveillance de Gucci Group N.V.
- o Membre du Conseil de surveillance de Yves Saint Laurent
- o Administrateur de Air France-KLM *
- o Administrateur de Bouygues *
- o Administrateur de TF1 *
- o Administrateur du Fonds stratégique d'investissement
- o Membre du Conseil de gérance de Château Latour

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Directeur Général de Financière Pinault jusqu'en 2009
- o Administrateur de Piasa jusqu'en 2008
- o Administrateur de AFIPA jusqu'en 2006
- o Président du Conseil de surveillance de PPR* jusqu'en 2005
- o Président du Conseil d'administration de la Société Nouvelle du Théâtre Marigny jusqu'en 2005
- o Représentant permanent d'Artémis au Conseil d'administration de Bouygues * jusqu'en 2005

Daniel Boeuf

61 ans

Diplômé de l'École Supérieure des Sciences Économiques et Commerciales (ESSEC), M. Boeuf est entré dans le Groupe en octobre 1973. Il y a occupé diverses fonctions commerciales, puis exercé des responsabilités opérationnelles au sein d'entités de la branche Raffinage & Marketing, en dernier lieu comme responsable formation et gestion des compétences au sein de la direction Spécialités de la branche Raffinage & Marketing. Membre élu du Conseil de surveillance du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE de 1999 à 2009, il en a été Président de 2003 à 2006.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2004 – Dernier renouvellement : 11 mai 2007 – Fin de mandat : 31 décembre 2009 (en application de l'article 11 des statuts de la Société).

Détient 4 396 actions TOTAL et 4 394 parts du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE.

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. * *représentant les salariés actionnaires* jusqu'au 31 décembre 2009

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Membre élu, représentant les porteurs de parts au Conseil de surveillance FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE jusqu'en 2009
- o Président du Conseil de surveillance du FCPE TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE jusqu'en 2006

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Daniel Bouton

59 ans

Inspecteur général des Finances, M. Bouton occupe diverses fonctions au ministère de l'Économie. Il est Directeur du Budget de 1988 à 1990. Il rejoint Société Générale en 1991, dont il devient Directeur Général en 1993 puis Président-directeur général en novembre 1997. Président du Groupe Société Générale à partir du 12 mai 2008, il est Président d'honneur du Groupe Société Générale depuis le 6 mai 2009.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1997 – Dernier renouvellement : 15 mai 2009 jusqu'en 2012.

Détient 3 200 actions.

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. *
- o Administrateur de Veolia Environnement *

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Président-directeur général de Société Générale * jusqu'en 2008 puis Président du Conseil d'administration jusqu'en 2009
- o Administrateur de Schneider Electric S.A. * jusqu'en 2006

Bertrand Collomb

67 ans

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur au corps des Mines, M. Collomb exerce diverses fonctions auprès du ministère de l'Industrie et de cabinets ministériels de 1966 à 1975. Il rejoint le groupe Lafarge en 1975, au sein duquel il occupe diverses fonctions de direction. Il est Président-directeur général de Lafarge de 1989 à 2003, puis Président du Conseil d'Administration de 2003 à 2007, enfin Président d'Honneur depuis 2007.

Il est également Président de l'Institut des Hautes Études pour la Science et la Technologie (IHEST) et de l'Institut Français des Relations Internationales (IFRI).

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 – Dernier renouvellement : 15 mai 2009 jusqu'en 2012.

Détient 4 712 actions.

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. *
- o Administrateur de Lafarge *
- o Administrateur de DuPont * (États-Unis)
- o Administrateur de Atco * (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Président du Conseil d'Administration de Lafarge * jusqu'en 2007
- o Administrateur de Lafarge North America jusqu'en 2006
- o Administrateur d'Unilever * (Pays-Bas) jusqu'en 2006
- o Administrateur de Vivendi * jusqu'en 2005

Paul Desmarais Jr.

55 ans

Diplômé de l'Université McGill à Montréal et de l'INSEAD de Fontainebleau, M. Desmarais est successivement élu Vice-président en 1984, puis Président du Conseil en 1990, de la Corporation Financière Power, une compagnie qu'il a aidé à mettre sur pied. Depuis 1996, il est Président du Conseil et Co-chef de la Direction de Power Corporation du Canada.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2002 – Dernier renouvellement : 16 mai 2008 jusqu'en 2011.

Détient 2 000 ADR (correspondant à 2 000 actions).

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. *
- o Président du Conseil – Co-Chef de la Direction et membre du comité exécutif de Power Corporation du Canada *
- o Membre du Conseil – Co-Chef de la Direction et Président du comité exécutif de Corporation Financière Power * (Canada)
- o Vice-président du Conseil d'administration et Administrateur délégué de Pargesa Holding S.A. * (Suisse)
- o Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de La Great-West, Compagnie d'assurance-vie (Canada)
- o Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Great-West Life & Annuity Insurance Company (États-Unis)
- o Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Great-West Lifeco Inc. * (Canada)
- o Membre du Conseil d'administration de Great West Financial (Canada) Inc. (Canada)
- o Membre du Conseil d'administration et du comité permanent de Groupe Bruxelles Lambert S.A. * (Belgique)
- o Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de Groupe Investors Inc. (Canada)
- o Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de London Insurance Group Inc. (Canada)
- o Membre du Conseil d'administration et du comité exécutif de London Life, Compagnie d'assurance-vie (Canada)
- o Membre du Conseil et membre du comité exécutif de Mackenzie Inc.
- o Président du Conseil adjoint de La Presse Ltée (Canada)
- o Président du Conseil adjoint de Gesca Ltée (Canada)
- o Administrateur de GDF Suez * (France)

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

- o Administrateur de Lafarge *
- o Administrateur de The Canada Life Assurance Company (Canada)
- o Administrateur de Canada Life Financial Corporation (Canada)
- o Administrateur de IGM Financial Inc. * (Canada)
- o Président du Conseil de 152245 Canada Inc, 171263 Canada Inc. (Canada)
- o Président du Conseil adjoint de 3819787 Canada Inc. (Canada)
- o Administrateur de GWL&A Financial Inc. (USA)
- o Administrateur de Great West Financial (Nova Scotia) Co.
- o Administrateur de First Great-West Life & Annuity Insurance Company
- o Administrateur de Power Communications Inc.
- o Vice Président du Conseil de Power Corporation International
- o Administrateur de Putnam Investments LLC
- o Membre du Conseil de surveillance de Power Financial Europe B.V. et de Parjointco N.V.
- o Administrateur de Canada Life Capital Corporation Inc. (Canada)
- o Administrateur de The Canada Life Insurance Company of Canada (Canada)
- o Administrateur de Crown Life Insurance Company (Canada)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Membre du Conseil de Les Journaux Trans-Canada (1996) Inc. (Canada) jusqu'en 2009
- o Vice-président du Conseil d'administration et membre du Comité stratégique d'Imerys * (France) jusqu'en 2008
- o Administrateur de GWL Properties jusqu'en 2007

Bertrand Jacquillat

65 ans

Diplômé de l'École des hautes études commerciales (HEC), de l'Institut d'études politiques de Paris et de Harvard Business School, M. Jacquillat est docteur en gestion et agrégé de gestion. Professeur des Universités (France et États-Unis) depuis 1969, il est Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris depuis 1999, Vice-Président du Cercle des Économistes et membre du Conseil d'Analyses économiques auprès du Premier Ministre. Il est Président Fondateur d'Associés en Finance.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1996 – Dernier renouvellement : 16 mai 2008 jusqu'en 2011.

Détient 3 600 actions.

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. *
- o Président-directeur général de Associés en Finance
- o Membre du Conseil de surveillance de Klépierre *

- o Membre du Conseil de surveillance de Presses Universitaires de France (PUF)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

Néant.

Antoine Jeancourt-Galignani

72 ans

Inspecteur des Finances, M. Jeancourt-Galignani exerce diverses fonctions au ministère des Finances, puis est nommé Directeur Général adjoint du Crédit Agricole de 1973 à 1979. Il devient Directeur Général de la banque Indosuez en 1979, puis en est Président de 1988 à 1994. Président des Assurances Générales de France (AGF) de 1994 à 2001, il devient ensuite Président de Gecina de 2001 à 2005, société dont il est resté administrateur jusqu'en 2009.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1994 – Dernier renouvellement : 12 mai 2006 – Fin de mandat : 15 mai 2009.

Mandats en cours

- o Président du Conseil de surveillance d'Euro Disney SCA *
- o Administrateur de Kaufman & Broad S.A. *
- o Membre du Conseil de surveillance de Oddo et Cie

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Administrateur de TOTAL S.A. * jusqu'en mai 2009
- o Administrateur de Gecina * jusqu'en juin 2009
- o Administrateur de la Société Générale * jusqu'en 2008
- o Membre du Conseil de surveillance de Hypo Real Estate Holding * (Allemagne) jusqu'en 2008
- o Président du Conseil du Groupe SNA (Liban) jusqu'en 2007 puis Administrateur jusqu'en 2008
- o Administrateur de Société des Immeubles de France * jusqu'en 2007
- o Administrateur des Assurances Générales de France * jusqu'en 2007
- o Membre du Conseil de surveillance de Jetix Europe N.V. * jusqu'en 2005
- o Président du Conseil d'administration de Gecina * jusqu'en 2005

Anne Lauvergeon

50 ans

Ingénieur en chef des Mines, Normalienne et agrégée de Sciences physiques, Mme Lauvergeon, après différentes fonctions dans l'industrie, a été nommée en 1990, Secrétaire Général Adjoint de la

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

Présidence de la République. En 1995, elle devient Associé-Gérant de Lazard Frères et Cie. De 1997 à 1999, elle était Vice-Président exécutif et membre du Comité Exécutif d'Alcatel, chargée des participations industrielles.

Mme Lauvergeon est Présidente du Directoire du Groupe Areva depuis juillet 2001 et Président-directeur général d'Areva NC (ex Cogema) depuis juin 1999.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 – Dernier renouvellement : 15 mai 2009 jusqu'en 2012.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. *
- o Présidente du Directoire d'Areva *
- o Président-directeur général d'Areva NC
- o Administrateur de GDF Suez *
- o Administrateur de Vodafone Group Plc *

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de Safran * jusqu'en février 2009
- o Administrateur de FCI jusqu'en 2005

Lord Levene of Portsoken

68 ans

Lord Levene a occupé, de 1984 à 1995, diverses fonctions auprès du ministère de la Défense, du Secrétaire d'État à l'Environnement, du Premier Ministre et du ministère du Commerce du Royaume-Uni. Il devient ensuite Senior adviser chez Morgan Stanley de 1996 à 1998, puis Chairman de Bankers Trust International de 1998 à 2002. Il est Lord Mayor de Londres de 1998 à 1999. Il est actuellement Président de Lloyd's.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2005 – Dernier renouvellement : 16 mai 2008 jusqu'en 2011.

Détient 2 000 actions.

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. *
- o Chairman of Lloyd's
- o Chairman of International Financial Services
- o Chairman of General Dynamics UK Ltd
- o Director of Haymarket Group Ltd
- o Director of China Construction Bank *

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Membre du Conseil de surveillance de Deutsche Börse * jusqu'en 2005

Claude Mandil

67 ans

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur Général au Corps des Mines, M. Mandil a exercé les fonctions d'ingénieur des Mines pour les régions de Lorraine et de Bretagne. Il a ensuite été chargé de mission à la Délégation de l'Aménagement du Territoire et de l'Action Régionale (DATAR), puis Directeur Interdépartemental de l'Industrie et de la Recherche et délégué régional de l'ANVAR. De 1981 à 1982, il a exercé les fonctions de Conseiller technique au cabinet du Premier Ministre, responsable des secteurs de l'industrie, de l'énergie et de la recherche. Il est ensuite nommé Directeur Général puis Président-directeur général de l'Institut de Développement Industriel (IDI) jusqu'en 1988. Il devient Directeur Général du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) de 1988 à 1990. De 1990 à 1998, M. Mandil est Directeur Général de l'Energie et des Matières Premières au Ministère de l'Industrie et devient le premier représentant de la France au Conseil de direction de l'Agence Internationale de l'Energie (AIE). Il en assume la présidence de 1997 à 1998. En 1998, il est nommé Directeur Général Délégué de Gaz de France puis, en avril 2000, Président de l'Institut Français du Pétrole. De 2003 à 2007, il est Directeur Exécutif de l'AIE.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis le 16 mai 2008 et jusqu'en 2011.

Détient 1 000 actions.

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. *
- o Administrateur de Institut Veolia Environnement

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Administrateur de GDF Suez * de juillet à décembre 2008

Michel Pébereau

67 ans

Inspecteur général des Finances honoraire, M. Pébereau a occupé diverses fonctions au ministère de l'Économie et des Finances, avant d'être successivement Directeur Général puis Président-directeur général du Crédit Commercial de France (CCF) de 1982 à 1993. Président-directeur général de BNP puis de BNP Paribas de 1993 à 2003, il en est actuellement le Président du Conseil d'administration. Il est également Président de l'European Financial Round Table (EFRT) depuis 2009.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 – Dernier renouvellement : 15 mai 2009 jusqu'en 2012.

Détient 2 356 actions.

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

** Filiale détenue à 100% par Groupe Bruxelles Lambert (GBL).

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. *
- o Président du Conseil d'administration de BNP Paribas *
- o Administrateur de Lafarge *
- o Administrateur de Saint-Gobain *
- o Membre du Conseil de surveillance d'AXA *
- o Administrateur d'EADS N.V. *
- o Administrateur de Pargesa Holding S.A. * (Suisse)
- o Administrateur de BNP Paribas Suisse
- o Membre du Conseil de surveillance de la Banque marocaine pour le Commerce et l'Industrie *
- o Censeur des Galeries Lafayette

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Président de la Fédération Bancaire Européenne jusqu'en 2008
- o Administrateur de BNP Paribas UK Holdings Ltd jusqu'en 2005

Thierry de Rudder

60 ans

Diplômé en mathématiques de l'Université de Genève et de l'Université Libre de Bruxelles, ainsi que de Wharton (MBA), M. de Rudder occupe diverses fonctions à Citibank de 1975 à 1986, puis au sein du Groupe Bruxelles Lambert dont il est l'Administrateur-délégué.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1999 – Dernier renouvellement : 11 mai 2007 jusqu'en 2010.

Détient 3 956 actions.

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. *
- o Administrateur d'Imerys *
- o Administrateur de GDF Suez *
- o Administrateur de Lafarge *
- o Administrateur de Compagnie Nationale à Portefeuille *
- o Administrateur de Suez-Tractebel
- o Administrateur-délégué de Groupe Bruxelles Lambert *
- o Administrateur de Brussels Securities (Belgique)
- o Administrateur de GBL Treasury Center ** (Belgique)
- o Administrateur de GBL Participations ** (Belgique)
- o Administrateur de Sagerpar ** (Belgique)

- o Administrateur GBL Energy Sarl (Luxembourg)
- o Administrateur GBL Verwaltung Sarl ** (Luxembourg)
- o Administrateur GBL Verwaltung GmbH ** (Allemagne)

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Administrateur GBL Finance SA ** (Luxembourg) jusqu'en avril 2009
- o Administrateur de Immobilière Rue de Namur ** (Luxembourg) jusqu'en 2007
- o Administrateur de SI Finance jusqu'en 2005

Serge Tchuruk

72 ans

Diplômé de l'École Polytechnique et Ingénieur de l'armement, M. Tchuruk occupe divers postes de responsable chez Mobil Corporation, puis chez Rhône-Poulenc dont il devient Directeur Général en 1983. Président-directeur général de CDF-Chimie/Orkem de 1986 à 1990, il est ensuite Président-directeur général de TOTAL de 1990 à 1995. En 1995, il devient Président-directeur général d'Alcatel. De 2006 à 2008, il est Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 1989 – Dernier renouvellement : 11 mai 2007 jusqu'en 2010.

Détient 61 060 actions.

Mandats en cours

- o Administrateur de TOTAL S.A. *
- o Administrateur de Weather Investment SPA

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Administrateur de Thalès * jusqu'en 2009
- o Président du Conseil d'administration d'Alcatel-Lucent * jusqu'en 2008
- o Membre du Conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH jusqu'en 2008
- o Membre du Conseil d'administration de l'École Polytechnique jusqu'en 2008
- o Président du Conseil d'administration d'Alcatel USA Holdings Corp. jusqu'en 2006
- o Administrateur de l'Institut Pasteur jusqu'en 2005

Pierre Vaillaud

74 ans

Diplômé de l'École Polytechnique, Ingénieur au corps des Mines et diplômé de l'École Nationale Supérieure du Pétrole et des Moteurs, M. Vaillaud est successivement Ingénieur chez Technip, puis chez Atochem, puis chez TOTAL. Directeur Général de TOTAL de 1989 à 1992, il est ensuite Président-directeur général de Technip de 1992 à 1999, puis d'Elf Aquitaine de 1999 à 2000.

Administrateur de TOTAL S.A. depuis 2000 – Dernier renouvellement : 12 mai 2006 – Fin de mandat : 15 mai 2009.

Mandats en cours

- o Membre du Conseil de surveillance d'Oddo et Cie

Mandats ayant expiré au cours des cinq dernières années

- o Administrateur de TOTAL S.A. * jusqu'en mai 2009
- o Administrateur de Technip * jusqu'en 2007
- o Membre du Conseil de surveillance de Cegelec jusqu'en 2006

* Les sociétés marquées d'un astérisque sont des sociétés cotées.

** Filiale détenue à 100% par Groupe Bruxelles Lambert (GBL)

Autres informations

Lors de sa séance du 15 septembre 2009, le Conseil d'administration a nommé Charles Paris de Bollardière en qualité de Secrétaire du Conseil en remplacement de Thierry Reveau de Cyrières.

Les administrateurs de la Société actuellement en fonction ont indiqué à la Société ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation, ne pas avoir été associés à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, et ne pas avoir fait l'objet d'une sanction publique ou décision d'empêchement, telles que visées au point 14.1 de l'annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004.

Code de gouvernement d'entreprise

TOTAL poursuit depuis de nombreuses années une démarche active de gouvernement d'entreprise et, lors de sa réunion du 4 novembre 2008, le Conseil d'administration a confirmé sa décision de se référer au code **AFEP-MEDEF** 2008 de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées.

Le code AFEP-MEDEF est disponible sur le site du MEDEF (www.medef.fr – rubrique Gouvernement d'entreprise).

Certaines pratiques de la Société diffèrent, sur un nombre très limité de points, des dispositions du code AFEP-MEDEF. Elles concernent les points suivants :

- o Alors que le code AFEP-MEDEF retient la perte de la qualité d'administrateur indépendant à compter de l'expiration du mandat au cours duquel l'administrateur a atteint une ancienneté de présence de plus de douze ans, ce critère d'ancienneté n'a pas été appliqué pour un administrateur de la Société. Les investissements et l'activité de la Société s'inscrivant dans le long terme, l'expérience et l'autorité apportées au Conseil par l'administrateur concerné permettent de renforcer son indépendance.
- o Le Président du Conseil d'administration assure la présidence du Comité de nomination et de la gouvernance. Le Conseil d'administration et le Comité lui-même ont considéré que la présence du Président au sein du Comité de nomination et de la gouvernance permettait de faire profiter cette instance de son expérience ainsi que de sa connaissance des activités de l'entreprise, de l'environnement de celle-ci et des équipes dirigeantes, qui sont particulièrement utiles pour alimenter les réflexions du Comité sur la sélection des dirigeants sociaux et des administrateurs de la Société. Le fait que le Président du Conseil, qui n'exerce pas de fonctions exécutives, assure la présidence du Comité permet d'assurer des liens plus étroits entre les deux instances, le Comité ayant en charge l'examen du fonctionnement du Conseil et l'ensemble des questions relatives à la gouvernance du Groupe. Enfin, ce Comité est constitué en

majorité d'administrateurs indépendants et les dirigeants sociaux n'assistent pas à l'examen de leur propre situation.

Conformément au code AFEP-MEDEF, le Conseil d'administration du 11 février 2009 a pris acte de la résiliation, à compter du même jour, des contrats de travail conclus entre la Société et ses dirigeants sociaux.

Depuis 2004, le Conseil d'administration dispose d'un **Code d'éthique financière** qui, se référant au Code de conduite du Groupe, en précise les obligations applicables aux mandataires sociaux et aux responsables financiers et comptables du Groupe. Le Conseil a chargé le Comité d'audit de veiller à la mise en place et au suivi de l'application de ce code.

Le Conseil d'administration a mis en place dès 2005 un **processus d'alerte** du Comité d'audit concernant les irrégularités en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit.

Règlement intérieur du Conseil d'administration

Lors de sa séance du 13 février 2007, le Conseil d'administration a adopté son règlement intérieur dont les dispositions reprennent, en s'y substituant, celles de la charte des administrateurs afin de prendre en compte la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, décidée lors de la même réunion.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration précise les obligations de chaque administrateur et fixe la mission et les règles de fonctionnement du Conseil d'administration. Il précise le rôle et les pouvoirs respectifs du Président et du Directeur Général. Il fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et pratiques de gouvernance.

Une présentation des éléments significatifs du règlement intérieur figure ci-après. Le texte intégral de ce règlement figure sur le site Internet de la Société.

Chaque administrateur s'engage à veiller à son indépendance d'analyse, de jugement, de décision et d'action, et à rejeter toute pression pouvant s'exercer sur lui. Lorsque l'administrateur participe aux réunions du Conseil et exprime son vote, il représente l'ensemble des actionnaires de la Société et agit dans l'intérêt social. L'administrateur participe activement aux travaux du Conseil, grâce notamment aux informations qui lui sont transmises par la Société.

L'administrateur consacre à la préparation des séances du Conseil d'administration ainsi que des Comités auxquels il siège, le temps

nécessaire à l'examen des dossiers qui lui sont adressés. Il peut demander à tout dirigeant social tout complément d'information qui lui est nécessaire ou utile. S'il le juge nécessaire, il peut demander à bénéficier d'une formation sur les spécificités de l'entreprise, ses métiers et son secteur d'activité. Sauf impossibilité dont le Président du Conseil aura été préalablement averti, l'administrateur participe à toutes les séances du Conseil et à toutes celles des Comités dont il est membre, ainsi qu'aux assemblées générales d'actionnaires.

L'administrateur informe le Conseil des situations de conflit d'intérêts dans lesquelles il peut se trouver et des projets qui lui sont proposés et auxquels il envisagerait de participer. Il exprime clairement son opposition éventuelle aux projets discutés au sein du Conseil. Il détient au moins 1 000 actions au nominatif (à l'exception de l'administrateur représentant les salariés actionnaires qui bénéficie de dispositions statutaires plus souples) et respecte strictement les textes relatifs à l'utilisation d'informations privilégiées. L'obligation de détenir au moins 1 000 actions pendant toute la durée de ses fonctions constitue une restriction, acceptée par chaque administrateur lors de son entrée en fonction, à la possibilité de céder tout ou partie de sa participation dans le capital social de la Société.

Le règlement intérieur prévoit, outre la détention sous la forme nominative de l'ensemble des actions et ADR de TOTAL S.A. et de ses filiales cotées, l'interdiction des opérations sur instruments financiers à découvert ou en report portant sur ces mêmes titres, et l'interdiction des transactions sur les actions de TOTAL S.A. pendant les quinze jours civils précédant l'annonce des résultats périodiques de la Société ainsi que le jour de l'annonce.

La mission du Conseil d'administration consiste en premier lieu à déterminer les orientations de l'activité de la Société et à veiller à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans ce cadre et sans que cette énumération soit exhaustive, le Conseil :

- désigne les dirigeants sociaux et contrôle l'exécution de leurs missions respectives ;
- détermine les orientations stratégiques de l'activité de la Société et, plus généralement, du Groupe ;
- approuve les opérations d'investissement et de désinvestissement envisagées par le Groupe lorsque celles-ci portent sur des montants supérieurs à 3% des fonds propres, que ces opérations entrent ou non dans le cadre de la stratégie annoncée ;
- est tenu informé de tout événement important concernant la marche de la Société en particulier des investissements et désinvestissements supérieurs à 1% des fonds propres ;
- veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers à travers les comptes qu'il arrête et le Document de référence, ou à l'occasion d'opérations majeures ;
- convoque et fixe l'ordre du jour des assemblées générales ;

- arrête, chaque année, la liste des administrateurs considérés comme indépendants au regard des critères généralement reconnus en matière de gouvernement d'entreprise et en particulier ceux définis dans le code AFEP-MEDEF ;
- procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

À ce titre, il s'assure, en particulier, le cas échéant avec le concours de ses comités spécialisés :

- de la bonne définition des pouvoirs dans l'entreprise, ainsi que du bon exercice des pouvoirs et responsabilités respectifs des organes de la Société ;
- qu'aucune personne ne dispose seule, pour le compte de la Société, du pouvoir d'engager une dépense et de procéder au paiement correspondant ;
- du bon fonctionnement des organes internes de contrôle et du caractère satisfaisant des conditions d'exercice de leur mission par les commissaires aux comptes ;
- du bon fonctionnement des Comités qu'il a créés.

Le Conseil d'administration est régulièrement informé, par l'intermédiaire du Comité d'audit, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements du Groupe.

Le fonctionnement du Conseil d'administration : Le Conseil d'administration se réunit au moins quatre fois par an et chaque fois que les circonstances l'exigent.

Le Conseil d'administration est, en principe, convoqué par lettre envoyée huit jours à l'avance. Les documents dont l'examen est nécessaire à la prise de décision des administrateurs sont, dans la mesure du possible, joints à la convocation ou bien leur sont transmis dans les jours qui suivent celle-ci. Le procès-verbal de chaque réunion fait l'objet d'une approbation expresse lors de la réunion suivante du Conseil.

Les administrateurs sont présents, représentés ou participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication satisfaisant aux caractéristiques techniques prévues par la réglementation.

Le Conseil crée les comités spécialisés, permanents ou non, qui sont requis par la législation applicable ou qu'il estime opportuns. Le Conseil alloue des jetons de présence aux administrateurs et peut allouer des jetons de présence supplémentaires aux administrateurs participant à des comités spécialisés du Conseil, en respectant le montant global fixé à cet effet par l'Assemblée générale. Les dirigeants sociaux ne perçoivent pas de jetons de présence pour leur participation aux travaux du Conseil et des Comités.

Le Conseil d'administration, sur proposition de son Président, désigne un Secrétaire. Tous les membres du Conseil d'administration peuvent consulter le Secrétaire et bénéficier de ses services. Le Secrétaire est responsable de toutes les procédures relatives au fonctionnement du Conseil d'administration que ce dernier examinera périodiquement.

Le Conseil procède, à intervalles réguliers n'excédant pas trois ans, à une évaluation de son propre fonctionnement. Il procède en outre annuellement à un débat sur son fonctionnement.

Rôle et pouvoirs du Président : le Président représente le Conseil d'administration et, sauf circonstance exceptionnelle, est seul habilité à agir et à s'exprimer au nom du Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux du Conseil d'administration et veille à un fonctionnement efficace des organes sociaux dans le respect des principes de bonne gouvernance. Il assure la liaison entre le Conseil d'administration et les actionnaires de la Société en concertation avec la Direction Générale ; il veille à la qualité de l'information financière diffusée par la Société. En étroite coordination avec la Direction Générale, il peut représenter la Société dans ses relations de haut niveau avec les pouvoirs publics et les grands partenaires du Groupe, tant au plan national qu'international. Il est tenu régulièrement informé par le Directeur Général des événements et situations significatifs relatifs à la vie du Groupe et peut lui demander toute information propre à éclairer le Conseil d'administration et ses Comités. Il peut entendre les commissaires aux comptes en vue de la préparation des travaux du Conseil d'administration et du Comité d'audit.

Pouvoirs du Directeur Général : le Directeur Général assume sous sa responsabilité la direction générale de la Société. Il préside le Comité exécutif et le Comité directeur du Groupe. Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société sous réserve des pouvoirs que la loi attribue au Conseil d'administration et à l'Assemblée générale des actionnaires, ainsi que des règles de gouvernance d'entreprise propres à la Société (voir supra « La mission du Conseil d'administration »). Il présente à intervalles réguliers les résultats et les perspectives du Groupe aux actionnaires et à la communauté financière. Il rend compte au Conseil d'administration des faits marquants de la vie du Groupe.

Les Comités du Conseil d'administration

● Le Comité d'audit

Le Comité d'audit a pour mission d'assister le Conseil d'administration pour que celui-ci puisse s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers.

Le Comité exerce notamment les missions suivantes :

- proposer la désignation des commissaires aux comptes, leur rémunération, s'assurer de leur indépendance et veiller à la bonne exécution de leur mission ;
- fixer les règles de recours aux commissaires aux comptes pour des travaux autres que le contrôle des comptes et en vérifier la bonne application ;
- assurer le suivi du contrôle par les commissaires aux comptes des comptes sociaux et consolidés de la Société ;
- examiner les hypothèses retenues pour les arrêtés de comptes, étudier les comptes sociaux de la société mère et les comptes consolidés annuels, semestriels et trimestriels avant leur examen par le Conseil, en ayant pris connaissance régulièrement de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements figurant dans les comptes annuels de la Société ;
- s'assurer de la mise en place des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, et assurer le suivi de leur efficacité avec le concours de l'audit interne ;
- assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière ;
- s'assurer de la mise en place et du bon fonctionnement d'un comité de contrôle des informations à publier, prendre connaissance de ses conclusions ;
- examiner les programmes annuels de travaux des auditeurs externes et internes ;
- être régulièrement informé des travaux d'audit, examiner le rapport annuel d'audit interne et les autres rapports (commissaires aux comptes, rapports annuels, etc.) ;
- examiner la pertinence du choix des principes et méthodes comptables ;
- examiner les conditions d'utilisation des produits dérivés ;
- à la demande du Conseil, examiner les opérations majeures envisagées par le Groupe ;
- prendre connaissance de l'état annuel des contentieux importants ;
- veiller à la mise en place et au suivi du Code d'éthique financière ;
- proposer au Conseil la mise en place d'un processus d'alerte ouvert aux salariés, actionnaires ou tiers en matière de traitement comptable, de contrôle interne et d'audit et veiller au suivi de la procédure ;
- examiner le processus de validation des réserves prouvées du Groupe.

► Composition et fonctionnement du Comité d'audit

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration. Ceux-ci doivent être choisis parmi les administrateurs indépendants.

Dans le choix des membres du Comité, le Conseil porte une attention particulière à leur indépendance ainsi qu'à leur qualification en matière financière et comptable. Les membres du Comité ne peuvent être dirigeants exécutifs de la Société ou de l'une de ses filiales, ni détenir directement ou indirectement, individuellement ou de concert, plus de 10% du capital de celle-ci.

Les membres du Comité d'audit ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales d'autre rémunération que :

- les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre du Comité d'audit ou, le cas échéant, d'un autre Comité du Conseil ;
- les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société ou d'une autre société du Groupe et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son président. Celui-ci désigne le secrétaire du Comité, qui peut être le directeur Financier. Le Comité se réunit au moins quatre fois par an pour examiner les comptes consolidés annuels et trimestriels.

Le Comité peut entendre le Président du Conseil d'administration, le Directeur Général et, le cas échéant, tout directeur général délégué de la Société, ainsi que procéder à des visites ou à l'audition de responsables d'entités opérationnelles ou fonctionnelles utiles à la réalisation de sa mission.

Le Comité procède à l'audition des commissaires aux comptes. Il peut les entendre en dehors de tout représentant de la Société. S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Le Comité fait rapport écrit au Conseil d'administration de ses travaux.

En 2009, le Comité a été composé de Mme Patricia Barbizet et de MM. Bertrand Jacquillat et Thierry de Rudder ainsi que, jusqu'au 15 mai 2009, de M. Antoine Jeancourt-Galignani. Les membres du Comité sont tous administrateurs indépendants et ont une compétence reconnue en matière financière et comptable, comme le confirme leur parcours professionnel (voir pages 95 à 99 du présent Document de référence).

Le Comité a été présidé par M. Antoine Jeancourt-Galignani, désigné « expert financier » au sein du Comité par une décision du Conseil d'administration du 5 septembre 2006. À la suite du départ de M. Antoine Jeancourt-Galignani, Mme Patricia Barbizet a été désignée par le Comité, lors de sa réunion du 28 juillet 2009, pour lui succéder à la présidence. Le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a décidé de désigner M. Bertrand Jacquillat en tant qu'« expert financier » au sein du Comité d'audit, sur proposition de ce dernier.

● Le Comité des rémunérations

En février 2007, le Comité des rémunérations a été dissocié du Comité de nomination et des rémunérations existant. Ce Comité des rémunérations a pour objectifs principaux :

- d'examiner les politiques de rémunération des dirigeants mises en œuvre dans la Société et la rémunération des membres du Comité exécutif ;
- d'évaluer la performance et de proposer la rémunération de chaque dirigeant social.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- examiner les principaux critères et objectifs proposés par la Direction Générale en matière de rémunération des dirigeants du Groupe et apporter tout conseil ;
- formuler, auprès du Conseil, des recommandations et propositions concernant :
 - la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les avantages en nature et autres droits pécuniaires, y compris en cas de cessation d'activité, des dirigeants sociaux de la Société ;
 - les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et les attributions gratuites d'actions aux dirigeants sociaux ;
- examiner les plans d'options sur actions et d'attributions gratuites d'actions, ceux fondés sur l'évolution de la valeur de l'action et les régimes de retraite et de prévoyance.

► Composition et fonctionnement du Comité des rémunérations

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants représentent la majorité des membres du Comité. Ceux-ci ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales que :

- les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre de ce Comité ou, le cas échéant, d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ;
- les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an.

Le Comité invite le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général à lui présenter ses propositions.

Aucun dirigeant social n'assiste aux délibérations relatives à sa propre situation.

Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au Directeur Général à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

En 2009, le Comité a été composé de MM. Bertrand Collomb, Michel Pébereau et Serge Tchuruk, tous administrateurs indépendants.

Le Comité est présidé par M. Michel Pébereau.

● Le Comité de nomination et de la gouvernance

En février 2007, le Comité de nomination et de la gouvernance a été dissocié du Comité de nomination et des rémunérations existant. Ce Comité de nomination et de la gouvernance a pour objectifs principaux :

- de recommander au Conseil d'administration les personnes susceptibles d'être nommées administrateurs ou dirigeant social ;
- de préparer les règles de gouvernement d'entreprise applicables à la Société et d'en suivre l'application ;

- o de débattre de toute question, et en particulier des questions éthiques, que le Conseil d'administration ou son Président renvoie à son examen.

Il exerce notamment les missions suivantes :

- o présenter au Conseil des recommandations sur la composition du Conseil d'administration et de ses Comités ;
- o proposer annuellement au Conseil la liste des administrateurs pouvant être qualifiés comme « indépendants » de la Société ;
- o assister le Conseil dans le choix et l'appréciation des dirigeants sociaux et examiner la préparation de la relève des dirigeants sociaux, en coordination avec le Comité des rémunérations ;
- o préparer la liste des personnes pouvant être nommées administrateur ainsi que celle des personnes pouvant être nommées membre d'un Comité du Conseil ;
- o proposer les procédures permettant au Conseil d'apprécier son propre fonctionnement ;
- o proposer les modalités de répartition des jetons de présence ;
- o développer et recommander au Conseil les principes de gouvernement d'entreprise applicables à la Société ;
- o examiner les questions éthiques que le Conseil d'administration ou son Président lui soumet.

► Composition et fonctionnement du Comité de nomination et de la gouvernance

Le Comité est composé d'au moins trois administrateurs désignés par le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants représentent la moitié au moins des membres du Comité.

Les membres du Comité qui n'ont pas la qualité de dirigeant social ne peuvent recevoir directement ou indirectement de la Société et de ses filiales que :

- o les jetons de présence dus au titre de leur mandat d'administrateur et de membre de ce Comité ou, le cas échéant, d'un autre comité spécialisé du Conseil d'administration de la Société ;
- o les rémunérations et pensions dues au titre d'un travail antérieur au profit de la Société et non dépendantes d'une activité future.

Le Comité désigne son président et son secrétaire. Ce dernier est un cadre dirigeant de la Société.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an.

Le Comité peut inviter le Président du Conseil d'administration ou le Directeur Général, selon le cas, à lui présenter ses propositions.

Aucun dirigeant social n'assiste aux délibérations relatives à sa propre situation.

Tout en respectant la confidentialité appropriée des débats, le Comité peut demander au Directeur Général à bénéficier de l'assistance de tout cadre dirigeant de la Société dont les compétences pourraient faciliter le traitement d'un point à l'ordre du jour.

S'il l'estime nécessaire pour l'accomplissement de sa mission, le Comité demande au Conseil les moyens pour disposer d'une assistance externe.

Le Comité fait rapport au Conseil d'administration de ses travaux.

En 2009, le Comité a été composé de MM. Bertrand Collomb, Thierry Desmarest, Michel Pébereau et Serge Tchuruk, tous administrateurs indépendants à l'exception du Président du Conseil d'administration.

Le Comité est présidé par M. Thierry Desmarest.

Les travaux du Conseil d'administration et de ses Comités en 2009

Le Conseil d'administration s'est réuni à huit reprises en 2009. Le taux de présence pour l'ensemble des administrateurs a été de 88,7%.

Le Comité d'audit s'est réuni à six reprises. Le taux de présence de ses membres a été de 100%.

Le Comité des rémunérations s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 100%.

Le Comité de nomination et de la gouvernance s'est réuni deux fois, avec un taux de présence de 100%.

Le tableau des participations individuelles aux réunions du Conseil d'administration et des Comités figure en page 116 du présent Document de référence.

Les réunions du Conseil d'administration ont comporté en particulier l'examen des points suivants :

13 janvier

- o perspectives stratégiques de la branche Chimie ;
- o budget 2009 ;
- o politique assurances du Groupe ;
- o compte rendu des travaux du Comité d'éthique.

11 février

- o comptes de l'exercice 2008 (comptes consolidés, comptes société mère) ;
- o débat sur le fonctionnement du Conseil d'administration ;
- o proposition de modification de la clause statutaire relative à la limite d'âge du Président ;
- o modification du règlement intérieur du Conseil d'administration, du Comité d'audit et du Comité de nomination et de la gouvernance ;
- o appréciation de l'indépendance des administrateurs ;
- o proposition de renouvellement de mandats d'administrateur et de nomination d'un nouvel administrateur ;

- o principes et règles relatifs à la détermination de la rémunération et des autres avantages des dirigeants sociaux ;
- o rémunération du Président et du Directeur Général et autres engagements les concernant ;
- o convocation de l'Assemblée générale annuelle et approbation des documents relatifs à cette assemblée ;
- o politique financière du Groupe ;
- o projet d'investissement dans l'offshore profond au Nigeria (projet Egina) ;
- o projet d'offre publique sur la société UTS Energy Corporation (Canada).

31 mars

- o examen de demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle.

5 mai

- o perspectives stratégiques de la branche Gaz & Énergies Nouvelles ;
- o résultats du 1er trimestre 2009 ;
- o préparation et organisation de l'Assemblée générale annuelle.

15 mai

- o nomination du Directeur Général et confirmation des modalités de sa rémunération ;
- o reconduction des membres des Comités du Conseil.

30 juillet

- o perspectives stratégiques de la branche Raffinage & Marketing ;
- o résultats du 2^e trimestre 2009 et du 1^{er} semestre 2009 ;
- o annulation d'actions de la Société et réduction corrélative du capital social ;
- o distribution d'un acompte sur dividende ;
- o présentation de la réponse à l'appel d'offres lancé par l'émirat d'Abou Dhabi pour la construction et l'exploitation d'une centrale nucléaire en association avec GDF Suez et Areva.

15 septembre

- o perspectives stratégiques de la branche Exploration & Production ;
- o communication financière à mi-2009 ;
- o attribution d'options de souscription d'actions et d'actions gratuites conditionnelles ;
- o annonce, par le Comité de nomination et de la gouvernance, d'une autoévaluation des travaux du Conseil au cours du 4^e trimestre 2009.

3 novembre

- o stratégie du Groupe et plan à 5 ans ;
- o résultats du 3^e trimestre 2009.

► Les travaux du Comité d'audit

Lors des réunions tenues en 2009, les membres du Comité d'audit ont procédé à l'examen des sujets suivants :

- o Lors de sa réunion du 9 février, le Comité a procédé à l'examen des comptes du quatrième trimestre 2008 ainsi qu'à celui des résultats consolidés du Groupe et des comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère, pour l'ensemble de l'exercice 2008. Le directeur de l'Audit Groupe a présenté les conclusions des audits menés en 2008 et le plan d'audit prévu pour 2009 ainsi que le programme de travail au titre de la loi Sarbanes-Oxley pour 2009. Le Comité a également examiné le projet de Rapport du Président sur le contrôle interne.
- o Lors de la réunion du 20 avril, le Comité a examiné les conditions d'utilisation des produits dérivés dans les activités de trading de pétrole brut et produits dérivés. Le Comité a également procédé à l'examen du processus d'évaluation des réserves d'hydrocarbures. Il a pris connaissance de la démarche entreprise par la branche Raffinage & Marketing visant à renforcer le dispositif d'évaluation et de gestion de ses risques, notamment par la réalisation d'une cartographie des grands risques auxquels la branche et les entités sont exposées. Enfin, le Comité a examiné la mise à jour du Code d'éthique financière.
- o Le Comité s'est réuni le 30 avril pour examiner les comptes consolidés du premier trimestre 2009. Il a également approuvé le lancement d'un appel d'offres afin de sélectionner les deux commissaires aux comptes qui seront proposés à l'Assemblée générale des actionnaires de mai 2010, date d'échéance des mandats des commissaires aux comptes en fonctions.
- o Au cours de la réunion du 28 juillet, le Comité a nommé son Président et proposé la désignation d'un expert financier au sein du Comité. Il a examiné les comptes du deuxième trimestre et du premier semestre 2009.
- o Le 15 octobre, le Comité s'est réuni pour prendre connaissance des points d'attention spécifiques retenus par les commissaires aux comptes dans le cadre de l'audit des comptes 2009. Le Comité a procédé à une revue des contentieux significatifs du Groupe. Puis il a examiné la cartographie des risques de la pétrochimie. Le processus de décision des investissements et le processus d'élaboration des comptes et documents consolidés ont été présentés au Comité.
- o Le 30 octobre, la réunion a porté sur l'examen des comptes du troisième trimestre 2009 et le suivi du budget consacré aux honoraires des commissaires aux comptes. Les membres du Comité se sont entretenus avec les commissaires aux comptes, en dehors de la présence des collaborateurs du Groupe. Le Comité a été informé des conditions d'utilisation des produits dérivés.

Les commissaires aux comptes ont assisté à l'ensemble des réunions du Comité d'audit tenues en 2009, sauf pour l'examen de leur rémunération et la préparation de l'appel d'offres les concernant. Lors de chaque présentation des comptes consolidés trimestriels, les commissaires aux comptes ont rendu compte de la synthèse de leurs travaux et de leurs conclusions.

Le Comité a examiné périodiquement la situation financière, la situation de trésorerie, les risques et les engagements hors bilan significatifs du Groupe ainsi que les travaux menés par l'audit interne.

Le président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux du Comité.

► Les travaux du Comité des rémunérations

Lors de sa réunion du 5 février 2009, le Comité a pris acte du souhait du Président et du Directeur Général de mettre un terme au contrat de travail les liant à la Société. Il a arrêté les propositions à présenter au Conseil sur les principes et règles applicables à la détermination des rémunérations et autres avantages accordés au Président et au Directeur Général ainsi que les dispositions applicables en cas de résiliation ou de non renouvellement de leur mandat.

Le Comité a examiné la politique de rémunération 2009 pour les dirigeants sociaux et établi les propositions de rémunération pour le Président et le Directeur Général ainsi que les modalités de conservation des actions détenues par ces derniers. Il a examiné la rémunération des membres du Comité exécutif ; il a pris connaissance des informations financières relatives à la rémunération des organes de direction et aux engagements de la Société en termes de retraite et de prévoyance, préalablement à leur publication dans le Document de référence sur l'exercice 2008.

Lors de sa réunion du 2 septembre 2009, le Comité a arrêté les plans d'attributions d'options de souscription d'actions et d'attributions d'actions conditionnelles.

► Les travaux du Comité de nomination et de la gouvernance

Lors de sa réunion du 5 février 2009, le Comité a débattu de la composition du Conseil d'administration, au regard en particulier des critères d'indépendance les plus généralement retenus. Il a établi les propositions à présenter au Conseil d'administration concernant la liste des administrateurs à présenter au vote de l'Assemblée générale des actionnaires de 2009, comprenant notamment la nomination d'un nouvel administrateur indépendant. Il a proposé au Conseil d'administration de soumettre à l'Assemblée générale une résolution visant à modifier la clause statutaire relative à la limite d'âge du Président du Conseil afin de pouvoir bénéficier de plus de souplesse en fonction des circonstances.

Lors de la réunion du 2 septembre 2009, le Comité a débattu de l'évolution de la composition du Conseil à prévoir pour 2010 en vue de renforcer l'internationalisation du Conseil et la proportion d'administrateurs indépendants.

Il a examiné l'indépendance des administrateurs et fixé la liste des administrateurs indépendants au 31 décembre 2009.

Il a examiné les conditions de fonctionnement du Conseil d'administration et proposé au Conseil de procéder à une auto-évaluation, avec l'assistance d'un cabinet extérieur.

Fonctionnement du Conseil d'administration

Lors de sa réunion du 10 février 2010, le Conseil d'administration a débattu du résultat de l'auto-évaluation du Conseil confiée à un cabinet extérieur qui a montré que les administrateurs étaient globalement satisfaits du fonctionnement du Conseil et de la qualité de l'information fournie.

Conformément à l'avis du Comité de nomination et de la gouvernance, le Conseil, lors de sa réunion du 10 février 2010, a approuvé les suggestions d'amélioration proposées et qui concernent principalement la création d'une journée de réflexion stratégique.

Indépendance des administrateurs

Dans sa séance du 10 février 2010, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nomination et de la gouvernance, a examiné l'indépendance des administrateurs de la Société au 31 décembre 2009. Sur proposition du Comité, le Conseil a considéré, conformément au code AFEP-MEDEF, qu'un administrateur est indépendant dès lors « qu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit, avec la Société, son Groupe ou sa Direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».

Mme Barbizet, MM. Artus, Bouton, Collomb, Desmarais, Jacquillat, Mandil, Pébereau, de Rudder, Tchuruk et Lord Levene of Portsoken ont ainsi été considérés comme administrateurs indépendants.

Ces administrateurs remplissent les critères d'indépendance mentionnés dans le code AFEP-MEDEF, à l'exception, pour l'un d'entre eux, du critère d'ancienneté de douze ans ; pour une société dont les investissements et l'activité s'inscrivent dans le long terme, l'exercice prolongé d'un mandat d'administrateur apporte, en effet, expérience et autorité et permet ainsi de renforcer l'indépendance des administrateurs. Le Conseil en a conclu que M. Tchuruk, seul administrateur concerné, pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

En ce qui concerne le critère des relations « significatives » de client, fournisseur, banquier d'affaires ou banquier de financement entre l'administrateur et la Société, le Conseil a estimé que le niveau des relations d'affaires entretenues par les sociétés du Groupe avec un établissement bancaire dont un de ses administrateurs est dirigeant social, inférieure à 0,1% de son produit net bancaire et inférieure à 5% de l'ensemble des actifs du Groupe, ne représentait ni une part significative de l'activité globale de cet établissement, ni une part significative des financements externes des activités du Groupe. Le Conseil a conclu que M. Pébereau pouvait être considéré comme administrateur indépendant.

Le pourcentage d'administrateurs indépendants au sein du Conseil atteint 73%.

Le Conseil d'administration a, par ailleurs, noté l'absence de conflit d'intérêts potentiel entre la Société et ses administrateurs.

Contrôle interne et gestion des risques

Le référentiel de contrôle interne retenu par TOTAL est celui du *Committee of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission (COSO)*. Dans ce référentiel, le contrôle interne est un processus destiné à fournir une assurance raisonnable pour la réalisation des objectifs suivants : la réalisation et l'optimisation des opérations, la fiabilité des informations financières et la conformité aux lois et réglementations en vigueur. Comme tout système de contrôle interne, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que tout risque soit totalement éliminé.

En conséquence, le système de contrôle interne du Groupe respecte le cadre du COSO : organisation et principes de contrôle, processus d'évaluation des risques, activités de contrôle proprement dites, documentation et communication des règles de contrôle, supervision du système de contrôle interne.

● Organisation et principes de contrôle

Le système de contrôle interne du Groupe est construit autour d'une organisation opérationnelle en trois niveaux : Groupe, secteurs d'activité, centres de profit. Chaque niveau est directement impliqué et responsabilisé dans la conception et la mise en œuvre du contrôle en fonction du niveau de centralisation voulu par la Direction Générale.

À chacun des trois niveaux, le contrôle interne est décliné en procédures spécifiques d'organisation, de délégation des responsabilités, de sensibilisation et de formation du personnel qui sont conformes au cadre général du Groupe.

Les principaux axes de la politique de ressources humaines sont coordonnés par la direction des Ressources humaines du Groupe. La gestion des ressources humaines est réalisée de manière principalement décentralisée au niveau des centres de profit.

L'organisation du contrôle interne repose d'abord sur des facteurs-clés profondément ancrés dans sa culture tels que l'intégrité, l'éthique et la compétence du personnel.

Les valeurs et principes de comportement du Groupe ont été formalisés et diffusés à l'ensemble des collaborateurs dans son Code de conduite et sa Charte éthique. Son Code d'éthique financière est diffusé aux responsables financiers du Groupe et des secteurs d'activité. Ils ont également été déclinés dans des codes, procédures et guides pratiques régissant certains processus significatifs des branches d'activité. Ces codes énoncent les valeurs du Groupe et exposent ses principes d'actions et de comportement à l'égard de ses collaborateurs, actionnaires, clients, fournisseurs et concurrents. Ils mentionnent les principes de comportement individuel que tous les collaborateurs se doivent de respecter, ainsi que l'attitude à observer dans les pays où le Groupe est présent.

L'encadrement supérieur du Groupe est régulièrement sensibilisé au contenu et à l'importance des règles de comportement qui sont formalisées dans le Code de conduite, disponible sur le site Internet du Groupe. Chaque responsable opérationnel et financier de centre

de profit ou de filiale s'engage annuellement sur le respect des règles de contrôle interne et sur la sincérité de l'information financière dont il a la charge au travers d'une lettre d'affirmation interne adressée au directeur Financier du Groupe.

Concernant le risque d'opérations d'initiés lié à des opérations sur les marchés financiers, le Groupe applique une politique de prévention mise en œuvre par le Comité d'éthique en attirant l'attention des collaborateurs ayant une position d'initié permanent ou occasionnel sur la nécessité de ne pas se livrer à des opérations boursières portant sur les titres de la Société au cours de certaines périodes.

Ces principes de contrôle s'inscrivent dans le cadre des règles de gouvernement d'entreprise décrites ci-dessus qui donnent, en particulier, au Comité d'audit la mission d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques avec le concours de l'audit interne et des équipes de contrôle interne des branches d'activité. Ces règles sont destinées à permettre au Conseil d'administration de s'assurer de la qualité du contrôle interne et de la fiabilité de l'information fournie aux actionnaires et aux marchés financiers.

● Processus d'évaluation des risques

Le recensement et l'analyse des risques internes et externes susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs du Groupe sont de la responsabilité du Comité exécutif, assisté à cet effet du Comité risques, des fonctions de contrôle interne et de contrôle de gestion et de l'audit interne. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un processus continu au sein des entités et branches concernées.

Les principaux risques suivis au niveau du Groupe sont les suivants : sensibilité aux paramètres d'environnement pétrolier (prix du pétrole, marges de raffinage et de distribution, marges de la pétrochimie), risques relatifs aux marchés des hydrocarbures dans le cadre de l'activité de trading, risques relatifs aux marchés financiers (risque de change et plus particulièrement celui lié au dollar, risque de taux d'intérêt), risques politiques et juridiques induits par les contextes d'opérations et la dimension contractuelle des activités d'Exploration & Production, risques industriels et environnementaux liés à la nature des métiers du Groupe en général.

Concernant les risques liés aux activités de négoce d'hydrocarbures et d'instruments financiers, les directions concernées, dont l'activité est encadrée par des limites définies par le Comité exécutif, mesurent quotidiennement leurs positions et expositions et analysent leurs risques de marché par le biais, notamment, de méthodes d'évaluation dites de « valeur en risque ».

Concernant les risques de contrepartie, les limites de crédit et les processus d'analyse de risque de crédit sont définies et mises à jour de manière régulière au niveau de chaque type d'activité.

Le large spectre des activités et des pays dans lesquels le Groupe est présent conduit à une analyse sectorielle et locale des risques juridiques, contractuels ou associés à des facteurs politiques. Des plans de conformité au droit de la concurrence sont mis en œuvre dans le Groupe afin de renforcer le respect de la législation applicable.

Les entités opérationnelles sont responsables de l'évaluation de leurs risques industriels et environnementaux et de l'application des obligations réglementaires des pays où elles exercent leurs activités ainsi que des directives et recommandations dans ce domaine définies au niveau du Groupe ou des branches. Ces entités sont également chargées d'assurer un suivi permanent des évolutions de la législation afin de rester en conformité avec les normes locales et internationales en matière d'évaluation et de maîtrise des risques industriels et environnementaux. Les évaluations des risques débouchent sur la définition de mesures de maîtrise visant à prévenir et à diminuer les impacts sur l'environnement, à réduire les probabilités de survenance d'accidents et à limiter leurs conséquences.

Il est rendu compte formellement et de manière plus précise des principaux risques et de leurs modalités de gestion dans le Chapitre 4 (Facteurs de risques) du présent Document de référence.

● Activités de contrôle

Les activités de contrôle et notamment les systèmes de reporting financier sont conçus de façon à tenir compte de la spécificité de ces risques et du niveau de délégation accordé aux secteurs d'activité et aux centres de profit.

Le contrôle de la Direction Générale du Groupe s'exerce sur le plan opérationnel par la validation par le Comité exécutif des projets d'engagements d'investissements et de dépenses en fonction des seuils que celui-ci a définis. Ces projets sont préalablement revus par le Comité risques dont les évaluations sont transmises au Comité exécutif.

Les activités de contrôle s'appuient principalement sur un plan stratégique revu annuellement, un budget annuel, un reporting financier mensuel analysant en détail les écarts avec le budget, et la production de comptes trimestriels consolidés rapprochés avec le reporting. Ces processus sont supervisés, au sein de la direction Financière, par la direction Budget-Contrôle de gestion et la direction des Comptabilités, et sont effectués en conformité avec des méthodes normées de reporting financier, homogènes et conformes aux normes comptables des comptes publiés. Les indicateurs financiers et les méthodes comptables utilisés permettent une mesure adéquate des risques et de la rentabilité des capitaux employés (ROACE).

La direction des Comptabilités assure de manière centralisée l'interprétation et la diffusion des normes comptables applicables pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe sous la forme de procédures formelles et d'un manuel de reporting financier. Elle veille à la mise en œuvre effective des normes du Groupe au travers d'un processus de communication régulier et formalisé avec les responsables fonctionnels des secteurs d'activité. Elle rend compte périodiquement au directeur Financier des exceptions relevées.

La direction du Financement-Trésorerie assure le contrôle et la gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change dans le cadre des règles strictes définies par la Direction Générale du Groupe. Les liquidités, les positions et la gestion des instruments financiers sont centralisées par la direction du Financement-Trésorerie.

Les réserves d'hydrocarbures sont revues par un comité d'experts (le Comité réserves), approuvées par la direction générale Exploration & Production et validées par la Direction Générale du Groupe.

Enfin, le Comité de contrôle des informations à publier, composé des principaux responsables fonctionnels du Groupe, veille au respect des procédures visant à assurer la qualité et la sincérité des publications externes destinées aux marchés financiers et boursiers.

Au niveau des centres de profit ou des filiales, les activités de contrôle sont organisées autour des principaux cycles opérationnels que sont exploration et réserves, achats, investissements, production, ventes, trading de produits pétroliers et gaziers, stocks, ressources humaines, financement et trésorerie.

Le Groupe a mis en place une grande diversité d'actions et de moyens de contrôle contribuant à prévenir, détecter et limiter les différents types de fraude. Il s'appuie pour ce faire sur les valeurs et principes de comportement décrits dans le Code de conduite du Groupe, ainsi que dans les codes et procédures émis par les secteurs. Le Groupe a également mis en place un dispositif d'alerte éthique permettant à tout collaborateur et à tout tiers de signaler des faits pouvant constituer des infractions ou des fraudes dans le domaine du traitement comptable et du contrôle interne.

Afin de maintenir des systèmes d'information adaptés aux objectifs de l'organisation et de limiter les risques liés à la sûreté des systèmes d'information et de leurs données, la direction des Systèmes d'information et de télécommunication a élaboré et diffusé des règles de gouvernance et de sûreté décrivant les infrastructures, organisations et modes opératoires recommandés. Ces règles sont déployées et reprises dans l'ensemble des entités du Groupe sous la responsabilité des différents secteurs d'activité.

Les activités de contrôle destinées à prévenir les risques industriels et liés à l'environnement sont mises en œuvre dans les entités opérationnelles. Certains des systèmes de management de ce type de risques ont fait l'objet de certifications externes ou d'inspections par des tiers. Les actions mises en œuvre dans les domaines de la sécurité et de l'environnement sont présentées de manière plus détaillée dans un rapport spécifique intitulé *Environnement et Société*.

● Documentation et communication des règles de contrôle

Les règles de contrôle interne sont édictées aux trois niveaux de l'organisation opérationnelle : Groupe pour celles d'application générale ; secteurs d'activité pour celles propres à chaque type de métier ; et centres de profit ou filiales pour toutes les autres. Elles font l'objet de communication par notes de procédure écrites, disponibles également sur les sites intranet du Groupe et des secteurs d'activité pour celles à caractère commun.

Les principales procédures en vigueur au niveau Groupe concernent, dans les domaines financiers, les acquisitions-cessions, les investissements, le financement et la trésorerie, le contrôle budgétaire, le reporting financier. Des procédures de

préparation et de contrôle de l'information financière publiée (*disclosure controls and procedures*) sont en place. Dans les domaines opérationnels, elles concernent principalement des procédures, directives ou recommandations en matière de sécurité générale, industrielle et informatique, de santé, d'environnement et de développement durable.

Les procédures des secteurs d'activité concernent principalement les règles de contrôle de gestion propres à chaque métier. Les centres de profit ou filiales sont responsables de la déclinaison des règles du Groupe en procédures détaillées, adaptées à leur taille ou à leur contexte local.

● Supervision du système de contrôle interne

La supervision du système de contrôle interne est de la responsabilité conjointe de la Holding, de chaque secteur d'activité et des centres de profit ou filiales, pour les parties qui leur sont respectivement déléguées.

L'audit du système de contrôle interne incombe principalement à une fonction centrale, la direction de l'Audit Groupe, rattachée au Comité exécutif en la personne du Secrétaire général. Ses interventions font l'objet d'un plan annuel. Les conclusions des missions d'audit font l'objet de synthèses régulières dont il est rendu compte au Comité d'audit et, par son intermédiaire, au Conseil d'administration.

En 2009, la direction de l'Audit Groupe a employé soixante-quinze collaborateurs et a réalisé environ 200 missions. Le directeur de l'Audit Groupe a participé à toutes les réunions du Comité d'audit et y a présenté chaque trimestre les travaux menés par l'Audit Groupe.

La Direction Générale du Groupe est responsable de la mise en place du dispositif du contrôle interne sur l'information financière publiée et de son évaluation. Dans ce contexte, le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, fondé sur les différentes composantes du COSO, a fait l'objet d'une évaluation interne dans les principales entités du Groupe. De plus, l'architecture et l'efficacité des contrôles opérationnels, financiers et informatiques sélectionnés comme décisifs pour l'évaluation du contrôle interne sur l'information financière publiée ont été revus et évalués au cours de l'exercice 2009, en conformité avec la section 404 de la loi Sarbanes-Oxley, avec l'implication des principales entités du Groupe et de la direction de l'Audit Groupe, sous la supervision du responsable de la conformité aux réglementations sur l'information financière. Sur la base de ces revues internes, la Direction Générale a une assurance raisonnable que le contrôle interne sur l'information financière publiée est efficace.

Les commissaires aux comptes procèdent aux vérifications du contrôle interne qu'ils jugent nécessaires dans le cadre de leur mission de certification des comptes et communiquent leurs observations au Comité d'audit.

Les commissaires aux comptes ont revu au cours de l'exercice 2009 le niveau d'application du cadre de contrôle interne du Groupe, l'architecture et l'efficacité des contrôles sélectionnés comme décisifs par le Groupe dans les principales entités de celui-ci pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement de

l'information comptable et financière. Sur la base des travaux qu'ils ont mis en œuvre, ils n'ont pas formulé d'observation sur les informations données et les déclarations faites à cet égard dans le présent rapport.

■ Modalités particulières relatives à la participation des actionnaires aux assemblées générales

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Toutefois, en application de l'article 18 des statuts de la Société, un droit de vote double est attribué à toutes les actions nominatives inscrites au nom d'un même titulaire depuis au moins deux ans. Une limitation des droits de vote est par ailleurs stipulée au même article, aucun actionnaire ne pouvant exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Pour plus de précisions sur ces modalités, voir le Chapitre 8 (Renseignements généraux – Assemblées d'actionnaires) du présent Document de référence.

■ Informations visées à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Ces informations sont mentionnées dans le Chapitre 8 (Renseignements généraux – Accords visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce) du présent Document de référence.

■ Principes et règles applicables à la détermination de la rémunération et des autres avantages perçus par les dirigeants sociaux

Sur proposition du Comité des rémunérations, le Conseil a défini les principes suivants pour la détermination de la rémunération et des autres avantages accordés aux dirigeants sociaux :

- La rémunération des dirigeants sociaux, ainsi que les avantages dont ceux-ci bénéficient, sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. La rémunération doit être mesurée et équitable dans un contexte de solidarité et de motivation au sein de l'entreprise.

La rémunération des dirigeants sociaux est fonction du marché, du travail effectué, des résultats obtenus et de la responsabilité assumée.

- o La rémunération des dirigeants sociaux comporte une part fixe et une part variable dont les montants sont revus chaque année.
- o Le montant de la part variable ne peut excéder un maximum exprimé en pourcentage de la partie fixe. Le montant de la part variable est déterminé en fonction de critères quantitatifs et qualitatifs préétablis. Les critères quantitatifs sont peu nombreux, objectifs, mesurables et adaptés à la stratégie de l'entreprise.

La part variable rémunère la performance à court terme et les progrès accomplis pour préparer les développements à moyen terme. La part qualitative de la part variable permet de tenir compte d'éventuelles circonstances exceptionnelles.

- o Il n'existe pas de régime de retraite spécifique aux dirigeants sociaux. Ceux-ci bénéficient d'une indemnité de départ à la retraite et des régimes de retraite applicables aux salariés du Groupe dans les conditions fixées par le Conseil.
- o Les options sur actions ont pour objet de renforcer, sur la durée, la convergence d'intérêts des dirigeants sociaux avec les actionnaires.

L'attribution d'options est examinée en relation avec le montant de la rémunération totale perçue par les dirigeants sociaux. L'exercice des options dont bénéficieront les dirigeants sociaux est soumis à une condition de performance.

Aucune décote n'est appliquée lors de l'attribution des options sur actions.

Une périodicité régulière des attributions permet d'éviter tout effet d'opportunisme.

Le Conseil d'administration détermine les règles relatives à la conservation d'une fraction des actions détenues à la suite de levées d'options.

- o Les dirigeants sociaux doivent détenir au bout de trois ans d'exercice de leur mandat une quantité d'actions de la société fixée par le Conseil.
- o Il n'est pas attribué d'actions gratuites aux dirigeants sociaux.

Le présent rapport, préparé avec l'aide des directions fonctionnelles concernées de la Société a été approuvé par le Conseil d'administration lors de sa réunion du 10 février 2010 après examen par les comités du Conseil des sections relevant de leurs compétences respectives.

Thierry Desmarest

Président du Conseil d'administration

► Rapport des commissaires aux comptes (article L. 225-235 du Code de commerce)

Exercice clos le 31 décembre 2009

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le Rapport du Président du Conseil d'administration de la société TOTAL S.A.

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société TOTAL S.A. et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris-La Défense, le 31 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jay Nirsimloo

ERNST & YOUNG Audit

Pascal Macioce

► Direction Générale

■ Modalité d'exercice de la Direction Générale

Sur proposition du Comité de nomination et des rémunérations, le Conseil d'administration a décidé, le 13 février 2007, de dissocier l'exercice des fonctions de Président du Conseil d'administration de celles de Directeur Général de la Société afin de permettre d'assurer la continuité du processus de relève de la Direction Générale.

Le mode d'exercice retenu demeure en application jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

■ Le Comité exécutif

Le Comité exécutif (COMEX), sous la responsabilité du Directeur Général, constitue l'instance de direction du Groupe. Il met en œuvre les orientations stratégiques déterminées par le Conseil d'administration et autorise les investissements correspondants, sous réserve de l'accord du Conseil d'administration pour les investissements qui excèdent 3% des fonds propres.

Les membres du COMEX de TOTAL au 31 décembre 2009 sont :

- Christophe de Margerie, Président du COMEX (Directeur Général) ;
- François Cornéris, vice-président du COMEX (directeur général Chimie) ;
- Michel Bénézit (directeur général Raffinage & Marketing) ;
- Yves-Louis Darricarrère (directeur général Exploration & Production) ;
- Jean-Jacques Guilbaud (Secrétaire général) ;
- Patrick de La Chevadière (directeur Financier).

■ Le Comité directeur

Le Comité directeur (CODIR) assure la coordination des différentes entités du Groupe, le suivi des résultats d'exploitation des directions opérationnelles et l'examen des rapports d'activité des directions fonctionnelles.

Au 31 décembre 2009, le CODIR rassemble, aux côtés des membres du COMEX, dix-huit dirigeants des différentes directions fonctionnelles et opérationnelles :

■ Holding

René Chappaz, Yves-Marie Dalibard, Peter Herbel, Jean-Marc Jaubert, Manoelle Lepoutre, Jean-François Minster, Jean-Jacques Mosconi, François Viaud.

■ Amont

Marc Blaizot, Philippe Boisseau, Jacques Marraud des Grottes, Patrick Pouyanné.

■ Aval

Pierre Barbé, Alain Champeaux, Eric de Menten, Bertrand Deroubaix, André Tricoire.

■ Chimie

Françoise Leroy.

► Contrôleurs légaux des comptes

■ Commissaires aux comptes titulaires

Ernst & Young Audit

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date de nomination : 14 mai 2004 pour six exercices
P. Macioce

KPMG Audit

Département de KPMG S.A.
1, cours Valmy, 92923 Paris-La Défense
Date de nomination : 13 mai 1998 pour six exercices
Renouvelé le 14 mai 2004 pour six exercices
J. Nirsimloo

■ Commissaires aux comptes suppléants

Jean-Luc Decornoy

2 bis, rue de Villiers, 92300 Levallois-Perret
Date de nomination : 14 mai 2004 pour six exercices

Pierre Jouanne

41, rue Ybry, 92576 Neuilly-sur-Seine Cedex
Date de nomination : 14 mai 2004 pour six exercices

■ Mandats des commissaires aux comptes

La durée des mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants est fixée par la loi française à six exercices, renouvelables. Les mandats des commissaires aux comptes titulaires et suppléants expirent à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010.

Il sera proposé à cette Assemblée générale de renouveler le mandat des commissaires aux comptes titulaires et de nommer des commissaires aux comptes suppléants.

■ Honoraires perçus par les commissaires aux comptes (y compris les membres de leurs réseaux)

(en millions d'euros)	Ernst & Young Audit				KPMG Audit			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2009	2008	2009	2008	2009	2008	2009	2008
Audit								
○ Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes sociaux et consolidés								
TOTAL S.A.	3,3	3,3	16,5	16,1	3,5	3,5	17,1	16,9
Filiales intégrées globalement	14,4	14,4	72,0	70,2	12,5	12,4	61,3	59,9
○ Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
TOTAL S.A.	0,2	0,2	1,0	1,0	1,0	1,2	4,9	5,8
Filiales intégrées globalement	0,6	0,8	3,0	3,9	1,9	2,2	9,3	10,6
Sous total	18,5	18,7	92,5	91,2	18,9	19,3	92,6	93,2
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
○ Juridique, fiscal, social	1,4	1,8	7,0	8,8	1,2	1,2	5,9	5,8
○ Autres	0,1	0,0	0,5	0,0	0,3	0,2	1,5	1,0
Sous total	1,5	1,8	7,5	8,8	1,5	1,4	7,4	6,8
Total	20,0	20,5	100	100	20,4	20,7	100	100

► Rémunération des organes d'administration et de direction

■ Rémunération des administrateurs

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence se sont élevées à 0,97 million d'euros en 2009, dans le cadre de la décision de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007. Il y avait quinze administrateurs au 31 décembre 2009, contre seize administrateurs au 31 décembre 2008.

Les modalités de répartition du montant global des jetons de présence au titre de 2009 sont restées identiques à celles fixées pour 2008. Elles ont été les suivantes :

- o une partie fixe annuelle de 20 000 euros par administrateur (versée *pro rata temporis* en cas de changement en cours d'année), à l'exception de celle du Président du Comité d'audit

qui est de 30 000 euros et de celle des autres membres du Comité d'audit qui est de 25 000 euros ;

- o un montant de 5 000 euros par administrateur pour chaque présence effective à une séance du Conseil d'administration, du Comité d'audit, du Comité de nomination et de la gouvernance ou du Comité des rémunérations, ce montant étant porté à 7 000 euros pour les administrateurs résidant hors de France ;
- o ni le Président, ni le Directeur Général ne reçoivent de jetons de présence au titre de leurs mandats d'administrateur de TOTAL S.A. ou d'autres sociétés du Groupe.

Un tableau récapitulatif du montant total des rémunérations et avantages de toute nature perçus au cours de chacun des deux derniers exercices par chaque administrateur en fonction au cours dudit exercice (article L. 225-102-1 du Code de commerce, 1^{er} et 2^e alinéas) figure à la page 122 du présent Document de référence.

■ Participation des administrateurs aux réunions du Conseil d'administration et des Comités en 2009

	Conseil d'administration	Comité d'audit	Comité des rémunérations	Comité de nomination et de la gouvernance
Nombre de réunions en 2009	8	6	2	2
Thierry Desmarest	8			2
Christophe de Margerie	8			
Patrick Artus	3 ^(a)			
Patricia Barbizet	8	6 ^(b)		
Daniel Boeuf	8			
Daniel Bouton	8			
Bertrand Collomb	7		2	2
Paul Desmarais Jr	4			
Bertrand Jacquillat	8	6		
Antoine Jeancourt-Galignani	4 ^(c)	3 ^(d)		
Anne Lauvergeon	5			
Peter Leven of Portsoken	7			
Claude Mandil	7			
Michel Pébereau	6		2	2
Thierry de Rudder	7	6		
Serge Tchuruk	8		2	2
Pierre Vaillaud	4 ^(c)			

(a) Administrateur depuis le 15 mai 2009.

(b) Présidente du Comité d'audit depuis le 28 juillet 2009.

(c) Administrateur jusqu'au 15 mai 2009.

(d) Président du Comité d'audit jusqu'au 15 mai 2009.

Rémunération du Président du Conseil d'administration

(Voir également tableaux récapitulatifs en pages 121 à 123 du présent Document de référence)

La rémunération versée à M. Desmarest au titre de l'année 2009 a été fixée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. sur proposition du Comité des rémunérations. Elle comprend un salaire de base fixe qui s'est élevé à 1 100 000 euros, ainsi qu'une part variable.

Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable de la rémunération du Président comprennent la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats par comparaison avec ceux des grandes compagnies pétrolières et la contribution personnelle du Président à la stratégie, à la bonne gouvernance et aux succès du Groupe. La part variable versée au Président peut atteindre un montant maximum de 100% de son salaire de base. Les objectifs personnels ayant été considérés comme très majoritairement atteints et, compte tenu de l'évolution comparée des résultats de TOTAL et de ceux des grandes compagnies pétrolières concurrentes, la part variable versée au Président en 2010 au titre de l'année 2009 s'élève à 871 852 euros.

La rémunération brute totale versée au Président au titre de l'année 2009 s'élève donc à 1 971 852 euros.

Pour mémoire, la rémunération brute totale, versée au titre de l'année 2008 à M. Desmarest, en sa qualité de Président du Conseil d'administration, s'est élevée à 2 069 430 euros se décomposant en un salaire de base de 1 100 000 euros et une part variable, versée en 2009, d'un montant de 969 430 euros.

Il n'existe pas d'avantage en nature attribué au Président.

Rémunération du Directeur Général

(Voir également tableaux récapitulatifs en pages 121 à 123 du présent Document de référence)

La rémunération versée à M. de Margerie au titre de l'année 2009 a été fixée par le Conseil d'administration de TOTAL S.A. sur proposition du Comité des rémunérations. Elle comprend un salaire de base fixe qui s'est élevé à 1 310 000 euros, ainsi qu'une part variable.

Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable de la rémunération du Directeur Général comprennent la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats par comparaison avec ceux des grandes compagnies pétrolières et la contribution

personnelle du Directeur Général évaluée à partir de critères cibles objectifs de nature opérationnelle concernant les secteurs d'activité du Groupe. Le montant maximum de la part variable attribuée au Directeur Général peut atteindre 140% de son salaire de base et peut être porté jusqu'à 165% de celui-ci en cas de performance exceptionnelle. Les objectifs personnels ayant été considérés comme très majoritairement atteints et, après prise en compte de l'évolution comparée des résultats de TOTAL et de ceux des grandes compagnies pétrolières concurrentes, la part variable versée au Directeur Général en 2010 au titre de l'année 2009 s'élève à 1 356 991 euros.

La rémunération brute totale versée au Directeur Général au titre de l'année 2009 s'élève donc à 2 666 991 euros.

Pour mémoire, la rémunération brute totale, versée au titre de l'année 2008 à M. de Margerie, s'est élevée à 2 802 875 euros se décomposant en un salaire de base de 1 250 000 euros et une part variable, versée en 2009, d'un montant de 1 552 875 euros.

M. de Margerie bénéficie d'un véhicule de fonction.

Rémunération des principaux dirigeants

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues en 2009 des sociétés françaises et étrangères appartenant au Groupe, par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (membres du Comité directeur et Trésorier) en fonction au 31 décembre 2009, s'est élevé à 17,1 millions d'euros en 2009 (vingt-cinq personnes), dont 8 millions d'euros pour les membres du Comité exécutif (six personnes). La partie variable a représenté 44,5% de ce montant global de 17,1 millions d'euros.

La liste des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2009 était la suivante (vingt-cinq personnes contre vingt-huit au 31 décembre 2008) :

Comité directeur

Christophe de Margerie *	Bertrand Deroubaix
François Cornélis *	Peter Herbel
Michel Bénézit *	Jean-Marc Jaubert
Yves-Louis Darricarrère *	Manoelle Lepoutre
Jean-Jacques Guilbaud *	Françoise Leroy
Patrick de La Chevardière *	Jacques Marraud des Grottes
Pierre Barbé	Éric de Menten
Marc Blaizot	Jean-François Minster
Philippe Boisseau	Jean-Jacques Mosconi
Alain Champeaux	Patrick Pouyanné
René Chappaz	André Tricoire
Yves-Marie Dalibard	François Viaud

Trésorier

Jérôme Schmitt

* Membre du COMEX.

Pension et autres engagements (article L. 225-102-1, alinéa 3, du Code de commerce)

- 1) Les dirigeants sociaux continuent à bénéficier, conformément à la législation applicable, même après la cessation de leur contrat de travail, du régime d'assurance vieillesse de la Sécurité sociale, des régimes complémentaires ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés) et AGIRC (Association Générale des Institutions de Retraite des Cadres), du régime de retraite à cotisations définies RECOSEP (Retraite Collective Supplémentaire), ainsi que du régime supplémentaire de retraite mis en place dans la Société. Ce régime supplémentaire de retraite, qui n'est pas spécifique aux dirigeants sociaux, est décrit au paragraphe 2) ci-dessous.
- 2) Les dirigeants sociaux bénéficient d'un régime supplémentaire de retraite, applicable aux salariés du Groupe dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou conventionnel de retraite.

Ce régime supplémentaire de retraite, financé et géré par TOTAL S.A., procure à ses bénéficiaires une pension qui est fonction de l'ancienneté, limitée à vingt ans, et de la fraction de la rémunération brute (part fixe et part variable) excédant le seuil de huit fois le plafond annuel de la Sécurité sociale. Cette pension de retraite est indexée sur l'évaluation du point ARRCO.

Au 31 décembre 2009, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent, pour le Président, à une pension annuelle égale à 26,3% de sa rémunération annuelle perçue en 2009.

En ce qui concerne le Directeur Général, les engagements au 31 décembre 2009 correspondent à une pension annuelle égale à 18,8% de la rémunération que celui-ci a perçue en 2009.

- 3) Un régime de prévoyance à la charge de la Société garantit, en cas de décès, un capital égal à deux ans de rémunération (part fixe et part variable) porté à trois ans en cas de décès accidentel et, en cas d'infirmité permanente accidentelle, un capital proportionnel au taux d'infirmité.
- 4) Les dirigeants sociaux bénéficient également de l'indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celle prévue par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole pour les salariés concernés du Groupe. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des douze mois précédant le départ en retraite du dirigeant social.
- 5) En cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social décidé par la Société, les dirigeants sociaux bénéficieront d'une

indemnité de départ égale à deux années de rémunération brute. La base de référence de cette indemnité sera la rémunération brute (fixe et variable) des douze derniers mois précédant la date de la résiliation ou du non renouvellement du mandat social.

Cette indemnité de départ, versée en cas de changement de contrôle ou de stratégie décidé par la Société, ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le dirigeant social quitte la Société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

M. Desmarest pouvant faire valoir ses droits à la retraite à taux plein, les engagements décrits au présent paragraphe ne concernent que M. de Margerie.

- 6) Les engagements portant sur le régime de retraite supplémentaire, l'indemnité de départ à la retraite et l'indemnité de départ versée en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social sont soumis à la procédure des conventions réglementées définie à l'article L. 225-38 du Code de commerce.
- 7) En application des dispositions de la loi du 21 août 2007 modifiant l'article L. 225-42-1 du Code de commerce, les engagements décrits aux points 4) et 5) ci-dessus sont soumis à une condition de performance.

Cette condition sera considérée comme remplie si deux au moins des critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- o la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 12% ;
 - o la moyenne des ROACE (*Return On Averaged Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 10% ;
 - o le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du Groupe est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des sociétés ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social.
- 8) Par ailleurs, les engagements de retraite visés au paragraphe 2) ci-dessus, pris par la Société concernant MM. Tchuruk et Vaillaud, sont les suivants :
 - o M. Tchuruk bénéficie de la part de la Société, en raison de ses fonctions passées dans le Groupe, d'un complément de retraite annuelle égal à environ 74 379 euros (valeur 31 décembre 2009) indexée sur l'évolution du point ARRCO ;
 - o M. Vaillaud bénéficie de la part de la Société, en raison de ses fonctions passées dans le Groupe, d'un complément de retraite égal à environ 53 431 euros indexée sur l'évolution du point ARRCO.
 - 9) Le montant des engagements du Groupe, pour la totalité des régimes de retraite de ses mandataires sociaux, s'élève à la fin de l'année de 2009 à la somme de 28,1 millions d'euros.

Tableau récapitulatif au 28 février 2010	Contrat de travail	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non concurrence	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus postérieurement à la cessation ou au changement de fonctions
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration Date de début de mandat : mai 1995 ^(a) Date de fin du mandat en cours : Assemblée générale du 21 mai 2010	NON	NON	NON	OUI (indemnité de départ à la retraite) ^(b) (régime de retraite supplémentaire également applicable à certains salariés du Groupe)
Christophe de Margerie Directeur Général Date de début de mandat : février 2007 Date de fin du mandat en cours : Assemblée générale des actionnaires appelée en 2012 à statuer sur les comptes de l'exercice 2011	NON	OUI (indemnité de départ) ^(c)	NON	OUI (indemnité de départ à la retraite) ^(c) (régime de retraite supplémentaire également applicable à certains salariés du Groupe)

(a) Président-directeur général jusqu'au 13 février 2007 puis Président du Conseil d'administration depuis le 14 février 2007.

(b) Versement soumis à condition de performance selon les termes arrêtés par le Conseil d'administration du 11 février 2009.

(c) Versement soumis à condition de performance selon les termes arrêtés par le Conseil d'administration du 11 février 2009 et confirmés par le Conseil d'administration du 15 mai 2009.

Politique d'attribution des options sur actions et attributions gratuites d'actions

● Politique générale

Les plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et les plans d'attributions gratuites d'actions portent exclusivement sur des actions TOTAL, aucune option ou attribution gratuite n'étant consentie sur des actions de filiales cotées du Groupe.

Chaque plan est décidé par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité des rémunérations. Pour chaque plan, le Comité des rémunérations propose la liste des bénéficiaires ainsi que le nombre d'options ou d'actions gratuites respectivement attribuées à chacun d'eux, cette liste étant ensuite définitivement arrêtée par le Conseil d'administration.

Les options de souscription ou d'achat d'actions sont consenties pour une période de huit ans, leur prix d'exercice correspondant à la moyenne des premiers cours cotés de l'action durant les vingt séances de bourse précédant la date d'attribution des options, sans application de décote. Pour les plans d'options mis en place depuis 2002, les options ne sont exerçables qu'après l'expiration d'une première période de deux ans, les actions issues de la levée des options n'étant cessibles qu'après l'expiration d'une seconde période de deux ans. Pour les plans 2007, 2008 et 2009 d'options de souscription d'actions, la cession ou la conversion au porteur des actions issues de levées d'options par les bénéficiaires sous contrat d'une société non française lors de l'attribution peut intervenir après l'expiration de la première période d'incessibilité de deux ans.

Par ailleurs, les attributions gratuites d'actions ne sont définitives qu'à l'issue d'une période de deux ans (période d'acquisition) et sous réserve que soient remplies une condition de présence et une condition de performance liée au taux de rentabilité des capitaux propres (ROE) du Groupe. Cette condition de performance est définie à l'avance par le Conseil d'administration sur proposition du Comité des rémunérations. À l'issue de cette période d'acquisition, et sous réserve des conditions fixées, les actions TOTAL sont définitivement attribuées aux bénéficiaires qui doivent ensuite les conserver pendant au moins deux ans (période d'obligation de conservation).

Pour le plan 2009 d'attribution gratuite d'actions, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, la moitié des actions au-delà de ce nombre sera définitivement attribuée à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés par le Groupe et calculés sur la base du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'acquisition :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Pour les plans 2007 et 2008, la condition de performance disposait que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement était fonction du ROE du Groupe relatif à l'exercice précédant l'année d'attribution définitive. Le taux d'acquisition :

- est nul si le ROE est inférieur ou égal à 10% ;

- varie linéairement entre 0% et 80% si le ROE est supérieur à 10% et inférieur à 18% ;
- varie linéairement entre 80% et 100% si le ROE est supérieur ou égal à 18% et inférieur à 30% ;
- est égal à 100% si le ROE est supérieur ou égal à 30%.

Les attributions gratuites d'actions ou d'options complètent, sur la base de performances individuelles examinées à l'occasion de chaque plan, la politique de développement de l'actionnariat salarié mise en place au sein de TOTAL pour l'ensemble des salariés du Groupe (plans d'épargne continus, augmentations de capital réservées aux salariés) et qui associe plus étroitement l'ensemble des salariés aux performances financières et boursières de TOTAL (pages 133 à 135 du présent Document de référence).

● Attribution aux dirigeants sociaux et aux principaux dirigeants

Conformément aux dispositions introduites par la loi n° 2006-1770 du 30 décembre 2006 à l'article L.225-185 du Code de commerce, le Conseil d'administration a décidé, pour les plans 2007, 2008 et 2009 d'options de souscription d'actions, que les dirigeants sociaux (le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général) seront tenus de conserver au nominatif pur, jusqu'à la cessation de leurs fonctions, un nombre d'actions de la Société représentant 50% des plus-values d'acquisition nettes des impôts et contributions afférentes obtenues par levées d'options de ces plans. Lorsque les dirigeants sociaux détiendront une quantité d'actions (sous forme d'actions ou de parts de fonds communs de placement investis en titres de la Société) représentant cinq fois la partie fixe de leur rémunération annuelle brute alors en vigueur, ce pourcentage sera égal à 10%. Si cette condition n'est plus remplie, l'obligation de conservation de 50% précitée s'appliquera de nouveau de plein droit.

Le Président du Conseil d'administration n'a pas bénéficié des plans 2008 et 2009 d'options de souscription d'actions.

En outre, le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général n'ont pas bénéficié d'attribution gratuite d'actions dans le cadre des plans 2006, 2007, 2008 et 2009.

Dans le cadre du plan 2009 d'options de souscription d'actions, le Conseil d'administration a décidé que, pour le Directeur Général, le nombre d'options de souscription d'actions définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des options de souscriptions d'actions attribuées, une condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés par le Groupe et calculés sur la base du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux

exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

- Pour 50% des options de souscription d'actions attribuées, une condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROACE du Groupe tels que publiés par le Groupe et calculés sur la base du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Par ailleurs, dans le cadre du plan 2009 d'options de souscription d'actions, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'options supérieur à 25 000 options, à l'exception du Directeur Général, le tiers des options au-delà de ce nombre lui sera définitivement attribué sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE tels que publiés par le Groupe et calculés sur la base du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Dans le cadre des plans 2007 et 2008 d'options de souscription d'actions, le Conseil d'administration a décidé que, pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'options supérieur à 25 000 options, le tiers des options au-delà de ce nombre est soumis à une condition de performance. Cette condition de performance dispose que le taux d'attribution définitive est fonction du ROE calculé sur la base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice précédant l'année d'attribution définitive. Le taux d'attribution :

- est nul si le ROE est inférieur ou égal à 10% ;
- varie linéairement entre 0% et 80% si le ROE est supérieur à 10% et inférieur à 18% ;
- varie linéairement entre 80% et 100% si le ROE est supérieur ou égal à 18% et inférieur à 30% ;
- est égal à 100% si le ROE est supérieur ou égal à 30%.

Tableaux récapitulatifs concernant les mandataires sociaux (Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées)

● Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant social

Exercice (en euros)	2009	2008
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ^(a)	1 971 852	2 069 430
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ^(b)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ^(c)	-	-
Total	1 971 852	2 069 430
Christophe de Margerie Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice ^(a)	2 673 771	2 808 395
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice ^(d)	1 676 000	998 000
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice ^(c)	-	-
Total	4 349 771	3 806 395

(a) Rémunérations détaillées dans le tableau suivant.

(b) Le Président du Conseil d'administration n'a pas bénéficié des plans 2008 et 2009 d'options de souscription d'actions.

(c) Les dirigeants mandataires sociaux n'ont pas bénéficié des plans 2008 et 2009 d'attributions gratuites d'actions.

(d) Le détail de l'attribution des options au cours de l'exercice 2009 est disponible en page 122 du présent Document de référence. La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés (voir note 25 de l'annexe aux comptes consolidés).

● Rémunérations de chaque dirigeant social

(en euros)	Exercice 2009		Exercice 2008	
	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)	Montants dus au titre de l'exercice	Montants versés au cours de l'exercice ^(a)
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
Rémunération variable ^(b)	871 852	969 430	969 430	1 112 199
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature	-	-	-	-
Total	1 971 852	2 069 430	2 069 430	2 212 199
Christophe de Margerie Directeur Général				
Rémunération fixe	1 310 000	1 310 000	1 250 000	1 250 000
Rémunération variable ^(c)	1 356 991	1 552 875	1 552 875	1 496 335
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-
Jetons de présence	-	-	-	-
Avantages en nature ^(d)	6 780	6 780	5 520	5 520
Total	2 673 771	2 869 655	2 808 395	2 751 855

(a) Part variable versée au titre de l'exercice antérieur.

(b) Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable du Président du Conseil d'administration comprennent la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats en comparaison à ceux des grandes compagnies pétrolières et la contribution personnelle du Président à la stratégie, à la bonne gouvernance et aux succès du Groupe. La part variable versée au Président peut atteindre un montant maximum de 100% de son salaire de base. Les objectifs personnels pour l'exercice 2009 ont été considérés comme très majoritairement atteints.

(c) Les éléments pris en compte pour le calcul de la part variable du Directeur Général comprennent la rentabilité des capitaux propres, l'évolution des résultats en comparaison à ceux des grandes compagnies pétrolières et la contribution personnelle du Directeur Général évaluée à partir de critères cibles objectifs de nature opérationnelle. Le montant maximum de la part variable attribuée au Directeur Général peut atteindre 140% de son salaire de base et peut être porté jusqu'à 165% de celui-ci en cas de performance exceptionnelle. Les objectifs personnels pour 2009 ont été considérés comme très majoritairement atteints.

(d) M. de Margerie bénéficie d'un véhicule de fonction.

● Jetons de présence et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux

Rémunération totale et avantages de toute nature perçus au cours de chacun des deux derniers exercices par chaque administrateur en fonction au cours dudit exercice (article L. 225-102-1 du Code de commerce, 1^{er} et 2^e alinéas)

(en euros)	2009	2008
Thierry Desmarest	(a)	(a)
Christophe de Margerie	(a)	(a)
Patrick Artus	27 656 (b)	–
Patricia Barbizet	94 192 (c)	39 651 (d)
Daniel Boeuf	272 143 (e)	173 910 (e)
Daniel Bouton	60 000	40 000
Bertrand Collomb	75 000	55 000
Paul Desmarais Jr.	48 000	48 000
Bertrand Jacquillat	95 000	90 000
Antoine Jeancourt-Galignani	46 013 (f) (g)	95 000
Anne Lauvergeon	45 000	45 000
Peter Levene of Portsoken	69 000	41 000
Claude Mandil	55 000	27 568 (d)
Michel Pébereau	70 000	70 000
Thierry de Rudder	116 000	116 000
Serge Tchuruk	154 379 (h)	143 427 (h)
Pierre Vaillaud	80 773 (f) (i)	186 873 (i)

(a) Pour le Président du Conseil d'administration et le Directeur Général, voir les tableaux récapitulatifs des rémunérations figurant en pages 121 à 123 du présent Document de référence. Aucun jeton de présence n'a été perçu au titre du mandat d'administrateur de la Société.

(b) Nomination en qualité d'administrateur à compter du 15 mai 2009.

(c) Présidente du Comité d'audit à compter du 28 juillet 2009.

(d) Nomination en qualité d'administrateur à compter du 16 mai 2008.

(e) Incluant la rémunération versée par Total Raffinage Marketing (filiale de TOTAL S.A.) soit 123 910,48 euros en 2008 et 212 143 euros en 2009.

(f) Administrateur jusqu'au 15 mai 2009.

(g) Président du Comité d'audit jusqu'au 15 mai 2009.

(h) Incluant les compléments de retraite versés au cours de l'exercice au titre de ses fonctions passées dans le Groupe, soit 73 427 euros pour 2008 et 74 379 euros pour 2009.

(i) Incluant les compléments de retraite versés au cours de l'exercice au titre de ses fonctions passées dans le Groupe, soit 141 873 euros pour 2008 et 53 431 euros pour 2009.

Les administrateurs en exercice n'ont perçu, au cours des deux derniers exercices, aucune rémunération ou avantage de toute nature de la part de sociétés contrôlées par TOTAL S.A. à l'exception de M. Daniel Boeuf, salarié de Total Raffinage Marketing. Les rémunérations indiquées (à l'exception de celle du Président, du Directeur Général et de MM. Boeuf, Tchuruk et Vaillaud), correspondent uniquement aux jetons de présence (montant brut) versés au titre de l'exercice. En outre, il n'existe aucun contrat de service liant un administrateur à TOTAL S.A. ou à l'une quelconque de ses filiales qui prévoirait l'octroi d'avantages aux termes d'un tel contrat.

● Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice 2009 à chaque dirigeant social

	Date du plan	Nature des options	Valorisation des options (en euros) (a)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice (b)	Prix d'exercice (en euros)	Période d'exercice
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration	Plan 2009 15/09/2009	Options de souscription	–	–	–	–
Total			–	–		
Christophe de Margerie Directeur Général	Plan 2009 15/09/2009	Options de souscription	1 676 000	200 000	39,90	16/09/2011 15/09/2017
Total			1 676 000	200 000		

Le détail des plans d'options pour chaque dirigeant social figure aux pages 127 et 128 du présent Document de référence.

(a) La valorisation des options attribuées a été calculée le jour de l'attribution selon la méthode Black & Scholes sur la base des hypothèses retenues pour l'établissement des comptes consolidés (voir note 25 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) Dans le cadre du plan d'options de souscription d'actions du 15 septembre 2009, le Conseil d'administration a prévu que, pour le Directeur Général, le nombre d'options de souscription définitivement attribuées, à l'issue du différé d'exercice de 2 ans, sera fonction de conditions de performance (voir page 120 du présent Document de référence).

● Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice 2009 par chaque dirigeant social

Le détail des plans d'options pour chaque dirigeant social figure aux pages 127 et 128 du présent Document de référence.

	Date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice (en euros)
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration	Plan 2002 09/07/2002	45 000	39,03
Total		45 000	
Christophe de Margerie Directeur Général	-	-	-
Total		-	

● Actions gratuites attribuées durant l'exercice 2009 à chaque dirigeant social ou autre administrateur (attributions conditionnelles)

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées pendant l'exercice	Valorisation des actions attribuées (en euros)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration	Plan 2009 15/09/2009	-	-	-	-	-
Christophe de Margerie Directeur Général	Plan 2009 15/09/2009	-	-	-	-	-
Daniel Boeuf Administrateur représentant les salariés actionnaires	Plan 2009 15/09/2009	-	-	-	-	-
Total		-	-			

● Actions gratuites définitivement attribuées durant l'exercice 2009 à chaque dirigeant social ou autre administrateur

	Date du plan	Nombre d'actions attribuées définitivement durant l'exercice ^(a)	Conditions d'acquisition
Thierry Desmarest Président du Conseil d'administration	Plan 2007 17/07/2007	-	-
Christophe de Margerie Directeur Général	Plan 2007 17/07/2007	-	-
Daniel Boeuf Administrateur représentant les salariés actionnaires	Plan 2007 17/07/2007	432	^(b)
Total		432	

(a) Actions attribuées définitivement à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans, soit le 18 juillet 2009.

(b) Le taux d'acquisition des actions attribuées, lié à la condition de performance, était de 100% (voir page 131 du présent Document de référence). Par ailleurs, la cession des actions qui ont été gratuitement et définitivement attribuées ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 18 juillet 2011.

Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions

La répartition des attributions d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante pour chacun des plans en vigueur durant l'exercice 2009 :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options notifiées (a)	Répartition	Nombre moyen d'options par bénéficiaire (a)
Plan 2001 (b) (c) : Options d'achat	Principaux dirigeants (d)	21	295 350	11,0%	14 064
Décision du Conseil d'administration du 10 juillet 2001	Cadres dirigeants	281	648 950	24,1%	2 309
Prix d'exercice : 168,20 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	3 318	1 749 075	64,9%	527
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 41,47 euros (a)	Total	3 620	2 693 375	100%	744
Plan 2002 (e) (c) : Options d'achat	Principaux dirigeants (d)	28	333 600	11,6%	11 914
Décision du Conseil d'administration du 9 juillet 2002	Cadres dirigeants	299	732 500	25,5%	2 450
Prix d'exercice : 158,30 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	3 537	1 804 750	62,9%	510
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 39,03 euros (a)	Total	3 864	2 870 850	100%	743
Plan 2003 (e) (c) : Options de souscription	Principaux dirigeants (d)	28	356 500	12,2%	12 732
Décision du Conseil d'administration du 16 juillet 2003	Cadres dirigeants	319	749 206	25,5%	2 349
Prix d'exercice : 133,20 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	3 603	1 829 600	62,3%	508
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 32,84 euros (a)	Total	3 950	2 935 306	100%	743
Plan 2004 (e) : Options de souscription	Principaux dirigeants (d)	30	423 500	12,6%	14 117
Décision du Conseil d'administration du 20 juillet 2004	Cadres dirigeants	319	902 400	26,8%	2 829
Prix d'exercice : 159,40 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	3 997	2 039 730	60,6%	510
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 39,30 euros (a)	Total	4 346	3 365 630	100%	774
Plan 2005 (e) : Options de souscription	Principaux dirigeants (d)	30	370 040	24,3%	12 335
Décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005	Cadres dirigeants	330	574 140	37,6%	1 740
Prix d'exercice : 198,90 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	2 361	581 940	38,1%	246
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 : 49,04 euros (a)	Total	2 721	1 526 120	100%	561
Plan 2006 (e) : Options de souscription	Principaux dirigeants (d)	28	1 447 000	25,3%	51 679
Décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006	Cadres dirigeants	304	2 120 640	37,0%	6 976
Prix d'exercice : 50,60 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	2 253	2 159 600	37,7%	959
	Total	2 585	5 727 240	100%	2 216
Plan 2007 (e) (f) (g) : Options de souscription	Principaux dirigeants (d)	27	1 329 360	22,8%	49 236
Décision du Conseil d'administration du 17 juillet 2007	Cadres dirigeants	298	2 162 270	37,1%	7 256
Prix d'exercice : 60,10 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	2 401	2 335 600	40,1%	973
	Total	2 726	5 827 230	100%	2 138
Plan 2008 (e) (f) : Options de souscription	Principaux dirigeants (d)	26	1 227 500	27,6%	47 212
Attribution réalisée le 9 octobre 2008, par décision du Conseil d'administration du 9 septembre 2008	Cadres dirigeants	298	1 988 420	44,7%	6 673
Prix d'exercice : 42,90 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	1 690	1 233 890	27,7%	730
	Total	2 014	4 449 810	100%	2 209
Plan 2009 (e) (f) : Options de souscription	Principaux dirigeants (d)	26	1 201 500	27,4%	46 211
Décision du Conseil d'administration du 15 septembre 2009	Cadres dirigeants	284	1 825 540	41,6%	6 428
Prix d'exercice : 39,90 euros ; rabais : 0,0%	Autres salariés	1 742	1 360 460	31,0%	781
	Total	2 052	4 387 500	100%	2 138

(a) Afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, le Conseil d'administration du 14 mars 2006 a décidé en application des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil et de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, l'ajustement des droits des bénéficiaires d'options TOTAL. Les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147, et les nombres d'options non levées ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 1,014048 puis arrondis, pour chaque plan et chaque bénéficiaire, à l'unité supérieure, avec prise d'effet le 24 mai 2006. En outre, afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL ont été multipliés par 0,25, et les nombres d'options non levées ont été multipliés par quatre. La présentation des nombres d'options notifiées figurant dans ce tableau n'a pas été retraitée de cette division par quatre du nominal de l'action.

(b) Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, à compter du 1^{er} janvier 2005. Le différé d'exercice est assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution. Les options doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. La condition de présence dispose que la rupture du contrat de travail retirera au bénéficiaire la faculté d'exercice des options.

(c) Certains collaborateurs présents dans le groupe Elf Aquitaine en 1998 avaient également bénéficié en 2000, 2001, 2002 et 2003 de la confirmation d'options Elf Aquitaine attribuées en 1998 sous réserve de la réalisation d'objectifs de résultats par le groupe Elf Aquitaine de 1998 à 2002. Ces plans d'options Elf Aquitaine sont échus depuis le 31 mars 2005.

- (d) Membres du Comité directeur et le trésorier, tels que définis à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution des options. Le Président du Conseil d'administration n'est plus membre du Comité directeur depuis le 14 février 2007. Le Président du Conseil d'administration s'est vu attribuer 110 000 options au titre du plan 2007 et aucune option au titre des plans 2008 et 2009.
- (e) Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date du Conseil ayant décidé l'attribution (à l'exception du plan 2008), et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. La condition de présence dispose que la rupture du contrat de travail retirera au bénéficiaire la faculté d'exercice des options.
- (f) Le délai d'incessibilité de 4 ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de 2 ans après la date d'attribution.
- (g) Pour le plan 2007, le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, était de 100%.

Suivi des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL au 31 décembre 2009

● Historique général des plans d'options de souscription et d'achat d'actions TOTAL

Type d'options	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Total
Date d'Assemblée générale	17/05/2001	17/05/2001	17/05/2001	14/05/2004	14/05/2004	14/05/2004	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007	
Date d'attribution (a)	10/07/2001	09/07/2002	16/07/2003	20/07/2004	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	
Options attribuées par le Conseil d'administration, dont (b) :	10 773 500	11 483 400	11 741 224	13 462 520	6 104 480	5 727 240	5 937 230	4 449 810	4 387 500	74 066 904
mandataires sociaux (c)	300 000	240 000	240 000	240 000	240 720	400 720	310 840	200 660	200 000	2 372 940
• T. Desmarest	300 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	110 000	–	–	1 610 000
• C. de Margerie	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	160 000	200 000	200 000	200 000	760 000
• D. Boeuf	n/a	n/a	n/a	–	720	720	840	660	–	2 940
Attributions complémentaires	16 000	–	–	24 000	134 400	–	–	–	–	174 400
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema (d)	113 704	165 672	163 180	196 448	90 280	–	–	–	–	729 284
Exercice possible à compter du :	01/01/2005	10/07/2004	17/07/2005	21/07/2006	20/07/2007	19/07/2008	18/07/2009	10/10/2010	16/09/2011	
Date d'échéance	10/07/2009	09/07/2010	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	
Prix d'exercice (en euros) (e)	41,47	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	
Nombre cumulé d'options exercées au 31 décembre 2009	6 156 019	5 615 101	4 996 833	908 976	38 497	8 620	–	–	–	–
Nombre cumulé d'options annulées au 31 décembre 2009	4 747 185	98 710	95 942	278 283	105 223	72 934	65 565	8 180	10 610	–
Nombre d'options :										
• existantes au 1 ^{er} janvier 2009	4 691 426	6 450 857	7 501 348	12 767 177	6 191 704	5 651 056	5 885 445	4 443 810	–	53 582 823
• attribuées en 2009 (f)	–	–	–	–	–	–	–	–	4 387 620	4 387 620
• annulées en 2009	(4 650 446)	(7 920)	(8 020)	(18 387)	(6 264)	(5 370)	(13 780)	(2180)	(10 610)	(4 722 977)
• exercées en 2009	(40 980)	(507 676)	(681 699)	(253 081)	–	–	–	–	–	(1 483 436)
• existantes au 31 décembre 2009	–	5 935 261	6 811 629	12 495 709	6 185 440	5 645 686	5 871 665	4 441 630	4 377 010	51 764 030

- (a) La date d'attribution correspond à la date à laquelle le Conseil d'administration a décidé l'attribution des options, sauf l'attribution d'options de souscription d'actions en date du 9 octobre 2008 décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.
- (b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.
- (c) Options attribuées aux mandataires sociaux ayant cette qualité lors de l'attribution.
- (d) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de la tenue de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.
- (e) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 239 à 242 du présent Document de référence.
- (f) Pour le plan 2007, le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, était de 100%.

En cas de levée de toutes les options d'achat d'actions et de souscription d'actions existantes au 31 décembre 2009, les actions correspondantes représenteraient 2,16% ¹ du capital social potentiel de la Société à cette date.

● Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL de l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2009 (Comité directeur et Trésorier)

	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Total
Type d'options	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'échéance	10/07/2009	09/07/2010	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	
Prix d'exercice (en euros) (a)	41,47	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	
Options attribuées par le Conseil d'administration (b)	492 000	560 200	635 704	796 800	689 680	823 720	1 000 840	1 101 200	1 169 800	7 269 944
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema (c)	3 254	7 568	8 120	11 248	9 608	-	-	-	-	39 798
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2009	182 268	243 232	338 337	795 048	699 416	823 720	1 000 840	1 101 200	-	5 184 061
Options attribuées durant l'exercice 2009 (d)	-	-	-	-	-	-	-	-	1 169 800	1 169 800
Options exercées durant l'exercice 2009	-	-	(47 000)	(90 000)	-	-	-	-	-	(137 000)
Options existantes au 31 décembre 2009	-	243 232	291 337	705 048	699 416	823 720	1 000 840	1 101 200	1 169 800	6 034 593

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 239 à 242 du présent Document de référence.

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil et de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(d) Le nombre d'options attribuées en 2009 aux principaux dirigeants ayant cette qualité au 31 décembre 2009 diffère du nombre figurant dans le tableau en page 124 du présent Document de référence, en raison de mouvements parmi les principaux dirigeants après la date de la réunion du Conseil d'administration au cours de laquelle le plan d'options de souscription d'actions a été décidé.

Dans le cadre des plans 2007, 2008 et 2009 d'options de souscription d'actions, le Conseil d'administration a assorti d'une condition de performance les attributions supérieures à 25 000 options pour le tiers des options au-delà de ce nombre (voir page 120 du présent Document de référence). Pour le plan 2007, le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, était de 100%.

D'autre part, M. Daniel Boeuf, administrateur représentant les salariés actionnaires, n'a exercé aucune option en 2009 et n'a bénéficié d'aucune option de souscription d'actions au titre du plan 2009.

1. Sur la base d'un capital potentiel de 2 394 251 653 actions (voir page 171 du présent Document de référence).

● **Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL de M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration de TOTAL S.A.**

	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Total
Type d'options	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'échéance	10/07/2009	09/07/2010	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	
Prix d'exercice (en euros) ^(a)	41,47	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	
Options attribuées par le Conseil d'administration ^(b)	300 000	240 000	240 000	240 000	240 000	240 000	110 000	-	-	1 610 000
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(c)	2 532	3 372	2 476	3 372	3 372	-	-	-	-	15 124
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2009	-	70 372	-	243 372	243 372	240 000	110 000	-	-	907 116
Options attribuées durant l'exercice 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options exercées durant l'exercice 2009	-	(45 000)	-	-	-	-	-	-	-	(45 000)
Options existantes au 31 décembre 2009	-	25 372	-	243 372	243 372	240 000	110 000	-	-	862 116

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 239 à 242 du présent Document de référence.

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil et de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Le Conseil d'administration a assorti d'une condition de performance l'attribution consentie au Président du Conseil d'administration dans le cadre du plan 2007 (voir page 120 du présent Document de référence). Pour le plan 2007, le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, était de 100%.

Les options du Président du Conseil d'administration existantes au 31 décembre 2009 représentent 0,036% ¹ du capital social potentiel de la Société à cette date.

1. Sur la base d'un capital potentiel de 2 394 251 653 actions (voir page 171 du présent Document de référence).

● **Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL de M. Christophe de Margerie, Directeur Général de TOTAL S.A.**

	Plan 2001	Plan 2002	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Total
Type d'options	Options d'achat	Options d'achat	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	Options de souscription	
Date d'échéance	10/07/2009	09/07/2010	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017	
Prix d'exercice (en euros) ^(a)	41,47	39,03	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90	
Options attribuées par le Conseil d'administration ^(b)	88 000	112 000	112 000	128 000	130 000	160 000	200 000	200 000	200 000	1 330 000
Ajustements liés à l'apport-scission d'Arkema ^(c)	1 240	1 576	1 576	1 800	1 828	-	-	-	-	8 020
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2009	89 240	113 576	113 576	129 800	131 828	160 000	200 000	200 000	-	1 138 020
Options attribuées durant l'exercice 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	200 000	200 000
Options exercées durant l'exercice 2009	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Options existantes au 31 décembre 2009	-	113 576	113 576	129 800	131 828	160 000	200 000	200 000	200 000	1 248 780

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 239 à 242 du présent Document de référence.

(b) Les nombres d'options attribuées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(c) Ajustements décidés par le Conseil d'administration du 14 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil et de l'Assemblée générale du 12 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission d'Arkema. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Le Conseil d'administration a assorti de conditions de performance les attributions consenties au Directeur Général dans le cadre des plans 2007, 2008 et 2009 (voir page 120 du présent Document de référence). Pour le plan 2007, le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, était de 100%.

Les options du Directeur Général existantes au 31 décembre 2009 représentent 0,052% ¹ du capital social potentiel de la Société à cette date.

1. Sur la base d'un capital potentiel de 2 394 251 653 actions (voir page 171 du présent Document de référence).

● **Options de souscription d'actions consenties aux dix salariés non mandataires sociaux bénéficiant du nombre d'options le plus élevé / Options de souscription ou d'achat d'actions levées par les dix salariés non mandataires sociaux ayant procédé aux levées les plus importantes**

	Nombre total d'options attribuées/d'actions souscrites ou achetées	Prix d'exercice (en euros)	Date d'attribution des options ^(a)	Date d'échéance
Options consenties, durant l'exercice 2009, aux dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, bénéficiant du nombre d'options le plus élevé	659 000	39,90	15/09/2009	15/09/2017
Options levées, durant l'exercice 2009, par les dix salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, ayant procédé aux levées les plus importantes ^(b)	10 000 52 100 115 431 102 172	41,47 39,03 32,84 39,30	10/07/2001 09/07/2002 16/07/2003 20/07/2004	10/07/2009 09/07/2010 16/07/2011 20/07/2012
	279 703	36,66 ^(c)		

(a) La date d'attribution correspond à la date à laquelle le Conseil d'administration a décidé l'attribution des options.

(b) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat et de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006. Les prix d'exercice en vigueur avant le 24 mai 2006 figurent en pages 239 à 242 du présent Document de référence.

(c) Prix moyen pondéré.

Historique des attributions gratuites d'actions TOTAL

La répartition des attributions gratuites d'actions TOTAL entre catégories de bénéficiaires (principaux dirigeants, cadres dirigeants et autres salariés) est la suivante :

		Nombre de bénéficiaires	Nombre d'actions notifiées ^(a)	Répartition	Nombre moyen d'actions par bénéficiaire
Plan 2005 ^(b) Décision du Conseil d'administration du 19 juillet 2005	Principaux dirigeants ^(c)	29	13 692	2,4%	472
	Cadres dirigeants	330	74 512	13,1%	226
	Autres salariés ^(d)	6 956	481 926	84,5%	69
	Total	7 315	570 130	100%	78
Plan 2006 ^(b) Décision du Conseil d'administration du 18 juillet 2006	Principaux dirigeants ^(c)	26	49 200	2,2%	1 892
	Cadres dirigeants	304	273 832	12,0%	901
	Autres salariés ^(d)	7 509	1 952 332	85,8%	260
	Total	7 839	2 275 364	100%	290
Plan 2007 ^(b) Décision du Conseil d'administration du 17 juillet 2007	Principaux dirigeants ^(c)	26	48 928	2,1%	1 882
	Cadres dirigeants	297	272 128	11,5%	916
	Autres salariés ^(d)	8 291	2 045 309	86,4%	247
	Total	8 614	2 366 365	100%	275
Plan 2008 Attribution réalisée le 9 octobre 2008, par décision du Conseil d'administration du 9 septembre 2008	Principaux dirigeants ^(c)	25	49 100	1,8%	1 964
	Cadres dirigeants	300	348 156	12,5%	1 161
	Autres salariés ^(d)	9 028	2 394 712	85,8%	265
	Total	9 353	2 791 968	100%	299
Plan 2009 Décision du Conseil d'administration du 15 septembre 2009	Principaux dirigeants ^(c)	25	48 700	1,6%	1 948
	Cadres dirigeants	284	329 912	11,1%	1 162
	Autres salariés ^(d)	9 693	2 593 406	87,3%	268
	Total	10 002	2 972 018	100%	297

(a) Les nombres d'actions gratuites notifiées figurant dans ce tableau n'ont pas été retraités de la division par quatre du nominal de l'action décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(b) Pour les plans 2005, 2006 et 2007, les taux d'acquisition des actions attribuées, liés aux conditions de performance, étaient de 100%.

(c) Membres du Comité directeur et le trésorier, tels que définis à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite des actions. Les dirigeants sociaux n'ont pas bénéficié de ces attributions gratuites d'actions.

(d) M. Daniel Boeuf, salarié de Total Raffinage Marketing (filiale de TOTAL S.A.) et administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires, a bénéficié de l'attribution gratuite de 416 actions au titre du plan 2005, de 416 actions au titre du plan 2006, de 432 actions au titre du plan 2007, de 588 actions au titre du plan 2008 et n'a pas bénéficié de l'attribution gratuite d'actions au titre du plan 2009.

Les actions, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance (voir page 119 du présent Document de référence). Par ailleurs, la cession des actions qui ont été attribuées gratuitement et définitivement ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans.

Suivi des plans d'attributions gratuites d'actions TOTAL au 31 décembre 2009

● Historique général des plans d'attributions gratuites d'actions TOTAL

	Plan 2005 ^(a)	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009
Date d'Assemblée générale	17/05/2005	17/05/2005	17/05/2005	16/05/2008	16/05/2008
Date d'attribution ^(b)	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	9/10/2008	15/09/2009
Cours de clôture à la date d'attribution ^(c)	52,13 €	50,40 €	61,62 €	35,945 €	41,615 €
Cours moyen unitaire d'achat des actions par la Société	51,62 €	51,91 €	61,49 €	41,63 €	38,54 €
Nombre total d'actions attribuées gratuitement, dont :	2 280 520	2 275 364	2 366 365	2 791 968	2 972 018
○ mandataires sociaux ^(d)	416	416	432	588	0
○ dix premiers attributaires salariés ^(e)	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Début de la période d'acquisition	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	9/10/2008	15/09/2009
Date d'attribution définitive, sous réserve des conditions fixées (fin de la période d'acquisition) :	20/07/2007	19/07/2008	18/07/2009	10/10/2010	16/09/2011
Cession possible à compter du (fin de la période d'obligation de conservation)	20/07/2009	19/07/2010	18/07/2011	10/10/2012	16/09/2013
Nombre d'attributions gratuites d'actions :					
○ Existantes au 1 ^{er} janvier 2009	–	–	2 333 217	2 772 748	
○ Notifiées en 2009	–	–	–	–	2 972 018
○ Annulées en 2009	1 928 ^(h)	2 922 ^(h)	(12 418)	(9 672)	(5 982)
○ Attribuées définitivement en 2009 ^{(f) (g)}	(1 928) ^(h)	(2 922) ^(h)	(2 320 799)	(600)	–
○ Existantes au 31 décembre 2009	–	–	–	2 762 476	2 966 036

(a) Le nombre d'actions attribuées gratuitement a été multiplié par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale.

(b) La date d'attribution correspond à la date à laquelle le Conseil d'administration a décidé l'attribution gratuite d'actions, sauf l'attribution gratuite d'actions en date du 9 octobre 2008 décidée par le Conseil d'administration le 9 septembre 2008.

(c) Afin de tenir compte de la division du nominal de l'action TOTAL par quatre intervenue le 18 mai 2006, le cours de clôture de l'action TOTAL au 19 juillet 2005 de 208,50 euros a été multiplié par 0,25.

(d) Le Président du Conseil d'administration n'a pas bénéficié des plans 2005, 2006, 2007, 2008 et 2009 d'attribution gratuite d'actions. De plus, M. de Margerie, administrateur depuis le 12 mai 2006 puis Directeur Général depuis le 14 février 2007, n'a pas bénéficié des plans 2006, 2007, 2008 et 2009 d'attribution gratuite d'actions. M. de Margerie s'est vu attribuer définitivement, le 20 juillet 2007, les 2 000 actions dont il avait bénéficié au titre du plan 2005 n'ayant pas la qualité de mandataire social de TOTAL S.A. lors de l'attribution. Par ailleurs, M. Boeuf, administrateur de TOTAL S.A. représentant les salariés actionnaires, s'est vu attribuer définitivement, le 18 juillet 2009, les 432 actions dont il avait bénéficié au titre du plan 2007 et n'a pas bénéficié de l'attribution gratuite d'actions au titre du plan 2009.

(e) Salariés de TOTAL S.A. et de toute société comprise dans le périmètre du Groupe, n'ayant pas la qualité de mandataire social de TOTAL S.A. lors de l'attribution.

(f) Pour le plan 2008, attributions définitives à la suite du décès des bénéficiaires des actions.

(g) Pour le plan 2007, le taux d'acquisition des actions attribuées, lié à la condition de performance, était de 100%.

(h) Attributions définitives d'actions gratuites dont le droit à attribution avait été indûment annulé.

En cas d'attribution définitive de toutes les attributions conditionnelles existantes au 31 décembre 2009, les actions correspondantes représenteraient 0,24% ¹ du capital social potentiel de la Société à cette date.

1. Sur la base d'un capital potentiel de 2 394 251 653 actions (voir page 171 du présent Document de référence).

- **Actions attribuées gratuitement, par décision du Conseil d'administration du 15 septembre 2009, aux dix salariés non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé / Actions gratuites attribuées définitivement, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007, aux dix salariés non mandataires sociaux à cette date dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé**

	Nombre d'attributions gratuites d'actions notifiées / attribuées définitivement	Date d'attribution des actions gratuites	Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	Cession possible à compter du (fin d'obligation de conservation)
Actions attribuées gratuitement par décision du Conseil d'administration du 15 septembre 2009 aux dix salariés de TOTAL S.A. non mandataires sociaux dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ^(a)	20 000	15/09/2009	16/09/2011	16/09/2013
Actions gratuites attribuées définitivement durant l'exercice 2009, au titre du plan d'attribution gratuite d'actions décidé par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007, aux dix salariés non mandataires sociaux à la date de cette décision dont le nombre d'actions attribuées gratuitement est le plus élevé ^(b)	20 000	17/07/2007	18/07/2009	18/07/2011

(a) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 15 septembre 2009. Ces actions, seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 16 septembre 2011, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie (voir page 119 du présent Document de référence). La cession des actions, qui seraient ainsi attribuées gratuitement et définitivement, ne pourra ensuite intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 16 septembre 2013.

(b) Attribution décidée par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007. Ces actions ont été définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de 2 ans, soit le 18 juillet 2009. Cette attribution définitive était assortie d'une condition de performance (voir page 119 du présent Document de référence). Le taux d'acquisition des actions attribuées, lié à cette condition de performance, était de 100%. Par ailleurs, la cession des actions qui ont été attribuées gratuitement et définitivement ne pourra intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de 2 ans, soit à compter du 18 juillet 2011.

Options de souscription d'actions Elf Aquitaine

● Options de souscription d'actions Elf Aquitaine de l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe au 31 décembre 2009 (Comité directeur et Trésorier)

Parmi les principaux dirigeants de TOTAL au 31 décembre 2009, des membres issus du groupe Elf Aquitaine bénéficiaient d'options Elf Aquitaine qui faisaient l'objet, en cas d'exercice, d'une faculté d'échange contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre publique en surenchère de TOTAL sur Elf Aquitaine intervenue en 1999.

Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006, dans les conditions décrites à la note 25 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2009, cette garantie d'échange n'est plus en vigueur, les plans d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine étant tous échus. En conséquence, il n'existe plus d'actions Elf Aquitaine pouvant bénéficier de cette garantie au 31 décembre 2009.

Plan d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	Plan 1999 n°1
Prix d'exercice par action Elf Aquitaine (en euros) ^(a)	114,76
Date d'échéance	30/03/2009
Options attribuées	14 880
Ajustements liés à l'apport-scission de S.D.A. ^(b)	42
Options existantes au 1 ^{er} janvier 2009	1 406
Options exercées durant l'exercice 2009	1 406
Options existantes au 31 décembre 2009	–
Nombre d'actions TOTAL susceptibles d'être créées au 31 décembre 2009 dans le cadre de la mise en œuvre de la garantie d'échange	–

(a) Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006. Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, les prix d'exercice des options de souscription d'actions Elf Aquitaine ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,992769 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(b) Ajustements du nombre d'options décidés par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 10 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil et de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine du 10 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission de S.D.A. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

► Effectifs, participation au capital

■ Effectifs

À la clôture des trois derniers exercices, les effectifs salariés du Groupe (sociétés consolidées globalement) se répartissaient de la façon suivante :

	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
2009	16 628	33 760	44 667	1 332	96 387
2008	16 005	34 040	45 545	1 369	96 959
2007	15 182	34 185	45 797	1 278	96 442

	France	Reste de l'Europe	Reste du monde	Total
2009	36 407	26 299	33 681	96 387
2008	37 101	27 495	32 363	96 959
2007	37 296	27 374	31 772	96 442

■ Accords de participation des salariés au capital

Dans le cadre des accords signés le 15 mars 2002 et de leurs avenants, un « Plan d'épargne Groupe TOTAL » (PEGT), un « Plan partenarial d'épargne salariale volontaire » (PPESV devenu PERCO) et un « Plan d'épargne entreprise complémentaire » (PEC) ont été mis en place pour les salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes, donnant accès à plusieurs fonds communs de placement, dont un fonds investi en actions de la Société (« TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE »). En outre, un « Plan d'épargne Groupe Actionnariat » (PEG-A) est en place depuis le 19 novembre 1999 pour servir de cadre aux opérations d'augmentation de capital réservées aux salariés des sociétés françaises et étrangères du Groupe adhérentes à ce plan.

● Plans d'épargne entreprise

Les différents plans d'épargne d'entreprise (PEGT, PEC), donnent accès, pour les salariés des filiales françaises du Groupe adhérentes à ces plans, à plusieurs fonds communs de placement dont un fonds investi en actions de l'entreprise (« TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE »).

Les opérations d'augmentation de capital réservée aux salariés sont réalisées, dans le cadre du PEG-A, par le biais du fonds investi en actions de l'entreprise (« TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE ») pour les salariés des filiales françaises du Groupe et par le biais du fonds commun « TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION » pour les salariés des filiales étrangères. Par ailleurs, les salariés américains participent à ces opérations par souscription directe à des *American Depositary Receipts* (ADR), et les salariés italiens par souscription directe à des actions nouvelles déposées auprès de la Caisse Autonome du Groupe en Belgique.

● Accords d'intéressement

Par ailleurs, dans le cadre de l'accord de Groupe relatif à l'intéressement, signé le 26 juin 2009, l'enveloppe affectée à l'intéressement des salariés de dix sociétés du Groupe est déterminée en fonction du niveau de rentabilité des capitaux propres du Groupe, lorsque la législation locale l'autorise (voir page 177 du présent Document de référence).

● Participation des salariés au capital

Le nombre d'actions TOTAL détenues par les salariés au 31 décembre 2009 se décompose de la façon suivante :

TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE	71 010 179
TOTAL ACTIONNARIAT INTERNATIONAL CAPITALISATION	16 267 110
ELF PRIVATISATION N°1	1 208 239
Actions souscrites par les salariés aux États-Unis	735 391
Caisse Autonome du Groupe (Belgique)	310 169
Actions TOTAL issues de levées d'options et détenues au nominatif pur au sein d'un PEE ^(a)	3 207 451
Total des actions détenues par les salariés	92 738 539

(a) Plan d'épargne entreprise.

Ainsi, les salariés du Groupe détiennent au 31 décembre 2009, sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce, 92 738 539 actions TOTAL, soit 3,95% du capital et 7,48% des droits de vote qui peuvent être exercés en assemblée générale de la Société à cette date.

● Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale du 11 mai 2007 a délégué au Conseil d'administration la compétence pour augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'imputait sur le plafond global des augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale du 11 mai 2007 au Conseil d'administration en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (4 milliards d'euros en nominal). Cette délégation a privé d'effet, à hauteur de la partie non utilisée, la délégation conférée pour une durée de vingt-six mois par l'Assemblée générale du 17 mai 2005.

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 avait décidé de procéder à une augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe, dans la limite de 12 millions d'actions, au prix de souscription de 44,40 euros, avec jouissance au 1^{er} janvier 2007. Conformément à l'article 14 de l'instruction de l'Autorité des marchés financiers (AMF) n° 2005-11 du 13 décembre 2005 relative à l'information à diffuser en cas d'appel public à l'épargne, TOTAL S.A. a publié le 16 janvier 2008 sur son site Internet, et déposé auprès de l'AMF, un communiqué précisant notamment les caractéristiques de cette opération. L'opération a été ouverte aux salariés de TOTAL S.A. et aux salariés de ses filiales françaises et étrangères dont le capital est détenu directement ou indirectement à 50% au moins par TOTAL S.A., qui ont adhéré au PEG-A, et pour lesquelles les autorisations administratives locales ont été obtenues. L'opération a été également ouverte aux anciens salariés de TOTAL S.A. et de ses filiales qui ont fait valoir leur droit à la retraite et qui détiennent

toujours des avoirs dans les plans d'épargne du Groupe. La souscription a été ouverte du 10 au 28 mars 2008 inclus, donnant lieu à la création en 2008 de 4 870 386 actions TOTAL.

La gestion de chacun des trois FCPE (Fonds commun de placement d'entreprise) d'actionnariat mentionnés ci-dessus est contrôlée par un conseil de surveillance dédié composé pour deux tiers de représentants des porteurs de parts et pour un tiers de représentants de l'entreprise. Ce conseil a notamment pour fonction d'examiner le rapport de gestion et les comptes annuels du FCPE, d'examiner la gestion financière, administrative et comptable du FCPE, d'exercer les droits de vote attachés aux titres de capital détenus dans le portefeuille, de décider de l'apport des titres en cas d'offre publique, de décider des opérations de fusion, scission ou liquidation et de donner son accord préalable aux modifications du règlement du FCPE, dans les conditions prévues par leur règlement.

Ces règlements prévoient que les décisions sont prises à la majorité simple, hormis les décisions relatives à une modification du règlement du Fonds, à sa transformation ou à sa liquidation, qui sont prises à la majorité qualifiée des deux tiers plus une voix, ainsi que les décisions relatives à l'apport des titres du Fonds Elf Privatisation en cas d'offre publique.

Pour les salariés détenant des actions sous les autres modalités mentionnées dans le tableau ci-dessus, le droit de vote s'exerce individuellement.

■ Participation au capital des organes d'administration et de direction

Au 31 décembre 2009, sur la base des déclarations des administrateurs et du registre des actions détenues en nominatif, l'ensemble des membres du Conseil d'administration et des principaux dirigeants du Groupe (Comité directeur et Trésorier) détenait moins de 0,5% du capital social :

- membres du Conseil d'administration (y compris Président et Directeur Général) : 558 086 actions ;
- Président du Conseil d'administration : 380 576 actions ;

- o Directeur Général : 85 230 actions et 43 714 parts du FCPE « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » ;
- o Comité directeur (y compris Directeur Général) et Trésorier: 542 935 actions.

Par décision du Conseil d'administration :

- o les dirigeants sociaux doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions de la Société ;

- o les membres du Comité exécutif doivent conserver l'équivalent de deux années de part fixe de leur rémunération investi en actions de la Société, ces actions devant être acquises dans un délai maximum de trois ans à compter de la nomination au Comité exécutif.

Le nombre d'actions TOTAL à considérer inclut :

- o les actions cessibles ou incessibles détenues en propre ;
- o les parts du fonds commun de placement de l'entreprise (FCPE) investi en actions TOTAL.

● État récapitulatif des opérations mentionnées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier

Les opérations réalisées au cours de l'exercice 2009 sur les titres de la Société ou les instruments financiers qui leur sont liés, réalisées par les personnes mentionnées aux paragraphes a) à c) de l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier et dont la Société a eu connaissance, se répartissent de la façon suivante :

Année 2009		Acquisition	Souscription	Cession	Échange	Exercice d'options sur actions
Thierry Desmarest ^(a)	Actions TOTAL			50 000		45 000
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)					
Christophe de Margerie ^(a)	Actions TOTAL					
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	4 215,92				
Michel Bénézit ^(a)	Actions TOTAL		30 000	17 000		
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	292,48	189,85	5 310,47		
François Cornélis ^(a)	Actions TOTAL			90 000		90 000
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	1 086,47				
Yves-Louis Darricarrère ^(a)	Actions TOTAL			4 200		
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	4,04				
Jean-Jacques Guilbaud ^(a)	Actions TOTAL					
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	322,97	287,90			
Bertrand Jacquillat ^(a)	Actions TOTAL	700				
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)					
Patrick de La Chevardière ^(a)	Actions TOTAL					
	Parts de FCPE et autres types d'instruments financiers ^(b)	150,86	190,88			

(a) Y compris les personnes liées au sens des dispositions de l'article R. 621-43-1 du Code monétaire et financier.

(b) FCPE essentiellement investis en actions TOTAL.

COTATION BOURSIÈRE	p. 138
Cotation de l'action	p. 138
Performance de l'action	p. 139
DIVIDENDE	p. 143
Politique de distribution du dividende	p. 143
Paiement du dividende	p. 143
Coupons	p. 144
RACHATS D' ACTIONS	p. 145
Rachats et annulations d'actions en 2009	p. 145
Rapport du Conseil d'administration sur les rachats d'actions	p. 146
Programme de rachat 2010-2011	p. 147
ACTIONNARIAT	p. 150
Relations entre TOTAL et l'État français	p. 150
Rapprochement de TOTAL avec PetroFina en 1999	p. 150
Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine	p. 150
Principaux actionnaires	p. 151
Actions propres détenues par le Groupe	p. 152
Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction	p. 153
Actionnariat salarié	p. 153
Structure de l'actionnariat	p. 153
Conventions réglementées et opérations avec les parties liées	p. 154
COMMUNICATION AVEC LES ACTIONNAIRES	p. 155
Politique de communication	p. 155
Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers	p. 155
Un service Actionnaires individuels certifié ISO 9001 depuis 2007	p. 155
La détention des actions au nominatif	p. 156
Contacts Actionnaires individuels	p. 157
Calendrier 2010	p. 158
Calendrier 2011	p. 158
Responsables de la Communication financière	p. 158

► Cotation boursière

■ Cotation de l'action

● Places de cotation

Paris, Bruxelles, Londres et New York

● Codes

ISIN	FR0000120271
Reuters	TOTF.PA
Bloomberg	FP FP
Datastream	F:TAL
Mnémo	FP

● Présence dans les indices

CAC 40, DJ Euro Stoxx 50, DJ Stoxx 50, DJ Global Titans

● Présence dans les indices Investissement socialement responsable et gouvernance

DJSI World, DJ STOXX SI, FTSE4Good, ASPI

● Poids dans les principaux indices au 31 décembre 2009

CAC 40	13,3%	1 ^{re} position
DJ EURO STOXX 50	6,1%	1 ^{re} position
DJ STOXX 50	3,8%	4 ^e position
DJ GLOBAL TITANS	2,3%	16 ^e position

● Première capitalisation de la Place de Paris et de la zone Euro au 31 décembre 2009

Principales capitalisations boursières de la zone euro ^(a)

Au 31 décembre 2009

(en milliards d'euros)

TOTAL	105,7
Santander	95,0
Telefónica	89,1
EDF	76,8
Sanofi	72,5

(a) Source : Bloomberg pour les sociétés autres que TOTAL.

● Capitalisation boursière au 31 décembre 2009 ¹

105,7 milliards d'euros ²

150,4 milliards de dollars ³

● Part du flottant

90% ⁴

● Nominal

2,50 euros

● Notation de la dette long terme et court terme au 31 décembre 2009 (long terme/perspective/court terme)

Standard & Poor's : AA/Negative/A-1+

Moody's : Aa1/Stable/P-1

DBRS : AA/Stable/R-1 (middle)

Le 3 septembre 2009, Standard & Poor's a annoncé la mise sous perspective négative de la notation long terme du Groupe.

1. Nombre d'actions composant le capital social au 31 décembre 2009 : 2 348 422 884.

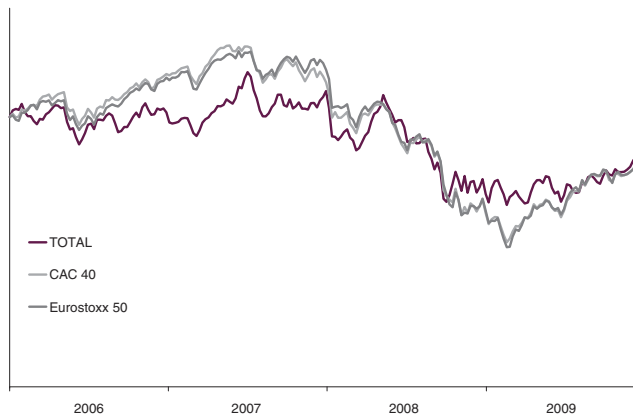
2. Cours de clôture de l'action TOTAL à Paris au 31 décembre 2009 : 45,005 euros.

3. Cours de clôture de l'ADR TOTAL à New York au 31 décembre 2009 : 64,04 dollars.

4. Euronext Paris a révisé de 100% à 90% le flottant de l'action TOTAL le 18 septembre 2009. Depuis le 18 septembre 2009, le calcul du flottant exclut les participations supérieures à 5% du total des droits de vote de l'émetteur sauf si ces participations sont détenues par un organisme de placement collectif, un fonds de retraite ou un 'mutual fund'. En outre, certaines participations détenues par les personnes initiées, les participations détenues par l'Etat, l'autocontrôle et l'autodétention sont désormais exclus du flottant, quelle que soit leur taille. Cette règle est appliquée à l'ensemble des indices d'Euronext Paris pondérés par le flottant.

Performance de l'action

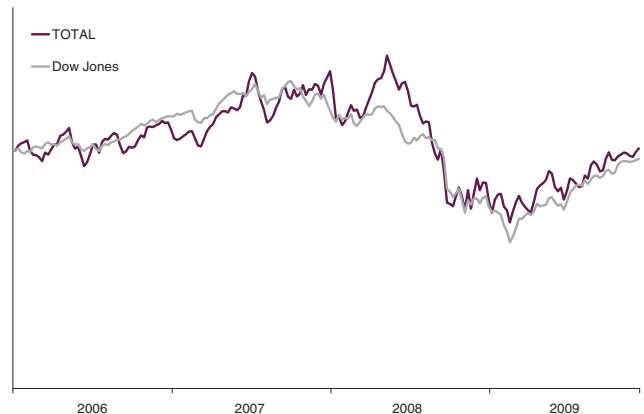
Évolution du cours de bourse (en euros) de l'action TOTAL à Paris (2006-2009) (a)



Source Bloomberg – Cours de l'action au 31 décembre 2009 : 45,005 euros.

(a) Base 100 au 1^{er} janvier 2006. Afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action, Euronext Paris a défini un ajustement sur l'historique du cours de TOTAL. Ainsi, le cours de l'action TOTAL précédant le 18 mai 2006 avait été multiplié par un coefficient d'ajustement égal à 0,9871 (sur la base du cours de clôture de l'action TOTAL le 17 mai 2006 à 210 euros et du cours de référence d'Arkema (avant cotation) à 27 euros) ainsi que par 0,25. Ces ajustements, définis par Euronext Paris, sont pris en compte dans le calcul de l'évolution du cours figurant dans ce graphique.

Évolution du cours de bourse (en dollars) de l'ADR à New York (2006-2009) (a)



Source Bloomberg – Cours de l'ADR au 31 décembre 2009 : 64,04 dollars

(a) Base 100 au 1^{er} janvier 2006. Afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema ainsi que de la division par deux de l'ADR, le New York Stock Exchange (NYSE) avait défini un ajustement sur l'historique du cours de l'ADR TOTAL. Ainsi, le cours de l'ADR TOTAL précédant le 23 mai 2006 avait été multiplié par un coefficient d'ajustement égal à 0,9838 (sur la base du cours de clôture de l'ADR TOTAL le 22 mai 2006 à 130,40 dollars et du cours OTC de clôture d'Arkema le 18 mai 2006 à 42,15 dollars) ainsi que par 0,5. Ces ajustements, définis par le NYSE, sont pris en compte dans le calcul de l'évolution du cours figurant dans ce graphique.

● Opération Arkema

Dans le cadre de la scission des activités chimiques d'Arkema des autres activités chimiques du Groupe, l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006 a approuvé l'apport sous le régime juridique des scissions, à la société Arkema, par TOTAL S.A. de l'ensemble de ses participations dans les sociétés faisant partie du périmètre Arkema, ainsi que l'attribution pour chaque action TOTAL d'un droit à attribution d'actions Arkema, dix droits d'attribution donnant droit à une action Arkema. Par ailleurs, les actions Arkema sont librement négociables sur le marché Euronext Paris depuis le 18 mai 2006.

Conformément aux dispositions figurant dans un « avis préalable à la mise en vente de titres non réclamés » paru le 3 août 2006 dans

le journal Les Échos, les actions Arkema non réclamées au 3 août 2008 correspondant aux droits d'attribution formant rompus ont été mises en vente sur le marché Euronext Paris au prix moyen de 32,5721 euros. En conséquence, à compter de cette date, le prix d'indemnisation unitaire des droits d'attribution d'actions Arkema est de 3,25721 euros (avis NYSE Euronext n° PAR_20080812_02958_EUR). BNP Paribas Securities Services a procédé à l'indemnisation des intermédiaires financiers sur remise des droits d'attribution Arkema correspondants. À compter du 4 août 2018, les sommes non réclamées seront versées à la Caisse des dépôts et consignations où elles seront encore susceptibles d'être réclamées par les titulaires durant une période de vingt ans. Passé ce délai, les sommes seront définitivement acquises à l'État.

● **Évolution du cours de bourse en Europe par rapport aux principales compagnies pétrolières européennes entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 (cours de clôture en devises locales)**

TOTAL (euro)	+15,7%
BP (livre sterling)	+14,1%
Royal Dutch Shell A (euro)	+12,5%
Royal Dutch Shell B (livre sterling)	+5,0%
ENI (euro)	+6,3%

Source : Bloomberg

● **Évolution du cours de bourse aux États-Unis (cours de l'ADR pour les sociétés européennes) par rapport aux principales compagnies pétrolières internationales entre le 1^{er} janvier 2009 et le 31 décembre 2009 (cours de clôture en dollars)**

TOTAL	+15,8%
ExxonMobil	-14,6%
BP	+24,0%
Royal Dutch Shell A	+13,5%
Royal Dutch Shell B	+13,0%
Chevron	+4,1%
ENI	+5,8%
ConocoPhillips	-1,4%

Source : Bloomberg

● **Valorisation d'un portefeuille investi en actions TOTAL**

Rendement net (hors avoir fiscal) de 7,0% par an sur dix ans.

● **Multiplication de l'investissement initial par deux en dix ans**

Pour 1 000 euros investis en actions TOTAL, au 31 décembre de l'année N, par une personne physique résidant en France, en supposant un réinvestissement en actions TOTAL du montant des dividendes nets (sans prise en compte de l'avoir fiscal), hors prélèvements fiscaux et sociaux.

Date d'investissement		Taux de rendement annuel de l'actionnaire ^(a)		Valeur au 31 décembre 2009 de 1 000 euros investis	
		TOTAL	CAC 40 ^(b)	TOTAL	CAC 40
1 an	1^{er} janvier 2009	+21,8%	+27,6%	1 218	1 276
5 ans	1^{er} janvier 2005	+7,2%	+3,9%	1 416	1 211
10 ans	1^{er} janvier 2000	+7,0%	-1,6%	1 967	851
15 ans	1^{er} janvier 1995	+13,7%	+7,5%	6 861	2 959

(a) Les cours de l'action TOTAL pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels tiennent compte de l'ajustement effectué par Euronext Paris à la suite du détachement des droits à attribution d'actions Arkema.

(b) Les cours de l'indice CAC 40 pris en compte pour calculer les taux de rendement annuels incluent l'ensemble des dividendes distribués par les sociétés qui font partie de l'indice.

● Informations synthétiques

Les données antérieures au 18 mai 2006 figurant dans ce tableau ont été ajustées pour prendre en compte la division par quatre du nominal de l'action en divisant par quatre les cours négociés et les dividendes et en multipliant par quatre les volumes échangés à Paris.

Cours de l'action (en euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Plus haut (en séance)	45,785	59,50	63,40	58,15	57,28
Plus haut ajusté ^(a) (en séance)	-	-	-	57,40	56,54
Plus bas (en séance)	34,25	31,52	48,33	46,52	39,50
Plus bas ajusté ^(a) (en séance)	-	-	-	-	38,99
Dernier de l'année (clôture)	45,005	38,91	56,83	54,65	53,05
Dernier cours ajusté de l'année (clôture) ^(a)	-	-	-	-	52,37
Moyenne des trente derniers cours (clôture)	43,194	39,58	55,31	54,30	54,11
Volume de transaction (moyenne par séance)					
Euronext Paris	7 014 959	11 005 751	10 568 310	10 677 157	10 838 962
New York Stock Exchange ^(b) (nombre d'ADR)	2 396 192	2 911 002	1 882 072	1 500 331	1 716 466
Dividende ^(c)	2,28	2,28	2,07	1,87	1,62

(a) Cours ajusté de l'apport-scission d'Arkema.

(b) À la suite de la division par quatre du nominal de l'action qui avait été approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006 et qui est intervenue le 18 mai 2006, ainsi que la division par deux de l'ADR intervenue le 23 mai 2006, un ADR correspondant à une action TOTAL. En outre, les données sur les volumes échangés à New York avant le 23 mai 2006 ont été multipliées par deux.

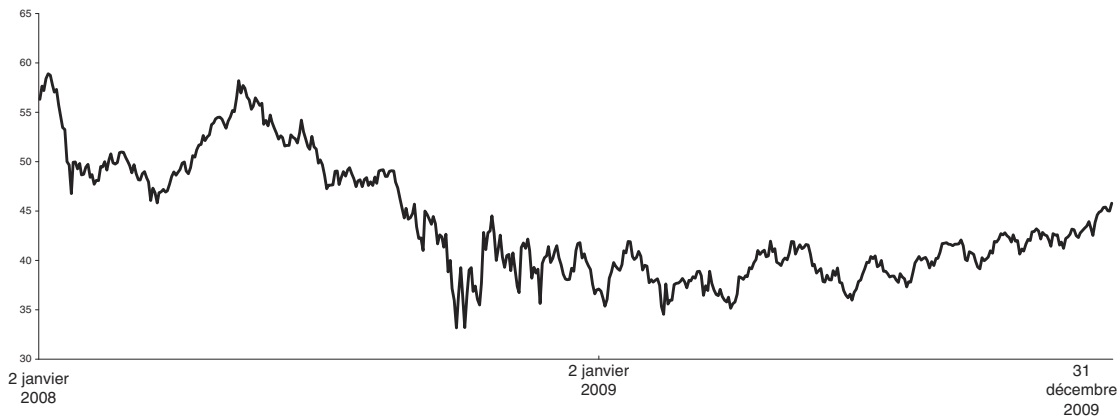
(c) Pour 2009, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale du 21 mai 2010. Ce montant comprend l'acompte de 1,14 euro par action, à valoir sur le dividende au titre de 2009, qui a été mis en paiement le 18 novembre 2009 et est éligible à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France prévu à l'article 158 du Code général des impôts.

● Évolution de l'action TOTAL sur les dix-huit derniers mois (Euronext Paris) ^(a)

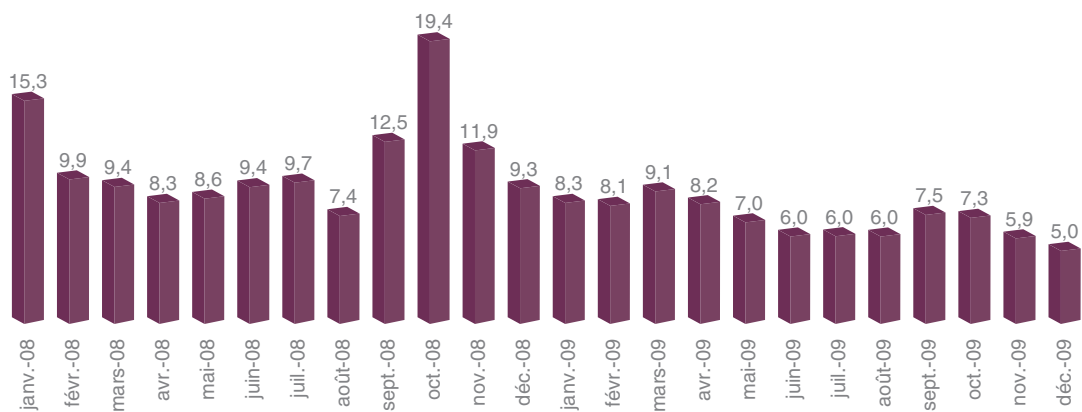
	Volume moyen en séance	Plus haut en séance (en euros)	Plus bas en séance (en euros)
Septembre 2008	12 523 975	49,17	40,50
Octobre 2008	19 433 641	43,90	31,52
Novembre 2008	11 883 725	44,55	36,115
Décembre 2008	9 319 764	42,00	35,44
Janvier 2009	8 277 843	42,465	34,35
Février 2009	8 120 267	42,185	36,64
Mars 2009	9 069 449	39,42	34,25
Avril 2009	8 163 626	39,04	34,72
Mai 2009	7 026 974	41,97	38,30
Juin 2008	6 031 235	42,455	37,20
Juillet 2009	5 956 920	40,89	35,75
Août 2009	5 978 302	40,64	36,965
Septembre 2009	7 537 239	42,45	38,91
Octobre 2009	7 312 637	43,11	39,005
Novembre 2009	5 908 294	43,495	40,50
Décembre 2009	5 010 797	45,785	41,50
Janvier 2010	6 089 982	46,735	41,215
Février 2010	7 098 526	43,165	40,05
Maximum sur la période		49,17	
Minimum sur la période			31,52

(a) Source : Euronext Paris.

Clôture de l'action TOTAL (euros)



Volume moyen échangé en séance sur l'action TOTAL (millions d'actions)



► Dividende

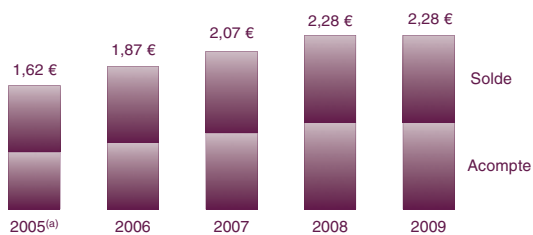
■ Politique de distribution du dividende

Conformément à la politique de distribution annoncée à l'Assemblée générale des actionnaires du 14 mai 2004 et sauf circonstance exceptionnelle, un acompte sur dividende est versé au quatrième trimestre de chaque année.

Le Conseil d'administration du 15 septembre 2009 a fixé à 1,14 euro le montant de l'acompte à valoir sur le dividende au titre de l'exercice 2009. Cet acompte a été détaché de l'action sur Euronext Paris le 13 novembre 2009 et mis en paiement le 18 novembre 2009.

Au titre de l'exercice 2009, TOTAL souhaite poursuivre sa politique de dividende en proposant à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 un dividende total de 2,28 euros par action, dont un solde de 1,14 euro par action qui serait détaché le 27 mai 2010 et mis en paiement le 1^{er} juin 2010. Ce dividende de 2,28 euros par action est stable par rapport à l'année précédente. Sur les cinq dernières années, la hausse du dividende s'élève en moyenne à 8,9%¹ par an.

Pour 2009, le taux de distribution des résultats de TOTAL s'élève à 66%².



(a) Montants retraités pour tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action intervenue le 18 mai 2006.

■ Paiement du dividende

Le dividende, dont la centralisation a été confiée à BNP Paribas Securities Services, est versé aux intermédiaires financiers teneurs de compte suivant la procédure du paiement direct par Euroclear France.

The Bank of New York Mellon (101 Barclay Street 22 W, New York, NY 10286, USA) assure le paiement du dividende pour les porteurs d'ADR (American Depositary Receipts).

1. Cette hausse ne prend pas en compte le droit d'attribution Arkema octroyé le 18 mai 2006.

2. Sur la base du résultat net ajusté dilué par action de 3,48 euros.

● Paiement du dividende sur les certificats représentatifs d'actions

Dans le cadre des offres publiques d'échange sur les actions PetroFina, TOTAL a émis des certificats représentatifs d'actions (CR Action). Le CR Action est un mode de représentation des actions prévu par la loi française, émis par Euroclear France, destiné à circuler exclusivement en dehors de France et ne pouvant être détenu par des résidents français. Le CR Action est émis soit sous forme matérielle, soit sous forme d'inscription en compte-titres, et présente les caractéristiques d'une valeur mobilière au porteur. Le CR Action est librement convertible entre la forme matérielle et l'inscription en compte-titres. Toutefois, conformément à la loi belge du 14 décembre 2005 sur la dématérialisation des titres en Belgique, les CR Action ne peuvent être délivrés que sous la forme dématérialisée à compter du 1^{er} janvier 2008, date de l'entrée en vigueur de la loi. Par ailleurs, de nouveaux CR Action ont été émis à la suite de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL en 2006. ING Belgique est la banque centralisatrice pour le paiement de tous les coupons détachés des CR Action en circulation.

Le paiement des coupons détachés des CR Action est effectué sans frais, sous réserve des retenues à la source et impôts éventuels, au guichet des établissements suivants :

ING Belgique	Avenue Marnix 24, 1000 Bruxelles, Belgique
BNP Paribas Fortis	Montagne du Parc 3, 1000 Bruxelles, Belgique
KBC BANK N.V.	Avenue du Port 2, 1080 Bruxelles, Belgique

● Strips-VVPR TOTAL

Les Strips-VVPR sont des valeurs mobilières qui permettent aux actionnaires dont le domicile fiscal est en Belgique de bénéficier d'un précompte mobilier belge réduit de 25% à 15% sur le dividende payé par TOTAL. Ces Strips-VVPR sont négociables séparément des actions TOTAL et sont cotés au marché semi-continu de la Bourse de Bruxelles. Conformément à la loi belge du 14 décembre 2005 sur la dématérialisation des titres en Belgique, les Strips-VVPR ne peuvent être délivrés que sous la forme dématérialisée à leur titulaire à compter du 1^{er} janvier 2008.

Les Strips-VVPR ne confèrent de droits que dans la mesure où ils accompagnent des actions TOTAL. Au 31 décembre 2009, il y avait 227 734 056 Strips-VVPR TOTAL en circulation.

Coupons

Exercice	Date de détachement	Date de paiement	Date de prescription	Nature du coupon	Montant net (en euros)	Montant net ^(a) (en euros)
2003	24/05/2004	24/05/2004	24/05/2009	Dividende	4,70	1,18
2004	24/11/2004	24/11/2004	24/11/2009	Acompte sur dividende	2,40	0,60
	24/05/2005	24/05/2005	24/05/2010	Solde sur dividende	3,00	0,75
2005	24/11/2005	24/11/2005	24/11/2010	Acompte sur dividende	3,00	0,75
	18/05/2006	18/05/2006	18/05/2011	Solde sur dividende	3,48	0,87
2006	17/11/2006	17/11/2006	17/11/2011	Acompte sur dividende	0,87	0,87
	18/05/2007	18/05/2007	18/05/2012	Solde sur dividende	1,00	1,00
2007	16/11/2007	16/11/2007	16/11/2012	Acompte sur dividende	1,00	1,00
	20/05/2008	23/05/2008	23/05/2013	Solde sur dividende	1,07	1,07
2008	14/11/2008	19/11/2008	19/11/2013	Acompte sur dividende	1,14	1,14
	19/05/2009	22/05/2009	22/05/2014	Solde sur dividende	1,14	1,14
2009 ^(b)	13/11/2009	18/11/2009	18/11/2014	Acompte sur dividende	1,14	1,14
	27/05/2010	01/06/2010	01/06/2015	Solde sur dividende	1,14	1,14

(a) Montants nets retraités pour tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action intervenue le 18 mai 2006.

(b) Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 de verser un dividende de 2,28 euros par action au titre de l'exercice 2009, sous forme numéraire uniquement. Un acompte de 1,14 euro par action ayant été détaché le 13 novembre 2009 et mis en paiement le 18 novembre 2009, le solde à distribuer serait de 1,14 euro par action, détaché le 27 mai 2010 et mis en paiement le 1^{er} juin 2010.

► Rachats d'actions

L'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008 avait autorisé le Conseil d'administration à opérer, pendant une période de dix-huit mois, sur les actions de la Société, dans le respect des objectifs et modalités du programme de rachat d'actions figurant dans le Document de référence de TOTAL pour l'exercice 2008. Les achats devaient être opérés avec un prix maximum d'achat de 80 euros par action, sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social.

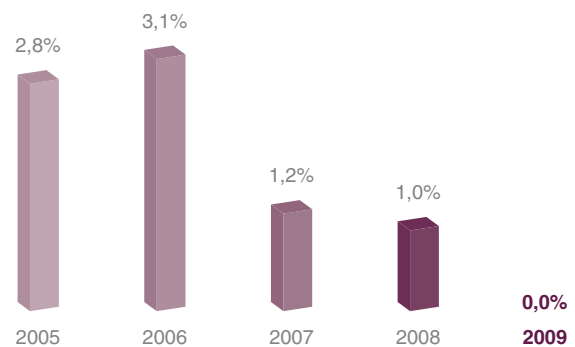
L'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2009, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions. Le prix maximal d'achat a été fixé à 70 euros par action sans que le nombre d'actions à acquérir puisse dépasser 10% du capital social. Cette autorisation a été donnée pour une durée de dix-huit mois et a remplacé celle de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008.

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 d'approuver une autorisation d'intervention sur l'action TOTAL au travers d'un programme de rachat d'actions réalisé dans le cadre de l'article L. 225-209 du Code de commerce et conformément aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003. Les modalités de ce programme sont décrites aux pages 147 à 149 du présent Document de référence.

■ Rachats et annulations d'actions en 2009

Au cours de l'année 2009, TOTAL n'a procédé à aucun rachat d'actions. Au cours des vingt-quatre mois précédant le 31 décembre 2009, 54 800 000 actions TOTAL ont été annulées, soit 2,3% du capital social au 31 décembre 2009.

● Pourcentage du capital racheté ¹



1. Capital moyen sur l'exercice N = (capital au 31 décembre N-1 + capital au 31 décembre N)/2. Pour 2005, 2006, 2007 et 2008, hors rachats d'actions liés aux attributions gratuites d'actions au titre des plans 2005, 2006, 2007 et 2008.

Rapport du Conseil d'administration sur les rachats d'actions

● Rachats d'actions réalisés au cours de l'exercice 2009

En 2009, TOTAL n'a procédé à aucun rachat d'actions.

● Actions inscrites au nom de la Société et de ses filiales au 31 décembre 2009

Le nombre d'actions TOTAL détenues par la Société (autodétention) s'élève, au 31 décembre 2009, à 15 075 922 actions représentant 0,64% du capital de TOTAL S.A. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote, ainsi que du droit à recevoir un dividende.

Après prise en compte des actions détenues par les filiales du Groupe (autocontrôle) ayant droit au dividende mais privées de droit de vote, le nombre total d'actions TOTAL détenues par le Groupe s'élève, au 31 décembre 2009, à 115 407 190 actions représentant 4,91% du capital de TOTAL S.A. réparties, d'une part, en 15 075 922 actions d'autodétention, dont 6 017 499 actions détenues en couverture d'options d'achat d'actions, 5 799 400 actions en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions, 3 259 023 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions et, d'autre part, en 100 331 268 actions d'autocontrôle.

Il est rappelé que les actions achetées en vue d'une allocation aux salariés de la Société et de sociétés de son groupe dans le cadre de l'un des objectifs visés par l'article 3 du règlement CE n°2273/2003 du 22 décembre 2003, lorsqu'elles sont détenues en couverture de plans d'options d'achat d'actions devenus caducs ou en couverture de plans d'attribution gratuites d'actions n'ayant pas été attribuées à l'issue de la période d'acquisition, sont destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat d'actions TOTAL ou à des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL, qui pourraient être décidés par le Conseil d'administration.

● Cessions d'actions réalisées au cours de l'exercice 2009

548 656 actions TOTAL ont été cédées en 2009 au prix moyen de 39,21 euros par action à la suite de l'exercice d'options d'achat d'actions TOTAL attribuées dans le cadre des plans d'options d'achat successivement décidés par le Conseil d'administration les 10 juillet 2001 et 9 juillet 2002.

Par ailleurs, 2 326 249 actions TOTAL ont été cédées en 2009 à la suite de l'attribution définitive d'actions dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions successivement décidés par le Conseil d'administration les 19 juillet 2005, 18 juillet 2006, 17 juillet 2007 et 9 septembre 2008.

● Annulation d'actions de la Société au cours des exercices 2008, 2009 et 2010

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par périodes de vingt-quatre mois, le Conseil d'administration a décidé d'annuler 30 000 000 actions le 31 juillet 2008 et 24 800 000 actions le 30 juillet 2009. Ces actions étaient inscrites en titres immobilisés dans les comptes sociaux. Cette autorisation expirera à l'issue de l'Assemblée générale des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Sur la base du capital social de 2 348 422 884 actions au 31 décembre 2009 et compte tenu des annulations successivement réalisées le 31 juillet 2008 (à hauteur de 30 000 000 actions) et le 30 juillet 2009 (à hauteur de 24 800 000 actions), la Société est susceptible, jusqu'au 31 juillet 2010, de procéder à l'annulation d'au maximum 180 042 288 actions avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10% du capital annulé sur une période de vingt-quatre mois.

● Réallocations à d'autres finalités au cours de l'exercice 2009

Les actions rachetées par la Société dans le cadre de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008, ou dans le cadre d'autorisations antérieures, n'ont pas, au cours de l'exercice 2009, été réallouées à d'autres finalités que celles initialement prévues lors de leur rachat.

● Modalités des rachats et utilisation de produits dérivés

Entre le 1^{er} janvier 2009 et le 28 février 2010, la Société n'a pas eu recours à des produits dérivés sur les marchés actions dans le cadre des programmes de rachat d'actions successivement autorisés par l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008 puis par l'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2009.

● Actions détenues par la Société et ses filiales

Au 28 février 2010, le nombre d'actions TOTAL détenues par la Société s'élève à 14 710 872 actions représentant 0,63% du capital de TOTAL S.A. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote, ainsi que du droit à recevoir un dividende.

Après prise en compte des actions détenues par les filiales du Groupe, ayant droit au dividende mais privées de droit de vote, le nombre total d'actions propres détenues par le Groupe s'élève, au 28 février 2010, à 115 042 140 actions représentant 4,90% du capital de TOTAL S.A. au 28 février 2010 réparties, d'une part, en 14 710 872 actions d'autodétention, dont 5 653 571 actions détenues en couverture d'options d'achat d'actions, 5 799 120 actions en couverture des plans d'attribution gratuite d'actions, 3 258 181 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions et, d'autre part, en 100 331 268 actions d'autocontrôle.

Tableau de déclaration synthétique des opérations réalisées par la Société sur ses propres titres du 1^{er} mars 2009 au 28 février 2010 ^(a)

	Flux bruts cumulés		Positions ouvertes au 28 février 2010			
	Achats	Ventes ^(b)	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
			Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à terme
Nombre de titres	-	904 370				
Échéance maximale moyenne			-	-	-	-
Cours moyen de la transaction (€)	-	39,14	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen	-	-	-	-	-	-
Montants (M€)	-	35,4	-	-	-	-

(a) Conformément à la réglementation applicable au 28 février 2010, la période concernée débute le jour suivant la date à laquelle le bilan du précédent programme figurant dans le Document de référence de TOTAL pour l'exercice 2008 a été arrêté.

(b) Cessions réalisées au titre de l'exercice d'options d'achat d'actions TOTAL dans le cadre des plans d'options d'achat d'actions décidés par le Conseil d'administration les 10 juillet 2001 et 9 juillet 2002.

Par ailleurs, 2 324 329 actions TOTAL ont été cédées entre le 1^{er} mars 2009 et le 28 février 2010 à la suite de l'attribution définitive d'actions dans le cadre des plans d'attribution gratuite d'actions successivement décidés par le Conseil d'administration les 19 juillet 2005, 18 juillet 2006, 17 juillet 2007 et 9 septembre 2008.

Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales

Au 28 février 2010

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.	0,63%
Nombre d'actions détenues en portefeuille ^(a)	14 710 872
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	581
Valeur de marché du portefeuille (M€) ^(b)	603
Pourcentage de capital détenu par l'ensemble du Groupe ^(c)	4,90%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	115 042 140
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	3 608
Valeur de marché du portefeuille (M€) ^(b)	4 714

(a) TOTAL S.A. n'a pas racheté d'actions durant les 3 jours de bourse précédant le 28 février 2010. En conséquence, TOTAL S.A. a la propriété de l'ensemble des actions détenues en portefeuille à cette date.

(b) Sur la base d'un cours de clôture de 40,98 euros par action au 26 février 2010.

(c) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

Programme de rachat 2010-2011

Descriptif du programme de rachat d'actions en application des articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF)

● Objectifs du programme de rachat d'actions

- Réduire le capital de la Société par voie d'annulation des actions ;
- Honorer les obligations de la Société liées à des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- Honorer les obligations de la Société liées à des programmes d'options sur actions ou autres allocations d'actions aux salariés de la Société ou d'une filiale du Groupe.

● Cadre juridique

La mise en œuvre de ce programme, qui s'inscrit dans le cadre législatif créé par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier et dans le cadre des dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du 28 janvier 2003, est soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. du 21 mai 2010 au travers de la sixième résolution ainsi rédigée :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, et des éléments figurant dans le descriptif du programme établi conformément aux articles 241-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce et aux dispositions du règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 portant sur les modalités d'application de la directive européenne n° 2003/6/CE du

28 janvier 2003, à acheter ou à vendre des actions de la Société dans le cadre de la mise en œuvre d'un programme de rachat d'actions.

L'acquisition de ces actions pourra être effectuée par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles.

Ces opérations pourront être effectuées à tout moment, à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société, dans le respect de la réglementation en vigueur.

Le prix maximum d'achat est fixé à 70 euros par action.

En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et attribution d'actions gratuites ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des titres, ce prix maximal sera ajusté par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de cette autorisation ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, en application des dispositions de l'article L. 225-209 du Code de commerce. Cette limite de 10% s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à la présente Assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales indirectes, plus de 10% du capital social.

Au 31 décembre 2009, parmi les 2 348 422 884 actions composant son capital social, la Société détenait directement 15 075 922 actions, et indirectement, par l'intermédiaire de filiales, 100 331 268 actions, soit au total 115 407 190 actions. Sur ces bases, le nombre maximal d'actions que la Société serait susceptible de racheter s'élève à 119 435 098 actions et le montant maximal qu'elle serait amenée à déboursier pour acquérir ces actions s'élève à 8 360 456 860 euros.

Ce programme de rachat d'actions aura pour objectif de réduire le capital de la Société ou de permettre à la Société d'honorer des obligations liées à :

- des titres de créances convertibles ou échangeables en actions de la Société ;
- des programmes d'options d'achat d'actions, plans d'actionnariat salarié ou de plans d'épargne d'entreprise, ou autres allocations d'actions aux dirigeants mandataires sociaux ou salariés de la Société ou d'une société du Groupe (et notamment dans le cadre de programmes d'attribution gratuite d'actions) ;

En fonction de ces objectifs, les actions propres acquises pourraient notamment être :

- soit annulées dans la limite maximale légale de 10 % du nombre total des actions composant le capital social à la date de l'opération, par période de vingt-quatre mois ;

- soit attribuées gratuitement aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux de la Société ou de sociétés du Groupe ;
- soit remises aux attributaires d'options d'achat d'actions de la Société en cas d'exercice de celles-ci ;
- soit cédées aux salariés, directement ou par l'intermédiaire de fonds d'épargne salariale ;
- soit remises à la suite de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la Société.

Ce programme serait également destiné à permettre à la Société d'opérer en bourse ou hors marché sur ses actions dans tout autre but autorisé ou toute pratique de marché admise, ou qui viendrait à être autorisé ou admise par la loi ou la réglementation en vigueur. En cas d'opérations réalisées en dehors des objectifs mentionnés ci-dessus, la Société informerait ses actionnaires par voie de communiqué.

Les actions rachetées et conservées par la Société seront privées de droit de vote et ne donneront pas droit au paiement du dividende.

Cette autorisation est donnée pour une période de dix-huit mois à compter du jour de la présente Assemblée ou jusqu'à la date de son renouvellement par une Assemblée générale ordinaire avant l'expiration de la période de dix-huit mois susvisée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'administration, avec faculté de délégation, en vue d'assurer l'exécution de la présente autorisation. Elle annule à hauteur de la partie non utilisée et remplace la septième résolution de l'Assemblée générale mixte du 15 mai 2009. »

Par ailleurs, l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 avait autorisé le Conseil d'administration à réduire le capital par annulation d'actions dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, au travers de la résolution suivante :

« L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des assemblées générales extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément à l'article L. 225-209 du Code de commerce, à réduire en une ou plusieurs fois le capital social par annulation d'actions que la Société détient ou qu'elle pourrait détenir par suite d'achats réalisés dans le cadre de ce même article. L'Assemblée générale confère tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation dans les conditions prévues par la loi, pour réaliser sur ses seules décisions cette réduction du capital, dans la limite de 10% par période de vingt-quatre mois, du nombre total des actions composant le capital social existant à la date de l'opération, en arrêter le montant, imputer la différence entre la valeur de rachat des titres et leur valeur nominale sur tout poste de réserves ou primes, modifier consécutivement les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires. Cette autorisation, qui annule et remplace à hauteur de la partie non utilisée l'autorisation donnée par l'Assemblée générale mixte du 7 mai 2002 dans sa treizième résolution, expire à

l'issue de l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. »

● Modalités

▶ Part maximale du capital à acquérir et montant maximal des fonds destinés à l'opération

Le nombre maximal d'actions pouvant être achetées en vertu de l'autorisation proposée à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 ne pourra excéder 10% du nombre total des actions composant le capital social, étant précisé que cette limite s'applique à un montant du capital de la Société qui sera, le cas échéant, ajusté pour prendre en compte les opérations affectant le capital social postérieurement à cette assemblée, les acquisitions réalisées par la Société ne pouvant en aucun cas l'amener à détenir, directement et indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de 10% du capital social.

Avant annulation éventuelle d'actions en vertu de l'autorisation donnée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, sur la base du nombre d'actions composant le capital au 31 décembre 2009 (2 348 422 884 actions) et compte tenu des 115 042 140 actions détenues par le Groupe au 28 février 2010, soit 4,90% du capital, le nombre maximal d'actions susceptibles d'être achetées s'élèverait à 119 800 148 actions, ce qui représenterait un investissement théorique maximum de 8 386 010 360 euros sur la base du cours maximum d'achat de 70 euros.

▶ Modalités des rachats

Les actions pourront être rachetées par tous moyens sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions, dans les conditions autorisées par les autorités de marché compétentes. Dans ce cadre, ces moyens incluent l'utilisation de tout instrument financier dérivé négocié sur un marché réglementé ou de gré à gré et la mise en place de stratégies optionnelles, la Société veillant toutefois à ne pas accroître la volatilité de son titre. La part du programme réalisée par voie d'acquisition de blocs de titres ne se voit pas allouer de quota a priori, dans la limite fixée par cette résolution. Ces opérations de rachat d'actions pourront être effectuées à tout moment dans le respect de la réglementation en vigueur, mais à l'exclusion des périodes d'offre publique sur le capital de la Société.

▶ Durée et calendrier du programme de rachat

Conformément à la sixième résolution qui sera soumise à l'approbation de l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010, le programme de rachat d'actions pourra être mis en œuvre sur une période de dix-huit mois suivant la date de cette assemblée, expirant donc le 21 novembre 2011.

▶ Opérations effectuées dans le cadre du programme précédent

Les opérations effectuées dans le cadre du programme précédent sont détaillées dans le rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée générale sur les rachats d'actions (pages 146 et 147 du présent Document de référence).

► Actionariat

■ Relations entre TOTAL et l'État français

Depuis l'abrogation le 3 octobre 2002 du décret du 13 décembre 1993 portant sur l'instauration d'une action spécifique de l'État français dans le capital d'Elf Aquitaine, il n'y a plus de convention ou de disposition réglementaire régissant des relations d'actionnaires entre TOTAL (ou sa filiale Elf Aquitaine) et l'État français.

■ Rapprochement de Total avec PetroFina en 1999

En décembre 1998, Total¹, d'une part, et Electrafina, Investor, Tractebel, Electrabel et AG 1824 (les Apporteurs), d'autre part, ont signé une convention d'apport en nature par laquelle les Apporteurs ont apporté à Total leurs actions PetroFina. Par la suite, Total a lancé en 1999 une offre publique d'échange sur l'intégralité des actions PetroFina non encore en sa possession, selon une parité d'échange identique au rapport d'échange prévu en décembre 1998. À l'issue de cette offre publique, Total détenait 98,8% du capital de Petrofina.

En octobre 2000, TotalFinaElf a lancé selon la même parité d'échange une offre publique d'échange complémentaire sur les actions PetroFina non encore en sa possession. Au 31 décembre 2000, TotalFinaElf détenait 99,6% du capital de PetroFina. Puis, en avril 2001, l'Assemblée générale extraordinaire de Total Chimie a approuvé l'apport, par TotalFinaElf à Total Chimie (filiale à 100% de TOTAL S.A.), de l'intégralité de la participation détenue par la Société dans PetroFina. Enfin, en septembre 2001, le Conseil d'administration de Total Chimie a décidé de lancer une offre publique de reprise (OPR) sur les 90 129 titres PetroFina non encore détenus. Total Chimie détient à ce jour la totalité des actions PetroFina.

Le 22 décembre 2006, la Cour d'appel de Bruxelles a rendu un arrêt dans lequel elle a mis fin à la mesure de séquestre ordonnée par le Tribunal de commerce de Bruxelles le 15 avril 2002 à la suite d'une assignation introduite par des actionnaires minoritaires de PetroFina détenant 4 938 actions. En mai 2003, le même groupe

d'anciens actionnaires minoritaires de PetroFina a assigné Total Chimie et PetroFina devant le Tribunal de commerce de Bruxelles, contestant notamment le prix offert par Total Chimie lors de l'OPR ainsi que les conditions de la cession des actifs de Fina Exploration Norway (FEN SA) par PetroFina à Total Norge AS en décembre 2000. En juin 2006, TOTAL S.A. a été assignée en intervention forcée dans cette même procédure par les mêmes demandeurs. Par jugements en date des 31 mai 2007 et 8 février 2008, le Tribunal de commerce de Bruxelles a décidé, avant dire droit, de nommer un expert, aux frais des demandeurs, avec pour mission d'examiner la valorisation d'actifs de PetroFina en Angola et en Norvège au regard de l'OPR initiée par Total Chimie. Total Chimie, PetroFina et TOTAL S.A. ont interjeté appel le 16 avril 2008 des décisions rendues par le Tribunal de commerce de Bruxelles. La procédure est actuellement en cours devant la Cour d'appel de Bruxelles. À la suite de plusieurs désistements de minoritaires, les plaignants, à ce jour, représentent moins de 2 500 titres.

■ Rapprochement de TotalFina avec Elf Aquitaine

En 1999, les Conseils d'administration de TotalFina et d'Elf Aquitaine ont proposé à leurs actionnaires de rapprocher les deux entreprises au moyen d'une offre publique d'échange. À l'issue de l'offre, TotalFina s'est porté acquéreur des 254 345 078 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et a remis en échange 371 735 114 actions nouvelles TotalFina. En 2000, le Conseil d'administration a décidé de procéder à une offre publique de retrait portant sur l'ensemble des actions Elf Aquitaine non encore détenues par la Société. À l'issue de cette offre, TotalFinaElf a acquis les 10 828 326 actions Elf Aquitaine présentées à l'offre et a remis en échange 14 437 768 actions nouvelles TotalFinaElf.

Les actions Elf Aquitaine sont admises au compartiment des valeurs radiées des marchés réglementés d'Euronext Paris et sont négociables lors d'un *fixing* quotidien à 15h00.

Au 31 décembre 2009, compte tenu des 10 635 844 actions Elf Aquitaine autodétenues par Elf Aquitaine, TOTAL S.A. détient, directement et indirectement, 279 875 134 actions Elf Aquitaine, soit 99,48% du capital (281 343 859 actions) et 538 308 099 droits de vote, soit 99,72% des 539 811 865 droits de vote exerçables en Assemblée générale.

1. La dénomination « Total » est devenue « TotalFina S.A. » le 14 juin 1999. Puis, « TotalFina S.A. » a été changée en « TotalFinaElf S.A. » par l'Assemblée générale des actionnaires du 22 mars 2000 et, enfin, en « TOTAL S.A. » par l'Assemblée générale du 6 mai 2003.

Le 24 mars 2010, TOTAL S.A. a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers (AMF) un projet d'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire afin d'acquérir les 1 468 725 actions Elf Aquitaine non encore détenues au prix unitaire de 305 euros (coupon du solde du dividende 2009 attaché). Sous réserve de la décision de conformité de l'AMF, les actions Elf Aquitaine visées par l'offre qui n'auront pas été apportées à celle-ci seront transférées, dans le cadre du retrait obligatoire, au profit de TOTAL S.A. le jour de négociation suivant la clôture de l'offre publique de retrait, moyennant une indemnisation identique au prix de l'offre. A l'issue du retrait obligatoire, TOTAL S.A. devrait ainsi détenir, directement ou indirectement, la totalité des actions Elf Aquitaine, actions qui seraient radiées du compartiment des valeurs radiées du marché réglementé d'Euronext Paris.

Principaux actionnaires

● Évolution de la participation des principaux actionnaires

Les principaux actionnaires de TOTAL au 31 décembre 2009, 2008 et 2007 sont les suivants :

Au 31 décembre	2009			2008		2007	
	% du capital	% des droits de vote	% des droits de vote théoriques ^(a)	% du capital	% des droits de vote	% du capital	% des droits de vote
Groupe Bruxelles Lambert ^{(b) (c)}	4,0	4,0	3,7	4,0	4,0	3,9	4,0
Compagnie Nationale à Portefeuille ^{(b) (c)}	1,4	1,4	1,3	1,4	1,4	1,4	1,4
Areva ^(b)	0,0	0,0	0,0	0,3	0,6	0,3	0,6
BNP Paribas ^(b)	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Saliés du Groupe ^{(b) (d)}	3,9	7,5	6,8	3,8	7,4	3,6	7,0
Autres actionnaires nominatifs (hors Groupe)	1,4	2,4	2,2	1,2	2,1	1,2	2,1
Détention intra-Groupe	4,9	-	8,5	6,0	-	6,3	-
dont TOTAL S.A.	0,6	-	0,6	1,8	-	2,1	-
dont Total Nucléaire	0,1	-	0,2	0,1	-	0,1	-
dont filiales d'Elf Aquitaine	4,2	-	7,7	4,1	-	4,1	-
Autres actionnaires au porteur	84,2	84,5	77,3	83,1	84,3	83,1	84,6
dont porteurs d'ADS ^(e)	7,5	7,6	6,9	8,2	8,3	8,5	8,6

(a) En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

(b) Actionnaires dont des dirigeants sociaux (ou s'agissant des salariés, des représentants) siègent au Conseil d'administration de TOTAL S.A.

(c) Groupe Bruxelles Lambert est une société contrôlée conjointement par la famille Desmarais et Frère-Bourgeois S.A., par l'intermédiaire principalement, pour ce dernier, de sa participation directe et indirecte dans Compagnie Nationale à Portefeuille.

(d) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

(e) American Depositary Shares cotés au New York Stock Exchange.

La participation des principaux actionnaires au 31 décembre 2009 a été établie sur la base de 2 348 422 884 actions, auxquelles sont attachés 2 339 384 550 droits de vote qui peuvent être exercés en assemblée générale, ou 2 555 123 008 droits de vote théoriques¹ s'il est tenu compte de :

- 200 662 536 droits de vote attachés aux 100 331 268 actions détenues par des filiales de TOTAL S.A. qui ne peuvent être exercés en assemblée générale ;
- 15 075 922 droits de vote correspondant aux 15 075 922 actions détenues par TOTAL S.A. privées de droits de vote.

Pour les exercices antérieurs, la participation des principaux actionnaires a été établie sur la base de 2 371 808 074 actions, auxquelles étaient attachés 2 339 251 395 droits de vote qui pouvaient être exercés en assemblée générale au 31 décembre 2008 et 2 395 532 097 actions, auxquelles étaient attachés 2 353 106 888 droits de vote qui pouvaient être exercés en assemblée générale au 31 décembre 2007.

1. En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

● Identification des actionnaires au porteur

L'article 9 des statuts rappelle que TOTAL S.A. a la faculté de faire usage des dispositions légales prévues en matière d'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme des droits de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires.

● Déclaration de franchissements de seuils

Outre l'obligation légale d'informer la Société et l'Autorité des marchés financiers de la détention d'un nombre d'actions représentant plus du vingtième (5%), du dixième (10%), des trois vingtièmes (15%), du cinquième (20%), du quart (25%), du tiers (1/3), de la moitié (50%), des deux tiers (2/3), des dix-huit vingtièmes (90%) ou des dix-neuf vingtièmes (95%) du capital ou des droits de vote ¹, dans un délai de quatre jours de Bourse à compter du franchissement du seuil de participation (article L. 233-7 du Code de commerce), toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus, dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils.

À défaut d'avoir été déclarées, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires si, à l'occasion d'une assemblée, le défaut de déclaration a été constaté et si un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble 3% au moins du capital ou des droits de vote de la Société en font la demande lors de cette assemblée.

Toute personne physique ou morale est également tenue d'informer la Société dans les formes et délais prévus ci-dessus pour le franchissement de seuil, lorsque sa participation directe ou indirecte devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

● Participations supérieures aux seuils légaux

En application des dispositions de l'article L. 233-13 du Code de commerce, il est précisé qu'un seul actionnaire, le concert formé par Compagnie Nationale à Portefeuille (CNP) et Groupe Bruxelles Lambert (GBL), détient à la clôture de l'exercice 2009, 5% ou plus du capital de TOTAL ².

En outre, deux actionnaires connus détiennent, à la clôture de l'exercice 2009, 5% ou plus des droits de vote au sein des assemblées générales d'actionnaires de TOTAL :

o le concert formé par CNP et GBL

Dans l'avis AMF n°209C1156 datant du 2 septembre 2009, le concert formé par CNP et GBL a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 août 2009, le seuil de 5% des droits de vote et détenir 127 149 464 actions TOTAL représentant 127 745 604 droits de

vote, soit 5,42% du capital et 5,0009% des droits de vote théoriques ¹ (sur la base d'un capital composé de 2 347 601 812 actions représentant 2 554 431 468 droits de vote). Par ailleurs, à la connaissance de la Société, le concert formé par CNP et GBL détient, au 31 décembre 2009, 5,41% du capital, représentant 5,46% des droits de vote qui peuvent être exercés en assemblée générale et 5% des droits de vote théoriques ¹.

o Le Fonds commun de placement « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE »

À la connaissance de la Société, le Fonds commun de placement « TOTAL ACTIONNARIAT FRANCE » détient, au 31 décembre 2009, 3,02% du capital représentant 5,76% des droits de vote qui peuvent être exercés en assemblée générale et 5,28% des droits de vote théoriques ¹.

● Pacte d'actionnaires

TOTAL n'a pas connaissance de déclaration de pacte entre ses actionnaires.

■ Actions propres détenues par le Groupe

Au 31 décembre 2009, la Société détient, directement ou par l'intermédiaire de filiales indirectes, 115 407 190 actions TOTAL, soit 4,91% du capital social à cette date. Conformément à la loi, ces actions sont privées du droit de vote.

Pour plus d'informations, voir le Chapitre 8 (Renseignements généraux – Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales) du présent Document de référence.

● Actions directement détenues par la Société (autodétention)

La Société détient directement, au 31 décembre 2009, 15 075 922 actions TOTAL, soit 0,64% du capital social à cette date.

● Actions TOTAL détenues par les sociétés du Groupe (autocontrôle)

Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par la Société, détient, au 31 décembre 2009, 2 023 672 actions TOTAL. Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval, des filiales indirectes d'Elf Aquitaine, détiennent respectivement, au 31 décembre 2009, 22 203 704, 4 104 000 et 71 999 892 actions TOTAL, soit un total de 98 307 596 actions. Au 31 décembre 2009, la Société détient, par l'intermédiaire de filiales indirectes, 4,27% du capital social.

1. En vertu de l'article 223-11 du règlement général de l'AMF, le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions détenues par le Groupe qui sont privées de droit de vote.

2. Avis AMF 209C1156 du 2 septembre 2009.

Actions détenues par les membres des organes d'administration et de direction

Les informations correspondantes figurent au Chapitre 5 (Gouvernement d'entreprise – Composition du Conseil d'administration et Participation au capital des organes d'administration et de direction) du présent Document de référence.

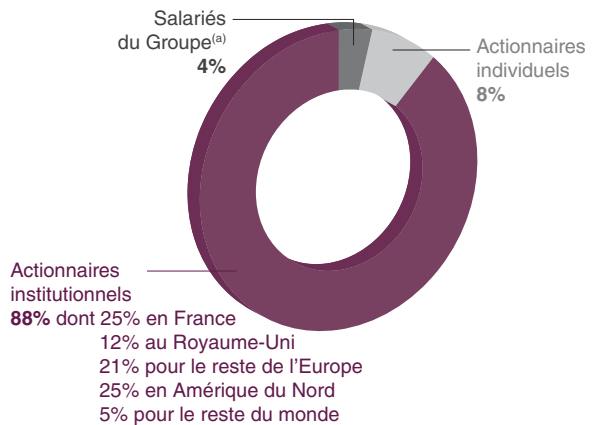
Actionnariat salarié

Les informations correspondantes figurent au Chapitre 5 (Gouvernement d'entreprise – Accord de participation des salariés au capital) et au Chapitre 8 (Renseignements généraux – Épargne salariale, intéressement et participation du personnel) du présent Document de référence.

Structure de l'actionnariat

(Estimation au 31 décembre 2009, hors détention intra-Groupe)

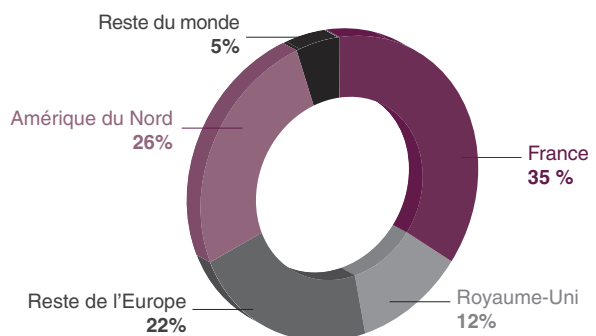
● Par catégorie d'actionnaires



(a) Sur la base de la définition de l'actionnariat salarié au sens de l'article L. 225-102 du Code de commerce.

Le nombre d'actionnaires individuels français de TOTAL est estimé approximativement à 540 000.

● Par zone géographique



Conventions réglementées et opérations avec les parties liées

● Conventions et engagements réglementés

Le rapport spécial des commissaires aux comptes de TOTAL S.A. sur les conventions et engagements réglementés visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce au titre de l'exercice 2009 figure en Annexe 3, page 288 du présent Document de référence.

La liste et l'objet des autres conventions portant sur des opérations courantes conclues à des conditions normales visés aux articles L. 225-39 et L. 225-115 du Code de commerce, mis à la disposition des actionnaires au siège social, ne fait apparaître aucune convention susceptible d'avoir un impact significatif sur la situation financière de la Société.

Aucune convention ne lie la Société à un actionnaire détenant une fraction supérieure à 10% des droits de vote de la Société.

● Opérations avec les parties liées

Le détail des opérations avec des apparentés telles que visées par les normes adoptées conformément au règlement CE n° 1606/2002, conclues par les sociétés du Groupe au cours des exercices 2007, 2008 ou 2009, figure à la note 24 de l'annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence.

Ces opérations concernent principalement les sociétés mises en équivalence et les sociétés non consolidées dans lesquelles TOTAL exerce une influence notable.

► Communication avec les actionnaires

■ Politique de communication

Outre son Document de référence déposé chaque année auprès de l'Autorité des marchés financiers, le Groupe diffuse régulièrement des informations sur ses activités à travers des publications périodiques, sur son site Internet www.total.com et par voie de communiqué de presse pour les nouvelles significatives. Les présentations du Groupe sur ses résultats et ses perspectives sont également consultables sur son site Internet. Enfin, une version anglaise du Document de référence est mise à disposition des actionnaires.

Par ailleurs, du fait de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose, parallèlement à son Document de référence, un document annuel (Form 20-F) en langue anglaise auprès de la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) (voir page 177 du présent Document de référence).

Enfin, le Groupe organise régulièrement des réunions d'information et intervient également dans des conférences, tant en France qu'à l'étranger, destinées aux actionnaires et notamment aux analystes financiers.

En 2009, TOTAL a remporté plusieurs prix attribués par l'Institutional Investor Research Group, l'Investor Relations Global Ranking et le Thomson Extel Survey, dont celui de meilleur service Relations investisseurs pour les compagnies cotées, récompensant la qualité de sa communication financière.

■ Relations avec les investisseurs institutionnels et les analystes financiers

Les membres de la Direction Générale du Groupe rencontrent régulièrement des gérants de portefeuille et des analystes financiers sur les principales places financières dans le monde (Europe, Amérique du Nord, Asie et Moyen-Orient).

Une première série de rencontres a lieu chaque année au premier trimestre, après la publication des résultats du dernier exercice écoulé. Une seconde série de rencontres a lieu au troisième trimestre. Les présentations réalisées lors de ces réunions peuvent être consultées sur le site Internet du Groupe (www.total.com, rubrique Investisseurs institutionnels/Présentations).

Comme chaque année, les résultats des trois premiers trimestres ont fait l'objet d'une conférence téléphonique animée par le directeur Financier. Les résultats commentés des premier, deuxième et troisième trimestres 2009 sont disponibles sur le site Internet du Groupe (www.total.com, rubrique Investisseurs institutionnels/Résultats).

Sur l'ensemble de l'année 2009, le Groupe a organisé environ 600 réunions avec des investisseurs institutionnels et des analystes financiers.

Dans le domaine de la responsabilité sociétale et environnementale (RSE), le Groupe met en œuvre des moyens de communication importants pour informer les actionnaires :

- Un rapport intitulé *Environnement et Société* est publié chaque année.
- Des rencontres individuelles ou collectives avec les actionnaires sont organisées en Europe et aux États-Unis. Fin 2009, une journée sur le thème de l'intégration de la RSE dans le modèle économique de TOTAL, destinée à la communauté financière, a été organisée pour la première fois à Londres avec comme orateurs de nombreux dirigeants du Groupe, dont le Directeur Général. La journée s'est concentrée sur les thèmes de la satisfaction durable des besoins énergétiques d'aujourd'hui et de demain, et l'acceptabilité de TOTAL au travers de son engagement en tant qu'acteur local responsable. La sécurité, la stratégie de TOTAL, le changement climatique, le développement de nouvelles énergies, la transparence financière, la mise en œuvre opérationnelle de la responsabilité sociétale et environnementale du Groupe, notamment au Nigeria, au Myanmar et au Canada, ont également été abordés.
- La direction de la Communication financière assure un dialogue permanent avec les investisseurs et répond à toutes leurs questions relatives à la responsabilité sociétale et environnementale du Groupe (éthique, gouvernance, sécurité, santé, préservation de l'environnement, contribution au développement local, futur énergétique, lutte contre le changement climatique).

■ Un service Actionnaires individuels certifié ISO 9001 depuis 2007

Le service des Relations avec les actionnaires individuels de TOTAL est le premier service Actionnaires à avoir obtenu la certification ISO 9001 version 2000 pour sa politique de communication avec les actionnaires individuels. Cette certification a été délivrée par l'organisme AFNOR à la suite d'un audit approfondi des différents processus mis en œuvre en termes de communication avec les actionnaires individuels.

Pour atteindre cet objectif, TOTAL a notamment optimisé son dispositif de communication grâce à la mise en place d'un logiciel de CRM (*Customer Relationship Management*) lui permettant de personnaliser sa relation avec chaque actionnaire individuel au moyen d'un historique des relations.

Depuis, deux audits de suivi conduits les 7 octobre 2008 et 22 octobre 2009 ont confirmé la certification. Le deuxième audit a notamment permis d'obtenir la version 2008 de cette certification.

Cette certification démontre l'engagement de TOTAL à fournir durablement une information financière de qualité à ses actionnaires individuels. Ainsi, TOTAL a reçu le prix du meilleur service Actionnaire dans la catégorie CAC 40 à l'occasion de la remise des Fils d'Or 2007, organisée par la Vie Financière et Synerfil. En tant que lauréat 2007, TOTAL a présidé le jury des Fils d'Or 2008. Compte tenu de l'arrêt de la publication de la Vie Financière, ce prix n'a pas été attribué en 2009.

Dans le cadre de cette démarche de certification qualité, un dispositif de remontée de suggestions au moyen d'un questionnaire de satisfaction est également disponible ponctuellement depuis 2008 sur le site Internet du Groupe (www.total.com, rubrique Actionnaires individuels/Relations Actionnaires individuels). En outre, des enquêtes téléphoniques portant sur le Journal des actionnaires et sur l'efficacité de l'offre et du dispositif de communication du Cercle des actionnaires ont été conduites en 2008 et 2009 auprès de plus de 300 lecteurs. Ces enquêtes ont permis de s'assurer que les offres proposées ont répondu aux attentes des actionnaires.

Enfin, TOTAL a poursuivi en 2009 son programme de rencontres et d'échanges avec les actionnaires individuels à l'occasion de différents événements :

- L'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2009 a rassemblé plus de 3 500 actionnaires au Palais des Congrès de Paris. Cette assemblée a été, comme chaque année, diffusée en direct puis en différé sur le site Internet du Groupe. L'avis de convocation est directement adressé à tous les actionnaires au porteur détenant au moins 250 actions et à tous les actionnaires au nominatif.
- Lors du Salon Actionaria, qui s'est tenu au Palais des Congrès de Paris en novembre 2009, TOTAL a accueilli ses visiteurs sur un nouveau stand consacré au projet Pazflor et proposant sept mini-conférences sur le thème de l'alliance de l'expérience des grands fonds et de l'audace technologique, en présence des responsables de la communication de ce projet. En 2010, TOTAL prévoit d'organiser une réunion animée par le Directeur Général du Groupe dans le Grand Amphithéâtre du Palais des Congrès.
- Les cinq rencontres avec des actionnaires individuels organisées en 2009 à Marseille, Genève, Rennes, Toulouse et Bruxelles ont réuni plus de 1 600 participants. Pour 2010, TOTAL prévoit d'organiser les prochaines rencontres à Clermont-Ferrand, La Rochelle, Lille, Mandelieu-La-Napoule et Orléans.

Le nouveau Comité consultatif des actionnaires (CCA), composé de douze membres, s'est réuni à quatre reprises :

- en mars, lors d'une réunion de passation avec l'ancien Comité en présence de Christophe de Margerie ;
- en mai, à la suite de l'Assemblée générale des actionnaires ;

- en octobre, au Centre scientifique et technique de l'Exploration & Production à Pau ;
- en décembre, en présence du directeur Financier du Groupe, à La Défense.

Lors de ces réunions, le CCA est amené à donner son avis sur différents éléments du dispositif de communication vis-à-vis des actionnaires individuels, dont le Journal des actionnaires et le programme du Cercle des actionnaires.

Ainsi, en 2009, le CCA a notamment apporté son éclairage sur différents projets destinés aux actionnaires individuels tels que l'efficacité de l'offre et du dispositif de communication du Cercle des actionnaires et les actions à engager afin d'améliorer cette offre. Concernant l'Assemblée générale des actionnaires, le CCA s'est, comme chaque année, exprimé sur la forme de l'avis de convocation. Il a également fait part de ses impressions au sujet de la tenue de cette assemblée.

- Le Cercle des actionnaires, ouvert à tout actionnaire détenant au moins trente actions au porteur ou une action au nominatif, a organisé près de trente manifestations en 2009 où plus de 2 200 actionnaires individuels membres du Cercle ont été conviés. Ils ont ainsi visité des installations industrielles, des sites soutenus par la Fondation Total et participé à des conférences destinées à mieux leur faire connaître les différents métiers du Groupe. Enfin, ils ont assisté à des manifestations culturelles organisées dans le cadre de la politique de mécénat de la Fondation Total.

Ainsi, TOTAL a rencontré plus de 11 000 actionnaires individuels au cours de l'année 2009.

La détention des actions au nominatif

Les actions TOTAL, généralement détenues au porteur, peuvent être inscrites au nominatif. Dans ce cas, les actionnaires sont identifiés par TOTAL S.A. en tant que société émettrice, ou par son mandataire BNP Paribas Securities Services chargé du registre nominatif des actionnaires.

► Inscription au nominatif

Deux modalités d'inscription au nominatif sont possibles :

- nominatif administré : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, mais l'intermédiaire financier choisi par l'actionnaire en conserve la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées d'actionnaires, etc.) ;
- nominatif pur : les actions sont inscrites au nom de l'actionnaire chez BNP Paribas Securities Services, qui en assure directement la gestion (vente, achat, coupons, convocations aux assemblées d'actionnaires, etc.) sans que l'actionnaire ait à choisir un intermédiaire financier. La détention en nominatif pur est difficilement compatible avec une inscription des actions dans un

Plan d'épargne en actions (PEA), compte tenu des procédures administratives applicables en pareil cas.

► Principaux avantages du nominatif administré

Parmi les avantages du nominatif administré figurent notamment :

- un droit de vote double au-delà de deux ans de détention en continu (voir page 174 du présent Document de référence) ;
- un numéro vert pour tous les contacts avec BNP Paribas Securities Services (appel gratuit en France depuis un poste fixe) : 0 800 11 7000 ou + 33 1 40 14 80 61 depuis l'étranger du lundi au vendredi (jours ouvrés) de 8h45 à 18h00, heure de Paris (télécopie : + 33 1 55 77 34 17) ;
- la faculté de recevoir directement l'ensemble des informations publiées par TOTAL et destinées à ses actionnaires ;
- la possibilité d'adhérer au Cercle des actionnaires de TOTAL à partir de la détention d'une action.

► Principaux avantages du nominatif pur

Parmi les avantages du nominatif pur figurent notamment, en plus des avantages communs au nominatif administré :

- la gratuité des droits de garde ;
- une facilité accrue pour transmettre les ordres de Bourse¹ (téléphone, courrier, télécopie, Internet) ;
- des frais de courtage de 0,20% HT du montant brut de la négociation, sans minimum forfaitaire et plafonnés à 1 000 euros par transaction ;
- la faculté de consulter ses avoirs par Internet.

Un actionnaire souhaitant transférer ses actions TOTAL au nominatif pur doit compléter et transmettre à son intermédiaire financier un bordereau qui lui est adressé sur simple demande auprès du service des Relations avec les actionnaires individuels de TOTAL. Dès réception des actions correspondantes, BNP Paribas

Securities Services adresse à l'actionnaire concerné une attestation d'inscription en compte et lui demande de lui faire parvenir :

- un relevé d'identité bancaire (ou un relevé d'identité postal ou de caisse d'épargne) pour le règlement des dividendes ;
- un contrat de prestations boursières, à compléter si l'actionnaire souhaite opérer en bourse sur ses actions TOTAL.

■ Contacts Actionnaires individuels

Pour toute information concernant le passage au nominatif pur ou administré, l'adhésion au Cercle des actionnaires ou pour toute autre information générale, les actionnaires individuels peuvent s'adresser à :

TOTAL S.A.
Service des Relations avec les actionnaires individuels
2, place Jean Millier – La Défense 6
92078 Paris-La Défense cedex
France

Tél. depuis la France : 0 800 039 039
(numéro vert - appel gratuit à partir d'un poste fixe)
depuis l'étranger : + 33 1 47 44 24 02
du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30 (heure de Paris)

Fax depuis la France : 01 47 44 20 14
depuis l'étranger + 33 1 47 44 20 14

Courriel depuis le formulaire de contact disponible sur www.total.com, rubrique Actionnaires individuels

Contacts Jean-Marie Rossini (responsable service Relations actionnaires individuels)
Claire Nabet (responsable Relations actionnaires individuels)

1. Sous réserve d'avoir souscrit au contrat de prestations boursières. La souscription à ce contrat est gratuite.

Calendrier 2010

11 février	Résultats du 4 ^e trimestre et de l'année 2009
30 avril	Résultats du 1 ^{er} trimestre 2010
21 mai	Assemblée générale des actionnaires 2010 à Paris (Palais des Congrès)
27 mai	Date de détachement du solde du dividende au titre de l'exercice 2009 ¹
1 ^{er} juin	Date de mise en paiement du solde du dividende au titre de l'exercice 2009 en numéraire ¹
7 juin	Réunion d'actionnaires individuels à Clermont-Ferrand
17 juin	Réunion d'actionnaires individuels à La Rochelle
30 juillet	Résultats du 2 ^e trimestre et du 1 ^{er} semestre 2010
15 septembre	Performance et perspectives à mi-2010 à Londres
14 octobre	Réunion d'actionnaires individuels à Lille
21 octobre	Réunion d'actionnaires individuels à Mandelieu-La-Napoule
29 octobre	Résultats du 3 ^e trimestre 2010
19-20 novembre	Salon Actionaria à Paris (Palais des Congrès)
7 décembre	Réunion d'actionnaires individuels à Orléans

Calendrier 2011

13 mai	Assemblée générale des actionnaires à Paris (Palais des Congrès)
--------	--

Responsables de la Communication financière

Paris :
Bertrand de La Noue
Directeur de la Communication financière
TOTAL S.A.
2, place Jean Millier – La Défense 6
92078 Paris La Défense Cedex
France
Tél. : 01 47 44 58 53 ou +33 1 47 44 58 53
Fax : 01 47 44 58 24 ou +33 1 47 44 58 24
Courriel : investor-relations@total.com

Amérique du Nord : Robert Hammond
Directeur des Relations investisseurs Amérique du Nord
TOTAL American Services Inc.
1201 Louisiana Street, Suite 1800
Houston, TX 77002
États-Unis
Tél. : +1 713 483 5070
Fax : +1 713 483 5629
Courriel : ir.tx@total.com

1. Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010.

INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	p. 160
Comptes consolidés 2009, 2008 et 2007	p. 160
Comptes sociaux de TOTAL S.A.	p. 160
VÉRIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIÈRES HISTORIQUES	p. 160
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	p. 161
POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	p. 161
PROCÉDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	p. 161
Grande Paroisse	p. 161
Enquêtes sur la concurrence	p. 162
Erika	p. 163
Buncefield	p. 164
Myanmar	p. 164
Afrique du Sud	p. 165
Iran	p. 165
Italie	p. 165
Pétrole contre nourriture	p. 165
Blue Rapid et Comité olympique russe	p. 165
CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS	p. 166

► Informations financières historiques

■ Comptes consolidés 2009, 2008 et 2007

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) pour les exercices clos les 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 ont été établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2009.

Ils figurent en Annexe 1 au présent Document de référence :

○ Compte de résultat consolidé	page 184
○ Bilan consolidé	page 185
○ Tableau de flux de trésorerie consolidé	page 186
○ Variation des capitaux propres consolidés	page 187
○ Résultat global consolidé	page 188
○ Annexe aux comptes consolidés	page 189

■ Comptes sociaux de TOTAL S.A.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A., société mère du Groupe, pour les exercices clos les 31 décembre 2009, 31 décembre 2008 et 31 décembre 2007 ont été établis en conformité avec les normes comptables françaises telles qu'en vigueur au 31 décembre 2009.

Ils figurent en Annexe 3 au présent Document de référence :

○ Compte de résultat	page 291
○ Bilan	page 292
○ Tableau de flux de trésorerie	page 293
○ Variation des capitaux propres	page 294
○ Annexe aux comptes sociaux	page 295

► Vérification des informations financières historiques

Les comptes consolidés de l'exercice 2009, figurant en Annexe 1 au présent Document de référence ont fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés est reproduit en Annexe 1 (page 182).

Les comptes consolidés des exercices 2008 et 2007, repris en Annexe 1 au présent Document de référence ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2008 est reproduit en page 176 du Document de référence de TOTAL afférent à l'exercice 2008 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2009. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés de l'exercice 2007 est reproduit en page 160 du Document de référence de TOTAL afférent à l'exercice 2007 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2008. En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004, ces deux rapports sont incorporés par référence dans le présent Document de référence.

Les comptes sociaux de TOTAL S.A. de l'exercice 2009 (normes comptables françaises), figurant en Annexe 3 au présent Document de référence, ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2009 est reproduit en Annexe 3 (page 290).

Les comptes sociaux de TOTAL S.A. des exercices 2008 et 2007, repris en Annexe 3 au présent Document de référence, ont également fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2008 est reproduit en page 278 du Document de référence de TOTAL afférent à l'exercice 2008 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 3 avril 2009. Le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice 2007 est reproduit en page 254 du Document de référence de TOTAL afférent à l'exercice 2007 et déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 avril 2008. En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004, ces deux rapports sont incorporés par référence dans le présent Document de référence.

► Informations complémentaires

Certaines informations de nature financière autres que celles figurant en Annexe 1 ou en Annexe 3 au présent Document de référence, notamment les ratios, informations statistiques ou autres données chiffrées, ayant pour objet de décrire le Groupe ou les performances de ses activités, ne sont pas extraites des états financiers certifiés de l'émetteur. Sauf indication contraire, ces autres informations reposent sur des données internes à la Société qui en constituent la source.

En particulier, les informations complémentaires sur l'activité d'hydrocarbures, figurant en Annexe 2 au présent Document de référence, ne sont pas extraites des états financiers certifiés de

l'émetteur et n'ont pas fait l'objet d'une certification par les commissaires aux comptes de la Société. Ces informations complémentaires ont été établies par la Société, sur la base des éléments dont elle dispose, d'après ses propres calculs ou estimations, en tenant compte des normes en vigueur aux États-Unis auxquelles la Société est assujettie pour ce type d'informations du fait de la cotation de ses actions (sous forme d'ADR) sur le New York Stock Exchange.

Le présent Document de référence n'inclut pas de prévision ou estimation de bénéfice pour la période postérieure au 31 décembre 2009 au sens du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004.

► Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes de la Société est décrite au Chapitre 6 (TOTAL et ses actionnaires, Dividendes) du présent Document de référence.

► Procédures judiciaires et d'arbitrage

Les principaux litiges dans lesquels le Groupe est impliqué sont décrits ci-après.

La Société n'a pas connaissance de procédure contentieuse administrative, judiciaire ou arbitrale qui a eu récemment, ou pourrait avoir, des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité ou sur celles de l'ensemble du Groupe. Il n'existe pas, d'après les informations dont dispose à ce jour la Société, de procédure contentieuse, administrative, judiciaire ou arbitrale en suspens ou dont elle serait menacée, qui pourrait avoir des effets significatifs sur sa situation financière ou sa rentabilité, ou sur celle de l'ensemble du Groupe.

■ Grande Paroisse

Une explosion est survenue le 21 septembre 2001 dans une usine de la société Grande Paroisse située à Toulouse en France. L'activité principale de Grande Paroisse (ex-filiale d'Atofina devenue filiale d'Elf Aquitaine Fertilisants au 31 décembre 2004 dans le cadre de la réorganisation du secteur Chimie du Groupe) résidait alors dans la production et la commercialisation de fertilisants pour le marché de l'agriculture. L'explosion s'est produite dans une zone de stockage de l'usine où étaient entreposés des granulés de nitrate d'ammonium déclassés et a détruit une partie du site. Cette explosion a provoqué la mort de trente et une personnes, dont vingt et une travaillant sur le site, blessé de nombreuses personnes et causé des dommages matériels importants dans une partie de la ville de Toulouse.

L'usine a été définitivement fermée et des mesures d'accompagnement ont été proposées à chaque salarié. Le site a été remis en état.

Le 14 décembre 2006, Grande Paroisse a signé, en présence de la ville de Toulouse, l'acte par lequel elle a fait donation de l'ancien terrain de l'usine AZF à la Communauté d'agglomération du Grand Toulouse (CAGT) ainsi qu'à la Caisse des dépôts et consignations et à sa filiale ICADE. Aux termes de cet acte, TOTAL S.A. garantit les obligations de Grande Paroisse relatives à la dépollution du site et accorde une dotation de 10 millions d'euros à la fondation de recherche InNaBioSanté dans le cadre de l'installation sur le terrain d'un Cancéropôle par la ville de Toulouse.

S'agissant des causes de l'explosion, l'hypothèse d'un accident chimique, imputable à Grande Paroisse à la suite du déversement accidentel de plusieurs centaines de kilos d'un produit à base de chlore dans le magasin de stockage de nitrate d'ammonium, a perdu au fil de l'enquête toute crédibilité. C'est pourquoi, parmi les onze salariés de Grande Paroisse mis en examen dans le cadre de l'instruction pénale engagée par le Tribunal de grande instance de Toulouse, dix d'entre eux ont bénéficié d'un non-lieu confirmé par la Cour d'appel de Toulouse. Toutefois, le rapport final des experts, déposé le 11 mai 2006, évoque à nouveau l'hypothèse de l'accident chimique, alors que cette hypothèse n'a pas prospéré lors de la tentative de reconstitution sur le site. Après avoir présenté plusieurs hypothèses, les experts ont notamment abandonné celle du déversement de quantités importantes de produit chloré sur du nitrate. Le scénario finalement retenu par les experts est celui d'un déversement par benne, dans un local jouxtant le magasin de stockage principal, de quelques balayures de produit chloré entre une couche très humide de nitrate d'ammonium recouvrant le sol et une quantité de nitrate agricole très sec, ce qui aurait entraîné une explosion se propageant ensuite dans le magasin de stockage principal. C'est sur la base de ce nouveau scénario que Grande Paroisse a été mise en examen en 2006. Grande Paroisse conteste un tel scénario qui ne semble pas reposer sur des éléments factuels vérifiés ou vérifiables.

Les demandes d'investigations complémentaires formées par Grande Paroisse, l'ancien directeur du site et certaines parties civiles à la suite de la clôture de l'instruction ont toutes été rejetées par la Cour d'appel de Toulouse. Le 9 juillet 2007, le juge d'instruction a ordonné le renvoi de Grande Paroisse et de l'ancien directeur du site devant le Tribunal correctionnel de Toulouse. Fin 2008, TOTAL S.A. et M. Thierry Desmarest ont fait l'objet d'une citation directe par une association de victimes. Le procès s'est ouvert le 23 février 2009 et a duré quatre mois environ.

Le 19 novembre 2009, le tribunal correctionnel de Toulouse a prononcé la relaxe de l'ancien directeur de l'usine, ainsi que de Grande Paroisse, en raison de l'absence de preuve certaine des causes de l'explosion. Par ailleurs, le Tribunal a déclaré irrecevable la demande de citation directe de TOTAL S.A. et de Thierry Desmarest, son Président-directeur général au moment des faits.

En raison de la présomption de responsabilité civile qui pèse légalement sur Grande Paroisse, le tribunal a déclaré Grande

Paroisse civilement responsable des dommages causés aux victimes par l'explosion en sa qualité de gardienne et exploitante de l'usine.

Le Parquet, suivi en cela par des parties civiles, a interjeté appel du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Toulouse. Grande Paroisse afin de préserver ses droits a également formé appel incident sur les dispositions civiles.

Le procès en appel pourrait se tenir devant la Cour d'appel de Toulouse dans le courant du premier semestre 2011.

Une procédure d'indemnisation des victimes avait été mise en œuvre immédiatement après l'explosion. Un montant de 2,29 milliards d'euros a été réglé au titre des demandes d'indemnisation et des frais associés. Au 31 décembre 2009, il subsiste au bilan consolidé du Groupe une provision d'un montant de 40 millions d'euros.

Enquêtes sur la concurrence

- À la suite des enquêtes relatives à certaines pratiques commerciales dans l'industrie chimique aux États-Unis, des filiales du groupe Arkema¹ ont fait l'objet de plusieurs enquêtes pénales, aujourd'hui closes, et litiges en responsabilité civile aux États-Unis pour manquement à la législation sur la concurrence. La responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause, au titre de certaines de ces procédures, en tant que société mère.

En Europe, des enquêtes ont été initiées par la Commission européenne en 2000, 2003 et 2004, relativement à des pratiques commerciales alléguées concernant plusieurs lignes de produits commercialisés par Arkema. Une d'entre elles a donné lieu à une condamnation d'Arkema et d'Elf Aquitaine par la Commission européenne en janvier 2005 à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement à Arkema et à Elf Aquitaine et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema seule. L'appel interjeté par les sociétés concernées devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes a été rejeté le 30 septembre 2009. Un recours devant la Cour de justice des communautés européennes a été engagé dans le délai impartit.

Deux autres lignes de produits ont donné lieu, respectivement en janvier et en août 2005, à des communications de griefs notifiées par la Commission européenne à Arkema, ainsi qu'à TOTAL S.A. et à Elf Aquitaine. Arkema a coopéré avec les autorités dans ces procédures et enquêtes. Ces deux dernières procédures ont respectivement abouti en mai 2006 à la condamnation d'Arkema, par la Commission européenne, à des amendes de 78,7 millions d'euros et 219,1 millions d'euros dont sont tenues conjointement et solidairement, d'une part, Elf Aquitaine à hauteur de 65,1 millions d'euros et 181,35 millions d'euros et, d'autre part, TOTAL S.A. à hauteur de 42 millions d'euros et 140,4 millions d'euros. TOTAL S.A., Elf Aquitaine et Arkema ont

1. Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. Depuis l'Assemblée générale des actionnaires du 12 mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

interjeté appel de ces deux décisions devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Arkema et Elf Aquitaine ont reçu de la Commission européenne en août 2007 une communication de griefs relative à des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits chimiques. À ce titre, une décision rendue en juin 2008 inflige une amende de 22,7 millions d'euros imputée solidairement à Elf Aquitaine et Arkema, à laquelle s'ajoutent des amendes prononcées à l'encontre d'Arkema et d'Elf Aquitaine pour des montants respectifs de 20,43 millions d'euros et 15,89 millions d'euros. Un recours contre cette décision devant la juridiction communautaire compétente a été engagé par les sociétés concernées.

En dernier lieu, Arkema et Elf Aquitaine ont reçu de la Commission européenne, en mars 2009, une communication de griefs relative à des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits chimiques. La décision dans cette affaire a été rendue par la Commission européenne en novembre 2009. Arkema et Elf Aquitaine se sont vues infliger solidairement des amendes de 11 millions d'euros et, à titre individuel, de 9,92 millions d'euros pour Arkema et 7,71 millions d'euros pour Elf Aquitaine. Cette décision fera l'objet d'un appel devant la juridiction communautaire compétente.

Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. ou d'Elf Aquitaine dans les pratiques reprochées à Arkema n'a pu être établie, les amendes qui leur ont été infligées résultant de leur qualité de maison mère.

Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant Arkema, ainsi que TOTAL S.A. et Elf Aquitaine, puissent être mises en œuvre à l'initiative des autorités compétentes.

- Dans le cadre de la scission d'Arkema de TOTAL, TOTAL S.A. ou certaines sociétés du Groupe ont consenti au profit d'Arkema des garanties afin de couvrir les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles se rapportant à des faits antérieurs à cette scission.

Ces garanties couvrent, pendant une durée de dix ans ayant commencé à courir en 2006, 90% des sommes qui seraient payées par Arkema en raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union européenne pour violation des règles en matière d'entente, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'entente, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet des décisions de condamnations susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures.

La garantie couvrant les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au-delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros.

Les garanties deviendraient caduques dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si Arkema transférait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant

de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50% de la valeur d'Arkema à la date du transfert concerné.

Parallèlement, les sommes auxquelles pourrait être condamnée TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par les garanties sont conventionnellement mises à la charge d'Arkema à concurrence de 10% de leur montant.

- Pour couvrir les risques mentionnés ci-dessus, la provision comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 s'élève à 43 millions d'euros.
- Par ailleurs, des investigations lancées en octobre 2002 par la Commission européenne dans des filiales de la branche Raffinage & Marketing du Groupe ont donné lieu en octobre 2004 à une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. ainsi qu'à TOTAL S.A. Cette procédure a abouti en septembre 2006 au prononcé d'une amende de 20,25 millions d'euros aux dépens de Total Nederland N.V., dont TOTAL S.A. fut déclarée solidairement responsable à hauteur de 13,5 millions d'euros en tant que société mère bien qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait été établie. TOTAL S.A. et Total Nederland N.V. ont interjeté appel de cette décision de la Commission européenne devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Par ailleurs, une communication de griefs a été adressée en mai 2007 par la Commission européenne à Total France (nouvellement dénommé Total Raffinage & Marketing), ainsi qu'à TOTAL S.A., visant des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing. Total France a été condamnée à ce titre en octobre 2008 à une amende de 128,2 millions d'euros, dont TOTAL S.A. fut déclarée solidairement responsable en tant que société mère bien qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait été établie. TOTAL S.A. et Total Raffinage & Marketing ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

En outre, une notification de griefs a été envoyée en juillet 2009 par l'Autorité française de la concurrence à TotalGaz et à Total Raffinage Marketing concernant des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing.

- Compte tenu du caractère discrétionnaire du pouvoir reconnu à la Commission européenne dans le processus de détermination des amendes en droit de la concurrence, il est impossible de déterminer avec précision le risque encouru à ce titre par le Groupe. TOTAL S.A. et Elf Aquitaine contestent la mise en cause de leur responsabilité et le mode de détermination des amendes. Quelle que soit l'évolution des enquêtes et procédures ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et sur ses résultats consolidés.

Erika

À la suite du sinistre en décembre 1999 du pétrolier Erika qui transportait des produits appartenant à une société du Groupe, le

Tribunal de grande instance de Paris statuant en matière correctionnelle a, par jugement en date du 16 janvier 2008, déclaré TOTAL S.A. coupable du délit de pollution maritime en retenant à son encontre une faute d'imprudence dans la mise en œuvre de sa procédure de sélection du navire (procédure de *vetting*), condamnant TOTAL S.A. à payer une amende de 375 000 euros. Ce jugement prévoit aussi le versement d'indemnités aux victimes de la pollution de l'Erika pour un montant total de 192 millions d'euros, condamnant TOTAL S.A. au paiement de ces indemnités solidairement avec la société de contrôle et de classification de l'Erika, l'armateur de l'Erika et le gestionnaire de l'Erika.

TOTAL estime que la faute d'imprudence qui lui est imputée et sa condamnation subséquente pour pollution maritime sont non fondées, en fait comme en droit. TOTAL considère également que cette décision va à l'encontre de l'amélioration de la sécurité du transport maritime.

TOTAL a interjeté appel de la décision rendue le 16 janvier 2008, proposant néanmoins aux parties civiles qui le demandent le paiement définitif et irrévocable des sommes qui leur ont été respectivement allouées par le Tribunal de grande instance de Paris. À ce jour, quarante et une parties civiles ont été indemnisées pour un montant total de 171,5 millions d'euros.

Le procès en appel s'est tenu devant la Cour d'appel de Paris fin 2009.

Par arrêt en date du 30 mars 2010, la Cour d'appel a confirmé le jugement de première instance condamnant TOTAL S.A. au paiement d'une amende de 375 000 euros au titre du délit de pollution maritime. TOTAL S.A. étudie la possibilité de se pourvoir en cassation de ce chef.

La Cour d'appel a, en revanche, écarté la responsabilité civile de TOTAL S.A. au regard des conventions internationales applicables.

TOTAL S.A. considère, en l'état actuel des informations à sa disposition, que cette affaire ne devrait pas avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions suivies d'un important incendie sont survenues à Buncefield, au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par Hertfordshire Oil Storage Limited (HOSL), société détenue à 60% par la filiale britannique de TOTAL et à 40% par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait des blessés, dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels au dépôt ainsi qu'à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. La cause retenue par la commission d'enquête mise en place par les pouvoirs publics est le débordement d'essence d'un bac du dépôt. Le rapport définitif de cette commission a été déposé le 11 décembre 2008. Le procès civil, concernant les différends non réglés à l'amiable, a eu lieu d'octobre à décembre 2008. La décision rendue en premier ressort le 20 mars 2009 déclare la filiale britannique de TOTAL responsable de l'accident survenu et tenue seule d'indemniser les victimes. Celle-ci a interjeté appel de cette décision. Le procès en appel s'est tenu en janvier

2010. La Cour d'appel, par décision du 4 mars 2010, a confirmé le jugement de première instance. La filiale britannique de TOTAL étudie la possibilité d'un recours auprès de la *Supreme Court* sur l'étendue et le partage des responsabilités encourues.

Le montant de la provision au titre de la responsabilité civile figurant dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 s'élève à 295 millions d'euros après prise en compte des paiements effectués.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ces installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile. La créance résiduelle vis-à-vis des assurances s'élève à 211 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le Groupe considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, sur la base d'une estimation raisonnable des montants à sa charge dans cette affaire et compte tenu des montants provisionnés, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2008, cinq sociétés, dont la filiale britannique de TOTAL, se sont vues notifier un acte de poursuites pénales émanant du *Health and Safety Executive* (HSE) et de l'*Environment Agency* (EA). En novembre 2009, la filiale britannique de TOTAL a décidé de ne pas contester la culpabilité (*plea bargain*) sur des chefs retenus à son encontre et entend faire valoir dans ce cadre un certain nombre d'éléments de nature à atténuer la portée des charges qui lui sont reprochées.

Myanmar

Une plainte avait été déposée en Belgique le 25 avril 2002 contre la Société, son Président et l'ancien dirigeant de sa filiale au Myanmar sous l'emprise des lois belges du 16 juin 1993 et du 10 février 1999 couramment appelées lois de « compétence universelle ». Ces lois ont été abrogées par la loi belge du 5 août 2003 relative « aux violations graves du droit international humanitaire » qui a notamment prévu une procédure visant à dessaisir la justice belge de certaines instructions en cours. Dans ce cadre, la Cour de cassation de Belgique a, par arrêt du 29 juin 2005, dessaisi la juridiction belge du dossier TOTAL. La demande de rétractation de cette décision de dessaisissement, ensuite introduite par les plaignants, a été rejetée par la Cour de cassation le 28 mars 2007.

En dépit de cette décision, le ministre de la Justice belge a demandé au Procureur fédéral de saisir à nouveau le juge d'instruction initialement en charge de la plainte. Le Procureur fédéral a décidé de soumettre la question de la recevabilité d'une telle demande à la Cour d'appel de Bruxelles. Par décision rendue le 5 mars 2008, la Cour d'appel a constaté l'extinction de l'action publique à l'égard de TOTAL, de son président et de l'ancien directeur de sa filiale, en raison de l'autorité de la chose jugée attachée à l'arrêt de dessaisissement de la Cour de cassation du 29 juin 2005. Un pourvoi en cassation a été introduit par les plaignants contre la décision du 5 mars 2008. Le 29 octobre 2008, la Cour de cassation a rejeté ce pourvoi, mettant ainsi un terme définitif à cette affaire.

TOTAL a toujours maintenu que les accusations portées contre la Société et ses dirigeants du fait des activités de sa filiale au Myanmar étaient non fondées en fait comme en droit.

Afrique du Sud

Des citoyens sud-africains alléguant avoir été victimes, pendant la période de l'apartheid, de violations des droits humanitaires perpétrées par l'armée, la police ou des milices, ont mis en cause une centaine de sociétés multinationales, dont TOTAL, dans une action collective (class action) aux États-Unis. Ils considèrent que les entreprises poursuivies étaient complices des autorités sud-africaines de l'époque.

L'action, qui n'avait pas été officiellement engagée contre TOTAL, a été déclarée irrecevable à l'égard des sociétés défenderesses impliquées par le juge fédéral de New York. Les plaignants ont fait appel puis, lors d'une audience de procédure du 3 novembre 2008, ont décidé de retirer TOTAL de la liste des sociétés mises en cause.

Iran

En 2003, la *United States Securities and Exchange Commission* (SEC) a lancé une enquête privée concernant plusieurs compagnies pétrolières, dont TOTAL, en relation avec la recherche d'affaires en Iran. En 2006, une enquête visant TOTAL a été lancée en France, et le Directeur Général de la Société a été mis en examen en 2007 au titre de ses précédentes fonctions de directeur Moyen-Orient au sein de la branche Exploration & Production du Groupe.

Cette enquête se réfère à un accord conclu par la Société au sujet du champ gazier de South Pars et à des allégations selon lesquelles des paiements, effectués en vertu de cet accord, auraient été versés à des officiels iraniens en relation avec des contrats passés entre la Société et la National Iranian Oil Company (NIOC). Depuis cette mise en examen, la Société n'a pas été avisée de développements particuliers. La Société estime que la conclusion et l'exécution de l'accord n'enfreignent pas la législation et les conventions internationales applicables. Néanmoins, la Société ne peut exclure la possibilité que d'autres procédures ne soient engagées en relation avec ce dossier.

Italie

Dans le cadre d'une enquête lancée par le Procureur de la République du tribunal de Potenza, Total Italia a fait l'objet d'investigations relatives à certains appels d'offres qu'elle avait lancés pour la préparation de la mise en exploitation d'un champ pétrolier. Le 16 février 2009, en amont de la procédure judiciaire et à titre de mesure provisoire, le juge des enquêtes préliminaires de Potenza a notifié à Total Italia une ordonnance tendant à la suspension, pour une durée d'un an, de la concession afférente à ce champ. Total Italia a fait appel de l'ordonnance du juge des enquêtes préliminaires auprès du tribunal des réexamens de Potenza. Par décision du 8 avril 2009, le tribunal a substitué à la mesure de suspension la désignation, pour une durée d'un an, soit jusqu'au 16 février 2010, d'un commissaire judiciaire avec pour mission de superviser les activités liées au développement de la concession, permettant ainsi la poursuite du projet Tempa Rossa.

En janvier 2010, le Procureur de la République de Potenza a déposé un avis de clôture de l'enquête pénale.

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les activités d'exploration et de production de Total Italia sont transférées à Total E&P Italia.

Pétrole contre nourriture

Les conditions d'application des résolutions de l'Organisation des nations unies (ONU) en Irak dites « pétrole contre nourriture » font l'objet d'enquêtes dans plusieurs pays.

Dans le cadre d'une information judiciaire ouverte à Paris, des salariés ou anciens salariés du Groupe ont fait l'objet d'une mise en examen pour complicité d'abus de biens sociaux et/ou complicité de corruption d'agents publics étrangers. Le Directeur Général de la Société, à l'époque directeur général Exploration & Production du Groupe, a également fait l'objet d'une mise en examen en octobre 2006. En 2007, l'instruction pénale a été clôturée et l'affaire a été communiquée au Parquet. En 2009, le Parquet a requis un non-lieu pour l'ensemble des salariés et anciens salariés du Groupe ainsi que pour le Directeur Général.

Début 2010, malgré l'avis du Parquet, un nouveau juge d'instruction a décidé de mettre en examen TOTAL S.A. pour corruption ainsi que pour complicité et recel de trafic d'influence. Cette mise en examen intervient huit ans après le début de l'instruction, sans qu'aucun élément nouveau n'ait été versé au dossier.

La Société s'est toujours conformée aux règles du programme « pétrole contre nourriture » organisé en 1996 sous l'égide de l'ONU. Le rapport Volker de la commission d'enquête indépendante créée par l'ONU avait d'ailleurs écarté tout grief de corruption dans le cadre du programme « pétrole contre nourriture ».

Blue Rapid et Comité olympique russe

La société panaméenne Blue Rapid et le Comité olympique russe ont lancé une action à l'encontre d'Elf Aquitaine devant le Tribunal de commerce de Paris, en paiement de dommages-intérêts à raison du retrait d'Elf Aquitaine d'un projet d'exploration-production en Russie négocié au début des années quatre-vingt-dix.

Elf Aquitaine considère que ces demandes sont infondées.

Par jugement en date du 12 janvier 2009, le Tribunal de commerce de Paris a débouté la société Blue Rapid de son action à l'encontre d'Elf Aquitaine et a déclaré le Comité olympique russe irrecevable. Un appel a été formé contre ce jugement.

► Changements significatifs

À l'exception des événements récents mentionnés dans le Rapport de gestion du Conseil d'administration (Chapitre 3) ou dans la description des activités du Groupe (Chapitre 2) aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale du Groupe n'est à ce jour survenu depuis le 31 décembre 2009, date de clôture du dernier exercice pour lequel des états financiers vérifiés ont été publiés par la Société.

CAPITAL SOCIAL	p. 168
Montant du capital social au 31 décembre 2009	p. 168
Caractéristiques des actions	p. 168
Capital autorisé non émis au 31 décembre 2009	p. 168
Capital potentiel au 31 décembre 2009	p. 171
Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales	p. 171
Historique du capital social	p. 171
ACTE CONSTITUTIF ET STATUTS ; AUTRES INFORMATIONS	p. 173
Informations générales concernant la Société	p. 173
Objet social résumé	p. 173
Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction	p. 173
Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions	p. 174
Modification des droits des actionnaires	p. 175
Assemblées d'actionnaires	p. 175
Franchissement de seuils statutaires	p. 175
Modification du capital social	p. 176
AUTRES RENSEIGNEMENTS	p. 177
Épargne salariale, intéressement et participation du personnel	p. 177
Plan d'épargne retraite	p. 177
Accords visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce	p. 177
Dépôt du Form 20-F auprès de la <i>United States Securities and Exchange Commission</i>	p. 177
DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 178
INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p. 179
Informations générales	p. 179
Participation du Groupe dans Sanofi-Aventis	p. 179
Participation du Groupe dans CEP SA	p. 179
Participation du Groupe dans Arkema	p. 180

► Capital social

■ Montant du capital social au 31 décembre 2009

5 871 057 210 euros, divisé en 2 348 422 884 actions ordinaires, entièrement libérées.

■ Caractéristiques des actions

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions, d'une valeur nominale de 2,50 euros. Un droit de vote double est attribué à chaque actionnaire sous réserve de remplir certaines conditions (voir page 174 du présent Document de référence). Les actions sont au porteur ou nominatives, au choix de l'actionnaire. Les actions sont dématérialisées et donnent lieu à une inscription en compte.

■ Capital autorisé non émis au 31 décembre 2009

Un tableau récapitulatif des délégations en cours de validité qui ont été accordées par l'Assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration, en matière d'augmentation de capital, ainsi que des utilisations qui en ont été faites au cours de l'exercice 2009, figure en page 170 du présent Document de référence.

● Treizième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiat ou à terme au capital social de la Société, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, dont le montant ne peut être supérieur à un plafond global de 2,5 milliards d'euros en nominal (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois).

● Quatorzième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital par

émission d'actions ordinaires ou de toute valeur mobilière donnant accès immédiat ou à terme au capital social de la Société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une offre publique d'échange (OPE) sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L. 225-148 du Code de commerce. La résolution confère notamment au Conseil d'administration la possibilité de prévoir au profit des actionnaires un délai de priorité pour souscrire ces titres en application des dispositions de l'article L. 225-135 du Code de commerce. Le montant total des augmentations de capital social sans droit préférentiel de souscription susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, ne pourra être supérieur à 875 millions d'euros en nominal, soit 350 millions d'actions d'une valeur nominale de 2,50 euros (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois). Le montant nominal de ces augmentations de capital s'impute sur le plafond de 2,5 milliards d'euros en nominal fixé dans la treizième résolution de l'Assemblée générale du 16 mai 2008.

Par ailleurs, le montant nominal maximum des valeurs mobilières représentatives de titres de créance et donnant accès au capital social de la Société susceptibles d'être émises en vertu des treizième et quatorzième délégations susvisées ne peut excéder un plafond de 10 milliards d'euros, ou leur contre-valeur, à la date de la décision d'émission.

● Quinzième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008

Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'administration par l'Assemblée générale en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital en rémunération d'apports en nature consentis à la Société dont le montant ne peut être supérieur à 10% du capital social existant au jour de l'Assemblée générale du 16 mai 2008 (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois). Le montant nominal de ces augmentations de capital s'impute sur le plafond de 875 millions d'euros en nominal autorisé par la quatorzième résolution de l'Assemblée générale du 16 mai 2008.

● Seizième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008

Délégation de compétence consentie au Conseil d'administration en vue de réaliser des augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un Plan d'épargne d'entreprise dans la limite d'un montant maximal égal à 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : vingt-six mois), étant précisé que le montant du capital social émis s'impute sur le plafond global de 2,5 milliards d'euros en nominal prévu dans la treizième résolution de l'Assemblée générale du 16 mai 2008.

Le Conseil d'administration n'ayant pas utilisé les délégations conférées par les treizième, quatorzième, quinzième et seizième résolutions, le capital autorisé non émis ressort à 2,5 milliards d'euros (soit 1 000 millions d'actions) au 31 décembre 2009.

● Dix-septième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 16 mai 2008

Autorisation d'attribuer gratuitement des actions TOTAL existantes ou à émettre au profit de membres du personnel salarié du Groupe, ainsi qu'au profit de dirigeants mandataires sociaux, dans la limite de 0,8% du capital de la Société existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution gratuite d'actions (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : trente-huit mois).

En vertu de cette autorisation, 2 800 000 actions TOTAL existantes ont été attribuées le 9 octobre 2008 par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008, et 3 000 000 actions TOTAL existantes ont été attribuées par le Conseil d'administration le 15 septembre 2009. Au 31 décembre 2009, 12 987 383 actions pouvaient donc être encore attribuées dans le cadre de cette autorisation.

● Seizième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007

Autorisation d'attribuer des options de souscription et d'achat d'actions au profit de membres du personnel salarié du Groupe, ainsi qu'au profit de dirigeants mandataires sociaux dans la limite

de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'attribution (durée de l'autorisation consentie au Conseil d'administration : trente-huit mois).

En vertu de cette autorisation, 6 082 640, 4 600 000 et 4 600 000 options de souscription d'actions ont été attribuées par le Conseil d'administration réuni respectivement le 17 juillet 2007, le 9 septembre 2008 et le 15 septembre 2009. Au 31 décembre 2009, 19 943 703 actions pouvaient donc être encore émises dans le cadre de cette autorisation.

● Dix-septième résolution de l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007

Autorisation d'annuler les actions de la Société dans la limite de 10% du capital de la Société existant à la date de l'opération par période de vingt-quatre mois. Cette autorisation est valable jusqu'à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2011. En vertu de cette autorisation, le Conseil d'administration a décidé le 30 juillet 2009 d'annuler 24 800 000 actions acquises en 2008 et inscrites en titres immobilisés dans les comptes sociaux.

Ainsi, à la date du 31 décembre 2009, compte tenu de l'annulation de 30 000 000 actions intervenue le 31 juillet 2008 en vertu de l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007, 180 042 288 actions peuvent encore être annulées dans le cadre de ces autorisations jusqu'au 31 juillet 2010 inclus, avant d'atteindre le seuil d'annulation de 10% du capital annulé sur une période de vingt-quatre mois.

Tableau récapitulatif des délégations et autorisations en cours de validité au 31 décembre 2009 accordées au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital (article L. 225-100 du Code de commerce)

Nature		Plafond nominal, ou en nombre d'actions, ou exprimé en % du capital (nominal, nombre d'actions ou % du capital)	Utilisation en 2009 en nominal ou en nombre d'actions	Solde disponible au 31/12/2009 en nominal ou en nombre d'actions	Date de la délégation ou de l'autorisation	Durée de l'autorisation donnée au Conseil d'administration
Plafond global d'émission de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital	Valeurs mobilières représentatives de droit de créance donnant accès à une quotité du capital	10 G€ de valeurs mobilières	-	10 G€	AGE ^(a) du 16 mai 2008 (13 ^e et 14 ^e résolutions)	26 mois
	Capital social nominal	2,5 G€ soit un maximum de 1 000 millions d'actions émises avec droit préférentiel de souscription dont :	-	2,5 G€	AGE ^(a) du 16 mai 2008 (13 ^e résolution)	26 mois
		1/ un sous-plafond spécifique de 875 M€, soit un maximum de 350 millions d'actions, pour les émissions sans droit préférentiel de souscription, y compris en rémunération de titres apportés dans le cadre d'une OPE sur des titres répondant aux conditions fixées à l'article L.225-148 du Code de commerce, dont :	-	875 M€	AGE ^(a) du 16 mai 2008 (14 ^e résolution)	26 mois
		un sous-plafond de 10% du capital social à la date de l'Assemblée générale du 16 mai 2008 ^(b) (600,1 M€) en rémunération d'apports en nature lorsque les dispositions de l'article L. 225-148 du Code de commerce ne sont pas applicables	-	600,1 M€	AGE ^(a) du 16 mai 2008 (15 ^e résolution)	26 mois
		2/ un sous-plafond spécifique pour les augmentations de capital réservées aux salariés adhérant à un plan d'épargne entreprise représentant au maximum 1,5% du capital le jour où le Conseil ^(c) décide l'émission	-	35,2 millions d'actions ^(d)	AGE ^(a) du 16 mai 2008 (16 ^e résolution)	26 mois
Attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions	1,5% du capital social ^(c) le jour où le Conseil décide d'attribuer les options	4,6 millions d'actions ^(e)	19,9 millions d'actions ^(e)	AGE ^(a) du 11 mai 2007 (16 ^e résolution)	38 mois	
Attribution gratuite d'actions aux collaborateurs du Groupe ainsi qu'à des dirigeants mandataires sociaux.	0,8% du capital social ^(c) le jour où le conseil décide d'attribuer les actions	3,0 millions d'actions ^(f)	13,0 millions d'actions ^(f)	AGE ^(a) du 16 mai 2008 (17 ^e résolution)	38 mois	

(a) AGE = Assemblée générale extraordinaire.

(b) Capital social au 16 mai 2008 : 2 400 402 483 actions.

(c) Capital social au 31 décembre 2009 : 2 348 422 884 actions.

(d) Le nombre d'actions nouvelles dont la création est autorisée par la 16^e résolution de l'AGE du 16 mai 2008 ne peut dépasser 1,5% du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'utiliser la délégation. Le Conseil d'administration n'ayant pas décidé d'utiliser la délégation, le solde disponible de cette autorisation ressort à 35 226 343 actions nouvelles au 31 décembre 2009, soit 1,5% des 2 348 422 884 actions existantes à la clôture de l'exercice.

(e) Le nombre d'options de souscription ou d'achat d'actions autorisées par la 16^e résolution de l'AGE du 11 mai 2007 ne peut dépasser 1,5% du capital au jour où les options sont consenties par le Conseil d'administration. 6 082 640 options de souscription d'actions TOTAL ayant été consenties par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007, 4 600 000 options de souscription d'actions TOTAL ayant été consenties par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008, et 4 600 000 options de souscription d'actions TOTAL ayant été consenties par le Conseil d'administration du 15 septembre 2009, le nombre restant d'options pouvant être consenties ressort à 19 943 703 au 31 décembre 2009, soit 1,5% des 2 348 422 884 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite des 15 282 640 options déjà consenties et représentant un même nombre d'actions.

(f) Le nombre d'actions existantes pouvant être attribuées gratuitement en vertu de la 17^e résolution de l'AGE du 16 mai 2008 ne peut dépasser 0,8% du capital au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant d'effectuer de telles attributions. 2 800 000 actions TOTAL existantes ayant été attribuées par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008, et 3 000 000 actions TOTAL existantes ayant été attribuées par le Conseil d'administration du 15 septembre 2009, le nombre d'actions pouvant être encore attribuées au 31 décembre 2009 ressort à 12 987 383 actions, soit 0,8% des 2 348 422 884 actions existantes à la clôture de l'exercice, déduction faite des 5 800 000 actions déjà attribuées.

Capital potentiel au 31 décembre 2009

Les titres donnant accès à des actions TOTAL, par exercice ou remboursement, sont les options de souscription d'actions TOTAL, au nombre de 45 828 769 au 31 décembre 2009, réparties en 6 811 629 options¹ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 16 juillet 2003, 12 495 709 options¹ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 20 juillet 2004, 6 185 440 options¹ pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 19 juillet 2005, 5 645 686 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 18 juillet 2006, 5 871 665 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 17 juillet 2007, 4 441 630 options pour le plan attribué le 9 octobre 2008 sur décision du Conseil d'administration du 9 septembre 2008, et

4 377 010 options pour le plan attribué par le Conseil d'administration du 15 septembre 2009.

En raison de l'arrivée à échéance au cours de l'exercice 2009 des derniers plans d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine (les 30 mars et 12 septembre 2009), ainsi que de la faculté d'échange (garantie par la Société dans la note d'information relative à l'offre en surenchère du 22 septembre 1999) contre des actions TOTAL, aucune action Elf Aquitaine existante ne bénéficie au 31 décembre 2009 de la faculté d'échange en actions TOTAL.

Le capital potentiel (capital existant auquel sont ajoutés les titres susceptibles de donner droit à des actions TOTAL, par exercice ou remboursement) représente 101,95% du capital social au 31 décembre 2009, sur la base de 2 348 422 884 actions TOTAL composant le capital social au 31 décembre 2009 et de 45 828 769 actions TOTAL susceptibles d'être créées dans le cadre de l'exercice des options de souscription d'actions TOTAL.

Actions TOTAL détenues par la Société ou ses filiales

Au 31 décembre 2009

Pourcentage de capital détenu par TOTAL S.A.	0,64%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	15 075 922
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	595
Valeur de marché du portefeuille (M€) ^(a)	678
Pourcentage de capital détenu par l'ensemble du Groupe^(b)	4,91%
Nombre d'actions détenues en portefeuille	115 407 190
Valeur comptable du portefeuille (aux cours d'achat) (M€)	3 622
Valeur de marché du portefeuille (M€) ^(a)	5 194

(a) Sur la base d'un cours de bourse de 45,005 euros par action au 31 décembre 2009.

(b) TOTAL S.A., Total Nucléaire, Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval.

Historique du capital social

(Depuis le 1^{er} janvier 2007)

● Exercice 2007

- 10 janvier 2007 Réduction du capital social de 6 064 419 882,50 euros à 5 981 907 382,50 euros par annulation de 33 005 000 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune.
- 10 janvier 2008 Constatation de l'émission de 2 769 144 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2007, augmentant le capital d'une somme totale de 6 922 860 euros pour le porter de la somme de 5 981 907 382,50 euros à la somme de 5 988 830 242,50 euros (dont 2 453 832 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 315 312 actions nouvelles par échange de 52 552 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).

1. Après prise en compte de l'ajustement du prix d'exercice et du nombre d'actions sous options, effectué le 22 mai 2006 conformément aux dispositions légales alors en vigueur et à la suite des décisions de l'Assemblée générale du 12 mai 2006 relativement à la division par quatre du nominal de l'action TOTAL et à l'apport-scission d'Arkema.

● Exercice 2008

- 25 avril 2008 Constatation de la souscription à 4 870 386 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune dans le cadre de l'augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe décidée par le Conseil d'administration du 6 novembre 2007, augmentant le capital social d'une somme de 12 175 965 euros pour le porter de la somme de 5 988 830 242,50 euros à la somme de 6 001 006 207,50 euros.
- 31 juillet 2008 Réduction du capital social de 6 001 006 207,50 euros à 5 926 006 207,50 euros par annulation de 30 000 000 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune.
- 13 janvier 2009 Constatation de l'émission de 1 405 591 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2008, augmentant le capital d'une somme totale de 3 513 977,50 euros pour le porter de la somme de 5 926 006 207,50 euros à la somme de 5 929 520 185 euros (dont 1 178 167 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 227 424 actions nouvelles par échange de 37 904 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).

● Exercice 2009

- 30 juillet 2009 Réduction du capital social de 5 929 520 185 euros à 5 867 520 185 euros par annulation de 24 800 000 actions autodétenues par la Société d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune.
- 12 janvier 2010 Constatation de l'émission de 1 414 810 actions nouvelles d'une valeur nominale de 2,50 euros chacune entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2009, augmentant le capital d'une somme totale de 3 537 025 euros pour le porter de la somme de 5 867 520 185 euros à la somme de 5 871 057 210 euros (dont 934 780 actions nouvelles par levée d'options de souscription d'actions de la Société et 480 030 actions nouvelles par échange de 80 005 actions Elf Aquitaine issues de levées d'options d'actions Elf Aquitaine et bénéficiant d'une garantie d'échange en actions TOTAL).

► Acte constitutif et statuts ; autres informations

Informations générales concernant la Société

● Dénomination

TOTAL S.A.

● Siège social

2, place Jean Millier, La Défense 6, 92400 Courbevoie (France)

● Forme et nationalité

Société anonyme régie par la législation française

● Registre du commerce et des sociétés

542 051 180 RCS Nanterre

● Numéro d'identification intracommunautaire

FR 59 542 051 180

● Statuts

Déposés chez Maîtres Gildas Le Gonidec de Kerhalic et Frédéric Lucet, notaires associés à Paris

● Code APE (NAF)

111Z jusqu'au 7 janvier 2008

741J depuis le 8 janvier 2008

● Durée de la Société

Prorogée de 99 ans à compter du 22 mars 2000, soit une expiration au 22 mars 2099 sauf dissolution anticipée ou prorogation

● Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année

Objet social résumé

La Société a pour objet, directement et indirectement, en tous pays, la recherche et l'exploitation des gisements miniers, et notamment d'hydrocarbures sous toutes leurs formes ; l'industrie, le raffinage, la transformation et le commerce de ces matières, de leurs dérivés et sous-produits ainsi que toutes activités relatives à la production et la distribution de toutes formes d'énergie, au domaine de la chimie sous toutes ses formes, aux secteurs du caoutchouc et de la santé. L'énonciation complète de l'objet social de la Société figure à l'article 3 des statuts.

Dispositions statutaires régissant les organes d'administration et de direction

● Nomination des administrateurs et durée des fonctions

Dans la limite du nombre maximal autorisé par la loi (dix-huit actuellement), les administrateurs sont nommés par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, sous réserve des dispositions légales permettant la prolongation de la durée du mandat jusqu'à la plus proche Assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes du dernier exercice clos.

En outre, un administrateur représentant les salariés actionnaires est également nommé par l'Assemblée générale des actionnaires pour une durée de trois ans, parmi une liste d'au moins deux candidats présélectionnés par les salariés actionnaires, dans les conditions prévues par les dispositions légales, réglementaires et statutaires en vigueur. Toutefois, ses fonctions prennent automatiquement fin en cas de perte de sa qualité de salarié ou d'actionnaire, le Conseil d'administration pouvant se réunir et délibérer valablement jusqu'à la date de nomination de son remplaçant.

● Limite d'âge des administrateurs

À la date de clôture de chaque exercice, le nombre des administrateurs personnes physiques âgés de plus de 70 ans ne peut être supérieur au tiers des administrateurs en fonction. Si ce seuil est dépassé, le membre du conseil le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Le représentant permanent d'une personne morale administrateur doit être âgé de moins de 70 ans.

● Limite d'âge du Président et du Directeur Général

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général cessent de plein droit au plus tard à la date de leur soixante-cinquième anniversaire.

L'Assemblée générale des actionnaires du 15 mai 2009 a approuvé une modification des statuts relative aux conditions de nomination du Président. Le Conseil peut désormais, par dérogation à la limite d'âge de 65 ans, nommer pour une durée maximale de deux ans aux fonctions de Président du Conseil d'administration un administrateur âgé de plus de 65 ans et de moins de 70 ans.

● Participation minimum des administrateurs au capital social de la Société

Chaque administrateur (autre que l'administrateur représentant les salariés actionnaires) doit être propriétaire d'au moins 1 000 actions pendant la durée de ses fonctions. S'il cesse d'être propriétaire du nombre d'actions requis, il peut néanmoins régulariser sa situation dans les conditions prévues par la loi. L'administrateur représentant les salariés actionnaires doit détenir pendant la durée de ses fonctions, soit individuellement, soit à travers un Fonds commun de placement d'entreprise (FCPE) régi par l'article L. 214-40 du Code monétaire et financier, au moins une action ou un nombre de parts dudit fonds équivalent au moins à une action.

● Règles de majorité au sein du Conseil d'administration

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

● Règlement intérieur et comités du Conseil d'administration

Voir Chapitre 5 (Gouvernement d'entreprise – Rapport du Président du Conseil d'administration) du présent Document de référence.

● Mode d'exercice de la Direction Générale

La Direction Générale de la Société est assumée soit par le Président du Conseil d'administration (qui prend alors le titre de Président-directeur général), soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de Directeur Général. Il appartient au Conseil d'administration de choisir entre ces deux modalités d'exercice de la Direction Générale, selon les règles de majorité précédemment décrites.

Le 13 février 2007, le Conseil d'administration a décidé de dissocier la fonction de Président du Conseil d'administration de celle de Directeur Général.

Le mode d'exercice retenu demeure en application jusqu'à décision contraire du Conseil d'administration.

■ Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

Outre le droit de vote, chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre des actions émises, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le boni de liquidation, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par les statuts.

Sous réserve du droit de vote double, aucun privilège n'est attaché à une catégorie particulière d'actions, ou à une catégorie particulière d'actionnaires.

● Droit de vote double

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites sans interruption au nom d'un même actionnaire depuis au moins deux ans¹, ainsi qu'aux actions nominatives attribuées gratuitement, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

● Limitation du droit de vote

L'article 18 des statuts de la Société stipule qu'en Assemblée générale, aucun actionnaire ne peut exprimer, par lui-même et par mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Par ailleurs, l'article 18 des statuts prévoit également que ces limitations des droits de vote deviennent automatiquement caduques, sans nécessité d'une décision par l'Assemblée générale des actionnaires, dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec une ou plusieurs autres personnes physiques ou morales, vient à détenir au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une offre publique visant la totalité des actions de la Société. Dans ce cas, le Conseil d'administration constate la caducité et procède aux formalités corrélatives de modification des statuts.

Cette caducité automatique, une fois constatée, est définitive et ses effets s'appliquent pour toutes les assemblées d'actionnaires postérieures à une éventuelle offre publique ayant permis l'acquisition d'au moins les deux tiers des actions de la Société, et non uniquement pour la seule première assemblée d'actionnaires qui suivrait une telle offre publique.

¹ Ce délai n'est pas interrompu et le droit acquis est conservé en cas de transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ab intestat ou testamentaire, de partage de communauté de biens entre époux ou de donation entre vifs au profit du conjoint ou de parents au degré successible (article 18 § 6 des statuts).

Compte tenu de cette caducité automatique, cette limitation des droits de vote n'est pas susceptible d'empêcher, de différer ou de retarder une éventuelle prise de contrôle de la Société, sauf dans l'hypothèse d'une offre publique qui n'aurait pas permis à l'initiateur de recueillir un nombre d'actions représentant au moins les deux tiers du capital social de la Société.

● Droits formant rompus

Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder plusieurs actions pour exercer un droit, les titres en nombre inférieur à celui requis ne donnent aucun droit à leurs propriétaires à l'égard de la Société, les actionnaires ayant à faire, dans ce cas, leur affaire du regroupement du nombre d'actions nécessaires.

● Répartition statutaire des bénéfices

Les produits nets de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales, ainsi que de tous les amortissements de l'actif social et de toutes les provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé dans l'ordre suivant :

- 1) 5% pour constituer le fonds de réserve légale jusqu'à ce que ce fonds ait atteint le dixième du capital social ;
- 2) la somme fixée par l'Assemblée générale des actionnaires en vue de la constitution de réserves dont elle déterminera l'affectation ou l'emploi ;
- 3) les sommes dont l'Assemblée générale des actionnaires décide le report à nouveau.

Le surplus est versé aux actionnaires à titre de dividende.

Le Conseil d'administration peut procéder à la répartition d'acomptes sur dividende.

L'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes mis en distribution, une option entre le paiement du dividende en numéraire ou son paiement en actions.

L'Assemblée générale des actionnaires peut à toute époque, mais seulement sur proposition du Conseil d'administration, décider la répartition totale ou partielle des sommes figurant aux comptes de réserves soit en espèces, soit en actions de la Société.

Les dividendes non réclamés à l'issue d'une période de cinq ans sont prescrits au profit de l'État français.

■ Modification des droits des actionnaires

Toute modification des statuts doit être décidée ou autorisée par l'Assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité requis par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur pour les Assemblées générales extraordinaires.

■ Assemblées d'actionnaires

● Convocation

Les Assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

● Admission

La participation aux Assemblées générales, sous quelque forme que ce soit, est subordonnée à un enregistrement ou à une inscription des actions effectués soit dans les comptes des titres nominatifs tenus par la Société (ou son mandataire), soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire. Cet enregistrement est constaté par une attestation de participation délivrée à l'actionnaire. L'enregistrement ou l'inscription en compte doit être effectif au plus tard à 00h00 (heure de Paris) le troisième jour ouvré qui précède le jour de tenue de l'assemblée. En cas de cession des actions avant cette date, l'attestation de participation sera invalidée et les votes par correspondance ou les pouvoirs adressés à la Société seront en conséquence également invalidés. En cas de cession après cette date, l'attestation de participation demeurera valable et les votes émis ou les pouvoirs donnés seront pris en compte.

■ Franchissement de seuils statutaires

Toute personne, physique ou morale, qui vient à détenir, directement ou indirectement, un pourcentage du capital, des droits de vote ou de titres donnant accès à terme au capital de la Société, égal ou supérieur à 1%, ou à un multiple de ce pourcentage, est tenue d'en informer la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception indiquant le nombre de titres détenus dans un délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun de ces seuils. Elle doit également informer la Société, dans les formes et délais prévus pour les franchissements de seuils, lorsque sa participation directe ou indirecte redevient inférieure à ces pourcentages.

■ Modification du capital social

Le capital social de la Société ne peut être modifié que dans les conditions prévues par les dispositions légales ou réglementaires en vigueur. Aucune disposition des statuts, d'une charte ou d'un règlement intérieur ne prévoit de conditions plus strictes que la loi en matière de modification du capital social de la Société.

► Autres renseignements

■ Épargne salariale, intéressement et participation du personnel

Le 26 juin 2009, un nouvel accord d'intéressement et de participation a été signé pour les exercices 2009, 2010 et 2011 concernant les sociétés TOTAL S.A., CDF Énergie, Elf Exploration Production, Total Exploration Production France, Total Fluides, Total Additifs et Carburants Spéciaux, TIGF, Total Raffinage Marketing, Total Lubrifiants et Totalgaz. Le montant de la réserve spéciale de participation et de l'intéressement à répartir pour l'ensemble des sociétés signataires des accords de Groupe au titre de l'exercice 2009 est estimé à 106 millions d'euros.

Par ailleurs, les salariés des sociétés françaises du Groupe adhérentes à des plans d'épargne ont la faculté d'effectuer des placements volontaires – auxquels la Société ajoute, dans certaines conditions, un abondement – dans les fonds communs de placement choisis au préalable par le salarié (voir Chapitre 5, Gouvernement d'entreprise – Effectifs, Participation au capital du présent Document de référence).

Le montant cumulé de l'abondement brut versé en 2009 par le Groupe dans le cadre de différents plans d'épargne s'est élevé à 53,6 millions d'euros.

■ Plan d'épargne retraite

En application de la loi n° 2003-775 du 21 août 2003 portant réforme des retraites, un accord a été signé le 29 septembre 2004 avec les organisations syndicales en vue de mettre en place, à compter du 1^{er} janvier 2005, un Plan d'épargne pour la retraite collectif (PERCO), en remplacement du Plan partenarial d'épargne salariale volontaire (PPESV) qui avait été créé par accord du 15 mars 2002. Un avenant à cet accord a été signé le 20 décembre 2005 pour augmenter, en France, les niveaux de versement par les salariés et l'entreprise et permettre le versement de l'intéressement et/ou de la participation.

■ Accords visés à l'article L. 225-100-3 du Code de commerce

Il n'existe pas d'accord visé au 9° ou au 10° de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

■ Dépôt du Form 20-F auprès de la *United States Securities and Exchange Commission*

Dans le cadre de ses obligations résultant de la cotation de ses actions aux États-Unis, la Société dépose, parallèlement au présent Document de référence, un document annuel (Form 20-F) en langue anglaise auprès de la SEC.

La Société précise que, conformément aux dispositions introduites par la section 302 de la loi Sarbanes-Oxley du 30 juillet 2002, le Directeur Général et le directeur Financier de la Société, avec le concours des membres de la Direction Générale, ont procédé à une évaluation de l'efficacité des contrôles et procédures internes relatifs aux informations publiées ou devant être publiées (*disclosure controls and procedures*) telles que définies par la réglementation américaine, pour la période couverte par le document Form 20-F. Pour l'exercice 2009, le Directeur Général et le directeur Financier ont conclu à l'efficacité de ces contrôles et procédures internes.

► Documents accessibles au public

Les documents et renseignements relatifs à TOTAL S.A., de même que ses statuts, les comptes sociaux et les comptes consolidés de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2009 ou pour les exercices antérieurs, peuvent être consultés au siège social de la Société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Par ailleurs, les informations financières historiques d'une filiale directe ou indirecte de la Société à raison des exercices successivement clos les 31 décembre 2008 et 31 décembre 2009 peuvent être consultés au siège social de cette filiale, dans les conditions légales et réglementaires qui lui sont applicables.

Enfin, les Documents de référence de TOTAL déposés auprès de l'Autorité des marchés financiers pour chacun des cinq derniers exercices sociaux, les rapports financiers semestriels, les présentations semestrielles faites par le Groupe sur ses résultats et perspectives, ainsi que l'information financière trimestrielle, peuvent être consultés en ligne sur le site Internet de la Société (www.total.com, rubrique Investisseurs institutionnels/Informations réglementées en France). De plus, le document annuel récapitulant certaines informations rendues publiques par TOTAL S.A., tel que prévu à l'article L. 451-1-1 du Code monétaire et financier, peut être consulté en ligne sur le site Internet de la Société (www.total.com, rubrique Investisseurs institutionnels/Publications).

► Informations sur les participations

■ Informations générales

Au 31 décembre 2009 :

- 617 sociétés sont intégrées dans le périmètre de consolidation par intégration globale, 12 par intégration proportionnelle et 83 par mise en équivalence ;
- le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. inclut toutes les entreprises dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte dont la valeur comptable à cette date est au moins égale à 10% du montant des capitaux propres de TOTAL S.A. ou de l'actif net consolidé du Groupe, ou qui a généré au moins 10% du résultat net de TOTAL S.A. ou du résultat net consolidé du Groupe au cours du dernier exercice clos.

La liste des principales entreprises incluses dans le périmètre de consolidation comptable de TOTAL S.A. figure, sous forme de tableau récapitulatif, à la note 35 de l'annexe aux comptes consolidés du présent Document de référence.

■ Participation du Groupe dans Sanofi-Aventis

Aux termes d'un avenant signé en novembre 2003 au pacte d'actionnaires conclu en 1999 entre TOTAL et L'Oréal, les deux sociétés ont déclaré ne plus agir de concert vis-à-vis de Sanofi-Aventis à compter de décembre 2004, date de l'extinction du pacte d'actionnaire. Néanmoins, chacune des parties s'est engagée pour une durée de trois ans à compter de la fin du pacte à informer l'autre partie de tout projet de cession de titres de la société Sanofi-Aventis portant sur un nombre supérieur ou égal à 1% du capital et ce, au moins deux mois avant la date de réalisation projetée. En conséquence, cette obligation d'information préalable entre les parties a pris fin en décembre 2007.

Au cours de l'exercice 2009, la participation de TOTAL, détenue indirectement au travers de sa filiale Elf Aquitaine à 99,5%, est passée de 11,29% du capital et 18,16% des droits de vote de Sanofi-Aventis, soit 148 559 513¹ actions pour 290 052 340 droits de vote, au 31 décembre 2008², à 7,33% du capital et 12,29% des droits de vote, soit 96 692 473 actions pour 190 899 986 droits de vote, au 31 décembre 2009³.

Le 10 juin 2009, dans un avis AMF n° 209C0835, TOTAL S.A. a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 9 juin 2009, à la suite de la cession d'actions Sanofi-Aventis sur le marché, le seuil de 10% du capital de Sanofi-Aventis, et détenir 9,99% du capital et 16,23% des droits de vote de la Société.

Le 2 septembre 2009, dans un avis AMF n° 209C1154, TOTAL S.A. a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 28 août 2009, à la suite de la mise au porteur d'actions Sanofi-Aventis ayant entraîné une diminution du nombre de droits de vote et de la cession d'actions Sanofi-Aventis sur le marché, le seuil de 15% des droits de vote de Sanofi-Aventis, et détenir 9,09% du capital et 14,58% des droits de vote de la société.

Au cours des exercices 2007 et 2008, la participation dans Sanofi-Aventis était successivement passée de 13,13% du capital et 19,21% des droits de vote à 12,70% du capital et 19,11% des droits de vote, puis de 12,70% du capital et 19,11% des droits de vote à 11,29% du capital et 18,16% des droits de vote.

Les cessions progressives des actions composant cette participation constituent, à court et moyen terme, un élément de flexibilité du Groupe dans le cadre d'une adaptation de ses ressources financières à sa politique de croissance et de dividende.

Pour une description de Sanofi-Aventis, il convient de se référer aux informations publiées par cette société.

■ Participation du Groupe dans CEPESA

La participation de TOTAL au sein de la compagnie pétrolière et gazière espagnole CEPESA remonte à 1990. Au 31 décembre 2009, à la suite de la cession au cours de l'exercice 2009 par Santander Central Hispano S.A. (SCH) et Unión Fenosa de leur participation dans CEPESA à International Petroleum Investment Company, l'unique autre actionnaire de référence de CEPESA est International Petroleum Investment Company.

Au 31 décembre 2009, la participation de TOTAL, détenue au travers de sa filiale indirecte Odival, s'élève à 48,83% du capital et des droits de vote de CEPESA, soit 130 668 240 actions sur un total de 267 574 941 actions existantes.

1. Ce nombre prend en compte 500 actions prêtées à des administrateurs représentants de TOTAL au Conseil d'administration de Sanofi-Aventis.

2. Sur la base de 1 315 525 463 actions Sanofi-Aventis correspondant à 1 597 584 326 droits de vote au 31 décembre 2008.

3. Sur la base de 1 318 479 052 actions Sanofi-Aventis correspondant à 1 553 331 156 droits de vote au 31 décembre 2009.

■ Participation du Groupe dans Arkema

Compte tenu de la fin de la période d'obligation de conservation des actions Arkema, en mai 2009, et du caractère non stratégique de la participation dans le capital d'Arkema, TOTAL a décidé au quatrième trimestre 2009 de céder progressivement sa participation dans le capital d'Arkema.

Au 31 décembre 2009, la participation de TOTAL, détenue au travers de ses filiales indirectes Fingestval et Financière Valorgest, s'élève à 2 352 493 actions pour 4 152 490 droits de vote, soit 3,89% du capital pour 6,42% des droits de vote.

Le 17 mars 2010, dans un avis AMF n°210C0255, TOTAL S.A. a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 12 mars 2010, à la suite d'une perte de droits de vote double consécutive à la mise au porteur d'actions Arkema et de la cession d'actions Arkema sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote d'Arkema, et détenir 2,66% du capital et 3,97% des droits de vote de la société.

Le chapitre 9 (Annexe 1, Comptes consolidés) a été arrêté par le Conseil d'administration le 10 février 2010 et n'est pas mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	p. 182
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ	p. 184
BILAN CONSOLIDÉ	p. 185
TABLEAU DE FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉ	p. 186
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS	p. 187
RÉSULTAL GLOBAL CONSOLIDÉ	p. 188
ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	p. 189
Introduction	p. 189
1 - Principes comptables	p. 189
2 - Principaux indicateurs de l'information par secteur	p. 197
3 - Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions	p. 198
4 - Informations par secteur d'activité	p. 199
5 - Informations par zone géographique	p. 209
6 - Charges d'exploitation	p. 210
7 - Autres produits et autres charges	p. 210
8 - Autres produits financiers et autres charges financières	p. 211
9 - Impôts sur les sociétés	p. 211
10 - Immobilisations incorporelles	p. 213
11 - Immobilisations corporelles	p. 214
12 - Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	p. 216
13 - Autres titres	p. 218
14 - Autres actifs non courants	p. 219
15 - Stocks	p. 219
16 - Clients et comptes rattachés, autres créances	p. 220
17 - Capitaux propres	p. 221
18 - Engagements envers le personnel	p. 223
19 - Provisions et autres passifs non courants	p. 226
20 - Dettes financières et instruments financiers associés	p. 228
21 - Autres créditeurs et dettes diverses	p. 234
22 - Contrats de location	p. 235
23 - Engagements hors bilan et obligations contractuelles	p. 236
24 - Parties liées	p. 238
25 - Paiements en actions	p. 239
26 - Effectifs du Groupe et charges de personnel	p. 244
27 - Tableau de flux de trésorerie	p. 244
28 - Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie	p. 246
29 - Instruments financiers hors dérivés d'énergie	p. 248
30 - Instruments dérivés d'énergie et assimilés, <i>swaps</i> de taux de fret	p. 253
31 - Risques de marché	p. 255
32 - Autres risques et engagements	p. 263
33 - Informations complémentaires	p. 265
34 - Événements postérieurs à la clôture	p. 265
35 - Périmètre de consolidation	p. 266

► Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- o le contrôle des comptes consolidés de la société TOTAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- o la justification de nos appréciations ;
- o la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'application des nouvelles définitions et des nouvelles modalités d'estimation des réserves d'hydrocarbures mentionnée dans la note « Introduction » de l'annexe aux comptes consolidés à compter de l'exercice clos au 31 décembre 2009.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification des appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Introduction » de l'annexe aux comptes consolidés, certains principes comptables appliqués par TOTAL S.A. impliquent une part importante d'estimations et d'hypothèses. La mise en oeuvre de ces estimations et d'hypothèses concerne principalement l'application de la méthode dite des « *successful efforts* » pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés. Une information détaillée sur l'application de ces principes comptables est donnée dans l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux relatifs aux estimations et hypothèses significatives retenues par la direction et qui peuvent découler de l'application de ces principes comptables nous ont permis d'apprécier leur caractère raisonnable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris-La Défense, le 8 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A
Jay Nirsimloo

ERNST & YOUNG Audit

Pascal Macioce

▶ Compte de résultat consolidé

TOTAL

Exercice (en millions d'euros) ^(a)		2009	2008	2007
Chiffre d'affaires	(notes 4 et 5)	131 327	179 976	158 752
Droits d'accises		(19 174)	(19 645)	(21 928)
Produits des ventes		112 153	160 331	136 824
Achats, nets de variation de stocks	(note 6)	(71 058)	(111 024)	(87 807)
Autres charges d'exploitation	(note 6)	(18 591)	(19 101)	(17 414)
Charges d'exploration	(note 6)	(698)	(764)	(877)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers		(6 682)	(5 755)	(5 425)
Autres produits	(note 7)	314	369	674
Autres charges	(note 7)	(600)	(554)	(470)
Coût de l'endettement financier brut		(530)	(1 000)	(1 783)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		132	473	1 244
Coût de l'endettement financier net	(note 29)	(398)	(527)	(539)
Autres produits financiers	(note 8)	643	728	643
Autres charges financières	(note 8)	(345)	(325)	(274)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	(note 12)	1 642	1 721	1 775
Charge d'impôt	(note 9)	(7 751)	(14 146)	(13 575)
Résultat net de l'ensemble consolidé		8 629	10 953	13 535
Part du Groupe *		8 447	10 590	13 181
Intérêts minoritaires		182	363	354
Résultat net par action (euros)		3,79	4,74	5,84
Résultat net dilué par action (euros) **		3,78	4,71	5,80
* Résultat net ajusté		7 784	13 920	12 203
** Résultat net ajusté dilué par action (euros)		3,48	6,20	5,37

(a) Excepté pour les résultats nets par action.

► Bilan consolidé

TOTAL

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

		2009	2008	2007
ACTIF				
Actifs non courants				
Immobilisations incorporelles	(notes 5 et 10)	7 514	5 341	4 650
Immobilisations corporelles	(notes 5 et 11)	51 590	46 142	41 467
Sociétés mises en équivalence : titres et prêts	(note 12)	13 624	14 668	15 280
Autres titres	(note 13)	1 162	1 165	1 291
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(note 20)	1 025	892	460
Autres actifs non courants	(note 14)	3 081	3 044	2 155
Total actifs non courants		77 996	71 252	65 303
Actifs courants				
Stocks	(note 15)	13 867	9 621	13 851
Clients et comptes rattachés	(note 16)	15 719	15 287	19 129
Autres créances	(note 16)	8 198	9 642	8 006
Actifs financiers courants	(note 20)	311	187	1 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(note 27)	11 662	12 321	5 988
Total actifs courants		49 757	47 058	48 238
Total actif		127 753	118 310	113 541
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital		5 871	5 930	5 989
Primes et réserves consolidées		55 372	52 947	48 797
Écarts de conversion		(5 069)	(4 876)	(4 396)
Actions autodétenues		(3 622)	(5 009)	(5 532)
Total des capitaux propres - part du Groupe	(note 17)	52 552	48 992	44 858
Intérêts minoritaires		987	958	842
Total des capitaux propres		53 539	49 950	45 700
Passifs non courants				
Impôts différés	(note 9)	8 948	7 973	7 933
Engagements envers le personnel	(note 18)	2 040	2 011	2 527
Provisions et autres passifs non courants	(note 19)	9 381	7 858	6 843
Total passifs non courants		20 369	17 842	17 303
Dettes financières non courantes	(note 20)	19 437	16 191	14 876
Dettes courantes				
Fournisseurs et comptes rattachés		15 383	14 815	18 183
Autres créditeurs et dettes diverses	(note 21)	11 908	11 632	12 806
Dettes financières courantes	(note 20)	6 994	7 722	4 613
Autres passifs financiers courants	(note 20)	123	158	60
Total dettes courantes		34 408	34 327	35 662
Total passif		127 753	118 310	113 541

▶ Tableau de flux de trésorerie consolidé

TOTAL

(note 27)

Exercice

(en millions d'euros)

	2009	2008	2007
FLUX DE TRÉSORERIE D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 629	10 953	13 535
Amortissements et pertes de valeur des immobilisations corporelles et incorporelles	7 107	6 197	5 946
Provisions et impôts différés	441	(150)	826
Effet de l'externalisation des engagements sociaux	-	(505)	-
(Plus) Moins-value sur cessions d'actifs	(200)	(257)	(639)
Dividendes moins quote-part des résultats des sociétés mises en équivalence	(378)	(311)	(821)
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	(3 316)	2 571	(1 476)
Autres, nets	77	171	315
Flux de trésorerie d'exploitation	12 360	18 669	17 686
FLUX DE TRÉSORERIE D'INVESTISSEMENT			
Investissements corporels et incorporels	(11 849)	(11 861)	(10 549)
Coût d'acquisition de sociétés consolidées, net de la trésorerie acquise	(160)	(559)	(20)
Coût d'acquisition de titres	(400)	(416)	(351)
Augmentation des prêts non courants	(940)	(804)	(802)
Investissements	(13 349)	(13 640)	(11 722)
Produits de cession d'actifs corporels et incorporels	138	130	569
Produits de cession de titres consolidés, net de la trésorerie cédée	-	88	5
Produits de cession d'autres titres	2 525	1 233	527
Remboursement de prêts non courants	418	1 134	455
Désinvestissements	3 081	2 585	1 556
Flux de trésorerie d'investissement	(10 268)	(11 055)	(10 166)
FLUX DE TRÉSORERIE DE FINANCEMENT			
Variation de capital :			
- actionnaires de la société mère	41	262	89
- actions propres	22	(1 189)	(1 526)
- actionnaires minoritaires	-	(4)	2
Dividendes payés :			
- aux actionnaires de la société mère	(5 086)	(4 945)	(4 510)
- aux actionnaires minoritaires	(189)	(213)	(228)
Émission nette d'emprunts non courants	5 522	3 009	3 220
Variation des dettes financières courantes	(3 124)	1 437	(2 654)
Variation des actifs et passifs financiers courants	(54)	850	2 265
Flux de trésorerie de financement	(2 868)	(793)	(3 342)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie	(776)	6 821	4 178
Incidence des variations de change	117	(488)	(683)
Trésorerie en début de période	12 321	5 988	2 493
Trésorerie à fin de période	11 662	12 321	5 988

► Variation des capitaux propres consolidés

TOTAL

(en millions d'euros)	Actions émises		Primes et réserves consolidées	Écarts de conversion	Actions autodétenues		Capitaux propres-part du Groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres
	Nombre	Montant			Nombre	Montant			
Au 1^{er} janvier 2007	2 425 767 953	6 064	41 460	(1 383)	(161 200 707)	(5 820)	40 321	827	41 148
Résultat net 2007	-	-	13 181	-	-	-	13 181	354	13 535
Autres éléments du résultat global (note 17)	-	-	117	(3 013)	-	-	(2 896)	(111)	(3 007)
Résultat global	-	-	13 298	(3 013)	-	-	10 285	243	10 528
Dividendes	-	-	(4 510)	-	-	-	(4 510)	(228)	(4 738)
Émissions d'actions (note 17)	2 769 144	7	82	-	-	-	89	-	89
Rachats d'actions	-	-	-	-	(32 387 355)	(1 787)	(1 787)	-	(1 787)
Cessions d'actions (a)	-	-	(77)	-	9 161 830	341	264	-	264
Paiements en actions (note 25)	-	-	196	-	-	-	196	-	196
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions (note 17)	(33 005 000)	(82)	(1 652)	-	33 005 000	1 734	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	(30 235 856)	(75)	(5 961)	-	9 779 475	288	(5 748)	(228)	(5 976)
Au 31 décembre 2007	2 395 532 097	5 989	48 797	(4 396)	(151 421 232)	(5 532)	44 858	842	45 700
Résultat net 2008	-	-	10 590	-	-	-	10 590	363	10 953
Autres éléments du résultat global (note 17)	-	-	(258)	(480)	-	-	(738)	(34)	(772)
Résultat global	-	-	10 332	(480)	-	-	9 852	329	10 181
Dividendes	-	-	(4 945)	-	-	-	(4 945)	(213)	(5 158)
Émissions d'actions (note 17)	6 275 977	16	246	-	-	-	262	-	262
Rachats d'actions	-	-	-	-	(27 600 000)	(1 339)	(1 339)	-	(1 339)
Cessions d'actions (a)	-	-	(71)	-	5 939 137	221	150	-	150
Paiements en actions (note 25)	-	-	154	-	-	-	154	-	154
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Annulation d'actions (note 17)	(30 000 000)	(75)	(1 566)	-	30 000 000	1 641	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	(23 724 023)	(59)	(6 182)	-	8 339 137	523	(5 718)	(213)	(5 931)
Au 31 décembre 2008	2 371 808 074	5 930	52 947	(4 876)	(143 082 095)	(5 009)	48 992	958	49 950
Résultat net 2009	-	-	8 447	-	-	-	8 447	182	8 629
Autres éléments du résultat global (note 17)	-	-	246	(193)	-	-	53	60	113
Résultat global	-	-	8 693	(193)	-	-	8 500	242	8 742
Dividendes	-	-	(5 086)	-	-	-	(5 086)	(189)	(5 275)
Émissions d'actions (note 17)	1 414 810	3	38	-	-	-	41	-	41
Rachats d'actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Cessions d'actions (a)	-	-	(143)	-	2 874 905	165	22	-	22
Paiements en actions (note 25)	-	-	106	-	-	-	106	-	106
Autres opérations avec les intérêts minoritaires	-	-	(23)	-	-	-	(23)	(24)	(47)
Annulation d'actions (note 17)	(24 800 000)	(62)	(1 160)	-	24 800 000	1 222	-	-	-
Transactions avec les actionnaires	(23 385 190)	(59)	(6 268)	-	27 674 905	1 387	(4 940)	(213)	(5 153)
Au 31 décembre 2009	2 348 422 884	5 871	55 372	(5 069)	(115 407 190)	(3 622)	52 552	987	53 539

(a) Actions propres destinées à la couverture des plans d'options d'achats d'actions et actions gratuites dont bénéficient les salariés du Groupe.

▶ Résultat global consolidé (a)

TOTAL

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 629	10 953	13 535
Autres éléments du résultat global			
Ecart de conversion de consolidation	(244)	(722)	(2 703)
Actifs disponibles à la vente	38	(254)	111
Couverture de flux futurs	128	–	–
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	234	173	(406)
Autres éléments	(5)	1	(3)
Effet d'impôt	(38)	30	(6)
Total autres éléments du résultat global (après impôt) (note 17)	113	(772)	(3 007)
Résultat global	8 742	10 181	10 528
– Part du Groupe	8 500	9 852	10 285
– Intérêts minoritaires	242	329	243

(a) Conformément à la norme IAS 1 révisée applicable au 1^{er} janvier 2009.

► Annexe aux comptes consolidés

En date du 10 février 2010, le Conseil d'administration a arrêté et autorisé la publication des états financiers consolidés de TOTAL S.A. pour l'exercice clos le 31 décembre 2009. Ils seront soumis pour approbation à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010.

Introduction

Les comptes consolidés de TOTAL S.A. et ses filiales (le Groupe) sont établis en conformité avec les normes comptables internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et les normes IFRS telles que publiées par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) au 31 décembre 2009.

Les méthodes et principes comptables appliqués pour les comptes consolidés au 31 décembre 2009 sont identiques à ceux utilisés dans les comptes consolidés au 31 décembre 2008, à l'exception des normes, amendements et interprétations IFRS d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 (et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe). Leur application n'a pas d'impact sur les états financiers consolidés du Groupe au 31 décembre 2009.

Parmi ces nouveaux textes, il convient de noter que les conséquences de la version révisée de la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009, ont été traduites de la manière suivante :

- présentation de l'état du résultat global consolidé ;
- informations au titre des autres éléments du résultat global présentés dans la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés.

Par ailleurs, les amendements apportés en 2009 à la norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » et applicables aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2009 prévoient notamment que les instruments financiers soient présentés selon la méthode de détermination de juste valeur employée (hiérarchie de juste valeur à trois niveaux décrite dans la note 1 M(v) de l'annexe aux comptes consolidés).

Enfin, le Groupe a appliqué les nouvelles définitions et les nouvelles modalités d'estimation des réserves d'hydrocarbures apportées par la norme américaine révisée *Accounting Standards Update N°.2010-03*, « *Oil and Gas reserves Estimation and Disclosures* » applicable aux exercices clos le 31 décembre 2009. L'application de ces nouvelles règles n'a pas entraîné de changement significatif dans l'estimation des réserves d'hydrocarbures ni d'impact significatif sur les comptes consolidés.

La préparation des états financiers selon les normes IFRS implique que la Direction Générale du Groupe effectue des estimations et retienne des hypothèses qui affectent les valeurs pour lesquelles les actifs, passifs et passifs éventuels sont comptabilisés à la date de préparation des états financiers et les produits et charges comptabilisés sur la période. La Direction Générale du Groupe revoit régulièrement ces estimations et hypothèses en s'appuyant sur l'expérience et divers autres facteurs considérés comme raisonnables pour estimer la valeur comptable des actifs et passifs. Les résultats réalisés peuvent différer significativement de ces estimations lorsque des circonstances ou hypothèses différentes s'appliquent. La mise en œuvre de ces estimations et hypothèses concerne principalement l'application de la méthode dite des *successful efforts* pour les activités pétrolières, la dépréciation des actifs immobilisés, les provisions pour restitution des sites et les provisions pour risques et charges liées à l'environnement, la valorisation des engagements de retraite et la détermination des impôts courants et différés.

Par ailleurs, lorsqu'une transaction spécifique n'est traitée par aucune norme ou interprétation, la Direction Générale du Groupe exerce son jugement pour définir et mettre en œuvre les méthodes comptables permettant de fournir une information pertinente et fiable, de sorte que les états financiers :

- donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance et des flux de trésorerie du Groupe ;
- reflètent la substance des transactions ;
- sont neutres ;
- sont préparés de manière prudente ;
- sont complets sous tous leurs aspects significatifs.

1) Principes comptables

Selon le principe de la comptabilité d'engagement appliquée par le Groupe, dans laquelle les états financiers reflètent les effets des transactions et événements dans l'exercice où ils se produisent, les actifs et passifs sont généralement valorisés au coût amorti quand il s'agit d'éléments à caractère opérationnel tels que les actifs immobilisés incorporels et corporels, et à leur juste valeur quand il s'agit d'actifs et passifs financiers.

Le détail des méthodes appliquées est le suivant :

A) Principes de consolidation

Les filiales contrôlées directement par la société mère ou indirectement par le biais d'autres filiales sont consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Les participations dans les entités sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. L'influence notable est présumée lorsque l'investisseur détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20% ou plus des droits de vote dans une entreprise. Dans le cas d'un pourcentage inférieur à 20%, la consolidation par mise en équivalence ne s'applique que lorsque l'influence notable peut être démontrée.

Toutes les transactions inter-compagnies significatives sont éliminées.

B) Regroupement d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition. Cette méthode implique la comptabilisation des actifs, passifs et passifs éventuels des sociétés acquises par le Groupe à leur juste valeur.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale, à la juste valeur, de la quote-part acquise des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition, est comptabilisée en écart d'acquisition.

Si le coût d'une acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs nets de la filiale acquise, le recensement et l'évaluation des éléments identifiables de l'actif et du passif font l'objet d'une analyse complémentaire. L'écart d'acquisition négatif résiduel est comptabilisé directement en résultat.

L'analyse des écarts d'acquisition est finalisée dans un délai d'un an à compter de la date d'acquisition.

C) Méthodes de conversion

Les comptes des filiales sont établis dans la monnaie la plus représentative de leur environnement économique, qualifiée de monnaie fonctionnelle.

(i) Éléments monétaires

Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties au cours de change en vigueur à la date de transaction. À la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de clôture et l'écart de change qui en résulte est enregistré en résultat dans les rubriques « Autres produits » ou « Autres charges ».

(ii) Conversion des états financiers établis en monnaie étrangère

Les bilans des entreprises étrangères sont convertis en euros sur la base des cours de change en vigueur à la date de clôture. Le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie sont convertis au cours moyen de la période. Les différences de conversion qui en résultent sont inscrites en capitaux propres dans le poste « Écarts de conversion » pour la part du Groupe et dans le poste « Intérêts minoritaires » pour la part des minoritaires.

D) Chiffre d'affaires – produits des ventes

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsqu'il y a transfert à l'acheteur des avantages et des risques significatifs liés à la propriété des biens et que le montant peut être raisonnablement estimé. Le chiffre d'affaires inclut les droits d'accises collectés par le Groupe dans le cadre de son activité de distribution pétrolière. Ces droits d'accises sont déduits du chiffre d'affaires pour la détermination du produit des ventes.

Les ventes de pétrole brut, de gaz naturel et de charbon sont enregistrées lors du transfert de propriété selon les termes du contrat.

Le produit de la vente de la production des champs de pétrole brut et de gaz naturel dans lesquels le Groupe détient une participation avec d'autres producteurs est comptabilisé sur la base des volumes réels vendus dans la période. Toute différence entre les volumes vendus et les volumes correspondants aux droits du Groupe est comptabilisée dans les rubriques « Stock d'hydrocarbures bruts et gazeux », « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses ».

Le produit des ventes lié au transport de gaz est reconnu lors de la réalisation du service sur la base des quantités transportées mesurées selon les clauses de chaque contrat.

Le revenu lié à la vente d'électricité est enregistré lors du transfert de titre de propriété en accord avec les clauses contractuelles.

Le revenu lié aux prestations de services est reconnu lorsque les services ont été rendus.

Les produits et charges liés aux activités d'affrètement à temps sont reconnus *pro rata temporis* sur la durée du voyage qui commence au port de déchargement du précédent voyage et qui s'achève au port de déchargement suivant. Le résultat à l'avancement de chaque voyage n'est constaté qu'à partir de la date de conclusion du contrat avec le client.

Le produit des ventes comprend les livraisons de pétrole brut et de gaz au titre des redevances à la production et des impôts, lorsqu'elles sont effectivement payées, sauf pour les États-Unis et le Canada.

Certaines transactions de l'activité de trading (contrats portant sur des quantités achetées à des tiers puis revendues à des tiers) sont présentées pour leur valeur nette en chiffre d'affaires.

Les opérations d'échange de pétrole brut et de produits pétroliers conclues dans le cadre d'accords professionnels ne donnent pas lieu à résultat : les flux sont présentés pour leur valeur nette au compte de résultat comme au bilan.

E) Charges liées aux paiements en actions

Le Groupe peut mettre en œuvre des plans d'options de souscription et d'achat d'actions et offrir à ses salariés de souscrire à une augmentation de capital qui leur est réservée. Ces avantages accordés aux salariés sont comptabilisés en charges au compte de résultat en contrepartie directe des capitaux propres.

La charge correspond à la juste valeur déterminée par référence aux instruments attribués. Pour les plans d'options, elle est déterminée selon la méthode Black & Scholes à la date d'attribution. La charge ainsi calculée est répartie linéairement entre la date d'attribution et la date à laquelle les options peuvent être exercées.

Pour les plans d'attributions gratuites d'actions, la valeur est déterminée sur la base du cours de l'action au jour de l'attribution diminuée du taux de distribution attendu pendant la période d'acquisition des droits.

Le coût des augmentations de capital réservées aux salariés est comptabilisé en charge immédiatement. La charge est diminuée d'une décote pour tenir compte de l'inaccessibilité des actions attribuées aux salariés pendant une période de cinq ans.

F) Impôts sur le résultat

La charge d'impôt présentée au compte de résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt courant et la charge (ou le produit) d'impôt différé.

Le Groupe applique la méthode du report variable selon laquelle les impôts différés sont comptabilisés sur les différences temporelles existant entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs enregistrés au bilan, ainsi que sur les déficits fiscaux et autres crédits d'impôts.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont évalués en fonction des taux d'imposition votés ou quasiment votés à la date de clôture. Les taux d'impôts utilisés sont fonction de l'échéancier de retournement des différences temporelles, des déficits fiscaux et autres crédits d'impôt. L'effet d'un changement de taux d'imposition est comptabilisé dans le résultat de l'exercice ou dans les capitaux propres, selon l'élément auquel il se rapporte.

Les impôts différés actifs sont comptabilisés dans la mesure où leur recouvrement est probable.

Des actifs et des passifs sont comptabilisés au titre des obligations de restitution des sites et des contrats de location financement en application des principes décrits dans les notes de l'annexe aux comptes consolidés 1K « Contrats de location » et 1Q « Restitution des sites ». Les différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales de ces actifs et passifs donnent lieu à la constatation d'impôts différés.

Les différences temporelles entre la valeur des titres des sociétés mises en équivalence et leur valeur fiscale donnent lieu à la constatation d'impôts différés. Le calcul de l'impôt différé est fondé sur les conséquences fiscales futures attendues (taux de distribution des dividendes ou taux d'imposition des plus-values de cession).

Les taxes à la production de l'Amont sont incluses dans les charges d'exploitation, notamment les impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions historiques du Groupe.

G) Résultat net par action

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. (autodétention) et par les filiales du Groupe (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net part du Groupe et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice en excluant les actions détenues par TOTAL S.A. (autodétention) et par les filiales du Groupe (autocontrôle), qui sont déduites des capitaux propres, et en tenant compte de l'effet dilutif généré par les options de souscription et d'achat d'actions, les attributions gratuites d'actions et les augmentations de capital dont la clôture de la période de souscription est postérieure à la date de clôture de l'exercice.

Le nombre moyen pondéré d'actions dilué est calculé selon la méthode du rachat d'actions prévue par la norme IAS 33. Les fonds qui seraient recueillis à l'occasion de l'exercice des droits rattachés aux instruments dilutifs sont supposés être affectés au rachat d'actions au prix moyen du marché sur la période de référence. Le nombre d'actions ainsi obtenu vient en diminution du nombre total des actions résultant de l'exercice des droits.

H) Actifs d'exploration et de production pétrolière

Le Groupe applique la norme IFRS 6 relative à la comptabilisation des dépenses d'exploration. La comptabilisation des droits et actifs de production d'hydrocarbures est réalisée conformément à la méthode des *successful efforts*.

(i) Coûts d'exploration

Les dépenses de géologie et géophysique, incluant les campagnes sismiques d'exploration, sont comptabilisées directement en charges de la période.

Les droits miniers acquis sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Ils font régulièrement l'objet de tests de dépréciation, permis par permis, en fonction des résultats de l'exploration et de l'appréciation de la Direction Générale du Groupe.

En cas de découverte, les droits miniers non prouvés sont transférés en droits miniers prouvés, à la valeur nette comptable, dès l'enregistrement des réserves prouvées.

Les forages d'exploration sont comptabilisés et font l'objet de tests de dépréciation sur une base individuelle comme suit :

- le coût des forages d'exploration ayant permis de découvrir des réserves prouvées est immobilisé et amorti par la suite selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées développées ;
- le coût des forages « secs » et des forages qui n'ont pas permis de découvrir des réserves prouvées est passé en charge ;

- o dans l'attente de déterminer s'ils ont permis de découvrir des réserves prouvées, le coût des forages d'exploration est temporairement immobilisé quand les deux conditions suivantes sont réunies :
 - le puits a mis en évidence un volume suffisant de réserves pour justifier, le cas échéant, sa complétion en tant que puits producteur en supposant que les investissements nécessaires à la production soient effectués ;
 - le Groupe enregistre des progrès suffisants dans la détermination des réserves et de la viabilité technique et économique du projet. Ces progrès sont évalués sur la base de critères tels que des travaux d'exploration additionnels (puits, travaux sismiques ou études significatives) en cours de réalisation ou inscrits dans un programme ferme, la réalisation de dépenses d'études de développement, et en tenant compte du fait que le Groupe puisse être dans l'attente d'autorisations d'un gouvernement ou d'un tiers sur un projet proposé ou de disponibilité de capacité de transport ou de traitement sur une installation existante.

Le coût des puits d'exploration qui ne remplissent pas ces conditions est comptabilisé en charge de la période.

(ii) Actifs de production d'hydrocarbures

Les coûts de développement (forage des puits de développement et construction des capacités de production) sont immobilisés en incluant les coûts d'emprunt pendant la période de construction, ainsi que les coûts estimés et actualisés de restitution des sites. Le taux d'amortissement est généralement égal au rapport de la production d'hydrocarbures de la période sur les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (méthode de l'unité de production).

Dans le cas de contrats de partage de production, cette méthode s'applique à la quote-part de production et de réserves revenant au Groupe telles qu'elles peuvent être estimées en fonction des clauses contractuelles de remboursement des dépenses d'exploration et de développement (*cost oil*) ainsi que de partage des droits à hydrocarbures (*profit oil*).

Les systèmes de transport sont amortis sur la base des réserves prouvées devant transiter par ces installations (méthode de l'unité de transport) ou de façon linéaire, selon la méthode qui reflète au mieux la vie économique de l'actif.

Les droits miniers prouvés sont amortis selon la méthode de l'unité de production, basée sur les réserves prouvées.

I) Écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les écarts d'acquisition, brevets, marques, et droits au bail.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés.

Les écarts d'acquisition représentent la différence entre le prix d'acquisition, incluant les coûts annexes, des titres de sociétés

consolidées et la part du Groupe dans la juste valeur de leurs actifs nets à la date d'acquisition. Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices de perte de valeur et au minimum annuellement (voir la note 1L de l'annexe aux comptes consolidés).

S'agissant des sociétés mises en équivalence, les écarts d'acquisition sont inclus dans la valeur comptable de la participation.

Les immobilisations incorporelles autres que les écarts d'acquisition sont à durée de vie définie. Elles sont amorties linéairement sur des durées comprises entre dix et quarante ans en fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.

Recherche et développement :

Les frais de recherche sont comptabilisés en charges lorsqu'ils sont encourus.

Les dépenses de développement sont capitalisées quand les critères suivants sont remplis :

- o démonstration de la faisabilité technique du projet et de la disponibilité des ressources pour achever le développement ;
- o capacité de l'immobilisation à générer des avantages économiques futurs probables ;
- o évaluation fiable du coût de cet actif ;
- o capacité et intention du Groupe d'achever l'immobilisation et de la mettre en service ou de la vendre.

Les frais de publicité sont enregistrés en charges dans l'exercice au cours duquel ils sont engagés.

J) Autres immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au bilan pour leur coût d'acquisition ou de revient, diminué des amortissements et pertes de valeur éventuellement constatés. Ce coût inclut les frais financiers supportés, lorsqu'ils sont directement attribuables à l'acquisition ou à la production d'un actif qualifié, jusqu'à leur mise en service. Les modalités de capitalisation de coûts d'emprunt sont les suivantes :

- o si le projet bénéficie d'un financement spécifique, le coût d'emprunt est basé sur le taux de cet emprunt ;
- o si le projet est financé par l'ensemble de la dette du Groupe, la capitalisation des coûts d'emprunt est basée sur le taux moyen pondéré d'emprunt de la période.

Les coûts d'entretien et de réparation sont pris en charge dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les coûts liés aux arrêts des raffineries et des grandes unités pétrochimiques sont immobilisés au moment où ils sont encourus, et amortis sur la période de temps séparant deux grands arrêts.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement selon leur durée d'utilité :

- o mobilier, matériel de bureau, machine et outillage : 3 – 12 ans
- o matériel de transport : 5 – 20 ans
- o dépôts et équipements associés : 10 – 15 ans
- o installations complexes spécialisées et *pipelines* : 10 – 30 ans
- o constructions : 10 – 50 ans

K) Contrats de location

Les contrats de location financement sont ceux qui ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif du bailleur au preneur. Ces contrats sont comptabilisés à l'actif du bilan à la juste valeur, ou si elle est plus faible, à la valeur actualisée des loyers minimaux au titre du contrat. La dette correspondante est comptabilisée au passif du bilan dans les dettes financières. Ces immobilisations sont amorties selon les durées d'utilité appliquées par le Groupe.

Les contrats de location qui ne sont pas des contrats de location financement tels que définis ci-dessus sont comptabilisés comme des contrats de location simple.

Certains contrats commerciaux, sans revêtir une forme juridique de contrats de location, confèrent aux clients ou aux fournisseurs le droit d'utilisation d'un actif ou d'un ensemble d'actifs en contrepartie de paiements fixes. Ces contrats sont assimilés à des contrats de location. Ils sont ensuite analysés pour déterminer s'ils doivent être qualifiés de contrats de location simple ou de location financement.

L) Dépréciation des actifs immobilisés

La valeur recouvrable des immobilisations corporelles et incorporelles est testée dès l'apparition d'indices de perte de valeur de ces actifs, ce test étant réalisé au minimum annuellement pour les écarts d'acquisition.

La valeur recouvrable correspond à la valeur d'utilité ou à la juste valeur diminuée des coûts de sortie lorsque celle-ci est plus élevée.

Les tests sont effectués aux bornes d'unités génératrices de trésorerie (UGT). Une UGT est un ensemble homogène d'actifs dont l'utilisation continue génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres groupes d'actifs. La valeur d'utilité d'une UGT est déterminée par référence à la valeur des flux de trésorerie futurs actualisés attendus de ces actifs, dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévues par la Direction Générale du Groupe. Lorsque cette valeur est inférieure à la valeur nette comptable de l'UGT, une perte de valeur est enregistrée dans les rubriques « Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers » pour les immobilisations corporelles et droits miniers et « Autres charges » pour les autres immobilisations incorporelles. Cette perte de valeur est affectée en priorité sur les écarts d'acquisition.

Cette perte de valeur peut éventuellement être reprise dans la limite de la valeur nette comptable qu'aurait eue l'immobilisation à la

même date si elle n'avait pas été dépréciée. Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ont un caractère irréversible.

M) Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs qualifiés de financiers sont les prêts et les créances financières, les titres de sociétés non consolidées et les titres de placement, les instruments dérivés et les dettes financières courantes et non courantes.

Le traitement comptable de ces actifs et passifs financiers est le suivant :

(i) Prêts et créances financières

Les prêts et les créances financières sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet de tests de dépréciation, la valeur nette comptable étant comparée à la valeur actualisée des flux futurs estimés recouvrables. Ces tests sont effectués dès l'apparition d'indices indiquant que cette valeur recouvrable serait inférieure à la valeur au bilan de ces actifs, et au moins à chaque arrêté comptable. La perte de valeur éventuelle est enregistrée en résultat.

(ii) Titres de sociétés non consolidées

Les titres de sociétés non consolidées sont analysés comme des actifs financiers disponibles à la vente (*available for sale*) et sont donc comptabilisés à leur juste valeur. Pour les titres cotés, cette juste valeur correspond au cours de Bourse. Dans le cas de titres non cotés, si la juste valeur n'est pas déterminable de façon fiable, les titres sont comptabilisés à leur coût historique. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. En cas d'indication objective d'une perte de valeur (notamment baisse significative ou durable de la valeur de l'actif), une dépréciation est comptabilisée en résultat. La reprise de cette dépréciation par le résultat n'interviendra qu'au moment de la cession des titres.

Ces titres sont présentés dans la rubrique « Autres titres » du bilan.

(iii) Instruments dérivés

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux risques de fluctuation des taux d'intérêt, des cours de change de devises étrangères et des prix des matières premières. La variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en résultat ou en capitaux propres conformément à la politique de gestion des risques décrite dans la note 31 de l'annexe aux comptes consolidés et figure au bilan dans les rubriques correspondant à leur nature. Les instruments financiers mis en œuvre par le Groupe sont les suivants :

o Instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie

Ces instruments, s'inscrivant dans une stratégie de gestion des risques de taux et de change de la position de trésorerie dans le cadre de limites fixées par le Groupe, sont considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de juste valeur est systématiquement enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

o Instruments financiers de gestion du financement à long terme

Lorsqu'un financement externe à long terme est élaboré avec pour objectif de couvrir spécifiquement le financement des filiales et que ce financement fait intervenir des instruments dérivés de change et de taux, ces instruments dérivés sont qualifiés de :

- 1) Couverture de juste valeur (*fair value hedge*) du risque de taux sur l'emprunt externe et du risque de change des prêts accordés aux filiales. Leur variation de juste valeur est enregistrée en résultat, concomitamment avec celle des dettes financières externes sous-jacentes et des prêts aux filiales.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

En cas de résiliation anticipée d'instruments dérivés préalablement qualifiés comptablement de couverture de juste valeur, la soulte versée ou perçue est enregistrée en résultat, et :

- si cette résiliation est liée à une disparition anticipée des éléments couverts, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est également enregistré en résultat ;
 - si les éléments couverts subsistent au bilan, l'ajustement préalablement comptabilisé au titre de la réévaluation des éléments couverts est étalé sur la durée de vie résiduelle de ces éléments.
- 2) Couverture de flux futurs (*cash flow hedge*) du risque de change sur l'emprunt externe. Leur variation de juste valeur est enregistrée en capitaux propres pour la part efficace de la relation de couverture et en résultat pour la part inefficace de la relation de couverture. Lorsque l'élément couvert a un impact en résultat, les variations de juste valeur de l'instrument de couverture comptabilisées en capitaux propres sont également recyclées en résultat.

La valeur au bilan des instruments dérivés de couverture du financement long terme est incluse dans la rubrique d'actif « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » ou dans la rubrique de passif « Dettes financières non courantes » pour la part à plus d'un an. La part à moins d'un an des instruments de couverture des dettes financières non courantes est incluse dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

Lorsque l'instrument de couverture prend fin, est vendu ou résilié, les gains et pertes cumulés précédemment en capitaux propres sont conservés en capitaux propres et ne sont recyclés en résultat que lorsque l'élément couvert affecte le compte de résultat.

o Instruments financiers de couverture des capitaux propres des filiales étrangères

Certains instruments s'inscrivent dans une stratégie de couverture du risque des capitaux propres des filiales étrangères

en monnaie fonctionnelle autre que l'euro, principalement le dollar. Ces instruments sont qualifiés de couverture d'investissements nets en devises (*net investment hedge*) et la variation de leur juste valeur est enregistrée en capitaux propres.

La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants ».

o Instruments dérivés d'énergie et assimilés, swaps de taux de fret

Les instruments qualifiés d'instruments financiers d'énergie, qui incluent, outre les dérivés d'énergie proprement dits et les *swaps* de taux de fret, l'ensemble des contrats d'achat/vente de pétrole brut, produits pétroliers, gaz ou électricité, conclus dans le cadre des activités de négoce du Groupe, s'inscrivent dans une stratégie d'adaptation de l'exposition aux fluctuations de prix et sont réalisés dans le cadre de limites d'intervention. Ils sont donc, conformément à la pratique de la profession, considérés comme utilisés à des fins de transaction (*held for trading*). La variation de leur juste valeur est enregistrée en résultat. La valeur au bilan de ces instruments figure dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créditeurs et dettes diverses » suivant qu'il s'agit d'actif ou de passif.

Les informations relatives aux positions des instruments dérivés sont présentées dans les notes 20, 28, 29, 30 et 31 de l'annexe aux comptes consolidés.

(iv) Dettes financières non courantes et courantes

Les dettes financières non courantes et courantes (hors instruments dérivés) sont évaluées au coût amorti, à l'exception de celles qui font l'objet d'un traitement de couverture tel que décrit dans le paragraphe précédent (iii) « Instruments dérivés ».

(v) Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les valeurs de marché sont déterminées par estimation pour la majorité des instruments financiers du Groupe, à l'exception des titres et valeurs mobilières de placement cotés, pour lesquels le cours de cotation est retenu.

L'appréciation des valorisations calculées, fondées notamment sur des principes d'actualisation des flux de trésorerie futurs, doit être pondérée par le fait que, d'une part, la valeur d'un instrument financier à un instant donné peut se trouver modifiée en fonction de l'environnement de marché (liquidité notamment) et, d'autre part, que les variations ultérieures de taux d'intérêt et des cours de change ne sont pas prises en compte.

Il convient de préciser que l'utilisation d'estimations, de méthodologies et d'hypothèses différentes pourrait avoir un effet significatif sur les valeurs de marché calculées.

Les méthodes utilisées sont les suivantes :

o Dettes financières, swaps d'émission

La valeur de marché des *swaps* d'émission et des dettes financières faisant l'objet d'une couverture par ces *swaps* a été

déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices.

o Instruments financiers dérivés d'énergie et assimilés

La méthodologie de valorisation retenue est la valeur de marché de toutes les positions ouvertes sur des transactions physiques et produits dérivés. Les valorisations sont calculées quotidiennement à partir de données de marché (marchés organisés et hors cote). Dans les cas où les données de marché ne sont pas immédiatement disponibles, les valorisations sont établies à partir de données de marché observables telles que les arbitrages, les frets ou les différentiels ou à partir de recoupements de marché. Pour les risques valorisés à partir de données calculées, telles que par exemple les options, la juste valeur est établie en utilisant des modèles d'usage courant.

o Autres instruments financiers

La valeur de marché des *swaps* de taux et des *FRA (Forward Rate Agreement)* est calculée par actualisation des flux futurs sur la base des courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices présentés retraités des intérêts courus non échus. Les opérations d'achats/ventes à terme et *swaps* de change sont valorisées sur la base d'une comparaison des taux à terme négociés avec ceux en vigueur sur les marchés financiers à la clôture des exercices présentés pour les mêmes échéances.

Les options de change sont réévaluées sur la base du modèle Garman – Kohlhagen, en intégrant les paramètres de marchés existants à la clôture.

o Hiérarchie des justes valeurs

La norme IFRS 7 « Instruments financiers : informations à fournir » amendée en 2009 établit une hiérarchie des justes valeurs et distingue trois niveaux :

- Niveau 1 : cours cotés pour des actifs et passifs identiques (à ceux faisant l'objet de l'évaluation) obtenus à la date d'évaluation sur un marché actif auquel a accès l'entité ;
- Niveau 2 : les données d'entrée sont des données observables mais qui ne correspondent pas à des cours cotés pour des actifs ou passifs identiques ;
- Niveau 3 : les données d'entrée ne sont pas des données observables (par exemple, ces données proviennent d'extrapolations). Ce niveau s'applique lorsqu'il n'existe pas de marché ou de données observables et que l'entreprise est obligée de recourir à ses propres hypothèses pour estimer les données qu'auraient retenues les autres acteurs de marché pour évaluer la juste valeur de l'actif.

L'ensemble des valorisations par niveau de juste valeur est présenté dans les notes 29 et 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

N) Stocks

Les stocks sont valorisés dans les états financiers consolidés au plus bas du prix de revient et de la valeur nette de réalisation. Le

prix de revient des stocks de produits pétroliers et pétrochimiques est déterminé selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et celui des autres stocks selon la méthode PMP (prix moyen pondéré).

● Aval (Raffinage & Marketing)

Les stocks de produits pétroliers sont constitués principalement de pétrole brut et de produits raffinés. Les produits raffinés sont principalement constitués d'essence, kérosène, diesel, fioul et mazout, et sont produits par les raffineries du Groupe. Le délai de rotation des produits pétroliers n'excède pas deux mois en moyenne.

Le coût du pétrole brut inclut les coûts des matières premières et de réception. Le coût de raffinage inclut principalement le coût de pétrole brut, les coûts de production (énergie, main-d'œuvre, amortissement des immobilisations de production) et l'allocation des coûts indirects de production (taxes, maintenance, assurances, etc.). Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des produits raffinés.

● Chimie

Les coûts des stocks de produits chimiques incluent les coûts des matières premières, de main-d'œuvre directe, et l'allocation des coûts indirects de production. Les coûts de démarrage et les frais généraux d'administration sont exclus du prix de revient des stocks de produits chimiques.

O) Actions propres

Les actions TOTAL, détenues par les filiales ou par la société mère, sont portées en diminution des capitaux propres consolidés. Les résultats de cession réalisés sur ces titres sont exclus du résultat net et sont imputés en capitaux propres.

P) Provisions et autres passifs non courants

Les provisions et autres passifs non courants comprennent les engagements dont l'échéance ou le montant sont incertains, découlant de risques environnementaux, de risques réglementaires et fiscaux, de litiges et d'autres risques.

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe, pour le Groupe, une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé et qu'il est probable qu'elle provoquera une sortie de ressources qui peut être estimée de manière fiable. Le montant provisionné correspond à la meilleure estimation possible de l'obligation.

Q) Restitution des sites

Les dépenses futures de restitution des sites, résultant d'une obligation légale ou implicite, sont provisionnées sur la base d'une estimation raisonnable, au cours de l'exercice durant lequel apparaît l'obligation.

En contrepartie de cette provision, les coûts de restitution des sites sont capitalisés et intégrés à la valeur de l'actif sous-jacent et amortis sur la durée d'utilité de cet actif.

L'impact du passage du temps sur la provision pour restitution des sites est mesuré en appliquant au montant de la provision un taux d'intérêt sans risque. L'effet de l'actualisation de ces provisions est comptabilisé dans la rubrique « Autres charges financières ».

R) Engagements envers le personnel

Selon les lois et usages de chaque pays, le Groupe participe à des régimes de retraite, prévoyance, frais médicaux et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels qu'ancienneté, salaires et versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies et dans ce cas être totalement ou partiellement préfinancés par des placements dans des actifs dédiés, fonds communs de placement, actifs généraux de compagnies d'assurances ou autres.

Pour les régimes à cotisations définies, les charges correspondent aux cotisations versées.

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués selon la méthode actuarielle des unités de crédits projetés. Les écarts constatés entre l'évaluation et la prévision des engagements (en fonction de projections ou hypothèses nouvelles) ainsi qu'entre la prévision et la réalisation sur le rendement des fonds investis sont appelés pertes et gains actuariels.

En application de la méthode du corridor, la part des pertes et gains actuariels excédant 10% du montant le plus élevé à l'ouverture entre la valeur des engagements et la juste valeur des actifs est amortie sur la durée résiduelle d'activité des salariés.

Lors de la modification ou de la création d'un régime, la part acquise des coûts des services passés est reconnue en résultat et la part des engagements non acquis fait l'objet d'un amortissement sur la durée d'acquisition des droits.

La charge nette liée aux engagements de retraite et avantages similaires est comptabilisée dans la rubrique « Autres charges d'exploitation ».

S) Tableau de flux de trésorerie

Les flux de trésorerie en devises étrangères sont convertis en euros à la date de transaction ou au cours moyen de l'exercice. Les différences de change dues à la conversion au taux de clôture des actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont reprises dans la rubrique « Incidence des variations de change » du tableau de flux de trésorerie. Par conséquent, les flux ne peuvent être reconstitués à partir des montants figurant au bilan.

● Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des actifs immédiatement disponibles ou des placements à court terme, très liquides, qui sont facilement convertibles en un montant de trésorerie connu et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Les placements à échéance supérieure à trois mois et inférieure à douze mois sont classés dans la rubrique « Actifs financiers courants ».

Les variations des actifs et passifs financiers courants sont incluses dans les flux de trésorerie de financement.

● Dettes financières non courantes

La variation de la dette financière non courante est présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit *revolving*.

T) Droits d'émission de CO₂

En l'absence de normes IFRS ou d'interprétations relatives à la comptabilisation des droits d'émission de CO₂, les dispositions suivantes sont appliquées :

- les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle ;
- les écarts éventuels entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance font l'objet de provisions pour leur valeur de marché ;
- les opérations réalisées sur le marché au comptant sont comptabilisées à leur valeur de transaction en résultat ;
- les opérations réalisées sur le marché à terme sont comptabilisées en valeur de marché au bilan. Les variations de la juste valeur de ces opérations à terme sont comptabilisées en résultat.

U) Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Conformément à la norme IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées », les actifs et passifs des entités contrôlées détenues en vue de la vente sont présentés le cas échéant sur des lignes distinctes du bilan.

Le résultat net des activités abandonnées est présenté sur une ligne séparée du compte de résultat. En conséquence, les notes de l'annexe aux comptes consolidés relatives au compte de résultat se réfèrent uniquement aux activités poursuivies.

Une activité abandonnée est une composante du Groupe dont les flux de trésorerie sont indépendants. Elle représente une ligne d'activité ou une région principale et distincte dont le Groupe s'est séparé ou qu'il détient en vue de sa vente.

V) Méthodes comptables alternatives retenues pour l'application des normes IFRS

En termes de reconnaissance et d'évaluation des actifs et passifs, les choix suivants ont été effectués parmi les méthodes comptables alternatives prévues par les normes IFRS :

- les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées selon le modèle du coût historique et non selon le modèle de la réévaluation ;

- o les pertes et gains actuariels sur les engagements de retraites et autres engagements postérieurs à l'emploi sont reconnus selon la méthode du corridor (voir la note 1R de l'annexe aux comptes consolidés) ;
- o les entités faisant l'objet d'un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle, en application de la norme IAS 31 « Participations dans des coentreprises ».

W) Nouveaux principes comptables non encore applicables

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (*International Accounting Standards Board*) et l'IFRIC (*International Financial Reporting Interpretations Committee*) non encore en vigueur au 31 décembre 2009 sont les suivantes :

● IFRS 3 révisée « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 révisée « États financiers consolidés et individuels »

En janvier 2008, l'IASB a publié des versions révisées des normes IFRS 3 « Regroupements d'entreprises » et IAS 27 « États financiers consolidés et individuels ». Les normes révisées introduisent un certain nombre de dispositions nouvelles quant à la comptabilisation des regroupements d'entreprises. Elles sont applicables à compter de la première période annuelle commençant après le 1^{er} juillet 2009 (soit à compter du 1^{er} janvier 2010 pour le Groupe). L'application est prospective.

● IFRS 9 « Instruments financiers »

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IFRS 9 « Instruments financiers » qui traite du classement et de l'évaluation des actifs financiers. Cette norme devrait être complétée en 2010 par des dispositions sur le classement et l'évaluation des passifs financiers, sur la décomptabilisation des instruments financiers, sur la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti et sur la comptabilité de couverture. La norme IFRS 9 établit que les actifs financiers sont évalués soit à la juste valeur par résultat soit au coût amorti sous certaines conditions. La norme est applicable à compter du 1^{er} janvier 2013. L'application de la norme telle que publiée en 2009 ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

● IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées »

En novembre 2009, l'IASB a publié la norme IAS 24 révisée « Information relative aux parties liées » qui vise principalement à clarifier la définition d'une partie liée et à alléger les informations à fournir par les entités contrôlées par l'État. La norme est applicable à compter du 1^{er} janvier 2011. L'application de cette norme ne devrait pas avoir d'effet significatif sur l'information présentée dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe.

● IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires »

En novembre 2008, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 17 « Distributions d'actifs non monétaires aux propriétaires ».

L'interprétation traite de la comptabilisation des dividendes payés en nature entre deux entités qui ne sont pas sous contrôle commun. Elle prévoit que le dividende soit évalué en prenant la juste valeur de l'actif distribué, la différence éventuelle avec sa valeur comptable étant enregistrée en résultat. L'interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2009 (soit à compter du 1^{er} janvier 2010 pour le Groupe). Son application ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

● IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres »

En novembre 2009, l'IFRIC a publié l'interprétation IFRIC 19 « Extinction de passifs financiers au moyen d'instruments de capitaux propres ». L'interprétation traite de la comptabilisation des émissions d'instruments de capitaux propres dont le but est d'éteindre un passif financier. Elle prévoit que les instruments émis soient évalués en juste valeur et que la différence éventuelle avec la valeur comptable du passif financier éteint soit enregistrée en résultat. L'interprétation est applicable aux exercices ouverts à compter du 1^{er} juillet 2010 (soit à compter du 1^{er} janvier 2011 pour le Groupe). Son application ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

2) Principaux indicateurs de l'information par secteur

Les indicateurs de performance excluant les éléments d'ajustement, tels que le résultat opérationnel ajusté, le résultat opérationnel net ajusté et le résultat net ajusté, sont destinés à faciliter l'analyse de la performance financière et la comparaison des résultats entre périodes.

Les éléments d'ajustement

Le détail des éléments d'ajustement est présenté dans la note 4 de l'annexe aux comptes consolidés.

Les éléments d'ajustement comprennent :

(i) Les éléments non récurrents

En raison de leur caractère inhabituel ou particulièrement significatif, certaines transactions qualifiées « d'éléments non récurrents » sont exclues des informations par secteur d'activité. En général, les éléments non récurrents concernent des transactions qui sont significatives, peu fréquentes ou inhabituelles. Cependant, dans certains cas, des transactions telles que coûts de restructuration ou cessions d'actifs, qui ne sont pas considérées comme représentatives du cours normal de l'activité, peuvent être qualifiées d'éléments non récurrents, bien que des transactions similaires aient pu se produire au cours des exercices précédents, ou risquent de se reproduire lors des exercices futurs.

(ii) L'effet de stock

Les résultats ajustés des secteurs Aval et Chimie sont communiqués selon la méthode du coût de remplacement. Cette méthode est utilisée afin de mesurer la performance des secteurs et de faciliter la comparabilité de leurs résultats avec ceux des principaux concurrents du Groupe.

Dans la méthode du coût de remplacement, proche du LIFO (*Last In, First Out*), la variation de la valeur des stocks dans le compte de résultat est déterminée par référence à des prix moyens de la période et non par la valeur historique des stocks. L'effet de stock correspond à la différence entre les résultats calculés selon la méthode FIFO (*First In, First Out*) et les résultats établis selon la méthode du coût de remplacement.

(iii) La quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis**Principaux indicateurs****(i) Résultat opérationnel (critère de mesure de la performance d'exploitation)**

Produits des ventes après déduction des achats consommés et variations de stocks, des autres charges d'exploitation, des charges d'exploration et des amortissements des immobilisations corporelles et des droits miniers.

Le résultat opérationnel exclut les amortissements d'immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, les écarts de change et les plus ou moins-values sur cessions d'actifs.

(ii) Résultat opérationnel net (critère de mesure de la rémunération des capitaux employés)

Résultat opérationnel après prise en compte des amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles autres que les droits miniers, des écarts de change et des plus ou moins-values sur cessions d'actifs, ainsi que de tous les autres produits et charges liés aux capitaux employés (dividendes des sociétés non consolidées, résultats de sociétés mises en équivalence, frais financiers capitalisés), et après l'impôt applicable à tous ces éléments.

Les produits et charges constituant la différence entre le résultat opérationnel net et le résultat net sont uniquement les frais financiers relatifs aux dettes financières nettes de la trésorerie, après l'impôt qui leur est applicable (coût net de la dette nette) et les intérêts minoritaires.

(iii) Résultats ajustés

Résultat opérationnel, résultat opérationnel net ou résultat net après retraitement des éléments d'ajustement décrits ci-dessus.

(iv) Capitaux employés

Actifs immobilisés et besoin en fonds de roulement, retraités de l'effet de stock, nets des impôts différés et provisions non courantes.

(v) ROACE (Return on Average Capital Employed) – Rentabilité des capitaux employés moyens

Rapport du résultat opérationnel net ajusté à la moyenne des capitaux employés de début et de fin de période.

(vi) Dette financière nette

Dettes financières non courantes, y compris part à moins d'un an, dettes financières et autres passifs financiers courants, moins la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les actifs financiers courants.

3) Variation de la composition du Groupe et principales acquisitions et cessions**Exercice 2009**

- o En décembre 2009, TOTAL a signé un accord avec Chesapeake Energy Corporation pour acquérir 25% du portefeuille de Chesapeake dans le *Barnett Shale* dans l'État du Texas aux États-Unis. Le coût d'acquisition de ces actifs s'élève à 1 562 millions d'euros et correspond à la valeur des droits miniers qui ont été reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 1 449 millions d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles » et à celle des immobilisations corporelles qui ont été reconnues à l'actif du bilan consolidé pour 113 millions d'euros. En l'absence de règlement intervenu en 2009, une dette correspondante a été reconnue dans les rubriques « Provisions et autres passifs non courants » et « Autres créditeurs et dettes diverses » à hauteur respectivement de 818 millions d'euros et 744 millions d'euros.
- o Au cours de l'exercice 2009, TOTAL a progressivement cédé 3,99% du capital de Sanofi-Aventis, réduisant son pourcentage de participation à 7,39%. Sanofi-Aventis est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de la mise en équivalence.

Exercice 2008

- o À la suite de l'offre publique d'achat décrite dans le prospectus daté du 13 mai 2008 et reconduite par les avis du 19 juin 2008, du 4 juillet 2008 et du 16 juillet 2008, TOTAL a acquis 100% des actions ordinaires de catégorie A de la société Synenco Energy Inc. Le principal actif de Synenco est une participation de 60% dans le projet Northern Lights situé en Athabasca, dans la province canadienne de l'Alberta.

Le coût d'acquisition de l'actif net de cette société hors trésorerie acquise (161 millions d'euros) s'élève à 352 millions d'euros. Ce prix d'acquisition correspond pour l'essentiel à la valeur des droits miniers de la société, qui ont été reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 221 millions d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ».

Synenco Energy Inc. est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de l'intégration globale. Sa contribution au résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice 2008 n'est pas significative.

- En août 2008, TOTAL a acquis la société néerlandaise Goal Petroleum BV. Le coût d'acquisition de l'actif s'élève à 349 millions d'euros. Ce prix d'acquisition correspond pour l'essentiel à la valeur des droits miniers de la société, qui ont été reconnus à l'actif du bilan consolidé pour 292 millions d'euros dans la rubrique « Immobilisations incorporelles ».

Goal Petroleum BV est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de l'intégration globale. Sa contribution au résultat de l'ensemble consolidé pour l'exercice 2008 n'est pas significative.

- À la suite de l'accord intervenu entre les différents partenaires en novembre 2008, la participation du Groupe dans le champ de Kashagan est passée de 18,52% à 16,81%.
- Au cours de l'exercice 2008, TOTAL a progressivement cédé 1,68% du capital de Sanofi-Aventis, réduisant son pourcentage de participation à 11,38%. Sanofi-Aventis est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de la mise en équivalence.

Exercice 2007

- À la suite des accords signés en 2007, la participation de TOTAL dans le projet Sincor au Venezuela est passée de 47% à 30,323%.
- Au cours du mois de décembre 2007, TOTAL a finalisé la cession de son intérêt de 70% dans la raffinerie de Milford Haven, située au Pays de Galles (Royaume-Uni). Cette participation a été cédée à la société Murco Petroleum, son partenaire au sein de la raffinerie. La cession de son intérêt dans l'usine de Milford Haven permettra à TOTAL de concentrer son activité de raffinage au Royaume-Uni sur la raffinerie de Lindsey dont le Groupe est propriétaire à 100%.

- Au cours du quatrième trimestre de l'exercice 2007, TOTAL a progressivement cédé 0,4% du capital de Sanofi-Aventis, réduisant son pourcentage de participation à 13,06%. Sanofi-Aventis est consolidée dans les comptes de TOTAL selon la méthode de la mise en équivalence.

4) Informations par secteur d'activité

L'information financière sectorielle est présentée selon les principes identiques à ceux du reporting interne et reproduit l'information sectorielle interne définie pour gérer et mesurer les performances de TOTAL. Les activités du Groupe sont divisées en trois secteurs Amont, Aval et Chimie.

- l'Amont rassemble, aux côtés de l'Exploration et de la Production d'hydrocarbures, les activités Gaz et Énergies Nouvelles ;
- l'Aval regroupe les activités de Raffinage et de Distribution, le Trading pétrolier et les Transports maritimes ;
- la Chimie comprend la Chimie de base et les Spécialités.

Le secteur Holding regroupe les activités fonctionnelles et financières des holdings (dont la participation dans Sanofi-Aventis).

Le résultat opérationnel et les actifs sont répartis entre chaque secteur d'activité avant retraitements de consolidation et ajustements inter-secteurs.

Les transactions entre secteurs sont réalisées à des prix proches des prix de marché.

A) Informations par secteur d'activité

Exercice 2009 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	16 072	100 518	14 726	11	-	131 327
Chiffre d'affaires Groupe	15 958	3 786	735	156	(20 635)	-
Droits d'accises	-	(19 174)	-	-	-	(19 174)
Produits des ventes	32 030	85 130	15 461	167	(20 635)	112 153
Charges d'exploitation	(14 752)	(81 281)	(14 293)	(656)	20 635	(90 347)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 420)	(1 612)	(615)	(35)	-	(6 682)
Résultat opérationnel	12 858	2 237	553	(524)	-	15 124
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	846	169	(58)	697	-	1 654
Impôts du résultat opérationnel net	(7 486)	(633)	(92)	326	-	(7 885)
Résultat opérationnel net	6 218	1 773	403	499	-	8 893
Coût net de la dette nette						(264)
Intérêts minoritaires						(182)
Résultat net						8 447

Exercice 2009 (éléments d'ajustement ^(a)) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	(17)	1 558	344	-		1 885
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4)	(347)	(40)	-		(391)
Résultat opérationnel ^(b)	(21)	1 211	304	-		1 494
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(c)	(160)	22	(123)	(117)		(378)
Impôts du résultat opérationnel net	17	(413)	(50)	(3)		(449)
Résultat opérationnel net ^(b)	(164)	820	131	(120)		667
Coût net de la dette nette						-
Intérêts minoritaires						(4)
Résultat net						663

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis.

(b) Dont effet de stock

	Amont	Aval	Chimie	Holding
sur le résultat opérationnel	-	1 816	389	-
sur le résultat opérationnel net	-	1 285	254	-

(c) Dont quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis

	-	-	-	(300)
--	---	---	---	-------

Exercice 2009 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	16 072	100 518	14 726	11	-	131 327
Chiffre d'affaires Groupe	15 958	3 786	735	156	(20 635)	-
Droits d'accises	-	(19 174)	-	-	-	(19 174)
Produits des ventes	32 030	85 130	15 461	167	(20 635)	112 153
Charges d'exploitation	(14 735)	(82 839)	(14 637)	(656)	20 635	(92 232)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 416)	(1 265)	(575)	(35)	-	(6 291)
Résultat opérationnel ajusté	12 879	1 026	249	(524)	-	13 630
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 006	147	65	814	-	2 032
Impôts du résultat opérationnel net	(7 503)	(220)	(42)	329	-	(7 436)
Résultat opérationnel net ajusté	6 382	953	272	619	-	8 226
Coût net de la dette nette						(264)
Intérêts minoritaires						(178)
Résultat net ajusté						7 784

Exercice 2009 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	9 855	2 771	631	92		13 349
Désinvestissements au prix de cession	398	133	47	2 503		3 081
Flux de trésorerie d'exploitation	10 200	1 164	1 082	(86)		12 360
Bilan au 31 décembre 2009						
Immobilisations corporelles et incorporelles	43 997	9 588	5 248	271		59 104
Titres des sociétés mises en équivalence	4 260	2 110	652	4 235		11 257
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	3 844	1 369	850	547		6 610
Besoin en fonds de roulement	660	7 624	2 151	58		10 493
Provisions et autres passifs non courants	(15 364)	(2 190)	(1 721)	(1 094)		(20 369)
Capitaux employés (bilan)	37 397	18 501	7 180	4 017		67 095
Moins effet de stock	-	(3 202)	(282)	840		(2 644)
Capitaux employés (information par secteur)	37 397	15 299	6 898	4 857		64 451
ROACE en pourcentage	18%	7%	4%			13%

Exercice 2008 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	24 256	135 524	20 150	46	-	179 976
Chiffre d'affaires Groupe	25 132	5 574	1 252	120	(32 078)	-
Droits d'accises	-	(19 645)	-	-	-	(19 645)
Produits des ventes	49 388	121 453	21 402	166	(32 078)	160 331
Charges d'exploitation	(21 915)	(119 425)	(20 942)	(685)	32 078	(130 889)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(4 005)	(1 202)	(518)	(30)	-	(5 755)
Résultat opérationnel	23 468	826	(58)	(549)	-	23 687
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 541	(158)	(34)	590	-	1 939
Impôts du résultat opérationnel net	(14 563)	(143)	76	315	-	(14 315)
Résultat opérationnel net	10 446	525	(16)	356	-	11 311
Coût net de la dette nette						(358)
Intérêts minoritaires						(363)
Résultat net						10 590

Exercice 2008 (éléments d'ajustement ^(a)) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	-	(2 776)	(925)	-		(3 701)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(171)	-	(6)	-		(177)
Résultat opérationnel ^(b)	(171)	(2 776)	(931)	-		(3 878)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(c)	(164)	(195)	(82)	(345)		(786)
Impôts du résultat opérationnel net	57	927	329	(2)		1 311
Résultat opérationnel net ^(b)	(278)	(2 044)	(684)	(347)		(3 353)
Coût net de la dette nette						-
Intérêts minoritaires						23
Résultat net						(3 330)

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

(b) Dont effet de stock

	Amont	Aval	Chimie	Holding
sur le résultat opérationnel	-	(2 776)	(727)	-
sur le résultat opérationnel net	-	(1 971)	(504)	-

(c) Dont quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis

Exercice 2008 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	24 256	135 524	20 150	46	-	179 976
Chiffre d'affaires Groupe	25 132	5 574	1 252	120	(32 078)	-
Droits d'accises	-	(19 645)	-	-	-	(19 645)
Produits des ventes	49 388	121 453	21 402	166	(32 078)	160 331
Charges d'exploitation	(21 915)	(116 649)	(20 017)	(685)	32 078	(127 188)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 834)	(1 202)	(512)	(30)	-	(5 578)
Résultat opérationnel ajusté	23 639	3 602	873	(549)	-	27 565
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 705	37	48	935	-	2 725
Impôts du résultat opérationnel net	(14 620)	(1 070)	(253)	317	-	(15 626)
Résultat opérationnel net ajusté	10 724	2 569	668	703	-	14 664
Coût net de la dette nette						(358)
Intérêts minoritaires						(386)
Résultat net ajusté						13 920

Exercice 2008 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	10 017	2 418	1 074	131		13 640
Désinvestissements au prix de cession	1 130	216	53	1 186		2 585
Flux de trésorerie d'exploitation	13 765	3 111	920	873		18 669
Bilan au 31 décembre 2008						
Immobilisations corporelles et incorporelles	37 090	8 823	5 323	247		51 483
Titres des sociétés mises en équivalence	3 892	1 958	677	6 134		12 661
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	3 739	1 170	762	545		6 216
Besoin en fonds de roulement	570	5 317	2 348	(132)		8 103
Provisions et autres passifs non courants	(12 610)	(2 191)	(1 903)	(1 138)		(17 842)
Capitaux employés (bilan)	32 681	15 077	7 207	5 656		60 621
Moins effet de stock	-	(1 454)	(46)	387		(1 113)
Capitaux employés (information par secteur)	32 681	13 623	7 161	6 043		59 508
ROACE en pourcentage	36%	20%	9%			26%

Exercice 2007 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	19 706	119 212	19 805	29	-	158 752
Chiffre d'affaires Groupe	21 173	5 125	1 190	181	(27 669)	-
Droits d'accises	-	(21 928)	-	-	-	(21 928)
Produits des ventes	40 879	102 409	20 995	210	(27 669)	136 824
Charges d'exploitation	(17 697)	(96 367)	(19 076)	(627)	27 669	(106 098)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 679)	(1 218)	(495)	(33)	-	(5 425)
Résultat opérationnel	19 503	4 824	1 424	(450)	-	25 301
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 330	284	(11)	745	-	2 348
Impôts du résultat opérationnel net	(11 996)	(1 482)	(426)	128	-	(13 776)
Résultat opérationnel net	8 837	3 626	987	423	-	13 873
Coût net de la dette nette						(338)
Intérêts minoritaires						(354)
Résultat net						13 181

Exercice 2007 (éléments d'ajustement ^(a)) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe						
Chiffre d'affaires Groupe						
Droits d'accises						
Produits des ventes						
Charges d'exploitation	(11)	1 580	273	-		1 842
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	-	(43)	(4)	-		(47)
Résultat opérationnel ^(b)	(11)	1 537	269	-		1 795
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments ^(c)	(4)	24	(54)	(225)		(259)
Impôts du résultat opérationnel net	3	(470)	(75)	(2)		(544)
Résultat opérationnel net ^(b)	(12)	1 091	140	(227)		992
Coût net de la dette nette						-
Intérêts minoritaires						(14)
Résultat net						978

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

(b) Dont effet de stock

	Amont	Aval	Chimie	Holding
--	-------	------	--------	---------

sur le résultat opérationnel

-	1 529	301	-
---	-------	-----	---

sur le résultat opérationnel net

-	1 098	201	-
---	-------	-----	---

(c) Dont quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis

-	-	-	(318)
---	---	---	-------

Exercice 2007 (ajusté) (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Chiffre d'affaires hors Groupe	19 706	119 212	19 805	29	-	158 752
Chiffre d'affaires Groupe	21 173	5 125	1 190	181	(27 669)	-
Droits d'accises	-	(21 928)	-	-	-	(21 928)
Produits des ventes	40 879	102 409	20 995	210	(27 669)	136 824
Charges d'exploitation	(17 686)	(97 947)	(19 349)	(627)	27 669	(107 940)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(3 679)	(1 175)	(491)	(33)	-	(5 378)
Résultat opérationnel ajusté	19 514	3 287	1 155	(450)	-	23 506
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence et autres éléments	1 334	260	43	970	-	2 607
Impôts du résultat opérationnel net	(11 999)	(1 012)	(351)	130	-	(13 232)
Résultat opérationnel net ajusté	8 849	2 535	847	650	-	12 881
Coût net de la dette nette						(338)
Intérêts minoritaires						(340)
Résultat net ajusté						12 203

Exercice 2007 (en millions d'euros)	Amont	Aval	Chimie	Holding	Éliminations de consolidation	Total
Investissements bruts	8 882	1 875	911	54		11 722
Désinvestissements au prix de cession	751	394	83	328		1 556
Flux de trésorerie d'exploitation	12 692	4 148	1 096	(250)		17 686
Bilan au 31 décembre 2007						
Immobilisations corporelles et incorporelles	32 535	8 308	5 061	213		46 117
Titres des sociétés mises en équivalence	3 021	2 105	728	6 851		12 705
Prêts aux sociétés mises en équivalence et autres actifs non courants	3 748	1 183	456	634		6 021
Besoin en fonds de roulement	(94)	6 811	2 774	506		9 997
Provisions et autres passifs non courants	(12 147)	(2 018)	(1 697)	(1 441)		(17 303)
Capitaux employés (bilan)	27 063	16 389	7 322	6 763		57 537
Moins effet de stock	-	(4 198)	(424)	1 112		(3 510)
Capitaux employés (information par secteur)	27 063	12 191	6 898	7 875		54 027
ROACE en pourcentage	34%	21%	12%			24%

B) Réconciliation des informations par secteur avec les états financiers consolidés

L'impact des éléments d'ajustement sur le compte de résultat consolidé se présente comme suit :

Exercice 2009 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	131 327	-	131 327
Droits d'accises	(19 174)	-	(19 174)
Produits des ventes	112 153	-	112 153
Achats, nets de variation de stocks	(73 263)	2 205	(71 058)
Autres charges d'exploitation	(18 271)	(320)	(18 591)
Charges d'exploration	(698)	-	(698)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(6 291)	(391)	(6 682)
Autres produits	131	183	314
Autres charges	(315)	(285)	(600)
Coût de l'endettement financier brut	(530)	-	(530)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	132	-	132
Coût de l'endettement financier net	(398)	-	(398)
Autres produits financiers	643	-	643
Autres charges financières	(345)	-	(345)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 918	(276)	1 642
Charge d'impôt	(7 302)	(449)	(7 751)
Résultat net de l'ensemble consolidé	7 962	667	8 629
Part du Groupe	7 784	663	8 447
Intérêts minoritaires	178	4	182

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis.

Exercice 2008 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement ^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	179 976	-	179 976
Droits d'accises	(19 645)	-	(19 645)
Produits des ventes	160 331	-	160 331
Achats, nets de variation de stocks	(107 521)	(3 503)	(111 024)
Autres charges d'exploitation	(18 903)	(198)	(19 101)
Charges d'exploration	(764)	-	(764)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 578)	(177)	(5 755)
Autres produits	153	216	369
Autres charges	(147)	(407)	(554)
Coût de l'endettement financier brut	(1 000)	-	(1 000)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	473	-	473
Coût de l'endettement financier net	(527)	-	(527)
Autres produits financiers	728	-	728
Autres charges financières	(325)	-	(325)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 316	(595)	1 721
Charge d'impôt	(15 457)	1 311	(14 146)
Résultat net de l'ensemble consolidé	14 306	(3 353)	10 953
Part du Groupe	13 920	(3 330)	10 590
Intérêts minoritaires	386	(23)	363

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

Exercice 2007 (en millions d'euros)	Ajusté	Éléments d'ajustement^(a)	Compte de résultat consolidé
Chiffre d'affaires	158 752	–	158 752
Droits d'accises	(21 928)	–	(21 928)
Produits des ventes	136 824	–	136 824
Achats, nets de variation de stocks	(89 688)	1 881	(87 807)
Autres charges d'exploitation	(17 375)	(39)	(17 414)
Charges d'exploration	(877)	–	(877)
Amortissements des immobilisations corporelles et droits miniers	(5 378)	(47)	(5 425)
Autres produits	384	290	674
Autres charges	(225)	(245)	(470)
Coût de l'endettement financier brut	(1 783)	–	(1 783)
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	1 244	–	1 244
Coût de l'endettement financier net	(539)	–	(539)
Autres produits financiers	643	–	643
Autres charges financières	(274)	–	(274)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	2 079	(304)	1 775
Charge d'impôt	(13 031)	(544)	(13 575)
Résultat net de l'ensemble consolidé	12 543	992	13 535
Part du Groupe	12 203	978	13 181
Intérêts minoritaires	340	14	354

(a) Les éléments d'ajustement incluent les éléments non récurrents, l'effet de stock et la quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis.

C) Nature des éléments d'ajustement par secteur

Les éléments d'ajustement du compte de résultat, selon la définition donnée dans la note 2 de l'annexe aux comptes consolidés, sont les suivants :

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel

Exercice 2009 (en millions d'euros)	Mont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	–	1 816	389	–	2 205
Charges de restructuration	–	–	–	–	–
Dépréciations exceptionnelles	(4)	(347)	(40)	–	(391)
Autres éléments	(17)	(258)	(45)	–	(320)
Total	(21)	1 211	304	–	1 494

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe

Exercice 2009 (en millions d'euros)	Mont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	–	1 279	254	–	1 533
Quote-part des éléments d'ajustement et des éléments particuliers de Sanofi-Aventis	–	–	–	(300)	(300)
Charges de restructuration	–	(27)	(102)	–	(129)
Dépréciations exceptionnelles	(52)	(253)	(28)	–	(333)
Plus-values de cession	–	–	–	179	179
Autres éléments	(112)	(182)	7	–	(287)
Total	(164)	817	131	(121)	663

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel**Exercice 2008**

(en millions d'euros)

	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	(2 776)	(727)	-	(3 503)
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	(171)	-	(6)	-	(177)
Autres éléments	-	-	(198)	-	(198)
Total	(171)	(2 776)	(931)	-	(3 878)

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe**Exercice 2008**

(en millions d'euros)

	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	(1 949)	(503)	-	(2 452)
Quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis	-	-	-	(393)	(393)
Charges de restructuration	-	(47)	(22)	-	(69)
Dépréciations exceptionnelles	(172)	(26)	(7)	-	(205)
Plus-values de cession	130	-	-	84	214
Autres éléments	(236)	-	(151)	(38)	(425)
Total	(278)	(2 022)	(683)	(347)	(3 330)

Éléments d'ajustement du résultat opérationnel**Exercice 2007**

(en millions d'euros)

	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	1 529	301	-	1 830
Charges de restructuration	-	-	-	-	-
Dépréciations exceptionnelles	-	(43)	(4)	-	(47)
Autres éléments	(11)	51	(28)	-	12
Total	(11)	1 537	269	-	1 795

Éléments d'ajustement du résultat net part du Groupe**Exercice 2007**

(en millions d'euros)

	Amont	Aval	Chimie	Holding	Total
Effet de stock	-	1 084	201	-	1 285
Quote-part des éléments non récurrents de Sanofi-Aventis	-	-	-	75	75
Quote-part des éléments d'ajustement de Sanofi-Aventis	-	-	-	(318)	(318)
Charges de restructuration	-	(20)	(15)	-	(35)
Dépréciations exceptionnelles	(93)	(61)	(8)	-	(162)
Plus-values de cession	89	101	-	116	306
Autres éléments	(8)	(27)	(38)	(100)	(173)
Total	(12)	1 077	140	(227)	978

D) Informations sur les dépréciations d'actifs

Au titre de l'exercice 2009, des dépréciations d'actifs ont été enregistrées dans les secteurs Amont, Aval et Chimie avec un impact de 413 millions d'euros sur le résultat opérationnel et 382 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations ont été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel pour 391 millions d'euros et du résultat net part du Groupe pour 333 millions d'euros. Ces éléments d'ajustement sont présentés dans la note 4C ci-dessus sous la rubrique « Dépréciations exceptionnelles ».

Les dépréciations portent sur certaines unités génératrices de trésorerie (UGT) pour lesquelles des indicateurs de perte de valeur

ont été identifiés, en raison de l'évolution des conditions d'exploitation ou de l'environnement économique des activités concernées.

Les principes appliqués sont les suivants :

- o la valeur recouvrable des UGT a été déterminée sur la base de leur valeur d'utilité, telle que définie dans la note 1L de l'annexe aux comptes consolidés « Dépréciation des actifs immobilisés » ;
- o les flux de trésorerie ont été établis avec les hypothèses retenues dans le plan long terme du Groupe. Ces hypothèses (incluant notamment les prix futurs des produits, l'offre et la demande de produits, les volumes de production futurs) représentent la meilleure estimation par le management du Groupe de

l'ensemble des conditions économiques pendant la durée de vie résiduelle des actifs ;

- o les flux de trésorerie futurs sont déterminés à partir du plan long terme et sont établis sur une période cohérente avec la durée de vie des actifs compris dans l'UGT. Ils intègrent les risques spécifiques aux actifs et sont actualisés à un taux de 8% après impôt. Ce taux correspond au coût moyen pondéré du capital du Groupe estimé à partir de données historiques de marché.

Ces hypothèses ont été appliquées de manière constante sur les exercices 2007, 2008 et 2009.

Les UGT du secteur Amont affectées par ces dépréciations sont des champs pétroliers et des entreprises associées consolidées selon la méthode de la mise en équivalence.

Les UGT de l'Aval sont des filiales ou groupes de filiales (ou d'actifs industriels) organisées par pays pour les activités de raffinage et par zone géographique pertinente pour les activités commerciales. L'exercice 2009 a été marqué par la dégradation de l'environnement économique, plus particulièrement la baisse des marges de raffinage qui ont entraîné des changements de conditions d'exploitation des actifs de certaines activités du secteur Aval. Ces éléments ont conduit le Groupe à reconnaître des dépréciations d'actifs à hauteur de 347 millions d'euros en résultat opérationnel et 253 millions d'euros en résultat net. Compte tenu du contexte économique dégradé, des analyses de sensibilité avec

une hypothèse de marge de raffinage réduite ont été réalisées par le Groupe et n'ont pas conduit à des dépréciations complémentaires.

Les UGT de la Chimie sont des divisions mondiales, chaque division regroupant un ensemble d'activités ou de produits homogènes sur les plans stratégiques, commerciaux et industriels.

Au titre de l'exercice 2008, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Amont, Aval et Chimie avec un impact de 216 millions d'euros sur le résultat opérationnel et 244 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe. Ces dépréciations avaient été qualifiées d'éléments d'ajustement du résultat opérationnel pour 177 millions d'euros et du résultat net part du Groupe pour 205 millions d'euros.

Au titre de l'exercice 2007, des dépréciations d'actifs avaient été enregistrées dans les secteurs Amont, Aval et Chimie avec un impact de 47 millions d'euros sur le résultat opérationnel et 162 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe.

Au titre de l'exercice 2009, aucune reprise de perte de valeur n'a été enregistrée. Au titre de l'exercice 2008, des reprises de perte de valeur avaient été enregistrées dans le secteur Amont avec un impact de 41 millions d'euros sur le résultat opérationnel et de 29 millions d'euros sur le résultat net part du Groupe. Aucune reprise de perte de valeur n'avait été enregistrée sur l'exercice 2007.

5) Informations par zone géographique

(en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Reste du monde	Total
Exercice 2009						
Chiffre d'affaires hors Groupe	32 437	60 140	9 515	9 808	19 427	131 327
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 973	15 218	8 112	17 312	11 489	59 104
Investissements bruts	1 189	2 502	1 739	4 651	3 268	13 349
Exercice 2008						
Chiffre d'affaires hors Groupe	43 616	82 761	14 002	12 482	27 115	179 976
Immobilisations corporelles et incorporelles	7 260	13 485	5 182	15 460	10 096	51 483
Investissements bruts	1 997	2 962	1 255	4 500	2 926	13 640
Exercice 2007						
Chiffre d'affaires hors Groupe	37 949	73 757	12 404	10 401	24 241	158 752
Immobilisations corporelles et incorporelles	6 437	14 554	4 444	11 872	8 810	46 117
Investissements bruts	1 627	2 538	740	3 745	3 072	11 722

6) Charges d'exploitation

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Achats, nets de variation de stocks ^(a)	(71 058)	(111 024)	(87 807)
Charges d'exploration	(698)	(764)	(877)
Autres charges d'exploitation ^(b)	(18 591)	(19 101)	(17 414)
dont (dotations) reprises de provisions non courantes opérationnelles	515	459	781
dont (dotations) reprises de provisions courantes opérationnelles	(43)	(29)	(42)
Charges d'exploitation	(90 347)	(130 889)	(106 098)

(a) Inclut les taxes à la production dans l'Amont, notamment les royalties (voir en particulier les impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions historiques du Groupe détaillés dans la note 33 de l'annexe aux comptes consolidés « Informations complémentaires »).

(b) Constituées principalement des frais de production et de fonctionnement (voir en particulier les charges de personnel détaillées dans la note 26 de l'annexe aux comptes consolidés « Effectifs du Groupe et charges de personnel »).

7) Autres produits et autres charges

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Plus et moins-values sur cessions d'actifs	200	257	639
Profits de change	-	112	35
Autres	114	-	-
Autres produits	314	369	674
Pertes de change	(32)	-	-
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles (hors droits miniers)	(142)	(162)	(178)
Autres	(426)	(392)	(292)
Autres charges	(600)	(554)	(470)

Autres produits

En 2009, les plus-values sur cession proviennent principalement de la cession de titres Sanofi-Aventis.

En 2008, les plus-values sur cession provenaient principalement de cessions d'actifs dans le secteur Amont ainsi que de la cession de titres Sanofi-Aventis.

En 2007, les plus-values sur cession provenaient principalement des cessions d'actifs dans les secteurs Amont et Aval, ainsi que de la cession de titres Sanofi-Aventis.

Autres charges

En 2009, la rubrique « Autres » est principalement constituée de 190 millions d'euros de charges de restructuration dans les secteurs Aval et Chimie.

En 2008, la rubrique « Autres » était principalement constituée de :

- 107 millions d'euros de charges de restructuration dans les secteurs Amont, Aval et Chimie ;
- 48 millions d'euros de dotation aux provisions relatives à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres risques et engagements ».

En 2007, la rubrique « Autres » était principalement constituée de :

- 51 millions d'euros de charges de restructuration dans les secteurs Aval et Chimie ;
- 100 millions d'euros de dotation aux provisions relatives à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres risques et engagements ».

8) Autres produits financiers et autres charges financières

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Revenus des participations	210	238	218
Frais financiers immobilisés	117	271	322
Autres	316	219	103
Autres produits financiers	643	728	643
Effet de l'actualisation des provisions pour restitution des sites	(283)	(229)	(189)
Autres	(62)	(96)	(85)
Autres charges financières	(345)	(325)	(274)

9) Impôts sur les sociétés

Depuis 1966, le Groupe est imposé selon le régime du bénéfice consolidé, accordé par agrément triennal du ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. L'agrément du Groupe au régime du bénéfice consolidé couvre la période 2008-2010.

Aucun impôt différé n'est reconnu au titre des différences temporelles entre les valeurs comptables et fiscales des investissements considérés comme permanents dans des filiales à

La charge d'impôts sur les résultats s'analyse de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Impôts courants	(7 213)	(14 117)	(12 141)
Impôts différés	(538)	(29)	(1 434)
Charge d'impôt	(7 751)	(14 146)	(13 575)

L'analyse par source du passif net d'impôt différé s'établit comme suit, avant compensation des actifs et passifs par entité fiscale :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Déficits et crédits d'impôts reportables	1 114	1 031	560
Pensions, retraites et obligations similaires	517	519	760
Autres provisions non déductibles temporairement	2 184	2 075	2 341
Impôts différés actifs	3 815	3 625	3 661
Dépréciation des impôts différés actifs	(484)	(475)	(449)
Impôts différés actifs nets	3 331	3 150	3 212
Amortissement fiscal accéléré	(9 791)	(8 836)	(9 254)
Autres déductions fiscales temporaires	(1 179)	(1 171)	(1 209)
Impôts différés passifs	(10 970)	(10 007)	(10 463)
Passif net d'impôt différé	(7 639)	(6 857)	(7 251)

Après compensation des actifs et passifs par entité fiscale, les impôts différés sont présentés de la manière suivante au bilan :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Impôts différés actifs, non courants (note 14)	1 164	1 010	797
Impôts différés actifs, courants (note 16)	214	206	112
Impôts différés passifs, non courants	(8 948)	(7 973)	(7 933)
Impôts différés passifs, courants	(69)	(100)	(227)
Montant net	(7 639)	(6 857)	(7 251)

La variation au bilan de la position nette d'impôts différés est analysée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Solde à l'ouverture	(6 857)	(7 251)	(6 369)
Impôts différés reconnus en résultat	(538)	(29)	(1 434)
Impôts différés reconnus en capitaux propres ^(a)	(38)	30	(6)
Variations de périmètre	(1)	(1)	158
Effets de change	(205)	394	400
Solde à la clôture	(7 639)	(6 857)	(7 251)

(a) Ce montant est constitué principalement des impôts courants et différés affectés aux transactions sur les réévaluations des titres cotés classés en actifs financiers disponibles à la vente et des impôts différés relatifs à la couverture de flux futurs (voir la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés).

Rapprochement entre la charge d'impôt théorique et le résultat avant impôt

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 629	10 953	13 535
Impôts sur les sociétés	7 751	14 146	13 575
Résultat avant impôt	16 380	25 099	27 110
Taux d'imposition français	34,43%	34,43%	34,43%
Charge d'impôt théorique	(5 640)	(8 642)	(9 334)
Différence entre le taux d'imposition français et le taux d'imposition des filiales étrangères	(3 214)	(6 326)	(5 118)
Effet en impôt du résultat des sociétés mises en équivalence	565	593	611
Différences permanentes	597	315	122
Ajustements d'impôt courant sur exercices antérieurs	(47)	12	75
Ajustements d'impôt différé afférents aux variations des taux d'impôt	(1)	(31)	(16)
Variation de la dépréciation des impôts différés actifs	(6)	(63)	80
Autres	(5)	(4)	5
Charge d'impôt dans le compte de résultat	(7 751)	(14 146)	(13 575)

Le taux d'imposition français est constitué du taux normal de l'impôt sur les sociétés (33,33%), augmenté des contributions additionnelles en vigueur en 2009 qui portent le taux global d'imposition des bénéficiaires à 34,43% (identique aux exercices 2008 et 2007).

Les différences permanentes sont principalement dues aux dépréciations d'écarts d'acquisition, aux dividendes des sociétés non consolidées ainsi qu'à l'impact des modalités de fiscalisation propres à certaines activités et au régime du bénéfice consolidé.

Échéancier des crédits d'impôt

Le Groupe dispose de déficits et crédits d'impôts reportables qui expirent selon l'échéancier suivant :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009		2008		2007	
	Base	Impôt	Base	Impôt	Base	Impôt
2008	-	-	-	-	290	141
2009	-	-	233	115	222	109
2010	258	126	167	79	129	59
2011	170	83	93	42	33	13
2012 ^(a)	121	52	61	19	68	22
2013 ^(b)	133	43	1 765	587	-	-
2014 et suivants	1 804	599	-	-	-	-
Déficits et crédits d'impôts indéfiniment reportables	661	211	560	189	641	216
Total	3 147	1 114	2 879	1 031	1 383	560

(a) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2012 et années suivantes pour l'exercice 2007.

(b) Déficits et crédits d'impôts reportables en 2013 et années suivantes pour l'exercice 2008.

10) Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Écarts d'acquisition	1 776	(614)	1 162
Droits miniers prouvés et non prouvés	8 204	(2 421)	5 783
Autres immobilisations incorporelles	2 712	(2 143)	569
Total immobilisations incorporelles	12 692	(5 178)	7 514

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Écarts d'acquisition	1 690	(616)	1 074
Droits miniers prouvés et non prouvés	6 010	(2 268)	3 742
Autres immobilisations incorporelles	2 519	(1 994)	525
Total immobilisations incorporelles	10 219	(4 878)	5 341

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Écarts d'acquisition	1 684	(617)	1 067
Droits miniers prouvés et non prouvés	5 327	(2 310)	3 017
Autres immobilisations incorporelles	2 452	(1 886)	566
Total immobilisations incorporelles	9 463	(4 813)	4 650

Les variations des immobilisations incorporelles s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Immobilisations incorporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations incorporelles nettes au 31 décembre
2009	5 341	629	(64)	(345)	2	1 951	7 514
2008	4 650	404	(3)	(259)	(93)	642	5 341
2007	4 705	472	(160)	(274)	(208)	115	4 650

En 2009, la colonne « Autres » comprend principalement les droits miniers de Chesapeake dans le *Barnett Shale* pour 1 449 millions d'euros (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2008, la colonne « Autres » comprenait principalement les droits miniers de Synenco Energy Inc. pour 221 millions d'euros et de Goal Petroleum BV pour 292 millions d'euros.

Le tableau suivant donne les variations pour l'année 2009 des écarts d'acquisition répartis par secteur :

(en millions d'euros)	Écarts d'acquisition nets au 1 ^{er} janvier 2009	Augmentations	Dépréciations	Autres	Écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2009
Amont	78	-	-	-	78
Aval	130	70	-	2	202
Chimie	841	11	-	5	857
 Holding	25	-	-	-	25
Total	1 074	81	-	7	1 162

11) Immobilisations corporelles

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations de l'Exploration & Production			
Sur permis prouvés	71 082	(44 718)	26 364
Sur permis non prouvés	182	(1)	181
Travaux en cours	10 351	(51)	10 300
Sous-total	81 615	(44 770)	36 845
Autres immobilisations			
Terrains	1 458	(435)	1 023
Installations techniques (y compris transport)	22 927	(15 900)	7 027
Constructions	6 142	(3 707)	2 435
Immobilisations en cours	2 774	(155)	2 619
Autres immobilisations	6 506	(4 865)	1 641
Sous-total	39 807	(25 062)	14 745
Total immobilisations corporelles	121 422	(69 832)	51 590
Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations de l'Exploration & Production			
Sur permis prouvés	61 727	(39 315)	22 412
Sur permis non prouvés	106	(1)	105
Travaux en cours	9 586	-	9 586
Sous-total	71 419	(39 316)	32 103
Autres immobilisations			
Terrains	1 446	(429)	1 017
Installations techniques (y compris transport)	21 734	(14 857)	6 877
Constructions	5 739	(3 441)	2 298
Immobilisations en cours	2 226	(10)	2 216
Autres immobilisations	6 258	(4 627)	1 631
Sous-total	37 403	(23 364)	14 039
Total immobilisations corporelles	108 822	(62 680)	46 142
Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations de l'Exploration & Production			
Sur permis prouvés	60 124	(38 735)	21 389
Sur permis non prouvés	48	(1)	47
Travaux en cours	7 010	-	7 010
Sous-total	67 182	(38 736)	28 446
Autres immobilisations			
Terrains	1 460	(417)	1 043
Installations techniques (y compris transport)	20 575	(14 117)	6 458
Constructions	5 505	(3 430)	2 075
Immobilisations en cours	1 832	(4)	1 828
Autres immobilisations	6 291	(4 674)	1 617
Sous-total	35 663	(22 642)	13 021
Total immobilisations corporelles	102 845	(61 378)	41 467

Les variations des immobilisations corporelles s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Immobilisations corporelles nettes au 1 ^{er} janvier	Acquisitions	Cessions	Dotations nettes d'amortissements et dépréciations	Effets de change	Autres	Immobilisations corporelles nettes au 31 décembre
2009	46 142	11 212	(65)	(6 765)	397	669	51 590
2008	41 467	11 442	(102)	(5 941)	(1 151)	427	46 142
2007	40 576	10 241	(729)	(5 674)	(2 347)	(600)	41 467

En 2009, la colonne « Autres » correspond principalement à l'évolution des immobilisations corporelles liées à la provision pour restitution des sites et aux immobilisations corporelles de Chesapeake dans le *Barnett Shale* pour 113 millions d'euros (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2008, la colonne « Autres » correspondait principalement à l'évolution des immobilisations corporelles liées à la provision pour restitution des sites.

En 2007, la colonne « Cessions » comprenait principalement l'impact de la conversion du projet Sincor et de la cession de la raffinerie de Milford Haven. La colonne « Autres » correspondait notamment à l'impact de la conversion du projet Sincor et à l'évolution des immobilisations corporelles liées à la provision pour restitution des sites.

Les immobilisations corporelles présentées ci-dessus incluent des installations techniques et des constructions en location financement pour les montants suivants :

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	548	(343)	205
Constructions	60	(30)	30
Autres immobilisations	-	-	-
Total	608	(373)	235

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	558	(316)	242
Constructions	35	(28)	7
Autres immobilisations	-	-	-
Total	593	(344)	249

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Installations techniques	503	(265)	238
Constructions	35	(29)	6
Autres immobilisations	-	-	-
Total	538	(294)	244

12) Sociétés mises en équivalence : titres et prêts

Valeur d'équivalence (en millions d'euros)	Au 31 décembre					
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
	% de détention			valeur d'équivalence		
NLNG	15,00%	15,00%	15,00%	1 136	1 135	1 062
PetroCedeño – EM ^(a)	30,32%	30,32%	30,32%	874	760	534
CEPSA (quote-part Amont)	48,83%	48,83%	48,83%	385	403	246
Angola LNG Ltd. ^(a)	13,60%	13,60%	13,60%	490	326	155
Qatargas	10,00%	10,00%	10,00%	83	251	172
Société du Terminal Méthanier De Fos Cavaou	28,79%	30,30%	30,30%	124	114	92
SCP Limited	10,00%	10,00%	10,00%	89	96	91
Dolphin Energy Ltd (Del) Abu Dhabi	24,50%	24,50%	24,50%	118	85	37
Qatar Liquefied Gas Company Limited II (Train B)	16,70%	16,70%	16,70%	143	82	86
Moattama Gas Transportation Cy	31,24%	31,24%	31,24%	51	65	53
Ocensa	15,20%	15,20%	15,20%	85	60	57
Gasoducto Gasandes Argentina	56,50%	56,50%	56,50%	46	58	74
Gaz transport & Technigaz ^(a)	30,00%	30,00%	30,00%	26	53	46
Laffan Refinery	10,00%	10,00%	10,00%	60	53	39
Shtokman Development AG ^(b)	25,00%	25,00%	–	162	35	–
Autres	–	–	–	388	315	277
Total Amont				4 260	3 891	3 021
CEPSA (quote-part Aval)	48,83%	48,83%	48,83%	1 927	1 810	1 932
Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals ^(b)	37,50%	37,50%	–	60	75	–
Wepec	22,41%	22,41%	22,41%	–	–	70
Autres	–	–	–	123	73	103
Total Aval				2 110	1 958	2 105
CEPSA (quote-part Chimie)	48,83%	48,83%	48,83%	396	424	524
Qatar Petrochemical Company Ltd.	20,00%	20,00%	20,00%	205	192	150
Autres	–	–	–	51	61	54
Total Chimie				652	677	728
Sanofi-Aventis	7,39%	11,38%	13,06%	4 235	6 137	6 851
Autres	–	–	–	–	–	–
Total Holding				4 235	6 137	6 851
Total titres				11 257	12 663	12 705
Prêts				2 367	2 005	2 575
Total titres et prêts				13 624	14 668	15 280

(a) Société intégrée par mise en équivalence en 2007.

(b) Société intégrée par mise en équivalence en 2008.

Quote-part du profit (perte) (en millions d'euros)	Au 31 décembre			Exercice		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
	% de détention			quote-part du profit (perte)		
NLNG	15,00%	15,00%	15,00%	227	554	477
PetroCedeño – EM ^(a)	30,32%	30,32%	30,32%	166	193	–
CEPSA (quote-part Amont)	48,83%	48,83%	48,83%	23	50	88
Angola LNG Ltd. ^(a)	13,60%	13,60%	13,60%	9	10	7
Qatargas	10,00%	10,00%	10,00%	114	126	74
Société du Terminal Méthanier De Fos Cavaou	28,79%	30,30%	30,30%	–	(5)	(2)
SCP Limited	10,00%	10,00%	10,00%	6	4	1
Dolphin Energy Ltd (Del) Abu Dhabi	24,50%	24,50%	24,50%	94	83	5
Qatar Liquefied Gas Company Limited II (Train B)	16,70%	16,70%	16,70%	8	(11)	(5)
Moattama Gas Transportation Cy	31,24%	31,24%	31,24%	75	81	67
Ocensa	15,20%	15,20%	15,20%	36	–	–
Gasoducto Gasandes Argentina	56,50%	56,50%	56,50%	(6)	(10)	(22)
Gaz transport & Technigaz ^(a)	30,00%	30,00%	30,00%	20	51	45
Laffan Refinery	10,00%	10,00%	10,00%	(4)	2	–
Shtokman Development AG ^(b)	25,00%	25,00%	–	4	–	–
Autres	–	–	–	87	50	6
Total Amont				859	1 178	741
CEPSA (quote-part Aval)	48,83%	48,83%	48,83%	149	76	253
Saudi Aramco Total Refining & Petrochemicals ^(b)	37,50%	37,50%	–	(12)	–	–
Wepec	22,41%	22,41%	22,41%	–	(110)	14
Autres	–	–	–	81	(13)	(1)
Total Aval				218	(47)	266
CEPSA (quote-part Chimie)	48,83%	48,83%	48,83%	10	10	24
Qatar Petrochemical Company Ltd	20,00%	20,00%	20,00%	74	66	55
Autres	–	–	–	(5)	(1)	1
Total Chimie				79	75	80
Sanofi-Aventis	7,39%	11,38%	13,06%	486	515	688
Autres	–	–	–	–	–	–
Total Holding				486	515	688
Total titres				1 642	1 721	1 775

(a) Société intégrée par mise en équivalence en 2007.

(b) Société intégrée par mise en équivalence en 2008.

La quote-part de la valeur boursière de CEPSA s'élève à 2 845 millions d'euros au 31 décembre 2009 pour une valeur d'équivalence de 2 708 millions d'euros.

La quote-part de la valeur boursière de Sanofi-Aventis s'élève à 5 324 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Les principaux agrégats financiers en part Groupe des sociétés comptabilisées par mise en équivalence sont les suivants :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	2008
Actifs	22 681	23 173
Capitaux propres	11 257	12 663
Passifs	11 424	10 510
Exercice (en millions d'euros)	2009	2008
Produits des ventes	14 434	19 982
Résultat avant impôts	2 168	2 412
Charge d'impôt	(526)	(691)
Résultat net	1 642	1 721

13) Autres titres

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Areva ^(a)	69	58	127
Arkema	15	47	62
Chicago Mercantile Exchange Group ^(b)	1	9	10
Olympia Energy Fund – fonds d'investissement énergie ^(c)	35	(2)	33
Autres titres cotés	–	–	–
Autres titres cotés ^(d)	120	112	232
BBPP	72	–	72
BTC Limited	144	–	144
Autres titres non cotés	714	–	714
Autres titres non cotés ^(d)	930	–	930
Total autres titres	1 050	112	1 162

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Areva ^(a)	69	59	128
Arkema	16	15	31
Chicago Mercantile Exchange Group ^(b)	1	5	6
Olympia Energy Fund – fonds d'investissement énergie ^(c)	36	(5)	31
Autres titres cotés	–	–	–
Autres titres cotés ^(d)	122	74	196
BBPP	75	–	75
BTC Limited	161	–	161
Autres titres non cotés	733	–	733
Autres titres non cotés ^(d)	969	–	969
Total autres titres	1 091	74	1 165

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Valeur historique	Gain (Perte) latent	Valeur au bilan
Areva ^(a)	69	216	285
Arkema	16	97	113
Nymex Holdings Inc.	1	15	16
Autres titres cotés	–	–	–
Autres titres cotés ^(d)	86	328	414
BBPP	71	–	71
BTC Limited	161	–	161
Autres titres non cotés	645	–	645
Autres titres non cotés ^(d)	877	–	877
Total autres titres	963	328	1 291

(a) Gain latent calculé sur la base du certificat d'investissement.

(b) Les titres Nymex Holdings Inc. ont été échangés au cours du processus d'acquisition ouvert le 11 juin 2008 et clos le 22 août 2008 par lequel Chicago Mercantile Exchange Group a acquis la totalité des titres Nymex Holdings Inc.

(c) Titres acquis en 2008.

(d) Dont dépréciations de 599 millions d'euros en 2009, 608 millions d'euros en 2008 et 632 millions d'euros en 2007.

Ces titres appartiennent à la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » (voir la note 1M(ii) de l'annexe aux comptes consolidés).

14) Autres actifs non courants

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Impôts différés actifs, non courants	1 164	–	1 164
Prêts et avances ^(a)	1 871	(587)	1 284
Autres	633	–	633
Total	3 668	(587)	3 081

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Impôts différés actifs, non courants	1 010	–	1 010
Prêts et avances ^(a)	1 932	(529)	1 403
Autres	631	–	631
Total	3 573	(529)	3 044

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Impôts différés actifs, non courants	797	–	797
Prêts et avances ^(a)	1 378	(527)	851
Autres	507	–	507
Total	2 682	(527)	2 155

(a) Hors prêts aux sociétés mises en équivalence.

Les variations des dépréciations sur les prêts et avances sont les suivantes :

Exercice (en millions d'euros)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations	Reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2009	(529)	(19)	29	(68)	(587)
2008	(527)	(33)	52	(21)	(529)
2007	(488)	(13)	6	(32)	(527)

15) Stocks

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	4 581	–	4 581
Produits raffinés	6 647	(18)	6 629
Produits de la Chimie	1 234	(113)	1 121
Autres stocks	1 822	(286)	1 536
Total	14 284	(417)	13 867

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	2 772	(326)	2 446
Produits raffinés	4 954	(416)	4 538
Produits de la Chimie	1 419	(105)	1 314
Autres stocks	1 591	(268)	1 323
Total	10 736	(1 115)	9 621

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Hydrocarbures bruts et gazeux	4 746	–	4 746
Produits raffinés	6 874	(11)	6 863
Produits de la Chimie	1 188	(91)	1 097
Autres stocks	1 368	(223)	1 145
Total	14 176	(325)	13 851

Les variations des dépréciations sur les stocks sont les suivantes :

Exercice (en millions d'euros)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
2009	(1 115)	700	(2)	(417)
2008	(325)	(740)	(50)	(1 115)
2007	(440)	124	(9)	(325)

16) Clients et comptes rattachés, autres créances

Au 31 décembre 2009
(en millions d'euros)

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	16 187	(468)	15 719
Créances sur États (impôts et taxes)	2 156	-	2 156
Autres créances d'exploitation	5 214	(69)	5 145
Impôts différés actifs, courants	214	-	214
Charges constatées d'avance	638	-	638
Autres débiteurs	45	-	45
Autres créances	8 267	(69)	8 198

Au 31 décembre 2008
(en millions d'euros)

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	15 747	(460)	15 287
Créances sur États (impôts et taxes)	2 510	-	2 510
Autres créances d'exploitation	6 227	(19)	6 208
Impôts différés actifs, courants	206	-	206
Charges constatées d'avance	650	-	650
Autres débiteurs	68	-	68
Autres créances	9 661	(19)	9 642

Au 31 décembre 2007
(en millions d'euros)

	Valeur brute	Dépréciations	Valeur nette
Clients et comptes rattachés	19 611	(482)	19 129
Créances sur États (impôts et taxes)	2 735	-	2 735
Autres créances d'exploitation	4 457	(27)	4 430
Impôts différés actifs, courants	112	-	112
Charges constatées d'avance	687	-	687
Autres débiteurs	42	-	42
Autres créances	8 033	(27)	8 006

Les variations des dépréciations des rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances » sont les suivantes :

Exercice (en millions d'euros)	Dépréciations au 1 ^{er} janvier	Dotations nettes des reprises	Effets de change et autres variations	Dépréciations au 31 décembre
Clients et comptes rattachés				
2009	(460)	(17)	9	(468)
2008	(482)	9	13	(460)
2007	(489)	(25)	32	(482)
Autres créances				
2009	(19)	(14)	(36)	(69)
2008	(27)	7	1	(19)
2007	(39)	(4)	16	(27)

Au 31 décembre 2009, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres Créances d'exploitation » en valeur nette s'élève à 3 610 millions d'euros dont 2 116 millions d'euros échus depuis moins de 90 jours, 486 millions d'euros échus entre 90 jours et 6 mois, 246 millions d'euros échus entre 6 mois et 12 mois et 762 millions d'euros échus depuis plus de 12 mois.

Au 31 décembre 2008, la part des créances échues comprise dans les rubriques « Clients et comptes rattachés » et « Autres créances d'exploitation » en valeur nette s'élevait à 3 744 millions d'euros, dont 2 420 millions d'euros échus depuis moins de 90 jours, 729 millions d'euros échus entre 90 jours et 6 mois, 54 millions d'euros échus entre 6 mois et 12 mois et 541 millions d'euros échus depuis plus de 12 mois.

17) Capitaux propres

Nombre d'actions TOTAL

Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions de TOTAL S.A. d'une valeur nominale de 2,50 euros au 31 décembre 2009. Les actions peuvent être détenues au porteur ou inscrites au nominatif.

Un droit de vote double est attribué, eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, à toutes les actions nominatives et entièrement libérées, inscrites au nom d'un même actionnaire depuis deux ans au moins, ainsi que, en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

En application des statuts de la Société, aucun actionnaire ne peut exprimer en Assemblée générale, par lui-même et par un mandataire, au titre des droits de vote simple attachés aux actions qu'il détient directement ou indirectement et aux pouvoirs qui lui sont donnés, plus de 10% du nombre total des droits de vote attachés aux actions de la Société. S'il dispose du droit de vote double, cette limite pourra être dépassée sans cependant excéder 20%.

Ces limitations deviennent caduques dès lors qu'une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, vient à détenir directement ou indirectement au moins les deux tiers du nombre total des actions de la Société à la suite d'une procédure publique visant la totalité des actions de la Société.

Le nombre d'actions composant le capital autorisé est de 3 381 921 458 au 31 décembre 2009, 3 413 204 025 au 31 décembre 2008 et 4 042 585 605 au 31 décembre 2007.

Au 1^{er} janvier 2007		2 425 767 953
Actions émises en raison de :	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	2 453 832
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	315 312
Actions annulées ^(a)		(33 005 000)
Au 1^{er} janvier 2008		2 395 532 097
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital réservée aux salariés	4 870 386
	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	1 178 167
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	227 424
Actions annulées ^(b)		(30 000 000)
Au 1^{er} janvier 2009		2 371 808 074
Actions émises en raison de :	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	934 780
	Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	480 030
Actions annulées ^(c)		(24 800 000)
Au 31 décembre 2009 ^(d)		2 348 422 884

(a) Sur décision du Conseil d'administration du 10 janvier 2007.

(b) Sur décision du Conseil d'administration du 31 juillet 2008.

(c) Sur décision du Conseil d'administration du 30 juillet 2009.

(d) Dont 115 407 190 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

Le calcul du nombre moyen pondéré et du nombre moyen pondéré dilué d'actions, utilisés respectivement pour la présentation du résultat net par action et du résultat net dilué par action, est détaillé comme suit :

	2009	2008	2007
Nombre d'actions au 1^{er} janvier	2 371 808 074	2 395 532 097	2 425 767 953
<i>Nombre d'actions émises durant l'année (prorata temporis)</i>			
Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL	221 393	742 588	1 020 190
Exercice d'options d'achat d'actions TOTAL	93 827	2 426 827	4 141 186
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	393 623	86 162	163 074
Attribution gratuite d'actions TOTAL	1 164 389	1 112 393	1 114 796
Augmentations de capital réservées aux salariés	-	3 246 924	-
Actions TOTAL détenues par TOTAL S.A. ou les sociétés du Groupe et déduites des capitaux propres consolidés	(143 082 095)	(168 290 440)	(176 912 968)
Nombre moyen pondéré d'actions	2 230 599 211	2 234 856 551	2 255 294 231
<i>Effet dilutif</i>			
Options de souscription et d'achat d'actions TOTAL	1 711 961	6 784 200	13 698 928
Attribution gratuite d'actions TOTAL	4 920 599	4 172 944	4 387 761
Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	60 428	460 935	655 955
Augmentation de capital réservée aux salariés	-	383 912	348 109
Nombre moyen pondéré dilué d'actions	2 237 292 199	2 246 658 542	2 274 384 984

Augmentation de capital réservée aux salariés

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 avait délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérant à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'imputait sur le plafond global d'augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (4 milliards d'euros en nominal).

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a décidé de mettre en œuvre une première augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 12 millions d'actions portant jouissance au 1^{er} janvier 2007 au prix de 44,40 euros par action avec une période de souscription ouverte du 10 au 28 mars 2008. 4 870 386 actions ont été souscrites dans le cadre de cette augmentation de capital.

Annulation d'actions

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a décidé d'annuler 24 800 000 actions acquises en 2008 au prix moyen de 49,28 euros par action.

Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2009, TOTAL S.A. détient 15 075 922 de ses propres actions, soit 0,64% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 6 017 499 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés et dirigeants du Groupe ;
- 5 799 400 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 3 259 023 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2008, TOTAL S.A. détenait 42 750 827 de ses propres actions, soit 1,80% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 12 627 522 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;

- 5 323 305 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 24 800 000 actions acquises entre janvier 2008 et octobre 2008 en vue de leur annulation en vertu de l'autorisation donnée par les Assemblées générales des actionnaires du 11 mai 2007 et du 16 mai 2008. Le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a décidé d'annuler ces 24 800 000 actions acquises au prix moyen de 49,28 euros par action.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2007, TOTAL S.A. détenait 51 089 964 de ses propres actions, soit 2,13% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 16 343 349 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 4 746 615 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 30 000 000 actions acquises entre février 2007 et décembre 2007 en vue de leur annulation en vertu de l'autorisation donnée par les Assemblées générales des actionnaires du 12 mai 2006 et du 11 mai 2007. Le Conseil d'administration du 31 juillet 2008 a décidé d'annuler ces 30 000 000 actions acquises au prix moyen de 54,69 euros par action.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre des exercices 2009, 2008 et 2007, TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,27% du capital social au 31 décembre 2009, 4,23% du capital social au 31 décembre 2008 et 4,19% du capital social au 31 décembre 2007, réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval).

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Dividende

TOTAL a procédé à la mise en paiement, le 22 mai 2009, du solde du dividende de 1,14 euro par action au titre de l'exercice 2008 (le détachement du solde du dividende ayant eu lieu le 19 mai 2009). Par ailleurs, TOTAL a procédé à la mise en paiement, le 18 novembre 2009, de l'acompte sur dividende de 1,14 euro par action au titre de l'exercice 2009 (le détachement de l'acompte sur dividende ayant eu lieu le 13 novembre 2009).

Il sera proposé à l'Assemblée générale des actionnaires du 21 mai 2010 de verser un dividende de 2,28 euros par action au titre de l'exercice 2009, soit un solde à distribuer de 1,14 euro par action en tenant compte de l'acompte de 1,14 euro déjà versé.

Primes liées au capital des sociétés françaises

En vertu de la réglementation française, les primes liées au capital correspondent aux primes d'émission d'actions qui peuvent être capitalisées ou utilisées afin de compenser les pertes si la réserve légale a atteint son niveau minimal autorisé. Ces primes peuvent également être distribuées, cette distribution ayant un impact fiscal sauf si les réserves distribuables de la société mère sont distribuées préalablement à ces primes.

Les primes liées au capital de TOTAL S.A. s'élèvent à 27 171 millions d'euros au 31 décembre 2009 (28 284 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 29 598 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global présentant des éléments reclassés en résultat sont détaillés dans le tableau suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Écarts de conversion de consolidation	(244)	(722)	(2 703)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(243)	(722)	(2 703)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	1	-	-
Actifs disponibles à la vente	38	(254)	111
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	38	(254)	111
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	-	-	-
Couverture de flux futurs	128	-	-
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	349	-	-
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	221	-	-
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	234	173	(406)
Autres éléments	(5)	1	(3)
- Gains/(Pertes) de la période non réalisés	(5)	1	(3)
- Diminué des gains/(pertes) comptabilisés en Résultat net	-	-	-
Effet d'impôt	(38)	30	(6)
Total autres éléments du résultat global	113	(772)	(3 007)

Le détail des effets d'impôt relatifs aux autres éléments du résultat global s'établit comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	2009			2008			2007		
	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt	Avant impôt	Impôt	Après impôt
Écarts de conversion de consolidation	(244)		(244)	(722)		(722)	(2 703)		(2 703)
Actifs disponibles à la vente	38	4	42	(254)	30	(224)	111	(6)	105
Couverture de flux futurs	128	(42)	86	-		-	-		-
Quote-part du résultat global des sociétés mises en équivalence, net d'impôt	234		234	173		173	(406)		(406)
Autres éléments	(5)		(5)	1		1	(3)		(3)
Total autres éléments du résultat global	151	(38)	113	(802)	30	(772)	(3 001)	(6)	(3 007)

18) Engagements envers le personnel

Les provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux sont constituées par :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Provisions pour engagements de retraite	1 236	1 187	1 721
Provisions pour autres engagements sociaux	592	608	611
Provisions pour restructurations (plans de préretraite)	212	216	195
Total	2 040	2 011	2 527

Les principaux régimes de retraite à prestations définies du Groupe sont situés en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis, en Belgique et en Allemagne. Leurs caractéristiques sont les suivantes :

- o les prestations sont généralement exprimées en fonction du salaire final et de l'ancienneté ;
- o ils sont généralement l'objet d'un préfinancement (fonds de pension ou compagnies d'assurance) ;

La valeur actuarielle des droits accumulés au titre des plans à prestations définies et la valeur des préfinancements incluses dans les comptes consolidés s'analysent comme suit :

- o ils sont fermés aux nouveaux embauchés, qui bénéficient de régimes de retraite à cotisations définies.

Les engagements de retraite comprennent également des indemnités de fin de carrière et des avantages de préretraite.

Les autres engagements concernent la participation de l'employeur aux frais médicaux de retraités.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Variation de la valeur actuarielle des droits accumulés						
- Valeur actuarielle des droits accumulés au début de la période	7 405	8 129	8 742	544	583	648
- Droits accumulés durant l'année	134	143	160	10	14	12
- Coût financier	428	416	396	30	24	28
- Réduction de droits futurs	(5)	(3)	(9)	(1)	-	-
- Liquidation d'engagements	(3)	(5)	(20)	-	(4)	-
- Avantages spécifiques	-	-	-	-	-	-
- Cotisations employés	10	12	10	-	-	-
- Prestations payées	(484)	(463)	(448)	(33)	(37)	(40)
- Modifications de régimes	118	12	(70)	(2)	(12)	(2)
- (Gains) Pertes actuariels	446	(248)	(384)	-	(27)	(38)
- Écarts de conversion et autres	120	(588)	(248)	(1)	3	(25)
Valeur actuarielle des droits accumulés à la fin de la période	8 169	7 405	8 129	547	544	583
Variation de la valeur actuelle des placements						
- Valeur actuelle des placements au début de la période	(5 764)	(6 604)	(6 401)	-	-	-
- Revenus financiers attendus des placements	(343)	(402)	(387)	-	-	-
- (Gains) Pertes actuariels	(317)	1 099	140	-	-	-
- Liquidation d'engagements	2	2	8	-	-	-
- Cotisations employés	(10)	(12)	(10)	-	-	-
- Cotisations employeurs ^(a)	(126)	(855)	(556)	-	-	-
- Prestations payées	396	375	349	-	-	-
- Écarts de conversion et autres	(124)	633	253	-	-	-
Valeur actuelle des placements à la fin de la période	(6 286)	(5 764)	(6 604)	-	-	-
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	1 883	1 641	1 525	547	544	583
- Coût des services passés non reconnus	(153)	(48)	(49)	15	21	18
- Gains (Pertes) actuariels non reconnus	(1 045)	(953)	(160)	30	43	10
- Effet du plafond d'actif	9	5	5	-	-	-
(Actif) Passif net comptabilisé	694	645	1 321	592	608	611
- Provisions pour engagements de retraite et autres engagements sociaux	1 236	1 187	1 721	592	608	611
- Autres actifs non courants	(542)	(542)	(400)	-	-	-

(a) En 2008, le Groupe a procédé à l'externalisation de certains de ses engagements pour un montant de 757 millions d'euros auprès d'organismes d'assurances.

Au 31 décembre 2009, la valeur actuarielle des engagements relatifs à des régimes de retraite et assimilés intégralement ou partiellement financés s'élève à 7 206 millions d'euros et la valeur actuelle des engagements non financés à 1 510 millions d'euros (contre respectivement 6 515 millions d'euros et 1 434 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 7 175 millions d'euros et 1 537 millions d'euros au 31 décembre 2007).

La valeur des gains (pertes) actuariels d'expérience relatifs à la valeur actuarielle des droits accumulés et la valeur actuelle des placements est la suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Gains (Pertes) d'expérience relatifs à la valeur actuarielle des droits accumulés	108	(12)	(80)		
Gains (Pertes) d'expérience relatifs à la valeur actuelle des placements	317	(1 099)	(140)		
Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Engagements de retraite					
Valeur actuarielle des droits accumulés	8 169	7 405	8 129	8 742	9 647
Valeur actuelle des placements	(6 286)	(5 764)	(6 604)	(6 401)	(6 274)
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	1 883	1 641	1 525	2 341	3 373
Autres engagements sociaux					
Valeur actuarielle des droits accumulés	547	544	583	648	774
Valeur actuelle des placements	-	-	-	-	-
(Excédent) Insuffisance des placements sur les droits accumulés	547	544	583	648	774

Les cotisations qui seront versées en 2010 par le Groupe, au titre des régimes préfinancés, sont estimées à 152 millions d'euros.

Estimation des paiements futurs (en millions d'euros)	Engagements de retraite	Autres engagements sociaux
2010	489	35
2011	468	36
2012	481	36
2013	472	36
2014	474	37
2015-2019	2 508	195

Composition du portefeuille des placements Au 31 décembre	Engagements de retraite		
	2009	2008	2007
Actions	31%	25%	36%
Obligations	62%	56%	56%
Monétaire	3%	16%	4%
Immobilier	4%	3%	4%

Les hypothèses du Groupe sur les taux de rendement attendus des actifs sont établies par classe d'actifs et par pays à partir des taux de rendement obligataires et des primes de risque.

Le taux d'actualisation retenu correspond au taux des obligations privées de grande qualité, d'après une analyse comparative par pays des différentes sources de marché à la date de clôture.

Hypothèses utilisées pour déterminer les engagements Au 31 décembre	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Taux d'actualisation (moyenne pondérée tous pays)	5,41%	5,93%	5,50%	5,60%	6,00%	5,50%
<i>dont zone Euro</i>	5,12%	5,72%	5,15%	5,18%	5,74%	5,14%
<i>dont États-Unis</i>	6,00%	6,23%	6,00%	5,99%	6,21%	5,98%
<i>dont Royaume-Uni</i>	5,50%	6,00%	5,75%	-	6,00%	5,75%
Taux d'augmentation moyen des salaires	4,50%	4,56%	4,29%	-	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :						
- Taux initial	-	-	-	4,91%	4,88%	5,16%
- Taux ultime	-	-	-	3,79%	3,64%	3,64%

Hypothèses utilisées pour déterminer la charge de l'exercice Exercice	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Taux d'actualisation (moyenne pondérée tous pays)	5,93%	5,50%	4,69%	6,00%	5,50%	4,89%
<i>dont zone Euro</i>	5,72%	5,15%	4,23%	5,74%	5,14%	4,30%
<i>dont États-Unis</i>	6,23%	6,00%	5,50%	6,21%	5,98%	5,49%
<i>dont Royaume-Uni</i>	6,00%	5,75%	5,00%	6,00%	5,75%	5,00%
Taux d'augmentation moyen des salaires	4,56%	4,29%	4,14%	-	-	-
Rendement attendu des placements	6,14%	6,60%	6,26%	-	-	-
Taux de progression des dépenses de santé :						
– Taux initial	-	-	-	4,88%	5,16%	5,57%
– Taux ultime	-	-	-	3,64%	3,64%	3,65%

Une variation de plus ou moins 0,5% des taux d'actualisation – toutes choses étant égales par ailleurs – aurait approximativement les effets suivants sur :

(en millions d'euros)	Augmentation de 0,5 %	Diminution de 0,5 %
La valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2009	(452)	500
La charge de l'exercice 2010	(21)	29

Une variation de plus ou moins 0,5% du taux de rendement attendu des placements – toutes choses étant égales par ailleurs – aurait un impact de 29 millions d'euros à la hausse ou à la baisse sur la charge de l'exercice 2010.

La charge des exercices 2009, 2008 et 2007 s'analyse comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Engagements de retraite			Autres engagements sociaux		
	2009	2008	2007	2009	2008	2007
Droits accumulés durant l'année	134	143	160	10	14	12
Coût financier	428	416	396	30	24	28
Revenus financiers attendus des placements	(343)	(402)	(387)	-	-	-
Amortissement du coût des services passés	13	34	31	(7)	(10)	(5)
Amortissement des (gains) pertes actuariels	50	22	17	(6)	(2)	(1)
Effet du plafond d'actif	4	1	-	-	-	-
Réduction de droits futurs	(4)	(3)	(8)	(1)	-	-
Liquidation d'engagements	(1)	(2)	(12)	-	(3)	(1)
Avantages spécifiques	-	-	-	-	-	-
Charge (Produit) net de l'ensemble consolidé	281	209	197	26	23	33

La variation de plus ou moins 1% des taux de progression des dépenses de santé aurait approximativement les effets suivants sur :

(en millions d'euros)	Augmentation de 1 %	Diminution de 1 %
La valeur actuarielle des droits accumulés au 31 décembre 2009	60	(47)
La charge de l'exercice 2009	7	(3)

19) Provisions et autres passifs non courants

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Provisions pour litiges	423	546	601
Provisions pour protection de l'environnement	623	558	552
Provisions pour restitution des sites	5 469	4 500	4 206
Autres provisions non courantes	1 331	1 804	1 188
Autres passifs non courants	1 535	450	296
Total	9 381	7 858	6 843

En 2009, les provisions pour litiges comprennent notamment la provision couvrant les risques liés aux enquêtes sur la concurrence relatives à Arkema qui s'élève, au 31 décembre 2009, à 43 millions d'euros. D'autres risques et engagements donnant lieu à des passifs éventuels sont traités dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

En 2009, les autres provisions non courantes comprennent notamment :

- o la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élève, au 31 décembre 2009, à 40 millions d'euros ;
- o les provisions pour cessations d'activité dans les secteurs Aval et Chimie qui s'élèvent, au 31 décembre 2009, à 130 millions d'euros ;
- o la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield qui s'élève, au 31 décembre 2009, à 295 millions d'euros.

En 2009, les autres passifs non courants comprennent notamment les dettes, dont la maturité est supérieure à un an, liées à l'acquisition d'immobilisations. Cette rubrique inclut notamment une dette de 818 millions d'euros au titre de l'acquisition Chesapeake (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

En 2008, les provisions pour litiges comprenaient notamment la provision couvrant les risques liés aux enquêtes sur la concurrence relatives à Arkema qui s'élevait, au 31 décembre 2008, à 85 millions d'euros. D'autres risques et engagements donnant lieu à des passifs éventuels sont traités dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

En 2008, les autres provisions non courantes comprenaient notamment la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élevait, au 31 décembre 2008, à 256 millions d'euros.

En 2007, les provisions pour litiges comprenaient notamment la provision couvrant les risques liés aux enquêtes sur la concurrence relatives à Arkema qui s'élevait, au 31 décembre 2007, à 138 millions d'euros. D'autres risques et engagements donnant lieu à des passifs éventuels sont traités dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

En 2007, les autres provisions non courantes comprenaient notamment :

- o la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF qui s'élevait, au 31 décembre 2007, à 134 millions d'euros ;
- o des provisions liées aux cessations d'activité dans la Chimie qui s'élevaient, au 31 décembre 2007, à 49 millions d'euros.

Variations des provisions et autres passifs non courants

Les variations des provisions et autres passifs non courants s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2009	7 858	1 254	(1 413)	202	1 480	9 381
2008	6 843	1 424	(864)	(460)	915	7 858
2007	6 467	747	(927)	(303)	859	6 843

● Dotations

En 2009, les dotations de l'exercice (1 254 millions d'euros) correspondent notamment à :

- o des provisions pour restitution de sites pour 283 millions d'euros (effet de l'actualisation) ;
- o des provisions pour protection de l'environnement pour 147 millions d'euros dans les secteurs Aval et Chimie ;
- o des provisions au titre de la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield pour 223 millions d'euros ;
- o des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 121 millions d'euros.

En 2008, les dotations de l'exercice (1 424 millions d'euros) correspondaient notamment à :

- o des provisions pour restitution de sites pour 229 millions d'euros (effet de l'actualisation) ;
- o la provision au titre de la responsabilité civile liée au sinistre AZF pour 140 millions d'euros ;

- o des provisions pour protection de l'environnement pour 89 millions d'euros ;
- o des provisions pour litiges de 48 millions d'euros relatives à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres risques et engagements » ;
- o des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 27 millions d'euros.

En 2007, les dotations de l'exercice (747 millions d'euros) correspondaient notamment à :

- o des provisions pour restitution de sites pour 189 millions d'euros (effet de l'actualisation) ;
- o des provisions pour litiges de 100 millions d'euros relatives à différentes enquêtes sur la concurrence décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés « Autres risques et engagements » ;
- o des provisions pour protection de l'environnement dans le secteur Chimie pour 23 millions d'euros ;
- o des provisions pour plans sociaux et restructurations pour 15 millions d'euros.

● Reprises

En 2009, les reprises de l'exercice (1 413 millions d'euros) sont principalement liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues suivantes :

- les provisions pour restitutions des sites pour 191 millions d'euros ;
- les provisions pour enquêtes sur la concurrence pour 52 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement reprises pour 86 millions d'euros ;
- la responsabilité civile liée au sinistre AZF reprise pour 216 millions d'euros ;
- la responsabilité civile liée au sinistre Buncefield reprise pour 375 millions d'euros ;
- les plans sociaux et restructurations pour 28 millions d'euros.

En 2008, les reprises de l'exercice (864 millions d'euros) étaient principalement liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues suivantes :

- les provisions pour restitutions des sites pour 280 millions d'euros ;

- les provisions pour enquêtes sur la concurrence pour 163 millions d'euros ;
- les provisions pour protection de l'environnement reprises pour 96 millions d'euros ;
- la responsabilité civile liée au sinistre AZF reprise pour 18 millions d'euros ;
- les plans sociaux et restructurations pour 10 millions d'euros.

En 2007, les reprises de l'exercice (927 millions d'euros) étaient principalement liées à l'utilisation des provisions en regard des charges encourues suivantes :

- les provisions pour restitutions des sites pour 209 millions d'euros ;
- la protection de l'environnement dans le secteur Chimie pour 52 millions d'euros ;
- la responsabilité civile liée au sinistre AZF pour 42 millions d'euros ;
- les plans sociaux et restructurations pour 37 millions d'euros.

Provisions pour restitution des sites

Les variations des provisions pour restitution des sites s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Effet de l'actualisation	Révisions des estimations	Nouvelles obligations de restitution des sites	Reprises de provision	Effets de change	Autres	Au 31 décembre
2009	4 500	283	447	179	(191)	232	19	5 469
2008	4 206	229	563	188	(280)	(414)	8	4 500
2007	3 893	189	203	371	(209)	(206)	(35)	4 206

20) Dettes financières et instruments financiers associés

A) Dettes financières non courantes et instruments financiers associés

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

(Actif) / Passif

	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	312	19 125	19 437
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	241	241
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (actif) ^(a)	–	(1 025)	(1 025)
Dettes financières non courantes après couverture	312	18 100	18 412
Emprunts obligataires après couverture	–	17 584	17 584
Autres emprunts à taux variable après swaps	60	379	439
Autres emprunts à taux fixe	50	79	129
Dettes financières des contrats de location financement	202	58	260
Dettes financières non courantes après couverture	312	18 100	18 412

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans les notes 1Miii « Instruments financiers de gestion du financement à long terme », 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

(Actif) / Passif	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	895	15 296	16 191
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	440	440
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (actif) ^(a)	–	(892)	(892)
Dettes financières non courantes après couverture	895	14 404	15 299
Emprunts obligataires après couverture	–	13 667	13 667
Autres emprunts à taux variable après swaps	553	665	1 218
Autres emprunts à taux fixe	140	6	146
Dettes financières des contrats de location financement	202	66	268
Dettes financières non courantes après couverture	895	14 404	15 299

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans les notes 1Miii « Instruments financiers de gestion du financement à long terme », 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

(Actif) / Passif	Garanties	Non garanties	Total
Dettes financières non courantes	772	14 104	14 876
<i>dont instruments de couverture de la dette non courante (passif)</i>	–	369	369
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (actif) ^(a)	–	(460)	(460)
Dettes financières non courantes après couverture	772	13 644	14 416
Emprunts obligataires après couverture	–	11 650	11 650
Autres emprunts à taux variable après swaps	453	1 781	2 234
Autres emprunts à taux fixe	2	213	215
Dettes financières des contrats de location financement	317	–	317
Dettes financières non courantes après couverture	772	13 644	14 416

(a) Ces instruments de couverture sont présentés dans les notes 1Miii « Instruments financiers de gestion du financement à long terme », 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

La juste valeur des emprunts obligataires, au 31 décembre 2009, après prise en compte des swaps de change et de taux adossés, se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2009	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2008	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2007	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
Société mère							
Emprunt obligataire	1996	–	–	324	FRF	2008	6,750%
Emprunt obligataire	1997	–	124	118	FRF	2009	6,200%
Emprunt obligataire	1998	–	–	26	FRF	2008	Pibor 3 mois + 0,380%
Emprunt obligataire	1998	–	119	113	FRF	2009	5,125%
Emprunt obligataire	1998	116	121	114	FRF	2013	5,000%
Emprunt obligataire	2000	61	63	60	EUR	2010	5,650%
Part à moins d'un an		(61)	(243)	(349)			
Total Société mère		116	184	406			
Elf Aquitaine SA							
Emprunt obligataire	1999	–	1 003	998	EUR	2009	4,500%
Part à moins d'un an		–	(1 003)	–			
Total Elf Aquitaine SA		–	–	998			

(en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2009	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2008	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2007	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
TOTAL CAPITAL (a)							
Emprunt obligataire	2002	14	14	14	USD	2012	5,890%
Emprunt obligataire	2003	-	-	39	AUD	2008	5,000%
Emprunt obligataire	2003	-	-	41	AUD	2008	5,000%
Emprunt obligataire	2003	-	-	44	CAD	2008	4,250%
Emprunt obligataire	2003	-	-	148	CHF	2008	2,010%
Emprunt obligataire	2003	-	-	98	CHF	2008	2,010%
Emprunt obligataire	2003	-	-	360	EUR	2008	3,500%
Emprunt obligataire	2003	-	-	72	EUR	2008	3,500%
Emprunt obligataire	2003	-	-	113	EUR	2008	3,500%
Emprunt obligataire	2003	-	-	170	USD	2008	3,250%
Emprunt obligataire	2003	-	52	49	AUD	2009	6,250%
Emprunt obligataire	2003	-	154	145	CHF	2009	2,385%
Emprunt obligataire	2003	160	166	157	CHF	2010	2,385%
Emprunt obligataire	2003	21	22	20	USD	2013	4,500%
Emprunt obligataire	2003-2004	-	395	373	USD	2009	3,500%
Emprunt obligataire	2004	-	-	34	USD	2008	3,250%
Emprunt obligataire	2004	-	-	34	USD	2008	3,250%
Emprunt obligataire	2004	-	-	68	USD	2008	3,250%
Emprunt obligataire	2004	-	57	54	AUD	2009	6,000%
Emprunt obligataire	2004	-	28	26	AUD	2009	6,000%
Emprunt obligataire	2004	53	55	52	CAD	2010	4,000%
Emprunt obligataire	2004	113	117	110	CHF	2010	2,385%
Emprunt obligataire	2004	438	454	429	EUR	2010	3,750%
Emprunt obligataire	2004	322	334	316	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2004	128	132	125	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2004	185	191	181	GBP	2010	4,875%
Emprunt obligataire	2004	53	55	52	AUD	2011	5,750%
Emprunt obligataire	2004	107	111	105	CAD	2011	4,875%
Emprunt obligataire	2004	203	216	204	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2004	69	72	68	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2004	116	120	114	CHF	2012	2,375%
Emprunt obligataire	2004	47	49	46	NZD	2014	6,750%
Emprunt obligataire	2005	-	36	34	USD	2009	3,500%
Emprunt obligataire	2005	53	55	52	AUD	2011	5,750%
Emprunt obligataire	2005	56	58	55	CAD	2011	4,000%
Emprunt obligataire	2005	112	116	109	CHF	2011	1,625%
Emprunt obligataire	2005	226	226	226	CHF	2011	1,625%
Emprunt obligataire	2005	144	144	136	USD	2011	4,125%
Emprunt obligataire	2005	63	63	63	AUD	2012	5,750%
Emprunt obligataire	2005	180	187	177	CHF	2012	2,135%
Emprunt obligataire	2005	65	65	65	CHF	2012	2,135%
Emprunt obligataire	2005	97	98	97	CHF	2012	2,375%
Emprunt obligataire	2005	363	376	356	EUR	2012	3,250%
Emprunt obligataire	2005	292	287	286	GBP	2012	4,625%
Emprunt obligataire	2005	57	57	57	NZD	2012	6,500%
Emprunt Obligataire	2006	75	75	75	GBP	2010	4,875%
Emprunt Obligataire	2006	50	50	50	EUR	2010	3,750%
Emprunt Obligataire	2006	50	50	50	EUR	2010	3,750%
Emprunt Obligataire	2006	100	102	100	EUR	2010	3,750%
Emprunt Obligataire	2006	42	42	42	EUR	2011 EURIBOR 3 mois	+0,040%
Emprunt Obligataire	2006	300	300	300	EUR	2011	3,875%
Emprunt Obligataire	2006	150	150	150	EUR	2011	3,875%
Emprunt Obligataire	2006	300	300	300	EUR	2011	3,875%
Emprunt Obligataire	2006	120	120	120	USD	2011	5,000%
Emprunt Obligataire	2006	300	300	300	EUR	2011	3,875%
Emprunt Obligataire	2006	472	473	474	USD	2011	5,000%
Emprunt Obligataire	2006	62	62	62	AUD	2012	5,625%
Emprunt Obligataire	2006	72	72	72	CAD	2012	4,125%

(en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2009	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2008	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2007	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
TOTAL CAPITAL (suite)							
Emprunt Obligataire	2006	100	100	100	EUR	2012	3,250%
Emprunt Obligataire	2006	74	74	74	GBP	2012	4,625%
Emprunt Obligataire	2006	100	100	100	EUR	2012	3,250%
Emprunt Obligataire	2006	125	125	126	CHF	2013	2,510%
Emprunt Obligataire	2006	127	127	127	CHF	2014	2,635%
Emprunt Obligataire	2006	130	130	130	CHF	2016	2,385%
Emprunt Obligataire	2006	65	65	65	CHF	2016	2,385%
Emprunt Obligataire	2006	64	64	64	CHF	2016	2,385%
Emprunt Obligataire	2006	63	64	64	CHF	2016	2,385%
Emprunt Obligataire	2006	129	129	129	CHF	2018	3,135%
Emprunt Obligataire	2007	60	60	60	CHF	2010	2,385%
Emprunt Obligataire	2007	74	74	74	GBP	2010	4,875%
Emprunt Obligataire	2007	77	77	77	USD	2011	5,000%
Emprunt Obligataire	2007	370	370	371	USD	2012	5,000%
Emprunt Obligataire	2007	222	222	222	USD	2012	5,000%
Emprunt Obligataire	2007	61	61	61	AUD	2012	6,500%
Emprunt Obligataire	2007	72	72	72	CAD	2012	4,125%
Emprunt Obligataire	2007	71	71	71	GBP	2012	4,625%
Emprunt Obligataire	2007	300	300	301	EUR	2013	4,125%
Emprunt Obligataire	2007	73	74	73	GBP	2013	5,500%
Emprunt Obligataire	2007	306	306	305	GBP	2013	5,500%
Emprunt Obligataire	2007	72	73	74	GBP	2013	5,500%
Emprunt Obligataire	2007	248	248	248	CHF	2014	2,635%
Emprunt Obligataire	2007	31	31	31	JPY	2014	1,505%
Emprunt Obligataire	2007	61	61	61	CHF	2014	2,635%
Emprunt Obligataire	2007	49	49	49	JPY	2014	1,723%
Emprunt Obligataire	2007	121	121	122	CHF	2015	3,125%
Emprunt Obligataire	2007	300	300	302	EUR	2017	4,700%
Emprunt Obligataire	2007	76	76	76	CHF	2018	3,135%
Emprunt Obligataire	2007	60	60	60	CHF	2018	3,135%
Emprunt Obligataire	2008	63	63	-	GBP	2010	4,875%
Emprunt Obligataire	2008	66	66	-	GBP	2010	4,875%
Emprunt Obligataire	2008	92	92	-	AUD	2011	7,500%
Emprunt Obligataire	2008	100	100	-	EUR	2011	3,875%
Emprunt Obligataire	2008	150	151	-	EUR	2011	3,875%
Emprunt Obligataire	2008	50	50	-	EUR	2011	3,875%
Emprunt Obligataire	2008	50	50	-	EUR	2011	3,875%
Emprunt Obligataire	2008	60	60	-	JPY	2011	EURIBOR 6 mois + 0,018%
Emprunt Obligataire	2008	102	102	-	USD	2011	3,750%
Emprunt Obligataire	2008	62	62	-	CHF	2012	2,135%
Emprunt Obligataire	2008	124	124	-	CHF	2012	3,635%
Emprunt Obligataire	2008	46	46	-	CHF	2012	2,385%
Emprunt Obligataire	2008	92	92	-	CHF	2012	2,385%
Emprunt Obligataire	2008	64	64	-	CHF	2012	2,385%
Emprunt Obligataire	2008	50	50	-	EUR	2012	3,250%
Emprunt Obligataire	2008	63	63	-	GBP	2012	4,625%
Emprunt Obligataire	2008	63	63	-	GBP	2012	4,625%
Emprunt Obligataire	2008	63	64	-	GBP	2012	4,625%
Emprunt Obligataire	2008	62	62	-	NOK	2012	6,000%
Emprunt Obligataire	2008	69	69	-	USD	2012	5,000%
Emprunt Obligataire	2008	60	60	-	AUD	2013	7,500%
Emprunt Obligataire	2008	61	61	-	AUD	2013	7,500%
Emprunt Obligataire	2008	127	128	-	CHF	2013	3,135%
Emprunt Obligataire	2008	62	63	-	CHF	2013	3,135%
Emprunt Obligataire	2008	200	200	-	EUR	2013	4,125%
Emprunt Obligataire	2008	100	100	-	EUR	2013	4,125%
Emprunt Obligataire	2008	1 000	1 002	-	EUR	2013	4,750%
Emprunt Obligataire	2008	63	63	-	GBP	2013	5,500%

(en millions d'euros)	Année d'émission	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2009	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2008	Juste valeur après couverture au 31 décembre 2007	Monnaie d'émission	Échéance	Taux initial avant couverture
TOTAL CAPITAL (suite)							
Emprunt Obligataire	2008	149	149	–	JPY	2013	EURIBOR 6 mois + 0,008%
Emprunt Obligataire	2008	191	194	–	USD	2013	4,000%
Emprunt Obligataire	2008	61	61	–	CHF	2015	3,135%
Emprunt Obligataire	2008	62	62	–	CHF	2015	3,135%
Emprunt Obligataire	2008	61	62	–	CHF	2015	3,135%
Emprunt Obligataire	2008	62	62	–	CHF	2018	3,135%
Emprunt Obligataire	2009	56	–	–	AUD	2013	5,500%
Emprunt Obligataire	2009	54	–	–	AUD	2013	5,500%
Emprunt Obligataire	2009	236	–	–	CHF	2013	2,500%
Emprunt Obligataire	2009	77	–	–	USD	2013	4,000%
Emprunt Obligataire	2009	131	–	–	CHF	2014	2,625%
Emprunt Obligataire	2009	998	–	–	EUR	2014	3,500%
Emprunt Obligataire	2009	150	–	–	EUR	2014	3,500%
Emprunt Obligataire	2009	40	–	–	HKD	2014	3,240%
Emprunt Obligataire	2009	96	–	–	AUD	2015	6,000%
Emprunt Obligataire	2009	550	–	–	EUR	2015	3,625%
Emprunt Obligataire	2009	684	–	–	USD	2015	3,125%
Emprunt Obligataire	2009	208	–	–	USD	2015	3,125%
Emprunt Obligataire	2009	99	–	–	CHF	2016	2,385%
Emprunt Obligataire	2009	115	–	–	GBP	2017	4,250%
Emprunt Obligataire	2009	225	–	–	GBP	2017	4,250%
Emprunt Obligataire	2009	448	–	–	EUR	2019	4,875%
Emprunt Obligataire	2009	602	–	–	EUR	2019	4,875%
Emprunt Obligataire	2009	69	–	–	HKD	2019	4,180%
Emprunt Obligataire	2009	347	–	–	USD	2021	4,250%
Emprunt Obligataire	2009	806	–	–	EUR	2024	5,125%
Part à moins d'un an		(1 937)	(722)	(1 222)			
Total TOTAL CAPITAL (a)		17 315	13 380	10 136			
Autres filiales consolidées		153	103	110			
Total		17 584	13 667	11 650			

(a) TOTAL CAPITAL est une filiale détenue à 100% indirectement par TOTAL S.A. (à l'exception d'une action détenue par chaque administrateur). Elle est utilisée comme véhicule de financement par le Groupe. Le remboursement de sa dette financière (capital, prime et intérêts) est garanti de manière totale et inconditionnelle par TOTAL S.A.

● Répartition par échéance des dettes financières non courantes

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2011	3 857	42	(199)	3 658	20%
2012	3 468	48	(191)	3 277	18%
2013	3 781	95	(236)	3 545	19%
2014	2 199	6	(90)	2 109	11%
2015 et suivantes	6 132	50	(309)	5 823	32%
Total	19 437	241	(1 025)	18 412	100%

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2010	3 160	170	(168)	2 992	20%
2011	3 803	24	(145)	3 658	24%
2012	3 503	115	(179)	3 324	22%
2013	3 430	127	(198)	3 232	21%
2014 et suivantes	2 295	4	(202)	2 093	13%
Total	16 191	440	(892)	15 299	100%

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Dettes financières non courantes	dont instruments de couverture de la dette (passif)	Swaps de couverture de la dette (actif)	Dettes financières non courantes après swaps	%
2009	2 137	6	(114)	2 023	14%
2010	2 767	16	(207)	2 560	18%
2011	3 419	123	(65)	3 354	23%
2012	3 517	90	(30)	3 487	24%
2013 et suivantes	3 036	134	(44)	2 992	21%
Total	14 876	369	(460)	14 416	100%

● Répartition par devise et par type de taux

Ces analyses sont présentées après prise en compte de l'effet des *swaps* de change et de taux adossés à la dette financière.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	%	2008	%	2007	%
Dollar	3 962	21%	3 990	26%	4 700	33%
Euro	14 110	77%	10 685	70%	8 067	56%
Autres devises	340	2%	624	4%	1 649	11%
Total	18 412	100%	15 299	100%	14 416	100%

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	%	2008	%	2007	%
Taux fixe	2 064	11%	633	4%	893	6%
Taux variable	16 348	89%	14 666	96%	13 523	94%
Total	18 412	100%	15 299	100%	14 416	100%

B) Actifs et passifs financiers courants

Les dettes financières courantes consistent principalement en des tirages sur des programmes de *commercial paper* et de billets de trésorerie ou en des emprunts bancaires. Ces instruments portent intérêt à des taux voisins du marché.

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	2008	2007
(Actif) / Passif			
Dettes financières courantes	4 761	5 586	2 530
Part à moins d'un an des dettes financières	2 233	2 136	2 083
Dettes financières courantes	6 994	7 722	4 613
Part à court terme des instruments financiers passifs de couverture de la dette	97	12	1
Autres instruments financiers passifs courants	26	146	59
Autres passifs financiers courants (note 28)	123	158	60
Dépôts courants supérieurs à 3 mois	(55)	(1)	(850)
Part à court terme des instruments financiers actifs de couverture de la dette	(197)	(100)	(388)
Autres instruments financiers actifs courants	(59)	(86)	(26)
Actifs financiers courants (note 28)	(311)	(187)	(1 264)
Dettes financières courantes et actifs et passifs financiers associés nets	6 806	7 693	3 409

C) Ratio d'endettement

Pour ses besoins de gestion interne et de communication externe, le Groupe évalue un ratio d'endettement rapportant sa dette financière nette à ses capitaux propres. Les capitaux propres 2009 sont calculés après distribution d'un dividende de 2,28 euros par action, dont un acompte de 1,14 euro par action a été mis en paiement le 19 novembre 2009.

Le ratio dette nette sur capitaux propres est calculé de la manière suivante :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	2008	2007
(Actif) / Passif			
Dettes financières courantes	6 994	7 722	4 613
Autres passifs financiers courants	123	158	60
Actifs financiers courants	(311)	(187)	(1 264)
Dettes financières non courantes	19 437	16 191	14 876
Instruments de couverture des dettes financières non courantes	(1 025)	(892)	(460)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(11 662)	(12 321)	(5 988)
Dette financière nette	13 556	10 671	11 837
Capitaux propres – part du Groupe	52 552	48 992	44 858
Répartition du résultat sur la base des actions existantes à la clôture	(2 546)	(2 540)	(2 397)
Intérêts minoritaires	987	958	842
Capitaux propres retraités	50 993	47 410	43 303
Ratio dette nette sur capitaux propres	26,6%	22,5%	27,3%

21) Autres créditeurs et dettes diverses

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Produits constatés d'avance	223	151	137
Dettes sur États (impôts et taxes divers)	6 024	6 256	7 860
Dettes sociales	955	928	909
Autres dettes d'exploitation	4 706	4 297	3 900
Total	11 908	11 632	12 806

Au 31 décembre 2009, la rubrique « Autres dettes d'exploitation » comprend notamment 744 millions d'euros au titre de l'acquisition Chesapeake (voir la note 3 de l'annexe aux comptes consolidés).

22) Contrats de location

Les contrats de location financement portent sur des actifs immobiliers, des stations-service, des navires et d'autres équipements (voir la note 11 de l'annexe aux comptes consolidés).

Les redevances minimales des contrats de location irrévocables restant à payer sont présentées selon leurs dates d'échéance dans les tableaux suivants :

Exercice 2009

(en millions d'euros)

	Location simple	Location financement
2010	523	42
2011	377	43
2012	299	42
2013	243	41
2014	203	39
2015 et suivantes	894	128
Total des engagements	2 539	335
Moins intérêts financiers		(53)
Valeur nominale des contrats		282
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(22)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		260

Exercice 2008

(en millions d'euros)

	Location simple	Location financement
2009	429	47
2010	306	42
2011	243	42
2012	208	42
2013	166	40
2014 et suivantes	675	148
Total des engagements	2 027	361
Moins intérêts financiers		(70)
Valeur nominale des contrats		291
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(23)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		268

Exercice 2007

(en millions d'euros)

	Location simple	Location financement
2008	427	50
2009	352	47
2010	291	46
2011	210	46
2012	149	47
2013 et suivantes	492	154
Total des engagements	1 921	390
Moins intérêts financiers		(47)
Valeur nominale des contrats		343
Moins dette à moins d'un an des contrats de location financement		(26)
Dettes financières non courantes des contrats de location financement		317

Les redevances constatées au titre des contrats de location simple ont été de 613 millions d'euros pour l'exercice 2009 (contre 426 millions d'euros pour l'exercice 2008 et 383 millions d'euros pour l'exercice 2007).

23) Engagements hors bilan et obligations contractuelles

Échéances et périodes des paiements

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	18 152	–	12 443	5 709
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	2 111	2 111	–	–
Contrats de location financement (note 22)	282	22	146	114
Obligations de restitution des sites (note 19)	5 469	235	972	4 262
Obligations contractuelles au bilan	26 014	2 368	13 561	10 085
Contrats de location simple (note 22)	2 539	523	1 122	894
Engagements d'achats	49 808	4 542	9 919	35 347
Obligations contractuelles hors bilan	52 347	5 065	11 041	36 241
Total des obligations contractuelles	78 361	7 433	24 602	46 326
Cautions en douane données	1 765	1 617	69	79
Garanties données sur emprunts	2 882	1 383	709	790
Garanties de passif sur cession	36	–	1	35
Garanties de passif courant	203	160	38	5
Garanties clients fournisseurs	2 770	1 917	70	783
Lettres de crédit	1 499	1 485	2	12
Autres engagements opérationnels	765	582	103	80
Total des autres engagements donnés	9 920	7 144	992	1 784
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	330	5	106	219
Autres engagements reçus	5 637	3 187	481	1 969
Total des engagements reçus	5 967	3 192	587	2 188

Échéances et périodes des paiements

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	15 031	–	13 064	1 967
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	2 025	2 025	–	–
Contrats de location financement (note 22)	291	23	142	126
Obligations de restitution des sites (note 19)	4 500	154	653	3 693
Obligations contractuelles au bilan	21 847	2 202	13 859	5 786
Contrats de location simple (note 22)	2 027	429	923	675
Engagements d'achats	60 226	4 420	13 127	42 679
Obligations contractuelles hors bilan	62 253	4 849	14 050	43 354
Total des obligations contractuelles	84 100	7 051	27 909	49 140
Cautions en douane données	1 720	1 590	58	72
Garanties données sur emprunts	2 870	1 119	519	1 232
Garanties de passif sur cession	39	3	1	35
Garanties de passif courant	315	119	164	32
Garanties clients fournisseurs	2 866	68	148	2 650
Lettres de crédit	1 080	1 024	17	39
Autres engagements opérationnels	648	246	132	270
Total des autres engagements donnés	9 538	4 169	1 039	4 330
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	321	72	110	139
Autres engagements reçus	4 218	2 440	234	1 544
Total des engagements reçus	4 539	2 512	344	1 683

Échéances et périodes des paiements

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Échéances et périodes des paiements			
	Total	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Dettes non courantes après couverture (note 20)	14 099	–	11 251	2 848
Part à moins d'un an des dettes non courantes après couverture (note 20)	1 669	1 669	–	–
Contrats de location financement (note 22)	343	26	173	144
Obligations de restitution des sites (note 19)	4 206	189	503	3 514
Obligations contractuelles au bilan	20 317	1 884	11 927	6 506
Contrats de location simple (note 22)	1 921	427	1 002	492
Engagements d'achats	61 794	3 210	15 419	43 165
Obligations contractuelles hors bilan	63 715	3 637	16 421	43 657
Total des obligations contractuelles	84 032	5 521	28 348	50 163
Cautions en douane données	1 796	590	58	1 148
Garanties données sur emprunts	781	9	624	148
Garanties de passif sur cession	40	–	3	37
Garanties de passif courant	97	16	48	33
Garanties clients fournisseurs	1 197	23	6	1 168
Lettres de crédit	1 677	1 677	–	–
Autres engagements opérationnels	1 280	207	151	922
Total des autres engagements donnés	6 868	2 522	890	3 456
Actifs remis en garanties reçus (sûretés réelles)	353	7	69	277
Autres engagements reçus	3 887	2 781	377	729
Total des engagements reçus	4 240	2 788	446	1 006

A) Obligations contractuelles

● Dettes

Les dettes non courantes sont incluses dans les rubriques « Dettes financières non courantes » et « Instruments de couverture des dettes financières non courantes » du bilan consolidé. Ce montant inclut la part non courante des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et exclut la part non courante des contrats de location financement pour 260 millions d'euros.

La part à moins d'un an des dettes non courantes est incluse dans les rubriques « Dettes financières courantes », « Actifs financiers courants » et « Autres passifs financiers courants » du bilan consolidé. Elle inclut la part à moins d'un an des *swaps* de couverture de la dette obligataire à taux fixe et exclut la part à moins d'un an des contrats de location financement pour 22 millions d'euros.

Les informations relatives aux obligations contractuelles liées aux dettes figurent dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés.

● Contrats de location

Les informations relatives aux obligations de location financement et location simple figurent dans la note 22 de l'annexe aux comptes consolidés.

● Obligations de restitution des sites

Ces montants représentent la valeur actualisée des obligations de restitution des sites du secteur Amont, principalement des coûts

liés au démantèlement des actifs à la fin de leur utilisation. Les informations relatives aux obligations de restitution des sites figurent dans les notes 1Q et 19 de l'annexe aux comptes consolidés.

● Engagements d'achats

Les obligations d'achats sont des obligations d'acheter des biens ou des services, y compris des achats d'immobilisations, régies contractuellement. Ces obligations sont de nature exécutoire et juridique pour l'entreprise. Toutes les composantes importantes, notamment le montant et l'échéancier des paiements, sont spécifiées par contrat.

Ces obligations concernent essentiellement les contrats inconditionnels d'achats d'hydrocarbures (sauf lorsqu'il existe un marché actif et très liquide et que les volumes achetés sont destinés à être revendus rapidement après l'achat), les réservations de capacités de transport dans les oléoducs et gazoducs, les engagements inconditionnels de travaux d'exploration et de développement dans le secteur Amont, et les contrats de projets d'investissement de capital dans le secteur Aval.

B) Autres engagements donnés

● Cautions en douane données

Elles représentent les garanties émises par le Groupe pour le compte d'autres compagnies pétrolières afin de répondre aux exigences des autorités fiscales françaises pour les importations de pétrole et de gaz en France. Ces garanties pourraient être appelées en cas de défaillance des contreparties pétrolières vis-à-vis des autorités fiscales. La probabilité d'un tel défaut est considérée comme négligeable.

● Garanties données sur emprunts

Le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Les dates d'échéance sont diverses et les engagements prennent fin lors du remboursement des lignes ou de l'annulation des obligations. Ces garanties peuvent être appelées en cas du défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Au 31 décembre 2009, le montant total de ces garanties a pour échéance maximale 2023.

● Garanties de passif sur cession

Dans le cadre de ses opérations courantes, le Groupe prend part à des contrats prévoyant des clauses d'indemnités standard pour l'industrie pétrolière ou des clauses d'indemnités spécifiques à des transactions comme les garanties de passif lors des cessions d'actifs. Ces indemnités peuvent être liées à des aspects d'environnement, de fiscalité, d'actionnariat, de propriété intellectuelle, de réglementation gouvernementale, de droit du travail ou à des contrats commerciaux. Le fait générateur de telles indemnités serait soit une rupture des termes du contrat soit une

plainte externe. Le Groupe évalue de manière régulière les coûts pouvant être induits par de telles indemnités.

Par ailleurs, les garanties relatives aux enquêtes sur la concurrence émises dans le cadre de l'apport-scission d'Arkema sont décrites dans la note 32 de l'annexe aux comptes consolidés.

● Autres garanties données

► Filiales non consolidées

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées. Le Groupe serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces filiales.

► Contrats opérationnels

Dans le cadre des opérations courantes du Groupe et en accord avec les pratiques habituelles de l'industrie, le Groupe prend part à de nombreux accords avec des tiers. Ces engagements sont souvent pris à des fins commerciales, à des fins réglementaires ou pour d'autres contrats opérationnels.

24) Parties liées

Les principales transactions réalisées avec les parties liées (principalement les sociétés mises en équivalence et les filiales non consolidées) ainsi que les créances et les dettes vis-à-vis de ces dernières sont les suivantes :

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Bilan			
<i>Créances</i>			
Clients et comptes rattachés	293	244	277
Prêts (sauf prêts aux sociétés mises en équivalence)	438	354	378
<i>Dettes</i>			
Fournisseurs et dettes diverses	386	136	460
Emprunts	42	50	28
Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Compte de résultat			
Ventes	2 183	3 082	2 635
Achats	2 958	4 061	3 274
Charges financières	1	-	-
Produits financiers	68	114	29

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité directeur et le Trésorier) et par les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Nombre de personnes	27	30	30
Rémunérations directes et indirectes	19,4	20,4	19,9
Charge relative aux paiements en actions (IFRS 2) ^(a)	11,2	16,6	18,4
Charges de retraite ^(b)	10,6	11,9	12,2

(a) Il s'agit de la charge calculée pour les principaux dirigeants et membres salariés du Conseil d'administration au titre des paiements en actions tels que décrits dans la note 25 E) et établis suivant les principes comptables de la norme IFRS 2 « Paiements en actions » décrits dans la note 1 E).

(b) Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants du Groupe et certains membres du Conseil d'administration, salariés et anciens salariés du Groupe, concernent des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 96,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 98,0 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 102,9 millions d'euros au 31 décembre 2007).

25) Paiements en actions

A) Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	17/05/2001	14/05/2004	14/05/2004	14/05/2004	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007		
Date d'attribution ^(a)	16/07/2003	20/07/2004	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009		
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(b)	33,30	39,85	49,73	-	-	-	-		
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 ^(b)	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90		
Date d'échéance	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017		
Nombre d'options^(c)									
Existantes au 1^{er} janvier 2007	10 608 590	13 430 372	6 275 757	5 726 160				36 040 879	40,89
Notifiées	-	-	-	-	5 937 230			5 937 230	60,10
Annulées	(22 138)	(20 093)	(11 524)	(13 180)	(17 125)			(84 060)	44,94
Exercées	(2 218 074)	(213 043)	(20 795)	(1 920)	-			(2 453 832)	33,55
Existantes au 1^{er} janvier 2008	8 368 378	13 197 236	6 243 438	5 711 060	5 920 105			39 440 217	44,23
Notifiées	-	-	-	-	-	4 449 810		4 449 810	42,90
Annulées	(25 184)	(118 140)	(34 032)	(53 304)	(34 660)	(6 000)		(271 320)	44,88
Exercées	(841 846)	(311 919)	(17 702)	(6 700)	-	-		(1 178 167)	34,89
Existantes au 1^{er} janvier 2009	7 501 348	12 767 177	6 191 704	5 651 056	5 885 445	4 443 810		42 440 540	44,35
Notifiées	-	-	-	-	-	-	4 387 620	4 387 620	39,90
Annulées	(8 020)	(18 387)	(6 264)	(5 370)	(13 780)	(2 180)	(10 610)	(64 611)	45,04
Exercées	(681 699)	(253 081)	-	-	-	-	-	(934 780)	34,59
Existantes au 31 décembre 2009	6 811 629	12 495 709	6 185 440	5 645 686	5 871 665	4 441 630	4 377 010	45 828 769	44,12

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription d'actions, sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(b) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(c) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'incessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Pour les plans 2007, 2008 et 2009, le délai d'incessibilité de quatre ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

La condition de présence dispose que la rupture du contrat de travail retirera au bénéficiaire la faculté d'exercice des options.

Pour le plan 2009, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'options supérieur à 25 000 options, à l'exception du Directeur Général, le tiers des options au-delà de ce nombre lui sera définitivement attribué sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe (*Return On Equity* ou ROE) tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution :

- est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que, pour le Directeur Général, le nombre d'options de souscription définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance :

- Pour 50% des options de souscriptions attribuées, une condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels

que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

- Pour 50% des options de souscription attribuées, une condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux mis en œuvre du Groupe (*Return On Average Capital Employed* ou ROACE) tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Pour les plans 2007 et 2008, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'options supérieur à 25 000 options, le tiers des options au-delà de ce nombre lui sera définitivement attribué sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction du ROE du Groupe calculé sur base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice précédant l'année d'attribution définitive. Ce taux d'attribution :

- est nul si le ROE est inférieur ou égal à 10% ;
- varie linéairement entre 0% et 80% si le ROE est supérieur à 10% et inférieur à 18% ;
- varie linéairement entre 80% et 100% si le ROE est supérieur ou égal à 18% et inférieur à 30% ;
- est égal à 100% si le ROE est supérieur ou égal à 30%.

Pour le plan 2007, le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, était de 100%.

B) Options d'achat d'actions TOTAL

	Plan 1999 ^(a)	Plan 2000 ^(b)	Plan 2001 ^(c)	Plan 2002 ^(d)	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	21/05/1997	21/05/1997	17/05/2001	17/05/2001		
Date d'attribution ^(e)	15/06/1999	11/07/2000	10/07/2001	09/07/2002		
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(f)	28,25	40,68	42,05	39,58		
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 ^(f)	27,86	40,11	41,47	39,03		
Date d'échéance	15/06/2007	11/07/2008	10/07/2009	09/07/2010		
Nombre d'options ^(g)						
Existantes au 1^{er} janvier 2007	1 370 424	4 928 505	6 861 285	9 280 716	22 440 930	39,33
Notifiées	–	–	–	–	–	–
Annulées	(138 023)	(3 452)	(7 316)	(7 104)	(155 895)	29,28
Exercées	(1 232 401)	(1 782 865)	(1 703 711)	(2 210 429)	(6 929 406)	37,92
Existantes au 1^{er} janvier 2008	–	3 142 188	5 150 258	7 063 183	15 355 629	40,07
Notifiées	–	–	–	–	–	–
Annulées	–	(480 475)	(3 652)	(13 392)	(497 519)	40,09
Exercées	–	(2 661 713)	(455 180)	(598 934)	(3 715 827)	40,10
Existantes au 1^{er} janvier 2009	–	–	4 691 426	6 450 857	11 142 283	40,06
Notifiées	–	–	–	–	–	–
Annulées	–	–	(4 650 446)	(7 920)	(4 658 366)	41,47
Exercées	–	–	(40 980)	(507 676)	(548 656)	39,21
Existantes au 31 décembre 2009	–	–	–	5 935 261	5 935 261	39,03

(a) Les options étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 5 ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 15 juin 2007.

(b) Les options étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 11 juillet 2008.

(c) Les options étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 3,5 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 10 juillet 2009.

(d) Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(e) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options d'achat d'actions.

(f) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(g) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

C) Garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine

Dans le cadre de l'offre publique d'échange sur les actions Elf Aquitaine menée en 1999, le Groupe s'est engagé à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine, à l'issue de la période visée à l'article 163 bis C du Code général des impôts (CGI) et jusqu'au terme de la période d'exercice des options, une faculté d'échange de leurs actions futures Elf Aquitaine contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre (dix-neuf actions TOTAL pour treize actions Elf Aquitaine).

Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 mars 2006 a décidé, conformément aux stipulations de l'engagement d'échange, d'ajuster la parité en vigueur dans la garantie d'échange mentionnée ci-dessus (voir page 22 du « Prospectus en vue de l'admission des actions Arkema aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext dans le cadre de

l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL S.A. »). Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006 à six actions TOTAL pour une action Elf Aquitaine suite à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006 de l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, et à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006 de l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

Au cours de l'année 2009, 75 699 options ont été levées et 80 005 actions Elf Aquitaine ont été échangées à la parité de six actions TOTAL pour une action Elf Aquitaine à la suite de l'ajustement de la parité d'échange le 22 mai 2006.

Au 31 décembre 2009, cette garantie d'échange n'est plus en vigueur, les plans d'options de souscriptions d'actions Elf Aquitaine étant tous échus. En conséquence, il n'existe plus d'actions Elf Aquitaine pouvant bénéficier de cette garantie au 31 décembre 2009.

Plans d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine ^(a)	Plan 1999 n°1	Plan 1999 n°2	Total	Prix d'exercice moyen pondéré ^(b)
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(b)	115,60	171,60		
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 ^(b)	114,76	170,36		
Date d'échéance	30/03/2009	12/09/2009		
Nombre d'options existantes au 1 ^{er} janvier 2009	90 342	6 044	96 386	118,25
Nombre d'actions existantes au 1 ^{er} janvier 2009 visées par la garantie d'échange en actions TOTAL	5 295	-	5 295	
Nombre d'options exercées en 2009	69 655	6 044	75 699	119,20
Nombre d'actions échangées en 2009	73 961	6 044	80 005	
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2009	-	-	-	
Nombre d'actions existantes au 31 décembre 2009 visées par la garantie d'échange en actions TOTAL	-	-	-	
Total des actions, existantes ou à créer, visées par la garantie d'échange en actions TOTAL au 31 décembre 2009	-	-	-	

(a) Ajustements du nombre d'options décidés par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 10 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission de S.D.A.. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(b) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de l'apport-scission de S.D.A., les prix d'exercice des options de souscription d'actions Elf Aquitaine ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,992769 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

D) Attribution gratuite d'actions TOTAL

	Plan 2005 ^(a)	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Total
Date d'Assemblée Générale	17/05/2005	17/05/2005	17/05/2005	16/05/2008	16/05/2008	
Date d'attribution ^(b)	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	20/07/2007	19/07/2008	18/07/2009	10/10/2010	16/09/2011	
Cession possible à compter du	20/07/2009	19/07/2010	18/07/2011	10/10/2012	16/09/2013	
Nombre d'actions attribuées gratuitement						
Existantes au 1^{er} janvier 2007	2 267 096	2 272 296				4 539 392
Notifiées	-	-	2 366 365			2 366 365
Annulées	(38 088)	(6 212)	(2 020)			(46 320)
Attribuées définitivement ^(c)	(2 229 008)	(2 128)	(1 288)			(2 232 424)
Existantes au 1^{er} janvier 2008	-	2 263 956	2 363 057			4 627 013
Notifiées	-	-	-	2 791 968		2 791 968
Annulées ^(d)	2 840	(43 822)	(29 504)	(19 220)		(89 706)
Attribuées définitivement ^{(c) (d)}	(2 840)	(2 220 134)	(336)	-		(2 223 310)
Existantes au 1^{er} janvier 2009	-	-	2 333 217	2 772 748		5 105 965
Notifiées					2 972 018	2 972 018
Annulées	1 928	2 922	(12 418)	(9 672)	(5 982)	(23 222)
Attribuées définitivement ^{(c) (d)}	(1 928)	(2 922)	(2 320 799)	(600)	-	(2 326 249)
Existantes au 31 décembre 2009	-	-	-	2 762 476	2 966 036	5 728 512

(a) Le nombre d'actions attribuées gratuitement a été multiplié par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006.

(b) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite d'actions sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(c) Attributions définitives à la suite du décès des bénéficiaires des actions (Plans 2005, 2006 et 2007 pour l'exercice 2007, Plan 2007 pour l'exercice 2008, Plan 2008 pour l'exercice 2009).

(d) Pour les plans 2005 et 2006 : attributions définitives d'actions gratuites dont le droit à attribution avait été indûment annulé.

Les actions attribuées, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

La condition de présence dispose que la rupture du contrat de travail au cours de la période d'acquisition retire au bénéficiaire la faculté de bénéficier de l'attribution gratuite d'actions conditionnelles.

Pour le plan 2009, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, la moitié des actions au-delà de ce nombre sera définitivement attribuée à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'actions attribué gratuitement est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'acquisition :

- o est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- o varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- o est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Pour les plans 2007 et 2008, le Conseil d'administration a décidé que, pour chaque bénéficiaire, les actions seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du ROE du Groupe calculé sur base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice précédant l'année d'attribution définitive. Le taux d'acquisition :

- o est nul si le ROE est inférieur ou égal à 10% ;
- o varie linéairement entre 0% et 80% si le ROE est supérieur à 10% et inférieur à 18% ;

La juste valeur des options attribuées en 2009, 2008 et 2007 a été évaluée selon la méthode Black-Scholes sur la base des hypothèses suivantes :

Exercice	2009	2008	2007
Taux d'intérêt sans risque (%) ^(a)	2,9	4,3	4,9
Dividendes attendus (%) ^(b)	4,8	8,4	3,9
Volatilité attendue (%) ^(c)	31,0	32,7	25,3
Différé d'exercice (années)	2	2	2
Durée d'exercice des options (années)	8	8	8
Juste valeur des options attribuées (euros par option)	8,4	5,0	13,9

(a) Taux de swap euro zéro coupon à 6 ans.

(b) Les dividendes anticipés sont estimés à partir du prix des instruments dérivés sur actions TOTAL négociés sur le marché.

(c) La volatilité attendue est calculée à partir de la volatilité implicite des options sur actions TOTAL et des options sur indices d'actions négociées sur le marché.

- o varie linéairement entre 80% et 100% si le ROE est supérieur ou égal à 18% et inférieur à 30% ;
- o est égal à 100% si le ROE est supérieur ou égal à 30%.

Pour les plans 2005, 2006 et 2007, les taux d'acquisition des actions attribuées, liés aux conditions de performance, étaient de 100 %.

E) Charge liée aux paiements en actions

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2009 s'élève à 106 millions d'euros avant impôt et se décompose de la manière suivante :

- o 38 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- o 68 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL.

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2008 s'élevait à 154 millions d'euros avant impôt et se décompose de la manière suivante :

- o 61 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- o 105 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL ;
- o (12) millions d'euros au titre de l'ajustement de la charge comptabilisée en 2007 liée à l'augmentation de capital réservée aux salariés (voir la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés).

Le montant de la charge liée aux paiements en actions au titre de l'exercice 2007 s'élevait à 196 millions d'euros avant impôt et se décompose de la manière suivante :

- o 65 millions d'euros au titre des plans de souscription d'actions TOTAL ;
- o 109 millions d'euros au titre des plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL ;
- o 22 millions d'euros au titre de l'augmentation de capital réservée aux salariés (voir la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés).

La charge liée aux augmentations de capital réservées aux salariés est diminuée d'une décote pour tenir compte de l'incessibilité pendant une période de cinq ans des actions susceptibles d'être souscrites. La méthode de valorisation de l'incessibilité repose sur le coût d'une stratégie en deux étapes, qui consiste à vendre à terme les actions incessibles à cinq ans et à acheter un même nombre d'actions au comptant, en finançant cet achat par un prêt remboursable *in fine*. Au titre de l'exercice 2007, les principales hypothèses retenues pour la valorisation du coût de l'augmentation de capital réservée aux salariés étaient les suivantes :

Exercice	2007
Date du Conseil d'administration ayant décidé l'émission	6 novembre 2007
Prix de souscription (euros)	44,4
Cours à la date du Conseil ayant décidé l'émission (euros)	54,6
Nombre d'actions (en millions) ^(a)	10,6
Taux d'intérêt sans risque (%) ^(b)	4,1
Taux de financement des salariés (%) ^(c)	7,5
Coût de l'incessibilité (en % du cours à la date du Conseil ayant décidé l'émission)	14,9
Montant de la charge (en euros par action)	2,1

(a) La charge a été estimée au 31 décembre 2007 sur la base d'une souscription de l'augmentation de capital réservée aux salariés à hauteur de 10,6 millions d'actions. La souscription a été ouverte du 10 au 28 mars 2008 inclus, donnant lieu à la création en 2008 de 4 870 386 actions TOTAL (voir la note 17 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) Le taux d'intérêt sans risque est issu des taux des obligations du Trésor français pour la maturité appropriée.

(c) Le taux de financement des salariés est issu des taux de crédit à la consommation pour une durée de cinq ans.

26) Effectifs du Groupe et charges de personnel

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Charges de personnel			
Salaires et traitements (y compris charges sociales)	6 177	6 014	6 058
Effectifs du Groupe			
France			
○ Encadrement	10 906	10 688	10 517
○ Autres personnels	25 501	26 413	26 779
Étranger			
○ Encadrement	15 243	14 709	14 225
○ Autres personnels	44 737	45 149	44 921
Total	96 387	96 959	96 442

Les effectifs comprennent uniquement ceux des entreprises consolidées globalement.

27) Tableau de flux de trésorerie

A) Flux de trésorerie d'exploitation

Le tableau suivant donne des informations complémentaires sur des montants encaissés et décaissés du flux de trésorerie d'exploitation.

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Intérêts payés	(678)	(958)	(1 680)
Intérêts perçus	148	505	1 277
Impôts sur les bénéfices courants décaissés	(6 202)	(10 631)	(9 687)
Dividendes reçus	1 456	1 590	1 109

La variation du besoin en fonds de roulement s'analyse comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Valeurs d'exploitation	(4 217)	4 020	(2 706)
Créances clients et comptes rattachés	(344)	3 222	(2 963)
Autres créances	1 505	(982)	(1 341)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	571	(3 056)	4 508
Autres créditeurs et dettes diverses	(831)	(633)	1 026
Montant net	(3 316)	2 571	(1 476)

B) Flux de trésorerie de financement

La variation de l'endettement financier non courant, présentée pour sa valeur nette en raison de l'importance des mouvements dus aux tirages multiples sur les lignes de crédit *revolving*, peut être analysée de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Augmentation de l'endettement non courant	6 309	5 513	3 313
Remboursement de l'endettement non courant	(787)	(2 504)	(93)
Montant net	5 522	3 009	3 220

C) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Trésorerie	2 448	1 836	1 930
Équivalents de trésorerie	9 214	10 485	4 058
Total	11 662	12 321	5 988

Les équivalents de trésorerie sont principalement composés des dépôts à moins de trois mois auprès d'institutions étatiques ou banques de dépôt déterminées avec des critères de sélection stricts.

28) Analyse des actifs et passifs financiers par catégorie d'instruments et par stratégie

Les actifs et passifs financiers compris dans les rubriques de bilan sont les suivants :

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Instruments financiers liés aux activités de financement et de trading						Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur							
		Disponibles à la vente ^(a)	Détenus à des fins de transaction	Dettes financière ^(b)	Couverture de la dette financière	Couverture de flux futurs			
Actif/(Passif)									
Sociétés mises en équivalence : prêts	2 367							2 367	2 367
Autres titres		1 162						1 162	1 162
Instruments de couverture des dettes financières non courantes				889	136			1 025	1 025
Autres actifs non courants	1 284							1 284	1 284
Clients et comptes rattachés							15 719	15 719	15 719
Autres créances d'exploitation			1 029				4 116	5 145	5 145
Actifs financiers courants	55		53	197			6	311	311
Trésorerie et équivalents de trésorerie							11 662	11 662	11 662
Total actifs financiers	3 706	1 162	1 082	-	1 086	136	6	31 497	38 675
Total actifs non financiers								89 078	
Total actifs								127 753	
Dettes financières non courantes	(389)			(18 807)	(241)			(19 437)	(19 437)
Fournisseurs et comptes rattachés							(15 383)	(15 383)	(15 383)
Autres dettes d'exploitation			(923)				(3 783)	(4 706)	(4 706)
Dettes financières courantes	(4 849)			(2 145)				(6 994)	(6 994)
Autres passifs financiers courants			(25)		(97)		(1)	(123)	(123)
Total passifs financiers	(5 238)		(948)	(20 952)	(338)	-	(1)	(19 166)	(46 643)
Total passifs non financiers								(81 110)	
Total passifs								(127 753)	

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés (voir les notes 1M(ii) et 13 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture (voir la note 1M(iii) de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Instruments financiers liés aux activités de financement et de trading						Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur							
		Disponibles à la vente ^(a)	Détenus à des fins de transaction	Dettes financières ^(b)	Couverture de la dette financière	Couverture de d'investissement flux futurs			
Actif/(Passif)									
Sociétés mises en équivalence : prêts	2 005							2 005	2 005
Autres titres		1 165						1 165	1 165
Instruments de couverture des dettes financières non courantes					892	-		892	892
Autres actifs non courants	1 403							1 403	1 403
Clients et comptes rattachés							15 287	15 287	15 287
Autres créances d'exploitation			1 664				4 544	6 208	6 208
Actifs financiers courants	1		86		100	-	-	187	187
Trésorerie et équivalents de trésorerie							12 321	12 321	12 321
Total actifs financiers	3 409	1 165	1 750	-	992	-	-	32 152	39 468
Total actifs non financiers								78 842	
Total actifs								118 310	
Dettes financières non courantes	(414)			(15 337)	(440)	-		(16 191)	(16 191)
Fournisseurs et comptes rattachés							(14 815)	(14 815)	(14 815)
Autres dettes d'exploitation			(1 033)				(3 264)	(4 297)	(4 297)
Dettes financières courantes	(5 721)			(2 001)				(7 722)	(7 722)
Autres passifs financiers courants			(146)		(12)	-		(158)	(158)
Total passifs financiers	(6 135)		(1 179)	(17 338)	(452)	-	-	(18 079)	(43 183)
Total passifs non financiers								(75 127)	
Total passifs								(118 310)	

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés (voir les notes 1M(ii) et 13 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture (voir la note 1M(iii) de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Instruments financiers liés aux activités de financement et de trading						Autres instruments financiers	Total	Juste valeur
	Coût amorti	Juste valeur							
		Disponibles à la vente ^(a)	Détenus à des fins de transaction	Dette financière ^(b)	Couverture de la dette financière	Couverture de flux futurs			
Actif/(Passif)									
Sociétés mises en équivalence : prêts	2 575						2 575	2 575	
Autres titres		1 291					1 291	1 291	
Instruments de couverture des dettes financières non courantes				460	-		460	460	
Autres actifs non courants	851						851	851	
Clients et comptes rattachés			464			18 665	19 129	19 129	
Autres créances d'exploitation			519			3 911	4 430	4 430	
Actifs financiers courants	850		12	388	-	14	1 264	1 264	
Trésorerie et équivalents de trésorerie						5 988	5 988	5 988	
Total actifs financiers	4 276	1 291	995	-	848	-	28 564	35 988	
Total actifs non financiers							77 553		
Total actifs							113 541		
Dettes financières non courantes	(532)		(13 975)	(369)	-		(14 876)	(14 876)	
Fournisseurs et comptes rattachés			(243)			(17 940)	(18 183)	(18 183)	
Autres dettes d'exploitation			(490)			(3 410)	(3 900)	(3 900)	
Dettes financières courantes	(2 655)		(1 958)				(4 613)	(4 613)	
Autres passifs financiers courants			(59)	(1)	-		(60)	(60)	
Total passifs financiers	(3 187)		(792)	(15 933)	(370)	-	(21 350)	(41 632)	
Total passifs non financiers							(71 909)		
Total passifs							(113 541)		

(a) Les titres disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur à l'exception des titres non cotés (voir les notes 1M(ii) et 13 de l'annexe aux comptes consolidés).

(b) La dette financière est ajustée de la valeur des risques couverts (change et taux) dans le cadre de la relation de couverture (voir la note 1M(iii) de l'annexe aux comptes consolidés).

29) Instruments financiers hors dérivés d'énergie

A) Impact en résultat par nature d'instruments financiers

● Actifs et passifs opérationnels

L'effet en résultat des actifs et passifs opérationnels est le suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Actifs disponibles à la vente (Autres titres) :			
- revenus des participations	210	238	218
- résultat de cession	6	15	170
- autres	(18)	(15)	(63)
Prêts et créances	41	100	(2)
Impact sur le résultat opérationnel net	239	338	323

L'effet en résultat comprend principalement :

- o les dividendes et les résultats de cession des titres classés dans la rubrique « Autres titres » ;
- o les produits financiers et les dépréciations au titre des prêts aux sociétés mises en équivalence, aux sociétés non consolidées et des créances classés dans la rubrique « Prêts et créances ».

● Actifs et passifs liés aux activités de financement

L'effet en résultat des actifs et passifs liés aux activités de financement est le suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Prêts et créances	158	547	1 135
Passifs de financement et instruments de couverture associés	(563)	(996)	(1 721)
Couverture de juste valeur (inefficacité)	33	(4)	(26)
Actifs et passifs détenus à des fins de transaction	(26)	(74)	73
Impact sur le coût de la dette nette	(398)	(527)	(539)

L'effet en résultat comprend principalement :

- o les produits financiers de la trésorerie, des équivalents de trésorerie, des actifs financiers courants (notamment dépôts à plus de trois mois) classés dans la rubrique « Prêts et créances » ;
- o les frais financiers du financement long terme des filiales et les instruments de couverture adossés (hors inefficacité de la couverture détaillée ci-dessous) ainsi que les frais financiers du financement court terme classés dans la rubrique « Passifs de financement et instruments de couverture associés » ;
- o l'inefficacité de la couverture des emprunts obligataires ;
- o les produits financiers, les charges financières et la réévaluation de juste valeur des instruments dérivés court terme de gestion de la trésorerie classés dans la rubrique « Actifs et passifs détenus à des fins de transaction ».

Les instruments financiers dérivés court terme de gestion de la trésorerie (taux et change) sont considérés comme utilisés à des fins de transaction. En effet, du fait des modalités pratiques d'identification de ces instruments, le Groupe n'a pas jugé approprié de mettre en œuvre une comptabilité de couverture. L'effet en résultat de ces instruments dérivés est compensé par celui des prêts et dettes financières courantes auxquels ils se rattachent. Ainsi, l'impact de ces transactions appréhendées globalement n'apparaît pas comme significatif sur les comptes consolidés.

B) Impact des stratégies de couverture

● Couverture de la dette financière (*fair value hedge*)

L'impact en résultat des instruments de couverture adossés aux emprunts obligataires, comptabilisé dans la rubrique du compte de résultat consolidé « Coût de l'endettement financier brut », se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Effet de la réévaluation des emprunts obligataires	(183)	(66)	137
Swaps de couverture des emprunts obligataires	216	62	(163)
Inefficacité de la couverture de juste valeur	33	(4)	(26)

L'inefficacité n'est pas représentative de la performance du Groupe compte tenu de l'objectif de conduire les *swaps* à leur terme. La part court terme de la valorisation des *swaps* ne fait pas l'objet d'une gestion active.

● Instruments qualifiés de couverture d'investissements nets en devise (*net investment hedge*)

Ils sont comptabilisés directement en résultat global dans la rubrique « Écart de conversion ». Les variations de l'exercice sont détaillées dans le tableau suivant.

Exercice (en millions d'euros)	Au 1 ^{er} janvier	Entrées	Sorties	Au 31 décembre
2009	124	(99)	-	25
2008	29	95	-	124
2007	(188)	217	-	29

Au 31 décembre 2009, la juste valeur des contrats non dénoués au titre de ces couvertures s'élève à 5 millions d'euros. Elle était nulle au 31 décembre 2008 et de 14 millions d'euros au 31 décembre 2007.

● Instruments financiers détenus dans le cadre de couverture de flux futurs (*cash flow hedge*)

L'impact en résultat et en capitaux propres des instruments financiers de couverture adossés aux emprunts obligataires, qualifiés de couverture de flux futurs, se décompose de la manière suivante :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Profit (Perte) comptabilisé en capitaux propres au cours de la période	128	-	-
Montant repris des capitaux propres et comptabilisé en résultat de la période	221	-	-

Au 31 décembre 2009, le montant de l'inefficacité de ces instruments financiers est nul.

C) Échéancier des instruments dérivés

L'échéancier des montants notionnels des instruments dérivés hors énergie est présenté dans le tableau suivant :

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Juste valeur	Montant notionnel (a)						
		Total	2010	2011	2012	2013	2014	2015 et après
Actif / (Passif)								
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(241)	4 615						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	889	11 076						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	648	15 691	-	3 345	2 914	3 450	1 884	4 098
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(97)	912						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	197	1 084						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	100	1 996	1 996					
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	136	1 837			295			1 542
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	136	1 837	-	-	295	-	-	1 542
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)								
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	-	-	-					
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements, nets								
Change à terme (actif)	6	701						
Change à terme (passif)	(1)	224						
Total change à terme détenus à des fins de couverture d'investissements nets	5	925	925					
Instruments détenus à des fins de transaction								
Autres swaps de taux (actif)	-	1 459						
Autres swaps de taux (passif)	(1)	10 865						
Total autres swaps de taux (actif et passif)	(1)	12 324	12 208	114	-	-	-	2
Change à terme (actif)	53	4 017						
Change à terme (passif)	(24)	3 456						
Total change à terme (actif et passif)	29	7 473	7 224	-	52	50	47	100

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

Au 31 décembre 2008
(en millions d'euros)Montant notionnel ^(a)

Actif / (Passif)	Juste valeur	Total	Montant notionnel ^(a)					2014 et après
			2009	2010	2011	2012	2013	
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(440)	9 309						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	892	4 195						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	452	13 504	-	2 048	3 373	3 233	3 032	1 818
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(12)	92						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	100	1 871						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	88	1 963	1 963					
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements, nets								
Change à terme (passif)	-	1 347	1 347					
Instruments détenus à des fins de transaction								
Autres swaps de taux (actif)	-	2 853						
Autres swaps de taux (passif)	(4)	5 712						
Total autres swaps de taux (actif et passif)	(4)	8 565	8 559	4	-	-	-	2
Change à terme (actif)	86	5 458						
Change à terme (passif)	(142)	2 167						
Total change à terme (actif et passif)	(56)	7 625	6 595	483	114	67	76	290

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

Au 31 décembre 2007
(en millions d'euros)Montant notionnel ^(a)

Actif / (Passif)	Juste valeur	Total	Montant notionnel ^(a)					2013 et après
			2008	2009	2010	2011	2012	
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan								
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)	(369)	7 506						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)	460	3 982						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif et passif)	91	11 488		1 910	1 836	2 725	2 437	2 580
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (passif)	(1)	306						
Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif)	388	1 265						
Total swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (part à moins d'un an) (actif et passif)	387	1 571	1 571					
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements, nets								
Change à terme (actif)	14	695	695					
Instruments détenus à des fins de transaction								
Autres swaps de taux (actif)	1	8 249						
Autres swaps de taux (passif)	-	3 815						
Total autres swaps de taux (actif et passif)	1	12 064	12 058	-	4	-	-	2
Change à terme (actif)	11	2 594						
Change à terme (passif)	(59)	3 687						
Total change à terme (actif et passif)	(48)	6 281	6 207	42	2	6	8	16

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

D) Hiérarchie des justes valeurs

Les justes valeurs des instruments financiers hors dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Instruments détenus à des fins de couverture de bilan	-	748	-	748
Instruments détenus à des fins de couverture de flux futurs	-	136	-	136
Instruments détenus à des fins de couverture d'investissements nets	-	5	-	5
Instruments détenus à des fins de transaction	-	28	-	28
Actifs disponibles à la vente	232	-	-	232
Total	232	917	-	1 149

La description des différents niveaux de juste valeur est présentée dans la note 1 M(v) de l'annexe aux comptes consolidés.

30) Instruments dérivés d'énergie et assimilés, swaps de taux de fret

Les instruments dérivés liés aux activités du pétrole, du gaz et de l'électricité ainsi que les instruments dérivés de change associés sont comptabilisés pour leur juste valeur dans les rubriques « Autres créances » ou « Autres créanciers et dettes diverses » suivant qu'il s'agit de positions actives ou passives.

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros) Actif / (Passif)	Valeur nette comptable	Juste valeur ^(b)
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret		
Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers	(29)	(29)
Swaps de taux de fret	-	-
Forwards ^(a)	(9)	(9)
Options	21	21
Futures	(17)	(17)
Options sur futures	6	6
Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(28)	(28)
Activités Gaz & Energies Nouvelles		
Swaps	52	52
Forwards ^(a)	78	78
Options	4	4
Futures	-	-
Total Gaz & Energies Nouvelles	134	134
Total	106	106
Montant de juste valeur non reconnue au bilan		-

(a) Forwards : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) A compter de 2008, lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options sur futures et swaps) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)**Valeur nette comptable** **Juste valeur ^(b)****Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret**

Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers	141	141
Swaps de taux de fret	8	8
Forwards ^(a)	(120)	(120)
Options	-	-
Futures	17	17
Options sur futures	(7)	(7)

Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	39	39
--	-----------	-----------

Activités Gaz & Energies Nouvelles

Swaps	(48)	(48)
Forwards ^(a)	659	659
Options	-	-
Futures	(19)	(19)

Total Gaz & Energies Nouvelles	592	592
---	------------	------------

Total	631	631
--------------	------------	------------

Montant de juste valeur non reconnue au bilan		-
--	--	----------

(a) Forwards : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) À compter de 2008, lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options sur futures et swaps) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)**Valeur nette comptable** **Juste valeur ^(b)****Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret**

Swaps de pétrole brut et de produits pétroliers	(149)	(149)
Swaps de taux de fret	(3)	(3)
Forwards ^(a)	(4)	(4)
Options	272	272
Futures	(97)	(97)
Options sur futures	(1)	(1)

Total pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	18	18
--	-----------	-----------

Activités Gaz & Energies Nouvelles

Swaps	4	4
Forwards ^(a)	213	213
Options	-	-
Futures	15	15

Total Gaz & Energies Nouvelles	232	232
---	------------	------------

Total	250	250
--------------	------------	------------

Montant de juste valeur non reconnue au bilan		-
--	--	----------

(a) Forwards : les contrats physiques sont assimilés à des instruments dérivés d'énergie et figurent dans les montants présentés.

(b) À compter de 2008, lorsque la juste valeur des instruments dérivés cotés sur un marché organisé (futures, options sur futures et swaps) est présentée nette de l'appel de marge reçu ou versé au bilan du Groupe, cette juste valeur est mise à zéro.

Les engagements sur pétrole brut et produits raffinés ont, pour l'essentiel, une échéance courte (inférieure à un an). La maturité de la plupart des dérivés Gaz & Énergies Nouvelles est inférieure à trois ans.

Les variations de la valorisation en juste valeur des instruments dérivés d'énergie s'analysent comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	Juste valeur au 1 ^{er} janvier	Impact en résultat	Contrats dénoués	Autres	Juste valeur au 31 décembre
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret					
2009	39	1 713	(1 779)	(1)	(28)
2008	18	1 734	(1 715)	2	39
2007	102	1 381	(1 460)	(5)	18
Activités Gaz & Energies Nouvelles					
2009	592	327	(824)	39	134
2008	232	787	(310)	(117)	592
2007	(79)	489	(163)	(15)	232

Les justes valeurs des instruments dérivés d'énergie sont hiérarchisées de la manière suivante :

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Prix cotés sur un marché actif pour des actifs identiques (niveau 1)	Prix basés sur des données observables (niveau 2)	Prix basés sur des données non observables (niveau 3)	Total
Activités pétrole brut, produits pétroliers et taux de fret	(45)	17	–	(28)
Activités Gaz & Energies Nouvelles	140	(6)	–	134
Total	95	11	–	106

La description des différents niveaux de juste valeur est présentée dans la note 1 M(v) de l'annexe aux comptes consolidés.

31) Risques de marché

Risques relatifs aux marchés des hydrocarbures

Dans le cadre de ses activités courantes, le Groupe est conduit à intervenir largement sur les marchés afin d'optimiser l'écoulement de ses productions et l'approvisionnement de ses raffineries.

Dans son activité de négoce d'hydrocarbures, le Groupe n'a pas pour politique de vendre à terme ses productions futures. Toutefois, dans le cadre de cette activité de négoce, le Groupe utilise, comme la plupart des autres sociétés pétrolières, des produits dérivés d'énergie afin d'adapter son exposition aux fluctuations des prix du pétrole brut, des produits raffinés, du gaz naturel et de l'électricité. De même, dans le cadre de son activité de transport maritime, le Groupe utilise des produits dérivés de taux de fret afin d'adapter son exposition aux fluctuations de ceux-ci. Pour gérer ces risques, le Groupe utilise différents instruments parmi lesquels les contrats sur les marchés organisés ou sur les marchés de gré à gré tels que *futures*, *forwards*, *swaps* et options. La liste des différents dérivés détenus par TOTAL sur ces marchés est détaillée dans la note 30 de l'annexe aux comptes consolidés.

L'activité Trading & Shipping mesure son exposition au risque de marché relatif aux activités de négoce de pétrole brut, de produits raffinés et de taux de fret, c'est à dire la perte potentielle en juste valeur, en mettant en œuvre une méthode d'évaluation de « valeur en risque ». Cette technique est fondée sur un modèle de simulation historique et mesure le risque de marché découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché sur une période d'une journée de cotation. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les 400 derniers jours ouvrés pour tous les instruments et échéances dans les activités internationales de négoce. Les options sont systématiquement réévaluées en utilisant des modèles appropriés.

La probabilité de variation de juste valeur correspond à un intervalle de confiance de la valeur en risque de 97,5%. Cela signifie que le portefeuille n'enregistrerait une perte supérieure au montant de la valeur en risque qu'une seule fois sur une période de 40 jours ouvrés si l'exposition au risque du portefeuille restait inchangée.

Trading & Shipping : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2009	18,8	5,8	10,2	7,6
2008	13,5	2,8	6,9	11,8
2007	11,6	3,3	6,7	5,4

L'activité de trading de gaz et d'électricité met en œuvre des instruments dérivés tels que les *futures*, *forwards*, *swaps* et options, tant sur les marchés organisés que sur les marchés de gré à gré, le dénouement des transactions prenant généralement la forme de livraisons physiques. L'exposition au risque de marché, c'est-à-dire la perte potentielle en juste valeur, est évaluée en mettant en œuvre une méthode de « valeur en risque ». Cette technique est fondée

sur un modèle de simulation historique et mesure le risque découlant des variations potentielles futures de valeurs de marché journalières. Le calcul du montant des variations potentielles des justes valeurs prend en compte un relevé des expositions au risque à la fin de la journée et un état des mouvements de prix historiques sur les deux années écoulées pour tous les instruments et échéances.

Trading de gaz et d'électricité : valeur en risque avec une probabilité de 97,5%

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	Plus élevée	Plus faible	Moyenne	Clôture
2009	9,8	1,9	5,0	4,8
2008	16,3	1,3	5,0	1,4
2007 (a)	18,2	3,2	7,9	4,3

(a) Les calculs effectués prennent en compte l'état des mouvements de prix historiques sur une année.

Le Groupe met en œuvre une politique rigoureuse de gestion et de surveillance de ces risques de marché. Celle-ci s'appuie, d'une part, sur une séparation des fonctions d'engagement des opérations et des fonctions de contrôle et, d'autre part, sur un système d'information intégré qui permet un suivi en temps réel des activités.

Des limites d'intervention sont approuvées par le Comité exécutif et font l'objet d'un contrôle quotidien. Afin de garantir la souplesse des interventions et la liquidité des positions, les activités de couverture sont conduites avec des contreparties nombreuses et indépendantes, telles que les autres compagnies pétrolières, les grands producteurs ou consommateurs d'énergie et les institutions financières. Un dispositif de limites par contrepartie est mis en œuvre et un suivi régulier des encours par contrepartie est effectué.

Risques relatifs aux marchés financiers

Dans le cadre de son activité de financement et de gestion de la trésorerie, le Groupe utilise des instruments financiers dérivés afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères. Il s'agit principalement de *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Le Groupe peut également, plus occasionnellement, utiliser des contrats de *futures*, *caps*, *floors*, et options. Les opérations en cours et leur traitement comptable sont présentés dans les notes 1M, 20, 28 et 29 de l'annexe aux comptes consolidés.

La gestion des risques relatifs aux activités de trésorerie et aux instruments financiers de taux et de change obéit à des règles strictes qui sont définies par la Direction Générale du Groupe et qui prévoient la centralisation par la direction Financement-Trésorerie des liquidités, des positions et de la gestion des instruments financiers. Les excédents de liquidités du Groupe qui en résultent sont essentiellement placés sous forme de dépôts, de prises en pension ou d'achats de papier auprès de banques de dépôt et d'institutions étatiques. La gestion s'organise autour d'un département Salle des marchés spécialisé dans l'intervention sur les marchés financiers de change et de taux d'intérêt.

Le département Contrôle-Gestion des flux, au sein de la direction Financement-Trésorerie, assure la surveillance quotidienne des limites des engagements par banque, des positions, et calcule le résultat. Il procède à la valorisation de la valeur de marché et, le cas échéant, effectue des analyses de sensibilité.

Gestion du risque de contrepartie

Toute contrepartie bancaire avec laquelle le Groupe souhaite travailler pour des opérations de marché doit avoir été préalablement autorisée après appréciation de sa solidité financière (analyse multicritères intégrant notamment une étude du cours de bourse, du taux de *Credit Default Swap* (CDS), de la notation par les agences Standard & Poor's et Moody's, laquelle doit être de première qualité, et de la situation financière en général).

Une limite globale d'encours autorisé est définie pour chaque banque et répartie entre les filiales et les entités centrales de trésorerie du Groupe en fonction des besoins pour les activités financières.

Pour réduire le risque de valeur de marché sur ses engagements, en particulier sur les *swaps* mis en place dans le cadre des émissions obligataires, la direction Financement-Trésorerie a également développé un système d'appel de marge, progressivement mis en place avec ses contreparties significatives.

Gestion du risque de change

Le Groupe s'efforce de minimiser le risque de change de chaque entité par rapport à sa monnaie fonctionnelle (principalement l'euro, le dollar, la livre sterling et la couronne norvégienne).

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme comptabilisés dans une autre devise que l'euro, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans cette autre devise.

L'exposition nette au risque de change court terme est suivie régulièrement, en référence à un dispositif de limites définies par la Direction Générale du Groupe.

Les dettes financières non courantes décrites dans la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés sont, en général, contractées par les entités centrales de trésorerie, soit directement en dollars ou en euros, soit dans des devises échangées contre des dollars ou des euros selon les besoins généraux du Groupe, par le biais de *swaps* d'émission. Le produit de cet endettement est prêté à des filiales dont les comptes sont tenus en dollars ou en euros. Il en résulte que la sensibilité nette de ces positions au risque de change n'est pas significative.

S'agissant des *swaps* de change court terme dont le montant notionnel figure dans la note 29 de l'annexe aux comptes consolidés, leur utilisation à des fins d'optimisation de la gestion centralisée de la trésorerie du Groupe implique que la sensibilité au change qu'ils pourraient induire est également considérée comme négligeable.

Gestion de la position de taux à court terme et des liquidités

La position courante, principalement constituée en euros et en dollars, est gérée selon les objectifs principaux fixés par la Direction Générale du Groupe (maintenir un bon niveau de liquidité, optimiser le revenu des placements en fonction de la courbe de taux, minimiser le coût d'emprunt), dans le cadre d'une gestion à horizon inférieur à douze mois et sur la base d'une référence de taux au jour le jour, notamment par l'intermédiaire de *swaps* de taux à court terme et de *swaps* de change à court terme, sans modification de la position de change.

Gestion du risque de taux sur la dette à long terme

La politique du Groupe vise à s'endetter à long terme, principalement à taux variable, ou à taux fixe en cas d'opportunité lors de l'émission en fonction du niveau des taux d'intérêt, en dollars ou en euros, selon les besoins généraux du Groupe. Des *swaps* de taux et de change à long terme peuvent être adossés, à l'émission, aux emprunts obligataires, afin de créer une dette synthétique à taux variable ou à taux fixe. Pour modifier partiellement la structure de taux d'intérêt de la dette à long terme, TOTAL peut également conclure des *swaps* de taux d'intérêt à long terme.

Sensibilité aux risques de taux d'intérêt et de change

Les tableaux ci-après présentent l'impact potentiel d'une translation d'une amplitude de 10 points de base des courbes de taux d'intérêt dans chacune des devises sur la valeur de marché des instruments financiers en cours au 31 décembre des exercices 2009, 2008 et 2007.

Actif / (Passif) (en millions d'euros)	Valeur nette comptable	Valeur de marché estimée	Variation de la valeur de marché après translation des taux d'intérêt de :	
			+ 10 points de base	- 10 points de base
Au 31 décembre 2009				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(18 368)	(18 368)	75	(75)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(241)	(241)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	1 025	1 025		
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	784	784	(57)	57
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	(2 111)	(2 111)	3	(3)
Autres <i>swaps</i> de taux	(1)	(1)	1	(1)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	34	34	–	–
Au 31 décembre 2008				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(14 119)	(14 119)	47	(43)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(440)	(440)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	892	892		
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	452	452	(44)	44
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	(2 025)	(2 025)	3	(3)
Autres <i>swaps</i> de taux	(4)	(4)	1	(1)
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	(56)	(56)	–	–
Au 31 décembre 2007				
Emprunts obligataires avant <i>swaps</i> (hors part à moins d'un an)	(11 741)	(11 741)	37	(37)
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (passif)</i>	(369)	(369)		
<i>Swaps de couverture de la dette obligataire à taux fixe (actif)</i>	460	460		
Total <i>swaps</i> de couverture de la dette obligataire à taux fixe – actif et passif	91	91	(39)	38
Part à moins d'un an des dettes financières non courantes après <i>swaps</i> (hors contrats de location financement)	(1 669)	(1 669)	(1)	1
Autres <i>swaps</i> de taux	1	1	–	–
<i>Swaps</i> de change et contrats à terme de devises	(34)	(34)	–	–

L'impact sur le coût de la dette nette avant impôt d'une variation des taux d'intérêt est le suivant :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Coût de la dette nette	(398)	(527)	(539)
Translation des taux d'intérêt de :			
+ 10 points de base	(11)	(11)	(12)
- 10 points de base	11	11	12
+ 100 points de base	(108)	(113)	(116)
- 100 points de base	108	113	116

En raison de la politique de gestion du risque de change décrite précédemment, la sensibilité du Groupe au risque de change est principalement influencée par la situation nette des filiales dont les monnaies fonctionnelles sont le dollar et, dans une moindre proportion, la livre sterling et la couronne norvégienne.

Cette sensibilité est reflétée par l'évolution historique des écarts de conversion imputés dans les capitaux propres consolidés qui, au cours des trois derniers exercices, et essentiellement du fait de l'évolution du dollar et de la livre sterling, ont été les suivants :

	Parité euro-dollar	Parité euro-livre sterling
31 décembre 2009	1,44	0,89
31 décembre 2008	1,39	0,95
31 décembre 2007	1,47	0,73

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	57 621	27 717	18 671	5 201	6 032
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(5 074)		(3 027)	(1 465)	(582)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	5		6	(1)	
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2009	52 552	27 717	15 650	3 735	5 450

Au 31 décembre 2008 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	53 868	25 084	15 429	5 587	7 768
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(4 876)		(2 191)	(1 769)	(916)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	–				–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2008	48 992	25 084	13 238	3 818	6 852

Au 31 décembre 2007 (en millions d'euros)	Total	Euro	Dollar	Livre sterling	Autres devises et sociétés mises en équivalence
Capitaux propres – aux taux de change d'origine	49 254	22 214	12 954	5 477	8 609
Écarts de conversion avant couverture d'investissement net	(4 410)		(3 501)	(289)	(620)
Couverture d'investissement net – instruments non dénoués	14		14	–	–
Capitaux propres – aux taux de change du 31 décembre 2007	44 858	22 214	9 467	5 188	7 989

Du fait de cette politique, l'impact en résultat consolidé du change illustré dans la note 7 de l'annexe aux comptes consolidés a été peu significatif au cours des trois derniers exercices, malgré les fluctuations monétaires importantes du dollar (perte de 32 millions d'euros en 2009, gain de 112 millions d'euros en 2008, gain de 35 millions d'euros en 2007).

Risques relatifs aux marchés boursiers

Le Groupe détient un ensemble de participations dans des sociétés cotées (voir les notes 12 et 13 de l'annexe aux comptes consolidés) dont la valeur boursière totale fluctue notamment en fonction de la tendance des marchés boursiers mondiaux, de la valorisation des secteurs d'activité respectifs auxquels ces sociétés appartiennent et des données économiques et financières propres à chacune de ces sociétés.

Risques de liquidité

TOTAL S.A. bénéficie de lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales, lui permettant de constituer une réserve de liquidités significative.

Le montant de ces lignes de crédit au 31 décembre 2009 s'élève à 9 322 millions de dollars, dont 9 289 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les contrats relatifs aux lignes de crédit accordées à TOTAL S.A. ne contiennent pas de dispositions conditionnant les termes et modalités du crédit octroyé aux ratios financiers de la Société, à la notation de sa solidité financière par les agences spécialisées ou à la survenance d'événements susceptibles d'avoir un impact significativement défavorable sur sa situation financière. Pour information, le montant global des principales lignes de crédit confirmées, accordées par des banques internationales aux sociétés du Groupe (y compris TOTAL S.A.) s'élève à 10 084 millions de dollars au 31 décembre 2009, dont 10 051 millions de dollars ne sont pas utilisés. Les lignes de crédit accordées aux sociétés du Groupe autres que TOTAL S.A. ne sont pas destinées à financer les besoins généraux du Groupe : elles sont destinées à financer soit les besoins généraux de la filiale emprunteuse, soit un projet déterminé.

Les tableaux ci-après représentent l'échéancier des actifs et passifs liés aux activités de financement au 31 décembre des exercices 2009, 2008 et 2007 (voir la note 20 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre 2009

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)		(12 589)	(5 823)	(18 412)
Dettes financières courantes	(6 994)			(6 994)
Autres passifs financiers courants	(123)			(123)
Actifs financiers courants	311			311
Trésorerie et équivalents de trésorerie	11 662			11 662
Montant net avant charges financières	4 856	(12 589)	(5 823)	(13 556)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(768)	(2 007)	(1 112)	(3 887)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	447	342	(55)	734
Montant net	4 535	(14 254)	(6 990)	(16 709)

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)		(13 206)	(2 093)	(15 299)
Dettes financières courantes	(7 722)			(7 722)
Autres passifs financiers courants	(158)			(158)
Actifs financiers courants	187			187
Trésorerie et équivalents de trésorerie	12 321			12 321
Montant net avant charges financières	4 628	(13 206)	(2 093)	(10 671)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(554)	(1 431)	(174)	(2 159)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	118	410	(7)	521
Montant net	4 192	(14 227)	(2 274)	(12 309)

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	A moins de 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes financières non courantes (principal hors intérêts)		(11 424)	(2 992)	(14 416)
Dettes financières courantes	(4 613)			(4 613)
Autres passifs financiers courants	(60)			(60)
Actifs financiers courants	1 264			1 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie	5 988			5 988
Montant net avant charges financières	2 579	(11 424)	(2 992)	(11 837)
Charges financières sur dettes financières non courantes	(532)	(1 309)	(226)	(2 067)
Différentiel d'intérêt sur <i>swaps</i>	(29)	(80)	(44)	(153)
Montant net	2 018	(12 813)	(3 262)	(14 057)

Par ailleurs, le Groupe garantit la dette bancaire et les locations financement de certaines filiales non consolidées et de sociétés mises en équivalence. Ces garanties peuvent être appelées en cas de défaut de la filiale dans ses obligations contractuelles et ne sont pas couvertes par des sûretés sur des actifs du Groupe. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties données sur emprunts ».

Le Groupe garantit également les passifs courants de certaines filiales non consolidées et serait ainsi appelé en cas de cessation de paiement d'une de ces filiales. Les montants et échéances au titre de ces garanties financières sont présentés dans la note 23 de l'annexe aux comptes consolidés dans la rubrique « Garanties de passif courant ».

Le tableau ci-après reprend les actifs et passifs financiers liés aux activités opérationnelles au 31 décembre des exercices 2009, 2008 et 2007 (voir la note 28 de l'annexe aux comptes consolidés).

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	2009	2008	2007
Fournisseurs et comptes rattachés	(15 383)	(14 815)	(18 183)
Autres dettes d'exploitation	(4 706)	(4 297)	(3 900)
<i>dont instruments dérivés d'énergie (passif)</i>	(923)	(1 033)	(733)
Clients et comptes rattachés	15 719	15 287	19 129
Autres créances d'exploitation	5 145	6 208	4 430
<i>dont instruments dérivés d'énergie (actif)</i>	1 029	1 664	983
Total	775	2 383	1 476

Ces actifs et passifs financiers ont principalement une échéance inférieure à un an.

Risques de crédit

Le risque de crédit est le risque de défaut d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou à l'encaissement des créances.

Le Groupe est exposé au risque de crédit dans le cadre de ses activités opérationnelles et de financement. L'exposition maximum

au risque de crédit est représentée en partie par les montants d'actifs financiers qui sont présentés dans le bilan, y compris les instruments dérivés d'énergie qui ont une valeur de marché positive.

L'exposition maximale est détaillée dans le tableau suivant :

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

Actif / (Passif)

	2009	2008	2007
Prêts aux sociétés mises en équivalence (note 12)	2 367	2 005	2 575
Prêts et avances (note 14)	1 284	1 403	851
Instruments de couverture des dettes financières non courantes (note 20)	1 025	892	460
Clients et comptes rattachés (note 16)	15 719	15 287	19 129
Autres créances d'exploitation (note 16)	5 145	6 208	4 430
Actifs financiers courants (note 20)	311	187	1 264
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 27)	11 662	12 321	5 988
Total	37 513	38 303	34 697

Les montants des dépréciations sur les prêts et avances et sur les clients, comptes rattachés et autres créances d'exploitation sont fournis respectivement dans les notes 14 et 16 de l'annexe aux comptes consolidés.

Dans le cadre de la gestion du risque de crédit lié aux activités opérationnelles et de financement, le Groupe a mis en place des contrats d'appels de marge avec certaines contreparties. Au 31 décembre 2009, le montant net des sommes versées et reçues au titre de ces appels de marge s'élève à 693 millions d'euros.

La gestion du risque de crédit dans les différents secteurs est la suivante :

► **Dans l'Amont**○ **dans l'Exploration & Production**

Les risques nés de la signature des accords pétroliers avec les autorités étatiques et les partenaires pétroliers, ou de l'attribution

de contrats de fourniture à long terme qui sont indispensables pour entreprendre des projets, sont évalués par le processus d'approbation des opérations pétrolières. Le caractère long terme des contrats et l'existence de clients de premier rang impliquent un risque de crédit faible.

Les risques liés à des opérations commerciales, autres que celles décrites ci-dessus et dans la pratique placées directement sous le contrôle des filiales, font l'objet de procédures de fixation d'encours de crédit et de revue des encours.

Les créances clients font l'objet d'une dépréciation au cas par cas sur la base de l'antériorité des créances et de l'appréciation de la direction sur les circonstances de fait.

○ **dans le Gaz & Énergies Nouvelles**

La branche Gaz & Énergies Nouvelles traite avec des contreparties du secteur de l'énergie et de la finance partout dans le monde et principalement en Europe et en Amérique du Nord. Les institutions financières fournissant la couverture de risque de crédit sont des banques et des groupes d'assurance disposant d'une notation de première qualité.

Les contreparties potentielles sont soumises à une analyse de crédit et une autorisation avant que les transactions ne soient conclues, et une fois autorisées, font l'objet d'un examen régulier incluant une nouvelle évaluation et une actualisation des limites accordées.

L'analyse de la capacité des contreparties à faire face à leurs engagements repose sur des données quantitatives et qualitatives concernant l'état financier et les risques commerciaux, ainsi que sur l'étude de toute information venant du marché ou de tiers extérieurs comme les agences de notation. Sur cette base, des limites de crédit sont définies pour chaque contrepartie potentielle et, si nécessaire, les transactions sont soumises à des autorisations spécifiques.

L'exposition au risque de crédit, qui est essentiellement une exposition économique ou une exposition physique future anticipée, est contrôlée en permanence et soumise à des mesures de sensibilité.

Le risque de crédit est limité par l'utilisation systématique de contrats standard qui autorisent la compensation et permettent d'obtenir des sûretés complémentaires en cas d'évolution défavorable de la qualité du risque. Ces contrats permettent notamment l'annulation du contrat en cas de défaut.

► Dans l'Aval

o dans le Raffinage & Marketing

Les procédures internes du Raffinage & Marketing comportent des règles de la gestion du risque de crédit décrivant les fondamentaux de contrôle interne dans ce domaine, notamment la séparation des pouvoirs entre les équipes commerciales et financières. Des politiques de crédit sont définies localement, accompagnées de la mise en œuvre de procédures visant à maîtriser le risque client (organisation de comités de crédit dans les filiales, mise en place systématique de limites de crédit pour les clients professionnels, sécurisation du portefeuille, etc.)

De plus, chaque entité met en place des instruments de mesure de son encours client. Par ailleurs, les risques liés à l'octroi de crédit peuvent être compensés ou limités par l'obtention de cautions ou garanties.

Les créances douteuses sont provisionnées au cas par cas en utilisant un taux de provision qui dépend de l'appréciation des circonstances.

o dans le Trading & Shipping

Les opérations sont conduites avec des contreparties commerciales et des institutions financières partout dans le monde. Les contreparties commerciales sur les opérations physiques et de dérivés sont principalement des compagnies pétrolières ou gazières ou des sociétés de négoce de produits énergétiques et des institutions financières. Les couvertures sur les risques de crédit sont conclues avec des institutions financières, banques internationales ou compagnies d'assurance, sélectionnées selon des critères stricts.

Le Trading & Shipping met en œuvre une politique rigoureuse de gestion des délégations de pouvoir internes qui encadre la

fixation des limites de crédit sur les pays et les contreparties ainsi que l'approbation des opérations spécifiques. Les risques de crédit découlant de ces limites et de ces autorisations sont suivis quotidiennement.

Les contreparties potentielles font l'objet d'une analyse de crédit et sont approuvées avant la conclusion des transactions ; une revue régulière est faite de toutes les contreparties actives incluant une révision de l'évaluation et un renouvellement des limites autorisées. Le crédit des contreparties est apprécié en fonction de données quantitatives et qualitatives sur leur solidité financière et sur les risques commerciaux, et s'adosse également aux informations venant du marché ou de tiers extérieurs telles que les notations publiées par Standard & Poor's, Moody's et d'autres agences de notation.

Lorsque cela est possible, des cadres contractuels sont négociés pour permettre, par le biais de compensation entre les transactions, l'optimisation de la gestion du risque; des clauses protectrices additionnelles autorisant des appels de fonds ou des garanties à titre de sûreté en cas de détérioration financière ou permettant l'annulation des transactions en cas de défaillance sont également mises en place.

Les risques de crédit dépassant les niveaux autorisés sont couverts par des lettres de crédit et d'autres types de garanties, par des dépôts de trésorerie et des assurances. Les risques sur dérivés sont couverts par des contrats d'appel de marge lorsque cela est possible.

► Dans la Chimie

Le risque de crédit porte essentiellement sur les créances commerciales. Chaque division met en place des procédures de gestion et des méthodes de provisionnement relativement différenciées en fonction de la taille des filiales et des marchés sur lesquels elles opèrent. Ces procédures incluent notamment :

- la mise en place de plafond d'encours, comportant différents processus d'autorisation pour d'éventuels dépassements de ce plafond ;
- le recours à des polices d'assurance ou des garanties spécifiques (lettre de crédit) ;
- un état des retards de paiement (balance âgée) suivi très régulièrement, avec un processus de relance ;
- un provisionnement comptabilisé client par client en fonction des retards de paiement et des habitudes de paiements locales.

32) Autres risques et engagements

À la connaissance de TOTAL, il n'existe pas de faits exceptionnels, litiges, risques ou engagements hors bilan, susceptibles d'avoir un impact significatif sur la situation financière, le patrimoine, le résultat ou les activités du Groupe.

Enquêtes sur la concurrence

- 1) À la suite des enquêtes relatives à certaines pratiques commerciales dans l'industrie chimique aux États-Unis, des filiales du groupe Arkema¹ ont fait l'objet de plusieurs enquêtes pénales, aujourd'hui closes, et litiges en responsabilité civile aux États-Unis pour manquement à la législation sur la concurrence. La responsabilité civile de TOTAL S.A. a été mise en cause, au titre de certaines de ces procédures, en tant que société mère.

En Europe, des enquêtes ont été initiées par la Commission européenne en 2000, 2003 et 2004 relatives à des pratiques commerciales alléguées concernant plusieurs lignes de produits commercialisés par Arkema. Une d'entre elles a donné lieu à une condamnation d'Arkema et d'Elf Aquitaine par la Commission européenne en janvier 2005 à une amende se décomposant en un montant de 45 millions d'euros infligé solidairement à Arkema et à Elf Aquitaine et en un montant de 13,5 millions d'euros infligé à Arkema seule. L'appel interjeté par les sociétés concernées devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes a été rejeté le 30 septembre 2009 et un recours devant la Cour de Justice des Communautés Européennes a été engagé dans le délai impart.

Deux autres lignes de produits ont donné lieu, respectivement en janvier et en août 2005, à des communications de griefs notifiées par la Commission européenne à Arkema, ainsi qu'à TOTAL S.A. et à Elf Aquitaine. Arkema a coopéré avec les autorités dans ces procédures et enquêtes. Ces deux dernières procédures ont respectivement abouti en mai 2006 à la condamnation d'Arkema, par la Commission européenne, à des amendes de 78,7 et 219,1 millions d'euros dont sont tenues conjointement et solidairement d'une part Elf Aquitaine à hauteur de 65,1 et 181,35 millions d'euros et d'autre part TOTAL S.A. à hauteur de 42 et 140,4 millions d'euros. TOTAL S.A., Elf Aquitaine et Arkema ont interjeté appel de ces deux décisions devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Arkema et Elf Aquitaine ont reçu de la Commission européenne en août 2007 une communication de griefs relative à des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits chimiques. À ce titre, une décision rendue en juin 2008 inflige une amende de 22,7 millions d'euros imputée solidairement à Elf Aquitaine et Arkema à laquelle s'ajoutent des amendes prononcées à l'encontre d'Arkema et d'Elf Aquitaine pour des montants respectifs de 20,43 et 15,89 millions d'euros. Les sociétés concernées ont décidé d'engager un recours contre cette décision devant la juridiction communautaire compétente.

En dernier lieu, Arkema et Elf Aquitaine ont reçu de la Commission européenne, en mars 2009, une communication

de griefs relative à des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits chimiques. La décision dans cette affaire a été rendue par la Commission européenne en novembre 2009. Arkema et Elf Aquitaine se sont vues infliger solidairement des amendes de 11 millions d'euros et, à titre individuel, de 9,92 millions d'euros pour Arkema et 7,71 millions d'euros pour Elf Aquitaine. Cette décision fera l'objet d'un appel devant la juridiction communautaire compétente.

Aucune preuve de l'implication de TOTAL S.A. ou d'Elf Aquitaine dans les pratiques reprochées à Arkema n'a pu être établie, les amendes qui leur ont été infligées résultant de leur qualité de maison mère.

Bien qu'Arkema ait mis en œuvre à partir de 2001 un plan visant la mise en conformité des pratiques de ses salariés avec les règles sur la concurrence, il ne peut toutefois être exclu que d'autres procédures concernant Arkema, ainsi que TOTAL S.A. et Elf Aquitaine, puissent être mises en œuvre à l'initiative des autorités compétentes.

- 2) Dans le cadre de la scission d'Arkema de TOTAL, TOTAL S.A. ou certaines sociétés du Groupe ont consenti au profit d'Arkema des garanties afin de couvrir les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles se rapportant à des faits antérieurs à cette scission.

Ces garanties couvrent, pendant une durée de dix ans ayant commencé à courir en 2006, 90% des sommes qui seraient payées par Arkema à raison (i) de condamnations infligées par les autorités communautaires ou nationales de concurrence d'un État membre de l'Union européenne pour violation des règles en matière d'entente, (ii) de condamnations infligées par les autorités de concurrence ou les tribunaux américains pour violation des règles du droit fédéral de la concurrence ou du droit d'un État des États-Unis d'Amérique en matière d'entente, (iii) de dommages et intérêts au titre d'éventuelles procédures civiles relatives aux faits faisant l'objet des décisions de condamnations susmentionnées et (iv) de certains frais liés à ces procédures.

La garantie couvrant les risques afférents aux procédures relatives à des litiges en matière d'ententes anticoncurrentielles en Europe s'applique au-delà d'une franchise de 176,5 millions d'euros.

Les garanties deviendraient caduques dans l'hypothèse où une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert avec d'autres, viendrait à détenir, directement ou indirectement, plus du tiers des droits de vote d'Arkema ou si Arkema transférerait, en une ou plusieurs fois à un même tiers ou à plusieurs tiers agissant de concert, quelles que soient les modalités de ce transfert, des actifs représentant, en valeur d'entreprise, plus de 50% de la valeur d'Arkema à la date du transfert concerné.

Parallèlement, les sommes auxquelles pourrait être condamnée TOTAL S.A. ou l'une des sociétés du Groupe au titre de l'ensemble des procédures couvertes par les garanties sont conventionnellement mises à la charge d'Arkema à concurrence de 10% de leur montant.

- 3) Pour couvrir les risques mentionnés ci-dessus, la provision comptabilisée dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 s'élève à 43 millions d'euros.

1. Arkema désigne collectivement l'ensemble des sociétés du groupe Arkema, dont la société mère est Arkema S.A. ; depuis mai 2006, Arkema ne fait plus partie de TOTAL.

- 4) Des investigations lancées en octobre 2002 par la Commission européenne dans des filiales de la branche Raffinage & Marketing du Groupe ont donné lieu en octobre 2004 à une communication de griefs adressée à Total Nederland N.V. ainsi qu'à TOTAL S.A.. Cette procédure a abouti en septembre 2006 au prononcé d'une amende de 20,25 millions d'euros aux dépens de Total Nederland N.V., dont TOTAL S.A. fut déclarée solidairement responsable à hauteur de 13,5 millions d'euros en tant que société mère bien qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait été établie. TOTAL S.A. et Total Nederland N.V. ont interjeté appel de cette décision de la Commission européenne devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

Par ailleurs, une communication de griefs a été adressée en mai 2007 par la Commission européenne à Total France, ainsi qu'à TOTAL S.A., visant des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing. Total France a été condamnée à ce titre en octobre 2008 à une amende de 128,2 millions d'euros, dont TOTAL S.A. fut déclarée solidairement responsable en tant que société mère bien qu'aucune preuve de l'implication de celle-ci dans les pratiques anticoncurrentielles en cause n'ait été établie. TOTAL S.A. et Total Raffinage Marketing (nouvelle dénomination de Total France) ont interjeté appel de cette décision devant le Tribunal de première instance des Communautés européennes.

En outre, une notification de griefs a été envoyée en juillet 2009 par l'Autorité française de la concurrence à TotalGaz et à Total Raffinage Marketing concernant des pratiques anticoncurrentielles alléguées se rapportant à une autre ligne de produits de la branche Raffinage & Marketing.

- 5) Compte tenu du caractère discrétionnaire du pouvoir reconnu aux Autorités de concurrence dans le processus de détermination des amendes, il est impossible de déterminer avec précision le risque encouru à ce titre par le Groupe. TOTAL S.A. et Elf Aquitaine contestent la mise en cause de leur responsabilité et le mode de détermination des amendes. Quelle que soit l'évolution des enquêtes et procédures ci-dessus, le Groupe considère que leur issue ne devrait pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et sur ses résultats.

Buncefield

Le 11 décembre 2005, plusieurs explosions, suivies d'un important incendie, sont survenues à Buncefield, au nord de Londres, dans un dépôt pétrolier exploité par Hertfordshire Oil Storage Limited (HOSL), société détenue à 60% par la filiale britannique de TOTAL, et à 40% par un autre groupe pétrolier.

L'explosion a fait des blessés, dont la grande majorité a subi des blessures légères, et a causé des dommages matériels au dépôt ainsi qu'à des bâtiments et des résidences situés à proximité du dépôt. La cause retenue par la commission d'enquête mise en place par les pouvoirs publics est le débordement d'essence d'un bac du dépôt. Le rapport définitif de cette commission a été déposé le 11 décembre 2008. Le procès civil, concernant les différends non réglés à l'amiable, a eu lieu d'octobre à décembre 2008. La décision rendue en premier ressort le 20 mars 2009

déclare la filiale britannique de TOTAL responsable de l'accident survenu et tenue seule d'indemniser les victimes. Celle-ci a interjeté appel de cette décision. Le procès en appel s'est tenu en janvier 2010 et la décision est attendue au cours du premier semestre 2010.

Le montant de la provision au titre de la responsabilité civile figurant dans les comptes consolidés du Groupe au 31 décembre 2009 s'élève à 295 millions d'euros après prise en compte des paiements effectués.

Le Groupe est assuré pour les dommages à ces installations, les pertes d'exploitation et les réclamations des tiers dans le cadre de sa responsabilité civile. La créance résiduelle vis-à-vis des assurances s'élève à 211 millions d'euros au 31 décembre 2009.

Le Groupe considère que, dans l'état actuel des informations à sa disposition, sur la base d'une estimation raisonnable des montants à sa charge dans cette affaire et compte tenu des montants provisionnés, cet accident ne devrait pas avoir d'impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

Par ailleurs, le 1^{er} décembre 2008, cinq sociétés, dont la filiale britannique de TOTAL, se sont vues notifier un acte de poursuites pénales émanant du Health and Safety Executive (HSE) et de l'Environment Agency (EA). En novembre 2009, la filiale britannique de TOTAL a décidé de ne pas contester la culpabilité (*plea bargain*) sur des chefs retenus à son encontre et entend faire valoir, dans ce cadre, un certain nombre d'éléments de nature à atténuer la portée des charges qui lui sont reprochées.

Erika

À la suite du sinistre en décembre 1999 du pétrolier Erika qui transportait des produits appartenant à une société du Groupe, le Tribunal de grande instance de Paris statuant en matière correctionnelle a, par jugement en date du 16 janvier 2008, déclaré TOTAL S.A. coupable du délit de pollution maritime en retenant à son encontre une faute d'imprudence dans la mise en œuvre de sa procédure de sélection du navire (procédure de *vetting*), condamnant TOTAL S.A. à payer une amende de 375 000 euros. Ce jugement prévoit aussi le versement d'indemnités aux victimes de la pollution de l'Erika pour un montant total de 192 millions d'euros, condamnant TOTAL S.A. au paiement de ces indemnités solidairement avec la société de contrôle et de classification de l'Erika, l'armateur de l'Erika et le gestionnaire de l'Erika.

TOTAL estime que la faute d'imprudence qui lui est imputée et sa condamnation subséquente pour pollution maritime sont non fondées, en fait comme en droit. TOTAL considère également que cette décision va à l'encontre de l'amélioration de la sécurité du transport maritime.

TOTAL a interjeté appel de la décision rendue le 16 janvier 2008, proposant néanmoins aux parties civiles qui le demandent le paiement définitif et irrévocable des sommes qui leur ont été respectivement allouées par le Tribunal de grande instance de Paris. A ce jour, quarante et une parties civiles ont été indemnisées pour un montant total de 171,5 millions d'euros.

Le procès en appel s'est tenu devant la Cour d'appel de Paris fin 2009. L'arrêt de la Cour d'appel devrait être rendu au cours du premier semestre 2010.

TOTAL S.A. considère, sur la base d'une estimation raisonnable des montants à sa charge dans cette affaire, que celle-ci ne devrait pas avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats consolidés du Groupe.

33) Informations complémentaires

A) Frais de recherche et développement

Les frais encourus par le Groupe au cours de l'exercice 2009 s'élèvent à 650 millions d'euros (612 millions d'euros en 2008 et 594 millions d'euros en 2007), soit 0,5% du chiffre d'affaires.

Les effectifs 2009 consacrés à cette activité de recherche et développement sont de 4 016 personnes (4 285 personnes en 2008 et 4 216 personnes en 2007).

B) Impôts payés aux pays producteurs du Moyen-Orient au titre des concessions historiques de TOTAL

Les impôts payés au titre des concessions historiques de TOTAL (Abu Dhabi – offshore, Abu Dhabi – onshore, Dubai - offshore, Oman et Abu Al Bu Khoosh), inclus dans les charges d'exploitation, s'élèvent pour l'exercice 2009 à 1 871 millions d'euros (3 301 millions d'euros en 2008 et 2 505 millions d'euros en 2007).

C) Droits d'émission de CO₂

Les principes relatifs à la comptabilisation des droits d'émission sont présentés dans la note 1T de l'annexe aux comptes consolidés.

Au 31 décembre 2009, la position globale des sites du Groupe est équilibrée entre les droits d'émission délivrés ou acquis et les émissions réalisées en 2009.

34) Événements postérieurs à la clôture

A) Dévaluation du bolivar

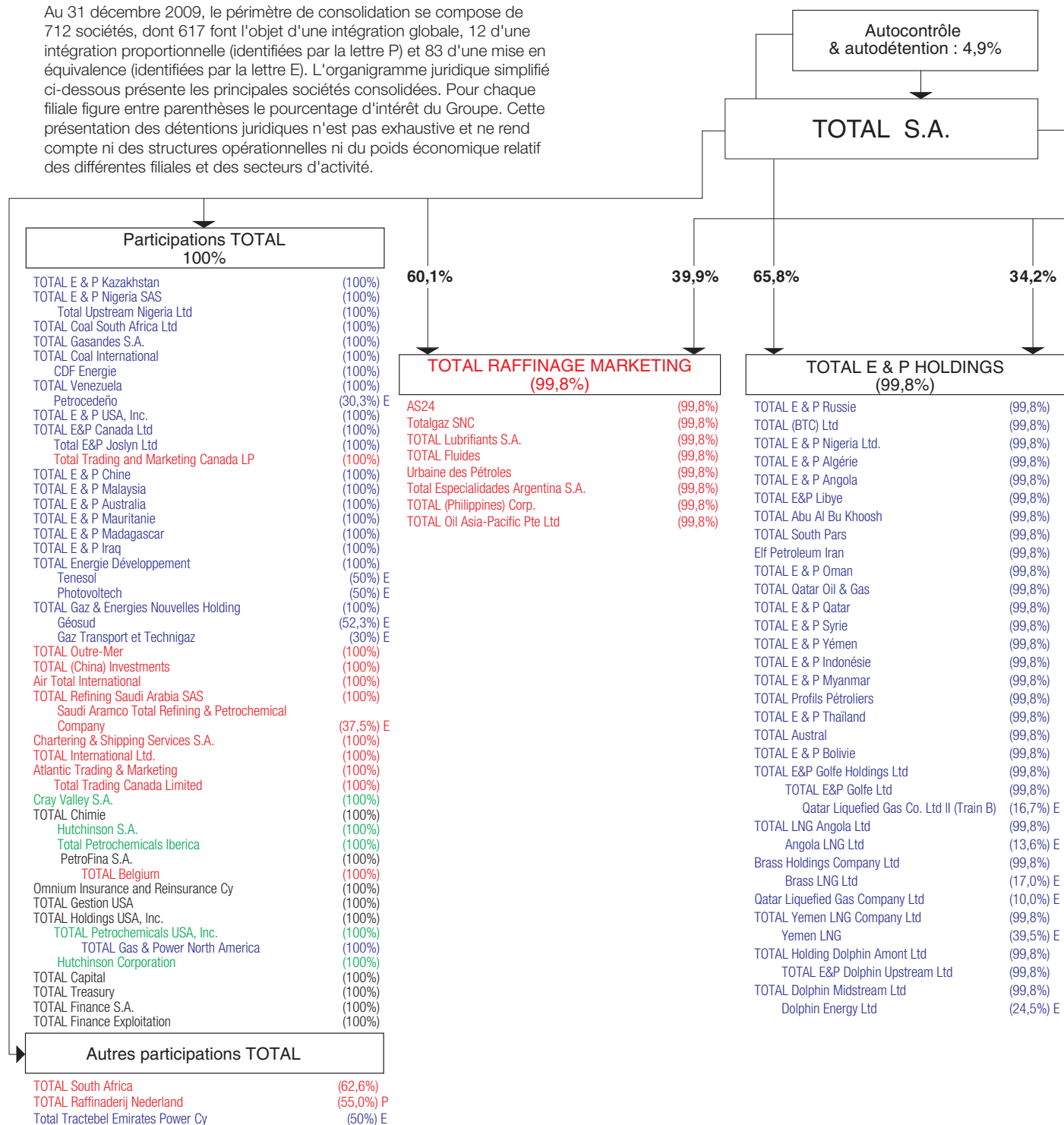
En janvier 2010, le président du Venezuela a annoncé une dévaluation du bolivar et l'instauration d'un double taux de change. Les filiales du Groupe présentes dans ce pays sont principalement dans l'Amont et reportent leurs comptes en monnaie fonctionnelle dollar. Dans ce contexte, la dévaluation du bolivar ne devrait pas avoir d'effet significatif sur le bilan, le compte de résultat et les capitaux propres consolidés du Groupe.

B) Création de TotalErg

TOTAL et ERG ont conclu le 27 janvier 2010 un accord portant sur la création d'une co-entreprise dans le secteur du Raffinage et du Marketing en Italie. Le pacte d'actionnaires prévoit une gouvernance conjointe, ainsi que l'autonomie opérationnelle de la co-entreprise. Les participations de TOTAL et d'ERG s'élèveront respectivement à 49% et 51%. Issue de la fusion entre Total Italia et ERG Petroli, la nouvelle entité aura pour raison sociale « TotalErg », et opérera sous la double marque TOTAL et ERG. TotalErg deviendra l'un des acteurs majeurs de la distribution en Italie, avec près de 13% de part de marché réseau et plus de 3 400 stations-service. La co-entreprise sera également présente dans le raffinage avec une capacité totale représentant environ 8% de la demande italienne. L'opération reste soumise à l'approbation des autorités de la concurrence. Jusqu'à cette date, Total Italia et ERG Petroli resteront des entités distinctes et concurrentes.

35) Périmètre de consolidation

Au 31 décembre 2009, le périmètre de consolidation se compose de 712 sociétés, dont 617 font l'objet d'une intégration globale, 12 d'une intégration proportionnelle (identifiées par la lettre P) et 83 d'une mise en équivalence (identifiées par la lettre E). L'organigramme juridique simplifié ci-dessous présente les principales sociétés consolidées. Pour chaque filiale figure entre parenthèses le pourcentage d'intérêt du Groupe. Cette présentation des détentions juridiques n'est pas exhaustive et ne rend compte ni des structures opérationnelles ni du poids économique relatif des différentes filiales et des secteurs d'activité.



* CEPSA : Société autonome sur laquelle le Groupe exerce une influence notable, à l'exclusion de tout contrôle

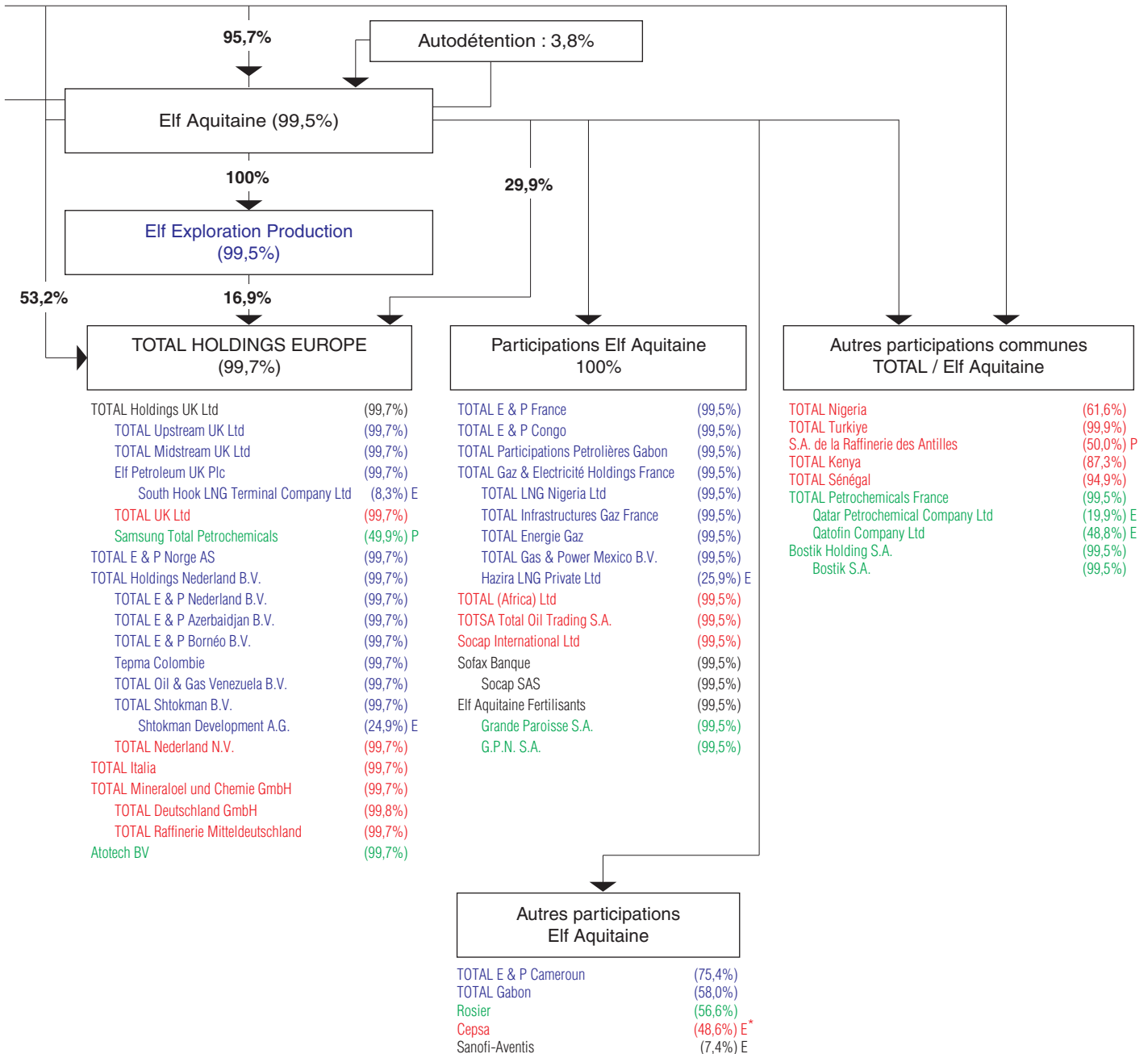
Les secteurs d'activité sont représentés par les codes couleurs suivants:

Amont

Aval

Chimie

Holding



ANNEXE 2

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR L'ACTIVITÉ D'HYDROCARBURES (NON AUDITÉES)

10

INFORMATIONS SUR L'ACTIVITÉ D'HYDROCARBURES AU TITRE DE LA RÉGLEMENTATION DE L'ACCOUNTING STANDARDS CODIFICATION 932	p. 270
Nouvelle réglementation	p. 270
Processus d'évaluation des réserves	p. 270
Réserves prouvées développées	p. 270
Réserves prouvées non développées	p. 271
Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz	p. 271
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	p. 279
Coûts induits	p. 281
Coûts capitalisés	p. 282
Calcul des cash-flows nets futurs actualisés (transport exclu)	p. 283
Principales origines des variations des cash-flows nets futurs actualisés	p. 285
AUTRES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	p. 286
Production de gaz commercialisable, prix de production et coûts de production	p. 286

► Informations sur l'activité d'hydrocarbures au titre de la réglementation de l'*Accounting Standards Codification 932*

■ Nouvelle réglementation

La nouvelle réglementation SEC, « *Modernization of Oil and Gas Reporting (Release n° 33-8995)* » ainsi que l'application de la réglementation du *Financial Accounting Standard Board (FASB)* de l'*Accounting Standards Codification 932* (« *Extractive Activities – Oil and Gas : Oil and Gas Reserve Estimation and Disclosures* ») modifient la manière d'évaluer les réserves et de les publier. Concernant l'estimation des réserves, les principaux changements sont l'utilisation d'un prix moyen au lieu d'un prix unique à fin d'année, l'utilisation de nouvelles technologies considérées fiables pour estimer des réserves prouvées et l'intégration, sous certaines conditions, de réserves non conventionnelles dans les activités pétrolières. La nouvelle réglementation s'applique à l'évaluation des réserves prouvées à fin 2009 et a eu un impact positif non significatif sur cette évaluation. En particulier, l'utilisation de technologies fiables telles que la sismique ou les mesures de pression au câble pour évaluer les réserves a permis de revoir à la hausse les réserves prouvées sur un nombre limité d'actifs, la somme de ces révisions représentant moins de 2% des réserves prouvées du Groupe. Le bitume était déjà inclu dans le pétrole brut en 2007 et 2008 ; les réserves prouvées de bitume à fin 2009 sont publiées séparément, conformément à la nouvelle réglementation.

■ Processus d'évaluation des réserves

L'estimation des réserves est réalisée en filiales par des ingénieurs gisement et géosciences et des économistes expérimentés sous la supervision de la Direction Générale de la filiale. Les personnes impliquées dans l'exercice sont formées aux procédures internes ainsi qu'aux règles de la SEC qui définissent les critères nécessaires pour que des réserves soient prouvées.

Toute modification de réserves prouvées SEC supérieure à un certain seuil, ou toute évaluation technique de réserves associées à une décision d'investissement devant être validée par le Comité Directeur de l'Exploration Production est soumise à l'approbation d'un Comité Gisement. Le président et les membres de ce comité sont nommés par le directeur général de l'Exploration & Production et représentent l'expertise Réservoir, Géologie de Gisement, Géophysique de Gisements, Forage et Avant-Projets.

La validation annuelle des réserves du Groupe fait l'objet d'une procédure précise qui repose sur les éléments suivants :

- Une entité centrale dont le rôle est de consolider, documenter et archiver les réserves du Groupe ; de veiller à l'homogénéité des méthodes d'évaluation entre les filiales, de mettre à jour les

règles, définitions et procédures internes sur l'évaluation des réserves et de s'assurer de leur cohérence avec les standards de la SEC ; de dispenser les formations sur les méthodes d'évaluation et de classification des réserves ; de mener périodiquement des revues techniques dans chaque filiale.

- Une revue annuelle des réserves par un groupe d'experts choisis pour leurs compétences dans le domaine des Géosciences et du Réservoir et leurs connaissances des filiales. Ce groupe, dirigé par le Responsable Réserves de la Direction Géosciences et composé d'au moins trois membres du Comité Gisement, a une connaissance approfondie des définitions de la SEC. Son rôle est de vérifier de façon indépendante que les variations de réserves reposent sur des méthodes et des procédures adéquates.
- À l'issue de la revue annuelle des réserves, un Comité Réserves SEC, présidé par le directeur Finances de l'Exploration & Production et composé des directeurs Géosciences, Stratégie, Juridique, ainsi que du président du Comité Gisement et du responsable Réserves de la direction Géosciences, valide les propositions d'enregistrements de réserves SEC pour ce qui concerne les critères ne relevant pas de la technique réservoir. L'état de la revue annuelle et les propositions d'enregistrement de révisions ou d'additions de réserves prouvées SEC est soumis au Comité directeur de l'Exploration & Production pour approbation avant validation finale par la Direction Générale du Groupe.

La mise en œuvre des procédures de contrôle fait l'objet d'un audit interne périodique.

La personne en charge d'établir les réserves du Groupe est le Responsable Réserves de la Direction Géoscience (RRDG). À ce titre, il dirige la revue annuelle des réserves, supervise l'entité Réserves, et est membre du Comité Gisement et du Comité SEC. Le RRDG a des compétences reconnues dans le domaine des géosciences et de l'ingénierie réservoir, une expertise dans l'évaluation, l'audit et le contrôle des réserves et une bonne connaissance des pratiques économiques et de la finance.

■ Réserves prouvées développées

Au 31 décembre 2009, les réserves prouvées développées d'hydrocarbures (pétrole brut, liquides de gaz naturel, bitume et gaz naturel) de TOTAL atteignaient 5 835 Mbep et représentaient 56% des réserves prouvées. À fin 2008, les réserves prouvées développées étaient de 5 243 Mbep et représentaient 50% des réserves prouvées. Sur les trois dernières années, les réserves développées représentent de façon stable plus de 50% des réserves prouvées et sont maintenues à un niveau supérieur à 5 200 Mbep. Cela traduit la capacité du Groupe à convertir régulièrement les réserves prouvées non développées en réserves prouvées développées.

Réserves prouvées non développées

Au 31 décembre 2009, les réserves prouvées non développées d'hydrocarbures de TOTAL s'élevaient à 4 648 Mbep.

Au 31 décembre 2008, les réserves prouvées non développées étaient de 5 215 Mbep. La baisse des réserves non développées est principalement due à leur reclassement en 2009 en réserves développées en particulier avec les mises en production réussies de projets majeurs au Nigeria, en Angola, aux États-Unis, au Qatar et au Yémen. La réduction des réserves prouvées non développées induite par leur reclassement en réserves prouvées développées a été partiellement compensée par l'intégration de nouvelles réserves non développées principalement au Canada et en Argentine.

Plus de 60% des réserves non développées sont relatives à des champs déjà en production. Ces réserves se situent principalement au Canada, au Nigeria, au Yémen, aux Émirats arabes unis, au Venezuela et en Norvège. Ces réserves devraient être développées selon le plan de développement initial au fur et à mesure que de nouveaux puits et/ou que des installations seraient construites pour traiter la production de puits existants ou futurs. La mise en production de ces réserves prouvées dépendra de plusieurs facteurs incluant notamment la performance des champs, les contraintes de capacité des installations de surface et les limitations contractuelles des niveaux de production.

Le solde des réserves non développées est relatif à des champs non développés pour lesquels un développement a été décidé ou est en cours. Ces réserves sont situées principalement au Kazakhstan, en Angola et au Nigeria. Dans le cas de certains projets majeurs, le délai entre la reconnaissance de réserves prouvées et le début de la mise en production peut dépasser cinq ans en raison de la complexité et la taille de ces projets.

Pour l'année 2009, les coûts de développement se sont élevés à 8,1 milliards d'euros. Une grande partie de ces investissements a été allouée à des développements majeurs au Kazakhstan, en Angola, au Nigeria, aux États-Unis, au Qatar et au Yémen et a permis la conversion de réserves non développées en réserves développées.

Les informations fournies dans les tableaux suivants sont conformes à la réglementation du FASB (*Accounting Standards Codification* 932 (« *Extractive Activities – Oil and Gas : Oil and Gas Reserve Estimation and Disclosures* »)) ainsi qu'à la réglementation SEC *Regulation S-K items 1200 to 1208*.

Les tableaux qui suivent présentent les informations par zone géographique : Europe, Afrique, Amériques, Moyen-Orient et Asie (y compris CEI). Certaines informations concernant les années 2007 et 2008 ont été reclassées pour respecter le format retenu cette année.

Estimation des réserves prouvées d'huile, bitume et gaz

Les tableaux qui suivent donnent, pour les réserves de liquides et de gaz, une estimation par zone géographique des quantités d'hydrocarbures revenant au Groupe aux 31 décembre des exercices 2009, 2008 et 2007. L'analyse porte sur les réserves prouvées développées et non développées, ainsi que sur les variations correspondantes intervenues durant les exercices 2009, 2008 et 2007.

Les définitions des réserves prouvées, des réserves prouvées développées et des réserves prouvées non développées d'hydrocarbures sont conformes à la norme 4-10 révisée de la réglementation S-X de la SEC.

Les réserves et la production mentionnées dans les tableaux correspondent à la part du Groupe dans lesdites réserves ou ladite production. Les réserves prouvées mondiales de TOTAL incluent les réserves prouvées de ses filiales consolidées, ainsi que sa quote-part dans les réserves prouvées des sociétés mises en équivalence et de deux sociétés non consolidées.

● **Évolution des réserves d'huile, bitume et gaz**

Filiales consolidées

(en millions de barils équivalent pétrole)

Réserves prouvées développées et non développées

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2006	1 903	3 430	1 823	532	1 288	8 976
Révisions des estimations antérieures	196	280	(531)	(23)	(16)	(94)
Découvertes, extensions, autres	50	93	2	1	51	197
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	(3)	(2)	(465)	-	-	(470)
Production de l'année	(246)	(285)	(92)	(36)	(99)	(758)
Au 31 décembre 2007	1 900	3 516	737	474	1 224	7 851
Révisions des estimations antérieures	41	374	50	106	144	715
Découvertes, extensions, autres	82	110	-	-	19	211
Acquisitions de réserves en terre	17	-	-	-	-	17
Cessions de réserves en terre	-	(74)	-	-	(46)	(120)
Production de l'année	(225)	(280)	(55)	(50)	(99)	(709)
Au 31 décembre 2008	1 815	3 646	732	530	1 242	7 965
Révisions des estimations antérieures	46	76	14	(7)	25	154
Découvertes, extensions, autres	18	53	284	76	-	431
Acquisitions de réserves en terre	12	-	130	-	-	142
Cessions de réserves en terre	(2)	(43)	(14)	-	-	(59)
Production de l'année	(224)	(266)	(56)	(55)	(101)	(702)
Au 31 décembre 2009	1 665	3 466	1 090	544	1 166	7 931

Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires

Au 31 décembre 2007	30	135	-	-	-	165
Au 31 décembre 2008	27	100	-	-	-	127
Au 31 décembre 2009	26	98	-	-	-	124

Sociétés mises en équivalence ou non consolidées

(en millions de barils équivalent pétrole)

Réserves prouvées développées et non développées

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2006	-	60	-	2 084	-	2 144
Révisions des estimations antérieures	-	(3)	554	(3)	-	548
Découvertes, extensions, autres	-	30	-	-	-	30
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	(9)	-	-	-	(9)
Production de l'année	-	(9)	-	(106)	-	(115)
Au 31 décembre 2007	-	69	554	1 975	-	2 598
Révisions des estimations antérieures	-	22	-	(2)	-	20
Découvertes, extensions, autres	-	14	-	3	-	17
Acquisitions de réserves en terre	-	-	6	-	-	6
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(7)	(33)	(108)	-	(148)
Au 31 décembre 2008	-	98	527	1 868	-	2 493
Révisions des estimations antérieures	-	10	(7)	51	-	54
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	136	-	136
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(8)	(18)	(105)	-	(131)
Au 31 décembre 2009	-	100	502	1 950	-	2 552

Filiales consolidées
et sociétés mises en équivalence ou non consolidées

(en millions de barils équivalent pétrole)

Au 31 décembre 2007

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen- Orient	Asie	Total
Réserves prouvées développées et non développées	1 900	3 585	1 291	2 449	1 224	10 449
Filiales consolidées	1 900	3 516	737	474	1 224	7 851
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	69	554	1 975	-	2 598
Réserves prouvées développées	1 229	1 917	508	1 242	487	5 383
Filiales consolidées	1 229	1 884	360	452	487	4 412
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	33	148	790	-	971
Réserves prouvées non développées	671	1 668	783	1 207	737	5 066
Filiales consolidées	671	1 632	377	22	737	3 439
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	36	406	1 185	-	1 627

Au 31 décembre 2008

Réserves prouvées développées et non développées	1 815	3 744	1 259	2 398	1 242	10 458
Filiales consolidées	1 815	3 646	732	530	1 242	7 965
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	98	527	1 868	-	2 493
Réserves prouvées développées	1 252	1 801	515	1 194	481	5 243
Filiales consolidées	1 252	1 754	381	504	481	4 372
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	47	134	690	-	871
Réserves prouvées non développées	563	1 943	744	1 204	761	5 215
Filiales consolidées	563	1 892	351	26	761	3 593
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	51	393	1 178	-	1 622

Au 31 décembre 2009

Réserves prouvées développées et non développées	1 665	3 566	1 592	2 494	1 166	10 483
Filiales consolidées	1 665	3 466	1 090	544	1 166	7 931
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	100	502	1 950	-	2 552
Réserves prouvées développées	1 096	1 775	631	1 918	415	5 835
Filiales consolidées	1 096	1 745	503	482	415	4 241
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	30	128	1 436	-	1 594
Réserves prouvées non développées	569	1 791	961	576	751	4 648
Filiales consolidées	569	1 721	587	62	751	3 690
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	70	374	514	-	958

● Évolution des réserves d'huile

Les réserves d'huile incluent les réserves de pétrole brut, liquides de gaz naturel (condensats, GPL) et bitume au 31 décembre 2007 et 2008 et uniquement les réserves de pétrole brut et liquides de gaz naturel au 31 décembre 2009.

Les réserves de bitume au 31 décembre 2009 sont présentées séparément.

(en millions de barils)	Filiales consolidées					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Réserves prouvées développées et non développées						
Au 31 décembre 2006	893	2 502	1 345	237	539	5 516
Révisions des estimations antérieures	108	149	(549)	(5)	(1)	(298)
Découvertes, extensions, autres	4	90	2	1	6	103
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	(3)	(2)	(465)	-	-	(470)
Production de l'année	(122)	(241)	(48)	(30)	(14)	(455)
Au 31 décembre 2007	880	2 498	285	203	530	4 396
Révisions des estimations antérieures	15	297	(17)	54	64	413
Découvertes, extensions, autres	12	107	-	-	3	122
Acquisitions de réserves en terre	2	-	-	-	-	2
Cessions de réserves en terre	-	(74)	-	-	(43)	(117)
Production de l'année	(111)	(231)	(16)	(32)	(16)	(406)
Au 31 décembre 2008	798	2 597	252	225	538	4 410
Révisions des estimations antérieures	34	92	(170)	(4)	51	3
Découvertes, extensions, autres	8	38	22	1	-	69
Acquisitions de réserves en terre	1	-	-	-	-	1
Cessions de réserves en terre	-	(44)	(1)	-	-	(45)
Production de l'année	(108)	(223)	(15)	(34)	(17)	(397)
Au 31 décembre 2009	733	2 460	88	188	572	4 041

Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires

Au 31 décembre 2007	15	116	-	-	-	131
Au 31 décembre 2008	12	89	-	-	-	101
Au 31 décembre 2009	12	88	-	-	-	100

Sociétés mises en équivalence ou non consolidées

(en millions de barils)	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Réserves prouvées développées et non développées						
Au 31 décembre 2006	-	56	-	899	-	955
Révisions des estimations antérieures	-	(3)	533	(5)	-	525
Découvertes, extensions, autres	-	7	-	-	-	7
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	(9)	-	-	-	(9)
Production de l'année	-	(8)	-	(88)	-	(96)
Au 31 décembre 2007	-	43	533	806	-	1 382
Révisions des estimations antérieures	-	22	1	(2)	-	21
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	3	-	3
Acquisitions de réserves en terre	-	-	6	-	-	6
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(7)	(32)	(88)	-	(127)
Au 31 décembre 2008	-	58	508	719	-	1 285
Révisions des estimations antérieures	-	(14)	(5)	(15)	-	(34)
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	136	-	136
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(7)	(18)	(79)	-	(104)
Au 31 décembre 2009	-	37	485	761	-	1 283

(en millions de barils)	Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence ou non consolidées					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen- Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2007						
Réserves prouvées développées et non développées	880	2 541	818	1 009	530	5 778
Filiales consolidées	880	2 498	285	203	530	4 396
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	–	43	533	806	–	1 382
Réserves prouvées développées	560	1 419	213	744	59	2 995
Filiales consolidées	560	1 389	70	182	59	2 260
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	–	30	143	562	–	735
Réserves prouvées non développées	320	1 122	605	265	471	2 783
Filiales consolidées	320	1 109	215	21	471	2 136
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	–	13	390	244	–	647
Au 31 décembre 2008						
Réserves prouvées développées et non développées	798	2 655	760	944	538	5 695
Filiales consolidées	798	2 597	252	225	538	4 410
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	–	58	508	719	–	1 285
Réserves prouvées développées	516	1 357	183	681	65	2 802
Filiales consolidées	516	1 313	56	201	65	2 151
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	–	44	127	480	–	651
Réserves prouvées non développées	282	1 298	577	263	473	2 893
Filiales consolidées	282	1 284	196	24	473	2 259
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	–	14	381	239	–	634
Au 31 décembre 2009						
Réserves prouvées développées et non développées	733	2 497	573	949	572	5 324
Filiales consolidées	733	2 460	88	188	572	4 041
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	–	37	485	761	–	1 283
Réserves prouvées développées	457	1 331	187	728	65	2 768
Filiales consolidées	457	1 303	66	174	65	2 065
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	–	28	121	554	–	703
Réserves prouvées non développées	276	1 166	386	221	507	2 556
Filiales consolidées	276	1 157	22	14	507	1 976
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	–	9	364	207	–	580

● Évolution des réserves de bitume

Les réserves de bitume au 31 décembre 2007 et 2008 sont comprises dans les réserves d'huile présentées en pages 274 et 275.

(en millions de barils)	Filiales consolidées					Total
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	
Réserves prouvées développées et non développées						
Au 31 décembre 2008	-	-	-	-	-	-
Révisions des estimations antérieures	-	-	176	-	-	176
Découvertes, extensions, autres	-	-	192	-	-	192
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	-	(3)	-	-	(3)
Au 31 décembre 2009	-	-	365	-	-	365
Réserves prouvées développées						
Au 31 décembre 2009	-	-	19	-	-	19
Réserves prouvées non développées						
Au 31 décembre 2009	-	-	346	-	-	346

Il n'y a pas de réserves de bitume pour les sociétés mises en équivalence ou non consolidées.

Il n'y a pas d'intérêts minoritaires sur les réserves de bitume.

● **Évolution des réserves de gaz**

Filiales consolidées

(en milliards de pieds cubes)

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2006	5 452	4 787	2 711	1 769	4 347	19 066
Révisions des estimations antérieures	487	805	88	(163)	(79)	1 138
Découvertes, extensions, autres	265	12	3	-	263	543
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	(1)	-	-	-	(1)
Production de l'année	(673)	(232)	(238)	(34)	(486)	(1 663)
Au 31 décembre 2007	5 531	5 371	2 564	1 572	4 045	19 083
Révisions des estimations antérieures	145	381	366	300	458	1 650
Découvertes, extensions, autres	377	17	-	-	90	484
Acquisitions de réserves en terre	76	-	-	-	-	76
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	(15)	(15)
Production de l'année	(622)	(240)	(216)	(103)	(480)	(1 661)
Au 31 décembre 2008	5 507	5 529	2 714	1 769	4 098	19 617
Révisions des estimations antérieures	73	(127)	25	(18)	(165)	(212)
Découvertes, extensions, autres	55	61	382	399	-	897
Acquisitions de réserves en terre	58	-	752	-	-	810
Cessions de réserves en terre	(13)	-	(64)	-	-	(77)
Production de l'année	(633)	(217)	(212)	(122)	(467)	(1 651)
Au 31 décembre 2009	5 047	5 246	3 597	2 028	3 466	19 384

Part des réserves prouvées développées et non développées des minoritaires

Au 31 décembre 2007	80	111	-	-	-	191
Au 31 décembre 2008	75	64	-	-	-	139
Au 31 décembre 2009	73	60	-	-	-	133

Sociétés mises en équivalence ou non consolidées

(en milliards de pieds cubes)

Réserves prouvées développées et non développées	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2006	-	20	-	6 453	-	6 473
Révisions des estimations antérieures	-	-	125	30	-	155
Découvertes, extensions, autres	-	126	-	-	-	126
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	(4)	-	-	-	(4)
Production de l'année	-	(2)	-	(101)	-	(103)
Au 31 décembre 2007	-	140	125	6 382	-	6 647
Révisions des estimations antérieures	-	-	(13)	-	-	(13)
Découvertes, extensions, autres	-	76	-	-	-	76
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(1)	(2)	(106)	-	(109)
Au 31 décembre 2008	-	215	110	6 276	-	6 601
Révisions des estimations antérieures	-	127	(13)	363	-	477
Découvertes, extensions, autres	-	-	-	-	-	-
Acquisitions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Cessions de réserves en terre	-	-	-	-	-	-
Production de l'année	-	(1)	(2)	(141)	-	(144)
Au 31 décembre 2009	-	341	95	6 498	-	6 934

(en milliards de pieds cubes) Au 31 décembre 2007	Filiales consolidées et sociétés mises en équivalence ou non consolidées					
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen- Orient	Asie	Total
Réserves prouvées développées et non développées	5 531	5 511	2 689	7 954	4 045	25 730
Filiales consolidées	5 531	5 371	2 564	1 572	4 045	19 083
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	140	125	6 382	-	6 647
Réserves prouvées développées	3 602	2 574	1 647	2 797	2 487	13 107
Filiales consolidées	3 602	2 560	1 619	1 572	2 487	11 840
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	14	28	1 225	-	1 267
Réserves prouvées non développées	1 929	2 937	1 042	5 157	1 558	12 623
Filiales consolidées	1 929	2 811	945	-	1 558	7 243
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	126	97	5 157	-	5 380
Au 31 décembre 2008						
Réserves prouvées développées et non développées	5 507	5 744	2 824	8 045	4 098	26 218
Filiales consolidées	5 507	5 529	2 714	1 769	4 098	19 617
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	215	110	6 276	-	6 601
Réserves prouvées développées	3 989	2 292	1 849	2 893	2 440	13 463
Filiales consolidées	3 989	2 280	1 807	1 766	2 440	12 282
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	12	42	1 127	-	1 181
Réserves prouvées non développées	1 518	3 452	975	5 152	1 658	12 755
Filiales consolidées	1 518	3 249	907	3	1 658	7 335
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	203	68	5 149	-	5 420
Au 31 décembre 2009						
Réserves prouvées développées et non développées	5 047	5 587	3 692	8 526	3 466	26 318
Filiales consolidées	5 047	5 246	3 597	2 028	3 466	19 384
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	341	95	6 498	-	6 934
Réserves prouvées développées	3 463	2 272	2 388	6 606	2 059	16 788
Filiales consolidées	3 463	2 261	2 343	1 773	2 059	11 899
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	11	45	4 833	-	4 889
Réserves prouvées non développées	1 584	3 315	1 304	1 920	1 407	9 530
Filiales consolidées	1 584	2 985	1 254	255	1 407	7 485
Sociétés mises en équivalence ou non consolidées	-	330	50	1 665	-	2 045

Résultats des opérations de production d'hydrocarbures

Les tableaux qui suivent n'incluent pas les chiffres d'affaires et les charges relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

(en millions d'euros)		Filiales consolidées					Total
		Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	
2007							
Chiffre d'affaires	<i>Chiffre d'affaires hors Groupe</i>	3 715	2 497	1 869	1 180	2 150	11 411
	<i>Chiffre d'affaires Groupe</i>	5 484	9 724	417	321	558	16 504
Chiffre d'affaires total		9 199	12 221	2 286	1 501	2 708	27 915
Coûts de production		(1 102)	(906)	(248)	(192)	(240)	(2 688)
Charges d'exploration		(113)	(480)	(145)	(9)	(129)	(876)
Amortissements		(1 287)	(932)	(379)	(318)	(395)	(3 311)
Autres charges ^(a)		(244)	(1 238)	(544)	(273)	(50)	(2 349)
Résultats avant impôts		6 453	8 665	970	709	1 894	18 691
Impôts sur les bénéfices		(4 180)	(5 772)	(576)	(421)	(934)	(11 883)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures		2 273	2 893	394	288	960	6 808
2008							
Chiffre d'affaires	<i>Chiffre d'affaires hors Groupe</i>	4 521	2 930	707	1 558	2 819	12 535
	<i>Chiffre d'affaires Groupe</i>	6 310	11 425	360	409	626	19 130
Chiffre d'affaires total		10 831	14 355	1 067	1 967	3 445	31 665
Coûts de production		(1 280)	(1 055)	(213)	(249)	(263)	(3 060)
Charges d'exploration		(185)	(209)	(130)	(4)	(236)	(764)
Amortissements		(1 266)	(1 195)	(318)	(364)	(471)	(3 614)
Autres charges ^(a)		(260)	(1 214)	(225)	(357)	(60)	(2 116)
Résultats avant impôts		7 840	10 682	181	993	2 415	22 111
Impôts sur les bénéfices		(5 376)	(7 160)	(109)	(481)	(1 212)	(14 338)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures		2 464	3 522	72	512	1 203	7 773
2009							
Chiffre d'affaires	<i>Chiffre d'affaires hors Groupe</i>	2 499	1 994	583	859	1 926	7 861
	<i>Chiffre d'affaires Groupe</i>	4 728	7 423	310	556	597	13 614
Chiffre d'affaires total		7 227	9 417	893	1 415	2 523	21 475
Coûts de production		(1 155)	(1 122)	(193)	(204)	(243)	(2 917)
Charges d'exploration		(160)	(265)	(121)	(81)	(70)	(697)
Amortissements		(1 489)	(1 471)	(262)	(314)	(613)	(4 149)
Autres charges ^(a)		(261)	(895)	(181)	(170)	(56)	(1 563)
Résultats avant impôts		4 162	5 664	136	646	1 541	12 149
Impôts sur les bénéfices		(2 948)	(3 427)	(103)	(309)	(747)	(7 534)
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures		1 214	2 237	33	337	794	4 615

(a) Y compris les taxes à la production et l'accrétion au titre de l'IAS n° 37 (169 millions d'euros pour 2007, 223 millions d'euros pour 2008 et 271 millions d'euros pour 2009).

Sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)

Quote-part des résultats

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen- Orient	Asie	Total
2007	-	95	-	179	-	274
2008	-	49	245	287	-	581

2009

Chiffre d'affaires								
		<i>Chiffre d'affaires hors Groupe</i>	-	203	528	231	-	962
		<i>Chiffre d'affaires Groupe</i>	-	-	-	3 382	-	3 382
Chiffre d'affaires total	-	203	528	3 613	-	4 344		
Coûts de production	-	(31)	(41)	(271)	-	(343)		
Charges d'exploration	-	-	(17)	-	-	(17)		
Amortissements	-	(42)	(73)	(247)	-	(362)		
Autres charges	-	(9)	(205)	(2 800)	-	(3 014)		
Résultats avant impôts	-	121	192	295	-	608		
Impôts sur les bénéfices	-	(93)	(74)	(101)	-	(268)		
Résultats des opérations de production d'hydrocarbures	-	28	118	194	-	340		

Coûts induits

Les coûts induits représentent les montants dépensés pour les acquisitions de permis, les activités d'exploration et de développement d'hydrocarbures. Ils comprennent à la fois les coûts capitalisés et ceux passés en charges. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts induits relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

Filiales consolidées

(en millions d'euros)

2007	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Acquisition des permis prouvés	–	50	–	7	4	61
Acquisition des permis non prouvés	–	265	9	10	18	302
Coûts d'exploration	230	586	126	9	244	1 195
Coûts de développement ^(a)	1 762	2 853	615	320	1 275	6 825
Total	1 992	3 754	750	346	1 541	8 383
2008						
Acquisition des permis prouvés	269	78	–	8	18	373
Acquisition des permis non prouvés	24	143	22	5	3	197
Coûts d'exploration	228	493	155	11	312	1 199
Coûts de développement ^(a)	2 035	3 121	408	281	1 596	7 441
Total	2 556	3 835	585	305	1 929	9 210
2009						
Acquisition des permis prouvés	71	45	1 551	105	–	1 772
Acquisition des permis non prouvés	26	8	403	–	21	458
Coûts d'exploration	284	475	222	87	123	1 191
Coûts de développement ^(a)	1 658	3 288	618	250	1 852	7 666
Total	2 039	3 816	2 794	442	1 996	11 087

Sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)

Quote-part des coûts induits	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
2007	–	48	–	599	–	647
2008	–	360	85	527	–	972
2009						
Acquisition des permis prouvés	–	–	–	–	–	–
Acquisition des permis non prouvés	–	–	–	–	–	–
Coûts d'exploration	–	–	22	3	–	25
Coûts de développement ^(a)	–	28	93	293	23	437
Total	–	28	115	296	23	462

(a) Inclut les coûts de restitution des sites capitalisés dans l'exercice et tout gain ou perte constatés lors des restitutions de sites effectuées sur l'exercice.

Coûts capitalisés

Les coûts capitalisés représentent les montants des droits miniers prouvés et non prouvés et comprennent les actifs industriels et installations ainsi que les amortissements correspondants. Les tableaux qui suivent n'incluent pas les coûts capitalisés relatifs aux activités de transport d'hydrocarbures et aux activités de liquéfaction et de transport de GNL.

Filiales consolidées

(en millions d'euros)

Au 31 décembre 2007

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Relatifs à des réserves prouvées	29 263	20 035	4 032	4 266	6 951	64 547
Relatifs à des réserves non prouvées	215	993	153	12	395	1 768
Total	29 478	21 028	4 185	4 278	7 346	66 315
Amortissements cumulés	(21 092)	(10 484)	(1 683)	(2 861)	(2 005)	(38 125)
Coûts nets capitalisés	8 386	10 544	2 502	1 417	5 341	28 190

Au 31 décembre 2008

Relatifs à des réserves prouvées	26 030	25 136	4 508	4 824	8 836	69 334
Relatifs à des réserves non prouvées	132	1 145	204	25	410	1 916
Total	26 162	26 281	4 712	4 849	9 246	71 250
Amortissements cumulés	(18 382)	(12 339)	(2 051)	(3 420)	(2 598)	(38 790)
Coûts nets capitalisés	7 780	13 942	2 661	1 429	6 648	32 460

Au 31 décembre 2009

Relatifs à des réserves prouvées	30 613	27 557	7 123	5 148	10 102	80 543
Relatifs à des réserves non prouvées	337	1 138	839	30	555	2 899
Total	30 950	28 695	7 962	5 178	10 657	83 442
Amortissements cumulés	(21 870)	(13 510)	(2 214)	(3 325)	(3 085)	(44 004)
Coûts nets capitalisés	9 080	15 185	5 748	1 853	7 572	39 438

Sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)

Quote-part des coûts nets capitalisés (a)

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2007	-	233	-	403	-	636
Au 31 décembre 2008	-	403	288	638	-	1 329

Au 31 décembre 2009

Relatifs à des réserves prouvées	-	610	726	2 404	-	3 740
Relatifs à des réserves non prouvées	-	-	135	-	62	197
Total	-	610	861	2 404	62	3 937
Amortissements cumulés	-	(387)	(171)	(1 723)	-	(2 281)
Coûts nets capitalisés	-	223	690	681	62	1 656

(a) Les coûts capitalisés publiés antérieurement pour les sociétés mises en équivalence ont été modifiés pour aligner leur évaluation sur celle des sociétés consolidées.

■ Calcul des cash-flows nets futurs actualisés (transport exclu)

Le calcul des cash-flows nets futurs actualisés générés par les réserves prouvées a été effectué selon les principes suivants :

- l'estimation des réserves prouvées et des profils de production correspondants est basée sur les conditions techniques et économiques actuelles ;
- les cash-flows futurs sont déterminés sur la base des prix utilisés pour l'estimation des réserves prouvées d'hydrocarbures du Groupe ;
- les cash-flows futurs comprennent les coûts de production (incluant les taxes à la production), les coûts de développement et les coûts de restitution des sites. Toutes ces estimations de coûts sont basées sur les conditions techniques et économiques existant en fin d'année ;
- les estimations des impôts sont calculées en fonction des législations fiscales locales existantes en fin d'année et tiennent compte des différences permanentes et des crédits d'impôts futurs ;
- les cash-flows nets futurs sont actualisés au taux standard de 10% ;

Ces principes d'application sont ceux requis par la norme ASC 932 (ex-FAS 69) et ne reflètent pas les perspectives de revenus réels pouvant provenir de ces réserves, ni leur valeur actuelle. Ils ne constituent donc pas des critères de décision d'investissement. Une meilleure estimation de la valeur actuelle des réserves doit prendre également en considération, entre autres facteurs, la part des réserves déjà découvertes mais non encore qualifiées de réserves prouvées, l'intégration de modifications futures dans les prix et les coûts, et un taux d'actualisation plus représentatif de la valeur temps du coût de l'argent et des risques inhérents aux calculs de réserves estimées.

Filiales consolidées

(en millions d'euros)

Au 31 décembre 2007

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Revenus futurs	87 540	157 199	15 000	13 377	46 758	319 874
Coûts de production futurs	(12 897)	(23 109)	(6 702)	(3 342)	(5 519)	(51 569)
Coûts de développement futurs	(10 764)	(19 012)	(2 157)	(693)	(7 541)	(40 167)
Impôts futurs	(43 851)	(75 557)	(1 475)	(3 460)	(11 436)	(135 779)
Cash-flows nets futurs, après impôts	20 028	39 521	4 666	5 882	22 262	92 359
Actualisation à 10%	(8 070)	(17 474)	(2 087)	(2 673)	(13 591)	(43 895)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	11 958	22 047	2 579	3 209	8 671	48 464

Au 31 décembre 2008

Revenus futurs	42 749	67 761	7 963	7 047	19 745	145 265
Coûts de production futurs	(8 593)	(15 372)	(4 040)	(1 942)	(5 224)	(35 171)
Coûts de développement futurs	(10 423)	(21 594)	(1 863)	(733)	(7 497)	(42 110)
Impôts futurs	(15 651)	(14 571)	(367)	(1 577)	(2 545)	(34 711)
Cash-flows nets futurs, après impôts	8 082	16 224	1 693	2 795	4 479	33 273
Actualisation à 10%	(3 645)	(8 144)	(715)	(1 333)	(3 450)	(17 287)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	4 437	8 080	978	1 462	1 029	15 986

Au 31 décembre 2009

Revenus futurs	50 580	107 679	18 804	9 013	32 004	218 080
Coûts de production futurs	(11 373)	(23 253)	(8 286)	(2 831)	(6 996)	(52 739)
Coûts de développement futurs	(12 795)	(21 375)	(5 728)	(698)	(6 572)	(47 168)
Impôts futurs	(17 126)	(36 286)	(1 293)	(2 041)	(5 325)	(62 071)
Cash-flows nets futurs, après impôts	9 286	26 765	3 497	3 443	13 111	56 102
Actualisation à 10%	(3 939)	(13 882)	(2 696)	(1 558)	(8 225)	(30 300)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	5 347	12 883	801	1 885	4 886	25 802

(en millions d'euros)

Part des minoritaires dans les cash-flows nets futurs

Au 31 décembre 2007	407	654	-	-	-	1 061
Au 31 décembre 2008	217	(50)	-	-	-	167
Au 31 décembre 2009	212	60	-	-	-	272

Sociétés mises en équivalence

(en millions d'euros)

Quote-part des cash-flows nets futurs

	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	Total
Au 31 décembre 2007	-	526	2 998	6 554	-	10 078
Au 31 décembre 2008	-	418	608	4 275	-	5 301

Au 31 décembre 2009

Revenus futurs	-	1 432	16 750	48 486	-	66 668
Coûts de production futurs	-	(624)	(6 993)	(30 739)	-	(38 356)
Coûts de développement futurs	-	(26)	(1 924)	(3 891)	-	(5 841)
Impôts futurs	-	(245)	(3 650)	(1 843)	-	(5 738)
Cash-flows nets futurs, après impôts	-	537	4 183	12 013	-	16 733
Actualisation à 10%	-	(239)	(2 816)	(6 383)	-	(9 438)
Calcul normalisé des cash-flows nets futurs actualisés	-	298	1 367	5 630	-	7 295

Principales origines des variations des cash-flows nets futurs actualisés

(en millions d'euros)

Filiales consolidées

	2009	2008	2007
Cash-flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	15 986	48 464	35 048
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(17 266)	(26 109)	(19 095)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	35 738	(81 358)	56 678
Extensions, découvertes et amélioration de la récupération	(267)	556	2 895
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(4 847)	(2 227)	(6 491)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	7 552	6 960	6 581
Révisions des estimations précédentes des quantités	164	2 693	(6 521)
Accrétion de l'actualisation à 10%	1 599	4 846	3 505
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(12 455)	63 611	(22 585)
Acquisitions des réserves en terre	230	50	-
Cessions des réserves en terre	(632)	(1 500)	(1 551)
Fin de l'exercice	25 802	15 986	48 464

(en millions d'euros)

Sociétés mises en équivalence

	2009
Cash-flows nets futurs actualisés au 1^{er} janvier	5 301
Ventes nettes des coûts de production et autres charges	(987)
Variations des prix et des coûts de production et autres charges	2 789
Variations des estimations des coûts de développement futurs	407
Variations des estimations des coûts de développement futurs	(88)
Coûts de développement antérieurement estimés encourus dans l'année	854
Révisions des estimations précédentes des quantités	(790)
Accrétion de l'actualisation à 10%	530
Variation nette des impôts sur les bénéfices	(721)
Acquisitions des réserves en terre	-
Cessions des réserves en terre	-
Fin de l'exercice	7 295

► Autres informations complémentaires

■ Production de gaz commercialisable, prix de production et coûts de production

2009	Filiales consolidées					Total
	Europe	Afrique	Amériques	Moyen-Orient	Asie	
Production de gaz naturel commercialisable (Mpc/j) ^(a)	1 643	480	545	297	1 224	4 189
Prix de production ^(b)						
Huile (€/b)	40,76	40,77	36,22	39,94	37,66	40,38
Bitume (€/b)	-	-	23,17	-	-	23,17
Gaz naturel (€/kpc)	4,81	1,33	1,56	0,72	4,47	3,70
Coûts de production unitaires (€/bep) ^(c)						
Total liquides et gaz	5,16	4,22	3,43	3,69	2,42	4,16
Bitume	-	-	25,45	-	-	25,45

(a) Ces volumes de gaz sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'auto-consommation de gaz lors des opérations de production.

(b) Les volumes utilisés pour ce calcul sont les volumes vendus issus de la production du Groupe.

(c) Les volumes d'huile utilisés pour ce calcul sont ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Les volumes de gaz naturel sont différents de ceux inclus dans le tableau de l'évolution des réserves. Ils excluent l'auto-consommation de gaz lors des opérations de production.

Le chapitre 11 (Annexe 3 – TOTAL S.A.) a été arrêté par le Conseil d'administration le 10 février 2010 et n'est pas mis à jour des éléments postérieurs à cette date.

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	p. 288
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	p. 290
COMPTES SOCIAUX SOCIÉTÉ MÈRE	p. 291
Compte de résultat	p. 291
Bilan	p. 292
Tableau des flux de trésorerie	p. 293
Variation des capitaux propres	p. 294
ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	p. 295
1 - Principes comptables	p. 295
2 - Immobilisations corporelles	p. 296
3 - Titres de participation et créances rattachées	p. 296
4 - Autres immobilisations financières	p. 297
5 - Créances d'exploitation	p. 297
6 - Capitaux propres	p. 298
7 - Provisions pour risques et charges	p. 299
8 - Provisions pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires	p. 300
9 - Dettes financières	p. 301
10 - Dettes d'exploitation	p. 301
11 - Écarts de conversion	p. 301
12 - Chiffre d'affaires	p. 301
13 - Charges nettes d'exploitation	p. 302
14 - Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation	p. 302
15 - Charges et produits financiers	p. 302
16 - Dividendes	p. 302
17 - Autres charges et produits financiers	p. 302
18 - Résultat exceptionnel	p. 302
19 - Régime fiscal	p. 302
20 - Gestion des risques et instruments financiers	p. 303
21 - Engagements	p. 303
22 - Ventilation de l'effectif moyen	p. 304
23 - Plans d'options de souscription et d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions	p. 304
24 - Autres	p. 308
AUTRES INFORMATIONS FINANCIÈRES SOCIÉTÉ MÈRE	p. 309
Filiales et participations	p. 309
Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille	p. 310
Autres informations sur cinq ans	p. 312
Affectation du résultat 2009	p. 312
Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices	p. 313
INFORMATIONS D'ORDRE SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL	p. 314
Social	p. 314
Environnement	p. 317
INFORMATION FINANCIÈRE CONSOLIDÉE DES CINQ DERNIERS EXERCICES	p. 320
Bilan consolidé résumé des cinq derniers exercices	p. 320
Compte de résultat consolidé des cinq derniers exercices	p. 320

► Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions et d'engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions ou engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

■ Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice ayant fait l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes présenté à l'Assemblée générale du 15 mai 2009 et approuvés par cette dernière.

Les engagements suivants ont été autorisés au cours du Conseil d'administration du 11 février 2009 et approuvés par l'Assemblée générale du 15 mai 2009.

A) Engagements concernant les conditions de retraite des dirigeants sociaux

● Personnes concernées :

M. Thierry Desmarest, Président du Conseil d'administration

M. Christophe de Margerie, Directeur Général

● Nature et objet :

Ces dirigeants sociaux bénéficieront des mêmes dispositions que les salariés de TOTAL S.A. en matière d'indemnité de départ à la retraite et de régime supplémentaire de retraite.

● Modalités :

- Indemnités de départ à la retraite

Les dirigeants sociaux bénéficient de l'indemnité de départ à la retraite d'un montant égal à celle prévue par la convention collective nationale de l'industrie du pétrole pour les salariés concernés du groupe TOTAL. Cette indemnité est égale à 25% de la rémunération annuelle fixe et variable perçue au cours des douze derniers mois précédant le départ du dirigeant social.

Le versement de l'indemnité de départ à la retraite des dirigeants sociaux est soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 12% ;
- la moyenne des ROACE (*Return On Average Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du dirigeant social.

- Régime supplémentaire de retraite

Le régime supplémentaire de retraite est celui applicable aux dirigeants sociaux et salariés du Groupe dont la rémunération excède un montant égal à huit fois le plafond de la sécurité sociale, au-delà duquel il n'existe pas de système légal ou conventionnel de retraite.

Ce régime supplémentaire de retraite, financé et géré par TOTAL S.A., procure à ses bénéficiaires une pension qui est fonction de l'ancienneté, limitée à vingt ans, et de la fraction de la rémunération brute (fixe et variable) excédant le seuil de huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale. Cette pension de retraite est indexée sur l'évaluation du point ARRCO (Association pour le Régime de Retraite Complémentaire des salariés).

Au 31 décembre 2009, les engagements à la charge de la Société au titre du régime supplémentaire de retraite correspondent pour le Président, à une pension annuelle égale à 26,29% de sa rémunération annuelle perçue en 2009.

En ce qui concerne le Directeur Général, les engagements au 31 décembre 2009 correspondent à une pension annuelle égale à 18,72% de la rémunération brute que celui-ci a perçue en 2009.

B) Engagements concernant les dispositions applicables en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social

● Personne concernée :

M. Christophe de Margerie, Directeur Général

● Nature et objet :

En cas de résiliation ou de non renouvellement de son mandat social, le Directeur Général bénéficiera d'une indemnité.

● Modalités :

Cette indemnité sera égale à deux années de rémunération brute.

La base de référence sera constituée par la rémunération brute (fixe et variable) des douze mois précédant la date de résiliation ou de non renouvellement du mandat social.

L'indemnité de départ, versée en cas de changement de contrôle ou de stratégie décidé par la société, ne sera pas due en cas de faute grave ou lourde, ou si le Directeur Général quitte la société à son initiative, change de fonctions à l'intérieur du Groupe ou peut faire valoir à brève échéance ses droits à la retraite à taux plein.

Le versement de cette indemnité en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social sera soumis à une condition de performance, considérée comme remplie si deux au moins des trois critères définis ci-dessous sont satisfaits :

- la moyenne des ROE (*Return On Equity*) des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général atteint au moins 12%
- la moyenne des ROACE (*Return On Average Capital Employed*) des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général atteint au moins 10% ;
- le taux de croissance de la production de pétrole et du gaz du groupe TOTAL est supérieur ou égal à la moyenne du taux de croissance des quatre sociétés : ExxonMobil, Shell, BP, Chevron, au cours des trois années précédant l'année de départ du Directeur Général.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

Conformément aux dispositions de l'article L.225-42-1 du Code de commerce, les engagements concernant l'indemnité de départ à la retraite, le régime supplémentaire de retraite et le versement, sous certaines conditions, d'une indemnité en cas de résiliation ou de non renouvellement du mandat social de M. Christophe de Margerie ont été reconduits par le Conseil d'administration du 15 mai 2009 qui a renouvelé le mandat de Directeur Général de M. Christophe de Margerie, suite au renouvellement de son mandat d'administrateur par l'Assemblée générale du 15 mai 2009, selon les modalités approuvées par le Conseil d'administration du 11 février 2009 et décrites ci-dessus.

Paris La Défense, le 31 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Jay Nirsimloo
Associé

Pascal Macioce
Associé

► Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2009

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2009, sur :

- o le contrôle des comptes annuels de la société TOTAL S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- o la justification de nos appréciations ;
- o les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société pour l'évaluation des titres de participation, telles que décrites dans la note 1 de l'annexe, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier, par sondages, l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Paris-La Défense, le 31 mars 2010

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

ERNST & YOUNG Audit

Jay Nirsimloo

Pascal Macioce

► Comptes sociaux Société mère

■ Compte de résultat

Exercice (en milliers d'euros)	2009	2008	2007
Chiffre d'affaires (note 12)	8 222 687	11 867 602	9 604 753
Charges nettes d'exploitation (note 13)	(6 758 269)	(8 691 677)	(7 273 461)
Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation (note 14)	(129 113)	(76 675)	(75 954)
Résultat d'exploitation	1 335 305	3 099 250	2 255 338
Charges et produits financiers (note 15)	(449 419)	(1 438 676)	(1 473 411)
Dividendes (note 16)	5 777 717	7 161 752	6 749 061
(Dotations) reprises aux provisions financières	(236 234)	(372 254)	(1 114 696)
Autres charges et produits financiers (note 17)	2 328	128 859	243 024
Résultat financier	5 094 392	5 479 681	4 403 978
Résultat courant	6 429 697	8 578 931	6 659 316
Résultat sur cessions de titres et prêts	639 371	(70 207)	691 737
Résultat sur cessions d'immobilisations	–	(24)	58
Éléments exceptionnels	(13 802)	(19 234)	5 648
Résultat exceptionnel (note 18)	625 569	(89 465)	697 443
Participation et intéressement des salariés	(36 973)	(44 502)	(45 701)
Impôts	(1 384 612)	(2 437 355)	(1 532 133)
Résultat net	5 633 681	6 007 609	5 778 925

Bilan

au 31 décembre

(en milliers d'euros)

	2009	2008	2007
ACTIF			
Actif immobilisé			
Immobilisations incorporelles	775 519	322 360	282 442
Amortissements et provisions	(208 540)	(178 718)	(155 370)
Immobilisations incorporelles, valeur nette	566 979	143 642	127 072
Immobilisations corporelles (note 2)	511 070	483 888	431 873
Amortissements et provisions	(327 094)	(308 656)	(269 702)
Immobilisations corporelles, valeur nette	183 976	175 232	162 171
Titres de participation et créances rattachées (note 3)	78 874 175	77 479 879	76 809 154
Amortissements et provisions	(545 634)	(545 925)	(535 460)
Autres immobilisations financières (note 4)	59 547	1 297 618	1 701 054
Immobilisations financières, valeur nette	78 388 088	78 231 572	77 974 748
Total actif immobilisé	79 139 043	78 550 446	78 263 991
Actif circulant			
Stocks	2 293	2 931	2 701
Créances d'exploitation (note 5)	2 062 978	1 778 280	1 808 898
Valeurs mobilières de placement	596 076	760 779	864 989
Disponibilités et dépôts à court terme	225 209	426 877	534 405
Total actif circulant	2 886 556	2 968 867	3 210 993
Charges constatées d'avance	3 532	8 763	7 082
Écarts de conversion (note 11)	212 588	110 047	300 679
Total de l'actif	82 241 719	81 638 123	81 782 745
PASSIF			
Capitaux propres (note 6)			
Capital	5 871 057	5 929 520	5 988 830
Primes	27 170 640	28 283 676	29 597 987
Réserves (note 6 B)	3 975 314	3 977 370	3 976 490
Report à nouveau	4 114 277	3 416 997	2 496 875
Résultat net	5 633 681	6 007 609	5 778 925
Acompte sur dividendes	(2 660 016)	(2 655 125)	(2 348 019)
Total des capitaux propres	44 104 953	44 960 047	45 491 088
Provisions pour risques et charges (notes 7 et 8)	3 199 872	2 926 271	2 541 983
Dettes			
Dettes financières long terme (note 9)	14 614 076	10 935 544	7 281 800
Dettes financières court terme (note 9)	18 651 431	21 364 571	24 966 195
Dettes d'exploitation (note 10)	1 671 306	1 450 432	1 501 634
Total des dettes	34 936 813	33 750 547	33 749 629
Produits constatés d'avance	-	1 159	-
Écarts de conversion (note 11)	81	99	45
Total du passif	82 241 719	81 638 123	81 782 745

Tableau des flux de trésorerie

Exercice (en millions d' euros)	2009	2008	2007
Flux de trésorerie d'exploitation			
Résultat net	5 634	6 008	5 779
Dotations (Reprises) aux amortissements et provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles	89	63	60
Dotations (Reprises) aux provisions des immobilisations financières	-	2	132
Dotations (Reprises) aux autres provisions	274	384	980
Marge brut d'autofinancement	5 997	6 457	6 951
(Profits) Pertes sur cessions	(639)	26	(692)
Diminution (Augmentation) du besoin en fonds de roulement	(299)	(35)	(273)
Autres, net	31	82	44
Flux de trésorerie d'exploitation	5 090	6 530	6 030
Flux de trésorerie d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(538)	(92)	(53)
Acquisition de titres de participation et augmentations de prêts long terme	(1 401)	(1 276)	(2 070)
Investissements	(1 939)	(1 368)	(2 123)
Produits de cession sur titres et remboursements de prêts long terme	955	885	1 427
Désinvestissements	955	885	1 427
Flux de trésorerie d'investissement	(984)	(483)	(696)
Flux de trésorerie de financement			
Augmentation de capital	32	257	82
Rachat d'actions propres	-	(1 222)	(1 641)
Solde du dividende payé en numéraire	(2 655)	(2 511)	(2 362)
Acompte sur dividende payé en numéraire	(2 660)	(2 655)	(2 348)
Remboursement d'emprunts à long terme	(245)	(407)	(133)
Augmentation (Diminution) des dettes financières et concours bancaires courants	1 220	384	1 206
Flux de trésorerie de financement	(4 308)	(6 154)	(5 196)
Augmentation (Diminution) des disponibilités et dépôts à court terme	(202)	(107)	138
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan d'ouverture	427	534	396
Disponibilités et dépôts à court terme au bilan de clôture	225	427	534

Variation des capitaux propres

(en millions d'euros)	Actions émises			Réserves et report à nouveau	Réserve de réévaluation	Total
	Nombre	Montant	Primes d'émission			
Au 1^{er} janvier 2007	2 425 767 953	6 064	31 156	8 798	38	46 056
Solde du dividende payé en numéraire ^(a)				(2 362)		(2 362)
Résultat net 2007				5 778		5 778
Acompte sur dividende 2007 ^(b)				(2 348)		(2 348)
Réduction de capital	(33 005 000)	(82)	(1 651)			(1 733)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange	315 312	1	17			18
Émission d'actions	2 453 832	6	76			82
Variation des écarts de réévaluation						
Au 31 décembre 2007	2 395 532 097	5 989	29 598	9 866	38	45 491
Solde du dividende payé en numéraire ^(c)				(2 511)		(2 511)
Résultat net 2008				6 008		6 008
Acompte sur dividende 2008 ^(d)				(2 655)		(2 655)
Émission d'actions réservée aux salariés	4 870 386	12	204			216
Réduction de capital	(30 000 000)	(75)	(1 566)			(1 641)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange	227 424	1	9			10
Émission d'actions	1 178 167	3	38			41
Variation des écarts de réévaluation					1	1
Au 31 décembre 2008	2 371 808 074	5 930	28 283	10 708	39	44 960
Solde du dividende payé en numéraire ^(e)				(2 655)		(2 655)
Résultat net 2009				5 634		5 634
Acompte sur dividende 2009 ^(f)				(2 660)		(2 660)
Réduction de capital	(24 800 000)	(62)	(1 160)			(1 222)
Exercice d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange	480 030	1	17			18
Émission d'actions	934 780	2	30			32
Variation des écarts de réévaluation					(2)	(2)
Au 31 décembre 2009	2 348 422 884	5 871	27 170	11 027	37	44 105

(a) Solde du dividende 2006 versé en 2007 : 2 362 millions d'euros (1,00 euro par action).

(b) Acompte sur dividende versé en 2007 : 2 348 millions d'euros (1,00 euro par action).

(c) Solde du dividende 2007 versé en 2008 : 2 511 millions d'euros (1,07 euro par action).

(d) Acompte sur dividende versé en 2008 : 2 655 millions d'euros (1,14 euro par action).

(e) Solde du dividende 2008 versé en 2009 : 2 655 millions d'euros (1,14 euro par action).

(f) Acompte sur dividende versé en 2009 : 2 660 millions d'euros (1,14 euro par action).

► Annexe aux comptes sociaux

1) Principes comptables

Les comptes de l'exercice 2009 sont établis conformément à la réglementation comptable française.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur valeur d'origine corrigée des incidences de la réévaluation légale de 1976. Ces immobilisations sont amorties linéairement sur leur durée de vie estimée :

Constructions	20 – 30 ans
Mobilier, agencements	5 – 10 ans
Matériel de transport	2 – 5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 – 10 ans
Matériel informatique	3 – 5 ans

Immobilisations financières

Les titres de participation sont comptabilisés au coût d'acquisition éventuellement corrigé de la réévaluation légale de 1976.

Les créances rattachées à des participations sont valorisées à leur valeur nominale.

Pour le secteur Amont, les titres de participation et créances rattachées font l'objet d'une provision à hauteur des dépenses d'exploration en l'absence d'une décision de mise en production. Dans l'hypothèse où il a été mis en évidence l'existence de réserves prouvées, la valeur des titres et créances est limitée au montant des revenus futurs actualisés au moment de la clôture.

Pour les autres secteurs, les provisions pour dépréciation des titres de participation et créances rattachées sont calculées en fonction des capitaux propres, de la valeur économique et de l'intérêt de la détention des titres.

Stocks

Les stocks sont évalués au prix de revient ou à la valeur de marché si celle-ci est inférieure. Les stocks d'hydrocarbures bruts et de produits pétroliers sont évalués selon la méthode FIFO (*First In, First Out*).

Créances et dettes

Les créances et dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation des créances est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Comptabilisation des opérations en devises étrangères

Les créances et dettes en devises étrangères sont converties en euros au cours de change à la clôture de l'exercice. Les différences de conversion sur les éléments ne faisant pas l'objet d'une couverture de change sont comptabilisées en écart de conversion actif ou passif. Les pertes de change latentes donnent lieu à la constitution d'une provision pour risques.

Les différences de conversion sur les autres créances et dettes en devises étrangères sont comptabilisées en résultat et compensées par les gains ou pertes latents résultant d'opérations de couverture de change hors bilan.

Instruments financiers

Le Groupe utilise des instruments financiers dans un but quasiment exclusif de couverture afin de gérer son exposition aux fluctuations des taux d'intérêt et des cours de change de devises étrangères.

Dans le cadre de cette politique, le Groupe a recours à des *swaps* de taux d'intérêt et de devises. Les différentiels d'intérêts ou les reports et déports attachés à ces *swaps* sont constatés, *pro rata temporis*, au compte de résultat en charges ou produits financiers, sur la durée de vie des éléments auxquels ils sont adossés.

Le Groupe peut aussi utiliser d'autres contrats de *futures*, *caps*, *floors*, et options. La variation des valeurs de marché de futures constituant des opérations de couverture est constatée au compte de résultat en charges ou produits financiers de façon symétrique au résultat de l'élément couvert. Pour les contrats optionnels, cet étalement s'applique aux primes payées.

Les éventuelles pertes latentes associées aux opérations pour lesquelles les critères de qualification comptable de couverture ne sont pas respectés sont provisionnées.

2) Immobilisations corporelles

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009			2008
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Terrains	34	-	34	34
Constructions	92	(42)	50	54
Autres	385	(285)	100	87
Total (a)	511	(327)	184	175

(a) Au 31 décembre 2008, les valeurs brutes et les amortissements et provisions s'élevaient à 484 millions d'euros et 309 millions d'euros.

3) Titres de participation et créances rattachées

A) Variation des titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009						Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions		Écart de conversion	
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires		
Titres de participation	72 454	622	29	(52)	(4)	-	73 049
Créances rattachées (a)	5 026	1 172	100	(239)	(130)	(104)	5 825
Total	77 480	1 794	129	(291)	(134)	(104)	78 874
Ventilation par secteur							
Amont	2 406	811	12	(67)	(51)	-	3 111
Aval	3 327	12	99	-	(81)	-	3 357
Chimie	13 383	-	-	(18)	-	1	13 366
Activités financières	58 364	971	18	(206)	(2)	(105)	59 040
Total	77 480	1 794	129	(291)	(134)	(104)	78 874

(a) Les mouvements des créances rattachées résultent essentiellement des flux de financement de Total Finance et Total Treasury.

B) Après provisions sur titres et créances rattachées

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009			2008
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Titres de participation	73 049	(437)	72 612	72 026
Créances rattachées (a) (b)	5 825	(109)	5 716	4 908
Total (c)	78 874	(546)	78 328	76 934
Ventilation par secteur				
Amont	3 111	(299)	2 812	2 133
Aval	3 357	(116)	3 241	3 211
Chimie	13 366	(88)	13 278	13 279
Activités financières	59 040	(43)	58 997	58 311
Total	78 874	(546)	78 328	76 934

(a) Le montant brut au 31 décembre 2009 comprend 5 240 millions d'euros se rapportant aux entreprises liées.

(b) Le montant net au 31 décembre 2009 se répartit entre échéances à moins d'un an et échéances à plus d'un an, soit respectivement 1 621 millions d'euros et 4 095 millions d'euros.

(c) Au 31 décembre 2008, les valeurs brutes et les provisions s'élevaient respectivement à 77 480 millions d'euros et 546 millions d'euros.

4) Autres immobilisations financières

A) Variation des autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009						Écart de conversion	Brut fin de période
	Brut début de période	Augmentations		Diminutions		Non monétaires		
		Monétaires	Non monétaires	Monétaires	Non monétaires			
Titres de l'activité portefeuille ^(a)	1 226	-	-	-	(1 222)	-	4	
Autres créances	57	4	-	(21)	-	-	40	
Dépôts et cautionnements	14	2	-	-	-	-	16	
Total	1 297	6	-	(21)	(1 222)	-	60	

(a) Les diminutions non monétaires correspondent aux actions TOTAL annulées en 2009.

B) Après provisions sur les autres immobilisations financières

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009			2008
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Titres de l'activité portefeuille	4	-	4	1 226
Autres créances ^(a)	40	-	40	57
Dépôts et cautionnements	16	-	16	14
Total ^(b)	60	-	60	1 297

(a) Le montant net au 31 décembre 2009 est à plus d'un an.

(b) Au 31 décembre 2008, les valeurs brutes et les valeurs nettes étaient identiques.

5) Créances d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009			2008
	Brut	Provisions pour dépréciation	Net	Net
Créances clients et comptes rattachés	945	-	945	698
Autres créances d'exploitation	1 118	-	1 118	1 080
Total ^{(a) (b)}	2 063	-	2 063	1 778

(a) Dont 1 073 millions d'euros concernant les entreprises liées au 31 décembre 2009.

(b) La totalité est à moins d'un an.

6) Capitaux propres

A) Évolution du capital

Les variations du nombre d'actions composant le capital social s'analysent comme suit :

		Données historiques
Au 1^{er} janvier 2007		2 425 767 953
Actions émises en raison de :	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	2 453 832 315 312 (33 005 000)
Actions annulées ^(a)		(33 005 000)
Au 1^{er} janvier 2008		2 395 532 097
Actions émises en raison de :	Augmentation de capital réservée aux salariés Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	4 870 386 1 178 167 227 424 (30 000 000)
Actions annulées ^(b)		(30 000 000)
Au 1^{er} janvier 2009		2 371 808 074
Actions émises en raison de :	Exercice d'options de souscription d'actions TOTAL Garantie d'échange offerte aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine	934 780 480 030 (24 800 000)
Actions annulées ^(c)		(24 800 000)
Au 31 décembre 2009 ^(d)		2 348 422 884

(a) Sur décision du Conseil d'administration du 10 janvier 2007.

(b) Sur décision du Conseil d'administration du 31 juillet 2008.

(c) Sur décision du Conseil d'administration du 30 juillet 2009.

(d) Dont 115 407 190 actions d'autodétention et d'autocontrôle déduites des capitaux propres consolidés.

● Augmentation de capital réservée aux salariés du Groupe

L'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 avait délégué au Conseil d'administration la compétence d'augmenter en une ou plusieurs fois le capital social, dans un délai maximum de vingt-six mois, en réservant la souscription aux salariés du Groupe adhérent à un plan d'épargne d'entreprise, dans la limite de 1,5% du capital social existant au jour de la tenue du Conseil d'administration décidant l'émission, étant précisé que le montant du capital social émis à ce titre s'imputait sur le plafond global d'augmentations de capital social susceptibles d'être réalisées au titre de la délégation de compétence consentie par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 au Conseil d'administration, en vue d'augmenter le capital par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (4 milliards d'euros en nominal).

Dans le cadre de cette délégation de compétence, le Conseil d'administration du 6 novembre 2007 a décidé de mettre en œuvre une première augmentation de capital réservée aux salariés dans la limite de 12 millions d'actions, portant jouissance au 1^{er} janvier 2007 au prix de 44,40 euros par action avec une période de souscription ouverte du 10 au 28 mars 2008. 4 870 386 actions ont été souscrites dans le cadre de cette augmentation de capital.

● Annulation d'actions

Utilisant l'autorisation conférée par l'Assemblée générale des actionnaires du 11 mai 2007 pour procéder à la réduction du capital social par annulation d'actions détenues par la Société dans la limite de 10% du capital social par période de vingt-quatre mois, le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a décidé d'annuler 24 800 000 actions acquises en 2008 au prix moyen de 49,28 euros par action.

● Autodétention (actions TOTAL détenues par TOTAL S.A.)

Au 31 décembre 2009, TOTAL S.A. détient 15 075 922 de ses propres actions, soit 0,64% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 6 017 499 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés et dirigeants du Groupe ;
- 5 799 400 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 3 259 023 actions destinées à être affectées à de nouveaux plans d'options d'achat ou à de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions.

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2008, TOTAL S.A. détenait 42 750 827 de ses propres actions, soit 1,80% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 12 627 522 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 5 323 305 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 24 800 000 actions acquises entre janvier 2008 et octobre 2008 en vue de leur annulation en vertu de l'autorisation donnée par les Assemblées générales des actionnaires du 11 mai 2007 et du 16 mai 2008. Le Conseil d'administration du 30 juillet 2009 a décidé d'annuler ces 24 800 000 actions acquises au prix moyen de 49,28 euros par action.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

Au 31 décembre 2007, TOTAL S.A. détenait 51 089 964 de ses propres actions, soit 2,13% du capital social, réparties de la façon suivante :

- 16 343 349 actions affectées à la couverture des plans d'options d'achat d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;
- 4 746 615 actions affectées aux plans d'attribution gratuite d'actions TOTAL dont bénéficient les salariés du Groupe ;

- 30 000 000 actions acquises entre février 2007 et décembre 2007 en vue de leur annulation en vertu de l'autorisation donnée par les Assemblées générales des actionnaires du 12 mai 2006 et du 11 mai 2007. Le Conseil d'administration du 31 juillet 2008 a décidé d'annuler ces 30 000 000 actions acquises au prix moyen de 54,69 euros par action.

Ces actions étaient déduites des capitaux propres consolidés.

● Autocontrôle (actions TOTAL détenues par des filiales du Groupe)

Au 31 décembre des exercices 2009, 2008 et 2007 TOTAL S.A. détenait indirectement, par l'intermédiaire de ses filiales, 100 331 268 de ses propres actions, soit 4,27% du capital social au 31 décembre 2009, 4,23% du capital social au 31 décembre 2008 et 4,19% du capital social au 31 décembre 2007, réparties de la façon suivante :

- 2 023 672 actions détenues par une société du Groupe, Total Nucléaire, détenue indirectement à 100% par TOTAL S.A. ;
- 98 307 596 actions détenues par des filiales d'Elf Aquitaine (Financière Valorgest, Sogapar et Fingestval).

Ces actions sont déduites des capitaux propres consolidés.

B) Réserves

Au 31 décembre
(en millions d'euros)

	2009	2008	2007
Réserve spéciale de réévaluation	37	39	38
Réserve légale	740	740	740
Réserves réglementées	2 808	2 808	2 808
Réserves	390	390	390
Total	3 975	3 977	3 976

7) Provisions pour risques et charges

2009

Au 31 décembre (en millions d'euros)	Brut début de période	Augmentations		Diminutions		Brut fin de période
		Utilisées	Non utilisées	Utilisées	Non utilisées	
Provisions pour risques financiers	2 764	405	(1)	(167) ^(c)		3 001 ^(a)
Provisions pour risques d'exploitation (dont note 8) et charges de rémunération	138	183 ^(c)	(122)	–		199 ^(b)
Provisions pour risques exceptionnels	24	–	(24)	–		–
Total	2 926	588	(147)	(167)		3 200

(a) Les provisions pour risques financiers comprennent principalement une garantie donnée à une filiale de financement de l'activité Amont pour 2 719 millions d'euros, ainsi qu'une provision pour risque de change d'un montant de 213 millions d'euros.

(b) Les provisions pour risques d'exploitation représentent des provisions de 137 millions d'euros pour retraites, pensions et obligations similaires et de 8 millions d'euros pour médailles du travail, ainsi qu'une provision de 54 millions d'euros pour attribution gratuite d'actions. Son montant est calculé sur la base de la valeur des actions achetées en couverture du plan et prorata temporis de la période dite d'acquisition, soit deux ans, au terme de laquelle l'attribution des actions à leur bénéficiaire est définitive, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie (cf. note 23).

(c) La provision de 125 millions d'euros existante en risques financiers au 31 décembre 2008 a été transférée au cours de l'exercice en risques d'exploitation.

8) Provisions pour restructurations, retraites, pensions et obligations similaires

TOTAL S.A. participe à des régimes de prévoyance, retraite, préretraite et indemnités de départ. Pour les régimes à cotisations définies et les régimes mutualisés avec d'autres employeurs, les charges correspondent aux cotisations versées.

Les provisions au 31 décembre se décomposent de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Provisions pour retraites, pensions et obligations similaires	137	131
Provisions pour restructurations	-	-
Provisions au 31 décembre	137	131

Pour les régimes à prestations définies, les engagements sont évalués à l'aide de la méthode prospective dite des « unités de crédits projetées ». L'estimation actuarielle dépend de différentes hypothèses telles que l'ancienneté, l'espérance de vie, le taux de rotation du personnel de l'entreprise ainsi que les hypothèses de revalorisation et d'actualisation.

Les hypothèses actuarielles utilisées au 31 décembre sont les suivantes :

	2009	2008
Taux d'actualisation	4,96%	5,75%
Taux moyen de revalorisation des salaires	4,14%	4,14%
Taux de rendement moyen prévu des placements attendu au titre de N+1	5,95%	6,27%
Espérance de durée résiduelle moyenne d'activité	10-20 ans	10-20 ans

TOTAL S.A. enregistre dans ses comptes la provision couvrant les engagements relatifs aux droits des bénéficiaires pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs.

Les gains et pertes actuariels résultant notamment des changements dans les hypothèses sont amortis linéairement sur la durée de vie active restante du personnel concerné.

L'engagement de la société pour les régimes non confiés à des organismes d'assurance extérieurs se rapproche de la provision constatée de la manière suivante :

(en millions d'euros)	2009	2008
Dette actuarielle au 31 décembre	210	188
Pertes et gains actuariels à amortir	(73)	(57)
Provisions retraites et autres au 31 décembre	137	131

L'engagement de la société pour les régimes externalisés auprès de fonds d'assurance s'élève à :

(en millions d'euros)	2009	2008
Dette actuarielle au 31 décembre	270	269
Actifs de retraite	(174)	(188)
Engagement net au 31 décembre	96	81

9) Dettes financières

(en millions d'euros)	2009	Échéances au 31 décembre			2008
		À un an au plus	À plus d'un an et moins de 5 ans	À plus de 5 ans	
Emprunts obligataires					
Emprunt 6,20% 1997-2009 (900 millions de francs français) ^(a)	-	-	-	-	124
Emprunt 5,125% 1998-2009 (1 000 millions de francs français) ^(a)	-	-	-	-	119
Emprunt 5% 1998-2013 (1 000 millions de francs français) ^(a)	116	-	116	-	120
Emprunt 5,65% 2000-2010 (100 millions d'euros) ^(a)	61	61	-	-	63
Intérêts courus	1	1	-	-	5
Total des emprunts obligataires	178	62	116	-	431
Emprunts divers ^(b)	15 047	549	14 498	-	12 669
Comptes courants financiers ^(c)	18 041	18 041	-	-	19 200
Total	33 266	18 652	14 614	-	32 300

(a) Ces emprunts ont été transformés en emprunts en dollars à taux variable par des swaps d'émission adossés individuellement.

(b) Dont 15 042 millions d'euros concernant les entreprises liées.

(c) Dont 18 041 millions d'euros concernant les entreprises liées.

10) Dettes d'exploitation

Au 31 décembre (en millions d'euros)	2009	2008
Fournisseurs	744 ^(a)	637
Autres dettes d'exploitation	927	814
Total ^(c)	1 671 ^(b)	1 451

(a) À l'exclusion des factures non parvenues (404 millions d'euros) et des factures des fournisseurs des succursales implantées à l'étranger (301 millions d'euros), il reste un encours de 39 millions d'euros, dont 18 millions d'euros hors Groupe, pour lequel l'échéancier est le suivant : échu au 31 décembre 2009 pour 12 millions d'euros et à échoir au plus tard le 31 janvier 2010 pour 27 millions d'euros.

(b) Dont 222 millions d'euros en 2009 concernant les entreprises liées.

(c) Concerne en totalité des échéances à moins d'un an.

11) Écarts de conversion

Compte tenu des méthodes de conversion décrites en note 1, le solde des écarts de conversion actif et passif au 31 décembre 2009 correspond à un écart de conversion net actif de 213 millions d'euros provenant essentiellement des prêts en dollars.

12) Chiffre d'affaires

(en millions d'euros)	France	Reste de l'Europe	Amérique du Nord	Afrique	Moyen- Orient et reste du monde	Total
Exercice 2009	326	250	110	824	6 713	8 223
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	138	-	-	6 108	6 246
Assistance technique	326	112	110	824	605	1 977
Exercice 2008	305	355	40	807	10 361	11 868
Hydrocarbures et produits pétroliers	-	192	-	-	9 779	9 971
Assistance technique	305	163	40	807	582	1 897

13) Charges nettes d'exploitation

(en millions d'euros)

	2009	2008
Coût d'achat des marchandises vendues	(4 255)	(6 411)
Autres achats et charges externes	(1 280)	(1 306)
Impôts, taxes et versements assimilés	(35)	(32)
Charges de personnel	(1 188)	(943)
Total	(6 758)	(8 692)

14) Dotations aux amortissements et provisions d'exploitation

(en millions d'euros)

	2009	2008
Dotations aux amortissements et provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles	(68)	(63)
pour restructurations, retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	(183)	(22)
Sous total 1	(251)	(85)
Reprises sur provisions pour restructurations, retraites, pensions, obligations similaires et charges de rémunération	122	8
Sous total 2	122	8
Total (1+2)	(129)	(77)

15) Charges et produits financiers

(en millions d'euros)

	2009	2008
Charges financières ^(a) Intérêts sur emprunts et charges assimilées	(472)	(1 528)
Pertes sur créances rattachées à des participations	-	-
Sous total 1	(472)	(1 528)
Produits financiers ^(b) Produits des créances de l'actif immobilisé	3	36
Intérêts sur dépôts court terme et produits assimilés	20	53
Sous total 2	23	89
Total (1+2)	(449)	(1 439)
(a) dont, concernant les entreprises liées :	424	1 324
(b) dont, concernant les entreprises liées :	20	62

16) Dividendes

(en millions d'euros)

	2009	2008
Mont	1 779	1 448
Aval	299	526
Chimie	4	1 017
Activités financières	3 696	4 171
Total	5 778	7 162

17) Autres charges et produits financiers

Ce profit net de 2 millions d'euros est entièrement constitué du résultat de change.

18) Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est un profit de 626 millions d'euros constitué majoritairement du résultat de cession des titres de participation à hauteur de 639 millions d'euros, dont Total Dolphin Midstream Ltd pour 388 millions d'euros, Gaz Transport et Technigaz pour 279 millions d'euros et autres pour (28) millions d'euros.

19) Régime fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 209 *quinquies* du Code général des impôts, TOTAL S.A. a obtenu du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi l'agrément qui lui permet d'être imposé selon le régime du bénéfice consolidé. Ce régime conduit à retenir pour le calcul de l'assiette de l'impôt le résultat des sociétés françaises ou étrangères dans lesquelles le Groupe détient, sous certaines conditions, une participation directe ou indirecte de plus de 10% dans le secteur exploration production et de plus de 50% dans les autres secteurs. Cet agrément permet ainsi la compensation, dans certaines limites, du résultat taxable des sociétés bénéficiaires et des pertes des autres entités.

L'agrément de TOTAL S.A. au régime du bénéfice consolidé couvre la période 2008-2010.

Par ailleurs, TOTAL S.A. a opté pour le régime de la fiscalité des groupes prévu aux articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

En application de la convention d'intégration signée entre TOTAL S.A. et les filiales intégrées, les déficits réalisés par la société intégrée pendant la période d'intégration sont définitivement acquis à TOTAL S.A.

20) Gestion des risques et instruments financiers

TOTAL S.A. utilise des instruments financiers pour gérer son exposition aux fluctuations de taux d'intérêt et de change.

Pour le risque de change généré par l'activité commerciale, la couverture des revenus et coûts en devises étrangères s'effectue essentiellement par des opérations de change au comptant et parfois

à terme. Le Groupe ne couvre que rarement des flux prévisionnels et il peut notamment, dans ce cas, avoir recours à des options.

Pour les risques de change liés aux actifs à long terme comptabilisés dans une autre devise que l'euro, le Groupe a une politique de couverture permettant de réduire le risque de change associé, en adossant un financement dans cette autre devise.

En termes de taux d'intérêt, l'essentiel de l'endettement long terme est ramené à taux variable par l'utilisation de *swaps* d'émission (*swap* de taux et change long terme). La trésorerie courante est gérée sur la base du taux au jour le jour, notamment par le biais de *swaps* de taux court terme.

L'encours d'instruments financiers est contrôlé par un service indépendant de la Salle des marchés qui procède à des évaluations à la valeur de marché et à des estimations de sensibilité. Le risque de contrepartie fait l'objet d'un contrôle strict.

Une information plus détaillée sur la politique de gestion des risques est exposée dans le Chapitre 4 (Facteurs de risques) du présent Document de référence.

21) Engagements

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2009	2008
Engagements donnés		
Garanties sur droits de douane	1 021	1 021
Garanties sur emprunts bancaires	4 689	4 985
Garanties sur autres engagements	4 115	2 282
Garanties sur lignes de crédit confirmées	500	4 322
Programme de financements court terme ^(a)	16 669	17 022
Programme d'émission d'emprunts obligataires ^(a)	25 207	20 443
Total des engagements donnés	52 201	50 075
Engagements reçus		
Garanties sur lignes de crédit confirmées	5 419	5 467
Garanties sur découverts autorisés confirmés	5 627	-
Autres engagements reçus	1 130	-
Total des engagements reçus	12 176	5 467

(a) Garanties des emprunts obligataires et des programmes de financements court terme émis par Total Capital. Sur un programme de 41 876 millions d'euros, 19 647 millions d'euros ont été émis au 31 décembre 2009 contre 13 893 millions au 31 décembre 2008.

Portefeuille d'instruments financiers dérivés

Les engagements hors bilan liés aux activités du Groupe sur les instruments financiers dérivés sont présentés ci-dessous.

Au 31 décembre

(en millions d'euros)

	2009	2008
Swaps d'émission		
Montant notionnel, pied de coupon ^(a)	177	426
Valeur de marché, pied de coupon ^(b)	92	133
Contrat à terme de devises		
Montant notionnel ^(a)	919	1 367
Valeur de marché ^(b)	4	7

(a) Ces montants fixent le niveau d'engagement notionnel sans être représentatifs d'une perte ou d'un gain latent.

(b) Cette valeur a été déterminée sur une base individuelle en actualisant les flux de trésorerie futurs avec les courbes de taux « zéro coupon » en vigueur à la clôture des exercices avec prise en compte d'un spread déterminé pour le Groupe.

22) Ventilation de l'effectif moyen

Au 31 décembre	2009	2008
Cadres	4 748	4 520
Agents de maîtrise	1 431	1 408
Techniciens, employés et ouvriers	416	383
Total	6 595	6 311

23) Plans d'options de souscription et d'achat d'actions, plans d'attribution gratuite d'actions

Options de souscription d'actions TOTAL

	Plan 2003	Plan 2004	Plan 2005	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	17/05/2001	14/05/2004	14/05/2004	14/05/2004	11/05/2007	11/05/2007	11/05/2007		
Date d'attribution ^(a)	16/07/2003	20/07/2004	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009		
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(b)	33,30	39,85	49,73	-	-	-	-		
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 ^(b)	32,84	39,30	49,04	50,60	60,10	42,90	39,90		
Date d'échéance	16/07/2011	20/07/2012	19/07/2013	18/07/2014	17/07/2015	09/10/2016	15/09/2017		
Nombre d'options ^(c)									
Existantes au 1^{er} janvier 2007	10 608 590	13 430 372	6 275 757	5 726 160				36 040 879	40,89
Notifiées	-	-	-	-	5 937 230			5 937 230	60,10
Annulées	(22 138)	(20 093)	(11 524)	(13 180)	(17 125)			(84 060)	44,94
Exercées	(2 218 074)	(213 043)	(20 795)	(1 920)	-			(2 453 832)	33,55
Existantes au 1^{er} janvier 2008	8 368 378	13 197 236	6 243 438	5 711 060	5 920 105			39 440 217	44,23
Notifiées	-	-	-	-	-	4 449 810		4 449 810	42,90
Annulées	(25 184)	(118 140)	(34 032)	(53 304)	(34 660)	(6 000)		(271 320)	44,88
Exercées	(841 846)	(311 919)	(17 702)	(6 700)	-	-		(1 178 167)	34,89
Existantes au 1^{er} janvier 2009	7 501 348	12 767 177	6 191 704	5 651 056	5 885 445	4 443 810		42 440 540	44,35
Notifiées	-	-	-	-	-	-	4 387 620	4 387 620	39,90
Annulées	(8 020)	(18 387)	(6 264)	(5 370)	(13 780)	(2 180)	(10 610)	(64 611)	45,04
Exercées	(681 699)	(253 081)	-	-	-	-	-	(934 780)	34,59
Existantes au 31 décembre 2009	6 811 629	12 495 709	6 185 440	5 645 686	5 871 665	4 441 630	4 377 010	45 828 769	44,12

(a) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options de souscription d'actions, sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(b) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options de souscription d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(c) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de deux ans assorti d'un délai d'inaccessibilité de quatre ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de huit ans à compter de cette date. Pour les plans 2007, 2008 et 2009, le délai d'inaccessibilité de quatre ans n'est pas applicable aux bénéficiaires sous contrat d'une société filiale non française à la date d'attribution, lesquels peuvent céder les actions issues d'exercice d'options à compter d'un délai de deux ans après la date d'attribution.

La condition de présence dispose que la rupture du contrat de travail retirera au bénéficiaire la faculté d'exercice des options.

Pour le plan 2009, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'options supérieur à 25 000 options, à l'exception du Directeur Général, le tiers des options au-delà de ce nombre lui sera définitivement attribué sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux propres du Groupe (*Return On Equity* ou ROE) tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010.

Le taux d'attribution :

- o est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- o varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- o est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Par ailleurs, le Conseil d'administration a décidé que, pour le Directeur Général, le nombre d'options de souscription définitivement attribuées à celui-ci sera fonction de deux conditions de performance.

- o Pour 50% des options de souscriptions attribuées, une condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés

par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18%, et est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

- o Pour 50% des options de souscription attribuées, une condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction de la moyenne des taux de rentabilité des capitaux mis en œuvre du Groupe (*Return On Average Capital Employed* ou ROACE) tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010. Le taux d'attribution est nul si la moyenne des ROACE est inférieure ou égale à 6%, varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROACE est supérieure à 6% et inférieure à 15%, et est égal à 100% si la moyenne des ROACE est supérieure ou égale à 15%.

Pour les plans 2007 et 2008, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'options supérieur à 25 000 options, le tiers des options au-delà de ce nombre lui sera définitivement attribué sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'options attribuées est fonction du ROE du Groupe calculé sur base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice précédant l'année d'attribution définitive.

Ce taux d'attribution :

- o est nul si le ROE est inférieur ou égal à 10% ;
- o varie linéairement entre 0% et 80% si le ROE est supérieur à 10% et inférieur à 18% ;
- o varie linéairement entre 80% et 100% si le ROE est supérieur ou égal à 18% et inférieur à 30% ;
- o est égal à 100% si le ROE est supérieur ou égal à 30%.

Pour le plan 2007, le taux d'attribution des options, lié à la condition de performance, était de 100%.

Options d'achat d'actions TOTAL

	Plan 1999 ^(a)	Plan 2000 ^(b)	Plan 2001 ^(c)	Plan 2002 ^(d)	Total	Prix d'exercice moyen pondéré
Date d'Assemblée générale	21/05/1997	21/05/1997	17/05/2001	17/05/2001		
Date d'attribution ^(e)	15/06/1999	11/07/2000	10/07/2001	09/07/2002		
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(f)	28,25	40,68	42,05	39,58		
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 ^(f)	27,86	40,11	41,47	39,03		
Date d'échéance	15/06/2007	11/07/2008	10/07/2009	09/07/2010		
Nombre d'options ^(g)						
Existantes au 1^{er} janvier 2007	1 370 424	4 928 505	6 861 285	9 280 716	22 440 930	39,33
Notifiées	-	-	-	-	-	-
Annulées	(138 023)	(3 452)	(7 316)	(7 104)	(155 895)	29,28
Exercées	(1 232 401)	(1 782 865)	(1 703 711)	(2 210 429)	(6 929 406)	37,92
Existantes au 1^{er} janvier 2008	-	3 142 188	5 150 258	7 063 183	15 355 629	40,07
Notifiées	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	(480 475)	(3 652)	(13 392)	(497 519)	40,09
Exercées	-	(2 661 713)	(455 180)	(598 934)	(3 715 827)	40,10
Existantes au 1^{er} janvier 2009	-	-	4 691 426	6 450 857	11 142 283	40,06
Notifiées	-	-	-	-	-	-
Annulées	-	-	(4 650 446)	(7 920)	(4 658 366)	41,47
Exercées	-	-	(40 980)	(507 676)	(548 656)	39,21
Existantes au 31 décembre 2009	-	-	-	5 935 261	5 935 261	39,03

(a) Les options étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 5 ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 15 juin 2007.

(b) Les options étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 4 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 5 ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 11 juillet 2008.

(c) Les options étaient exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 3,5 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date d'attribution et devaient être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date. Ce plan est arrivé à échéance le 10 juillet 2009.

(d) Les options sont exerçables, sous réserve qu'une condition de présence soit remplie, avec un différé de 2 ans assorti d'un délai d'incessibilité de 4 ans à compter de la date d'attribution et doivent être exercées dans un délai de 8 ans à compter de cette date.

(e) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution d'options d'achat d'actions.

(f) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL des plans alors en vigueur ont été multipliés par 0,25. En outre, afin de tenir compte de l'apport-scission d'Arkema, les prix d'exercice des options d'achat d'actions TOTAL de ces plans ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,986147 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(g) Les nombres d'options attribuées, existantes, annulées ou exercées avant le 23 mai 2006 inclus ont été multipliés par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL décidée le 12 mai 2006 par l'Assemblée générale des actionnaires.

Garantie d'échange accordée aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine

Dans le cadre de l'offre publique d'échange sur les actions Elf Aquitaine menée en 1999, le Groupe s'est engagé à garantir aux bénéficiaires d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine, à l'issue de la période visée à l'article 163 bis C du Code général des impôts (CGI) et jusqu'au terme de la période d'exercice des options, une faculté d'échange de leurs actions futures Elf Aquitaine contre des actions TOTAL sur la base de la parité d'échange de l'offre (dix-neuf actions TOTAL pour treize actions Elf Aquitaine).

Afin de prendre en compte l'apport-scission de S.D.A. (Société de Développement Arkema) par Elf Aquitaine, l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. et la division par quatre du nominal de l'action TOTAL, le Conseil d'administration de TOTAL S.A. du 14 mars 2006 a décidé, conformément aux stipulations de l'engagement d'échange, d'ajuster la parité en vigueur dans la

garantie d'échange mentionnée ci-dessus (voir page 22 du « Prospectus en vue de l'admission des actions Arkema aux négociations sur Euronext Paris dans le cadre de l'attribution des actions Arkema aux actionnaires de TOTAL S.A. »). Cette parité d'échange a été ajustée le 22 mai 2006 à six actions TOTAL pour une action Elf Aquitaine suite à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006 de l'apport-scission de S.D.A. par Elf Aquitaine, et à l'approbation par l'Assemblée générale des actionnaires de TOTAL S.A. le 12 mai 2006 de l'apport-scission d'Arkema par TOTAL S.A. ainsi que de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL.

Au cours de l'année 2009, 75 699 options ont été levées et 80 005 actions Elf Aquitaine ont été échangées à la parité de six actions TOTAL pour une action Elf Aquitaine à la suite de l'ajustement de la parité d'échange le 22 mai 2006.

Au 31 décembre 2009, cette garantie d'échange n'est plus en vigueur, les plans d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine étant tous échus. En conséquence, il n'existe plus d'actions Elf Aquitaine pouvant bénéficier de cette garantie au 31 décembre 2009.

Plans d'options de souscription d'actions Elf Aquitaine ^(a)	Plan 1999 n°1	Plan 1999 n°2	Total	Prix d'exercice moyen pondéré ^(b)
Prix d'exercice jusqu'au 23 mai 2006 inclus ^(b)	115,60	171,60		
Prix d'exercice à compter du 24 mai 2006 ^(b)	114,76	170,36		
Date d'échéance	30/03/2009	12/09/2009		
Nombre d'options existantes au 1 ^{er} janvier 2009	90 342	6 044	96 386	118,25
Nombre d'actions existantes au 1 ^{er} janvier 2009 visées par la garantie d'échange en actions TOTAL	5 295	-	5 295	
Nombre d'options exercées en 2009	69 655	6 044	75 699	119,20
Nombre d'actions échangées en 2009	73 961	6 044	80 005	
Nombre d'options existantes au 31 décembre 2009	-	-	-	
Nombre d'actions existantes au 31 décembre 2009 visées par la garantie d'échange en actions TOTAL	-	-	-	
Total des actions, existantes ou à créer, visées par la garantie d'échange en actions TOTAL au 31 décembre 2009	-	-	-	

(a) Ajustements du nombre d'options décidés par le Conseil d'administration d'Elf Aquitaine du 10 mars 2006 en application des dispositions des articles 174-9, 174-12 et 174-13 du décret n°67-236 du 23 mars 1967 en vigueur lors de la tenue de ce Conseil ainsi que lors de l'Assemblée générale des actionnaires d'Elf Aquitaine le 10 mai 2006, dans le cadre de l'opération d'apport-scission de S.D.A. Ces ajustements ont été effectués le 22 mai 2006, avec prise d'effet le 24 mai 2006.

(b) Prix d'exercice en euros. Afin de tenir compte de l'apport-scission de S.D.A., les prix d'exercice des options de souscription d'actions Elf Aquitaine ont été multipliés par un coefficient d'ajustement égal à 0,992769 avec prise d'effet le 24 mai 2006.

Attribution gratuite d'actions TOTAL

	Plan 2005 ^(a)	Plan 2006	Plan 2007	Plan 2008	Plan 2009	Total
Date d'Assemblée générale	17/05/2005	17/05/2005	17/05/2005	16/05/2008	16/05/2008	
Date d'attribution ^(b)	19/07/2005	18/07/2006	17/07/2007	09/10/2008	15/09/2009	
Date d'attribution définitive (fin de la période d'acquisition)	20/07/2007	19/07/2008	18/07/2009	10/10/2010	16/09/2011	
Cession possible à compter du	20/07/2009	19/07/2010	18/07/2011	10/10/2012	16/09/2013	
Nombre d'actions attribuées gratuitement						
Existantes au 1^{er} janvier 2007	2 267 096	2 272 296				4 539 392
Notifiées	-	-	2 366 365			2 366 365
Annulées	(38 088)	(6 212)	(2 020)			(46 320)
Attribuées définitivement ^(c)	(2 229 008)	(2 128)	(1 288)			(2 232 424)
Existantes au 1^{er} janvier 2008	-	2 263 956	2 363 057			4 627 013
Notifiées	-	-	-	2 791 968		2 791 968
Annulées ^(d)	2 840	(43 822)	(29 504)	(19 220)		(89 706)
Attribuées définitivement ^{(c) (d)}	(2 840)	(2 220 134)	(336)	-		(2 223 310)
Existantes au 1^{er} janvier 2009	-	-	2 333 217	2 772 748		5 105 965
Notifiées	-	-	-	-	2 972 018	2 972 018
Annulées	1 928	2 922	(12 418)	(9 672)	(5 982)	(23 222)
Attribuées définitivement ^{(c) (d)}	(1 928)	(2 922)	(2 320 799)	(600)	-	(2 326 249)
Existantes au 31 décembre 2009	-	-	-	2 762 476	2 966 036	5 728 512

(a) Le nombre d'actions attribuées gratuitement a été multiplié par quatre afin de tenir compte de la division par quatre du nominal de l'action TOTAL intervenue le 18 mai 2006.

(b) La date d'attribution correspond à la date du Conseil d'administration ayant décidé l'attribution gratuite d'actions sauf pour l'attribution du 9 octobre 2008 qui a été décidée par le Conseil d'administration du 9 septembre 2008.

(c) Attributions définitives à la suite du décès des bénéficiaires des actions (Plans 2005, 2006 et 2007 pour l'exercice 2007, Plan 2007 pour l'exercice 2008, Plan 2008 pour l'exercice 2009).

(d) Pour les plans 2005 et 2006 : attributions définitives d'actions gratuites dont le droit à attribution avait été indûment annulé.

Les actions attribuées, préalablement rachetées par la Société sur le marché, sont définitivement attribuées à leurs bénéficiaires à l'issue d'une période d'acquisition de deux ans à compter de la date d'attribution. Cette attribution définitive est assortie d'une condition de présence et d'une condition de performance. Par ailleurs, la cession des actions attribuées gratuitement et définitivement ne peut intervenir qu'au terme d'une période d'obligation de conservation de deux ans à compter de la date d'attribution définitive.

La condition de présence dispose que la rupture du contrat de travail au cours de la période d'acquisition retire au bénéficiaire la faculté de bénéficier de l'attribution gratuite d'actions conditionnelles.

Pour le plan 2009, le Conseil d'administration a décidé que pour chaque attributaire bénéficiant d'un nombre d'actions supérieur à 100 actions, la moitié des actions au-delà de ce nombre sera définitivement attribuée à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance est fonction de la moyenne des ROE du Groupe tels que publiés par le Groupe et calculés à partir du bilan et du compte de résultat consolidés du Groupe relatifs aux exercices 2009 et 2010.

Le taux d'acquisition :

- o est nul si la moyenne des ROE est inférieure ou égale à 7% ;
- o varie linéairement entre 0% et 100% si la moyenne des ROE est supérieure à 7% et inférieure à 18% ;
- o est égal à 100% si la moyenne des ROE est supérieure ou égale à 18%.

Pour les plans 2007 et 2008, le Conseil d'administration a décidé que, pour chaque bénéficiaire, les actions seront définitivement attribuées à leur bénéficiaire, sous réserve qu'une condition de performance soit remplie. Cette condition de performance dispose que le nombre définitif d'actions attribuées gratuitement est fonction du ROE du Groupe calculé sur base des comptes consolidés publiés par le Groupe et relatifs à l'exercice précédant l'année d'attribution définitive.

Le taux d'acquisition :

- o est nul si le ROE est inférieur ou égal à 10% ;
- o varie linéairement entre 0% et 80% si le ROE est supérieur à 10% et inférieur à 18% ;
- o varie linéairement entre 80% et 100% si le ROE est supérieur ou égal à 18% et inférieur à 30% ;
- o est égal à 100% si le ROE est supérieur ou égal à 30%.

Pour les plans 2005, 2006 et 2007, les taux d'acquisition des actions attribuées, liés aux conditions de performance, étaient de 100%.

24) Autres

Rémunération des organes d'administration et de direction

Le montant global des rémunérations directes et indirectes de toute nature perçues des sociétés françaises et étrangères membres du Groupe, par l'ensemble des principaux dirigeants du Groupe (les membres du Comité directeur et le Trésorier) et par les membres salariés du Conseil d'administration est détaillé comme suit :

Exercice (en millions d'euros)	2009	2008	2007
Nombre de personnes	27	30	30
Rémunérations directes et indirectes	19,4	20,4	19,9
Charge relative aux paiements en actions (actions gratuites)	1,3	2,2	2,3
Charges de retraite ^(a)	10,6	11,9	12,2

(a) Les avantages dont bénéficient les principaux dirigeants du Groupe et certains membres du Conseil d'administration salariés et anciens salariés du Groupe, concernant des indemnités versées au moment du départ en retraite et des régimes de retraite supplémentaire et de prévoyance, qui représentent un engagement de 96,6 millions d'euros au 31 décembre 2009 (contre 98 millions d'euros au 31 décembre 2008 et 102,9 millions d'euros au 31 décembre 2007).

Les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration au titre des jetons de présence, se sont élevées à 0,97 million d'euros en 2009 (0,83 million d'euros en 2008 et 0,82 million d'euros en 2007).

Erika

À la suite du jugement rendu par le tribunal correctionnel de Paris le 16 janvier 2008, TOTAL S.A. a décidé, d'une part, de faire appel de la décision de justice et d'autre part, de verser de façon définitive et irrévocable, aux victimes de la pollution qui le demandent, le montant des indemnités fixées par le tribunal.

Le procès en appel s'est tenu devant la Cour d'appel de Paris fin 2009. L'arrêt de la Cour d'appel devrait être rendu au cours du premier semestre 2010.

TOTAL S.A. considère, sur la base d'une estimation raisonnable des montants à sa charge dans cette affaire, que celle-ci ne devrait pas avoir un impact significatif sur la situation financière ou les résultats de TOTAL S.A.

► Autres informations financières Société mère

Filiales et participations

Au 31 décembre 2009 (en millions d'euros)	Quote-part du capital détenu en %	Capital	Autres capitaux propres	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Résultat net	Dividendes versés	Avals et cautions
				brute	nette					
Filiales										
Cray Valley S.A.	100,0	70	23	69	69	-	363	(2)	-	-
Elf Aquitaine	95,7	2 251	19 334	45 339	45 339	-	-	4 012	2 455	-
Omnium Insurance Reinsur. Cie	100,0	28	394	114	114	-	278	72	82	-
Total China Investment Ltd	100,0	111	(18)	117	60	-	191	16	-	-
Total Chimie	100,0	930	12 255	13 117	13 117	-	-	851	750	-
Total E&P Canada	100,0	529	(253)	565	565	-	191	(14)	-	1 322
Total E&P Holdings	65,8	6	2 776	1 118	1 118	-	-	2 035	1 747	-
Total Énergie Développement	100,0	46	-	62	51	-	4	(6)	-	-
Total Gasandes S.A.	100,0	4	(17)	80	-	25	-	(2)	-	7
Total Gaz & Énergies Nouvelles Hld	100,0	330	48	330	330	-	-	48	-	-
Total Gestion U.S.A.	100,0	3 969	-	3 969	3 969	-	-	-	-	-
Total Holdings Europe	53,2	65	10 236	4 446	4 446	-	-	3 048	104	-
Total Outre Mer	100,0	77	129	95	95	-	2 166	120	76	-
Total Raffinage Marketing	59,6	624	443	2 632	2 632	-	22 731	(670)	-	1 000
Total Refining Saudi Arabia S.A.S.	100,0	80	(6)	80	80	99	-	(6)	-	-
Autres	-	-	-	921	632	5 701 ^(a)	-	-	564	45 757
Total général				73 054	72 617	5 825			5 778	48 086^(b)

(a) Dont Total Finance pour 3 235 millions d'euros et Total Treasury pour 1 314 millions d'euros.

(b) Dont 41 876 millions d'euros concernant Total Capital pour les programmes d'émission d'emprunts obligataires et de financements court terme.

Inventaire des valeurs mobilières détenues en portefeuille

Au 31 décembre 2009	Valeur nominale (en euros)	Nombre de titres composant le capital	Nombre de titres détenus par TOTAL S.A.	Pourcentage détenu par TOTAL S.A.	Valeur d'inventaire (en milliers d'euros)
Titres de participation (désignation de la société)					
Bostik Holdings S.A.	2,50	133 978 760	766 291	0,57	6 044
Bostik S.A.	15,24	5 321 361	512 696	9,63	49 595
Cray Valley S.A.	15,24	4 593 167	4 593 167	100,00	69 315
Daja 69 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 73 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 74 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 75 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 76 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 77 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 78 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 79 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 81 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 87 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 88 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 89 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 90 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 91 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 92 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 93 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 94 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 95 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 96 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 97 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 98 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 99 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 100 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 101 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 102 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 103 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 104 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 105 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 106 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 107 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 108 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 109 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 110 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 111 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 112 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 113 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Daja 114 S.A.S.	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Elf Aquitaine	8,00	281 343 859	269 239 270	95,70	45 338 892
Eurotradia International	22,47	133 500	14 836	11,11	3 859
Gie Fost	15,24	100 030	99 830	99,60	1 519
Le Monde Entreprises	1 676,94	2 420	140	5,79	384
Le Monde S.A.	1,00	96 800 842	37 158	0,04	81
Raffinerie de Strasbourg	15,24	420 000	70 000	16,67	1 505
Société Financière Auteuil	16,00	500 000	499 994	100,00	28 268
Sté Languedocienne Micron Couleurs	15,25	35 000	34 988	99,97	20 641
Septentrion Participations	16,00	698 273	698 273	100,00	55 238
Sté Pipe Line Sud-Européen	7,60	1 500 000	95 808	6,39	3 120
Total Activités Maritimes	1,60	1 523 360	1 523 356	100,00	26 810
Total Capital	10,00	30 000	29 994	99,98	300
Total Chimie	15,50	60 016 646	60 016 640	100,00	13 116 545
Total Coopération Technique Mexique	8,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Activités Pétrolières	16,00	50 000	49 995	99,99	1 410
Total E&P Amborip VI	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Arafura Sea	10,00	5 000	5 000	100,00	50

Au 31 décembre 2009 (suite)	Valeur nominale (en euros)	Nombre de titres composant le capital	Nombre de titres détenus par TOTAL S.A.	Pourcentage détenu par TOTAL S.A.	Valeur d'inventaire (en milliers d'euros)
Total E&P Egypte	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Guyane Française	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P Holdings Chile	10,00	44 000	44 000	100,00	440
Total E&P Holdings	2,00	2 955 229	1 945 303	65,83	1 117 902
Total E&P Junin	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total E&P North-East Aru	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total Énergie Développement	16,00	2 892 500	2 892 500	100,00	62 154
Total Énergie Solaire Concentrée	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total G&P Ventures	16,00	2 500	2 500	100,00	194
Total Gaz Énergies Nouvelles Holding	10,00	32 978 838	32 978 838	100,00	329 788
Total Gestion U.S.A.	10,00	396 936 608	396 936 600	100,00	3 969 366
Total Holding Allemagne	10,00	5 764 000	5 764 000	100,00	57 640
Total Holdings Europe	0,05	1 302 415 903	692 415 903	53,16	4 445 631
Total Lubrifiants	30,50	888 056	35 056	3,95	15 794
Total Outre Mer	430,00	180 000	179 995	100,00	95 349
Total Petrochemicals France	3,33	60 289 910	766 291	1,27	18 959
Total Raffinage Marketing	7,50	83 163 738	49 600 004	59,64	2 632 060
Total Refining Saudi Arabia S.A.S.	10,00	8 004 000	8 004 000	100,00	80 040
Total Services Kazakhstan	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total Sustainable Developments	10,00	5 000	5 000	100,00	50
Total Treasury	15,25	15 000	15 000	100,00	257
Trois Vallées S.A. HLM	15,00	1 300 977	11 700	0,90	178
Vigéo	100,00	177 061	1 300	0,73	130
Total 1					71 551 758
Titres de participation de sociétés françaises dont la valeur brute est comprise entre 15 240 euros et 45 730 euros					
Valeur brute globale					860
Titres de participation dont la valeur brute est inférieure à 15 240 euros par catégorie de titres ou participation					
Valeur brute globale					8
Participations dans les sociétés immobilières dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Valeur brute globale					0
Participations dans des sociétés étrangères dont les actions ne sont pas admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs					
Valeur brute globale					1 501 236
Total 2					1 502 104
Total 1 + 2					73 053 862
Titres de placement					
Actions					596 076
Total 3					596 076
Total général (1 + 2 + 3)					73 649 938

Autres informations sur cinq ans

Capital en fin d'exercice (en milliers d'euros)	2009	2008	2007	2006	2005
Capital social	5 871 057	5 929 520	5 988 830	6 064 420	6 151 163
Nombre d'actions ordinaires existantes ^(a)	2 348 422 884	2 371 808 074	2 395 532 097	2 425 767 953	615 116 296
Nombre d'actions futures à créer :					
- options de souscription d'actions ^(a)	45 828 769	42 965 666	39 440 217	36 044 355	7 675 549
- options et actions Elf Aquitaine bénéficiant de la garantie d'échange en actions TOTAL ^(a)	-	610 086	841 776	1 158 900	361 742
Opérations et résultats de l'exercice (en milliers d'euros)					
Chiffre d'affaires commercial hors taxes	6 246 165	9 970 955	7 904 504	8 549 605	7 009 551
Provisions pour participation et intéressement des salariés au titre de l'exercice	35 000	42 000	38 000	30 000	25 000
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions	5 633 681	6 007 609	5 778 925	5 252 106	4 142 954
Report à nouveau antérieur	4 114 277	3 416 997	2 496 875	1 671 091	1 458 996
Résultat à affecter	9 747 958	9 424 606	8 275 800	6 923 197	5 601 950
Résultat distribué y compris acompte sur dividendes	5 354 404	5 407 722	4 983 591	4 503 181	4 005 394
Report à nouveau	4 393 554	4 016 884	3 292 209	2 420 016	1 596 556
Résultats par action (en euros)					
Résultat après impôts, mais avant dotations aux amortissements et provisions ^{(a) (b)}	2,68	2,87	3,06	2,38	7,29
Résultat après impôts et dotations aux amortissements et provisions ^{(a) (b)}	2,52	2,67	2,54	2,27	7,02
Dividende net attribué à chaque action ^(a)	2,28	2,28	2,07	1,87	6,48
Personnel (en milliers d'euros)					
Effectif moyen des salariés pendant l'exercice ^(c)	6 595	6 311	6 027	5 731	5 459
Montant de la masse salariale de l'exercice	881 515	666 686	605 374	561 524	511 775
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité sociale, oeuvres sociales, etc.)	312 973	282 040	258 875	245 755	236 352

(a) Le 18 mai 2006, le nominal de l'action a été divisé par quatre.

(b) Les résultats par action sont calculés sur la base du nombre moyen d'actions pondéré dilué sur l'année, en excluant les actions d'autocontrôle et d'autodétention.

(c) Y compris les collaborateurs en congé de fin de carrière ou en préretraite (5 personnes en 2005—Dispenses d'activité : 6 personnes en 2006, 29 personnes en 2007, 50 personnes en 2008 et 74 personnes en 2009).

Affectation du résultat 2009

(en euros)	
Résultat de l'exercice	5 633 680 966,51
Report à nouveau antérieur	4 114 277 451,17
Montant à répartir	9 747 958 417,68
Acompte sur dividende :	
- versé en 2009	2 660 015 536,68
- à verser en 2010 (montant maximal)	17 186 551,08
Solde du dividende à payer en 2010	2 677 202 087,76
Dividende au titre de 2009	5 354 404 175,52
Report à nouveau	4 393 554 242,16
Montant réparti	9 747 958 417,68

Évolution du capital social au cours des cinq derniers exercices

Exercice (en milliers d'euros)		Apports en numéraire		Montants successifs du capital nominal	Nombre cumulé d'actions de la Société
		Nominal	Prime d'émission ou de conversion		
2005	Variation de capital				
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	10 435	178 175	6 360 586	636 058 607
	Exercice d'options de souscription d'actions	1 333	16 488	6 361 919	636 191 864
	Réduction de capital	(210 756)	(3 647 054)	6 151 163	615 116 296
2006	Variation de capital				
	Exercice d'options de souscription d'actions	453	5 582	6 151 616	615 161 601
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	315	6 601	6 151 931	615 193 065
	Augmentation de capital réservée aux salariés	27 853	436 182	6 179 784	617 978 395
	Division par quatre de la valeur nominale de l'action	-	-	6 179 784	2 471 913 580
	Réduction de capital	(117 550)	(2 341 947)	6 062 234	2 424 893 580
	Exercice d'options de souscription d'actions	1 670	21 046	6 063 904	2 425 561 679
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	516	10 389	6 064 420	2 425 767 953
2007	Variation de capital				
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	788	16 862	6 065 208	2 426 083 265
	Exercice d'options de souscription d'actions	6 135	76 196	6 071 343	2 428 537 097
	Réduction de capital	(82 513)	(1 651 038)	5 988 830	2 395 532 097
2008	Variation de capital				
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	569	9 631	5 989 399	2 395 759 521
	Exercice d'options de souscription d'actions	2 945	38 166	5 992 344	2 396 937 688
	Augmentation de capital réservée aux salariés	12 176	203 521	6 004 520	2 401 808 074
	Réduction de capital	(75 000)	(1 565 629)	5 929 520	2 371 808 074
2009	Variation de capital				
	Garantie d'échange offerte aux porteurs d'options	1 200	17 179	5 930 720	2 372 288 104
	Exercice d'options de souscription d'actions	2 337	29 996	5 933 057	2 373 222 884
	Réduction de capital	(62 000)	(1 160 212)	5 871 057	2 348 422 884

► Informations d'ordre social et environnemental

En application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce issues de la loi du 15 mai 2001 sur les nouvelles régulations économiques (dite loi NRE), la Société doit fournir des informations sur la manière dont sont prises en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité. Les données relatives à ces obligations sont présentées ci-après, étant précisé qu'au périmètre de TOTAL S.A., les informations environnementales ne paraissent pas pertinentes. C'est pourquoi la Société présente ici les objectifs environnementaux des filiales. Au-delà de ces obligations légales, la Société publie par ailleurs chaque année un rapport intitulé *Environnement et Société*, qui traite des activités du Groupe, de leurs conséquences sociales et environnementales et qui présente les objectifs du Groupe en la matière.

Social

1) Évolution des effectifs

Au 31 décembre	2009	2008	2007
Effectifs de TOTAL S.A.			
Hommes	4 745	4 584	4 373
Femmes	1 973	1 881	1 770
Total	6 718	6 465	6 143

Les femmes représentent 29,4% de l'effectif inscrit de TOTAL S.A. au 31 décembre 2009, en progression continue depuis trois ans.

Un accord européen sur l'égalité des chances a été signé au sein du Groupe le 21 novembre 2005. Cet accord confirme les engagements pris par le Groupe de privilégier, de développer et de garantir pour les salariés la diversité et l'égalité de traitement depuis le recrutement jusqu'à la fin du contrat de travail.

En outre, une négociation sur l'égalité professionnelle est en cours. Elle a débuté en groupe de travail paritaire par l'examen des résultats d'une enquête menée par l'APEC sur l'égalité salariale hommes/femmes au périmètre de TOTAL S.A. notamment.

Âge et ancienneté moyens des salariés TOTAL S.A.		2009	2008	2007
Âge moyen :	Hommes	44,5	44,9	45,2
	Femmes	42,7	42,6	42,5
Ancienneté moyenne :	Hommes	17,3	17,6	18,0
	Femmes	16,6	16,7	16,8

Mobilité vers TOTAL S.A.		2009	2008	2007
Mobilité externe :	CDI	341	383	290
	CDD	230	233	196
Mobilité interne :		171	180	132
Total		742	796	618

Départ de TOTAL S.A.		2009	2008	2007
Démissions		30	66	54
Licenciements économiques		0	0	0
Licenciements pour autre motif		6	8	6
Rupture conventionnelle		9	-	-
Fin de CDD		217	203	149
Retraite		169	118	72
Fin de période d'essai		0	5	1
Décès		6	5	14
Mutations		55	61	37
Autres départs *		0	0	0
Total		492	466	333

*PRC/PRI (Préretraites choisies, préretraites internes).

Les départs à la retraite continuent de progresser à un moindre rythme. Les démissions restent à un niveau très faible (0,4% de l'effectif).

Travailleurs extérieurs	2009	2008	2007
Nombre de prestataires présents au 31 décembre	3 022	2 586	2 382
Nombre moyen mensuel d'intérimaires	100,05	92,52	99

Les prestataires de service présents dans les établissements interviennent en majeure partie sur les moyens généraux et l'informatique.

2) Gestion des impacts économiques sur l'emploi

La Société connaît un développement de son activité et ses embauches sont en hausse.

3) Temps de travail et organisation

Organisation du temps de travail	2009	2008	2007
Temps plein	6 413	6 159	5 841
Temps partiel	253	263	270
Travail en équipe (3 x 8 C)	52	43	31
Absentéisme – nombre de journées d'absence	2009	2008	2007
Maladies et cures	17 555	15 832	15 325
Accident du travail ou de trajet	334	429	852
Maternité	8 623	7 445	7 555
Total	26 512	23 706	23 732

4) Rémunérations

Évolution des rémunérations – TOTAL S.A.	2009	2008	2007
Moyenne par an (en euros)	70 075	69 895	68 184

Ces chiffres correspondent à la rémunération annuelle moyenne pour les salariés présents en 2009, incluant salaire de base et prime d'ancienneté, exclusion faite de toutes autres primes. Ils comprennent la rémunération des cadres supérieurs et dirigeants.

Rémunération moyenne par mois – TOTAL S.A. (en euros)	Hommes	Femmes
Ingénieurs et Cadres individualisés	8 930	8 453
Ingénieurs et Cadres	4 965	4 598
Agents de Maîtrise et Assimilés	2 998	2 853
Employés et Techniciens	2 199	2 139
Ouvriers	1 938	–

Ces chiffres correspondent à la rémunération mensuelle moyenne pour les salariés présents en 2009, incluant salaire de base et prime d'ancienneté, exclusion faite de toutes autres primes.

Charges salariales globales - TOTAL S.A.	2009	2008	2007
Frais de personnel (en milliards d'euros)	1,188	0,943	0,85
Valeur ajoutée (en milliards d'euros)	2,644	4,109	3,189
Ratio	0,45	0,23	0,27

Participation et intéressement, montant médian par bénéficiaire (en euros) (Périmètre accords)	Montant médian 2008	Montant médian 2007	Montant médian 2006
Participation	753	1 188	729
Intéressement	5 920	5 200	5 466
Total	6 673	6 388	6 195

Les salariés de TOTAL S.A. bénéficient d'un accord d'intéressement et d'un accord de participation concernant également plusieurs autres sociétés du Groupe (Total Raffinage Marketing, TEPF, TIGF, Total ACS, Total Fluides, Totalgaz, ELF EP Productions SAS, CDF Energie). En application de ces accords, et sur la base des résultats publiés, l'enveloppe globale de l'intéressement et de la participation versée au titre de l'exercice 2008 a représenté 10% de la masse salariale cumulée de ces sociétés. Cette enveloppe est répartie pour partie de manière uniforme et pour partie proportionnellement aux salaires. La répartition de l'intéressement et de la participation au titre de l'exercice 2009 n'interviendra qu'en mai 2010 en application des accords d'intéressement et de participation conclus le 26 juin 2009 pour les exercices 2009, 2010 et 2011.

5) Conditions d'hygiène et sécurité

Accidents du travail survenus à des salariés de TOTAL S.A.	2009	2008	2007
Nombre d'accidents	11	8	9
Taux de fréquence	1,041	0,787	0,931

Budget des dépenses en matière de sécurité – TOTAL S.A. (en euros)	2009	2008	2007
	4 020 130	4 148 094	4 497 642

6) Formation

Nombre de salariés de TOTAL S.A. ayant bénéficié d'une action de formation	2009	2008	2007
	3 405	3 836	3 606

La formation reste à un niveau élevé. Son objectif est de maintenir et renforcer le potentiel technique, et de répondre aux besoins exprimés par les salariés. La formation concerne tant les jeunes professionnels que les seniors.

7) Emploi des travailleurs handicapés

Nombre de travailleurs handicapés – TOTAL S.A.	2009	2008	2007
	108	98	101

TOTAL S.A. s'engage depuis de nombreuses années en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés et ce, à travers notamment la signature en 2007 d'un accord collectif agréé pluriannuel et des partenariats avec des associations. Outre l'embauche directe de personnes handicapées et la collaboration avec le secteur protégé, la Société forme ainsi chaque année des personnes handicapées pour leur permettre d'accéder à des responsabilités professionnelles.

8) Œuvres sociales

Budget des comités (en euros)	2009	2008	2007
	14 143 009	13 212 418	11 682 784

Depuis 2003, TOTAL S.A. appartient à une unité économique et sociale (UES) formée avec la société Elf Exploration Production. Le budget des comités en 2009 correspond au budget des Comités d'établissement de cette UES. Ce budget représente plus de 2,5% de la masse salariale.

9) Bilan des relations professionnelles

	2009	2008	2007
Nombre de réunions de négociations concernant TOTAL S.A.	30	31	21
Nombre d'accords collectifs signés concernant TOTAL S.A.	8	9	6

Les accords collectifs signés en 2009 portent notamment sur l'intéressement, la participation, la prévoyance et le renouvellement du comité de groupe et du comité européen.

Environnement

En application des articles L. 225-102-1 et R. 225-105 du Code de commerce, TOTAL S.A. doit fournir des informations sur la manière dont elle prend en compte les conséquences environnementales de son activité et notamment sur les objectifs environnementaux de ses filiales à l'étranger.

Les développements suivants fournissent des indications sur les orientations et les objectifs de politique environnementale de la société mère. Des informations à caractère environnemental, plus détaillées, ne paraissent pas pertinentes pour celle-ci, eu égard aux types d'activités de la holding d'une part, du Groupe d'autre part.

Le Groupe mène en effet des projets dans plus de cent trente pays, dans des domaines aussi variés que l'amont et l'aval pétrolier et gazier, la production d'énergie et la chimie. Le rapport sociétal et environnemental du Groupe intitulé *Environnement et Société* comprend des informations détaillées sur la façon dont les différentes entités du Groupe conduisent leurs politiques environnementales.

La charte Sécurité, Santé, Environnement, Qualité constitue une référence essentielle dans la culture du Groupe et témoigne de l'engagement de celui-ci en matière de sécurité des activités, santé des personnes, respect de l'environnement et qualité des produits et services. Dans sa rédaction de septembre 2009, la charte souligne la nécessité de faire partager cette culture par l'ensemble de ses personnels, comme par ses partenaires industriels et commerciaux, et insiste sur les qualités d'écoute et de dialogue à l'égard de ses parties prenantes. Elle est traduite en plusieurs langues, et doit être déclinée en tenant compte des réalités opérationnelles de chacun des métiers exercés au sein du Groupe.

Elle repose sur dix principes directeurs qui sont explicités dans un guide qui accompagnait déjà la version 2003, destiné à aider les responsables hiérarchiques à les mettre en œuvre dans leurs fonctions quotidiennes.

Les dix principes se regroupent autour de trois thèmes : l'activité industrielle elle-même, le personnel et les tiers.

o **En ce qui concerne l'activité industrielle**, aucun projet de développement, aucune extension d'unité industrielle, aucun lancement d'un produit nouveau ne peut être engagé dans aucun pays où opère une filiale du Groupe, sans une analyse préalable et détaillée des risques en matière de sécurité, de santé et d'environnement menée au sein des directions Développement durable & Environnement et Sécurité industrielle concernées. La vérification de la prise en compte de ces risques, et de l'adoption ou de la prise en considération des mesures de prévention, de correction ou de compensation nécessaires se fait au moment de l'examen du projet par les branches d'activité concernées. Les projets majeurs d'investissements, d'acquisitions et de cessions sont revus par le Comité exécutif du Groupe et doivent être présentés au préalable, pour avis, au Comité risques du Groupe. Ce comité comprend notamment un représentant de la direction du Développement durable & Environnement et un représentant de la direction Sécurité industrielle.

Cette démarche d'évaluation et de prévention des risques, préalable à tout projet, repose sur des analyses scientifiques des substances utilisées et produites et de leurs effets, sur des études d'impact environnemental et des études de risques technologiques, conformément aux réglementations en vigueur dans les pays d'implantation et aux règles de l'art. Elle se fonde également sur des analyses d'impact sur la santé, et intègre la problématique de la fin de vie des produits, des installations et des sites.

Une attention spécifique est apportée à la diversité biologique, notamment dans des zones de particulière sensibilité écologique, identifiées avec l'aide des organismes scientifiques ; une cartographie des sites du Groupe par rapport à ces zones est en cours dans le cadre d'un projet Système d'Information Géographique. Par ailleurs, un guide méthodologique destiné à aider les responsables des sites industriels à aborder la problématique de la biodiversité de façon opérationnelle, est testé sur quelques implantations du Groupe, notamment en France et au Yémen, avec l'aide de partenaires scientifiques et fera prochainement l'objet d'un retour d'expérience. L'objectif est à terme de créer des observatoires de la biodiversité à proximité des sites industriels afin de mieux connaître et suivre l'état des milieux.

La prise en considération de ces différents aspects à forte connotation scientifique et technique, dans la prise de décisions sur les projets, s'appuie ainsi sur des études préalables. Des actions d'harmonisation des méthodologies sur lesquelles reposent ces études sont en cours au sein des branches d'activité.

Dans l'esprit de cette démarche d'évaluation et de prévention, après le démarrage des projets, ceux-ci font l'objet d'un suivi environnemental régulier et de campagnes d'audit périodiques.

Conformément à la charte Sécurité Santé Environnement Qualité, les objectifs de prévention sont inscrits dans différents plans d'actions environnementaux et portent sur la réduction de rejets de substances polluantes dans l'atmosphère et dans les eaux, la réduction des consommations d'eau et de certaines matières premières, l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction de la production de déchets sur les sites et la valorisation de ceux qui sont produits. Chaque branche d'activité s'est fixée des objectifs chiffrés d'amélioration de ses performances environnementales, et les décline au niveau de ses sites, en fonction des particularités propres à chacun.

En matière d'émissions de gaz à effet de serre, la mise en place en 2008 de la seconde période d'application du système européen d'échange de quotas de CO₂ constitue une nouvelle étape dans la politique de lutte contre le réchauffement climatique, qui représente un véritable défi technologique pour le Groupe. Celui-ci progresse dans la mise en œuvre de l'engagement, de réduire de 50% à l'horizon 2014 le volume des gaz associés à la production brûlés dans les installations de sa branche Exploration & Production, en prenant comme base de référence l'année 2005. Par ailleurs, en 2009 TOTAL a mis progressivement en fonctionnement une unité pilote de captage et stockage géologique de CO₂, sur son site historique de Lacq dans les Pyrénées-Atlantiques. Ces actions de réduction d'émissions de gaz à effet de serre sont détaillées dans le rapport sociétal et environnemental du Groupe.

Le Groupe s'est aussi donné pour but de mieux maîtriser ses consommations d'énergie et de matières premières. Des documents internes (feuilles de route et guides) décrivent les enjeux, proposent des méthodologies et des pistes d'actions, voire des objectifs chiffrés de réduction. En particulier, le guide élaboré fin 2008, consacré à la gestion de la performance énergétique, comprend des recommandations pour améliorer la gestion de l'énergie dans les différents secteurs d'activité du Groupe. Depuis 2008, les secteurs d'activités se sont donné des objectifs chiffrés d'optimisation de leur efficacité énergétique de 1 à 2% par an selon ces secteurs. Ils proposent également à leurs clients, au sein d'un programme « Total Ecosolutions », différents produits ou services innovants améliorant le bilan global sur le plan environnemental et énergétique.

Une attention toute particulière est également portée à la contamination des sols et des eaux souterraines, dans le cadre de programmes spécifiques d'évaluation des risques et de dépollution. La direction Développement durable & Environnement et les directions concernées dans les filiales ont élaboré en commun des guides qui visent à harmoniser les méthodologies d'évaluation et les critères d'élaboration de plans d'actions de dépollution.

Au-delà de la politique de prévention, les entités opérationnelles du Groupe sont dotées de plans d'intervention en cas d'accident et des moyens matériels pour les appliquer. Ces dispositifs sont régulièrement testés et mis à jour dans les directions Environnement et Sécurité correspondantes, et les retours d'expérience systématiquement organisés. Ces politiques de prévention et de lutte contre les effets d'éventuels accidents sont non seulement engagées pour les sites industriels, mais également pour les transports de marchandises dangereuses sur route, eau et voies ferrées, et font l'objet d'harmonisation des méthodologies et des critères d'action.

Le Groupe est également impliqué dans de nombreux projets de recherche, en partenariat avec des laboratoires, des universités, des organismes publics, souvent au niveau international, notamment dans les domaines de la lutte contre le changement climatique, du comportement des hydrocarbures dans l'eau et de la biodiversité. Les expérimentations, ainsi que l'approfondissement et le partage des connaissances scientifiques et techniques, contribuent à l'amélioration des performances et à une intégration accrue des considérations environnementales dans les projets industriels. Le rapport environnemental et sociétal du Groupe rend compte de ces initiatives.

- o Les principes relatifs aux personnels se déclinent autour de trois idées : chacun à son niveau exerce un rôle et une responsabilité personnelle dans la prévention des risques d'accident et d'atteintes à la santé ou à l'environnement, doit en être conscient et agir en conséquence. L'appréciation hiérarchique du travail se fait, entre autres, en fonction de ces critères. Pour donner corps à ces principes, les directions Environnement et Sécurité de TOTAL S.A. organisent des formations à l'intention du management d'une part, et des responsables des fonctions hygiène, environnement et sécurité d'autre part. Une formation aux situations de crise, à leur gestion et au retour d'expérience est également proposée. Les branches d'activité offrent, elles aussi, de nombreux stages adaptés aux différents personnels chargés de ces fonctions.

- o En ce qui concerne les relations avec les tiers, la charte recommande que les prestataires extérieurs, les fournisseurs et, plus généralement, les partenaires industriels et commerciaux adhèrent à la politique de sécurité et d'environnement du Groupe. Elle souligne également que les attentes des partenaires sociaux, clients, actionnaires, tiers, parties prenantes en matière d'environnement doivent être prises en considération, dans une attitude constructive de dialogue et de transparence. Une attention particulière est portée aux relations avec le voisinage, et des expériences de partenariat étroit, de dialogue et de concertation, dont le rapport sociétal et environnemental du Groupe se fait l'écho, sont menées autour de quelques sites. Elles sont destinées à se généraliser en fonction des enseignements de la pratique. Différents outils à destination des managers (Guide sociétal, Référentiels *Stakeholder Relationship Management* (SRM, SRM+), indicateurs de performance sociétale) doivent permettre aux sites et aux filiales de faire le point sur leurs démarches sociétales et de définir des axes de progrès. En particulier, son engagement sociétal amène le Groupe à développer ses activités en harmonie avec les communautés environnantes.

L'organisation des entités du Groupe témoigne de la prise en compte constante et effective de l'environnement dans toutes leurs activités. Au niveau central, la direction Développement durable & Environnement anime la politique du Groupe relative à l'environnement et contribue à la coordination de sa mise en œuvre afin de faciliter les échanges et les synergies entre les branches d'activité. Les actions et les politiques de la direction Développement durable & Environnement et de la direction Sécurité industrielle de TOTAL S.A. sont elles-mêmes coordonnées au sein du Secrétariat général.

Les directions en charge du développement durable, de l'environnement et de la sécurité industrielle au sein des branches d'activité font décliner dans les filiales, qui les répercutent sur les sites industriels, les principes d'action et les objectifs environnementaux à court et moyen terme qu'elles ont établis de façon concertée.

Ainsi, toutes les branches d'activité du Groupe ont, chacune en fonction de leurs implantations régionales et de leurs activités spécifiques, mis en place des systèmes internes de management, que ce soit dans le domaine de l'environnement, ou dans ceux de la sécurité, de la qualité et de l'hygiène industrielle. Il s'agit là d'une démarche volontaire et très participative, qui s'appuie sur l'information, la concertation, la sensibilisation et la formation de tout le personnel. Des objectifs de progrès sont définis et des plans d'actions sont mis en œuvre ; une mesure des résultats obtenus est effectuée, pour laquelle des méthodologies et des indicateurs sont développés et affinés progressivement ; des retours d'expérience et un contrôle associé, sous forme d'audits internes, sont réalisés. Ces systèmes de management font l'objet d'une évaluation périodique par des auditeurs internes, de façon à les optimiser en permanence.

Pour faciliter le suivi de la réalisation des objectifs environnementaux, des processus de reporting sur les performances environnementales et sur les événements marquants sont mis en place dans les différentes entités, ainsi qu'entre ces entités et les directions centrales, et sont progressivement harmonisés au sein du Groupe.

La fiabilité de ces procédures de reporting environnemental est consolidée par la vérification des données effectuée tous les ans sur un pourcentage représentatif de sites, différents d'une année sur l'autre, par des équipes de vérificateurs externes. Le quatrième rapport d'examen réalisé en 2009 et joint au rapport sociétal et environnemental du Groupe relatif à l'année 2008, portait sur huit indicateurs : le CO₂, le méthane, le protoxyde d'azote, les hydrofluorocarbures, le dioxyde de soufre, les dioxydes d'azote, la production de déchets dangereux et la quantité d'eau douce prélevée par les sites (hors eaux de refroidissement). Les commissaires aux comptes apprécient ces indicateurs au regard de leur pertinence, leur fiabilité, leur objectivité, leur caractère compréhensible et leur exhaustivité.

Cette volonté de progrès dans la gestion toujours mieux intégrée de l'environnement a amené le Groupe à s'engager dans une démarche de certification environnementale ISO 14001. Cette norme internationale de référence permet la reconnaissance externe des systèmes de gestion de l'environnement grâce à la certification par une tierce partie, à l'issue d'audits de conformité indépendants, renouvelés tous les trois ans.

Le Groupe prévoit pour fin 2012 la certification ISO 14001 de tous les sites qu'il considère comme particulièrement importants pour l'environnement, suivant une définition actualisée en 2009. À ce jour, 89% de ces sites sont certifiés. Au total, plus de 280 sites du Groupe sont certifiés ISO 14001 à travers le monde.

► Information financière consolidée des cinq derniers exercices

Bilan consolidé résumé des cinq derniers exercices

	2009	2008	2007	2006	2005
Au 31 décembre (en millions d'euros)	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
ACTIF					
Actifs non courants	77 996	71 252	65 303	62 436	62 391
Immobilisations incorporelles	7 514	5 341	4 650	4 705	4 384
Immobilisations corporelles	51 590	46 142	41 467	40 576	40 568
Autres actifs non courants	18 892	19 769	19 186	17 155	17 439
Actifs courants	49 757	47 058	48 238	42 787	43 753
Stocks	13 867	9 621	13 851	11 746	12 690
Autres actifs courants	35 890	37 437	34 387	31 041	31 063
Total actif	127 753	118 310	113 541	105 223	106 144
PASSIF					
Capitaux propres part du Groupe	52 552	48 992	44 858	40 321	40 645
Intérêts des minoritaires et actions privilégiées	987	958	842	827	838
Provisions et autres passifs non courants	20 369	17 842	17 303	16 379	17 440
Dettes financières non courantes	19 437	16 191	14 876	14 174	13 793
Dettes courantes	34 408	34 327	35 662	33 522	33 428
Total passif	127 753	118 310	113 541	105 223	106 144

Compte de résultat consolidé des cinq derniers exercices

	2009	2008	2007	2006	2005 ^(a)
Au 31 décembre (en millions d'euros)	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	131 327	179 976	158 752	153 802	137 607
Charges d'exploitation	(109 521)	(150 534)	(128 026)	(124 617)	(108 431)
Amortissements courants des immobilisations corporelles	(6 682)	(5 755)	(5 425)	(5 055)	(5 007)
Autres charges et produits	(286)	(185)	204	86	(281)
Autres charges et produits financiers	(100)	(124)	(170)	(49)	(151)
Charge d'impôts	(7 751)	(14 146)	(13 575)	(13 720)	(11 806)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	1 642	1 721	1 775	1 693	1 173
Résultat net des activités poursuivies (Groupe hors Arkema)	8 629	10 953	13 535	12 140	13 104
Résultat net des activités abandonnées (Arkema)	-	-	-	(5)	(461)
Résultat net de l'ensemble consolidé	8 629	10 953	13 535	12 135	12 643
Part des minoritaires	182	363	354	367	370
Résultat net	8 447	10 590	13 181	11 768	12 273

(a) Données 2005 en normes IFRS retraitées pour tenir compte de l'apport-scission des activités Arkema décidé lors de l'Assemblée générale du 12 mai 2006.

► Lexique

A

Association / Joint venture / Consortium

Groupement de compagnies sans création d'une nouvelle société dotée de la personnalité juridique. Chaque membre de l'association a des droits indivis sur la zone spécifique attribuée par le contrat (PSC, concession, *buy back*) et des obligations fiscales séparées envers l'État-hôte.

Appréciation (délinéation)

Ensemble des opérations, réalisées après une découverte, ayant pour but de déterminer les limites ou l'extension d'un gisement d'hydrocarbures, évaluer ses réserves et son potentiel productif.

B

Baril

Unité de mesure de volume de pétrole brut, correspondant à 42 gallons US ou 158,9 litres. Les quantités d'hydrocarbures liquides en barils sont exprimées à 60°F.

Baril équivalent pétrole (bep)

Le baril équivalent pétrole est l'unité conventionnelle de mesure permettant de ramener l'énergie libérée par une quantité de combustible à celle dégagée par la combustion d'un baril de pétrole.

Brent

Qualité de pétrole brut (38°API) produite en mer du Nord, issue du gisement de Brent et des champs voisins.

Buy back

Contrat de services à risques (les investissements et les risques sont à la charge de l'entrepreneur) complété par un mécanisme de compensation (« *buy back* ») qui permet à l'entrepreneur de recevoir sous la forme d'une quote-part de la production le remboursement avec intérêts de ses investissements et une rémunération.

C

Capacité de traitement (Aval)

Capacité de traitement annuel du pétrole brut des unités de distillation atmosphérique d'une raffinerie.

Catalyseurs

Substances favorisant les réactions chimiques durant le processus de raffinage, utilisées dans les unités de conversion (Reformeur, Hydrocraqueur, Craqueur catalytique) et de désulfuration. Les principaux catalyseurs sont les métaux précieux (platine) ou métaux moins nobles tels que le nickel et le cobalt. Il existe des catalyseurs qui se régénèrent et d'autres qui se consomment.

Cogénération

Production simultanée d'énergie électrique et thermique à partir d'un combustible (gaz, fioul ou charbon).

Condensat

Fractions de gaz naturel qui existent, soit en phase gazeuse, soit en solution, dans le pétrole brut aux conditions initiales de pressions et de température du réservoir et qui sont récupérées à l'état liquide dans des séparateurs, des installations sur les sites ou des unités.

Contrat de concession

Contrat de recherche et d'exploitation pétrolière par lequel un État-hôte concède à une compagnie pétrolière (ou une association de compagnies) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves éventuelles. La compagnie pétrolière (ou l'association de compagnies) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, elle dispose de la totalité de la production.

Contrat de partage de production

Contrat de recherche et d'exploitation pétrolière par lequel l'État-hôte ou, plus fréquemment, sa société nationale, délègue à une compagnie pétrolière (l'entrepreneur) ou une association de compagnies (le groupe entrepreneur) le droit d'explorer une zone géographique et de développer et produire les réserves de gisements découverts. L'entrepreneur (ou groupe entrepreneur) s'engage à exécuter et à financer, à son risque exclusif, toutes les opérations. En contrepartie, il dispose d'une partie de la production appelée *cost oil/gas* destinée au remboursement de ses coûts et investissements. Le solde de la production, ou *profit oil/gas*, est ensuite partagé entre l'entrepreneur (groupe entrepreneur) d'une part et la société nationale et/ou l'État-hôte d'autre part.

Conversion

Opération de raffinage visant à transformer les produits lourds (fuel lourd) en produits plus légers ou moins visqueux (essences, carburateurs, etc.).

Cost-oil / gas

Dans le cadre d'un contrat de partage de production, part de la production d'hydrocarbures mise à la libre disposition de l'entrepreneur (groupe entrepreneur) et déterminée contractuellement pour le remboursement des dépenses d'exploration, de développement, d'exploitation, de restitution des sites (dépenses dites « récupérables »).

Coûts techniques

Les coûts techniques sont composés des coûts de production d'hydrocarbures, de l'amortissement des installations et des dépenses d'exploration passées en charge.

Craquage/craqueur

Opération de conversion, modifiant la structure et la masse moléculaire des hydrocarbures constituant les fractions obtenues par la première distillation, effectuée dans le but d'obtenir des molécules plus légères.

D

Dégoutter

Action d'augmenter la capacité de traitement d'une unité de raffinerie.

Degrés API

Échelle établie par l'*American Petroleum Institute* pour le calcul de la densité des pétroles. Un degré API élevé signifie un pétrole léger dont le raffinage conduit à un rendement élevé en essence.

Désulfuration

Réaction chimique d'élimination du soufre des coupes pétrolières.

Développement

Ensemble des opérations entreprises en vue de la mise en production d'un champ.

Distillats

Les distillats correspondent à une vaste gamme de produits obtenus par distillation atmosphérique de pétrole brut ou par distillation sous vide du résidu atmosphérique. On distingue notamment les distillats moyens, qui regroupent communément les produits pour l'aviation, le carburant diesel et le fioul domestique.

Domaine minier

Zones sur lesquelles s'exercent les droits miniers.

Droits miniers

Droits d'explorer et/ou d'exploiter les hydrocarbures sur une zone spécifique pour une durée déterminée. Ils recouvrent les notions de « permis », « licence », « titre », etc.

Durée de vie des réserves

Correspond au rapport des réserves prouvées en fin de période, sur la part nette de production commercialisable de l'année écoulée.

E

Exploration pétrolière

Ensemble des opérations permettant de mettre en évidence l'existence de gisements d'hydrocarbures.

F

FPSO : (Floating production, storage and offloading)

Unité flottante intégrée regroupant les équipements permettant de produire, traiter et stocker les hydrocarbures et de les transférer directement en mer à un pétrolier.

G

Gaz de pétrole liquéfié (GPL)

Hydrocarbures légers (dont les principaux composants sont le butane et le propane), gazeux dans les conditions normales de température et de pression et maintenus dans un état liquide en augmentant la pression ou en diminuant la température.

Gaz naturel

Mélange d'hydrocarbures légers, composé principalement de méthane.

Gaz naturel liquéfié (GNL)

Gaz naturel, principalement méthane, qui a été liquéfié par refroidissement à -258°F (-162°C) à la pression normale pour le transporter.

H

Hydrocarbures

Mélange de molécules composé principalement d'atomes de carbone et d'hydrogène. Ils peuvent être solides comme l'asphalte, liquides comme le pétrole brut ou gazeux comme le gaz naturel. Ils peuvent inclure des composants avec du soufre, de l'azote, des métaux, etc..

Hydrocraquage

Procédé de raffinage catalytique à l'hydrogène permettant la conversion de charges lourdes en fractions plus légères.

O

Oléfines

Ensemble de produits (gaz) obtenus après craquage de charges pétrolières. Les oléfines sont : l'éthylène, le propylène et le butadiène. Ces produits trouvent des applications dans la fabrication de grandes matières plastiques (polyéthylène, polypropylène, PVC, etc.), dans la production d'élastomères (polybutadiène...), ou dans la fabrication de grands intermédiaires chimiques.

Opérateur

Se dit d'une société chargée de la conduite des activités pétrolières sur un permis déterminé : au nom et pour le compte de l'ensemble des associés, au sein d'une association pétrolière.

P

Part de production Groupe

Part de production revenant au Groupe en fonction des règles de partage telles que prévues par les contrats de recherche et d'exploitation pétrolière.

Permis

Superficie cédée contractuellement à une compagnie pétrolière (ou une association de compagnies) par l'État-hôte pour une durée déterminée. Le permis confère aux compagnies pétrolières le droit exclusif d'effectuer des travaux d'exploration (permis « d'exploration ») ou d'exploiter un gisement (permis « d'exploitation »).

Permis non prouvé

Permis sur lequel il n'existe pas de réserves prouvées. Il correspond au permis d'exploration dans le langage courant.

Permis prouvé

Permis sur lequel il existe des réserves prouvées. Il correspond au permis d'exploitation dans le langage courant.

Plateau de production

Niveau moyen stabilisé de production d'hydrocarbures d'un champ attendu après montée en puissance.

Production opérée

Quantité totale d'hydrocarbures produite sur les champs opérés par le Groupe.

Profit oil / gas

Dans un contrat de partage de production, part de la production d'hydrocarbures diminuée du *cost oil*, partagée entre l'État-Hôte et

l'entrepreneur (groupe entrepreneur). La part de *profit oil/gas* mise à la libre disposition de l'entrepreneur (groupe entrepreneur) est la rémunération de ses services, de son savoir-faire et des risques pris.

Puits

Nom que l'on donne généralement à un trou lorsque le forage est terminé ou dès que les techniciens ont acquis la conviction qu'il sera productif. Dans le langage administratif, on désigne généralement les puits d'un champ pétrolifère par un groupe de lettres et de chiffres rappelant les lieux-dits où ils sont situés et l'ordre suivant lequel ils ont été décidés.

R

Raffinage

Ensemble des procédés de fabrication des différents produits dérivés du pétrole à partir de pétrole brut (distillation, reformage, désulfuration, craquage, etc.).

Réserves

Quantités restantes d'hydrocarbures présumés récupérables à partir de champs reconnus (forés) par application de projets de développement et dans des conditions économiques définies. Pour l'exploration-production, les réserves sont exprimées en barils (b) pour les hydrocarbures liquides, pieds cubes (pc) pour le gaz ou baril équivalent pétrole (bep) pour les deux.

Réserves développées

Quantités d'hydrocarbures récupérables à partir de puits et d'installations existants qui ne nécessitent pas d'investissements supplémentaires importants. Elles s'appliquent aux réserves prouvées et aux réserves prouvées plus probables.

Réserves prouvées (réserves 1P)

Quantités estimées de pétrole brut et de gaz naturel que les données géologiques et d'ingénierie démontrent, avec une certitude raisonnable (90%), être récupérables dans les années à venir à partir des champs connus et selon des conditions contractuelles, économiques et d'exploitation existantes :

- les réserves prouvées développées sont celles récupérables à partir des installations existantes et ne nécessitant pas d'investissements supplémentaires importants ;
- les réserves prouvées non développées sont celles qui devraient être récupérées suite à de nouveaux investissements (installations de surface, puits, etc.).

Réserves prouvées et probables (réserves 2P)

Somme des réserves prouvées et des réserves probables. Les réserves 2P sont les quantités médianes d'hydrocarbures récupérables sur des champs ayant déjà été forés, couverts par des contrats E&P et pour lesquels les études techniques mettent en

évidence un développement économique dans un environnement de prix long terme du Brent. Elles incluent les projets développés par techniques minières.

Ressources

Somme des réserves prouvées et probables et des ressources contingentes (quantités moyennes potentiellement récupérables des accumulations connues) (*Society of Petroleum Engineers – 03/07*).

Restitution des sites de production

Au terme de l'exploitation d'un gisement, les compagnies pétrolières peuvent être amenées à engager des dépenses de restitution des sites de production. Cet arrêt progressif de la capacité de production d'un champ ou d'une partie seulement de cette capacité (un puits, un groupe de puits, etc.) entraîne généralement le démantèlement des installations de production, de transport et de stockage et la restitution des sites.

S

Sismique

Méthode d'exploration consistant à envoyer méthodiquement des ondes dans le sous-sol et à enregistrer leur réflexion pour déterminer le type, la taille, la forme et la profondeur des couches du sous-sol.

U

Unitisation

Création d'une association nouvelle et désignation d'un seul opérateur pour le développement et la production en un actif unique d'un gisement d'hydrocarbures chevauchant deux ou plusieurs permis / licences ou pays.

Upgrader

Unité de raffinage où se fait, par craquage, la valorisation de produits pétroliers tels que les huiles lourdes.

V

Vapocraquage

Opération industrielle consistant à craquer thermiquement des charges pétrolières (naphta, gaz de pétrole liquéfiés, condensats) pour obtenir des oléfines et des aromatiques, qui seront ensuite séparés.

► Table de concordance

Table de concordance du Document de référence, permettant d'identifier les informations prévues par l'annexe I du règlement CE n° 809/2004 du 29 avril 2004

Informations prévues à l'annexe I du règlement CE n° 809/2004

Pages correspondantes du
Document de référence

1.	PERSONNES RESPONSABLES	i
2.	CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	115
3.	INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES	2
4.	FACTEURS DE RISQUE	73 à 92
5.	INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR	
5.1.	Histoire et évolution	8
5.1.1.	Raison sociale et nom commercial	8 ; 173
5.1.2.	Lieu et numéro d'enregistrement	8 ; 173
5.1.3.	Date de constitution et durée de vie	8 ; 173
5.1.4.	Siège social, forme juridique, législation applicable, pays d'origine, adresse et numéro de téléphone du siège social	8 ; 173
5.1.5.	Événements importants dans l'exercice des activités	9 à 51
5.2.	Investissements	52
5.2.1.	Principaux investissements réalisés au cours des 3 derniers exercices	52
5.2.2.	Principaux investissements en cours	52
5.2.3.	Principaux investissements envisagés	52
6.	APERÇU DES ACTIVITÉS	
6.1.	Principales activités	9 à 51
6.2.	Principaux marchés	9 à 51
6.3.	Événements exceptionnels ayant influencé les principales activités ou les principaux marchés	9 à 51 ; 63 à 65
6.4.	Dépendance à l'égard de certains contrats	86
6.5.	Position concurrentielle	8 et 9 ; 38 ; 46
7.	ORGANIGRAMME	
7.1.	Place de l'émetteur dans le Groupe	53
7.2.	Principales filiales	53 ; 266 et 267
8.	PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS	
8.1.	Immobilisations corporelles les plus significatives	54 ; 11 à 51 ; 214
8.2.	Questions environnementales concernant les immobilisations les plus significatives	54 ; 317 à 319
9.	EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT	
9.1.	Situation financière	60 à 65
9.2.	Résultat d'exploitation	
9.2.1.	Facteurs importants influençant sensiblement le revenu d'exploitation	60 à 65 ; 71
9.2.2.	Explication de l'évolution du chiffre d'affaires net ou des produits nets	60 à 65
9.2.3.	Facteurs externes ayant influencé (ou pouvant influencer) sensiblement les activités	60 à 65 ; 71

10.	TRÉSORERIE ET CAPITAUX	
10.1.	Informations sur les capitaux (à court terme et à long terme)	66
10.2.	Source, montant et description des flux de trésorerie	66 ; 186
10.3.	Conditions d'emprunt et structure de financement	67 ; 75 à 82
10.4.	Restrictions à l'utilisation de capitaux ayant une influence sensible sur les opérations	n/a
10.5.	Sources de financement prévues pour les principaux investissements envisagés et charges majeures pesant sur les immobilisations corporelles les plus significatives	67
11.	RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	68 à 70
12.	INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1.	Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks, les coûts et les prix de vente depuis la clôture du dernier exercice écoulé	71
12.2.	Tendances connues, incertitudes, demandes, engagements ou événements susceptibles d'influencer significativement les perspectives de l'exercice en cours	71 ; 74 à 82
13.	PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	n/a
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE	
14.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	94 à 100 ; 114
14.2.	Conflits d'intérêts, engagements relatifs aux nominations, restrictions aux cessions de participations dans le capital social de l'émetteur	101 ; 107 ; 120 ; 134 et 135
15.	RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES	
15.1.	Rémunérations versées et avantages en nature octroyés par l'émetteur et ses filiales	166 et 117 ; 121 et 122
15.2.	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de pensions, retraites ou autres avantages	118 et 119 ; 239
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	
16.1.	Date d'expiration des mandats actuels et dates d'entrée en fonction	101 à 107
16.2.	Contrats avec l'émetteur ou ses filiales prévoyant l'octroi d'avantages au terme de tels contrats	122 ; 117 à 119
16.3.	Informations sur le comité d'audit et le comité de rémunération de l'émetteur	103 et 104 ; 106 et 107
16.4.	Conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur en France	101
17.	SALARIÉS	
17.1.	Effectif à la clôture des 3 derniers exercices ; répartition géographique et par type d'activité	5 ; 133 ; 314 à 316
17.2.	Participations au capital et stock-options	5 ; 133 à 135 ; 119 et 120 ; 124 à 126 ; 129 à 132
17.3.	Accords prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	133 à 135 ; 119 et 120 ; 177
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1.	Participations détenues au-delà des seuils devant être déclarés (participations connues)	151 à 153
18.2.	Droits de vote des principaux actionnaires excédant leur quote-part du capital	151 ; 174
18.3.	Contrôle exercé sur l'émetteur par un ou plusieurs actionnaires	n/a
18.4.	Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner ultérieurement un changement de son contrôle	n/a
19.	OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	154 ; 238 et 239
20.	INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR	
20.1.	Informations financières historiques	160
	Annexe 1	181 à 268
	Annexe 3	287 à 313 ; 320

20.2.	Informations financières pro forma	n/a
20.3.	États financiers annuels consolidés	Annexe 1 (181 à 268)
20.4.	Vérification des informations financières historiques annuelles	
20.4.1.	Vérifications des informations financières historiques	160 ; 182 ; 290
20.4.2.	Autres informations figurant dans le document de référence et vérifiées par les contrôleurs légaux	107 à 111 ; 112 et 113 ; 117 à 119 ; 288 et 289
20.4.3.	Informations financières figurant dans le document de référence et non tirées des états financiers certifiés de l'émetteur	161 ; 279 à 286
20.5.	Date des dernières informations financières vérifiées	31 décembre 2009
20.6.	Informations financières intermédiaires et autres	
20.6.1.	Informations financières trimestrielles ou semestrielles établies depuis la date des derniers états financiers vérifiés	n/a
20.6.2.	Informations financières intermédiaires des six premiers mois de l'exercice qui suit la fin du dernier exercice vérifié	n/a
20.7.	Politique de distribution des dividendes	161 ; 143
20.8.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	161 à 165
20.9.	Changement significatif de la situation financière ou commerciale	166 ; 60 à 70 ; 9 à 51
21.	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	
21.1.	Capital social	
21.1.1.	Capital souscrit et capital autorisé	168 et 169 ; 298
21.1.2.	Actions non représentatives du capital	n/a
21.1.3.	Actions détenues par l'émetteur ou par ses filiales	145 à 149 ; 151 et 152 ; 171 ; 222 ; 298 et 299
21.1.4.	Valeurs mobilières donnant accès à terme au capital social de l'émetteur	171
21.1.5.	Conditions régissant tout droit d'acquisition et/ou toute obligation attaché(e) au capital souscrit mais non libéré, ou à toute augmentation de capital	n/a
21.1.6.	Capital de toute partie du Groupe faisant l'objet d'une option	n/a
21.1.7.	Historique du capital social de l'émetteur au cours des 3 derniers exercices	171 et 172 ; 298 ; 313
21.2.	Acte constitutif et statuts	
21.2.1.	Objet social de l'émetteur	173
21.2.2.	Dispositions statutaires et chartes concernant les membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	173 et 174 ; 101 à 105
21.2.3.	Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	174 et 175
21.2.4.	Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires	176
21.2.5.	Convocation des Assemblées Générales d'actionnaires et conditions d'admission	175 ; 156 et 157
21.2.6.	Dispositions statutaires, charte ou règlement de l'émetteur pouvant retarder, différer ou empêcher un changement de son contrôle	174 et 175
21.2.7.	Déclarations de franchissements de seuils statutaires	175 ; 152
21.2.8.	Conditions plus strictes que la loi pour la modification du capital social	n/a
22.	CONTRATS IMPORTANTS (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires)	n/a
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	n/a
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	178
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	179 et 180 ; 266 et 267 ; 309 à 311



TOTAL S.A.

Siège social :
2 place Jean Millier - La Défense 6
92400 Courbevoie - France
Capital social : 5 871 057 210 euros
542 051 180 RCS Nanterre

www.total.com

Standard : +33 (0)1 47 44 45 46
Communication financière : +33 (0)1 47 44 58 53
Relations Actionnaires individuels

N° Vert 0 800 039 039